

 **FIDA – Fonds International de Développement Agricole**

Burkina Faso: Document de conception du Projet «Neer-Tamba»

Rapport Principal

29 octobre 2012

Table des matières

| | |
|--|-------------|
| Sigles et acronymes | ii |
| Cartes | iv |
| Cadre Logique | vi |
| Résumé du Projet | viii |
| | |
| I. CONTEXTE STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION | 1 |
| A. Contexte National | 1 |
| B. Justification | 4 |
| II. DESCRIPTION DU PROJET | 6 |
| A. Zone du Projet | 6 |
| B. Stratégies de ciblage et de genre | 8 |
| C. Objectifs, résultats et indicateurs | 9 |
| D. Résultats et composantes | 9 |
| Composante 1: Petits aménagements fonciers villageois | 9 |
| Composante 2: Intensification des petites exploitations et valorisation de leurs productions | 11 |
| Composante 3: Structuration des acteurs et mise en réseau | 13 |
| Composante 4: Gestion du Projet et Suivi-Evaluation | 15 |
| E. Leçons apprises | 15 |
| III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET | 18 |
| A. Approche | 18 |
| B. Organisation institutionnelle | 19 |
| C. Planification, suivi-évaluation et gestion des savoirs | 20 |
| D. Gestion financière, acquisition des biens et services et gouvernance | 21 |
| E. Supervision | 23 |
| F. Identification des risques et mesures de gestion | 23 |
| IV. COÛTS, PLAN DE FINANCEMENT ET DURABILITE | 25 |
| A. Coûts | 25 |
| B. Plan de financement | 25 |
| C. Analyse des bénéfices | 26 |
| D. Durabilité | 27 |

Sigles et acronymes

| | |
|------------|--|
| AFD | Agence Française de Développement |
| BM | Banque Mondiale |
| CA | Chambre d'Agriculture |
| CAP | Comité d'Approbation Provincial |
| CES | Conservation des Eaux et des Sols |
| CFV | Commission Foncière Villageoise |
| CNA | Chambre Nationale d'Agriculture |
| COSOP | Document sur les Options Stratégiques pour le Programme Pays |
| CPF | Confédération Paysanne du Faso |
| CPMT | Country Programme Management Team |
| CPP | Comité Provincial de Présélection |
| CRA | Chambre Régionale d'Agriculture |
| CSLP | Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté |
| CV | Caisse Villageoise |
| CVD | Comité Villageois de Développement |
| DEP | Direction des Études et de la Planification |
| DGFOMR | Direction Générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural |
| DR | Direction Régionale |
| DRS | Défense et Restauration des Sols |
| FMI | Fonds Monétaire International |
| FTS | Formation Technique Spécifique |
| IEC | Information/Éducation/Communication |
| MAH | Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique |
| MCA | Millenium Challenge Account |
| MEDD | Ministère de l'Environnement et du Développement Durable |
| MRA | Ministère des Ressources Animales |
| Neer-Tamba | «l'espoir qui nous réunit» |
| NEPAD | New Partnership for Africa's Development |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| OP | Organisation Paysanne |
| PADAB II | Programme d'Appui au Développement de l'Agriculture au Burkina |
| PAFASP | Programme d'Appui aux Filières Agro-Sylvo-Pastorales |
| PAFR | Plan d'Action pour la Filière Riz |
| PAPSA | Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole et de la Sécurité Alimentaire |
| PASPRU | Programme d'Appui et de Promotion du Secteur Privé en Milieu Rural |
| PCEMR | Programme de Croissance et d'Emploi en Milieu Rural |
| PDRD | Programme de Développement Rural Durable |
| PFIEC | Point Focal/Relais IEC |
| PFNL | Produits Forestiers Non Ligneux |
| PICOFA | Programme d'Investissement Communautaire en Fertilité Agricole |
| PIGEPE | Projet d'Irrigation et de Gestion de l'Eau à Petite Échelle |
| PNGT 3 | Programme National de Gestion des Terroirs |
| PNSR | Programme National pour le Secteur Rural |
| PPM | Plan de Passation des Marchés |
| PROFIL | Projet d'Appui aux Filières Agricoles |
| PRP | Projet Riz Pluvial |
| PS | Point de Service |
| PTBA | Programme de Travail et de Budget Annuel |
| RAF | Responsable Administratif et Financier |
| SAfP | Système d'Allocation fondé sur la Performance |
| SCADD | Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable |
| SCF | Standard Conversion Factor |

| | |
|---------|--|
| SFR | Service Foncier Rural |
| SP/CPSA | Secrétariat Permanent à la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles |
| SYGRI | Système de Gestion des Résultats et de l'Impact |
| TRE | Taux de Rentabilité Économique |
| UEMOA | Union Économique et Monétaire Ouest Africaine |
| UGP | Unité de Gestion du Projet |

Burkina Faso

Projet NEER TAMBA

Rapport de conception détaillée



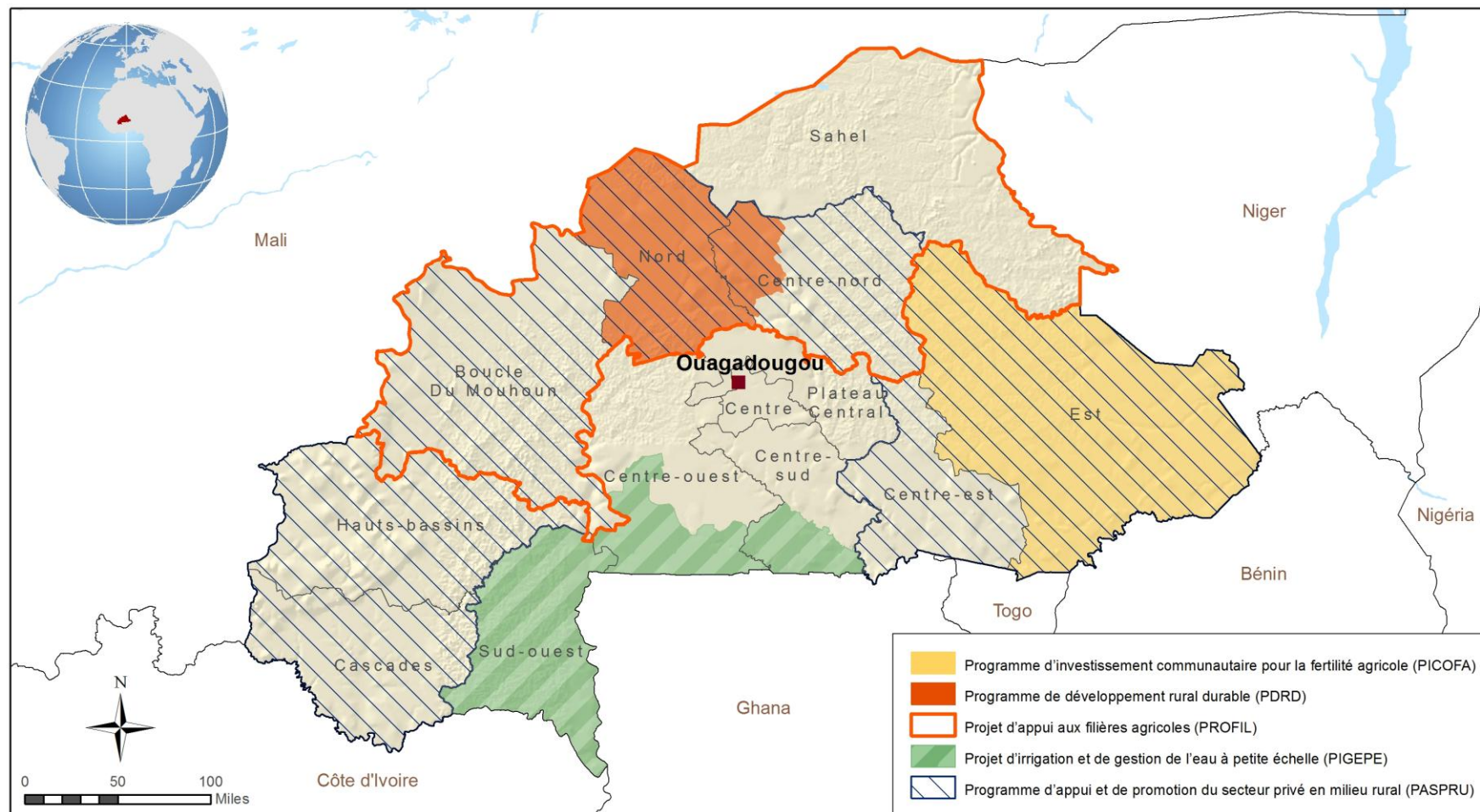
Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

FIDA Source: FIDA

30-07-2012

Burkina Faso

Opérations en cours financées par le FIDA



16-04-2012



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

FIDA Source: FIDA

Cadre logique

| Objectifs/Résultats | Indicateurs objectivement vérifiables (SYGRI**) | Moyens de vérification | Risques/Hypothèses |
|--|--|--|--|
| 1. Objectif global | | | |
| Les revenus de 40.000 ménages ruraux les plus pauvres du Nord, Centre-Nord et Est du Burkina Faso augmentent globalement de 18 millions d'EU par an et les conditions de vie de ces ménages sont améliorées. | <p>Valeur de la production additionnelle par an</p> <p>Prévalence de la malnutrition chronique des enfants < 5 ans** Scénario de base (SB): Centre Nord (CN)28.7%, Nord (N), 38.3%, Est (E) 42.8%</p> <p>Prévalence de l'insuffisance pondérale des enfants < 5 ans** SB: CN 23.6%, N 30%, E 35.5%</p> <p>Part des ménages touchés par l'insécurité alimentaire chronique ** SB: CN 38%, N 46%, E 31%</p> | <p>Statistiques Régionales de la Production Agricole</p> <p>Etudes de cas et enquêtes par échantillonnage (SYGRI) réalisées par le Projet, ou externes</p> | <p>Aléas naturels <i>Potentiel avéré d'amélioration de la résilience par des techniques de CES/DRS simples et de petits aménagements fonciers</i></p> <p>Risque de trajectoires de développement produisant de l'exclusion sociale au sein des groupes vulnérables <i>Culture et volonté politique nationale d'inclusion sociale et de développement équilibré et équitable</i></p> |
| 2. Objectif spécifique | | | |
| Les ruraux les plus pauvres, et notamment les femmes et les jeunes, construisent et renforcent leur autonomie et leur capacité à jouer un rôle moteur croissant, pleinement reconnu par les autres acteurs, dans la construction d'un tissu économique et social durable | <p>Efficacité de l'infrastructure de la production: <i>Nombre d'hectares supplémentaires cultivés**</i></p> <p>Efficacité: Promotion de politiques et institutions en faveur des pauvres: <i>nombre de personnes disposant d'un droit de jouissance garanti à long terme sur les ressources naturelles **</i></p> <p>Efficacité: Durabilité probable des groupes de production consolidés: <i>Nombre d'organisations de producteurs opérationnels/fonctionnels**</i></p> | <p>Cadre stratégique du secteur rural, politiques sectorielles, stratégies filières nationales et plus locales</p> <p>Activités des CA</p> <p>Statistiques</p> <p>Rapports Projet</p> | <p>Difficulté du changement de paradigme en matière de mise en œuvre/responsabilité du développement, risques de résistances corporatistes au sein de l'appareil d'Etat et faible capacité initiale et éventail incomplet des nouveaux instruments et/ou acteurs</p> <p><i>Transition initiée depuis une dizaine d'années au plan national (décentralisation notamment) et dans le secteur rural (OP par filière, tenue d'Etats Généraux de l'Agriculture, CA, etc.); Constance de la ligne politique et stratégie de modernisation du secteur rural en cours (PNSR, analyse et réformes institutionnelles, etc.); Horizon temporel nécessaire</i></p> |
| 3. Résultats | | | |
| Composante 1: Petits Aménagements Fonciers Villageois | | | |
| 6 000 ha de bas-fonds sont mis en culture, 600 ha de terres sont cultivés en maraîchage, 15 000 ha de terres (superficies additionnelles) sont récupérés et les femmes et les jeunes ont un accès à la terre plus durable. | <p>Nombre d'aménagements réalisés**; qualité:</p> <p>Nombre d'accords foncières sur nouveaux aménagements**; qualité</p> <p>Nombre de femmes et jeunes bénéficiaires des accords fonciers sur les nouveaux aménagements</p> | <p>Enquêtes annuelles sur échantillon et études de cas</p> <p>Analyse des accords /ententes /pratiques foncières sur aménagements</p> <p>Registres des Services Fonciers Ruraux</p> <p>Rapports Projet</p> | <p>Résistances à l'accès des populations cibles à des droits fonciers équitables et durables</p> <p><i>Qualité du processus participatif d'élaboration de la nouvelle législation foncière</i></p> |

Composante 2: Intensification des petites exploitations et valorisation de leurs productions

| | | | |
|---|--|--|--|
| <p>40 000 ménages de 200 villages accèdent à l'appui-conseil, le fonds d'appui contribue à 2 000 microprojets, la production additionnelle annuelle est de 8.000 tonnes de céréales sèches, 25.000 tonnes de riz, 9.000 tonnes de tubercules et 16.000 tonnes de produits maraichers.</p> | <p>Nombre de personnes (H/F/J) ayant accès aux services de conseils offerts**; qualité de l'appui-conseil</p> <p>Nombre de personnes (H/F/J) ayant accès au Fonds d'Appui**;</p> <p>Accroissement et diversification de la production</p> <p>Amélioration des rendements</p> | <p>Enquêtes annuelles sur échantillon et études de cas</p> <p>Statistiques nationales et plus locales</p> <p>Suivi des prix et marchés</p> | <p>Difficulté pour l'accès physique aux marchés et dans le fonctionnement des filières</p> <p><i>Stratégies de développement des principales filières bien définies et en cours de mise en œuvre avec l'appui de nombreux partenaires</i></p> <p><i>Poursuite du développement des infrastructures de transports et de communications</i></p> |
| <p>Composante 3: Structuration des acteurs et mise en réseaux</p> | | | |
| <p>Environ 17 000 personnes auront accès à une alphabétisation fonctionnelle, 250 villages auront accès au programme IEC et les organisations rurales/comités villageois de développement appuyés à la demande</p> <p>Les 3 CRA seront renforcées dans les domaines opérationnels et administratifs et financiers et les 9 DR renforcées pour assumer leurs fonctions régaliennes</p> | <p>Nombre d'apprenants des cours d'alphabétisation (H/F/J)</p> <p>Nombre de personnes touchées par l'IEC (H/F/J)</p> <p>Nombre d'OP/CVD appuyés</p> <p>Opérationnalité des CRA et des DR</p> | <p>Evaluations des formations et renforcement, rendus accessibles par le Projet (populations cibles et autres acteurs clef)</p> <p>Activités des CRA, des DR, des OP et prise en compte des intérêts et demandes des populations cibles</p> <p>Liste et typologie de partenaires/partenariats par CRA par DR, par OP, par village (situations initiales et évolutions au cours du temps)</p> | <p>Eventail et nombre d'acteurs limités et capacité de ceux-ci initialement très faibles</p> <p>Mobilité des ressources humaines les plus compétentes</p> <p>L'Etat ne s'est pas encore doté de tous les instruments nécessaires pour jouer pleinement son rôle d'orientation et d'appui à la mise en place de ce nouveau paradigme</p> <p><i>Efficacité reconnue des stratégies basées sur le renforcement, l'organisation et la structuration de la «demande locale» pour provoquer la création d'une «offre locale de services» durable et la création/fixation de ressources humaines stables et compétentes (y compris entreprises et structures associatives ou parapubliques)</i></p> |

RÉSUMÉ DU PROJET

La **stratégie du FIDA au Burkina Faso**, conformément au mandat général du Fonds, vise à améliorer les conditions de vie, accroître, sécuriser et diversifier les revenus des populations pauvres en milieu rural, en particulier des femmes et des jeunes. Cette stratégie a été formalisée par le document sur les Options Stratégiques pour le Programme Pays (COSOP) 2007-2012, et vise à réduire la pauvreté par: (i) l'augmentation des revenus du groupe cible à travers le développement de micro-entreprises et filières agricoles; (ii) l'augmentation de la production et la productivité agricole due aux technologies introduites (conservation des eaux et des sols, micro-irrigation, etc.); et (iii) le renforcement du pouvoir des ruraux pauvres, particulièrement des femmes et des jeunes, à travers leur participation dans les décisions concernant le choix et la gestion des investissements dans leurs villages et communautés et dans les processus de sécurisation foncière.

Le **portefeuille du FIDA** au Burkina Faso comprend actuellement cinq programmes et projets en cours d'exécution: (i) le Programme d'Investissement Communautaire en Fertilité Agricole (PICOFA), qui se clôturera fin décembre 2012; (ii) le Programme de Développement Rural Durable (PDRD), et (iii) le Projet d'Appui aux Filières Agricoles (PROFIL) actifs jusqu'à la fin 2013; (iv) le Projet d'Irrigation et de Gestion de l'Eau à Petite Échelle (PIGEPE), actuellement à mi-parcours, et (v) le Programme d'Appui et de Promotion du Secteur Privé en Milieu Rural (PASPRU), qui a réalisé son premier décaissement en juillet 2011. Le PROFIL, PIGEPE et PASPRU ont été formulés dans le cadre du COSOP 2007-2012 et le PDRD et PICOFA dans le cadre du COSOP précédent. En termes de performances du portefeuille, les programmes les plus anciens sont plutôt satisfaisants, tandis que les projets et programmes les plus récents doivent encore faire des efforts pour améliorer leur mise en œuvre. Sur la base de ce constat, la stratégie du FIDA pour le court terme est d'un côté, de consolider, répliquer et étendre (approche de mise à l'échelle) les acquis du PDRD et du PICOFA et, de l'autre côté, renforcer la mise en œuvre du reste du portefeuille.

Les Programmes PICOFA et PDRD sont situés dans les zones Nord, Centre-Nord et Est du pays. Ils sont centrés sur la gestion de la fertilité des sols et ont appuyé les agriculteurs dans la réalisation de techniques de Conservation des Eaux et des Sols (CES) telles que les zaï, demi-lunes, cordons pierreux, barrières végétales et digues filtrantes. Une contribution importante de ces programmes se situe dans des zones précédemment non-agricoles, abandonnées depuis longtemps parce que considérées comme «non récupérables» (localement ces terres sont désignées comme «zipélé» - sols stériles). Les techniques de CES ont prouvé que la couverture végétale de ces terres pouvait être régénérée et qu'elles pouvaient être remises en culture. Les investissements dans les techniques de CES et de Défense et Restauration des Sols (DRS) ne sont pas nouveaux au Burkina. Le FIDA, par exemple, a apporté un soutien important à la réalisation de ces techniques à travers son portefeuille d'investissements au cours des 30 dernières années. La CES/DRS a amélioré sensiblement les moyens de subsistance des ruraux pauvres et permis la réhabilitation d'une vaste zone de terres dégradées. Dans le Plateau Central du Burkina Faso, il est estimé que ces pratiques ont permis la réhabilitation d'entre 200 000 et 300 000 ha et la production de 80 000 tonnes supplémentaires de nourriture par an.

Malgré les avancées réalisées, ces régions restent touchées de façon importante par la pauvreté. Elles sont confrontées à des conditions écologiques relativement difficiles liées à la fois au climat sahélien semi-aride et à une pression anthropique croissante. Une part importante est soumise à un phénomène de dégradation des terres qui se manifeste par la disparition du couvert végétal, la fragilisation et l'appauvrissement des sols, l'érosion et la baisse des nappes phréatiques. La pluviométrie est dans son ensemble faible, irrégulière et mal répartie. Les terres, les ressources en eau, les ressources pastorales, et les ressources forestières sont les principales ressources naturelles sur lesquelles les

populations rurales fondent en grande partie leur développement économique et social. Les activités agricoles (au sens large) restent très dépendantes de la variabilité des conditions agro-climatiques. De plus, la rigidité et l'instabilité des régimes traditionnels de sécurisation foncière constituent l'un des principaux obstacles à l'investissement dans l'agriculture (et l'élevage).

*Sur la base de ce qui précède, le Projet « Neer Tamba » continuera à investir dans les zones d'intervention du PICOFA et du PDRD, proches à l'achèvement. **À travers une approche de mise à l'échelle**, le Projet s'appuiera sur les activités de CES/DRS pour lesquelles, dans les projets antérieurs, la valeur ajoutée du FIDA a été la plus significative.*

En investissant dans le développement agricole et rural des régions du Nord, Centre-Nord et Est du Burkina, le Projet sera parfaitement cohérent avec la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) 2011-2015 et contribuera à la réalisation des objectifs du Programme National pour le Secteur Rural (PNSR) 2011-2015. De plus, le Projet appuiera le Gouvernement dans la réalisation de la SCADD et la mise en œuvre du PNSR à travers son appui à la construction du nouveau cadre institutionnel du secteur rural, en renforçant les Chambres d'Agriculture (CA), les organisations professionnelles et leur structuration par métier et/ou filière, la modernisation de l'appareil administratif déconcentré et son recentrage sur les fonctions régaliennes de l'Etat. Les interventions du Projet seront articulées avec l'ensemble des projets et programmes opérant dans la zone d'intervention et qui partagent la préoccupation de contribuer à développer des acteurs, approches, instruments et procédures innovants et pérennes qui peuvent être progressivement appropriés par l'Etat et ses partenaires, en particulier les CA et les organisations professionnelles, à travers lesquels conjointement contribuer à la mise en œuvre du PNSR et la réalisation de la SCADD.

*La **zone où interviendra le Projet** (régions de l'Est, du Centre-Nord et du Nord) totalise une population de 3,6 millions d'habitants (soit environ 550 000 ménages) répartis pour un tiers dans chacune des trois régions. La moitié des ménages des régions du Nord et du Centre Nord et les deux tiers de ceux de la région de l'Est sont touchés par la pauvreté monétaire. Une partie plus réduite, mais importante, est touchée par l'insécurité alimentaire chronique.*

*La **population cible** du Projet (estimée à 190 000 ménages, soit environ 1 250 000 personnes) est constituée des ménages ruraux touchés par la pauvreté monétaire et par l'insécurité alimentaire, soit un peu plus de la moitié (53,4%) des ménages de la zone du Projet (46% pour le Nord, 38% pour le Centre-Nord et 31% pour l'Est). Le groupe cible sera constitué d'environ 40 000 ménages (dont un tiers au moins de jeunes ménages) qui bénéficieront directement d'un ou plusieurs appuis du Projet. Le nombre de femmes qui accéderont directement, à titre personnel, à un ou plusieurs appuis du Projet est estimé à au moins 30 000.*

*La **stratégie de ciblage** du Projet combinera les cibrages suivants: (i) géographique; (ii) par les activités et les approches du Projet; (iii) sur les ménages les plus vulnérables, les femmes et les jeunes; (iv) intracommunautaire. Les principaux axes de la **stratégie de genre** seront: (i) d'accroître les possibilités d'accès des femmes, non seulement aux activités appuyées par le Projet (aménagements de bas-fonds, maraîchage, produits forestiers non-ligneux-PFNL, etc.), mais aussi à l'ensemble des opportunités et responsabilités au sein des Chambres Régionales (CRA) de l'Agriculture, (ii) d'améliorer la connaissance et la mise en pratique des droits fondamentaux des femmes, par les femmes elles-mêmes, mais aussi par les autres acteurs, (iii) de permettre une évolution harmonieuse et équitable des rapports entre genres et de la division des tâches et des responsabilités au sein des ménages et des communautés. Dans toutes les actions du Projet, des mesures spécifiques seront définies pour permettre une participation et un accès équitables des femmes aux appuis. Des activités visant plus spécifiquement les*

femmes (thèmes techniques, alphabétisation, Information/Éducation/Communication-IEC) sont prévues. En outre, pour contribuer à l'amélioration de l'équilibre et la cohésion des structures familiales, le Projet rendra accessibles aux jeunes hommes plus d'opportunités pour se fixer localement.

L'objectif général du Projet « Neer Tamba » est l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations rurales les plus défavorisées. Son objectif spécifique est d'appuyer les populations cible à construire et renforcer leur autonomie et leur capacité à jouer un rôle moteur croissant, pleinement reconnu par les autres acteurs, dans la construction d'un tissu économique et social durable. Pour cela, le Projet interviendra sur: (i) l'accroissement de la résilience des ménages, des exploitations et des villages face aux aléas climatiques; (ii) l'accession des ménages à une capacité d'autonomie économique et financière suffisante pour leur permettre, au sein de leur milieu rural de résidence, de se projeter mieux vers l'avenir; (iii) la construction et le renforcement d'un tissu social et économique favorable et incitatif à cette prise d'autonomie, dont les populations cibles seront des acteurs/partenaires à part entière.

Le Projet sera organisé en quatre composantes: (i) Petits aménagements fonciers visant essentiellement à améliorer la résilience des ménages/exploitations familiales face aux aléas climatiques, mais aussi à contribuer à créer ou renforcer leur autonomie financière; (ii) Intensification des petites exploitations et valorisation de leurs productions à travers la diffusion de bonnes pratiques et le financement d'initiatives et innovations locales susceptibles d'améliorer durablement l'autonomie économique des populations cibles; (iii) Structuration des acteurs et leur mise en réseaux et (iv) Administration et suivi-évaluation. La durée du Projet sera de 8 ans.

Le **coût total** du Projet, imprévus physiques et financiers inclus, est estimé à 56,6 milliards de FCFA, soit 114,6 millions de \$EU. La contribution du FIDA sera de 84,6 millions de \$EU sous forme de don, dont 51,16 millions de \$EU à partir du SAfP (Système d'Allocation fondé sur la Performance) 2010-2012 et 33,45 millions de \$EU à partir du SAfP 2013-2015 et/ou éventuel cofinancement. Elle représente 73,8% de l'enveloppe financière totale du Projet. La contribution des bénéficiaires, fournie essentiellement sous forme de main d'œuvre, est estimée à 5,9 millions de \$EU, soit environ 5,2% de l'enveloppe financière totale du Projet. La contribution du Gouvernement, taxes incluses, est estimée à 24,1 millions de \$EU (dont 14,4 millions de \$EU au titre des taxes générées par le Projet) et représente 21,1% de l'enveloppe financière totale du Projet et 22,2% du coût du Projet hors contribution des bénéficiaires. La contribution du Gouvernement nette de taxes est estimée à 9,7 millions de \$EU, soit environ 8,4% du coût total du Projet taxes et contributions des bénéficiaires comprises, et 9,7 % du coût hors taxes du Projet.

En termes de **bénéfices**, le taux de rentabilité économique sur 25 ans est estimé à 17.6%, l'investissement étant récupéré au bout de 15 ans à partir du démarrage de la mise en œuvre. Au-delà de leur impact sur l'ensemble de la collectivité nationale, les projets appuyés par le FIDA ont vocation à être évalués par rapport à leur impact sur les populations cibles, et notamment par le biais du montant et de la part de la valeur ajoutée additionnelle créée par le Projet et qui leur revient. Cette valeur ajoutée additionnelle «captée» par les bénéficiaires directs du Projet en «régime de croisière» est estimée être de l'ordre de 18 millions de \$EU par an.

Au-delà des bénéfices directement quantifiables, le Projet contribuera à contenir l'exode rural et l'émigration, en permettant à de jeunes ménages (environ 12 000) d'accéder de façon sûre et durable à des parcelles aménagées (bas-fonds ou maraîchage) qui faciliteront leur établissement dans les zones d'intervention. A ces opportunités d'emplois nouveaux directs, viendront s'ajouter celles créées dans le milieu rural du fait de l'accroissement de la demande de biens et services des bénéficiaires directs. Les aménagements et/ou les techniques d'intensification devraient permettre à environ 40 000 ménages touchés directement (un quart environ des ménages vulnérables de la

zone) d'améliorer leur sécurité alimentaire. Ces bénéficiaires seront obtenus sans entraîner de dégradation des ressources naturelles, mais au contraire en généralisant de bonnes pratiques de reconstitution et de gestion durable. Les actions d'alphabétisation devraient permettre à environ 20 000 adultes, dont une grande majorité de femmes, mais aussi des jeunes (garçons et filles) déscolarisés, d'accéder à des supports écrits et de pratiquer le calcul élémentaire. Les formations techniques plus spécifiques toucheront au total au moins 10 000 personnes. Les actions d'IEC menées dans les villages devraient toucher directement 15 000 participant(e)s au moins.

En termes de **durabilité de l'impact** du Projet, les aménagements fonciers et de maîtrise et valorisation des eaux de surface (composante 1) représentent une des principales marges de progression de la productivité des petites exploitations familiales et souvent une base pour l'accès à celles permises par les autres possibilités d'intensification. L'approche du Projet privilégie la durabilité technique, mais aussi sociale, des infrastructures en acceptant parfois des coûts unitaires plus élevés que le strict nécessaire. Plutôt que de favoriser la concentration foncière sur ces aménagements, il privilégiera l'insertion et la sécurisation foncières des plus défavorisés (femmes, jeunes ménages et ruraux sans terres aménagées). Ces aménagements et, au-delà, l'ensemble des techniques et trajectoires d'intensification promues par le Projet (composante 2) contribueront à préserver et valoriser le potentiel durable de ressources naturelles, mais aussi à le reconstituer et l'accroître. Les gains de productivité obtenus contribueront à maintenir et viabiliser un tissu dense de petites exploitations familiales. Le Projet contribuera à l'ancrage des compétences techniques aux échelles les plus locales et à la création de mécanismes durables d'accès aux savoirs et de diffusion/partage des connaissances et compétences.

Sur le moyen/long terme, la mise en place d'un cadre partenarial associant Etat central et collectivités locales à des organisations professionnelles fortes, ainsi que l'émergence et le renforcement des CA, sont essentiels pour la durabilité de l'impact. La contribution du Projet sera de favoriser le fonctionnement de ce cadre partenarial aux échelles où il interviendra directement et d'y promouvoir la participation équitable des populations cibles du FIDA.

I. CONTEXTE STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION

A. Contexte National

1. Au cours de la période 2000-2009, la croissance économique du Burkina Faso a été très irrégulière, en raison des aléas climatiques et des chocs exogènes récurrents. Elle a été en moyenne de 5,2% en termes réels, avec un pic de 8,7% en 2005. En raison du niveau du taux de croissance démographique (3,1%), l'augmentation du PIB par tête n'a été que de 2%. Au cours de la période, la croissance a été tirée principalement par les secteurs tertiaire et primaire pour, en moyenne, respectivement, 3,1% et 1,3% du PIB et, dans une moindre mesure, par le secteur secondaire à hauteur de 0,8%. La contribution de la consommation à la croissance a été de 3,3%, du fait principalement de la consommation publique qui a progressé de 6,7%. L'augmentation de la consommation privée n'a guère dépassé 2,8%, en raison de la faiblesse du pouvoir d'achat des ménages érodé par les effets des crises alimentaire et financière, conjugués à ceux des inondations du 1^{er} septembre 2009. Les exportations ont progressé de 8,3% en moyenne annuelle (10,8% en 2009) notamment du fait du doublement récent des quantités d'or produites (5,8 tonnes en 2008 et 14 tonnes en 2009) et de cours internationaux favorables, plaçant désormais ce produit au rang de premier pourvoyeur de recettes d'exportation du pays devant le coton. L'inflation a connu un pic en 2008 (12%) du fait de la crise alimentaire, mais est revenue à un niveau stable de 2% par an. Les faibles précipitations de 2011 devraient avoir un impact négatif sur la contribution du secteur rural et de la consommation des ménages qui pourrait empêcher la croissance annuelle d'atteindre, en 2012, les 6% prévus.

2. Le Burkina Faso comptait 15 730 977 habitants en 2010, avec une croissance démographique forte de 3,1% par an. Les principales caractéristiques de cette population sont sa jeunesse (les jeunes de moins de 15 ans représentent 47%), et sa ruralité (77% vivent en milieu rural). Les résultats de l'enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages 2009/2010, font ressortir un repli de l'incidence de la pauvreté de seulement 2,5% depuis 2003¹, avec 43,9% de la population vivant actuellement en-dessous du seuil de pauvreté (108 454 FCFA²), les régions du Nord (68%) et de l'Est (62%) étant les plus touchées. Cette réduction a été acquise essentiellement en milieu rural (de 52,3% à 50,7%), l'incidence de la pauvreté restant stable (20%) en milieu urbain. Le Burkina Faso reste généralement excédentaire en céréales (qui assurent encore près des trois quarts des apports énergétiques), mais la production moyenne par individu est en baisse. Environ 35% des enfants souffrent de malnutrition chronique (dont 15% sous la forme sévère), les régions les plus touchées étant l'Est (46,6%) et le Centre-Nord (39,1%). Les zones de vulnérabilité généralisée et d'insécurité alimentaire couvrent une vingtaine de provinces structurellement déficitaires localisées essentiellement dans 4 régions (Nord, Sahel, Centre-Nord, Est). Selon les prévisions pour 2011/2012, plus de la moitié des ménages (58%) ne seront pas autosuffisants en céréales. Cette proportion devrait atteindre 76% au Nord, 72,5%, au Centre-Nord et 66% à l'Est, régions qui sont pourtant essentiellement rurales.

3. Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire a enregistré des progrès rapides, passant de 57% en 2005 à 72,4% en 2008, et 74,8% en 2010. Le taux d'alphabétisation des jeunes reste cependant de 28,7 % en 2010. En 2009, l'alphabétisation et l'éducation non formelle ont compté plus de 130 000 inscrits dont une majorité (58,5%) de femmes. Plus des trois quarts de la population rurale disposent d'un point d'eau potable à moins de trente minutes de marche, mais moins de 1% de

¹ La faiblesse de ce repli pouvant cependant s'expliquer en partie par des changements de méthodologie d'estimation.

² USD 203,5 au taux d'échange USD/XOF de juillet 2012.

cette population dispose de latrines adéquates. Le Burkina Faso reste aussi un pays de fortes migrations externes essentiellement vers la Côte d'Ivoire, mais surtout internes vers les centres urbains et des zones rurales fortement peuplées du Nord du pays vers les zones plus arrosées et où des terres agricoles restent disponibles (Boucle du Mouhoun, Centre-Est, Cascades et Est). Près des trois quarts (72%) des migrants ont moins de 40 ans.

4. Le Document de Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) a été adopté en décembre 2010 pour la période 2011-2015. Il succède au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP adopté en 2000 et révisé en 2003). Il s'appuie sur les quatre pôles du Document d'Orientation Stratégique (social, économique, gouvernance et extérieur) de la vision «Burkina 2025». La SCADD "vise une croissance économique qui induit un accroissement significatif du revenu réel des ménages et une augmentation des biens et services dont les agents économiques peuvent disposer sans entamer le patrimoine national pour les générations futures". La SCADD est bâtie autour de quatre axes: (i) une croissance accélérée (pôles de croissance, filières porteuses, promotion des niches et des grappes d'entreprises, croissance pro-pauvres); (ii) la consolidation du capital humain et la promotion de la protection sociale; (iii) le renforcement de la bonne gouvernance (économique, politique et administrative, locale); (iv) la prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement.

5. La SCADD vise des niveaux ambitieux³ de croissance qui devraient progresser pour s'établir à plus de 10% à partir de 2015 (12,5% pour le tertiaire, 11,8% pour le secondaire et 10,7% pour le primaire). L'investissement public continuant à jouer le rôle moteur principal, ces objectifs de croissance ne pourront cependant être envisagés qu'en relevant «les défis déterminants que constituent les insuffisances existant en matière de capacité de mise en œuvre, de système de marchés publics et de capacité d'absorption» (FMI, 11/245, août 2011). La croissance attendue au niveau du secteur primaire devra être obtenue, selon la SCADD, par l'amélioration des rendements et de la productivité "sous l'effet de la bonne pluviométrie et surtout les actions de: (i) maîtrise de l'eau, (ii) renforcement des efforts du Gouvernement en matière de subvention des intrants agricoles, (iii) encadrement technique des producteurs, (iv) appui à la recherche agricole pour la création et l'introduction de variétés adaptées, et (v) accès des producteurs à la mécanisation agricole et au crédit". Il est également attendu que les exportations agricoles (produits animaux inclus) contribuent (avec le secteur minier) à réduire le déficit commercial. L'atteinte de ces objectifs reste cependant dépendante des conditions climatiques, de la paix sociale, de la poursuite des appuis extérieurs et exposée à de possibles chocs exogènes.

6. Pour le secteur rural qui regroupe les Ministères chargés de l'Agriculture et de l'Hydraulique (MAH), de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) et des Ressources Animales (MRA), les stratégies contribuant à la SCADD sont développées dans le cadre du Programme National pour le Secteur Rural (PNSR). Le document de programmation 2011-2015, uniformisé dans le cadre du NEPAD avec ceux des autres pays de la sous-région, a été adopté en juillet 2012. Les mécanismes de sa mise en œuvre ne sont pas encore finalisés. L'objectif global du PNSR est de «contribuer de manière durable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une croissance économique forte et à la réduction de la pauvreté». Le PNSR traduit, sous forme de sous-programmes cohérents, toutes les missions assignées aux trois départements en charge du secteur. Le PNSR devient le seul cadre de référence pour le financement et la mise en œuvre des actions du secteur. Le PNSR est articulé autour de cinq axes et 13 sous-

³ Le FMI adopte, pour le suivi de son programme de coopération avec le Burkina Faso, une prévision de 6,5% par an.

programmes⁴: (i) amélioration de la sécurité et de la souveraineté alimentaires (développement durable des productions agricoles, amélioration de la productivité animale et de la compétitivité des produits animaux, amélioration de la santé animale et renforcement de la santé publique vétérinaire, développement durable de l'hydraulique agricole, prévention, et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles); (ii) amélioration des revenus des populations rurales (promotion de l'économie agricole); (iii) développement durable et gestion des ressources naturelles (gouvernance environnementale et promotion du développement durable, gestion durable des eaux, des sols et sécurisation foncière en milieu rural, sécurisation et gestion durable des ressources pastorales, amélioration des productions forestières et fauniques et halieutiques); (iv) amélioration de l'accès à l'eau potable et du cadre de vie (eau potable et assainissement, assainissement de l'environnement et amélioration du cadre de vie); (v) développement du partenariat entre les acteurs du monde rural (pilotage et soutien). La contribution attendue du PNSR au Produit Intérieur Brut est estimée à environ 29% sur la période.

7. Dans le domaine de la Gouvernance, les politiques de décentralisation communales et régionales (amélioration de la fonctionnalité des collectivités locales, transferts de compétences et de ressources, articulation des stratégies et politiques régionales et nationales) seront poursuivies ainsi que celles de la modernisation de l'Etat (redéfinition des rôles et amélioration des performances). Dans ce cadre, une analyse institutionnelle a été entreprise au sein du MAH et une revue des dépenses publiques du secteur est envisagée. Le Burkina s'est en outre doté, à partir de 2001, de Chambres Régionales d'Agriculture (CRA). Ces institutions consulaires ont pour mission: (i) d'assurer la promotion et le développement du monde rural; (ii) de contribuer à l'organisation des producteurs; (iii) d'assurer l'information et la formation au profit des agriculteurs; (iv) de promouvoir et appuyer les projets de développement des agriculteurs et de leurs organisations; (v) de représenter les intérêts professionnels agricoles auprès des pouvoirs publics et des autres acteurs. Les Chambres d'Agriculture (CA) s'articulent avec des organisations professionnelles structurées par filière ou par métier et qui se sont dotées d'une faîtière, la Confédération Paysanne du Faso (CPF). Après une première mandature (2005-2009) consacrée à leur création, les CRA entreprennent en 2011 leur seconde mandature qui, dans le cadre du PNSR, devrait voir leur émergence comme acteur majeur de l'appui au développement rural et permettre ainsi un recentrage de l'administration sur ses fonctions régaliennes.

8. A la fois la rigidité et l'instabilité des régimes traditionnels de sécurisation foncière constituant l'un des principaux obstacles à l'investissement dans l'agriculture et l'élevage au Burkina Faso⁵, le pays s'est doté d'une Politique Nationale de Sécurisation Foncière concrétisée par la Loi 034/2009/AN portant régime foncier rural et les décrets d'application y relatifs. L'Etat entreprend actuellement la diffusion de ces textes ainsi que, avec l'appui d'un certain nombre de partenaires (Millennium Challenge Account-MCA, Agence Française de Développement-AFD, Banque Mondiale-BM, Organisations Non Gouvernementales -ONG), des actions pilote de mise en œuvre des textes et de constitution des organes nécessaires à l'échelle villageoise et municipale: Commissions Foncières Villageoises (CFV) et Services Fonciers Ruraux (SFR) au sein de chaque municipalité et instances locales de concertation foncière.

⁴ Burkina Faso, 6 juillet 2012, PNSR (2011-2015), document de travail (version provisoire).

⁵ Ceci est vrai pour tous les types de producteurs, et en particulier pour ceux constituant les groupes cible du FIDA. Nombre d'entre eux hésitent notamment à investir dans la reconstitution du couvert arboré ou dans l'amélioration de la fertilité des parcelles qu'ils exploitent.

B. Justification

Réalisation de la stratégie du FIDA

9. La stratégie du FIDA au Burkina Faso, conformément au mandat général du Fonds, vise à améliorer les conditions de vie, accroître, sécuriser et diversifier les revenus des populations pauvres en milieu rural, en particulier des femmes et des jeunes. Cette stratégie a été formalisée par le document sur les Options Stratégiques pour le Programme Pays (COSOP) 2007-2012, et vise à construire des mécanismes institutionnels durables porteurs d'investissements, de politiques et d'innovations de nature à réduire la pauvreté par: (i) l'augmentation des revenus du groupe cible à travers le développement de micro-entreprises et filières agricoles; (ii) l'augmentation de la production et de la productivité agricole due aux technologies introduites (bas-fonds, conservation des eaux et des sols, micro-irrigation, etc.); et (iii) le renforcement du pouvoir des ruraux pauvres, particulièrement des femmes et des jeunes, à travers leur participation dans les décisions concernant le choix et la gestion des investissements dans leurs villages et communautés et dans les processus de sécurisation foncière.

10. Le portefeuille du FIDA au Burkina Faso comprend actuellement cinq programmes et projets en cours d'exécution: (i) le Programme d'Investissement Communautaire en Fertilité Agricole (PICOFA), qui se clôturera fin décembre 2012; (ii) le Programme de Développement Rural Durable (PDRD), et (iii) le Projet d'Appui aux Filières Agricoles (PROFIL) actifs jusqu'à la fin de 2013; (iv) le Projet d'Irrigation et de Gestion de l'Eau à Petite Échelle (PIGEPE), actuellement à mi-parcours, et (v) le Programme d'Appui et de Promotion du Secteur Privé en Milieu Rural (PASPRU), qui a réalisé son premier décaissement en juillet 2011. Le PROFIL, PIGEPE et PASPRU ont été formulés dans le cadre du COSOP 2007-2012 et le PDRD et PICOFA dans le cadre du COSOP précédent. La revue à mi-parcours du COSOP réalisée en mars 2011 et une revue de portefeuille de septembre 2011 ont permis de: (i) constater la réalité des accroissements de productivité dus aux aménagements réalisés, même s'ils ne sont pas suffisamment documentés et quantifiés par les projets; (ii) vérifier l'effectivité du ciblage sur les plus vulnérables, et notamment les femmes, en ce qui concerne les bénéficiaires finaux, mais aussi de constater leur sous-représentation au sein des instances locales de décision et de programmation des projets et (iii) confirmer l'opportunité d'une approche plus formelle de la sécurisation foncière en phase avec les nouveaux textes nationaux.

11. En termes de **performances du portefeuille**, les projets et programmes de plus récente génération, le PROFIL, PIGEPE et PASPRU, doivent encore faire des efforts pour améliorer leur mise en œuvre tandis que les programmes les plus anciens, PICOFA et PDRD, situés dans les zones Nord, Centre-Nord et Est du pays, sont plutôt satisfaisants. Sur la base de ce constat, la stratégie d'intervention du FIDA se réalisera, dans le court terme, à travers: d'une côté, la consolidation, réplique et extension (mise à l'échelle) des acquis du PICOFA et PDRD et, de l'autre côté, le renforcement de la mise en œuvre du reste du portefeuille.

12. Pour ce qui concerne le PICOFA et PDRD, ces deux programmes sont centrés sur la gestion de la fertilité des sols et ont appuyé les agriculteurs de la zone dans la réalisation de techniques de Conservation des Eaux et des Sols (CES) telles que les zaï, demi-lunes, cordons pierreux, barrières végétales et digues filtrantes (pour une description de ces techniques, voir Appendice 1, Annexe 3). Une contribution importante de ces programmes se situe dans des zones précédemment non-agricoles, abandonnées depuis longtemps parce que considérées comme «non récupérables» (localement ces terres sont désignées comme «zipélé» - sols stériles). Les techniques de CES ont prouvé que la couverture végétale de ces terres pouvait être régénérée et qu'elles pouvaient être remises en culture. Les investissements dans les techniques de CES et de Défense et Restauration des sols (DRS) ne sont pas nouveaux au Burkina. Le FIDA, par exemple, a apporté un soutien important à la réalisation de ces techniques à travers son portefeuille

d'investissements au cours des 30 dernières années. La CES/DRS a amélioré sensiblement les moyens de subsistance des ruraux et permis la réhabilitation d'une vaste zone de terres dégradées.

13. Malgré les avancées réalisées, ces régions du Nord, Centre-Nord et Est du Burkina Faso restent touchées de façon importante par la pauvreté. Elles sont confrontées à des conditions écologiques relativement difficiles liées à la fois au climat sahélien semi-aride et à une pression anthropique croissante. Une partie importante est soumise à un phénomène de dégradation des terres qui se manifeste par la disparition du couvert végétal, la fragilisation et l'appauvrissement des sols, l'érosion et la baisse des nappes phréatiques. La pluviométrie est dans son ensemble faible, irrégulière et mal répartie. Les terres, les ressources en eau, les ressources pastorales, et les ressources forestières sont les principales ressources naturelles sur lesquelles les populations rurales fondent en grande partie leur développement économique et social. Les activités agricoles (au sens large) restent très dépendantes de la variabilité des conditions agro-climatiques. De plus, la rigidité et l'instabilité des régimes traditionnels de sécurisation foncière constituent l'un des principaux obstacles à l'investissement dans l'agriculture (et l'élevage).

14. Sur la base de ce qui précède, la stratégie du FIDA sera de continuer à investir dans les zones d'intervention du PICOFA et du PDRD, proches à l'achèvement, en y rajoutant les deux dernières provinces de la région Centre-Nord. Il s'agit clairement de régions dans lesquelles l'approche de ciblage sur les plus vulnérables, spécifique au FIDA, est la plus pertinente, en particulier dans les zones rurales à haute densité de population. A travers une approche de mise à l'échelle, le nouveau Projet du FIDA et du Gouvernement burkinabé, Neer-Tamba, s'appuiera sur les activités de CES/DRS pour lesquelles, dans les projets antérieurs, la valeur ajoutée du FIDA a été la plus significative. En outre, il s'appuiera sur les leçons apprises ressortant des revues du COSOP, du portefeuille et celles des autres bailleurs opérant au Burkina et dans la zone d'intervention du Projet.

15. La stratégie de mise à l'échelle des acquis du PDRD et PICOFA a été validée par l'Equipe d'Orientation du Portefeuille du FIDA au Burkina Faso⁶, qui s'est réunie à plusieurs reprises pendant la conception de Neer-Tamba dans le pays. Parallèlement, le Bureau Pays du FIDA au Burkina Faso, opérationnel depuis octobre 2010, assurera la proximité nécessaire pour le renforcement de la mise en œuvre du portefeuille FIDA dans sa globalité et en particulier sur les projets et programmes de dernière génération, et apportera un soutien important à la réalisation de la stratégie du FIDA pour le Burkina Faso.

Réalisation de la stratégie du Gouvernement

16. En investissant dans le développement agricole et rural des régions du Nord, Centre-Nord et Est du Burkina, Neer-Tamba sera parfaitement cohérent avec la SCADD et contribuera à la réalisation des objectifs du PNSR⁷. De plus, le Projet appuiera le Gouvernement dans la réalisation de la SCADD et la mise en œuvre du PNSR à travers son appui à la construction du nouveau cadre institutionnel du secteur rural en renforçant les CA, les organisations professionnelles et leur structuration par métier et/ou filière, la modernisation de l'appareil administratif déconcentré et son recentrage sur les fonctions régaliennes de l'Etat. Il consolidera ainsi des bases essentielles à une gestion partenariale du développement rural prenant en compte les intérêts des groupes cibles du FIDA. De plus, le Projet s'articulera, outre qu'avec le PROFIL et le PASPRU, avec les projets PNGT 3 (approche de la gestion durable de l'espace rural par le canal des municipalités), PAFASP (approche filière sur des segments de taille supérieure à

⁶ En anglais, Country Programme Management Team (CPMT).

⁷ Voir Annexe 1

ceux visés par le PROFIL) et PAPSA (qui amorce un appui institutionnel aux CA) soutenus par la Banque Mondiale et avec le programme en cours de la Coopération Danoise (PADAB II, qui a développé, avec d'autres partenaires, des mécanismes et procédures d'appui à la demande) et son futur programme (PCEMR, qui interviendra sur certaines filières non touchées, sur l'offre de services financiers pour l'investissement des entreprises rurales et l'équipement des communes en infrastructures économiques). L'ensemble de ces projets et programmes partagent la préoccupation de contribuer à développer des acteurs, approches, instruments et procédures innovants et pérennes qui peuvent être progressivement appropriés par l'Etat et ses partenaires, en particulier les CA et les organisations professionnelles, à travers lesquels conjointement contribuer à la mise en œuvre du PNSR et la réalisation de la SCADD.

17. En termes de suivi et évaluation de la contribution du Projet à la mise en œuvre du PNSR, le constat aujourd'hui est que le Burkina dispose d'un important capital de référentiels technico-économiques développés avec l'appui de nombreux partenaires, dont le FIDA, qui reste largement sous-valorisé. Les référentiels pertinents sont trop souvent développés, et les compétences techniques créées, dans le cadre des structures temporaires que sont les projets, avec une appropriation très insuffisante par les acteurs locaux pérennes, non étatiques. La stratégie du Projet sera de promouvoir un ancrage des connaissances dans le tissu local d'acteurs pérennes principalement par le canal des CA et celui des organisations professionnelles. Le plus gros de l'effort portera sur la diffusion des référentiels déjà validés, mais aussi sur la construction de mécanismes pérennes d'acquisition et de diffusion de compétences, y compris l'appui dans chaque région à quelques partenariats de recherche/action.

II. DESCRIPTION DU PROJET

A. Zone du Projet

18. La zone du Projet est constituée des trois régions de l'Est, du Centre-Nord et du Nord. La région de l'Est compte cinq provinces (Gnagna, Gourma, Komondjari, Kompienga et Tapoa), 5 communes urbaines, 22 communes rurales et 732 villages. Celle du Centre Nord ne compte que trois provinces (Bam, Namatenga, Sanmatenga), 3 communes urbaines, 25 communes rurales et 761 villages. La région du Nord comprend 4 provinces (Loroum, Passoré, Yatenga, et Zondoma), 4 communes urbaines, 27 communes rurales, et 816 villages. Le nombre total de villages ruraux est ainsi de l'ordre de 2 000. Sur les 12 provinces envisagées, 10 constituent les zones actuelles d'intervention du PDRD et du PICOFA, ce qui permettra de consolider et de valoriser les acquis de ces deux projets.

19. Mis à part les zones peu peuplées du Sud de la Région Est, où les précipitations peuvent dépasser les 700 mm annuels, l'ensemble de la zone est assez homogène et situé dans la zone sahélienne, avec des précipitations moyennes généralement inférieures à 600 mm. Cette zone est essentiellement caractérisée par un paysage de plaines basées sur un socle géologique précambrien souvent affleurant. En conséquence: (i) l'infiltration des précipitations est limitée et les aquifères superficiels sont de faible puissance, (ii) le réseau hydrographique est dense, mais constitué uniquement de cours d'eaux temporaires qui alimentent une multitude de marigots et de bas-fonds dont certains peuvent être permanents.

20. Les trois régions totalisent une population de 3,6 millions d'habitants (soit environ 550 000 ménages) répartis pour un tiers dans chacune des trois régions. La densité de population est, sauf dans la Région Est (26,2 hab./km²), généralement supérieure à la moyenne nationale (51,8 hab./km²). Elle atteint 73,2 hab./km² pour le Nord (94,7 hab./km² pour la province du Zondoma) et 60,6 hab./km² pour le Centre Nord. Plus de 90% des ménages sont des ruraux, petits exploitants agricoles. Dans les zones de forte

densité de population, les possibilités d'étendre facilement les superficies cultivées sont pratiquement inexistantes et les jachères ne sont plus pratiquées.

21. La moitié des ménages des régions du Nord et du Centre Nord et les deux tiers de ceux de la région de l'Est sont touchés par la pauvreté monétaire. En outre, une part plus réduite mais importante (46% des ménages au Nord, 38% au Centre Nord et 31% à l'Est) est touchée par l'insécurité alimentaire chronique. En année agricole moyenne, seulement un tiers de ménages ruraux du Nord et Centre-Nord et la moitié de ceux de l'Est sont autosuffisants en céréales (un quart et un tiers respectivement seulement pour la campagne 2011-12 du fait des précipitations insuffisantes).

22. Globalement, le bilan alimentaire de la zone d'intervention reste déficitaire et la sécurité alimentaire des familles les plus vulnérables reste un défi essentiel. De plus en plus, cependant, les producteurs de la zone répondent à la demande croissante du marché intérieur (lait, viande, maraîchage) et régional (niébé, sésame, oignon, maïs). Malgré l'insuffisance et l'irrégularité des précipitations qui représentent la principale contrainte, la zone du Projet dispose de marges de manœuvre importantes pour poursuivre son développement selon deux axes: (i) sécurité alimentaire et (ii) intégration économique. Sauf dans les zones le plus densément peuplées, des terres nouvelles peuvent être mises en valeur et des zones pastorales sont disponibles. En général, les eaux de surface restent peu valorisées malgré un réseau hydrographique conséquent. Des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) diversifiés constituent des sources de revenus et des contributions nutritionnelles non négligeables.

23. Cette partie du Burkina Faso (avec une pluviométrie de 500 à 700 mm) était pourtant généralement considérée au cours des années 1980 comme la zone la plus dégradée du pays: disparition rapide de la végétation, chute des rendements céréaliers (moyenne de 400 à 500 kg par hectare), baisse du niveau des nappes phréatiques. Entre 1975 et 1985, de nombreuses familles ont quitté les zones les plus densément peuplées pour s'installer dans des régions à meilleur potentiel. Le perfectionnement des méthodes de CES au cours des 15-20 dernières années a créé de nouvelles marges de manœuvre techniques très importantes qui ont permis, là où elles ont été appliquées (et elles l'ont été maintenant sur une part majoritaire des zones les plus densément peuplées), de stopper le processus de dégradation et d'engager un cercle vertueux de reconstitution de la fertilité des sols qui s'est traduit: (i) par une augmentation sensible des rendements du sorgho et du mil (jusqu'à 50% là où, les plus mauvaises années, la production avait été obtenue seulement dans les parcelles traitées) et donc, directement, une amélioration de la sécurité alimentaire des ménages, mais aussi (ii) par l'introduction au sein des systèmes familiaux, de nouvelles productions tournées vers le marché (petit élevage, niébé, PFNL). Ces pratiques techniques à faible coût ont permis d'enclencher un processus d'intensification agricole respectueux des ressources naturelles et contribuant à leur reconstitution et gestion durable.

24. Cette intensification «vertueuse» reste cependant freinée par l'application souvent trop partielle des solutions techniques disponibles. Les mécanismes d'accès des producteurs aux connaissances techniques restent bien sûr à perfectionner, mais à la fois la rigidité et l'instabilité des régimes traditionnels de sécurisation foncière constituent l'un des principaux obstacles à l'investissement dans l'agriculture (et l'élevage). Cela est vrai pour tous les types de producteurs et en particulier pour ceux constituant les groupes cible du Projet. Nombre d'entre eux hésitent notamment à investir dans la reconstitution du couvert arboré ou dans l'amélioration de la fertilité des parcelles qu'ils exploitent. Au-delà des techniques manuelles les plus simples (cordons de pierre, zaï, demi-lunes) réalisables par les exploitants, les investissements nécessaires à la maîtrise et valorisation des eaux de surface ou d'accès aux eaux souterraines dépassent la plupart du temps les possibilités financières des utilisateurs.

B. Stratégies de ciblage et de genre

25. La population cible du Projet (estimée à 190 000 ménages, soit environ 1 250 000 personnes) sera constituée des ménages ruraux touchés par la pauvreté monétaire et par l'insécurité alimentaire, soit un peu plus de la moitié (53,4%) des ménages de la zone du Projet (46% pour le Nord, 38% pour le Centre-Nord et 31% pour l'Est). Le groupe cible sera constitué d'environ 40 000 ménages (dont un tiers au moins de jeunes ménages) qui bénéficieront directement d'un ou plusieurs appuis du Projet. Le nombre de femmes qui accéderont directement, à titre personnel, à un ou plusieurs appuis du Projet est estimé à au moins 30 000.

26. La **stratégie de ciblage** du Projet combinera les ciblages suivants: (i) géographique; (ii) par les activités et les approches du Projet, (iii) sur les ménages les plus vulnérables, les femmes et les jeunes; (iv) intracommunautaire.

27. Les régions choisies sont parmi les plus pauvres du pays. Le ciblage géographique sera précisé, au sein de chaque région, de manière à focaliser en priorité les appuis du Projet sur les provinces ou les zones les plus vulnérables. Il sera affiné, lorsque cela sera pertinent, à l'échelle de villages ou de grappes de villages.

28. Les activités et l'approche générale de mise en œuvre adoptées pour le Projet constituent des éléments de la stratégie de ciblage dans la mesure où: (i) ces activités sont par leur nature très largement «autociblantes» et (ii) les modalités de mise en œuvre choisies renforcent le poids des groupes cibles dans les processus de décision et de négociation. Du fait de la complémentarité des actions appuyées par le Projet, fréquemment un même individu sera bénéficiaire direct de plusieurs appuis. De la même façon les appuis du Projet seront cohérents et complémentaires avec d'autres actions de développement (notamment celles adoptant des approches filières).

29. Pour chaque activité appuyée par le Projet, des règles spécifiques de ciblage (critères d'orientation ou de décision, quotas, etc.) sur les ménages les plus vulnérables, les femmes et les jeunes, seront définies. Elles devront être mises en œuvre par les instances chargées des décisions d'appui (Comités Provinciaux de Présélection-CPP, Comité d'Approbation Provincial-CAP, Unité de Gestion du Projet -UGP- et Cellules Techniques -CT-) ainsi que par les partenaires chargés de la mise en œuvre.

30. Il sera demandé aux Comités Villageois de Développement (CVD) et Organisations Paysannes (OP) qui solliciteront des appuis du Projet, de réaliser en leur sein un ciblage «intracommunautaire» sur leurs membres les plus vulnérables (notamment femmes et jeunes).

31. Les principaux axes de la **stratégie de genre** du Projet seront: (i) d'accroître les possibilités d'accès des femmes non seulement aux activités appuyées par le Projet (aménagement de bas-fonds, maraîchage, PFNL, etc.), mais aussi à l'ensemble des opportunités et responsabilités au sein des CRA et de leurs démembrements, à l'échelle locale et régionale, (ii) d'améliorer la connaissance et la mise en pratique des droits fondamentaux des femmes, par les femmes elles-mêmes, mais aussi par les autres acteurs, (iii) de permettre une évolution harmonieuse et équitable des rapports entre genres et de la division des tâches et des responsabilités au sein des ménages et des communautés. Dans toutes les actions du Projet, des mesures spécifiques seront définies pour permettre une participation, et un accès équitable des femmes, aux appuis. Des activités visant plus spécifiquement les femmes (thèmes techniques, alphabétisation, Information/Education/Communication-IEC) sont prévues. En outre, pour contribuer à l'amélioration de l'équilibre et la cohésion des structures familiales, le Projet rendra accessibles aux jeunes hommes plus d'opportunités pour se fixer localement.

C. Objectifs, résultats et indicateurs

32. L'objectif général du Projet est l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations rurales les plus défavorisées. Son objectif spécifique est d'appuyer les populations cible à construire et renforcer leur autonomie et leur capacité à jouer un rôle moteur croissant, pleinement reconnu par les autres acteurs, dans la construction d'un tissu économique et social durable. Pour cela le Projet interviendra sur: (i) l'accroissement de la résilience des ménages, des exploitations et des villages face aux aléas climatiques; (ii) l'accession des ménages à une capacité d'autonomie économique et financière suffisante pour leur permettre, au sein de leur milieu rural de résidence, de se projeter mieux vers l'avenir; (iii) la construction et le renforcement d'un tissu social et économique favorable et incitatif à cette prise d'autonomie, dont les populations cibles seront des acteurs/partenaires à part entière.

D. Résultats et composantes

33. Le Projet sera organisé en quatre composantes:

- i. De petits aménagements fonciers à l'échelle villageoise (ou d'une grappe de villages) visant essentiellement à améliorer la résilience des ménages/exploitations familiales face aux aléas climatiques, mais aussi à contribuer à créer ou renforcer leur autonomie financière. Cette composante sera la plus importante en termes de budget.
- ii. Des appuis à la diffusion de bonnes pratiques et à des initiatives et innovations locales susceptibles d'améliorer durablement l'autonomie économique des populations cibles (sans remettre en cause leur résilience et chaque fois que possible en la renforçant).
- iii. Des appuis à la structuration des acteurs (en particulier populations cible) et à leur mise en réseau.
- iv. Administration et suivi-évaluation.

Composante 1: Petits aménagements fonciers villageois

34. L'objectif de la composante, la plus importante en termes budgétaires, est l'accroissement de la résilience des ménages, des exploitations et des villages face aux aléas climatiques. Pour cela le Projet misera sur la maîtrise et la valorisation des eaux de surface par des modèles (techniques, économiques et sociaux) d'aménagements dont l'adaptation et l'efficacité ont déjà pu être vérifiées et qui sont la base des trajectoires «d'intensification vertueuse» déjà observées. Cette composante appuiera la réalisation:

- i. D'aménagement de petits bas-fonds permettant une maîtrise partielle de l'eau (village ou grappe de village), essentiellement destinée à la production de riz. Il s'agira d'aménagements de types Projet Riz Pluvial (PRP-Taiwan), ou Plan d'Action pour la Filière Riz (PAFR-Union Européenne) selon les résultats du diagnostic préalable à l'aménagement.
- ii. D'aménagement de petits périmètres maraîchers villageois autour de points d'eau ou de puits maraîchers.
- iii. D'aménagements individuels ou collectifs de parcelles agricoles et récupération de terres dégradées par des techniques de CES/DRS telles que les «zaï», les demi-lunes, les cordons pierreux, les digues filtrantes, etc.
- iv. De récupération de terres dégradées à vocation sylvo-pastorale ou agricole par des techniques mécaniques et/ou biologiques.

35. Sur la base des hypothèses très prudentes de production retenues, la production annuelle additionnelle peut être estimée à environ 8 000 tonnes de céréales sèches (sorgho), 25 000 tonnes de riz (paddy), 9 000 tonnes de tubercules et 16 000 tonnes de produits maraîchers.

36. Le potentiel aménageable en bas-fonds déjà identifié est de l'ordre de 12 000 ha pour l'ensemble de la zone du Projet. Le Projet se concentrera sur des aménagements d'une superficie comprise entre 5 ha et 50 ha. Il est envisagé d'aménager 6 000 ha, ce qui permettra de rendre accessibles des terres de bas-fonds à environ 24 000 ménages. Les appuis du Projet seront priorisés en fonction de la qualité du ciblage (ménages vulnérables, femmes, jeunes ménages) proposé par les utilisateurs potentiels de chaque site. En particulier, dans chaque contexte, des quotas minimaux seront définis pour les femmes et les jeunes.

37. Le maraîchage étant une des filières de concentration pour les régions Nord et Centre Nord, le Projet appuiera, dans ces bassins de production, non seulement des périmètres tournés vers l'autoconsommation et le marché local, mais aussi des sites plus tournés vers les marchés urbains ou régionaux. Il est à ce stade envisagé d'appuyer le développement d'environ 600 ha de nouveaux périmètres qui devraient permettre à environ 12 000 nouveaux ménages de pratiquer cette activité. Le maraîchage tourné vers le marché local est une activité reconnue comme essentiellement féminine. Pour les zones à vocation commerciale plus clairement définie, une attention particulière sera apportée à garantir l'accès équitable des femmes aux appuis du Projet. Le projet pourra également appuyer l'amélioration de périmètres existant et satisfaisant aux stratégies de ciblage et/ou de genre.

38. Même dans la région Nord où elles ont été le plus largement mises en œuvre, les techniques manuelles de CES/DRS ne couvrent qu'un tiers des surfaces (25% pour le Centre Nord et 12% pour l'Est). Dans des zones où les moellons nécessaires sont disponibles, le Projet appuiera le traitement d'au moins 5 500 ha à l'aide de cette technique. La mise en œuvre des autres techniques sera appuyée sur une superficie totale de l'ordre de 10 000 ha. Le nombre de ménages touchés devrait être supérieur à 15 000. Il s'agira essentiellement de ménages déjà établis.

39. Pour l'ensemble de ces aménagements, le Projet financera le coût: (i) des formations techniques, (ii) des études, (iii) des travaux (y compris, si besoin, le transport des matériaux notamment des moellons), (iv) de l'outillage et de l'équipement de base. Les bénéficiaires fourniront la main d'œuvre non spécialisée nécessaire à la collecte et au chargement des moellons ainsi qu'à la réalisation des petits ouvrages individuels (cordons de pierre, zai, demi-lunes, etc.). Le Projet prendra en charge le coût de la main d'œuvre non spécialisée qui sera recrutée localement par les entreprises. Le Projet prendra également en charge le coût d'équipement et de fonctionnement de partenaires associatifs (OP, ONG) ou privés chargés de fournir aux bénéficiaires une assistance à la maîtrise d'ouvrage, mais aussi un appui en organisation des utilisateurs et en matière de foncier (voir ci-dessous).

40. Bien que nécessitant des équipements spécialisés et coûteux (tracteur lourd et charrue spéciale) plus complexes à gérer, les techniques de récupération de terres dégradées faisant appel à une scarification mécanique montrent, lorsqu'elles sont bien réalisées, un potentiel important déjà vérifié par un petit nombre d'expériences. Initialement le Projet fera recours aux équipements déjà disponibles au Burkina. Par la suite, il pourra envisager d'appuyer les opérateurs les plus performants pour étendre leur parc matériel. Il est envisagé qu'environ 5 000 ha de terres dégradées à vocation agricole ou sylvo-pastorale pourront être traités avec l'appui du Projet.

41. En outre, du fait de l'importance déterminante de la sécurisation foncière, des actions sur ce thème seront intégrées à l'ensemble des sous-composantes. La stratégie du Projet en matière de foncier repose sur: (i) un principe général de sécurisation des droits des utilisateurs issus des populations cible, et (ii) une approche volontariste pour faciliter l'accès de ceux-ci aux parcelles aménagées. La cohérence avec ces deux principes sera requise pour que le Projet finance une initiative d'aménagement.

42. Dans ce cadre, le Projet appuiera: (i) la diffusion et explication/vulgarisation, sous l'orientation méthodologique de la Direction Générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (DGFOMR), des textes juridiques et administratifs auprès des acteurs clés du Projet⁸; (ii) des appuis en matière de foncier aux promoteurs des aménagements fonciers soutenus par le Projet; (iii) la mise en place de Commissions Foncières Villageoises dans les villages où ces aménagements seront réalisés, (iv) la participation des acteurs du Projet à l'Observatoire de l'Evolution des Pratiques Sociales en Matière de Foncier. Ces appuis viendront compléter et s'articuler sur ceux fournis par d'autres intervenants (PNGT 3, MCA, par exemple) qui interviendront, eux, de façon complémentaire, par le canal des municipalités.

43. La disponibilité de topographes locaux constituant un goulot d'étranglement prévisible tant pour la réalisation et l'entretien des aménagements que pour la sécurisation foncière, le Projet appuiera la formation et l'installation de jeunes professionnels dans ses zones d'intervention.

44. Enfin, le Projet prendra en charge les coûts d'équipement et de fonctionnement d'une cellule technique légère chargée d'animer, d'orienter, d'organiser et de suivre la mise en œuvre de la composante.

Composante 2: Intensification des petites exploitations et valorisation de leurs productions

45. Aussi bien sur les surfaces aménagées ou récupérées avec l'appui du Projet dans le cadre de sa première composante que sur celles déjà exploitées, l'objectif de cette seconde composante sera de promouvoir une intensification, une diversification des activités agricoles et de l'élevage et une valorisation des productions agro-sylvo-pastorales «vertueuses» en terme d'environnement et de reconstitution et gestion durables des ressources naturelles. Ce processus sera basé sur de petites exploitations familiales viables économiquement, diversifiées et capables de créer les fondations d'un tissu socio-économique rural équilibré et capable de fixer durablement les populations. Un certain nombre de thèmes d'intensification prioritaires viseront, en outre, en priorité les femmes (maraîchage, aviculture, embouche de petits ruminants et valorisation des PFNL, etc.) et les jeunes (tubercules, traction animale, lutte phyto-sanitaire, santé animale, gestion et valorisation des ressources fourragères, entretien d'équipements ou d'ouvrages ou prestation de services aux activités agricoles, de l'élevage ou liées à la valorisation durable des ressources naturelles).

46. Les activités de cette composante s'inscriront en synergie et en complément des interventions des autres projets intervenant dans les trois régions de la zone du Projet, en particulier: PAPSA, PAFASP (BM), PADAB II et PCEMR (Coopération Danoise), PASPRU et PROFIL (FIDA). Ces projets et programmes étant construits essentiellement par approche par filières, et donc prenant en charge des appuis sur les activités post-production et commercialisation, la démarche du Projet se concentrera sur l'inclusion des populations cibles au sein de ces filières. La démarche proposée sera axée sur: (i) l'appui aux processus de diffusion des technologies, d'innovation et de recherche-développement menés sur les différents thèmes visés, et (ii) la mise à l'échelle à partir d'expériences pertinentes déjà menées dans la zone ou à proximité (notamment par les projets PDRD et PICOFA).

47. Elle comprendra deux sous-composantes: (i) renforcement de l'offre de services d'appui-conseil; et (ii) appui aux initiatives locales de développement de la production agricole, de l'élevage ou de valorisation des ressources naturelles.

⁸ Producteurs ruraux simples usagers ou détenteurs fonciers, aux autorités coutumières et religieuses, aux organisations de producteurs, aux élus locaux et structures de développement au niveau village et communal.

48. L'objectif de la première sous-composante sera de renforcer l'offre de service d'appui-conseil fournie par des OP, des agents ou prestataires d'appui-conseil associatifs ou privés aux populations cibles dans les domaines de: (i) la diffusion des bonnes pratiques de gestion durable des terres (conservation et restauration des sols et régénération naturelle assistée, etc.); (ii) la gestion technico-économique des exploitations familiales; (iii) l'appui aux porteurs de micro-projets soutenus par le Fonds d'Appui (voir ci-dessous).

49. Dans chaque région, le Projet financera un nombre limité de fournisseurs d'appui-conseil associatifs (OP, ONG) ou privés recrutés sur appel à propositions par les CRA. Les contributions du Projet pourront prendre en charge des moyens de transport, de l'équipement, des coûts de personnel, des coûts d'intervention ainsi que des charges de structure directement liées aux activités menées dans le cadre du Projet.

50. Le Projet appuiera des institutions spécialisées publiques, parapubliques ou mixtes souhaitant intervenir en partenariat avec des OP (et éventuellement les autres partenaires de ces dernières) dans le domaine de l'appui-conseil. Ces appuis seront mobilisés à la demande et pour des opérations concrètes. Ils pourront porter sur de petits équipements, du matériel, des coûts directs d'intervention (hormis, bien sûr, rémunération du personnel de ces institutions).

51. Enfin le Projet appuiera, dans chaque région, le montage et l'opération d'un nombre limité de réseaux thématiques et collaboratifs durables et tournés vers l'innovation, associant des acteurs de nature différente, dont obligatoirement des organisations rurales issues des populations cible.

52. L'objectif de la seconde sous-composante sera d'appuyer l'émergence et la pérennisation d'activités économiques nouvelles mises en œuvre par les populations cibles ou ayant un impact positif direct sur leurs petites exploitations agricoles⁹. Elle comprendra: (i) un fonds d'appui au démarrage de ce type d'activités innovantes dans le contexte local et (ii) les ressources nécessaires à l'opérationnalisation de ce fonds.

53. Le Fonds d'Appui (*start-up capital fund*) pourra contribuer, par des dons aux bénéficiaires/promoteurs de projet, à couvrir des coûts d'investissement (physique ou non) de formation, d'installation d'équipement, etc. et éventuellement à une dotation initiale en intrants (2 campagnes au maximum) directement liée à ces investissements. La vocation du Fonds ne sera pas de financer du capital circulant. Ses domaines d'intervention (voir Annexe 4) porteront sur l'agriculture, l'élevage et/ou la valorisation des ressources naturelles. Les demandes pourront émaner de producteurs individuels, de groupes ou d'organisations paysannes ou pour certains services clé d'entrepreneurs privés. Les groupes cibles du Projet seront bénéficiaires de l'essentiel des contributions du Fonds d'Appui.

54. Les procédures du Fonds d'Appui seront construites sur la base de l'expérience du PADAB II et des projets en cours tels que PAFASP et PROFIL (voir annexe 11). Le Projet apportera une contribution à la poursuite du développement et du perfectionnement de ces procédures de manière à les faire reposer progressivement sur des acteurs et des mécanismes pérennes. Le Manuel de Procédures sera uniforme sur l'ensemble des trois régions. Ce Manuel de Procédures sera essentiellement basé sur celui du PADAB II qui sera adapté pour insérer des éléments tirés du Manuel de Mise en Œuvre (annexe 11) et des autres documents du Projet. Le Projet appuiera le perfectionnement et le fonctionnement des Comités Provinciaux de Présélection chargés d'un premier niveau d'examen des demandes et des Comités d'Attribution de Projets chargés des décisions à

⁹ Par exemple, petites transformations ou prestataires de services du type vétérinaires, topographes, etc.

l'échelle régionale. Le Projet appuiera le perfectionnement et le développement des mécanismes et outils de suivi-évaluation institués dans le cadre du PADAB II.

55. Des orientations stratégiques générales pour ce Fonds (thèmes, types de projet et de promoteurs éligibles, grilles d'évaluation, plafonds, règles de ciblage cohérentes avec les stratégies de ciblage et de genre du Projet) seront définies sur la base des éléments fournis dans les documents du Projet (voir éléments en Annexe 4). Elles seront cohérentes avec les bonnes pratiques retenues par le FIDA en matière de fonds de subventions (voir Annexe 12). Chaque CRA aura ensuite la possibilité de les préciser pour les adapter à son contexte régional et à ses stratégies. Tant au niveau régional qu'au niveau de l'ensemble du Projet, un mécanisme participatif et transparent permettra leur mise à jour périodique. Les représentants des institutions professionnelles de microfinance participeront à ce mécanisme de manière à éviter les situations de concurrence, mais aussi à dégager des complémentarités permettant au secteur de la microfinance de mieux répondre à la demande solvable additionnelle de services financiers créée par les interventions du Fonds d'Appui.

Composante 3: Structuration des acteurs et mise en réseau

56. Cette composante comprendra trois sous-composantes: (i) renforcement des capacités des populations cible, des organisations rurales et élus municipaux ; (ii) appui institutionnel aux CA et (iii) appui institutionnel aux Directions Régionales (DR).

57. Le renforcement des capacités des populations cible et des organisations rurales comprendra: (i) des actions d'alphabétisation fonctionnelle; (ii) le déploiement d'une stratégie IEC; (iii) des appuis aux organisations rurales.

58. L'alphabétisation fonctionnelle sera centrée sur les activités économiques des populations cible. Les méthodes d'intervention seront cohérentes avec les normes et pratiques adoptées au niveau national par les structures publiques et les opérateurs spécialisés. Les appuis du Projet porteront en priorité sur des modules du type Formations Techniques Spécifiques (FTS) dans lesquelles le vocabulaire et les calculs utilisés pour l'alphabétisation correspondent aux situations concrètes rencontrées dans le cadre de chaque activité. Le public cible de ce type de formation est constitué en majorité de femmes. Le Projet visera en outre, par les FTS, les jeunes (garçons et filles) récemment déscolarisés afin de lutter contre les tendances de déperdition post scolaire des connaissances. En outre, le Projet appuiera la constitution par des organisations rurales de petites «bibliothèques techniques» (lots de fiches techniques, manuels simplifiés, etc.) à l'échelle villageoise.

59. La stratégie IEC portera sur la diffusion de thèmes «généralistes» (genre, hygiène, nutrition, droit et citoyenneté, etc.), mais aussi de thèmes plus en relation avec les activités du Projet (foncier, techniques de production, etc.). Cette méthode est utilisée avec succès dans nombreux projets appuyés par le FIDA et est testée avec succès au Burkina dans le cadre du PDRD. Le Projet appuiera la mise en place (formation initiale et recyclage) à l'échelle villageoise de binômes femme/homme «Points Focaux/relais IEC (PFIEC)». Il facilitera leur accès au matériel pédagogique disponible sur les thèmes généralistes et thèmes plus spécifiques au Projet. L'ensemble de ces thèmes sera également relayé par les radios rurales en langue locale. Sur ces bases, les PFIEC seront chargés d'animer des causeries/débats, des groupes d'écoute des émissions radio et de servir de relais pour la diffusion des savoirs liés à d'autres activités appuyées par le Projet et/ou les CRA.

60. Les CVD des villages où le Projet interviendra directement et les Unions socioprofessionnelles aux échelles communales, provinciales et régionales pourront bénéficier, à la demande, de sensibilisations, animations, formations et conseil ainsi que

de petites dotations initiales en outillage de bureau (registres, archivage des documents, etc.); le Projet pourra également appuyer l'organisation de concertations locales qu'elles soient instituées (comme aux échelles régionale et communale) ou thématiques. Le Projet appuiera également la réalisation de sensibilisations et de formation destinées aux élus municipaux sur des thèmes directement liés au Projet.

61. L'appui institutionnel aux CA visera: (i) le renforcement institutionnel des trois CRA de la zone du Projet; (ii) la création d'une capacité opérationnelle des CRA à l'échelle provinciale (12 provinces); (iii) le renforcement de la mise en réseau des CRA; (iv) le renforcement des capacités de gestion administrative et financière des trois CRA, mais aussi du BN/CRA.

62. Le renforcement institutionnel des trois CRA de la zone du Projet sera complémentaire aux appuis en cours et envisagés de la Banque Mondiale et de la Coopération Danoise pour répondre aux attentes du Gouvernement. L'approche du Projet capitalisera en particulier l'expérience acquise dans la région Est dans le cadre du PADAB II (Coopération Danoise) la prolongera et la diffusera aux deux autres régions (et au bureau national (BN)/CRA). L'appui du Projet portera en particulier sur les fonctions statutaires des CRA: (i) de formation et communication (interne et externe) et d'appui à l'organisation des producteurs et (ii) de programmation, planification, organisation et mise en œuvre des services rendus par les CRA à leurs membres et suivi-évaluation. Sur chacun de ces deux groupes de fonctions, le Projet prendra en charge le coût d'un technicien par Chambre (6 au total) et leur dotation en véhicule, équipement et moyens d'opération et de fonctionnement. Ces techniciens seront en particulier chargés de l'opérationnalisation des appuis fournis dans le cadre des composantes 2 et 3 du Projet et mises en œuvre par le canal des CRA (sélection opérateur appui-conseil, participation aux procédures de sélection des micro-projets financés à travers le Fonds d'Appui, sélection des opérateurs alphabétisation et IEC et appui aux organisations rurales).

63. Le Projet appuiera les CRA à étendre leurs activités à l'échelle provinciale (12 provinces) par la mise en place, au niveau de chaque province, d'un binôme d'animateurs (une femme et un homme) dotés de la logistique nécessaire (dont un véhicule par province); ces binômes seront chargés de servir de relais à la CRA pour l'ensemble de ses activités à l'échelle de la province (et donc en particulier de celles appuyées dans le cadre du Projet). Afin d'inciter les CRA à développer des collaborations avec les autres CRA, le Projet dotera chacune des trois CRA de la zone d'intervention d'un budget utilisable seulement pour des actions menées en partenariat avec d'autres CRA.

64. Le Projet appuiera, en complémentarité avec d'autres intervenants (BM notamment), le renforcement des capacités de comptabilité, gestion administrative et financière des trois CRA de la zone d'intervention, mais aussi du Bureau National des CRA, afin de parvenir à doter le plus rapidement possible les CRA (et le BN/CRA) d'une capacité de gestion budgétaire multi-sources de financement, crédible pour des partenaires extérieurs et transparente pour les ressortissants des CRA et l'Etat burkinabé. Les appuis du Projet pourront concerner des formations, du conseil, des équipements et logiciels (manuels de procédures, système comptable général, analytique et budgétaire, etc.), des coûts de personnel, mais aussi les audits externes annuels (comptables et institutionnels) des trois CRA et de la CNA.

65. L'appui institutionnel aux Directions Régionales (DR) du MARH, du MRA et du MEDD (3 pour chacune des trois régions) visera à renforcer leur capacité à assumer des fonctions «régaliennes» en relation avec les objectifs et les actions du Projet. Cet appui pourra porter sur des équipements (y compris véhicules), des formations, des fournitures ou des prestations externes de services. Au cours de la préparation du Projet un premier lot de fonctions a été identifié. Au démarrage du Projet, cette liste sera éventuellement revue pour prendre en compte les résultats de la réflexion initiée au sein

de pays sur la redéfinition du rôle de l'Etat dans le secteur rural (y compris mécanismes de mise en œuvre du PNSR) et les autres appuis éventuels.

Composante 4: Gestion du Projet et Suivi-Evaluation

66. Le Projet prendra en charge les coûts d'équipement et de fonctionnement de l'Unité de Gestion de Projet (UGP) qui sera créée initialement. Cette UGP sera composée d'une Coordination et de quatre cellules : (a) aménagements ; (b) économie agricole, (c) administration et finances et (d) suivi-évaluation. Les deux cellules « techniques » (aménagements et économie rurale) seront dès le démarrage du Projet dotées d'un certain degré d'autonomie par rapport à la Coordination. Elles pourront notamment de façon indépendante : (i) définir leurs stratégies, méthodes d'intervention, approches, etc. dans le respect du cadre défini pour l'ensemble du Projet et pour les composantes dont elles seront responsables ; (ii) concevoir leurs PTBA et PPM sur la base du cadre budgétaire défini par la Coordination ; (iii) organiser et mettre en œuvre leur programme de travail ; (iv) ordonner les dépenses courantes ainsi que les déblocages pour les micro-projets et aménagements exécutés par les bénéficiaires et (v) négocier et préparer les contrats relatifs à leurs composantes respectives.

67. Par rapport à ces deux cellules, la Coordination, en s'appuyant sur les cellules administratives et financières et de suivi-évaluation : (i) définira le cadrage budgétaire annuel et courant de chaque cellule ; (ii) conservera un rôle d'orientation et de contrôle (cohérence stratégique, opportunité et respect des procédures) sur l'ensemble de l'activité des cellules et (iii) sera l'unique canal de communication avec le FIDA.

68. Cette organisation permettra à la fois de responsabiliser les cellules techniques sur des résultats objectivement vérifiables et de préparer la transition vers le PNSR. La cellule « économie agricole » sera entre autres responsable de la gestion de la délégation de maîtrise d'ouvrage aux CRA (et BN/CRA).

69. Par la suite, lorsque l'intégration du Projet dans les mécanismes prévus pour la mise en œuvre du PNSR sera réalisée, (i) la cellule technique chargée de la première composante sera intégrée au Sous-programme Développement Durable de l'Hydraulique Agricole (PDDHA) et (ii) la cellule chargée de la mise en œuvre des seconde et troisième composantes ainsi que la coordination et la cellule administrative et financière et celle chargée du suivi-évaluation seront intégrées au Sous-programme de Promotion de l'Economie Agricole (PPEA).

70. Le Projet prendra en charge les coûts d'équipement et de fonctionnement de ces équipes. Il prendra également en charge les coûts liés au pilotage et à l'administration du Projet. En particulier il fournira, pour faciliter le suivi et la supervision du projet, un appui logistique léger aux points focaux du Projet au sein des Ministères techniques en charge du PNSR (Direction des Etudes et de la Planification-DEP), du Ministère de l'Economie et Finances-MEF (Direction de la Coopération Multilatérale-DCM-) et du Secrétariat Permanent à la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SP/CPSA). Outre la prise en charge des coûts de suivi-évaluation directement liés au Projet, celui-ci pourra appuyer le renforcement des fonctions de suivi-évaluation au sein des CRA et des relais régionaux du système de suivi-évaluation du PNSR.

E. Leçons apprises

71. Depuis le début de ses interventions au Burkina Faso en 1981, le FIDA a approuvé douze projets et programmes, d'un coût global de 366 millions de \$EU, auquel le FIDA a contribué à hauteur de 159 millions de \$EU. Il a également accordé de petits dons à des ONG et à la Confédération Paysanne du Faso (CPF) et appuyé des organismes régionaux de recherche. Le programme FIDA au Burkina Faso comprend aujourd'hui cinq

programmes et projets à différents niveaux d'exécution. Une revue de ce portefeuille a été réalisée pendant les mois d'août et septembre 2011, afin de dégager les points forts, les points faibles, les contraintes et les opportunités en termes de *scaling-up*. Les conclusions principales de cette revue les plus pertinentes au Projet, sont décrites ci-dessous (et plus en détail dans l'Annexe 3).

72. **Ciblage et genre.** D'une manière générale, les projets/programmes FIDA accordent une attention particulière au ciblage des groupes vulnérables (femmes et jeunes). Des quotas sont même fixés dans la plupart des projets pour s'assurer de l'équité de genre dans la participation à l'exécution des projets. Au PIGEPE, le quota de 40% est fixé pour les femmes et les jeunes dans toutes les activités, tandis qu'au PROFIL, ce quota est de 50% pour les femmes. Au PDRD, du fait des pesanteurs socioculturelles, le quota d'au moins 30% de femmes est exigé dans l'accès aux parcelles dans les bas-fonds aménagés. Le PICOFA a mis en place un dispositif de ciblage nominatif des bénéficiaires visant particulièrement les femmes. Ce dispositif constitue une innovation et un succès qui mériterait d'être répliqué dans d'autres projets.

73. Cependant, il existe une faible représentation des femmes et des jeunes dans les organes de prise de décision des structures locales (CVD, Conseils Municipaux, Conseils Régionaux, Comités de Gestion, etc.). Les femmes sont membres de ces structures, mais sont en minorité et rarement dans les positions de leadership. Des opportunités existent donc, pour les projets/programmes du FIDA, de jouer un rôle catalytique pour encourager la participation de plus de femmes dans les instances locales de leadership et leur recrutement au niveau des UGP et comme agents d'appui sur le terrain.

74. La mise en œuvre d'activités d'Information, Education et Communication (IEC) ont, dans le passé, apporté un appui important aux femmes. L'IEC a été mis en œuvre avec succès dans de nombreux projets appuyés par le FIDA au Burkina et dans d'autres pays. Il est très apprécié et demandé par les femmes même si dans un nombre de cas les hommes participent aussi aux sessions. Au-delà de l'ouverture et des connaissances nouvelles, il permet de créer de nouveaux espaces de discussion moins codifiés et plus ouverts que ceux qui existent traditionnellement. On observe que beaucoup de jeunes femmes après avoir joué le rôle de point focal IEC accèdent à des postes de responsabilité au sein d'organisations rurales et développent des initiatives.

75. **Amélioration de la production et de la productivité agricole.** Les agriculteurs dans le Sahel ont dû faire face à la variabilité climatique depuis les sécheresses des années 1970, au moment où ils ont commencé à modifier et améliorer les pratiques traditionnelles de gestion des terres. Les pratiques introduites dans les champs cultivés du Burkina Faso et du Niger ont compris les zaï, les demi-lunes, les digues filtrantes, les cordons pierreux et les barrières végétales. Une série de mesures complémentaires ont été prises pour optimiser les techniques de CES, telles que l'utilisation de fosses fumières, de phosphates naturels et de l'agroforesterie. Les agriculteurs utilisent du fumier dans les zaï et les demi-lunes. Ce fumier contient les graines des espèces ligneuses broutées par le bétail et la combinaison entre eau et fertilité du sol crée des conditions favorables pour le développement de ces espèces ligneuses. Les agriculteurs protègent et gèrent de plus en plus ces espèces, en créant des nouveaux systèmes agroforestiers sur des terres auparavant stériles. La densité et la diversité des espèces sur les terres réhabilitées sont souvent plus élevées que sur les anciennes parcelles.

76. Le FIDA a apporté un soutien important à la mise à l'échelle de ces innovations locales à travers son portefeuille d'investissements au Burkina Faso au cours des 30 dernières années. La CES a amélioré sensiblement les moyens de subsistance des ruraux et a entraîné une augmentation importante du nombre d'arbres, en aidant les agriculteurs à s'adapter au changement climatique. De nombreuses espèces produisent également du fourrage ou sont des arbres «fertilisants», apportent de la matière

organique aux sols. Ce processus amène à une plus forte intégration de l'agriculture, de l'élevage et de la sylviculture au niveau des systèmes de production gérés par les agriculteurs. Il apparaît dans des zones où, à travers des activités de CES, des terres dégradées et devenues stériles ont été récupérées et rendues productives, comme par exemple dans le Plateau Central du Burkina Faso, où ces pratiques ont permis la réhabilitation d'entre 200 000 et 300 000 ha et la production de 80 000 tonnes supplémentaires de nourriture par an¹⁰.

77. En termes de productivité, les bénéficiaires affirment généralement que des aménagements bien réalisés, couplés avec des itinéraires techniques de production bien suivis, permettent de multiplier les rendements par deux. Cependant, les volumes de production générés par ces aménagements (par producteur et par taille de superficie exploitée), qui permettraient de saisir avec plus de précision l'apport des investissements des projets au profit des plus pauvres, sont mal documentés. Il est donc indispensable que les projets prennent des dispositions qui permettent d'évaluer et de documenter les produits issus des aménagements, afin de rendre plus visible leur contribution à la sécurité alimentaire et/ou à l'amélioration des revenus des plus pauvres. Selon la revue «Land Use Policy» (# 25 <2008>), dans la province de Bam (Centre-Nord) au Burkina Faso, les rendements de mil et de sorgho sont passés de 406-446 kg/ha dans la période 1984-1988 à 622-669 kg/ha dans la période 1996-2000. Selon les chercheurs, cette augmentation de productivité est la conséquence des techniques de CES combinées avec les techniques de gestion de la fertilité des sols¹¹.

78. En termes d'impact, les aménagements que le PICOFA a mis en œuvre ont sans doute contribué à l'amélioration de la sécurité alimentaire. En effet, selon la récente enquête d'impact d'achèvement du Programme (mai 2012), 85% des ménages ciblés par le PICOFA ont pu obtenir des terres aménagées, et 64,7% d'entre eux rapportent que l'alimentation générée par les terres aménagées représente plus du quart de la production globale du ménage. L'examen des ménages non ciblés par le PICOFA indique que seulement 23,9% parmi eux ont eu accès à des terres aménagées, et que seulement 22,1% d'entre eux rapportent une production alimentaire sur les terres aménagées supérieure au quart de la production globale du ménage. Par ailleurs, 57,6% des ménages ciblés par le PICOFA ont déclaré des surplus de production agricole au cours des 12 derniers mois contre seulement 33,1% pour les ménages non ciblés.

79. De plus, 85,1% des ménages participants au PICOFA ont déclaré que leur production avait augmenté de plus d'un quart suite aux aménagements. Soixante-douze pourcent d'entre eux ont introduit de nouvelles cultures ou variétés depuis les 3 dernières années de mise en œuvre du PICOFA. Avec les aménagements et les paquets de technologies agricoles introduites, les bénéficiaires estiment disposer d'une meilleure résilience par rapport aux aléas. Plus de la moitié (57,3%) ont en outre déclaré que leur capacité de générer des revenus s'était accrue suite aux interventions du PICOFA.

80. Cet impact sur la sécurité alimentaire du groupe cible est confirmée par le fait que seulement 45% des répondants en 2012 (suite à une campagne agricole pourtant médiocre) ont déclaré avoir vécu une première époque de disette en 2012 contre 59% en 2006. Seuls 2% ont connu, en 2012, une seconde période de disette (contre 12% en 2006). En outre, la malnutrition aigüe des enfants de 0 – 5 ans est passée de 20% à 13,13%.

81. **Sécurisation foncière.** L'analyse des réalisations des projets/programmes FIDA sur la sécurisation foncière indique que le groupe cible a effectivement accès aux terres

¹⁰ David J. Spielman and Rajul Pandya-Lorch eds (2009). **Millions fed – Proven successes in agricultural development**, IFPRI., p. 53.

¹¹ Reij, C.P & Smaling, E.M.A. "Analyzing successes in agriculture and land management in Sub-Saharan Africa: is macro-level gloom obscuring micro-level change?" **Land Use Policy** 25 (2008), pp. 410-420.

mises en valeur, même si de manière précaire. En effet, en l'absence des décrets d'application de la loi foncière, les activités de sécurisation foncière des projets concernés ont enregistré beaucoup de retard dans leur réalisation. La sortie de ces décrets en juillet 2011 offre aujourd'hui une bonne opportunité pour l'opérationnalisation du Programme National de Sécurisation Foncière, du cadre juridique, ainsi que des directives du Manuel de mise en œuvre, par des actions pilotes qui permettront de tirer des leçons concrètes susceptibles d'orienter les interventions futures des projets/programmes du FIDA. La collaboration avec la DGFOMR est cruciale pour la réussite et la durabilité des opérations de sécurisation foncière.

Finance Rurale

82. Crédit à moyen terme. L'offre professionnelle de services de microfinance, malgré son bon développement au Burkina, ne finance encore que de façon marginale les besoins de capital circulant des petits producteurs. La stratégie de ces institutions pour le secteur rural est très clairement orientée vers la collecte de l'épargne, le crédit à court terme, mais exclut toute implication dans le crédit à moyen terme au secteur. La microfinance peut ainsi, partiellement, contribuer, par le crédit à court terme, à la pérennisation des activités économiques des populations rurales, mais pas à leur démarrage dès lors que des équipements ou des investissements importants ou à rentabilité différée (sur plus d'un an) sont nécessaires. Réciproquement, les appuis au lancement de nouvelles activités économiques doivent pouvoir être relayés par des possibilités d'accès aux services financiers proposés par les institutions de microfinance.

83. Fonds de subvention. Quelle que soit la catégorie de fonds de subvention (biens publics et/ou biens privés), les comités de gestion établis sur le modèle du PICOFA et du PDRD constituent un instrument important pour la durabilité des actifs collectifs acquis, ainsi que le dynamisme de l'appartenance des membres aux groupements formés sur la base d'un intérêt commun. Il faudrait toutefois documenter leur organisation et les considérer comme un des outils permanents de développement durable pour le portefeuille du pays. En outre, le manque de détails opérationnels exigés dans l'ensemble des Rapports de pré-évaluation des projets en cours a occasionné des retards dans l'opérationnalisation des fonds de subvention. Les projets futurs devraient décrire en détail le cadre de gestion des fonds proposés, avec des étapes et procédures opérationnelles bien définies.

84. **Gestion des projets/programmes.** Les principaux défis auxquels doivent faire face les projets en matière de gestion comprennent notamment: i) l'établissement des protocoles avec des partenaires publics basés sur des termes de référence détaillés avec une obligation de résultats; ii) la sélection de cadres expérimentés dans la mise en œuvre de projets et programmes; iii) l'élaboration et l'harmonisation des grilles d'évaluation des performances du personnel; iv) la maîtrise des coûts d'opérations des projets afin de respecter les allocations prévues dans les accords de financement; v) la correcte gestion financière dans le cadre de projets cofinancés par plusieurs bailleurs de fonds; et vi) les lourdeurs des procédures de passation de marchés et les délais de passation excessivement longs qui en découlent.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET

A. Approche

85. Dans toutes ses approches, actions, modes d'organisation et de mise en œuvre, le Projet appliquera un principe général de subsidiarité qui privilégiera les échelles plus «locales» par rapport aux plus «globales». Ce principe, essentiel à la construction d'un tissu économique, social et institutionnel durable et efficace, s'appliquera en particulier aux dimensions géographiques et institutionnelles ainsi qu'en matière de maîtrise d'ouvrage et de gestions des savoirs.

86. Le Projet appuiera, au sein des échelles locales, mais aussi pour l'articulation de celles-ci avec les échelles plus globales, la construction de relations durables et équitables de partenariat entre acteurs clé autonomes et pérennes. Cette approche est cohérente avec les orientations stratégiques adoptées par l'Etat burkinabé (décentralisation, approche programme, modernisation de l'Etat, promotion d'un secteur privé autonome, etc.), mais se démarque des usages antérieurs qui confiaient de fait aux projets (structures non pérennes) la mise en œuvre directe de l'essentiel du développement rural.

87. Sur la base de ces deux principes (subsidiarité et partenariat), le Projet appuiera la construction, aux échelles locales auxquelles il interviendra, de réseaux/tissus économiques et sociaux fonctionnels et durables capables de réduire la pauvreté et de soutenir le développement. Un réseau étant constitué d'acteurs et de relations qui les lient, le Projet appuiera: (i) l'émergence et le renforcement des acteurs (économiques, sociaux, organisationnels et institutionnels) essentiels et, en tout premier lieu, les populations cible pour accroître leur capacité de participation active et leur capital social, (ii) la construction et le renforcement de relations transparentes et équitables entre ces acteurs clé. Un accent particulier sera mis sur les relations auxquelles participeront les populations cible. Le choix des modalités de mise en œuvre du Projet joueront, dans ce domaine, un rôle déterminant. Ces modalités devront apporter une contribution significative à la réalisation des objectifs de développement du Projet.

88. Le Projet ne sera plus conçu comme un fournisseur/distributeur temporaire d'appuis ayant sa propre logique et, souvent, connecté de façon insuffisante aux acteurs pérennes locaux qui ne sont pas les sujets directs de ses interventions. Il devra bien sûr proposer et rendre accessibles des appuis à ces différents acteurs (populations cibles, organisations rurales et société civile, organisations agricoles et CA, secteur privé, municipalités et services déconcentrés), mais tout en fournissant cette offre, il devra travailler à construire la demande correspondante et définir et perfectionner les instruments, les procédures et les canaux les plus durables possibles permettant (en particulier aux populations cible) d'y accéder. Même si, initialement, il intervient directement dans la mise en œuvre, il définira dès le départ une stratégie de retrait et devra l'appliquer effectivement.

B. Organisation institutionnelle

89. Le MAH assurera la tutelle technique du Projet. Le MAH créera le Comité de Pilotage (CP) du Projet selon les textes actuellement en vigueur. Le CP sera constitué des représentants (i) de l'Etat (1 par ministère du secteur rural et 1 du MEF soit au total 4); (ii) des élus des CRA (3); (iii) des Organisations Professionnelles Agricoles (1 national et 2 représentants par région dont 3 femmes ; (iv) des professionnels de la microfinance (1) et (v) des Associations des Régions et de celle des Municipalités (2). Afin de faciliter la transition vers le PNSR, il comprendra également, dès le départ, un membre mandaté par le SP-CPSA. La présidence du CP sera assurée par le Secrétaire Général (SG) du MAH.

90. Le MAH, le MRA, le MEDD et le MEF désigneront, au sein de chacune de leurs DEP, un point focal pour le Projet qui participera à la supervision du projet.

91. La période d'intervention du Projet coïncidera avec la mise en place du PNSR. A la date d'entrée en vigueur du Projet, tous les mécanismes de mise en œuvre du PNSR ne seront pas encore fonctionnels. Certains restent encore actuellement à définir. Sur la base de ce constat, une solution transitoire est prévue, qui sera utilisée pour le démarrage du Projet et une proposition d'insertion du Projet dans les mécanismes futurs du PNSR.

92. Initialement, le MAH créera une Unité chargée de Gestion du Projet (UGP) de type « B »¹² (i) dotée de l'autonomie administrative et financière, (iii) établie à Ouagadougou et (iii) fonctionnant selon les règles de gestion axée sur les résultats.

93. Une fois les mécanismes de mise en œuvre du PNSR mis en place, le Gouvernement et le FIDA décideront d'un commun accord de la date et des modalités précises de l'évolution du dispositif institutionnel et de mise en œuvre du Projet. Dans ce cadre, le Projet sera rattaché à deux sous-programmes mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique : (i) Développement Durable de l'Hydraulique Agricole (PDDHA), pour les aménagements et le volet foncier qui leur est lié (première composante), (ii) Promotion de l'Economie Agricole (PPEA) pour le reste des actions du projet. Une cellule technique spécifique au Projet sera créée au sein de chacun de ces deux sous-programmes. Les équipes chargées de la coordination, de la gestion administrative et financière et du suivi-évaluation seront rattachées au Sous-programme de Promotion de l'Economie Agricole.

94. Dès le démarrage du Projet, la mise en œuvre d'une partie (voir Annexes 4 et 5) des appuis du Projet sera confiée aux CRA (et au BN/CRA) selon des modalités définies par une Convention de Délégation de Maîtrise d'Ouvrage accordée entre l'Etat et les CRA et acceptée par le FIDA. Progressivement, en fonction notamment du développement et des performances de chaque CRA (et du BN/CRA), l'ensemble des appuis du Projet qui rentrent dans le mandat des CRA pourront leur être transférés.

C. Planification, suivi-évaluation et gestion des savoirs

95. Initialement, l'UGP assurera la consolidation des Plans de Travail et Budgets Annuels (PTBA) préparés, selon les normes et dans les délais, par les CRA, les DR et par l'UGP (dont cellules techniques) elle-même pour les parties du Projet dont elle assurera directement la mise en œuvre. Elle sera responsable de l'organisation et du secrétariat des sessions du CP. Le PTBA sera validé par le CP et soumis à l'approbation préalable du FIDA. Une fois l'intégration au sein du PDDHA et du PPEA réalisée, ces tâches relèveront de la cellule placée au sein du PPEA et chargée de la coordination du Projet.

96. Le dispositif de suivi-évaluation du Projet devra permettre: (i) de répondre aux besoins d'information du FIDA et du Gouvernement sur l'activité, les résultats immédiats et l'impact à court et plus long terme du Projet, (ii) de produire, organiser et diffuser les informations nécessaires à son pilotage stratégique. Le suivi-évaluation sera un élément essentiel de la mise à jour des stratégies et plans d'action et devra intégrer toutes les étapes des cycles de travail liés au Projet. Une attention particulière sera apportée au suivi de l'efficacité du ciblage (pauvreté et genre).

97. Un mécanisme de suivi-évaluation participatif sera instauré pour chaque domaine d'activité et de façon transversale au niveau régional. Il comprendra notamment des ateliers-bilans-propositions réalisés annuellement ou selon le rythme propre à chaque activité. Les acteurs et partenaires-clés (bénéficiaires, organisations rurales, institutions publiques, secteur privé, etc.) de chaque activité seront invités à participer à ce processus qui sera lancé et animé par les CRA. Le PNSR prévoit dans chaque région, un cadre de concertation entre les acteurs du secteur rural. Le Projet s'inscrira dans cette démarche et contribuera à la renforcer. Au-delà, au niveau de chaque région, les CRA et les DR organiseront des ateliers communs de suivi-évaluation et de programmation spécifiques au Projet (au moins 2 par an) auxquels l'UGP (puis la cellule de Coordination) sera conviée à participer.

¹² Type B signifie qu'il s'agit d'une unité dotée de l'autonomie de gestion administrative et financière créée au sein de l'administration (pas une mise en œuvre directement par les services mais pas non plus une agence d'exécution en dehors de l'administration).

98. Le système de collecte, de remontée et de traitement de l'information sur les réalisations du Projet (niveau 1) et leur impact direct (niveau 2) devra permettre de répondre aux normes du FIDA (Système de Gestion des Résultats et de l'Impact - SYGRI). Il devra également permettre d'alimenter le système qui sera défini dans le cadre du PNSR. Ce dernier sera¹³ piloté au niveau central par le Secrétariat Permanent à la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SP/CPSA) qui s'appuiera sur la DEP de chacun des ministères techniques et les relais de ces dernières au sein des régions.

99. Dans le cadre du Projet, la collecte et l'élaboration primaires des informations seront assurées par les acteurs directement responsables de chaque action et/ou les animateurs provinciaux des CRA. La cellule technique responsable de la première composante assurera la consolidation et l'élaboration des données relatives à cette composante et leur transmission vers la cellule chargée de la Coordination du Projet ainsi que vers les relais régionaux et centraux du système de suivi-évaluation du PNSR. Pour les seconde et troisième composantes, les CRA (et le BN/CRA) ou les DR assureront la consolidation et l'élaboration des informations relatives aux actions dont elles seront responsables. Elles transmettront ces informations à la cellule chargée de la Coordination du Projet et aux relais régionaux définis par le système de suivi-évaluation du PNSR.

100. Une enquête de base répondant aux normes définies par le FIDA pour le SYGRI a déjà été réalisée pendant la conception de Neer-Tamba. Cette enquête sera répétée lors de la dernière année du Projet. Des enquêtes thématiques seront réalisées en fonction des besoins.

101. En application du principe de subsidiarité (voir ci-dessus), la stratégie du Projet en matière de gestion des savoirs sera d'ancrer les compétences au sein d'acteurs locaux pérennes (en tout premier lieu les organisations rurales, mais aussi les CRA et les DR) et d'appuyer ces acteurs locaux à se doter de canaux durables d'accès aux connaissances. Le Projet sera un outil de déploiement et de vulgarisation des politiques nationales et du cadre juridique et réglementaire. Il servira également à contribuer à leur perfectionnement et leur enrichissement notamment: (i) en matière de nouvelles formes d'articulation et de partage des rôles entre l'Etat et les acteurs ruraux dont en particulier les CA; (ii) de conseil agricoles et (iii) de pratiques foncières.

D. Gestion financière, acquisition des biens et services et gouvernance

102. Le Projet disposera d'un compte «désigné¹⁴» en FCFA ouvert dans un établissement bancaire acceptable pour le FIDA, et d'un compte en FCFA alimenté par la contribution du Gouvernement et les autres ressources du Projet. Il aura, si nécessaire, et avec l'accord du FIDA, la possibilité d'ouvrir de nouveaux comptes en FCFA ou en devises pour la gestion de financements externes additionnels et pourra également, pour répondre à des besoins de transparence et d'efficacité de gestion, ouvrir d'autres comptes en FCFA. Les signataires autorisés pour le compte désigné du Projet seront le/la responsable de l'UGP et le/la Responsable Administratif et Financier (RAF) (un troisième signataire sera désigné au sein de l'UGP pour pallier d'éventuelles absences de l'un ou de l'autre). Une fois le projet imbriqué dans les sous-programmes du PNSR, chaque sous-programme individualisera la part de la dotation budgétaire lui revenant qui sera affectée au Projet au titre de la contribution du Gouvernement.

103. Initialement toutes les demandes de retrait de fonds seront élaborées sous la supervision du Responsable de l'UGP et visées par le/la RAF. Elles seront acheminées vers le FIDA par l'UGP après avoir été visées par la personne en charge du suivi du Projet au sein du MEF et par la DEP du MAH. Par la suite, la possibilité pour le BN/CRA de

¹³ PNSR version finale du 6 juillet 2012

¹⁴ Auparavant nommé «compte spécial»

présenter directement à ces deux personnes, au nom des CRA, les demandes portant sur les parties du Projet couvertes par la Convention de Délégation de Maitrise d’Ouvrage sera examinée.

104. Un audit global du Projet, répondant aux normes internationales, sera réalisé chaque année par un cabinet sélectionné sur appel d’offres. Il sera demandé à cet audit d’émettre, chaque année, des recommandations détaillées sur les procédures de gestion du Projet. Les opérateurs contractés par le Projet et les partenaires (dont les CA) ayant reçus des subventions dans le cadre du programme devront également être en mesure de répondre à ces audits. En outre les CRA et le BN/CRA organiseront, selon des termes de référence acceptables par le FIDA, leur propre audit annuel qui couvrira l’ensemble de leurs activités. Le Projet et le FIDA seront destinataires de ces rapports ainsi que des réponses apportées par les CRA (et le BN/CRA).

105. A l’instar de la plupart des pays de l’UEMOA, le système burkinabé des marchés publics transpose les Directives de l’UEMOA, relatives aux marchés publics. A ce titre, le système est, dans sa conception, ouvert à la concurrence, transparent et substantiellement en conformité avec les standards généralement admis sur le plan international. L’audit organisé par l’Autorité de Régulation des Marchés Publics sur les marchés passés en 2008 et 2009 a cependant fait ressortir des faiblesses importantes, dont la lourdeur de la validation des Plans de Passation des Marchés-PPM (par le Conseil des Ministres), des délais de passation excessivement longs (plus de 60% des marchés notifiés hors de période de validité des offres), la faiblesse de la capacité de l’ensemble des acteurs, une publicité et des systèmes d’information insuffisants et des décisions prises sur la base du moindre coût sans examen de la valeur économique de l’offre. En juin 2011, le FMI¹⁵ a fait de l’amélioration de la passation des marchés publics un des principaux défis à relever, par le Gouvernement, pour permettre à l’investissement public de contribuer à la SCADD aux niveaux nécessaires. Depuis, le décret 2012-13 du 2 mars 2012 a introduit, notamment, des procédures simplifiées pour les marchés de moins de 20 millions de FCFA et des dispositions pour améliorer la prise en compte de la valeur économique dans les marchés de prestations de services. Afin d’éviter les retards importants dans le démarrage du Projet, l’achat des véhicules et équipements importés sera réalisé à travers un marché passé auprès d’institutions des Nations Unies. La Lettre au Bénéficiaire comportera des dispositions (voir Annexe 8) visant notamment: (i) à la sélection fondée sur la qualité et le coût pour les prestations de service; (ii) la passation de marchés avec la participation de la communauté; (iii) la revue préalable du FIDA des documents d’appel d’offres, (iv) la mention du rôle du FIDA. Les marchés passés dans le cadre de la Convention de Délégation de Maitrise d’Ouvrage aux CA, en particulier les appels à proposition pour le choix des opérateurs d’appui conseil, seront passés et gérés par les CA selon des procédures acceptables par le FIDA. Conformément à l’orientation prise pour la mise en œuvre du PNSR, une logique de gestion axée sur les résultats (quantitatifs et qualitatifs) sera adoptée pour tous les contrats et toutes les conventions passées dans le cadre du Projet. Chaque fois que cela sera possible et pertinent des étapes/résultats intermédiaires objectivement vérifiables seront définis en fonction de calendriers précis.

106. Conformément aux règles du FIDA (qui ne lui permettant pas de financer des taxes) et aux pratiques existantes, le Gouvernement prendra les dispositions nécessaires pour que tous les contrats et conventions passées et tous les achats réalisés dans le cadre du projet soient exemptés de taxes. En particulier, le Gouvernement veillera à ce que cette disposition soit rendue effective pour l’ensemble des dépenses réalisées par les CRA et le BN/CRA dans le cadre du Projet.

¹⁵ Joint Staff Advisory Note on the Poverty Reduction Strategy Paper, rep. 11/245 Conclusion

107. L'ensemble du personnel du Projet sera recruté selon des procédures agréées par le FIDA. Le choix des responsables-clés devra recevoir l'agrément du Fonds. Les contrats seront des contrats de travail salarié conclus initialement pour une durée d'un an et reconduits en fonction d'évaluations annuelles et des recommandations des missions de supervision. Les femmes seront encouragées à postuler aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du Projet et leur recrutement sera favorisé aux différents postes de responsabilité.

108. Les rapports d'exécution et les audits seront partagés avec l'ensemble des acteurs et partenaires du Projet. Le Projet et le FIDA auront accès aux rapports et audits des CA et des autres partenaires.

E. Supervision

109. La supervision du Projet sera réalisée directement par le FIDA, conjointement avec le Gouvernement. Chaque ministère technique désignera, au sein de sa DEP, un point focal pour le Projet, de même que le MEF au sein de sa DCM.

110. Tous les trois ans, un examen intermédiaire conjoint sera réalisé par le FIDA et l'Etat. Ces examens feront le bilan des actions réalisées par rapport aux objectifs fixés, analyseront les réussites, les difficultés, les échecs et la pertinence des méthodologies. Ils vérifieront également le niveau de décaissements des ressources et l'éventuelle nécessité de réallocation des ressources disponibles et/ou le besoin de ressources complémentaires. Ils proposeront une mise à jour des plans d'action pour le reste de la vie du Projet, pour consolider ou réorienter sa stratégie et sa mise en œuvre et assurer l'atteinte des objectifs.

F. Identification des risques et mesures de gestion

111. La responsabilisation des acteurs non-étatiques et la mise en place d'une gestion partenariale du développement rural rompent avec des pratiques solidement ancrées qui confient l'exclusivité de la planification, mais aussi de la mise en œuvre du développement rural, aux agents de l'Etat. Ce nouveau cadre, qui confie des rôles déterminants aux organisations professionnelles (par filières notamment), aux CA et aux autres acteurs locaux, est cohérent avec l'évolution institutionnelle générale du pays, qui a introduit la décentralisation à l'échelle communale et régionale. Il demande cependant l'établissement de nouvelles formes de relations (moins «top down» et plus partenariales) entre les différents acteurs et la redéfinition/clarification des rôles, prérogatives et responsabilités de chacun. Comme l'exemple de la décentralisation le montre, il s'agit d'un processus qui doit être progressif et géré sur le moyen à long terme. Le Projet soutiendra cette transition en se positionnant clairement dès le début dans la logique de cette nouvelle organisation institutionnelle, mais: (i) en renforçant les acteurs émergents (directement les CA et les organisations professionnelles et indirectement les autres acteurs) et en leur confiant des responsabilités; (ii) en contribuant à introduire et renforcer aux échelles régionales et provinciales les types de relations partenariales qui sont déjà amorcées entre ces acteurs et l'Etat à l'échelle nationale; (iii) en appuyant les acteurs «traditionnels» à se renforcer dans leurs nouvelles fonctions et nouer des partenariats avec les nouveaux acteurs.

112. Face au risque que constituent les pratiques foncières traditionnelles et leur pouvoir de blocage et/ou de frein à l'investissement rural, et notamment à celui des populations cibles du FIDA, dont le pouvoir de négociation reste extrêmement faible dans ce système traditionnel, le Projet se situera également dans une logique de promotion/gestion de la transition sur le moyen/long terme en: (i) favorisant une large diffusion, compréhension et appropriation des textes par les différents groupes d'intérêt; (ii) en introduisant progressivement les nouvelles modalités prévues par les textes; (iii) en permettant aux acteurs et partenaires du Projet de participer à l'observation et

l'analyse des pratiques sociales nouvelles suscitées par ces nouveaux textes législatifs et réglementaires.

113. Le développement du potentiel productif ne sera valorisé que si de nouvelles possibilités d'accès aux marchés sont créées. Le Projet ne prévoit pas de volet spécifique sur ce thème au-delà de la liaison technico-économique de la petite exploitation familiale aux filières porteuses. Ce choix se justifie par l'existence, dans les zones du Projet, d'interventions complémentaires spécifiques couvrant l'ensemble des filières porteuses et de leurs segments (dont les petits producteurs). Le risque serait d'assister à une juxtaposition d'actions travaillant sur des groupes distincts de bénéficiaires finaux («chaque projet ses villages») et à l'impossibilité pour ceux du Projet d'accéder à des appuis complémentaires par le canal des autres projets. L'adoption de la nouvelle organisation du secteur et notamment l'émergence des CA et l'adoption d'instruments et de procédures communes aux différents projets permettra de réduire ce risque. Cette logique est déjà amorcée (harmonisation des procédures de sélection de micro-projets notamment). L'appui du Projet aux CRA permettra en outre, à l'échelle régionale, de renforcer la capacité des CRA à combiner/organiser les différentes opportunités d'appuis proposées par les différents projets et, à l'échelle provinciale, de diffuser et rendre plus transparent et accessible aux utilisateurs finaux (notamment groupes cibles du Projet) l'ensemble des offres d'appui et des opportunités de partenariats.

114. Sauf pour ce qui concerne le riz, les productions additionnelles générées par le Projet resteront relativement modestes par rapport aux productions nationale et régionale¹⁶ et la part destinée à être commercialisée pourra être absorbée sans difficultés sur les marchés locaux. En effet dans la zone du projet, les producteurs pourront s'insérer dans des filières qui bénéficient déjà des appuis de différents projets qui visent à améliorer les conditions d'accès aux marchés des produits agro-sylvo-pastoraux, parmi lesquels il est possible de citer notamment le PCEMR (financement Danemark, suite du PADAB II), le PDA (Allemagne), le PAFASP (Banque Mondiale) et le PROFIL (FIDA)¹⁷. De plus, le projet pourra soutenir, à travers les appuis fournis pour le développement de réseaux thématiques, des initiatives concertées entre acteurs permettant notamment de renforcer les facilités d'accès au marché de certaines productions qui ne bénéficieraient pas encore d'autres formes de soutien. Pour ce qui concerne le riz, il apparaît à l'observation des pratiques paysannes dans la zone du projet que seule environ la moitié de la production serait destinée à être vendue. Compte tenu de la demande croissante de riz existant au Burkina Faso, et de la compétitivité du riz de bas fonds produit en maîtrise partielle de l'eau, la mise en marché des excédents de paddy ne devrait donc pas poser de problèmes. Le projet aura en outre la possibilité de financer (via fonds d'appui) de petites installations de décorticage, permettant la mise en valeur commerciale du paddy.

115. Le pool des compétences pour le secteur rural, qu'il s'agisse de techniciens du secteur public, des ONG, des entreprises, obéit principalement à une logique de mobilité à l'échelle nationale. Les meilleures ressources humaines se déplacent d'une région à l'autre en fonction des affectations administratives ou en fonction des opportunités à durée déterminée offertes par les projets. Cette mobilité a certains aspects positifs (connaissance des différents contextes et parfois meilleure diffusion de certaines connaissances). Elle ne favorise cependant pas la création d'un tissu plus durable de compétences solidement ancrées dans le local, qu'il s'agisse d'organisations professionnelles, d'ONG, d'institutions mixtes ou d'entreprises. La nouvelle organisation du monde rural crée des opportunités nouvelles pour promouvoir ce type de tissu. Le Projet aidera à les valoriser: (i) en confiant des responsabilités à des structures locales d'appui-conseil et en stimulant les relations directes entre les bénéficiaires, ces

¹⁶ Voir tableaux de statistiques agricoles en Appendice 2 de l'Annexe 10

¹⁷ Voir en Appendice 4 de l'Annexe 10, tableau par région, projet et filières/produits

structures et des entreprises/prestataires de service établis localement; (ii) en appuyant les organisations professionnelles à se doter en interne de compétences techniques; (iii) en stimulant les interactions et la connaissance mutuelle entre ces différents types d'acteurs.

IV. COÛTS, PLAN DE FINANCEMENT ET DURABILITE

A. Coûts

116. La durée du Projet sera de 8 ans. Le coût total du Projet, imprévus physiques et financiers inclus, est estimé à 56,6 milliards de FCFA, soit 114,6 millions de \$EU. Les coûts de base sont estimés à 47,0 milliards de FCFA, soit 89,5 millions de \$EU au taux de change moyen de 495 FCFA par \$EU. Un montant égal à 10% des coûts de base a été prévu pour couvrir les imprévus physiques. Sur la base d'une inflation internationale de 2% par an, sur l'ensemble de la durée du Projet et d'une inflation interne de 3%, les imprévus financiers ont été calculés à 19% des coûts de base.

117. Les coûts de base de la composante «Aménagement et valorisation du potentiel productif» sont estimés à 20,7 milliards de FCFA, soit 39,4 millions de \$EU et 44% des coûts de base. Ceux de la composante «Intensification et valorisation» sont estimés à 13,8 milliards de FCFA, soit 26,3 millions de \$EU et 29% des coûts de base. Le coût de la composante «Renforcement des capacités des acteurs clé» est estimé à 9,4 milliards de FCFA, soit 18,0 millions de \$EU ou 20% des coûts de base. Le coût de la «Coordination et gestion du Projet» est estimé à 3,0 milliards de FCFA, soit 5,8 millions de \$EU et 6% des coûts de base

Tableau 1: Synthèse des coûts ('000 \$EU)

| | (FCFA Million) | | | | | (US\$ '000) | | | | |
|---|-----------------|----------------|-----------------|--------------------|--------------------|-----------------|-----------------|------------------|--------------------|--------------------|
| | Local | Foreign | Total | % Foreign Exchange | % Total Base Costs | Local | Foreign | Total | % Foreign Exchange | % Total Base Costs |
| A. Aménagement et valorisation du potentiel productif | | | | | | | | | | |
| Aménagements | 14 883.4 | 1 781.2 | 16 664.6 | 11 | 35 | 28 349.4 | 3 392.7 | 31 742.1 | 11 | 35 |
| Récupération terres dégradées | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| AMO et sécurisation foncière /a | 3 377.5 | 646.3 | 4 023.8 | 16 | 9 | 6 433.3 | 1 231.0 | 7 664.3 | 16 | 9 |
| Subtotal | 18 261.0 | 2 427.4 | 20 688.4 | 12 | 44 | 34 782.8 | 4 623.7 | 39 406.4 | 12 | 44 |
| B. Intensification et valorisation /b | | | | | | | | | | |
| Renforcement de l'offre de services d'Appui-Conseil | 6 592.6 | 1 467.4 | 8 060.0 | 18 | 17 | 12 557.3 | 2 795.0 | 15 352.3 | 18 | 17 |
| Appui aux initiatives locales de développement de la production | 5 639.9 | 118.1 | 5 758.0 | 2 | 12 | 10 742.7 | 224.9 | 10 967.6 | 2 | 12 |
| Subtotal | 12 232.5 | 1 585.5 | 13 818.0 | 11 | 29 | 23 300.0 | 3 019.9 | 26 319.9 | 11 | 29 |
| C. Renforcement des capacités | | | | | | | | | | |
| Populations cible | 3 541.5 | 50.4 | 3 592.0 | 1 | 8 | 6 745.8 | 96.0 | 6 841.8 | 1 | 8 |
| Chambres d'Agriculture | 3 240.0 | 1 287.5 | 4 527.5 | 28 | 10 | 6 171.4 | 2 452.4 | 8 623.8 | 28 | 10 |
| Directions Régionales | 664.7 | 650.0 | 1 314.6 | 49 | 3 | 1 266.0 | 1 238.0 | 2 504.1 | 49 | 3 |
| Subtotal | 7 446.2 | 1 987.9 | 9 434.1 | 21 | 20 | 14 183.1 | 3 786.5 | 17 969.6 | 21 | 20 |
| D. Gestion du projet | | | | | | | | | | |
| Personnel | 902.4 | - | 902.4 | - | 2 | 1 718.9 | - | 1 718.9 | - | 2 |
| Equipements, études | 796.1 | 143.2 | 939.3 | 15 | 2 | 1 516.4 | 272.7 | 1 789.1 | 15 | 2 |
| Fonctionnement | 868.8 | 315.0 | 1 183.8 | 27 | 3 | 1 654.8 | 600.0 | 2 254.8 | 27 | 3 |
| Subtotal | 2 567.3 | 458.2 | 3 025.4 | 15 | 6 | 4 890.0 | 872.7 | 5 762.7 | 15 | 6 |
| Total BASELINE COSTS | 40 506.9 | 6 459.0 | 46 965.8 | 14 | 100 | 77 155.9 | 12 302.8 | 89 458.7 | 14 | 100 |
| Physical Contingencies | 3 831.0 | 678.6 | 4 509.6 | 15 | 10 | 7 297.1 | 1 292.5 | 8 589.6 | 15 | 10 |
| Price Contingencies | 5 015.9 | 157.7 | 5 173.7 | 3 | 11 | 15 533.3 | 1 065.9 | 16 599.2 | 6 | 19 |
| Total PROJECT COSTS | 49 353.8 | 7 295.3 | 56 649.1 | 13 | 121 | 99 986.3 | 14 661.2 | 114 647.5 | 13 | 128 |

^a Appui à la Maîtrise d'Ouvrage
^b des petites exploitations de leurs production

B. Plan de financement

118. La contribution du FIDA sera de 84,6 millions de \$EU sous forme de don, dont 51,16 millions de \$EU à partir du SAfP (Système d'Allocation fondé sur la Performance) 2010-2012 et 33,45 millions de \$EU à partir du SAfP 2013-2015 et/ou éventuel cofinancement. Elle représente 73,8% de l'enveloppe financière totale du Projet. La contribution des bénéficiaires, fournie essentiellement sous forme de main d'œuvre, est estimée à 5,9 millions de \$EU, soit environ 5,2% de l'enveloppe financière totale du Projet. La contribution du Gouvernement, taxes incluses, est estimée à 24,1 millions de \$EU (dont 14,4 millions de \$EU au titre des taxes générées par le Projet) et représente 21,1% de l'enveloppe financière totale du Projet et 22,2% du coût du Projet hors contribution des bénéficiaires. La contribution du Gouvernement nette de taxes est

estimée à 9,7 millions de \$EU, soit environ 8,4% du coût total du projet taxes et contributions des bénéficiaires comprises, et 9,7 % du coût hors taxes du Projet

Tableau 2: Plan de financement ('000 \$EU)

| | IFAD | | The Government | | Bénéficiaires | | Total | | For. Exch. | Local (Excl. Taxes) | Duties & Taxes |
|---|-----------------|-------------|-----------------|-------------|----------------|------------|------------------|--------------|-----------------|---------------------|-----------------|
| | Amount | % | Amount | % | Amount | % | Amount | % | | | |
| A. Aménagement et valorisation du potentiel productif | | | | | | | | | | | |
| Aménagements | 30 017.7 | 72.2 | 6 972.8 | 16.8 | 4 603.9 | 11.1 | 41 594.3 | 36.3 | 4 060.5 | 31 370.5 | 6 163.4 |
| Récupération terres dégradées | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| AMO et sécurisation foncière /a | 7 430.6 | 74.9 | 2 492.1 | 25.1 | - | - | 9 922.6 | 8.7 | 1 462.7 | 7 253.7 | 1 206.3 |
| Subtotal | 37 448.2 | 72.7 | 9 464.9 | 18.4 | 4 603.9 | 8.9 | 51 517.0 | 44.9 | 5 523.2 | 38 624.2 | 7 369.6 |
| B. Intensification et valorisation /b | | | | | | | | | | | |
| Renforcement de l'offre de services d'Appui-Conseil | 15 146.6 | 75.0 | 5 048.9 | 25.0 | - | - | 20 195.5 | 17.6 | 3 382.0 | 14 026.3 | 2 787.2 |
| Appui aux initiatives locales de développement de la production | 9 294.5 | 74.9 | 1 804.4 | 14.5 | 1 306.1 | 10.5 | 12 404.9 | 10.8 | 264.5 | 11 765.7 | 374.7 |
| Subtotal | 24 441.1 | 75.0 | 6 853.2 | 21.0 | 1 306.1 | 4.0 | 32 600.4 | 28.4 | 3 646.5 | 25 792.0 | 3 161.9 |
| C. Renforcement des capacités | | | | | | | | | | | |
| Populations cible | 6 791.8 | 75.0 | 2 263.9 | 25.0 | - | - | 9 055.8 | 7.9 | 113.5 | 8 006.1 | 936.2 |
| Chambres d'Agriculture | 8 179.2 | 74.4 | 2 818.4 | 25.6 | - | - | 10 997.6 | 9.6 | 2 903.1 | 6 373.7 | 1 720.8 |
| Directions Régionales | 2 172.8 | 71.8 | 854.4 | 28.2 | - | - | 3 027.2 | 2.6 | 1 438.8 | 967.1 | 621.4 |
| Subtotal | 17 143.8 | 74.3 | 5 936.8 | 25.7 | - | - | 23 080.6 | 20.1 | 4 455.4 | 15 346.8 | 3 278.4 |
| D. Gestion du projet | | | | | | | | | | | |
| Personnel | 1 706.8 | 75.0 | 568.9 | 25.0 | - | - | 2 275.7 | 2.0 | - | 2 275.7 | - |
| Équipements, études | 1 690.7 | 74.2 | 587.2 | 25.8 | - | - | 2 277.9 | 2.0 | 317.7 | 1 761.1 | 199.1 |
| Fonctionnement | 2 171.9 | 75.0 | 724.0 | 25.0 | - | - | 2 895.9 | 2.5 | 718.4 | 1 743.1 | 434.4 |
| Subtotal | 5 569.4 | 74.6 | 1 880.1 | 25.2 | - | - | 7 449.5 | 6.5 | 1 036.1 | 5 780.0 | 633.5 |
| Total PROJECT COSTS | 84 602.6 | 73.8 | 24 134.9 | 21.1 | 5 910.0 | 5.2 | 114 647.5 | 100.0 | 14 661.2 | 85 542.9 | 14 443.4 |

/a Appui à la Maîtrise d'Ouvrage
 /b des petites exploitations de leurs production

C. Analyse des bénéfices

119. Toutes les actions menées dans le cadre du Projet sont totalement cohérentes avec la SCADD et plus spécifiquement le PNSR. C'est à ces deux échelles que l'analyse de la rentabilité économique (donc du point de vue de la collectivité burkinabé dans son ensemble) des investissements publics est la plus pertinente. Il est estimé¹⁸ que le PNSR permettra à la rentabilité effective de la production primaire dans le secteur rural de passer de 13,4% à 21,6% (soit un gain de 8,2%). A des niveaux de détail plus fin, certains sous programmes, pourtant tous nécessaires à ce programme d'ensemble, auront évidemment des taux de rentabilité très divergents (certains programmes nécessaires pris isolément ne seront sans doute d'ailleurs pas «rentables» si l'analyse se limite au calcul de leur Taux de Rentabilité Économique -TRE- propre). Cela est encore plus vrai au niveau des projets. L'utilisation du TRE à l'échelle de sous programmes et de projets peut conduire à des choix sous optimaux, notamment en écartant des actions certes non rentables en elles-mêmes, mais situées sur des chemins critiques plus globaux.

120. Le Projet constitue un ensemble équilibré et cohérent qui combine des éléments qui induisent directement des accroissements de production (aménagements et techniques) pour un peu plus de la moitié du coût du Projet, et d'autres dont la rentabilité économique n'est pas réellement quantifiable (appui institutionnel aux fonctions régaliennes des administrations déconcentrées ou alphabétisation par exemple). Globalement, le TRE du Projet sur 25 ans est estimé à 17,6%, l'investissement étant récupéré au bout de 12 ans à partir du démarrage de la mise en œuvre. Une augmentation des coûts et une réduction des bénéfices de 25 % conduiraient respectivement à un taux de 9,4%. Les bénéfices liés à la réduction de l'exode rural n'ont pas été comptabilisés (Standard Conversion Factor-SCF = 1 pour la main d'œuvre non spécialisée).

121. Au-delà de leur impact sur l'ensemble de la collectivité nationale, les projets appuyés par le FIDA ont vocation à être évalués par rapport à leur impact sur les populations cibles et notamment par le biais du montant et de la part de la valeur ajoutée additionnelle créée par le Projet et qui leur revient. Cette valeur ajoutée additionnelle «captée» par les bénéficiaires directs du Projet en «régime de croisière» (valeur de la production additionnelle hors coûts d'entretien des aménagements et

¹⁸ Version provisoire juillet 2012, à confirmer

consommations intermédiaires) est estimée de l'ordre de 18 millions de \$EU par an. La rentabilité financière des différents types d'aménagements et de micro-projets proposés a été vérifiée au cas par cas et estimée satisfaisante.

122. Au-delà des bénéficiaires directement quantifiables, le Projet contribuera à contenir l'exode rural et l'émigration en permettant à de jeunes ménages (environ 12 000) d'accéder de façon sûre et durable à des parcelles aménagées (bas-fonds ou maraîchage) qui faciliteront leur établissement dans les zones d'intervention. A ces opportunités d'emplois nouveaux directs, viendront s'ajouter ceux créés dans le milieu rural du fait de l'accroissement de la demande de biens et services des bénéficiaires directs. Les aménagements et/ou les techniques «d'intensification vertueuse (voir ci-dessus)» devraient permettre à environ 40 000 ménages touchés directement (un quart environ des ménages vulnérables de la zone) d'améliorer leur sécurité alimentaire. Ces bénéficiaires seront obtenus sans entraîner de dégradation des ressources naturelles, mais au contraire en généralisant de bonnes pratiques de reconstitution et de gestion durable.

123. Les actions d'alphabétisation devraient permettre à environ 20 000 adultes, dont une grande majorité de femmes, mais aussi des jeunes (garçons et filles) déscolarisés, d'accéder à des supports écrits et de pratiquer le calcul élémentaire. Les formations techniques plus spécifiques toucheront au total, tous modules confondus, au moins 10 000 personnes (3 FTS par apprenant en moyenne). Les actions d'IEC menées dans les villages devraient toucher directement 15 000 participant(e)s au moins.

124. Le partenariat avec les CA devrait permettre d'améliorer l'efficacité des politiques publiques en particulier par une meilleure prise en compte des demandes et besoins des populations les plus vulnérables, et donc une amélioration de leur conception, mais aussi par une pénétration et une diffusion plus efficace des orientations stratégiques permise par le réseau des élus et des OP. Le Projet contribuera également à accroître la qualité du service public rendu aux usagers.

D. Durabilité

125. La question de la durabilité de l'impact du Projet doit être mise en perspective avec la stratégie à long terme de développement économique du pays. La priorité, pour les zones les plus densément peuplées (ensemble de la zone du Projet sauf Sud de la région de l'Est) restera dans le court et moyen terme de fixer les populations en leur rendant accessibles localement des conditions de vie et des opportunités de revenus décentes. Parallèlement, les performances économiques du secteur rural devront s'accroître pour qu'il demeure un contributeur net et déterminant à la croissance globale du pays (marché intérieur et exportations). L'accroissement nécessaire ne pourra être qu'en partie acquis par la poursuite de l'accroissement des surfaces cultivées qui ne restera possible que durant un petit nombre de décennies et seulement dans les zones les moins peuplées. Dans le moyen long/terme, le Burkina devra arriver à accroître considérablement la productivité du travail dans le secteur rural sans que cela se traduise par une concentration foncière qui entraînerait l'exclusion d'une partie importante de la population qui dépasserait alors la capacité d'absorption des autres secteurs de l'économie. La durabilité de l'impact du Projet ne doit donc pas être vue en fonction d'une future hypothétique situation idéale et figée, mais comme une contribution permettant d'accompagner le processus de transition déjà amorcé et d'éviter des crises sociales et économiques majeures.

126. Sur le moyen/long terme, la mise en place d'un cadre partenarial associant Etat central et collectivités locales à des organisations professionnelles fortes, ainsi que l'émergence et le renforcement des CA sont essentiels à une gestion de cette transition respectueuse des intérêts des ruraux les plus vulnérables. La contribution du Projet sera de favoriser le fonctionnement (renforcement des acteurs et de leurs relations) de ce

cadre partenarial aux échelles où il interviendra directement et d’y promouvoir la participation équitable des populations cibles du FIDA.

127. Les aménagements fonciers et de maîtrise et valorisation des eaux de surface (composante 1) représentent une des principales marges de progression de la productivité des petites exploitations familiales et souvent une base pour l’accès à celles permises par les autres possibilités d’intensification. L’approche du Projet privilégie la durabilité technique, mais aussi sociale, des infrastructures en acceptant parfois des coûts unitaires plus élevés que le strict nécessaire (stabilisation de diguettes à l’aide de géotextile, par exemple, et appuis en matière d’organisation des utilisateurs). Plutôt que de favoriser sur ces aménagements la concentration foncière, il privilégiera l’insertion et la sécurisation foncières des plus défavorisés (femmes, jeunes ménages et ruraux sans terres aménagées).

128. Les aménagements et, au-delà, l’ensemble des techniques et trajectoires d’intensification promues par le Projet (composante 2) contribueront à préserver et valoriser le potentiel durable de ressources naturelles, mais aussi à le reconstituer et l’accroître. Les gains de productivité obtenus contribueront à maintenir et viabiliser un tissu dense de petites exploitations familiales. Le Projet contribuera à l’ancrage des compétences techniques aux échelles les plus locales et à la création de mécanismes durables d’accès aux savoirs et de diffusion/partage des connaissances et compétences.

129. Le Projet contribuera à développer des mécanismes et instruments durables (dont la pertinence et la fonctionnalité s’étendra au-delà de la durée du Projet): (i) de gestion partenariale du secteur rural aux échelles régionale et provinciale, mais aussi (ii) d’orientation des acteurs locaux et d’incitation qui permettront de traduire et de relayer les options stratégiques et les politiques nationales.

ANNEXES

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| ANNEXE 1 - CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT RURAL AU BURKINA FASO | 1 |
| I. Cadre institutionnel du secteur rural | 1 |
| II. Politiques Globales et Sectorielles | 1 |
| A. Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) | 1 |
| B. Programme National du Secteur Rural (PNSR) | 2 |
| C. Chambres Régionales d'Agriculture | 3 |
| D. Politique foncière | 5 |
| E. Organisations Rurales | 6 |
| ANNEXE 2 – PAUVRETE, CIBLAGE ET GENRE | 20 |
| I. Contexte national | 20 |
| A. Pauvreté | 20 |
| B. Sécurité alimentaire et nutrition | 20 |
| C. Aspects de genre | 21 |
| II. Zone du projet | 21 |
| A. Démographie et pauvreté | 21 |
| B. Groupes sociaux | 22 |
| C. Situation des femmes | 22 |
| D. Evolution des systèmes agricoles et d'élevage | 23 |
| III. Groupe cible et Stratégie de ciblage | 25 |
| A. Groupe Cible | 25 |
| B. Ciblage géographique | 26 |
| C. Ciblage intra-communautaire | 26 |
| D. Ciblage sur les groupes vulnérables | 27 |
| E. Suivi et évaluation du ciblage | 27 |
| IV. Stratégie en termes de genre | 28 |
| ANNEXE 3 – PERFORMANCE DU PAYS ET ENSEIGNEMENTS TIRES | 29 |
| I. Portefeuille du FIDA au Burkina Faso | 29 |
| II. Expériences pertinentes et diffusables dans la zone d'intervention | 32 |
| ANNEXE 4 – DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET | 38 |
| I. Petits Aménagements fonciers villageois | 38 |
| A. Aménagement des bas-fonds et des périmètres maraichers | 38 |
| B. Protection et aménagements des terres hautes (dégradées ou non) | 39 |
| C. Volet foncier et ciblage | 40 |
| D. Indicateurs de suivi-évaluation | 43 |
| II. Intensification des petites exploitations et valorisation de leurs productions | 44 |
| A. Objectifs et stratégie | 44 |
| B. Renforcement de l'offre de services d'Appui-Conseil | 45 |
| C. Appui aux initiatives locales de développement de la production agricole, de l'élevage et de valorisation des ressources naturelles | 47 |
| D. Indicateurs de suivi-évaluation | 50 |
| III. Structuration des acteurs et mise en réseaux | 50 |
| A. Alphabétisation | 50 |

| | |
|--|------------|
| B. Information, Education, Communication | 51 |
| C. Appui aux CVD et aux Unions Socioprofessionnelles | 54 |
| D. Appui aux Chambres d’Agriculture | 55 |
| E. Appui aux Directions Régionales | 56 |
| F. Indicateurs de suivi-évaluation | 56 |
| ANNEXE 5 – DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET | 77 |
| I. Approche | 77 |
| II. Organisation générale | 78 |
| A. Organisation initiale | 78 |
| B. Evolution envisagée dans le cadre du PNSR | 79 |
| III. Composantes | 79 |
| A. Petits aménagements fonciers | 79 |
| B. Appui aux initiatives locales de développement de la production agricole, de l’élevage et de valorisation des ressources naturelles | 82 |
| C. Structuration des acteurs et mise en réseaux | 83 |
| IV. Mise en œuvre par le canal des Chambres d’Agriculture | 85 |
| A. Délégation de maîtrise d’ouvrage | 85 |
| B. Appels à propositions gérés par les CRA | 86 |
| C. Fonds d’appui (« start-up capital fund ») | 87 |
| V. Mise en œuvre par le canal des Directions Régionales | 89 |
| VI. Mécanismes de Coordination | 89 |
| ANNEXE 6 – PLANIFICATION, SUIVI-EVALUATION ET GESTION DES CONNAISSANCES | 92 |
| I. Processus de planification | 92 |
| II. Suivi évaluation | 92 |
| III. Accès aux savoirs et renforcement des compétences | 93 |
| ANNEXE 7 – DISPOSITIFS POUR LA GESTION FINANCIERE ET LES DECAISSEMENTS | 97 |
| I. Mise à disposition des fonds | 97 |
| II. Comptabilité | 97 |
| III. Audit | 98 |
| ANNEXE 8 – PASSATION DES MARCHES | 102 |
| I. Analyse des procedures nationales et recommandations | 102 |
| II. Seuils de competences des differentes instances | 103 |
| III. Régles generales de passation des marches | 104 |
| IV. Dispositions specifiques | 105 |
| V. Recrutement et gestion du personnel | 105 |
| ANNEXE 9 – COUTS DU PROJET ET FINANCEMENTS | 111 |
| ANNEXE 10 – ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE | 124 |
| I. Approche de l’analyse économique et financière | 124 |
| II. Modélisation des systèmes de production du groupe cible | 125 |
| III. Analyse coûts/bénéfices | 127 |
| ANNEXE 11 – VERSION PRELIMINAIRE DU MANUEL DE MISE EN ŒUVRE | 148 |

| | |
|--|------------|
| ANNEXE 12 – ADHESION AUX POLITIQUES DU FIDA | 149 |
| I. Ciblage et Genre | 149 |
| II. Agriculture et gestion des eaux et des sols | 149 |
| III. Microfinance | 149 |
| IV. Environnement et gestion des ressources naturelles | 151 |
| A. Impact du projet | 151 |
| B. Catégorie environnementale | 151 |
| ANNEXE 13 – CONTENU DU PLF (PROJECT LIFE FILE) | 166 |

ANNEXE 1 - CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT RURAL AU BURKINA FASO

I. CADRE INSTITUTIONNEL DU SECTEUR RURAL

1. Sur le plan organisationnel, le secteur rural est couvert par trois départements ministériels qui sont (i) agriculture et hydraulique (MAH), (ii) environnement et développement durable (MEDD) et (iii) ressources animales (MRA). Chacun de ces ministères est structuré en Directions générales et centrales, en structures rattachées et de mission, en 13 directions régionales, en 45 directions provinciales, en zones d'appui ou services départementaux en nombres variables en fonction des ressources humaines, matérielles et financières disponibles. Comme dans les autres pays de la région une approche globale des politiques de l'ensemble du secteur est en cours d'élaboration sous la forme du Programme National du Secteur Rural (PNSR).

2. Les activités dans des domaines aussi divers que l'approvisionnement en intrants, la production, la transformation, la commercialisation et le financement sont souvent menées par des acteurs organisés en groupements, unions, fédérations, coopératives et interprofessions par filière regroupées au sein de la Confédération Paysanne du Faso (CPF). Il faut par ailleurs noter également l'émergence d'acteurs privés et la présence d'un nombre important d'organisations non gouvernementales dont les rôles dans le monde rural sont de plus en plus significatifs.

3. De plus, avec la décentralisation (échelles communale et régionale), les communautés de base exercent à travers les collectivités locales des prérogatives et des responsabilités plus importantes dans la conception et la conduite des actions de développement et la gestion de leurs ressources. En effet, le processus de décentralisation en cours vise la prise en compte des dimensions régionales et locales, qui progressivement se traduisent dans des plans et politiques de développement.

4. Enfin, une Chambre Régionale d'Agriculture a été créée dans chacune des 13 régions du pays. Ces Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) sont des établissements consulaires à caractère professionnel, dotés de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion, qui ont pour missions d'assurer la promotion et le développement du monde rural, de contribuer à l'organisation des producteurs, d'assurer l'information et la formation au profit des producteurs, et de promouvoir et appuyer les projets de développement des producteurs et de leurs organisations. Le réseau des Chambres Régionales d'Agriculture est doté d'un Bureau National chargé de représenter les CRA et de les appuyer.

5. L'ensemble de ces réformes s'intègrent dans une dynamique plus globale d'évolution des structures institutionnelles du pays qui vise la mise en place d'un modèle de développement ne reposant plus exclusivement sur le rôle moteur de l'Etat. Ce modèle vise à une participation accrue du secteur privé et de la société civile afin de créer des synergies pour réaliser une croissance plus forte de l'économie et de la cohésion sociale.

II. POLITIQUES GLOBALES ET SECTORIELLES

A. Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD)

6. Le Document de Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable a été adopté en décembre 2010 pour la période 2011-2015. La SCADD a succédé au Cadre

stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP adopté en 2000 et révisé en 2003). Elle fédère l'ensemble des documents de politique existants, notamment les politiques sectorielles et locales. Elle prend en compte les acquis de la mise en œuvre du CSLP et tire les leçons de ses insuffisances. Elle s'appuie sur les quatre pôles du Document d'Orientation Stratégique (social, économique, gouvernance et extérieur) de la vision « Burkina 2025 ». La SCADD *"vise une croissance économique qui induit un accroissement significatif du revenu réel des ménages et une augmentation des biens et services dont les agents économiques peuvent disposer sans entamer le patrimoine national pour les générations futures"*. La SCADD intègre l'ensemble des cadres d'orientation du développement, qu'ils soient de long, moyen ou court terme ou globaux, sectoriels, thématiques, locaux. Elle dessine les orientations stratégiques qui accompagnent l'ambition de développement du Burkina Faso à long terme, définit les objectifs de développement et se décline en cycles quinquennaux. En tant que cadre de référence de toutes les interventions en matière de développement, la SCADD est un instrument d'orientation stratégique axé sur les résultats, son opérationnalisation étant du ressort des politiques sectorielles. Elle est bâtie autour de 4 axes :

- i le développement des piliers de la croissance accélérée (la promotion des pôles de croissance, le développement des filières porteuses, la promotion des niches et des grappes d'entreprises, la promotion d'une croissance pro-pauvre) ;
- ii la consolidation du capital humain et la promotion de la protection sociale ;
- iii le renforcement de la bonne gouvernance (gouvernance économique, gouvernance politique et administrative, gouvernance locale) ;
- iv la prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement.

7. La SCADD vise une croissance soutenue et progressive qui devra passer d'un taux de 8,5% en 2011 à 10,8% en 2015. Cette croissance reposera notamment sur une bonne performance dans les secteurs tertiaires (12,5%), secondaires (11,8%) et primaires (10,7% dont 4,5% pour l'élevage). La croissance attendue au niveau du secteur primaire sera due à l'amélioration des rendements et de la productivité *"sous l'effet de la bonne pluviométrie et surtout les actions de (i) maîtrise de l'eau, (ii) de renforcement des efforts du Gouvernement en matière de subvention des intrants agricoles, (iii) d'encadrement technique des producteurs, (iv) d'appui à la recherche agricole pour la création et l'introduction de variétés adaptées et (v) d'accès des producteurs à la mécanisation agricole et au crédit"*. L'inflation sera en moyenne environ 2,9%, grâce à la bonne production agricole, conjuguée à des actions de régulation et de contrôle des marges des prix des produits de grande consommation, ainsi qu'à la stabilité attendue du prix du baril de pétrole et du cours du dollar. Quant à l'équilibre de la balance commerciale, *"l'augmentation des exportations permettra de contenir le déficit commercial en moyenne, autour de 4,8% du PIB contre 7,2% en 2010. Cette évolution reposera en grande partie, sur la hausse des exportations de coton fibre, d'or non monétaire, ainsi que des produits de l'élevage et des autres produits agricoles"*.

B. Programme National du Secteur Rural (PNSR)

8. Le Burkina Faso est en train d'élaborer une approche sectorielle pour tout le secteur rural décrite dans un document de référence qui est le PNSR. Ce Programme couvrira initialement la période 2011-2015. L'objectif global du PNSR est de *« contribuer de manière durable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une croissance économique forte et à la réduction de la pauvreté¹⁹ »*. Le PNSR est un cadre de programmation, uniformisé dans le cadre du NEPAD avec ceux des autres pays de la sous-région, qui traduit sous forme de sous-programmes cohérents toutes les missions assignées aux trois départements en charge du secteur rural au Burkina (Ministères en

¹⁹ Burkina Faso, décembre 2011, PNSR (2011-2015), document de travail (version provisoire)

charge de l’Agriculture et de l’Hydraulique, de l’Environnement et du Développement Durable, des Ressources Animales). Les orientations pour les options prioritaires de croissance du PNSR sont en cohérence avec les options assignées au secteur par la SCADD. Le PNSR, après son adoption, deviendra le seul cadre de référence pour le financement des actions du secteur et toutes les interventions se feront dans le cadre du PNSR. Le PNSR est articulé autour de 5 axes :

- i l’amélioration de la sécurité et de la souveraineté alimentaires qui comporte 5 sous programmes (développement durable des productions agricoles, amélioration de la productivité animale et de la compétitivité des produits animaux, amélioration de la santé animale et renforcement de la santé publique vétérinaire, développement durable de l’hydraulique agricole, prévention, et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles) ;
- ii l’amélioration des revenus des populations rurales (promotion de l’économie agricole);
- iii le développement durable et gestion des ressources naturelles (gouvernance environnementale et promotion du développement durable, gestion durable des eaux, des sols et sécurisation foncière en milieu rural, Sécurisation et gestion durable des ressources pastorales, amélioration des productions forestières et fauniques et halieutiques) ;
- iv amélioration de l’accès à l’eau potable et du cadre de vie (eau potable et assainissement, assainissement de l’environnement et amélioration du cadre de vie) ;
- v développement du partenariat entre les acteurs du Monde rural (pilotage et soutien).

9. La contribution attendue du PNSR au Produit intérieur brut est d’environ 29% sur la période 2011-2015. Le PNSR a été adopté au début du second semestre 2012.

10. Le PNSR prévoit un Comité d’Orientation et de Pilotage (COP) et un Comité Technique Interministériel (CTI) nationaux ouverts aux représentants des acteurs (organisations de producteurs, secteur privé, société civile) et aux partenaires techniques et financiers. Deux instances similaires sont prévues à l’échelle de chaque région. Le Secrétariat Permanent à la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SP/CPSA), qui a piloté l’élaboration du PNSR, assurera, en étroite collaboration avec les Directions des Etudes et Projets (DEP) des trois ministères la coordination et le suivi-évaluation du Programme. Chacun des sous-programmes sera mis en œuvre dans une logique de gestion axée sur les résultats. Il disposera pour cela de l’autonomie de gestion technique et financière. Des cadres de concertation entre acteurs seront mis en place au sein de chaque sous-programme. Ce type de cadre de concertation pourra également être institué à l’échelle régionale. La préparation d’un manuel définissant le rôle de chacun des acteurs et les règles de partenariat. L’Etat se concentrera sur ses fonctions régaliennes et le suivi évaluation. Les collectivités territoriales (régions, communes) participeront à la programmation et à la maîtrise d’ouvrage, de même que les Chambres Consulaires (CRA, Chambres de Commerce...) et les organisations professionnelles.

C. Chambres Régionales d’Agriculture

11. Les Chambres d’Agriculture²⁰ sont les institutions professionnelles consulaires (du type Chambre de Commerce) investies d’une mission de service public d’intérêt général dans le domaine agricole (y compris élevage et valorisation des ressources naturelles). Tous les exploitants agricoles, les éleveurs, les autres métiers du secteur rural sont, du fait de leur profession, ressortissants de ces chambres (droit de vote, éligibilité et droit à

²⁰ Décrets 2011 426 et 427 du 30 mars 2011

bénéficiaire des services des Chambres). Leur organisation, basée sur des élus villageois (4 dont au moins une femme), se fédère aux échelles communales, provinciales, régionales et enfin nationale. L'institutionnalisation des Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) remonte à 2001. Celle de la Chambre Nationale est plus récente (2011). Les missions des Chambres d'agriculture sont :

- i Assurer la promotion et le développement du monde rural ;
- ii Contribuer à l'organisation des producteurs ;
- iii Assurer l'information et la formation au profit des agriculteurs ;
- iv Promouvoir et appuyer les projets de développement des agriculteurs et de leurs organisations ;
- v Représenter les intérêts professionnels agricoles auprès des pouvoirs publics et des autres acteurs.

12. Les chambres d'Agriculture sont obligatoirement consultées en matière de conception, d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation :

- i Des politiques et programmes d'assistance aux agriculteurs ;
- ii Des politiques de financement des activités agricoles ;
- iii Des politiques de commercialisation des produits agricoles ;
- iv De la législation et de la réglementation se rapportant aux secteurs agricoles, aux organisations professionnelles agricoles et au monde rural.

13. Les Assemblées Consulaires régionales comprennent quatre collègues :

- i Les exploitants agricoles ;
- ii Les organisations professionnelles agricoles ;
- iii Les femmes agricultrices
- iv Les opérateurs privés

14. Au cours de la première mandature (2005-2009) l'effort a surtout porté sur l'installation des CRA et les fonctions de représentation. Elles ont également été associées au pilotage de nombreux projets, à la formulation du PNSR et plus directement à la mise en œuvre de mécanismes de fonds d'appui, notamment dans le cadre du PNGT et du PADAB qui ont débouché sur la définition et le perfectionnement de procédures de sélection et de mise en œuvre des microprojets qui ont très largement inspiré nombre d'autres opérations (PAFASP, PROFIL, PICOFA, etc.). La seconde mandature a été initiée à la fin de 2011. Elle compte avec un renouvellement et un rajeunissement important des élus.

15. Les Chambres d'Agriculture (CA) constituent un élément essentiel de la nouvelle approche et du nouveau cadre institutionnel du secteur rural qui visent à promouvoir le dynamisme du secteur privé (y compris petits exploitants et société civile) mais aussi des institutions publiques et mixtes, et à construire une gestion partenariale active et constructive du secteur rural. Il est en particulier attendu que les CA contribuent à mieux adapter les politiques et les actions de développement aux réalités et aux demandes des acteurs du secteur. En particulier, le mode de représentation au sein des CA accroît considérablement les possibilités de défense et de prise en compte des intérêts des plus vulnérables et donc des populations cible du FIDA.

16. L'échelle régionale (CRA) semble tout à fait adaptée pour permettre un espace de concertation et d'organisation suffisamment riche et accessible (compte tenu des procédures de représentation instituées) qui permet de nouer les partenariats avec les autres acteurs. L'échelle provinciale (pas de Chambres Provinciales instituées mais une Assemblée Consulaire) constitue une maille intéressante pour la mise en œuvre d'actions inter-villageoises et inter-municipales. L'échelon villageois reste fondamental en termes de cohésion sociale mais est trop restreint en termes d'organisations professionnelles. C'est également actuellement le cas de l'échelon communal et ce d'autant plus qu'à cette

échelle les énergies sont, actuellement et sur le moyen terme, principalement mobilisées par la mise en place des organes et structures municipales.

D. Politique foncière

17. La Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR, adoptée en conseil des ministres par décret présidentiel 2007-610/PRES/PM/MAHRH du 4 octobre 2007) se traduit par un nouveau cadre juridique (loi foncière 034-2009/AN, votée par l'Assemblée Nationale le 16 juin 2009) et réglementaire (huit décrets d'application pris en 2010) dont la diffusion et le début de la mise en œuvre progressive coïncideront avec la période d'exécution du projet. Le MCA, l'AFD et la Banque Mondiale ont entrepris ou programmé des appuis à cette mise en œuvre. Le PICOFA et le PDRD ont initié avec la Direction Générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (DGFOMR) du MAH la diffusion des textes dans leurs zones d'intervention.

18. La loi de 2009 est le fruit d'un consensus national assez large ayant impliqué notamment les autorités coutumières et traditionnelles (y compris les chefs de terre, là où ils existent), les élus locaux, les organismes de la société civile, etc. Elle introduit de nouvelles institutions en charge de la sécurisation foncière (voir **Tableau**).

Tableau 1 : Institutions en charge de la sécurisation foncière

| Niveau national | Services techniques centraux de l'Etat | | |
|-------------------------------|---|--|---|
| | | Comité National de Sécurisation Foncière en Milieu Rural CONA/SFMR | Agence Nationale des Terres Rurales ANTR |
| Niveau régional et provincial | Comité Régional de Sécurisation Foncière en Milieu Rural CRSFMR | Services techniques déconcentrés de l'Etat chargés d'appuyer les collectivités territoriales | |
| Niveau communal et villageois | Services Fonciers Ruraux (au niveau des Municipalités) SFR | Instances locales de concertation foncière | Commissions Foncières Villageoises (Commissions spécialisées des CVD) CFV |

19. Au niveau national, seul le Comité National de Sécurisation Foncière en Milieu Rural a tenu ses premières sessions et un observatoire national du foncier devrait être créé en 2012. Créé par décret 2008-704/PRES/PM/MAHRH/MEF/MATD/MRA, le CONA/SFR est composé d'environ 70 membres issus des ministères concernés, des Chambres d'Agriculture et de la Société Civile (y compris des représentants du Conseil Supérieur de la Chefferie Traditionnelle et Coutumière, des Confessions Religieuses), des collectivités locales et du secteur privé. Ce Comité, qui doit se réunir deux fois par an, a un mandat de capitalisation, d'échange et de proposition. Fin 2011, 12 régions sur 13, se sont dotées de CRSFMR. Les SFR, placés au sein des municipalités, sont chargés (article 77 de la loi 034-2009) « *d'une part, de l'ensemble des activités de gestion et de sécurisation du domaine foncier de la commune y compris les espaces locaux de ressources naturelles d'utilisation commune et d'autre part, des activités de sécurisation foncière du patrimoine foncier rural des particuliers sur le territoire communal* ». Ils doivent comprendre (décret 2010-404) un bureau domanial et d'information sur le foncier et un bureau topographique. Une dizaine de pilotes sont en cours de mise en place avec l'appui du MCA.

20. Les Commissions Foncières Villageoises (CFV) sont des commissions techniques des Comités Villageois de Développement (CVD). Elles sont composées au maximum de 9 membres, dont les autorités coutumières et traditionnelles chargées du foncier et des personnes représentatives des différentes associations et organisations villageoises. Pour l'essentiel, elles seront chargées (2010-404) de faciliter les missions des SFR, contribueront à l'information et la sensibilisation des populations en matière foncière, à la constatation des droits locaux et à la prévention des conflits. Des Instances Locales de Concertation Foncière, à vocation purement consultative, pourront être créées par les municipalités pour (art. 83 de la loi) « *examiner toutes questions relatives à la sécurisation foncière des acteurs locaux, à la gestion et à la gouvernance foncières locales, aux questions d'équité foncière et d'utilisation durable des terres rurales et faire toutes propositions qu'elles jugent appropriées* ».

21. La Loi introduit deux innovations majeures, éléments fondamentaux de la sécurisation foncière :

- i les Chartes Foncières Locales (CFL) qui précisent les spécificités locales et les règles en matière de gestion foncière et des ressources naturelles communes. Elles peuvent être initiées à différents niveaux : villageois (voir infra-villageois), inter-villageois, ou encore à l'échelle d'une ou de plusieurs communes. Le décret 2010-400 décrit les modalités d'élaboration et de validation des CFL, basées sur une concertation pleinement participative ;
- ii les Attestations de Possession Foncière (APF) qui matérialisent le résultat d'une procédure contradictoire de constatation de possession foncière rurale (décret 2010-402) dans laquelle les CFV jouent un rôle de premier plan. L'élaboration de l'APF est ensuite confiée au SFR et soumis à la signature du maire de la commune. L'APF est un titre permanent de jouissance qui peut être délivré aux personnes physiques ou morales, à des individus comme à des lignages familiaux. Le co-titrement entre époux est également possible.

22. L'ensemble de ces textes constitue une réforme indispensable et pertinente dont le succès sera cependant conditionné par (i) une compréhension/adhésion/appropriation sociale des textes ; (ii) l'installation pratique et la pérennisation financière des SFR avec notamment la recherche d'une tarification adéquate et équitable de la délivrance des APF.

23. A la fois la rigidité et l'instabilité des régimes traditionnels de tenure foncière constituent un des principaux obstacles à l'investissement dans l'agriculture (et l'élevage). Cela est vrai pour tous les types de producteurs mais tout particulièrement pour ceux constituant les groupes cible du FIDA. Nombre d'entre eux hésitent notamment à investir dans la reconstitution du couvert arboré ou dans l'amélioration à long terme de la fertilité des parcelles qu'ils exploitent. La mise en place de la réforme fournira une contribution significative à l'atteinte des objectifs du FIDA au Burkina Faso. D'un autre côté l'expérience capitalisée des opérations appuyées par le Fonds devra contribuer à alimenter la réflexion et le pilotage de cette réforme. Le FIDA devra également participer comme observateur au sein du Comité National.

E. Organisations Rurales

24. Les Organisations socioprofessionnelles sont légions au Burkina et ont connu une longue histoire depuis le temps précolonial jusqu'à l'indépendance. Il faut retenir pour l'essentiel, que l'action coopérativiste a été véritablement consacré par la Zatu AN7/ 037 (loi portant Organisations pré coopératives au Burkina), avant de céder la place en 1999 à la loi 014/99/AN portant réglementation des sociétés coopératives et groupements au Burkina. L'année 1999 marque une période charnière de l'évolution des politiques agricoles au Burkina avec non seulement l'adoption de la loi 014, mais aussi du Plan stratégique opérationnel (PSO) et du Plan d'action pour l'émergence des

Organisations professionnelles agricoles (PA-OPA). Le PA-OPA avait pour objectif de « renforcer les Organisations Professionnelles (OPA) existantes et de soutenir le processus d'émergence d'Organisations Professionnelles agricoles de telle sorte que celles-ci soient à même de :

- i Rendre à leurs membres des services relatifs à la pratique de leur profession ;
- ii Développer la professionnalisation agricole ;
- iii Représenter leurs membres auprès de l'Etat et des autres organisations professionnelles pour la formulation et la mise en œuvre des politiques sectorielles et la défense de leurs intérêts».

25. Adopté au même moment que le Plan stratégique opérationnel (PSO, 1999), il a abouti conformément à ses objectifs à la mise en place des Chambres d'Agriculture, et à la prolifération d'OPA par filière. Il faut noter en effet que le Plan stratégique opérationnel (PSO, 1999) avait identifié 5 programmes transversaux (Fertilité des sols, Sécurité alimentaire et nutrition, Modernisation de l'Agriculture, Soutien aux producteurs et à leurs organisations, Appui Institutionnel) et 6 filières prioritaires [Céréales (sorgho, mil, maïs, riz), niébé, tubercules, coton, fruits et légumes, oléagineux]. Ces mesures de regroupement des producteurs en filière ont permis de restructurer le monde rural et d'aboutir à des groupements et Unions de céréaliers, de cotonculteurs, de riziculteurs, de laitiers, de maraichers, de produits forestiers non ligneux, etc. Ces faïtières ont créé la Fédération des producteurs agricoles du Burkina (FEPAB), la fédération des éleveurs du Burkina (FEB) et ont mis en place la Confédération Paysanne du Faso (CPF) qui est aujourd'hui un interlocuteur légitime représentant les producteurs.

26. Les différentes Organisations Professionnelles disposent aujourd'hui en leur sein de paysans formateurs et ont développé une tradition de partage et d'échanges de connaissances qui sont autant de potentialités qui peuvent être valorisées.

Appendice 1 – Burkina Faso Country Data

| | | | |
|---|-----------------------|--|-------|
| Land area (km2 thousand) 2009 1/ | 274 | GNI per capita (USD) 2009 1/ | 510 |
| Total population (million) 2009 1/ | 15.76 | GDP per capita growth (annual %) 2009 1/ | n/a |
| Population density (people per km2) 2009 1/ | 58 | Inflation, consumer prices (annual %) 2009 1/ | 3 |
| Local currency | CFA Franc BCEAO (XOF) | Exchange rate : USD 1 = 480 XOF | |
| Social Indicators | | Economic Indicators | |
| Population growth (annual %) 2009 1/ | 3 | GDP (USD million) 2009 1/ | 8 141 |
| Crude birth rate (per thousand people) 2009 1/ | 47 | GDP growth (annual %) 1/ | |
| Crude death rate (per thousand people) 2009 1/ | 13 | 2000 | 1.8 |
| Infant mortality rate (per thousand live births) 2009 1/ | 91 | 2009 | 3.5 |
| Life expectancy at birth (years) 2009 1/ | 53 | | |
| | | Sectoral distribution of GDP 2009 1/ | |
| Total labour force (million) 2009 1/ | 7.14 | % agriculture | n/a |
| Female labour force as % of total 2009 1/ | 47 | % industry | n/a |
| | | % manufacturing | n/a |
| | | % services | n/a |
| Education | | Consumption 2009 1/ | |
| School enrolment, primary (% gross) 2009 1/ | 112 | General government final consumption expenditure (as % of GDP) | n/a |
| Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2009 1/ | n/a | Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP) | n/a |
| | | Gross domestic savings (as % of GDP) | n/a |
| Nutrition | | | |
| Daily calorie supply per capita | n/a | | |
| Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2007 1/ | 45 | | |
| Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2007 1/ | 37 | | |
| | | Balance of Payments (USD million) | |
| Health | | Merchandise exports 2009 1/ | 850 |
| Health expenditure, total (as % of GDP) 2009 1/ | 6.4 | Merchandise imports 2009 1/ | 2 083 |
| Physicians (per thousand people) 2008 1/ | 0 | Balance of merchandise trade | 1 233 |
| Population using improved water sources (%) 2008 1/ | 76 | Current account balances (USD million) | |
| Population using adequate sanitation facilities (%) 2008 1/ | 11 | before official transfers 2008 1/ | 2 210 |
| | | after official transfers 2008 1/ | 1 709 |
| Agriculture and Food | | Foreign direct investment, net 2008 1/ | 104 |
| Food imports (% of merchandise imports) 2009 1/ | 16 | | |
| Fertilizer consumption (kilograms per ha of arable land) 2008 1/ | 4 | Government Finance | |
| Food production index (1999-01=100) 2009 1/ | 136 | Cash surplus/deficit (as % of GDP) 2009 1/ | -5 |
| Cereal yield (kg per ha) 2009 1/ | 1 035 | Total expense (% of GDP) a/ 2009 1/ | 13 |
| | | Present value of external debt (as % of GNI) 2009 1/ | 17 |
| Land Use | | Total debt service (% of GNI) 2009 1/ | 1 |
| Arable land as % of land area 2008 1/ | 23 | Lending interest rate (%) 2009 1/ | n/a |
| Forest area as % of total land area 2006 1/ | 24.7 | Deposit interest rate (%) 2009 1/ | 13 |
| Agricultural irrigated land as % of total agric. Land 2008 1/ | n/a | | |

a/ Indicator replaces "Total expenditure" used previously.

1/ World Bank, *World Development Indicators* database CD ROM 2011-2012

Appendice 2 – Cibles OMD visées par la SCADD pour 2015

Tableau 6 : Cibles OMD visées par la SCADD à l'horizon 2015

| Objectifs OMD | Cibles | Indicateurs | Niveau actuel | | Cible OMD en 2015 | Cible SCADD en 2015 |
|---|--|--|---------------|--------|-------------------|---------------------|
| | | | Année | Valeur | | |
| Objectif 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim | Cible 1A. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de personne vivant avec moins d'un dollar par jour (en PPA). | 1.1 Proportion de la population vivant avec un revenu inférieur au seuil national de la pauvreté | 2009 | 43,9 | 22,25 | Moins de 35 |
| | | 1.2 Indice d'écart de pauvreté | 2008 | 14,10 | 6,95 | 6,95 |
| | | 1.3 Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale | 2009 | 4,01 | 13,50 | 10 |
| | Cible 1B : Atteindre le plein-emploi productif et un travail décent pour tous, y compris les femmes et les jeunes. | 1.4 Taux de croissance du PIB par personne occupée | 2007 | 3,80 | 10,6 | 10,6 |
| | | 1.5 Ratio population urbaine employée / population urbaine active totale | 2003 | 86,20 | 100 | 100 |
| | Cible 1C. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim. | 1.6 Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans | 2007 | 31,70 | 28,65 | 23 |
| | | 1.7 Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique | 2006 | 32,80 | 13,34 | 23 |
| Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous | Cible 2A. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires. | 2.1 Taux brut de scolarisation | 2009 | 74,80 | 100 | 100 |
| | | 2.2 Taux net de scolarisation | 2009 | 57,40 | 70 | 70 |
| | | 2.3 Taux d'achèvement au primaire | 2009 | 45,90 | 100 | 75,7 |
| | | 2.4 Taux d'alphabétisation des 15-24 ans, femmes et hommes | 2007 | 39,30 | 60 | 60 |
| Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes | Cible 3A. Éliminer la disparité de genre dans l'enseignement primaire et secondaire et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard. | 3.1 : Indice de parité | 2009 | 0,91 | 1 | 1 |
| | | 3.2 : Proportion des sièges occupés par les femmes au parlement national | 2009 | 12,70 | 50 | 33 |
| Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans | Cible 4A. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans. | 4.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans | 2006 | 142 | 62,30 | 52,71 |
| | | 4.2 : Taux de mortalité infantile | 2006 | 91,77 | 35,86 | 34,43 |
| | | 4.3 Proportion d'enfants d'1 an vaccinés contre la rougeole | 2008 | 97,60 | 100 | 100 |
| Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle | Cible 5A. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle. | 5.1 : Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes | 2006 | 307 | 141,50 | 176,70 |
| | | 5.2 : Proportion d'accouchement assistés par du personnel de santé qualifié | 2009 | 70,70 | 100 | 85 |
| | Cible 5B : Accroître | 5.3 : Taux de contraception | 2008 | 27,90 | 45 | 40 |


FIDA – Fonds International de Développement Agricole
 Burkina Faso: Document de conception du Projet « NEER TAMBA »
 Annexe 1 – Contexte du Développement Rural au Burkina Faso

| Objectifs OMD | Cibles | Indicateurs | Niveau actuel | | Cible OMD en 2015 | Cible SCADD en 2015 |
|--|--|--|---------------|--------|-------------------|---------------------|
| | | | Année | Valeur | | |
| | l'accès à la médecine préventive universel d'ici 2015. | 5.4: Couverture des soins prénatals (au moins une visite) | 2008 | 95,10 | 100 | 100 |
| Objectif 6 : Combattre le VIH, le SIDA, le paludisme et les autres maladies, et poursuivre l'inversion de la tendance | Cible 6A: D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH et du SIDA et commencé à inverser la tendance actuelle. | 6.1: Taux de prévalence du VIH et le SIDA en % de la population âgée de 15-24 ans | 2008 | 1,30 | 0,77 | 1,12 |
| | | 6.2: Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque | 2009 | 69,60 | 100 | 100 |
| | | 6.3: Proportion de la population de 15-24 ans ayant des connaissances exactes et complètes du VIH/ SIDA | 2009 | 24,90 | 100 | 100 |
| | Cible 6B: D'ici à 2015, assurer à tous ceux qui en ont besoin, l'accès aux traitements contre le VIH/SIDA. | 6.4: Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux | 2009 | 47 | 100 | 100 |
| | Cible 6C: D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et commencé à inverser la tendance actuelle. | 6.5: Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide | 2005 | 23,17 | 90 | 80 |
| | | 6.6.a: Taux de détection de la tuberculose | 2008 | 19,9 | 51% | 51% |
| | | 6.6.b: Prévalence de la tuberculose pour 100 000 habitants | 2008 | 337 | 200 | 200 |
| 6.6.c: Taux de décès dus à la tuberculose | | 2008 | 10,9 | <5% | <5% | |
| | | 6.7: Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation | 2007 | 72,12 | 90 | 85 |
| Objectif 7 : Assurer un environnement durable | Cible 7A: Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable, à un approvisionnement en eau potable salubre ni à des services d'assainissement de base. | 7.1: Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain | 2009 | 72 | 87 | 89 |
| | | 7.2: Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural | 2009 | 55 | 76 | 76 |
| | | 7.3: Taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain | 2009 | 19 | 57 | 57 |
| | | 7.4: Taux d'accès à l'assainissement améliorés en milieu rural | 2007 | | 54 | 54 |
| | Cible 7.B: Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la | 7.5: Pourcentage des activités assujetties à une évaluation environnementale qui ont mené une étude environnementale | 2010 | | | 80% |

| Objectifs OMD | Cibles | Indicateurs | Niveau actuel | | Cible OMD en 2015 | Cible SCADD en 2015 |
|---------------|--|---------------------------------------|---------------|--------|-------------------|---------------------|
| | | | Année | Valeur | | |
| | tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales. | 7.6: Pourcentage de terres récupérées | 2010 | 0 | | 10 |


Appendice 3 – Cohérence du projet avec le PNSR

| Axes du PNSR concernés | Composantes du PNSR concernées | Composantes (et Sous Composantes) du Projet |
|---|---|--|
| Axe 1 – Amélioration de la sécurité et de la souveraineté alimentaires | (1.1) Développement durable des productions agricoles | I. Petits Aménagements fonciers villageois <i>(B. Protection et aménagements des terres hautes)</i> II. Intensification des petites exploitations et valorisation de leurs productions <i>(B. Appui aux initiatives locales de développement de la production agricole)</i> |
| | (1.2) Amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions animales | II. Intensification des petites exploitations et valorisation de leurs productions <i>(A. Renforcement de l'offre de services d'Appui-Conseil et B. Appui aux initiatives locales de développement de la production de l'élevage)</i> |
| | (1.3) Amélioration de la santé animale et renforcement de la santé publique vétérinaire | II. Intensification des petites exploitations et valorisation de leurs productions <i>(A. Renforcement de l'offre de services d'Appui-Conseil)</i> |
| | (1.4) Développement durable de l'hydraulique agricole | I. Petits Aménagements fonciers villageois <i>(A. Aménagement des bas-fonds et des périmètres maraichers)</i> |
| Axe 2 – Augmentation des revenus des populations rurales | (2.1) Promotion de l'économie agricole ou de l'accès aux marchés | II. Intensification des petites exploitations et valorisation de leurs productions <i>(B. Appui aux initiatives locales de développement de la production agricole, de l'élevage et de valorisation des ressources naturelles)</i> |
| Axe 3 – Développement durable et gestion des ressources naturelles | (3.2) Gestion durable des eaux et des sols et sécurisation foncière en milieu rural | I. Petits Aménagements fonciers villageois <i>(B. Protection et aménagements des terres hautes et C. Volet foncier)</i> II. Intensification des petites exploitations et valorisation de leurs productions <i>(A. Renforcement de l'offre de services d'Appui-Conseil)</i> |
| | (3.3) Sécurisation et gestion des ressources pastorales | I. Petits Aménagements fonciers villageois <i>(B. Protection et aménagements des terres hautes et C. Volet foncier)</i> II. Intensification des petites exploitations et valorisation de leurs productions <i>(A. Renforcement de l'offre de services d'Appui-Conseil)</i> |
| | (3.4) Amélioration des productions forestières et fauniques et halieutiques | II. Intensification des petites exploitations et valorisation de leurs productions <i>(B. Appui aux initiatives locales de valorisation des ressources naturelles)</i> |
| Axe 5 – Développement du partenariat entre les acteurs du monde rural | (5.1) Pilotage et soutien, sous-programme fédérateur dédié à la coordination et à la gestion de l'ensemble du secteur rural | III. Structuration des acteurs et mise en réseaux <i>(C. Appui aux CVD et aux Unions Socioprofessionnelles et D. Appui aux Chambres d'Agriculture)</i> IV. Gestion du projet <i>(Ancrage institutionnel du projet ; UGP)</i> |


Appendice 4– Capacités institutionnelles et synergies possibles

Tableau 1: Matrice des capacités institutionnelles

| INSTITUTION | FORCES | FAIBLESSES | OPPORTUNITES /RISQUES | REMARQUES |
|--|---|---|--|---|
| I. Institutions publiques | | | | |
| 1. Ministère de l' Economie et des Finances (MEF) | <ul style="list-style-type: none"> • Coordination de l'aide • Elaboration du budget de l'Etat • Maîtrise des procédures étatiques et prérogatives sur la préparation et la signature des accords de financement • Elaboration des politiques et stratégies de réduction de la pauvreté | <ul style="list-style-type: none"> • Structures administratives n'ayant pas une bonne maîtrise technique des dossiers | <ul style="list-style-type: none"> • Servir de cadre effectif de coordination des actions et des acteurs du développement | <ul style="list-style-type: none"> • Serait plus performant si des cadres des secteurs du développement rural étaient affectés aux différents bureaux bi et multilatéraux |
| 2. Ministère de l' Agriculture et de l'hydraulique (MAH) | <ul style="list-style-type: none"> • Existence de stratégies et de politiques thématiques et par filières • Elaboration en cours d'une politique nationale du secteur rural (PNSR) • Adoption de CDMT sectoriel et début d'application • Appuis importants des PTF dans le développement rural • Représentation au niveau déconcentré aux échelles région, Province et département | <ul style="list-style-type: none"> • Reste encore marqué par la période où les services déconcentrés étaient les seuls acteurs du développement rural • Faiblesse et vieillissement du réseau d'encadrement au niveau village aussi bien en personnel qu'en logistique • Faible niveau d'appropriation de la politique foncière au niveau déconcentré (département) qui est nouvelle • Faiblesse des ressources financières et matérielles pour le fonctionnement des structures déconcentrées • Culture de partenariat avec les organisations paysannes et de la société civile seulement à l'échelle nationale | <ul style="list-style-type: none"> • Ministère de tutelle du projet • Volonté forte et stratégie claire de modernisation du secteur et de ses institutions • Assure la tutelle des CRA et dispose de structures déconcentrées qui répondent bien aux instructions de la hiérarchie • Fournir le support institutionnel aux interventions des projets • Risque : localement des structures déconcentrées peuvent ressentir les CRA et les OP comme des concurrents et créer des blocages | <ul style="list-style-type: none"> • Nécessité de redéfinir les missions des services déconcentrés et de renforcer (sur ces missions) leurs capacités • Nécessité de clarifier les rôles et d'organiser la communication entre les Directions régionales les OP, les CRA et les collectivités locales afin d'assurer une bonne cohésion |
| 3. Ministère des Ressources animales (MRA) | <ul style="list-style-type: none"> • Existence de stratégies et de politiques sectorielles (PAPISE) • Elaboration en cours d'une politique nationale du secteur rural (PNSR) | <ul style="list-style-type: none"> • Ressources financières et dispositif d'encadrement très limités en volume en qualité et en nombre • Culture de partenariat avec les | <ul style="list-style-type: none"> • Sous-secteur porteur, • Forte demande des marchés pour les produits et des producteur pour des services | <ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'encourager le privé (vétérinaires) et les fonctions d'auxiliaires tels les Vaccinateurs |


 FIDA – Fonds International de Développement Agricole
 Burkina Faso: Document de conception du Projet « NEER TAMBA »
 Annexe 1 – Contexte du Développement Rural au Burkina Faso

| INSTITUTION | FORCES | FAIBLESSES | OPPORTUNITES / RISQUES | REMARQUES |
|--|---|--|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> Adoption de CDMT sectoriel et début d'application Représentation au niveau déconcentré aux échelles région, Province et département | organisations paysannes et de la société civile limitée | | volontaires villageois |
| 4. Ministère de l'Environnement et du développement durable (MEDD) | <ul style="list-style-type: none"> Existence de stratégies et de politiques sectorielles (PDA) Elaboration en cours d'une politique nationale du secteur rural (PNSR) Adoption de CDMT sectoriel et début d'application Représentation au niveau déconcentré aux échelles région, Province et département | <ul style="list-style-type: none"> Nombre et complexité des textes juridiques et des stratégies et politiques Ressources financières et dispositif d'encadrement très limitées en volume en qualité et en nombre Localement, culture dominante de répression des fraudes et d'aménagements conçus et mis en œuvre de façon technocratique | <ul style="list-style-type: none"> Valeur économique des PFNL et de la bonne gestion des ressources naturelles | |
| 5. Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation (MATD) | <ul style="list-style-type: none"> Administration publique en place à tous les échelons | <ul style="list-style-type: none"> Circonscriptions administratives faiblement dotées de ressources | <ul style="list-style-type: none"> Autorités administratives collaborent généralement et commencent à devenir des Administrations de développement local et non seulement de commandement | |
| 6. Collectivités locales | <ul style="list-style-type: none"> Proximité des populations Collectivités en place et offrent un minimum de service public (état civil) Reconnaissance de leurs prérogatives Majorité des régions et communes disposent d'un plan/stratégie de développement | <ul style="list-style-type: none"> Insuffisances des ressources propres Faible niveau de formation Niveau élevé d'analphabétisme des élus locaux Absence d'une administration régionale/communale et d'un personnel compétent Poids important des autorités de tutelle | <ul style="list-style-type: none"> Partenariat institutionnel dans les actions d'appui aux communautés de base | <ul style="list-style-type: none"> Nécessité de transfert des ressources Besoins de renforcement de capacités |
| II. Institutions socioprofessionnelles | | | | |
| 1. Chambres d'Agriculture | <ul style="list-style-type: none"> Représentativité et légitimité Pouvoir de négociation Appropriation des intérêts des groupes cibles Position et nature institutionnelles | <ul style="list-style-type: none"> Capacités Dépendance financière de l'Etat | <ul style="list-style-type: none"> Renouvellement d'une partie des élites du monde rural Pistes réalistes d'accession à moyen terme à une autonomie financière | |

 FIDA – Fonds International de Développement Agricole
 Burkina Faso: Document de conception du Projet « NEER TAMBA »
 Annexe 1 – Contexte du Développement Rural au Burkina Faso

| INSTITUTION | FORCES | FAIBLESSES | OPPORTUNITES / RISQUES | REMARQUES |
|--|---|---|--|---|
| | | | <ul style="list-style-type: none"> • Cohérence avec la stratégie nationale pour le secteur rural (et donc soutien de l'Etat et des PTF) | |
| 2. Fédération des professionnels agricoles du Faso (FEPAB) | <ul style="list-style-type: none"> • Organisation faitière disposant de de relais au niveau local • Membres disposent de diverses expertises pour la lutte anti érosive et la gestion des aménagements agricoles | <ul style="list-style-type: none"> • Faible niveau d'équipement • Problèmes de gouvernance entre la faitière et les structures locales | <ul style="list-style-type: none"> • Expériences de gestion de projets et d'opération de gestion des aménagements • Rayonnement au niveau des zones d'intervention du projet | <ul style="list-style-type: none"> • Besoin de renforcement des capacités opérationnelles et de gestion des responsables |
| 3. Confédération paysanne du Faso (CPF) | <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des Organisations paysannes • Reconnaissance de l'Etat et des Institutions sous régionales et internationales comme interlocutrice représentant les intérêts des producteurs | <ul style="list-style-type: none"> • Cohérence de stratégie mais conflits de leadership avec les CRA dont elles sont membres et occupent des postes clé | <ul style="list-style-type: none"> • Partenariat stratégique au plan de la mobilisation des Organisations paysannes membres telle la FEPAB | |
| 4. Réseau des Caisses populaires du Burkina (RCPB) | <ul style="list-style-type: none"> • Réseau le plus crédible au plan de la qualité des services et de la capacité institutionnelle et financière | <ul style="list-style-type: none"> • N'a pas une couverture systématique de toutes les zones • Pour assurer sa viabilité financière se concentre sur un éventail limité de produits de crédit | <ul style="list-style-type: none"> • Partenariat technique dans la mise en place des opérations de crédit et de la sécurisation des avoirs des producteurs ruraux | <ul style="list-style-type: none"> • Nécessité de dialogue continu avec les autres acteurs du développement rural pour sans mettre en péril la viabilité et le développement du réseau s'ouvrir sur de nouveaux produits et de nouvelles clientèles de plus en plus en phase avec le secteur rural et notamment les petits producteurs |
| 5. Fédération Nationale des groupements Naam | <ul style="list-style-type: none"> • Rayonnement au niveau de la Région du Nord avec une occupation du terrain à travers des fédérations et groupements de producteurs toute filière confondue et aux différentes échelles territoriales • Des milliers de paysans maîtrisant les | <ul style="list-style-type: none"> • Structure nationale et Unions en baisse de forme : l'appui et l'accompagnement des faitières aux Organisations de base fléchi avec l'affaiblissement des 6 S | <ul style="list-style-type: none"> • Présente sur le terrain avec une bonne base au niveau de Ouahigouya et peut jouer le rôle d'opérateur | <ul style="list-style-type: none"> • A besoin de renforcement des capacités, matérielles et financières |

| INSTITUTION | FORCES | FAIBLESSES | OPPORTUNITES / RISQUES | REMARQUES |
|--|---|---|--|--|
| | techniques de CES DRS, Zaï, etc. | | | |
| III. Institutions privées | | | | |
| 1. Association Tin Tua pour la promotion de l'alphabétisation en langue locale | <ul style="list-style-type: none"> • Structure de référence en matière d'alphabétisation dans l'Est du Burkina avec une grande expertise en alphabétisation et en gestion des projets • Bien structuré et représenté au niveau département par les Diéma | | <ul style="list-style-type: none"> • Opérateurs dans l'Est en alphabétisation • Opérateur sur des thèmes techniques en lien avec le développement de filières en PFNL et en microprojets | <ul style="list-style-type: none"> • Bien suivre les termes des Protocoles ou contrat de prestations |
| 2. Association pour le développement du Monde rural à Kaya (ADRK) | <ul style="list-style-type: none"> • Structure de référence dans le Centre Nord en matière de développement local, de microfinance et de lutte contre la désertification : considéré comme le géant de l'autre côté du lac Bam à l'image de ce que les groupements naam étaient au Nord • Les Organisations paysannes actuelles tiennent leurs capacités de cette structure | <ul style="list-style-type: none"> • Structure en déchéance | <ul style="list-style-type: none"> • Prestataire de service | <ul style="list-style-type: none"> • Besoin renforcement des capacités, humaines et logistiques |
| 3. Association Zood Nooma (AZN) Kongoussi | <ul style="list-style-type: none"> • Opératrice de développement dans le Centre Nord • Grande expérience avec le PATECORE et le PDRD dans la lutte contre la désertification et la RTD • Grande expérience de gestion de projet de développement en partenariat avec l'Union Européenne, la Welt Hunger hilfe, le PNGT, etc. | | <ul style="list-style-type: none"> • Prestataire de service • Opérateur local | <ul style="list-style-type: none"> • Besoin renforcement des capacités techniques humaines et logistiques |
| 4. Réseau MARP Burkina | <ul style="list-style-type: none"> • Organisation nationale spécialisée dans les approches participatives en lien avec les innovations paysannes et travaille avec le Réseau des paysans innovateurs • Capacité de conception et d'animation des modules de formations et d'information en milieu paysan et bonne connaissance du | <ul style="list-style-type: none"> • Fait recours à du personnel contractuel qu'il faut mobiliser à chaque opération | <ul style="list-style-type: none"> • Prestation de services • Opérateur local | <ul style="list-style-type: none"> • Besoins de renforcement logistique et de suivi rapproché des protocoles de collaboration |

 FIDA – Fonds International de Développement Agricole
 Burkina Faso: Document de conception du Projet « NEER TAMBA »
 Annexe 1 – Contexte du Développement Rural au Burkina Faso

| INSTITUTION | FORCES | FAIBLESSES | OPPORTUNITES / RISQUES | REMARQUES |
|---|--|---|--|--|
| | milieu paysan au Burkina • Grande expérience de partenariat avec des Organismes de développement et des PTF sur des projets de sécurité alimentaire (aménagement de bas-fonds, LAE, RTD, RNA ; microdose...) | | | |
| 5. Association Monde Rural (AMR) Gourcy | • Organisation spécialisée dans la décentralisation • Connue pour l'animation des espaces de dialogue et d'interpellation des acteurs au niveau communal • Expérience dans la mise en œuvre de projets de développement | • Expertise technique limitée au niveau des techniques de LAE, d'aménagement agricole et de RTD | • Bien représenté et connu dans le Nord notamment Zondoma et peut bien travailler sur le foncier comme opérateur local | Renforcement des capacités techniques, et de la logistique |
| 6. Association des Professionnels Maraîchers du Yatenga (ASPMY) Ouahigouya | • Organisation spécialisée dans le maraîchage et disposant de site d'expérimentation dans le Yatenga • Très bonne expertise dans la mise en place et la gestion des périmètres maraîchers de la préparation du sol à la commercialisation | • Faiblesse des ressources matérielles • Absence d'une structure formalisée et bien organisée de prestations | • Prestataire | Contrats de prestations pour la mise en place de périmètres maraîchers |
| 7. Association pour la Recherche et la Formation en Agro-Ecologie (ARFA) Fada | • Organisation spécialisée dans l'agroforesterie et la culture bio et disposant d'un réseau de paysans spécialisés dans l'AGF • Dispose d'une expertise technique et d'une ferme expérimentale qui sert d'école de formation • A une expérience de gestion des projets | • Charge de travail trop élevée sur la direction | • Expériences à valoriser • Prestation de services | |
| 8. Christian Aid | • ONG internationale qui travaille en relai avec des Associations et ONG nationales telles l'Office de Développement des Eglises Evangéliques, le Réseau MARP, et ATAD dans le Nord et le Centre Nord. • Approche de formation et | | • Cofinancement • Prestation de services | |

 FIDA – Fonds International de Développement Agricole
 Burkina Faso: Document de conception du Projet « NEER TAMBA »
 Annexe 1 – Contexte du Développement Rural au Burkina Faso

| INSTITUTION | FORCES | FAIBLESSES | OPPORTUNITES /RISQUES | REMARQUES |
|----------------------------|---|------------|---|-----------|
| | d'accompagnement de ses partenaires et grande expérience de financement avec l'UE, DFID et ECHO | | | |
| 9. SOS Sahel International | <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance profonde du terrain et grande expérience des projets de sécurité alimentaire | | <ul style="list-style-type: none"> • Cofinancement • Prestation de services | |
| 10. CISV | <ul style="list-style-type: none"> • Grande présence dans le Nord sur des projets de sécurité alimentaire • Moyens financiers et logistiques importants | | <ul style="list-style-type: none"> • Cofinancement | |

Tableau 2: Analyse des principales possibilités de synergie avec les initiatives en cours des bailleurs de fonds

| OPERATIONS EN COURS | POINTS FORTS | POINTS FAIBLES | OPPORTUNITES / DIFFICULTES DE COLLABORATION | OBSERVATIONS |
|---|---|---|--|---|
| 1. Programme de Récupération des Terres dégradées (PSA/RTD) | Expérience en matière de récupération mécanisée de terres dégradées avec la Charrue DELPHINO | Se termine en 2012 | Valoriser ses expériences, notamment en matière de maîtrise des coûts de l'utilisation de la DELPHINO ainsi que de l'exploitation foncière et agro-sylvo-pastorale des espaces récupérés | |
| 2. PNGT 3 | Phase 3 en cours de formulation Porte d'entrée par les communes rurales | | Complémentarité des stratégies à l'échelle locale Pourrait donner des appuis à la mise en place et au fonctionnement des services fonciers ruraux au sein des communes | Développer des synergies en vue d'une bonne articulation des interventions du PNGT 3 dans la zone du projet |
| 3. PAFASP | Offre de service assez large aux producteurs sur des filières agricoles, pastorales et sylvicoles | Lourdeurs et conditions d'accès contraignantes pour les plus pauvres | Appuis aux acteurs d'amont et d'aval de la production sur des filières pertinentes pour les groupes cibles | Développer des synergies en vue d'une bonne articulation des interventions (via les CRA) |
| 4. PROFIL | Offre de service assez ouverte pour les producteurs sur des filières agricoles, pastorales et sylvicoles | Efficacité non démontrée sur le terrain : traitement lent des dossiers des promoteurs | Vise des acteurs de plus petite taille que le PAFASP Projet FIDA | Développer des synergies en vue d'une bonne articulation des interventions (via les CRA et le FIDA) |
| 5. PCEMR | En cours de formulation | | Filières prioritaires PCEMR (PFNL) Dispositifs d'appui conseil | Développer des synergies en vue d'une bonne articulation des interventions (via les CRA) |
| 6. PDA GIZ | Offre de service sur des tables filières maraîchères, céréalières et oléagineux Des études filières et des accompagnements des producteurs sur la mise en marché | Pas beaucoup d'investissements | Complémentarités Partage d'expériences | |
| 7. FICOD | Appuis aux communes sur la réalisation d'infrastructures sociales et marchandes, ainsi que sur des pistes rurales réalisées avec HIMO | | Capital d'expérience à valoriser, complémentarités | |
| 8. MCA | Réalisation de grands aménagements Processus pilote sur la sécurisation foncière | Pas de couverture systématique des communes de la zone d'intervention | Complémentarités, notamment expériences en matière de foncier | Prendre des parts dans la mise en place et l'animation de l'observatoire national du foncier |

Tableau 3: Principaux acteurs du programme et rôles (globalité du programme)

| | INSTITUTIONS | ROLE |
|--------------------------------------|--|---|
| Suite de la préparation du programme | Ministère de l’Economie et des Finances | Point focal au sein du Gouvernement |
| Pilotage/Orientation | Ministère de l’Agriculture et de l’Hydraulique (MAH) Ministère des Ressources Animales (MRA) Ministère de l’Environnement et du développement durable (MEDD) Chambres d’Agriculture (CRA) Confédération Paysanne du Faso Réseau des Caisses Populaires du Burkina ONGs Collectivités locales Bailleurs de fonds partenaires (observateurs) | Approuvent les PTBA |
| Exécution du programme | Ministère de l’Agriculture | Agence d’exécution du programme Héberge l’UGP |
| | Chambres d’Agriculture | Délégation de Maitrise d’Ouvrage pour certaines parties du projet |
| | Directions Régionales (MAH, MRA, MEDD) | Mise en œuvre directe de certaines parties du projet |

ANNEXE 2 – PAUVRETE, CIBLAGE ET GENRE

I. CONTEXTE NATIONAL

A. Pauvreté

1. Le Burkina Faso est un pays enclavé, à faible revenu, et aux ressources naturelles limitées. L'économie reste fortement tributaire des exportations de coton et vulnérable aux chocs exogènes, mais depuis 2009-2010, le secteur minier a pris de l'ampleur sur le plan des exportations du Burkina Faso. Ces deux années sont marquées par des taux de croissance annuels moyens de 5,2 %. Le taux de croissance annuel a chuté de 5,2% en 2008 à 3,2% en 2009 du fait d'une série de chocs exogènes: choc climatique, crise énergétique, fluctuation des prix des matières premières et crise financière mondiale. L'économie s'est redressée en 2010 (taux de croissance de 7%) en raison d'une augmentation substantielle des exportations d'or (l'exploitation de six mines d'or a été lancée au cours des trois dernières années) combinée à une hausse des prix du métal sur les marchés internationaux. Des efforts soutenus et des investissements ont généré des tendances positives en matière de développement humain: le taux de mortalité infantile est tombé de 107 décès pour 1.000 naissances vivantes en 1995 à 81 en 2008, le taux de mortalité maternelle est passé de 484 pour 100.000 à 307,3 pour 100.000 naissances vivantes, et le taux de prévalence contraceptive a augmenté de 13% à 26,7%. Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire a enregistré des progrès rapides, passant de 57 % en 2005 à 72,4 % en 2008, et 74,8% en 2010. Le taux d'alphabétisation des jeunes est de 28,7 % en 2010 et l'espérance de vie à la naissance s'établissait à 57 ans en 2007, contre 50 ans pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne.

2. Le taux de pauvreté monétaire au Burkina Faso est estimé à 43,9% et le pays occupe le 161^e rang sur 169 pays selon l'indice du développement humain (IDH) 2010 publié par le PNUD. A partir de l'Enquête Intégrale sur la Consommation et le niveau de Vie des ménages (EICVM) 2009-2010, le seuil global de pauvreté monétaire est estimé à 108 454 FCFA par an. Ce seuil se compose d'une composante alimentaire (75 315 FCFA) et d'une composante non alimentaire (33 139 FCFA). Des 3 Régions au Burkina où la pauvreté sévit le plus, figurent le Nord (68,1%), et l'Est (62,2%). Le Centre Nord quant à lui se situe en dessous de la moyenne nationale avec 31% des ménages qui vivent en dessous de ce seuil. Il est par contre plus affecté par la malnutrition et l'insécurité alimentaire.

B. Sécurité alimentaire et nutrition

3. Les bilans céréaliers montrent que le pays est généralement excédentaire mais la production moyenne par individu est en baisse. Les céréales (sorgho, mil, maïs, riz) contribuent pour près de 73% à l'apport énergétique total, les produits d'origine animale pour seulement 4 %. Les résultats de l'Enquête démographique et de santé menée en 2010, montrent une situation nutritionnelle toujours préoccupante. Environ 35 % des enfants souffrent de malnutrition chronique dont 15 % sous la forme sévère (source DHS). Parmi les régions les plus touchées on compte l'Est (42,8%), le Centre Nord (28,7%) et le Nord (38,3%).

4. Les zones d'insécurité alimentaire chronique couvrent une vingtaine de provinces structurellement déficitaires localisées essentiellement dans 4 régions (Nord, Sahel, Centre Nord, Est). Sur les trois campagnes agricoles précédant celle de 2011-2012, les plus fortes proportions de ménages et de populations agricoles non autonomes pour la sécurité alimentaire se retrouvent dans les 3 Régions cibles du Projet (46% au Nord, 38% au Centre Nord et 31% à l'Est). Pour la dernière campagne, où les précipitations

ont été inférieures à la moyenne, 76% des ménages du Nord, 72,5% de ceux du Centre Nord et 66% de ceux de l'Est ne sont pas autosuffisants en céréales (moyenne nationale de 58%). Ces niveaux étaient à peine moins élevés lors de la campagne 2009-2010 pourtant plus favorable (66,8%, 70,2% et 53,8% respectivement).

C. Aspects de genre

5. Les rôles et responsabilités sociaux des hommes et des femmes sont fixés par la culture traditionnelle et par certaines croyances religieuses qui sont utilisées pour expliquer et légitimer les inégalités et disparités entre les hommes et les femmes, qualifiées par certains de normales, naturelles voire d'essence divine. En outre, les inégalités relevées au niveau socioculturel et religieux concernent principalement entre autres: (i) la persistance de la préséance du garçon par rapport à la fille dans le choix des naissances, dans le droit de succession et le droit de propriété; (ii) les inégalités et disparités dans la division sexuelle du travail qui donnent plus de charge de travail à la femme par rapport à l'homme, à la fille par rapport au garçon avec des impacts dommageables sur leur santé, leur productivité, leur temps de loisir et leur réinvestissement en capital humain; (iii) les inégalités d'accès, ou le maintien des processus d'exclusion ou d'auto exclusion sociale et particulièrement celle des femmes et des jeunes (filles et garçons) aux sphères de décision.

6. Les systèmes de production sont dominés et dictés dans la plupart de la société burkinabé par un système patriarcal prédominant où les femmes et les jeunes sont simplement considérés comme des actifs productifs ou simplement une main d'œuvre non payée qui ne participe pas aux prises de décision. Selon la PNG (Politique Nationale Genre), les femmes assureraient plus de 75% de la production de subsistance mais auraient paradoxalement un faible accès aux moyens de production, au capital humain et aux services financiers et de vulgarisation. En particulier, l'insécurité foncière ainsi que le faible accès aux équipements, aux intrants agricoles, aux technologies et au crédit constatés chez la femme et à un moindre degré chez l'homme, constituent une contrainte majeure à la productivité, notamment celle des femmes (par exemple, 96% des ménages dirigés par une femme et pratiquant les cultures maraîchères utilisent des équipements traditionnels, houes, dabas, etc., alors que 21,5% des ménages dirigés par un homme pratiquant la même spéculatation, utilisent des charrues). La question de l'accès au crédit avec les conditionnalités que cela exige, est surtout en défaveur des femmes et des jeunes (garçons comme filles) par le fait que ces derniers ont toujours du mal à constituer des garanties pour ledit crédit. La redistribution des revenus ou des produits issus du secteur de production se fait le plus souvent en défaveur des femmes et des enfants (garçon et fille) les rendant plus vulnérables à l'incidence de la pauvreté. Cette distribution inégale constitue le principal frein à l'autonomisation des femmes (3ième OMD).

7. Un engagement a été pris par le gouvernement de systématiser un quota de 30% au profit des femmes aussi bien au niveau des candidatures électorales, des postes de direction que du partage des ressources et des bénéfices. Des mesures ont été prises en faveur de la gratuité des accouchements, ainsi que de la scolarisation des filles.

II. ZONE DU PROJET

A. Démographie et pauvreté

8. La zone d'intervention du projet totalise une population de 3 601 105 habitants, soit 1 185 796 pour la Région du Nord, 1 212 284 pour l'Est et 1 202 025 pour le Centre Nord. La densité est de 51,8 hab/km² sur l'ensemble du pays contre 60.6 hab/km² pour le Centre Nord, 73.2 hab/km² pour le Nord et seulement 26.2 hab/km² pour l'Est. Concernant l'Est, il faut noter que la province de la Gnagna a la densité la plus élevée

(48.2 hab/km²) suivie du Gourma (27.5 hab/km²) et de la Tapoa (23.5 hab/km²). La Komondjari et la Kompienga ont des densités très faibles avec respectivement 15.8 et 10.8 hab/km². La part de femmes dans la population des régions du Nord et du Centre Nord-est de l'ordre de 53% ce qui traduit l'importance de l'émigration des jeunes hommes.

Tableau 1 : Zone du projet démographie et pauvreté

| Région | Province | Population 21 | Femmes Effectif et % | Densité hab/km ² 22 | Incidence de la pauvreté (%) |
|-------------|--------------|-------------------------|----------------------|--|---------------------------------|
| Centre Nord | Bam | 275 191 | 144 963 52.7 | 67.4 | 47.7 |
| | Namentenga | 328 820 | 171 741 52.2 | 50.9 | 56.6 |
| | Sanmatenga | 598 044 | 319 335 53.4 | 64.4 | 43.9 |
| | Total | 1 202 055 | 636 039 52.9 | 60.6 | 49.4 |
| Nord | Loroum | 142 853 | 75 263 52.7 | 39.8 | 60.0 |
| | Passoré | 323 222 | 174 076 53.9 | 83.6 | 37.5 |
| | Yatenga | 553 164 | 291 892 52.8 | 79.2 | 41.9 |
| | Zoncoma | 166 557 | 89 873 54.0 | 94.7 | 44.1 |
| Est | Total | 1 185 796 | 131 104 53.2 | 73.2 | 43.2 |
| | Gnagna | 408 659 | 209 417 51.2 | 48.2 | 71.5 |
| | Gourma | 305 936 | 157 666 51.4 | 27.5 | 56.4 |
| | Komondjari | 79 507 | 40 088 50.4 | 15.8 | 80.7 |
| | Kompienga | 75 867 | 37 510 49.4 | 10.8 | 56.4 |
| Total | Tapoa | 342 305 | 172 735 50.4 | 23.5 | 73.1 |
| | Total | 1 212 274 | 617 416 50.9 | 26.2 | 67.7 |
| Total | 12 Provinces | 3 600 125 | 1 384 559 52.4 | | 53.5 |
| National | | | | 51.8 | 43.9 23 |

B. Groupes sociaux

9. La zone du projet se caractérise par une diversité sociale. Trois groupes sociaux ethniques (mossis, peulhs, gourmantchés) se partagent le même espace et sont entremêlés dans un réseau de relations marquées par la complémentarité, l'échange et la solidarité mais aussi par des différences d'intérêts économiques et culturels en lien avec la prédominance de l'activité de production (élevage, agriculture). Les groupes ethniques mossis (au Centre Nord et au Nord) et gourmantchés (à l'Est) sont majoritaires, tandis que les peulhs sont minoritaires. Eleveurs par excellence, ces derniers sont des transhumants du fait de la rareté de la ressource dans la zone. Ils ont des alliances avec les deux autres groupes dont ils gardent les animaux ou entretiennent parfois des contrats de pacage, et connaissent des démêlés avec les 2 autres groupes pour des cas de dégâts de culture causés par les animaux.

C. Situation des femmes

10. L'enquête Quibb 2007 révèle que les femmes représentent plus de 50,8% de la population de la zone du projet et dirigent environ 11,5% des ménages. Les femmes consacrent une grande partie de leur temps sur les champs familiaux en tant qu'aide

21 RGPH-2006

22 Monographies régionales

23 IDH 2010 PNUD

familiale ou chef de ménage. Dans la zone d'intervention, les sociétés sont de type patriarcal et patrilineaire, ce qui fait que les femmes qui ne détiennent pas de droit successoraux n'ont pas accès à la propriété des terres de cultures. Néanmoins, elles ont la jouissance de la terre car elles peuvent avoir des parcelles au sein des champs familiaux ou même disposer de leurs propres champs pour y cultiver les cultures associées (arachide, sésame, pois de terre, etc.) sur lesquelles elles ont une réelle autonomie d'utilisation. Cependant, les femmes éprouvent des difficultés pour accéder aux terres fertiles et notamment les terres de bas-fonds qui constituent un facteur de production déterminant surtout dans les régions Nord et Centre Nord où la pluviométrie moyenne annuelle est inférieure à 500 mm. Le maraîchage est une activité généralisée qui a plus d'importance en termes de pratiques et de revenus générés dans les Régions Nord et Centre Nord. Les produits maraîchers atténuent l'impact de l'insécurité alimentaire des ménages et constituent également une source de nutriments. Les femmes pratiquent cette activité dans le cadre de leurs groupements au niveau de périmètres collectifs prêtés ou loués et les superficies allouées sont généralement réduites, ce qui ne constitue cependant pas nécessairement un facteur critique au regard des charges liées aux facteurs de production et à l'insuffisance de temps et de main d'œuvre pour leur exploitation. Elles diversifient leurs activités économiques (agriculture, élevage, tissage, produits forestiers non ligneux, etc.), et s'insèrent également dans des réseaux de solidarité et d'entraide (tontines, coopératives) mais rencontrent de véritables obstacles pour accéder aux financements des structures de micro-finance. En termes de participation et de prise de décision, comme expliqué ci-dessus, des efforts ont été déployés par l'Etat et ses partenaires pour améliorer leur situation, mais l'objectif de 30% de participation aux instances décisionnelles est encore très loin d'être atteint aussi bien pour les postes de directions et les postes électifs (élus locaux, parlement) qu'au niveau même des Organisations socioprofessionnelles (Chambres régionales, Fédération des professionnels agricoles...).

11. La pauvreté est plutôt féminine dans le Nord et le Centre Nord et masculine dans l'Est : selon le RGPH-2006²⁴, « dans presque la moitié des régions, l'incidence de pauvreté au sein des ménages dirigés par des femmes présente une valeur nominale plus faible que celle obtenue pour les ménages dirigés par des hommes. Il s'agit des régions de l'Est, du Sahel, du Centre-Est, des Cascades, des Hauts Bassins et du Sud-Ouest. Dans les régions du Centre, du Centre-Ouest, du Centre-Sud, du Centre-Nord, il y a presque une égalité entre les taux de pauvreté des deux groupes de ménages. L'incidence de la pauvreté au sein des ménages dirigés par des hommes est inférieure à celle de leurs homologues dirigés par des femmes dans les régions du Nord, du Plateau Central et de la Boucle du Mouhoun ».

D. Evolution des systèmes agricoles et d'élevage

12. La zone du projet est confrontée à des conditions écologiques relativement difficiles liées à la fois au climat sahélien semi-aride et à une pression anthropique croissante. Une part importante est soumise à un phénomène de dégradation des terres qui se manifeste par la disparition du couvert végétal, la fragilisation et l'appauvrissement des sols, l'érosion et la baisse des nappes phréatiques. La pluviométrie est dans son ensemble faible, irrégulière et mal répartie. Les terres, les ressources en eau, les ressources pastorales, et les ressources forestières sont les principales ressources naturelles sur lesquelles les populations rurales fondent en grande partie leur développement économique et social. Les activités agricoles (au sens large) restent très dépendantes de la variabilité des conditions agro-climatiques. Dans ce contexte, il faut noter que des dynamiques sociales fortes se développent avec la volonté de lutter contre la dégradation des ressources naturelles et la désertification et pour la récupération des terres dégradées.

24 RGPH-2006, octobre 2009, Thème 15 : Mesure et cartographie de la pauvreté

13. Les divisions entre pasteurs et agriculteurs ont eu tendance à s'estomper graduellement au fil des années. Aujourd'hui, la quasi-totalité des ménages ruraux fondent leurs stratégies de survie à la fois sur les activités agricoles et sur l'élevage. L'évolution des systèmes de production s'est ainsi traduite par une extension des activités d'élevage au sein des exploitations autrefois essentiellement agricoles et le développement d'activités agricoles au sein des systèmes essentiellement d'élevage. Selon la place que l'élevage joue dans les stratégies des ménages ruraux, dans la zone du projet on peut distinguer trois groupes principaux de systèmes de production : (i) des systèmes sédentaires mixtes, en situation précaire, (ii) des systèmes mixtes en voie d'intégration/accumulation, et (iii) des systèmes agro-pastoraux.

14. Les systèmes sédentaires mixtes en situation précaire comprennent des agro-éleveurs alliant des cultures vivrières et un élevage de volaille ou de petits ruminants. Les exploitations qui ne disposent que d'un élevage de volailles concernent surtout de jeunes ménages en cours d'installation, des personnes âgées (hommes et femmes) sans enfants, les ménages des migrants avec peu ou pas de terre ou des ménages très pauvres, constitués surtout de femmes chef de ménage, qui ne parviennent pas à accumuler de capital y compris sous forme de cheptel. Ces ménages ont peu d'accès à la terre (moins de 2 ha) ou à la main d'œuvre familiale (moins de 4 actifs). Les systèmes de production alliant une agriculture vivrière avec un élevage de petits ruminants sont les plus fréquents au Burkina Faso. Ce système correspond à des exploitations rurales qui disposent de 4 à 6 actifs et cultivent exclusivement à la daba, sans équipement moderne. En général, ils cultivent des petites surfaces (moins de 3 ha) la plupart vouées aux cultures vivrières (mil/sorgho), avec des petites surfaces en arachides et en niébé et/ou, selon les zones, sésame (cultures souvent associées).

15. Les agro-éleveurs sédentaires en situation d'intégration/accumulation réalisent des cultures commerciales (coton, riz, arachide, maïs, etc.) en plus des cultures vivrières (mil, sorgho, niébé - associé ou en pur). Le niveau d'intégration entre activités agricoles et d'élevage est plus important que dans la plupart des autres systèmes décrits. Les activités agricoles bénéficient en particulier de la fumure et de la traction attelée. Les activités d'élevage valorisent largement les sous-produits de récolte, qui sont au moins partiellement récoltés et conservés pour être distribués aux animaux en saison sèche. Parmi ce groupe, il faut distinguer un premier sous-groupe qui dispose d'entre 3 à 8 ha, dispose d'équipement de culture attelée (asine ou bovine). Ce groupe resterait en général en dessous de 25% du seuil de pauvreté mais bénéficierait d'un accès plus aisé aux terres de cultures qui se traduit par un bilan céréalier quasi équilibré. Le deuxième sous-groupe dispose d'un équipement de culture attelée plus conséquent, ce qui leur permet d'étendre leur zone de cultures (de 8 à 15 ha), et d'une main d'œuvre plus abondante (plus de 8 actifs). Ce groupe jouit, en général, d'autosuffisance alimentaire, et dispose de surplus, commercialisés localement.

16. Les systèmes agro-pastoraux sont généralement pratiqués par des ménages d'agropasteurs issus d'une longue tradition pastorale ou agro-pastorale, en particulier les ménages Peulh, mais aussi des Rimaïbés et Bellas, en zone sahélienne, et des Gourmantché dans l'Est du pays. Pour ces groupes, l'élevage extensif de bovins constitue la principale activité et source de revenus et contribue de manière importante à la sécurité alimentaire des ménages. Pour ces ménages, la mobilité des animaux représente la principale stratégie de survie. Les systèmes agro-pastoraux se caractérisent par une extension plus ou moins ample de la transhumance, mais ils rencontrent de plus en plus de difficultés, liées (i) à la détérioration de la sécurité d'accès et d'exploitation durable des ressources pastorales (due à une colonisation par l'agriculture des zones pastorales) et un accroissement des entraves à la mobilité des animaux (entraves physiques, financières et législatives, dispositions réglementaires), (ii) à l'absence de programmes d'hydraulique pastorale, (iii) aux déficits du bilan pastoral (particulièrement marqués dans les zones sahéliennes et sub-sahéliennes), (iv) aux

difficultés d'accès aux compléments alimentaires, et (v) aux limites constatées dans l'efficacité des filières animales.

17. Les groupes cible du projet se trouveront prioritairement parmi les ménages ruraux concernés par les systèmes sédentaires mixtes en situation précaire, les agro-éleveurs sédentaires en situation d'intégration concernés par la strate inférieure, et des ménages d'agropasteurs en situation de vulnérabilité du fait des difficultés rencontrées au sein des systèmes agro-pastoraux.

III. GROUPE CIBLE ET STRATEGIE DE CIBLAGE

A. Groupe Cible

18. La population cible du projet est estimée à environ 1 250 000 personnes. Elle est constituée de ménages ruraux (190 000 environ) tirant l'essentiel de leurs ressources de l'agriculture pluviale, de faible productivité et soumise aux aléas naturels (sécheresses, inondations, attaques acridiennes, etc.). Ce type de ménages ruraux constitue, dans les régions d'intervention, la quasi-totalité de la population rurale (plus de 90%). Plus de la moitié (53.4%) de ces ménages sont affectés par la pauvreté monétaire. En outre, une part plus réduite mais importante (46% des ménages au Nord, 38% au Centre Nord et 31% à l'Est) est affectée par l'insécurité alimentaire. Le groupe cible du Projet (nombre de ménages qui bénéficieront directement d'un ou plusieurs appuis du Projet) est estimé à 40 000 ménages (dont un tiers au moins de jeunes ménages).

Tableau 2: Population rurale vulnérable (pauvreté + insécurité alimentaire)

| | Effectif | | Nombre de ménages |
|----------------|-----------|---------|-------------------|
| | Ensemble | Femmes | |
| Centre-Nord | 419 734 | 222 989 | 60 929 |
| Est | 520 982 | 266 075 | 81 449 |
| Nord | 324 325 | 173 526 | 48 837 |
| Zone du projet | 1 265 041 | 662 589 | 191 214 |

19. Les femmes représentent environ 52% de la population des 3 Régions. Les femmes actives (15 à 50 ans soit 300 000 personnes) sont également à 90% occupées par les activités agropastorales. Elles jouent un rôle déterminant dans la sécurité alimentaire des ménages. Cependant, elles présentent un degré élevé de vulnérabilité: peu éduquées et analphabètes, les femmes ont de lourdes responsabilités dans les activités de production et de reproduction au niveau des ménages, elles ont un statut foncier précaire, peu d'autonomie économique, des droits individuels et une participation dans les prises de décisions qui restent, en pratique, limités. Le nombre de femmes qui accéderont directement, à titre personnel, à un ou plusieurs appuis du Projet est estimé à au moins 30 000.

20. Les jeunes qui représentent 46,4% de la population si l'on considère les classes d'âge, de plus de 15 ans et de moins de 45 ans, sont largement majoritaires au sein des actifs dans les exploitations agricoles. Ce groupe, qui occupe une position critique, est le plus touché par l'émigration saisonnière et permanente du fait de la pauvreté et l'absence de perspectives, est actuellement sous l'emprise de la fièvre de l'or qui a gagné les Régions du Nord et du Centre Nord avec l'apparition spontanée de sites d'or artisanaux. Souvent issus de la déperdition scolaire, ils ne possèdent pas de

compétences professionnelles, ils n'ont pas accès au foncier et sont exclus des processus de prise de décisions au niveau de leur communauté. Pourtant, ils représentent un potentiel pour le développement de la zone, en tant que force de travail et détenteurs d'une capacité d'ouverture plus grande face aux innovations et changements. Les classes d'âge comprises entre 20 et 30 ans, celles au cours de laquelle on installe (ou non...) sa famille, constituent une frange particulièrement sensible au processus de reproduction et d'évolution de la société et de l'économie locales. Au sein de la zone du projet l'effectif de ce groupe est estimé à 190 000 personnes. Le nombre de jeunes ménages qui accéderont directement, à un ou plusieurs appuis du Projet est estimé à au moins 13 000.

B. Ciblage géographique

21. Le choix de la zone d'intervention (régions du Nord, du Centre-Nord et de l'Est) constituera un premier niveau de ciblage géographique. Au sein de chaque région, ce ciblage sera affiné en fonction des différentes activités pour à la fois et par ordre de priorité :

- i Intervenir dans les zones les plus vulnérables ;
- ii Maximiser le nombre de familles touchées et l'impact des appuis du projet.

22. Ce ciblage pourra se faire à l'échelle de provinces, de zones agro-écologiques, de bassins de production, etc. Un troisième niveau de ciblage sera réalisé à l'échelle villageoise en priorisant l'intervention dans des villages vulnérables tout en évitant la dispersion des activités dans des villages de taille inférieure à la moyenne.

23. L'équilibre entre ces deux préoccupations (voir ci-dessus) parfois antagonistes sera géré de façon spécifique en fonction des différents types d'activités. Par exemple un ciblage village par village sur les villages les plus pauvres sera privilégié pour les aménagements de bas-fonds. A l'opposé, les binômes d'animateurs provinciaux des CRA seront déployés dans l'ensemble des provinces.

24. Lors du démarrage du projet, un premier ciblage sera réalisé, pour les aménagements prévus dans le cadre de la composante 1, sur un certain nombre de zones choisies parmi les plus vulnérables et disposant d'un potentiel aménageable déjà clairement identifié et défini. Ces zones seront définies sur la base de critères objectifs liés à l'incidence de la pauvreté monétaire et de l'insécurité alimentaire tout en prenant en compte la complémentarité avec les autres opérations d'appui en cours ou prévues. Les autres activités du projet seront déployées en priorité (mais pas exclusivement) dans ces zones de manière à constituer des ensembles cohérents et à optimiser l'effet de levier joué par le projet. Cette même logique sera déployée chaque année en fonction des zones retenues pour les aménagements.

25. Cette même logique de zones de concentration, visant à maximiser l'effet de levier joué par le Projet, sera aussi appliquée pour construire et renforcer des synergies avec d'autres actions d'appui extérieures au Projet et en particulier celles menées dans le cadre d'appuis à des filières. Les CRA devront jouer un rôle déterminant dans l'organisation de ces synergies.

C. Ciblage intra-communautaire

26. Le ciblage intra-communautaire (sur les ménages ou individus les plus vulnérables au sein d'un village ou d'un groupe) sera réalisé par le canal des CVD ou celui des Organisations Professionnelles qui devront promouvoir en leur sein l'accès des plus vulnérables, notamment des femmes et de membres de jeunes ménages, aux appuis du projet. Les partenaires et opérateurs du projet devront contribuer à promouvoir ce ciblage intracommunautaire et en contrôler l'effectivité.

27. Plus globalement, cette « obligation » de ciblage sera également pratiquée dans toutes les instances de réflexion et de décision et pour la mise en œuvre de toutes les activités du Projet et ce quels que soient les acteurs impliqués. Elle fera en particulier partie du mandat des Comités Provinciaux de Présélection des Projets (CPP) mais aussi des Commissions d'Approbation des Projets (CAP) à l'échelle régionale.

D. Ciblage sur les groupes vulnérables

28. Le projet reprend des activités et des méthodes dont globalement le potentiel auto-ciblant sur les plus vulnérables (ménages les plus vulnérables, femmes, jeunes) a été vérifié dans le cadre d'interventions antérieures. De plus, au sein de chaque activité, des dispositions seront prévues pour canaliser les appuis vers les groupes les plus vulnérables, dont par exemple :

- i l'inclusion systématique de membres de ces groupes dans les ayants droit des parcelles aménagées en bas-fonds et maraichage (quotas) ;
- ii la provision des thèmes de conseil agricole spécifiques aux groupes vulnérables et des méthodes d'intervention permettant leur participation effective ; en prenant acte de la place effective des femmes au sein de chaque spéculation, répartissant l'effort d'appui du projet en fonction de ce paramètre mais aussi en respectant l'importance des activités plus spécifiquement féminines (maraichage, embouche, cultures féminines au sein des champs familiaux, etc.) en investissant dans la formation de femmes dans les domaines techniques et en tant qu'agents et/ou relais de conseil technique (dans des proportions qui varieront suivant l'équilibre en termes de genre au sein de chaque activité),
- iii l'application de quotas définis pour les femmes et les membres des jeunes ménages (20 à 30 ans) dans les mécanismes d'appui à la demande mis en place dans le cadre du projet ;
- iv la réalisation d'actions d'alphabétisation qui touchent les femmes et les jeunes (garçons et filles) déscolarisés ;
- v la réalisation de thèmes IEC portant sur les droits de femmes, les MST, l'abandon des mutilations génitales, des mariages précoces, etc. et des thèmes intéressant les hommes de manière à les inciter à participer dans cette démarche IEC ;
- vi la poursuite de la démarche de structuration des organisations féminines, entreprise par les projets du FIDA (PDRD, PROFIL, PICOFA, etc.) ,
- vii l'application de quotas de participation des femmes dans les instances de décision et les équipes d'interventions appuyées par le projet notamment des équipes d'animation mixtes (f/h) au niveau des provinces.

E. Suivi et évaluation du ciblage

29. Des échanges annuels sur ce thème du ciblage seront organisés par le Projet. Ils seront ouverts à l'ensemble des acteurs locaux (administration, autorités traditionnelles et religieuses, société civile, secteur privé...). Ces acteurs devront formuler des recommandations. Les équipes du Projet devront identifier et documenter²⁵ les pratiques innovantes et constructives en matière de ciblage et de genre et en organiser la divulgation et la diffusion (échanges intercommunautaires ou inter-acteurs en particulier). Une enquête sur ce thème sera réalisée en année 1 ou 2. Elle sera répétée au moins deux fois au cours du projet, notamment avant les revues intermédiaires; ces enquêtes devront aussi vérifier l'adéquation entre les activités du projet et les priorités des populations cibles.

²⁵ Etude de cas sur un document papier, présentation orale par un ou des acteurs de ces innovations (éventuellement sur support vidéo)

IV. STRATEGIE EN TERMES DE GENRE

30. Les principaux axes de la stratégie de genre du Projet seront : (i) d'améliorer la connaissance et la mise en pratique des droits fondamentaux des femmes, par les femmes elles-mêmes mais aussi par les autres acteurs, (ii) d'accroître les possibilités d'accès des femmes non seulement aux activités appuyées par le projet (aménagements de bas-fonds, maraîchage, PFNL, etc.) mais aussi à l'ensemble des opportunités et responsabilités au sein des CRA et de leurs démembrements à l'échelle locale et régionale, (iii) de permettre une évolution harmonieuse et équitable des rapports entre genres et de la division des tâches et des responsabilités au sein des ménages et des communautés et (iv) de contribuer à la fixation des jeunes hommes au sein de leurs ménages.

31. La dimension genre du projet doit être appréhendée de manière globale. Il faudra éviter de particulariser les aspects liés au genre et de proposer des actions ponctuelles et parcellaires, notamment en matière de foncier, au risque de stigmatiser les femmes et les jeunes. Pour mieux prendre en compte les aspects liés au genre, le projet intégrera les différents enjeux de lutte contre la pauvreté dans la zone tels que l'accès des pauvres au foncier, la promotion des filières, la sécurisation des producteurs et le renforcement des organisations professionnelles.

32. Dans la mesure du possible, des femmes seront recrutées au sein des équipes du projet et des partenaires ou opérateurs. Les équipes de deux animateurs déployées au niveau provincial par les CRA seront forcément mixtes. Dans toutes les instances mises en place dans le cadre du projet (CPP, Comités Régionaux d'Attribution de Projets – CRAP-, atelier d'évaluation participative, etc.) les bénéficiaires du projet devront être représentés au moins par un tiers à une moitié de femmes.

33. Sauf pour les activités visant spécifiquement et exclusivement des publics masculins, les activités d'animation et de conseil appuyées par le projet devront être organisées de façon compatible avec les charges et calendriers de travail des femmes.

ANNEXE 3 – PERFORMANCE DU PAYS ET ENSEIGNEMENTS TIRES

I. PORTEFEUILLE DU FIDA AU BURKINA FASO

1. Cette annexe reprend les conclusions principales d'une revue de portefeuille des projets et programmes du FIDA au Burkina Faso réalisée pendant les mois d'août et septembre 2011. La revue avait pour objectif de mieux apprécier, à travers une perspective globale, le portefeuille du FIDA afin de dégager les points forts, les points faibles, les contraintes et les opportunités en termes de scaling-up. Cette revue faisait suite à une revue à mi-parcours du Document d'Options Stratégiques axé sur les résultats (COSOP) de mars 2011 qui avait constaté que les options stratégiques du COSOP adoptées en 2007 restaient globalement pertinentes.

2. Le programme FIDA au Burkina Faso comprend cinq programmes et projets à différents niveaux d'exécution : l'achèvement du PICOFA est imminent (30 juin 2012) et celui du PDRD et du PROFIL est prévu dans deux ans (31 décembre 2013). Par contre, le PIGEPE est à mi-parcours et le PASPRU vient à peine de réaliser son premier décaissement (juillet 2011). Les objectifs et les financements des 5 projets/programmes sont résumés dans le tableau ci-dessous :

| Projets | Résumé |
|--|--|
| <p>PICOFA Coût total: 26,9 m. US\$ Prêt du FIDA : 12,1 m. US\$ Durée : 2004-2012 Bénéficiaires directs : 12 000 ménages Cofinancement : AfDB 7,5 m.US\$, BOAD 1,0 m.US\$</p> | <p>Le programme vise à augmenter la productivité agricole à travers l'utilisation de techniques de conservation des sols et de l'eau, de restauration de la fertilité des sols, ainsi que par l'agroforesterie et la création de couloirs de passage pour le bétail. Ce programme travaille à développer des activités génératrices de revenus, à faciliter l'accès à la terre des groupes vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes ruraux, et à renforcer les capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations.</p> |
| <p>PDRD Coût total: 38,3 m. US\$ Prêt du FIDA : 16,0 m. US\$ Durée : 2005-2013 Bénéficiaires directs : 30 000 ménages Cofinancement : BOAD, 3,8 m. US\$; OPEP : 2,9 m. US\$; FEM : 6,1m.US\$</p> | <p>Le programme a pour objectif d'aider les populations rurales pauvres à renforcer leurs capacités d'organisation, de planification et de gestion des terroirs (ressources foncières productives). Par l'aménagement des bassins versants et la construction de réseaux d'irrigation, les populations contribuent à inverser le processus de dégradation des terres cultivées et non cultivées. L'accroissement des revenus des populations rurales pauvres est une composante clé du programme, à travers l'amélioration de la production et de la productivité agricoles. Le programme contribue à améliorer les conditions de vie des groupes cibles, en développant l'accès des populations aux services sociaux élémentaires et aux marchés.</p> |

| Projets | Résumé |
|--|--|
| <p>PROFIL</p> <p>Coût total : 16,9 m. US\$ Prêt du FIDA : 13,8 m. US\$ Durée : 2007-2013 Bénéficiaires indirects : 20 000 ménages</p> | <p>Le projet a pour objectif de réduire la pauvreté rurale en améliorant l'accès des ruraux pauvres aux marchés porteurs des filières niébé, sésame, viande caprine et ovine, volaille et oignons. Il devra développer les liens entre les groupes cibles et les autres acteurs de ces filières, et renforcer leurs capacités. Le projet travaillera en particulier avec les groupes vulnérables de femmes et de jeunes, les organisations paysannes et professionnelles, et le secteur privé.</p> |
| <p>PIGEPE</p> <p>Coût total : 19,1 m. US\$ Prêt FIDA : 11,0 m. US\$ Don FIDA : 0.4 m. US\$ Durée : 2008-2014 Bénéficiaires directs : 17 800 ménages Cofinancement : OPEP : 5m US\$</p> | <p>L'objectif général du projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale et à l'amélioration de la sécurité alimentaire. Pour ce faire, le projet appuiera le renforcement de l'accès aux ressources en eau à usage agricole et pastoral et de leur gestion. Ses objectifs spécifiques sont les suivants : (i) renforcer les capacités des groupes cibles et encourager leur participation aux activités du projet, notamment à travers l'accès aux terres irriguées ; (ii) aider les groupes cibles grâce à des investissements destinés à renforcer leur accès à l'eau d'irrigation à travers l'utilisation de technologies adaptées à leurs compétences techniques et à leurs ressources ; (iii) intensifier et diversifier la production agricole durable sous irrigation et dans les bas-fonds ; (iv) soutenir les activités de commercialisation et d'augmentation des revenus, en particulier des ménages les plus pauvres en actifs.</p> |
| <p>PASPRU</p> <p>Coût total : 20,1 m. US\$ Prêt du FIDA : 8,1 m. US\$ Don FIDA : 8,1 m. US\$ Durée : 2010-2016 Bénéficiaires directs : 12 000 ménages</p> | <p>L'objectif global du programme est de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale en développant le secteur privé local. Les objectifs spécifiques sont les suivants : (i) Améliorer l'accès durable des groupes cibles aux services de développement des entreprises ainsi qu'à des formations professionnelles et à la technologie ; (ii) Contribuer à la création d'un environnement propice au développement du secteur privé local en milieu rural. Le programme encouragera l'innovation technologique, technique, commerciale et organisationnelle par le biais d'un fonds pour l'innovation qui interviendra en réponse à la demande.</p> |

3. **Ciblage.** D'une manière générale, les projets/programmes FIDA accordent une attention particulière au ciblage des groupes vulnérables (femmes et jeunes). Des quotas sont même fixés dans la plupart des projets pour s'assurer de l'équité du genre dans la participation à l'exécution de des projets. Au PIGEPE, le quota de 40% est fixé pour les femmes et les jeunes dans toutes les activités tandis qu'au PROFIL, ce quota est de 50% pour les femmes. Au PDRD, du fait des pesanteurs socioculturelles, le quota d'au moins 30% de femmes est exigé dans l'accès aux parcelles dans les bas-fonds aménagés. Le PICOFA a mis en place un dispositif de ciblage nominatif des bénéficiaires ciblant particulièrement les femmes. Ce dispositif constitue une innovation et un succès qui mériterait d'être répliqué dans d'autres projets.

4. Cependant, il existe une faible représentation des femmes et des jeunes dans les organes de prise de décision des structures locales (Comités Villageois de Développement, Conseils Municipaux, Conseils Régionaux, Comités de Gestion, etc.). Les femmes sont membres de ces structures mais sont en minorité et rarement dans les positions de leadership. Des opportunités existent donc pour les projets/programmes du FIDA de jouer un rôle catalytique pour encourager la participation de plus de femmes dans les instances locales de leadership et leur recrutement au niveau des UGP et comme agents d'appui sur le terrain.

5. **Sécurisation foncière.** L'analyse des réalisations des projets/programmes FIDA sur la sécurisation foncière indique que le groupe cible a effectivement accès aux terres mises en valeur. En l'absence des décrets d'application de la loi foncière, les activités de sécurisation foncière des projets concernés ont enregistré beaucoup de retard dans leur réalisation. La sortie de ces décrets offre aujourd'hui une bonne opportunité pour l'opérationnalisation du Programme National de Sécurisation Foncière, du cadre juridique, ainsi que des directives du manuel de mise en œuvre par des actions pilotes qui permettront de tirer des leçons concrètes susceptibles d'orienter les interventions futures des projets/programmes du FIDA. La collaboration avec la Direction Générale de la Formation, du Foncier et de l'Organisation du Monde Rural est cruciale pour la réussite et la durabilité des opérations de sécurisation foncière.

6. **Amélioration de la productivité agricole.** Les actions d'aménagements des projets ont eu des effets positifs sur l'accroissement de la production et sur l'amélioration des revenus. En effet, les bénéficiaires affirment généralement que des aménagements bien réalisés couplés avec des itinéraires techniques de production bien suivis permettent de multiplier les rendements par deux. Cependant, les volumes de production générés par ces aménagements (par producteur et par taille de superficie exploitée), qui permettraient de saisir avec plus de précision l'apport des investissements des projets au profit des plus pauvres, sont mal documentés. Il est donc indispensable que les projets prennent des dispositions qui permettent d'évaluer et de documenter les produits issus des aménagements, afin de rendre plus visible, leur contribution à la sécurité alimentaire et/ou à l'amélioration des revenus des plus pauvres.

7. **Amélioration de la sécurité alimentaire.** Les aménagements que le PICOFA a mis en œuvre ont sans doute contribué à l'amélioration de la sécurité alimentaire. En effet, selon la récente enquête d'impact d'achèvement du Programme (mai 2012), 85% des ménages ciblés par le PICOFA ont pu obtenir des terres aménagées, et 64,7% d'entre eux rapportent que l'alimentation générée par les terres aménagées représente plus du quart de la production globale du ménage. L'examen des ménages non ciblés par le PICOFA indique que seulement 23,9% parmi eux ont eu accès à des terres aménagées, et que seulement 22,1% d'entre eux rapportent une production alimentaire sur les terres aménagées supérieure au quart de la production globale du ménage. Par ailleurs, 57,6% des ménages ciblés par le PICOFA ont déclaré des surplus de production agricole au cours des 12 derniers mois contre seulement 33,1% pour les ménages non ciblés.

8. De plus, 85,1% des ménages participants au PICOFA ont déclaré que leur production avait augmenté de plus d'un quart suite aux aménagements. Soixante-douze pourcent d'entre eux ont introduit de nouvelles cultures ou variétés depuis les 3 dernières années de mise en œuvre du PICOFA. Avec les aménagements et les paquets de technologies agricoles introduites, les bénéficiaires estiment disposer d'une meilleure résilience par rapport aux aléas. Plus de la moitié (57,3%) ont en outre déclaré que leur capacité de générer des revenus s'était accrue suite aux interventions du PICOFA.

9. Cet impact sur la sécurité alimentaire du groupe cible est confirmée par le fait que seulement 45% des répondants en 2012 (suite à une campagne agricole pourtant médiocre) ont déclaré avoir vécu une première époque de disette en 2012 contre 59% en 2006. Seuls 2% ont connu, en 2012, une seconde période de disette (contre 12% en 2006). La malnutrition aigüe des enfants s’est aussi améliorée, passant de 20% en 2006 à 13,13% en 2012.

10. Développement des filières pro-pauvres et des micro-entreprises rurales (MER). Les cinq filières cibles appuyées par le PROFIL (niébé, sésame, viande caprine et ovine, volaille et oignons) sont des filières pro-pauvres du fait qu’elles concernent principalement les femmes. Ceci est reflété par les Groupements d’Intérêt Economique (GIE) qui se sont constitués autour de ces filières et qui comprennent en majorité des femmes. Les procédures de financement des micro-projets par le fonds de développement des filières ont pris beaucoup de retard pour être préparées et validées par les parties prenantes. Dans le futur, les procédures pour la gestion de ce type de « fonds d’appui » devraient être préparées au démarrage des projets, mieux définies et bien adaptées aux objets de financements et aux publics cibles visés.

11. La revue a noté que le dialogue politique était un élément manquant dans les projets impliqués dans le développement des MER. En effet, l’impact de l’appui apporté aux MER dans le cadre d’un projet comme le PAMER reste limité tant que le gouvernement ou les collectivités décentralisées n’adoptent pas des politiques d’encouragement spécifiques à l’intention des micro-entreprises. Un plaidoyer en faveur dudit dialogue politique devrait être la préoccupation des projets futurs.

12. Financement des activités génératrices de revenus (AGR). Dans le cadre du partenariat avec la Fédération des caisses populaires du Burkina (FCPB), les caisses villageoises (CV) ont contribué à améliorer significativement l’accès au crédit pour les groupes cibles du FIDA qui ont eu ainsi l’opportunité de développer des AGR, et à pérenniser les services de crédit et d’épargne créés ou consolidés avec les investissements directs des projets. Ceci est particulièrement le cas du PDRD. Par contre, l’expérience de financement des AGR sans CV dans le cas du PICOFA a atteint un niveau opérationnel relativement limité en comparaison avec les investissements réalisés. Le PICOFA fait face en effet au défi de durabilité pour l’accès au crédit de ses groupes cibles à la fin de sa mise en œuvre.

13. Gestion des projets. Les principaux défis auxquels doivent faire face les projets en matière de gestion comprennent notamment : i) l’établissement des protocoles avec des partenaires publics basés sur des termes de référence détaillés avec une obligation de résultats ; ii) la sélection de cadres expérimentés dans la mise en œuvre de projets et programmes ; iii) l’élaboration et l’harmonisation des grilles d’évaluation des performances du personnel ; iv) la maîtrise des coûts d’opérations des projets afin de respecter les allocations prévues dans les accords de prêt ; v) la correcte gestion financière dans le cadre de projets cofinancés par plusieurs bailleurs de fonds ; et vi) les lourdeurs des procédures de passation de marchés et les délais de passation excessivement longs qui en découlent.

II. EXPERIENCES PERTINENTES ET DIFFUSABLES DANS LA ZONE D’INTERVENTION

14. Les agriculteurs dans le Sahel ont dû faire face à la variabilité climatique depuis les sécheresses des années 1970 quand ils ont commencé à modifier et améliorer les pratiques traditionnelles de gestion des terres. Parmi les pratiques introduites dans les champs cultivés au Burkina Faso et au Niger, communément appelés aujourd’hui

«techniques de conservation d'eau et des sols (CES)» on peut mentionner les zaï, les demi-lunes, les digues filtrantes et les cordons pierreux et les barrières végétales.

15. Une série de mesures complémentaires a été prise pour optimiser l'impact des techniques de conservation des eaux et des sols, telles que l'utilisation de fosses fumières, de phosphates naturels et de l'agroforesterie. Les agriculteurs utilisent du fumier dans les zaï et les demi-lunes. Ce fumier contient les graines des espèces ligneuses broutées par le bétail et la combinaison entre eau et fertilité du sol crée des conditions favorables pour le développement de ces espèces ligneuses. Les agriculteurs protègent et gèrent de plus en plus ces espèces, en créant des nouveaux systèmes agroforestiers sur des terres auparavant stériles. La densité et la diversité des espèces sur les terres réhabilitées sont souvent plus élevées que sur les anciennes parcelles.

16. Le FIDA a apporté un soutien important à la mise à l'échelle de ces innovations locales à travers son portefeuille d'investissements au Burkina Faso au cours des 30 dernières années. Aujourd'hui la CES a amélioré sensiblement les moyens de subsistance des ruraux et a entraîné une augmentation spectaculaire du nombre d'arbres – un phénomène qui est connu aujourd'hui comme le «reverdissement du Sahel »

17. Ce processus de reverdissement aide les agriculteurs à s'adapter au changement climatique et il ajoute de la matière organique au sol. De nombreuses espèces produisent également du fourrage ou sont des arbres « fertilisants » . Ce processus amène à une plus forte intégration de l'agriculture, de l'élevage et de la sylviculture au niveau des systèmes de production gérés par les agriculteurs.

18. Le reverdissement au Burkina Faso est localisé sur des terres agricoles améliorées et apparaît dans des zones où, à travers des activités de conservation des eaux et des sols, des terres dégradées et stérilisées ont été récupérées et rendues productives. Dans le Plateau Central du Burkina Faso, ces pratiques ont permis la réhabilitation d'une zone comprise entre 200.000 et 300.000 ha et la production de 80.000 tonnes supplémentaires de nourriture par an.

19. Aujourd'hui le PICOFA et le PDRD interviennent dans des zones caractérisées par une sécheresse croissante, des précipitations irrégulières et une forte dégradation des sols. Les deux programmes sont centrés sur la gestion de la fertilité et ont atteint des résultats importants en termes de réduction de l'érosion des sols et d'inversion de la dégradation des terres à travers des techniques autochtones de conservation des eaux et des sols. Une contribution importante de ces programmes se situe dans des zones précédemment non-agricoles, abandonnées depuis longtemps parce que considérées comme «non récupérables» (localement ces terres sont désignées comme «zipélé» - sols stériles). Les techniques de CES ont prouvé que la couverture végétale de ces terres pouvait être régénérée et qu'elles pouvaient être remises en culture.

Appendice 1 – Reverdir le Sahel



Septembre 2011

Fiche d'information AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE



Reverdir le Sahel: développer l'agriculture dans le contexte du changement climatique au Burkina Faso

Le 4^{ème} rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) confirme que le réchauffement planétaire est indiscutable et en phase d'accélération. Les secteurs particulièrement sensibles au changement climatique sont ceux dont les populations rurales dépendent pour leur subsistance: l'agriculture, la pêche, la sylviculture et l'élevage.

Déjà vulnérable, le Sahel est très exposé aux impacts des changements climatiques, sa population étant fortement dépendante de l'agriculture pluviale et de l'élevage. La variabilité des précipitations, la dégradation des sols et la désertification sont quelques-uns des facteurs clés qui influent négativement sur les moyens de subsistance des populations locales.

Des sécheresses, avec des degrés variables de gravité, se produisent deux années sur cinq, ce qui rend les récoltes des cultures vivrières et de rente très aléatoires. Les sécheresses récurrentes des années 1970 et 1980 ont provoqué des pertes énormes de produits agricoles et d'animaux, des pertes en vies humaines causées par la famine et la malnutrition, des déplacements massifs de population, et ont eu des impacts économiques graves. De plus, la plupart des modèles

climatiques prévoient que le Sahel sera encore plus sec au cours de ce siècle.

Au Burkina Faso, les observations météorologiques montrent une extension de la zone sèche vers le sud au cours du siècle dernier. Les pics de température atteignent des moyennes mensuelles qui dépassent régulièrement les maxima de 35 °C enregistrés jusqu'à présent. Les inondations sont également plus fréquentes. Selon les projections du GIEC, la température dans l'ensemble du Burkina Faso devrait augmenter de 3 à 4 °C d'ici à 2080-2099, par comparaison avec la période 1980-1999. Le nombre d'années extrêmement sèches ou extrêmement humides augmentera au cours de ce siècle, et les zones semi-arides deviendront encore plus arides. Si le niveau d'incertitude quant à l'évolution des précipitations au Burkina Faso est élevé, un accroissement des précipitations serait cependant peu susceptible d'inverser la situation car un climat plus chaud est synonyme d'évapotranspiration plus intense, aggravant des conditions déjà arides.

Cela signifie que des actions d'adaptation sont indispensables. Les agriculteurs dans le Sahel ont dû faire face à la variabilité climatique depuis les sécheresses des années 1970 quand ils ont commencé à modifier et à améliorer les pratiques traditionnelles de gestion des terres.



©FIDA/A. Wiade

Parmi les pratiques introduites dans les champs cultivés au Burkina Faso et au Niger, communément appelés aujourd'hui "techniques de conservation des eaux et des sols" (CES), on peut mentionner:

Le zai ou tassa (cuvettes traditionnelles améliorées): ce sont des cuvettes creusées avant les premières pluies à l'aide d'une pioche pour briser la croûte superficielle du sol. Le zai retient les eaux de ruissellement, et l'apport de fumier dans les cuvettes améliore la fertilité du sol. La matière organique attire aussi les termites, qui la digèrent en rendant les nutriments plus facilement disponibles aux racines des plantes. Les termites creusent aussi dans la terre des microcanaux et augmentent ainsi la capacité de rétention en eau du sol. Différentes études d'impact ont montré que le zai a des effets positifs sur la production des céréales et sur la sécurité alimentaire des ménages: les années de pluies abondantes, de nombreux agriculteurs réussissent à produire des céréales en excédent et constituent ainsi des stocks pour les années de faibles précipitations. Le suivi des paramètres de fertilité des sols aménagés en zai a montré une amélioration systématique



Zai

©FIDA/P. Remy



Champ de demi-lunes

©FIDA/D. Rose



Femme du village d'Ouoro près d'Ouahigouya, sarclant du mil planté le long d'un cordon pierreux

©FIDA/J. Hartley

après 3 à 5 ans: par exemple, la teneur en matière organique a augmenté de 1 à 1,4% et celle en azote de 0,05 à 0,8%.

Les demi-lunes: ce sont des cuvettes de la forme d'un demi-cercle où la terre de déblai est déposée sur le demi-cercle. Elles sont utilisées pour les cultures et aussi pour la réhabilitation des pâturages. Nettement plus grandes en taille que les tassas, les demi-lunes capturent également l'eau de ruissellement provenant des pentes avoisinantes et concentrent ainsi l'eau et la matière organique.

Les cordons pierreux et les barrières végétales: les pierres sont disposées le long des courbes de niveau soit sur terres stériles soit sur champs cultivés. Elles ralentissent et filtrent le ruissellement de l'eau, augmentent son infiltration et permet de capturer les sédiments. L'eau et les sédiments stockés dans le sol améliorent la productivité des cultures, et dans le même temps la recharge des nappes d'eaux souterraines, augmentant de ce fait le niveau d'eau des puits. Les cordons pierreux peuvent être renforcés par des bandes enherbées. Comparativement aux cordons pierreux, les barrières strictement végétales sont moins coûteuses et s'auto-entretiennent. Des espèces végétales appropriées peuvent être identifiées, en particulier des variétés locales, par exemple l'*Andropogon gayanus*, qui peut être utilisé en combinaison avec des cordons pierreux et ensuite être récolté et réutilisé dans des contextes différents. Cette espèce pousse spontanément en bordure de champs et est utilisée pour le tressage des nattes. Elle est également utile pour diminuer l'érosion liée à l'eau et au vent.

Les digues filtrantes: ce sont des barrages, généralement longs, construits en pierres non fixées dans des ravines et en travers de vallées. Ils n'ont pas de déversoir de crue et forcent l'eau à se répandre sur toute la longueur du barrage, ce qui réduit fortement la force érosive de l'eau. Ces digues facilitent l'infiltration de l'eau et le dépôt de grandes quantités de sédiments de telle sorte qu'ils peuvent combler en deux années les ravines provoquées par l'érosion. Ces digues créent donc des conditions favorables pour le développement de cultures là où rien ne pouvait être cultivé auparavant.

Une série de mesures complémentaires ont été prises pour optimiser l'impact des techniques de CES, telles que l'utilisation de fosses fumières, de phosphates naturels et de l'agroforesterie. Les agriculteurs utilisent du fumier dans les zai et les demi-lunes. Ce fumier contient les graines des espèces ligneuses broutées par le bétail, et la combinaison entre eau et fertilité du sol crée des conditions favorables pour le développement de ces ligneux. Les agriculteurs protègent et gèrent de plus en plus ces espèces, en créant de nouveaux systèmes agroforestiers sur des terres auparavant stériles. La densité et la diversité des espèces sur les terres réhabilitées sont souvent plus élevées que sur les anciennes parcelles.

Le processus de protection et de gestion des arbres dans les champs est d'autant plus efficace que sont plantés des arbres "utiles" tels que le *Faidherbia albida* (qui fixe l'azote, améliore la fertilité du sol et est utilisé comme fourrage pour le bétail), le *Ptilostigma reticulatum* (utilisé comme fourrage), le *Combretum glutinosum* (utilisé comme bois de chauffe), l'*Adansonia digitata* (dont les feuilles et les fruits ont une qualité nutritionnelle élevée) et le *Guiera senegalensis* (utilisé comme fourrage).

Le FIDA a apporté un soutien important à la diffusion de ces innovations locales à travers son portefeuille d'investissements au Burkina Faso au cours des 30 dernières années. Aujourd'hui, les techniques de CES ont amélioré sensiblement les moyens de subsistance des ruraux et entraîné une augmentation spectaculaire du nombre d'arbres - un phénomène connu aujourd'hui sous le nom de "reverdissement du Sahel".

Ce processus de reverdissement aide les agriculteurs à s'adapter au changement climatique et il ajoute de la matière organique au sol. De nombreuses espèces produisent également du fourrage ou sont des arbres "fertilisants". Ce processus entraîne une plus forte intégration de l'agriculture, de l'élevage et de la sylviculture au niveau des systèmes de production gérés par les agriculteurs.

Le reverdissement au Burkina Faso est localisé sur des terres agricoles améliorées et apparaît dans des zones où, à travers des activités de CES, des terres dégradées et



Compostière

©FIDA/J. P. Audinet

stériles ont été récupérées et rendues productives. **Sur le Plateau Central du Burkina Faso, ces pratiques ont permis la réhabilitation d'une zone comprise entre 200 000 et 300 000 hectares et la production de 80 000 tonnes supplémentaires de nourriture par an.**

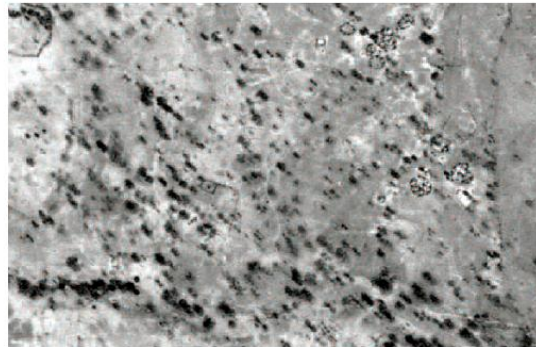
Effets bénéfiques du reverdissement

Grâce à une meilleure intégration des arbres, des cultures et du bétail, les systèmes agricoles sont devenus plus résistants à la sécheresse, plus productifs et plus durables. Les avantages consistent en:

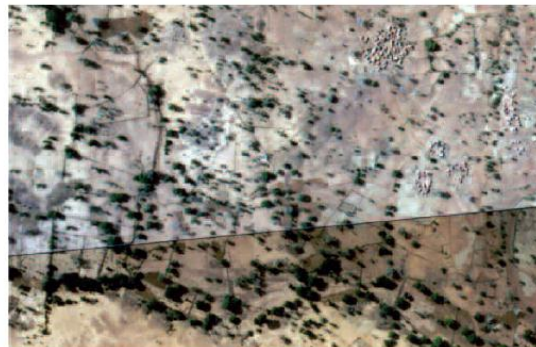
- i) une **meilleure efficacité économique des systèmes de production** – les calculs d'impact spécifiques au niveau des exploitations sont délicats du fait de limites méthodologiques et de manque de données fiables, mais l'ampleur de l'adoption des techniques de CES témoigne de leur efficacité économique;
- ii) une **amélioration de la sécurité alimentaire** des ménages – des systèmes agricoles plus intégrés et productifs sont aussi plus résistants à la sécheresse. Des exemples tirés du Niger ont montré que, pendant la famine de 2005, des villages qui avaient investi dans l'agroforesterie n'ont pas ou presque pas connu de mortalité infantile, parce que les arbres, qui ont pu être élagués, coupés et vendus, ont généré des ressources monétaires que les agriculteurs ont utilisées pour acheter des céréales devenues plus coûteuses;
- iii) une **augmentation des rendements agricoles** – en particulier lors de l'utilisation des arbres fixateurs d'azote, ce qui permet d'économiser le coût des engrais. La présence d'arbres dans les champs réduit aussi la vitesse du vent et l'évaporation. En outre, les arbres sont plus résistants à la sécheresse et à la variabilité pluviométrique que les cultures annuelles, qu'ils protègent;
- iv) une **diversification des systèmes de production** – les arbres produisent des fruits et des feuilles pour la consommation humaine avec une teneur élevée en vitamines. Ils produisent également du fourrage qui permet aux agriculteurs d'élever plus de bétail, et d'avoir plus de fumier pour fertiliser les champs. Les arbres fournissent également des médicaments et du bois de chauffe que les ménages peuvent consommer ou vendre. Les systèmes d'exploitation plus complexes et plus productifs créés grâce aux arbres réduisent la vulnérabilité et renforcent les capacités d'adaptation des communautés rurales aux risques associés au changement climatique;

- v) une **amélioration de la situation des femmes** – ce sont les femmes qui ont tiré le plus de bénéfice du reverdissement du Sahel: le temps consacré à la collecte du bois de chauffe est maintenant d'environ 0,5 heure par jour, contre 2,5 heures auparavant, ce qui permet aux femmes de répartir le temps gagné sur d'autres activités, notamment la production et la préparation de nourriture ainsi que le soin aux enfants;
- vi) un **impact environnemental positif** – globalement les arbres contribuent à la conservation de la biodiversité et à l'atténuation du changement climatique par la séquestration du carbone.

Série chronologique d'images satellitaires de Rissiam (province du Bam)



1991



2002

Photos reproduites avec l'aimable autorisation de Gray Tappan

Le soutien du FIDA aux pratiques d'adaptation au changement climatique au Burkina Faso

Dans le Sahel, le FIDA a joué un rôle précurseur dans la promotion des technologies locales et des approches pour atteindre le reverdissement, y compris par l'introduction de différentes techniques de conservation des eaux et des sols (CES) et de régénération naturelle assistée. Cette expérience s'est étendue sur plus de trois décennies, constituant un appui important pour les agriculteurs en termes d'adaptation à la sécheresse et à la variabilité climatique. En 2010, le Conseil d'administration du FIDA a approuvé une stratégie sur le changement climatique afin de prendre en compte systématiquement les impacts du changement climatique dans les diverses activités menées au niveau des pays. En 2011, le FIDA a préparé également une politique sur l'environnement et la gestion des ressources naturelles qui fournit un cadre articulé permettant d'intégrer l'agriculture, la gestion des écosystèmes ainsi que l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets au niveau des communautés rurales, des systèmes de cultures et des terroirs villageois.

Au Burkina Faso, tant le Programme d'investissement communautaire en fertilité agricole (PICOFA), qui a démarré en 2004, que le Programme de développement rural durable (PDRD), qui a démarré en 2006, interviennent dans des zones caractérisées par une sécheresse croissante, des précipitations irrégulières et une forte dégradation des sols. Les deux programmes sont centrés sur la gestion de la fertilité et ont atteint des résultats importants en termes de réduction de l'érosion des sols et d'inversion de la dégradation des terres à travers des techniques autochtones de CES. Ces programmes se concentrent sur des zones précédemment non agricoles, abandonnées depuis longtemps parce que considérées comme "non récupérables" (localement ces terres sont appelées "zipélé" - sols stériles). Les techniques de CES ont prouvé que la couverture végétale de ces terres pouvait être régénérée et qu'elles pouvaient être remises en culture.

Le PDRD est complété par un financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) de 2 millions d'USD, qui a débuté en 2010, et dont la stratégie est basée sur le Programme national de partenariat pour la gestion durable des terres. Ce programme favorise l'intégration d'aspects environnementaux critiques (notamment la gestion améliorée des ressources communautaires et des terres dégradées) dans les activités socio-institutionnelles financées par le PDRD. En outre, il permet l'expérimentation et la validation de mécanismes innovants pour prévenir et résoudre les conflits fonciers qui menacent la gestion des ressources naturelles communautaires. Durant la première année de mise en œuvre, près de 2 000 hectares ont été aménagés en *zai*, demi-lunes, cordons pierreux et digues filtrantes; plus de 50 hectares en bas-fonds rizicoles; et plus de 25 hectares en périmètres maraîchers.

Le FIDA soutient également des activités de régénération naturelle assistée ou "reverdissement" dans le Sahel (Burkina Faso, Niger, Mali et Sénégal) à travers deux dons mis en œuvre depuis début 2011 par le Centre international de recherche en agroforesterie (ICRAF) et le Centre pour la coopération internationale de l'Université d'Amsterdam (CIC-VU). Dans le contexte du changement climatique, la régénération naturelle assistée a été identifiée, au fil des activités menées par les projets soutenus par le FIDA, comme un moyen d'amélioration des conditions de vie des ruraux et comme une stratégie d'adaptation efficace, et par conséquent comme une innovation prioritaire à appliquer à plus grande échelle. Ces activités sont appuyées par l'ICRAF par le biais de transferts de technologies et par le CIC-VU en termes de capitalisation d'expériences, de capacité d'analyse, de sensibilisation et de création d'espace politique pour étendre les bons résultats obtenus en agroforesterie et dans le reverdissement du Sahel.

Les réalisations de l'ICRAF à ce jour concernent environ 400 agriculteurs et 20 agents de vulgarisation formés aux techniques antiérosives et à la régénération naturelle assistée dans les parcs agroforestiers. La formation a également couvert l'interdépendance entre arbres, cultures et bétail, et la gestion des intérêts divergents et contradictoires entre communautés. Des guides pratiques pour la mise en œuvre de la régénération naturelle sur des sites antiérosifs ont également été préparés et diffusés aux agents de vulgarisation. Comme peu d'études ont été réalisées sur les coûts et bénéfices de l'agroforesterie dans le Sahel ouest-africain, une analyse quantitative et qualitative de son impact économique et social sera effectuée par l'ICRAF et le CIC-VU. Elle portera sur une gamme d'activités variées dans le but de: i) démontrer de manière adéquate les différents avantages liés à l'agroforesterie en tant que pratique d'adaptation; et ii) fournir aux décideurs nationaux et internationaux des données plus réalistes sur les coûts et les bénéfices du reverdissement du Sahel.

CONTACT
Cristiana Sparacino
Chargé de programme de pays
FIDA, Rome, Italie
Tél: +39 06 54592306
Courriel: c.sparacino@ifad.org



Le FIDA est une institution financière internationale et un organisme spécialisé des Nations Unies qui a pour vocation d'éliminer la pauvreté et la faim dans les zones rurales des pays en développement.

Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie
Tél.: +39 06 54591
Télécopie: +39 06 5043463
Courriel: ifad@ifad.org
www.ifad.org
www.ruralpovertyportal.org

ANNEXE 4 – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

I. PETITS AMÉNAGEMENTS FONCIERS VILLAGEOIS

1. Initialement, le projet financera des aménagements basés sur les référentiels technico-économiques déjà validés (« scaling-up »). L'éventail des référentiels éligibles pourra être étoffé en cours de projet (concertation entre le Ministère concerné et chacune des CRA et décision commune formalisée) en fonction de la validation de nouveaux référentiels.

A. Aménagement des bas-fonds et des périmètres maraichers

2. L'objectif de la sous-composante est d'améliorer la sécurité alimentaire des petits producteurs pauvres et d'accroître leurs revenus à travers l'aménagement et la mise en valeur de bas-fonds et de périmètres maraichers. La zone d'intervention dispose d'un important potentiel identifié en bas-fonds aménageables et de possibilités de points d'eau pour la production maraichère.

3. Le potentiel aménageable en bas-fonds identifié est estimé à 7 051 ha pour la Région du Nord (source DRAH), 2042 ha pour la Région Centre Nord (source SILEM) et 4 516 ha pour la Région de l'Est (source DRAH). Dans la région Nord un quart des sites identifiés ont des superficies comprises entre 10 et 20 ha et un autre quart entre 20 et 30 ha. C'est l'aménagement de ce type de bas-fonds que le projet appuiera en priorité. Dans tous les cas, les superficies aménagées par bas-fonds ne dépasseront pas 50 ha. Le potentiel aménageable en périmètres maraichers est en cours d'évaluation. Pour les périmètres maraichers, la logique sera également de permettre à un nombre maximum de villages d'en disposer. Une taille minimale sera cependant fixée qui pourra descendre jusqu'à 0.25 ha dans le cas de périmètres maraichers exploités par des femmes et dont un des objectifs principaux sera l'amélioration de la nutrition. Le projet pourra également appuyer la réhabilitation de bas-fonds et de périmètres maraichers existant.

4. Les modèles technico économiques validés en matière d'aménagement de bas-fonds (voir appendice) portent sur d'une gamme d'ouvrages simplifiés, « à faible coût » et réalisables en grande partie manuellement par les bénéficiaires. Ils reposent sur des techniques de petites diguettes (permettant de stocker une hauteur d'eau inférieure à 50 cm) de terre compactée (consolidée ou non par du géotextile et/ou des moellons) ou de la maçonnerie de moellons et faisant éventuellement appel lorsque des seuils déversant sont nécessaires à du béton cyclopéen.

5. Les périmètres maraichers pourront être créés autour de points d'eau de surface ou souterraine ou dans des bas-fonds. Des référentiels existent pour les types de puits, forages et prises d'eau et d'aménagements de surface ainsi que pour des systèmes d'exhaure et de distribution permettant une certaine économie de l'eau mais l'utilisation du goutte à goutte reste rare. Dans chaque périmètre où il interviendra, le projet financera à titre de démonstration un petit module individuel de goutte à goutte basse pression. Le projet pourra également appuyer, sur des périmètres existant et où au moins 50% des exploitants appartiennent aux groupes cible du projet, des investissements destinés à améliorer la valorisation de l'eau et/ou l'intensification de la production.

6. Les appuis du projet porteront sur

- i des Prestataires d'Appui à la Maitrise d'Ouvrage (PAMO) recrutés initialement par le Projet (outre l'aspect génie rural, ils seront aussi chargés d'appuyer le processus socio-foncier et l'organisation des utilisateurs) exercée par les promoteurs;

- ii les études/contrôles et les travaux (hors main d'œuvre non spécialisée qui sera fournie par les bénéficiaires) et
- iii de l'outillage et petit équipement nécessaires à la part des travaux d'aménagement réalisés directement par les utilisateurs.

7. Pour les périmètres maraichers, le projet pourra financer en outre des équipements collectifs d'exhaure et de stockage/distribution de l'eau (dont filtres et réseaux principaux pour le goutte à goutte + un kit individuel basse pression de démonstration de goutte à goutte pour chaque périmètre aménagé) et une dotation initiale en outillage/équipement individuel qui sera gérée par le groupement d'utilisateurs et affectée aux utilisateurs(rices) appartenant aux groupes cible du projet. La protection des périmètres maraichers contre la divagation des animaux sera assurée par des haies vives et/ou des haies sèches. Exceptionnellement pour des petits périmètres maraichers (superficie inf. à 5 ha) exploités à au moins 75% par des femmes, le financement de clôture grillagée pourra être envisagé. Pour les bas-fonds et les périmètres maraichers créés par le projet, ce dernier pourra financer des dotations initiales en intrants portant sur les deux premiers cycles de mise en valeur.

B. Protection et aménagements des terres hautes (dégradées ou non)

8. L'objectif de la sous composante est d'appuyer les efforts des producteurs dans la défense et la restauration des sols et de leur fertilité dans les villages d'intervention. Elle vise à accroître les rendements agricoles, récupérer les terres dégradées à des fins agro-sylvo-pastorales et reconstituer la fertilité des sols et le couvert végétal fortement dégradé.

9. La dénomination de terres hautes regroupe, par opposition aux bas-fonds, des terres agricoles pluviales (exploitées ou récupérables) et des zones sylvo-pastorales (exploitées ou récupérables). Les superficies aménageables par Région sur les terres hautes seront évaluées avec l'appui d'organismes nationaux disposant de bases de données fiables (Bureau national des sols, DADI, IGB,..) et des Directions régionales de l'Agriculture. Selon le Bureau Central du Recensement Général de l'Agriculture, rapport d'analyse du module pluvial juin 2011, seuls 17,5% des parcelles exploitées portent des ouvrages antiérosifs au niveau national avec 33,1%, dans la Région du Nord, 26,5% au Centre-Nord et 12% à l'Est.

10. Les référentiels techniques validés et déjà largement pratiqués dans la zone (voir ci-dessus) comprennent :

- i Diguettes antiérosives ou cordons pierreux pour la conservation des eaux et des sols (lorsque les moellons sont disponibles à faible distance),
- ii Dignes filtrantes pour le traitement des ravines (lorsque les moellons sont disponibles à faible distance),
- iii Zaï et les demi-lunes applicables sur la plus part des superficies cultivables et particulièrement comme alternative à la rareté des moellons,
- iv Sous solages/scarification sur les terres dégradées pour leur rendre leur potentiel de production. En fonction des possibilités de disposer de la charrue Delfino, des superficies importantes pourront être récupérées avec cet outil et mises en valeur à des fins agricoles, pastorales, sylvicoles ou combinées,
- v La réalisation de « boulis » destinés à l'irrigation de complément et/ou à l'abreuvement du bétail ;
- vi Combinaison de ces différentes techniques pour optimiser leur impact : en particulier les aménagements de bas-fonds devront intégrer un volet « aménagements anti-érosifs » qui portera sur le traitement des environs immédiats des bas-fonds (les études d'aménagement tiendront compte de ces

prestations (inclure dans les TDR) et les travaux seront inclus dans les contrats des entreprises).

11. Pour ces aménagements, les expériences éprouvées du PDRD et du PICOFA seront mises à contribution. Les leçons tirées de ces expériences des projets et programmes du FIDA au Burkina Faso montrent qu'il y a un besoin et une demande effective d'aménagement en CES/DRS par les populations et que celles-ci privilégient les aménagements individuels qui sont plus acceptés, facilement exécutés et appropriés que les aménagements collectifs. Malgré le caractère individuel de ces aménagements, d'importantes superficies sont annuellement traitées aboutissant progressivement à un traitement d'ensemble techniquement cohérent des bassins versants. En outre, les producteurs sont maintenant, dans les zones d'intervention, à même de se transmettre « horizontalement » les techniques. Le projet soutiendra cette dynamique individuelle tout en encourageant des aménagements collectifs notamment dans les zones sylvo pastorales ou pour le traitement des ravines affectant plusieurs parcelles. Pour ces aménagements la maîtrise d'ouvrage sera assurée par les utilisateurs regroupés à l'échelle villageoise ou le cas échéant à celle d'une zone d'intérêt commun à plusieurs villages. Le projet appuiera :

- i Des actions de formation et recyclage sur les techniques visant les utilisateurs mais aussi de paysans ou paysannes aménagistes (bonne maîtrise des techniques, niveaux à eau, etc.) ;
- ii Des coûts d'étude et/ou de contrôle (uniquement pour les ouvrages les plus complexes, la récupération mécanisée ou certaines aires sylvo pastorales) ;
- iii Le coût des travaux (hors main d'œuvre villageoise), celui du transport des matériaux et notamment des moellons (hors transport par charrettes) ;
- iv Les coûts de mise en œuvre du volet.

12. La récupération mécanisée des terres dégradées nécessitant des engins lourds et à gestion complexe, des solutions permettant de les valoriser efficacement et durablement continueront à être recherchées (Projet de Sécurité Alimentaire et de Récupération des Terres Dégradées -PSA/RTD-, Direction spécialisée du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, autre régie publique, ONG Reach Italia etc.).

13. Les études techniques des aménagements mais aussi la sécurisation foncière demanderont de disposer de topographes en nombre et qualité suffisante. Le projet appuiera la formation et l'installation dans ses zones d'interventions de topographes (individus et/ou micro-entreprises). Des complémentarités seront recherchées avec le PNGT 3 et les autres interventions d'appui à la réforme foncière.

C. Volet foncier et ciblage

(a) Appui à la diffusion/appropriation des textes par les acteurs locaux

14. Au démarrage du projet, celui-ci appuiera la DGFOMR (services centraux) pour la diffusion et explication/vulgarisation des textes législatifs et réglementaires, ainsi que la formation initiale d'acteurs relais sur :

- i la mise en place des structures locales de gestion foncière (CFV, CCFV, noyaux relais),
- ii la sécurisation foncière des aménagements (APF, Chartes Foncières, etc.) ;
- iii la gestion alternative des conflits.

15. La DGFOMR (fonctionnaires et/ou personnes ressources mandatées) interviendra directement dans les chefs lieux de régions auprès des acteurs relais suivants :

- i les élus régionaux et provinciaux et le personnel des Chambres Régionales d'Agriculture ;

- ii des élus et personnel d'Unions Professionnelles régionales ou provinciales du secteur rural;
- iii des services déconcentrés régionaux ou provinciaux concernés ;
- iv les opérateurs impliqués dans le projet, notamment les PAMO (voir ci-dessus).

16. Au-delà, par le canal des PAMO et en collaboration avec les CRA, le projet contribuera (avec les autres intervenants) à faire émerger dans chaque commune d'intervention un noyau informel de personnes ressources (de l'ordre de 5 à 10) ayant une bonne compréhension/appropriation des textes et issus de groupes d'intérêt distincts (proches des chefs de terre, femmes, agriculteurs, éleveurs, élus des OP et des CA, etc.) qui pourront servir de relais d'information au sein de ces différents groupes d'intérêts. Les PAMO seront chargés de relayer les messages reçus de la DGFOMR auprès des CVD, des Commissions Foncières Villageoises (CFV) et des Commissions de Conciliation Foncière Villageoises (CCFV) dans les villages où ils interviendront directement. De même les opérateurs chargés de l'encadrement des actions d'IEC (voir composante 3 ci-dessous) informeront et sensibiliseront les point focaux IEC et les doteront de matériel pédagogique fourni par la DGFOMR.

17. Dans le cadre de la convention initiale entre la DGFOMR et le Projet, ce dernier prendra en charge les coûts suivants :

- i animation/formation (conceptions de pièces et représentations de théâtres forum, enregistrement et diffusion de micro-magasines radio, séances de causeries) ;
- ii logistique (frais liés aux formations directes, par la DGFOMR, des acteurs relais, équipement de bureau et de projection pour l'équipe DGFOMR intervenant dans le cadre du projet) ;
- iii production de matériel pédagogique ou valorisation de matériel conçu dans le cadre d'autres interventions comme celle du MCA ou du PDRD (traduction, édition et diffusion des extraits des textes en langue locale mooré, gulmatchéma, yanna, boîtes à images, guides d'animation sur la sécurisation foncière²⁶) ;
- iv capitalisation d'expériences de terrain en matière de sécurisation foncière réalisées dans le cadre du projet, sous forme d'études de cas simples (écrit, audio, audio-visuel) ou de forums régionaux (1 par région).

18. Par la suite cette convention pourra être prolongée ou renouvelée pour :

- i des recyclages légers d'acteurs relais ;
- ii la mise à jour de matériel pédagogique ;
- iii la capitalisation d'expériences issues de la mise en œuvre du Projet ou la participation à des études menées dans le cadre de l'Observatoire.

19. En appuyant la formation et l'installation de topographes locaux (voir ci-dessus), le projet contribuera à lever un goulot d'étranglement prévisible à la mise en œuvre effective de la nouvelle politique foncière.

(b) Appui aux processus de sécurisation foncière

20. La stratégie du projet en matière de foncier repose :

- i sur un principe général de sécurisation des droits des utilisateurs issus des populations cible et

²⁶ Situation idéale où toutes les acteurs et dispositions prévues par la loi sont fonctionnels et orientations pour les situations transitoires (recours aux services domaniaux provinciaux, etc.)

- ii sur une approche volontariste pour faciliter l'accès de ceux-ci aux parcelles aménagées. La cohérence avec ces deux principes sera requise pour que le projet finance une initiative d'aménagement (voir ciblage ci-dessous).

21. Le projet visera en particulier la sécurisation foncière des petits producteurs ruraux organisés en groupements socioprofessionnels ou en associations locales. Il pourra accompagner également des familles et ménages détenteurs fonciers si ceux-ci acceptent de céder une partie de leurs terres après aménagement à des femmes chefs de ménages et/ou à des ménages jeunes ou très pauvres. Sur demande des CVD, le projet pourra également appuyer la sécurisation des droits de personnes vulnérables sur des terres communautaires tombant dans le domaine foncier rural de la commune.

22. La démarche de sécurisation foncière sera diligentée comme suit:

- i pour les groupements et associations, la procédure de constatation par les particuliers définie par la loi sera mise en marche pour aboutir à la délivrance d'APF au nom de la structure concernée avec en annexe la liste des membres;
- ii pour les familles, la procédure combinera des démarches visant la délivrance, sur la base du parcellaire après aménagements, d'APF individuelles²⁷ (a) pour une part²⁸ aux utilisateurs « familiaux » existant (depuis 3 campagnes au moins) avant aménagements et (b) pour le reste de la superficie aux personnes vulnérables désignées par le CVD sur la base des critères de ciblage du Projet ;
- iii sur les terres communautaires ou les terres vacantes ou sans détenteur précis (y compris bas-fonds), le CVD introduira auprès de la municipalité une demande de procédure de constatation initiée par la commune dans une optique d'aménagement et de valorisation des espaces concernés ; l'espace aménagé tomberait ensuite dans le domaine communal suivant une démarche d'auto-saisine ou de cession de possessions foncières (auparavant délivrées par la commune aux « superficiaires ») à l'Etat qui le rétrocéderait à la commune. La commune attribuerait, sur demande portée par le(s) CVD(s), (a) les parcelles individuelles récupérées ou aménagées en baux de longue durée (>25 ans) à des individus ou des personnes morales (groupements, associations, etc.) en respectant les règles de ciblage du Projet ; (b) les terres à usage collectif selon une charte foncière acceptable par le Projet.

23. Ces différentes procédures se feront dans le cadre d'une « opération administrative spéciale » (comme dans le cas de l'opération titre foncier en milieu urbain au Burkina) diligentée par la Région et conduite en collaboration avec tous les concernés dans les communes touchées. Les coûts de ces opérations de délivrance de documents attestant la possession foncière des particuliers, groupement ou commune seront évalués sur la base d'un coût moyen pour chacun des actes. Une contribution pourra être apportée par le projet, les bénéficiaires couvrant le complément. Pour cela le projet définira avec les CRA et les autres acteurs des règles de financement définissant sa contribution maximale qui seront révisées en fonction des expériences et des différents contextes. Elles pourront prévoir, si nécessaire la prise en charge intégrale des coûts à la charge des personnes faisant partie des populations cibles du Projet. Cependant les droits de timbre resteront intégralement à la charge des bénéficiaires.

24. Les PAMO (voir ci-dessus) seront formés par la DGFOMR qui mettra à leur disposition un guide d'animation pour les négociations d'entente foncière. Ils conduiront avec les promoteurs un diagnostic socio-foncier participatif permettant de mettre en évidence les intérêts en jeu. Avec leur appui, les promoteurs, dans le cadre des

²⁷ Sauf les « familles » souhaitent former avec les autres attributaires un groupement ou une association et demander une APF dans ce cadre

²⁸ Voir clé de répartition ci-dessous

Commissions Foncières Villageoises (CFV) entreprendront les entretiens avec les détenteurs fonciers et les usagers potentiels afin de déterminer le statut du bas-fond après aménagement, les conditions de la cession, ainsi que les modalités d'accès par les usagers. Le résultat de ces négociations devra être cohérent avec la stratégie de ciblage du projet (voir ci-dessous) sur les femmes, les jeunes et les ménages les plus vulnérables au sein de chaque village. Il devra également prévoir, le cas échéant, les couloirs de passage nécessaires au bétail. Ces aspects seront vérifiés par les instances (CPP, CAP, UGP) impliquées dans la décision de financement de chaque aménagement. Le consensus obtenu sera formalisé par un acte dont la légitimité (signé des détenteurs fonciers, des autorités coutumières et des représentants des bénéficiaires) et la légalité (visée par le maire) seront reconnues par toutes les parties prenantes.

25. Si le PAMO constate qu'un conflit retarde ou empêche l'avancement du processus foncier il informera par écrit les animateurs provinciaux de la CRA et le responsable régional de suivi-évaluation du projet et suspendra ou adaptera ses appuis au(x) village(s) concerné(s) jusqu'à sa résolution. Le PAMO pourra également suspendre ses appuis dans les cas où la démarche des promoteurs sera incohérente avec la stratégie de ciblage du projet.

(c) Ciblage

26. Le Projet « Neer Tamba » n'appuiera des initiatives d'aménagement, de récupération de terres dégradées ou de sécurisation foncière que si elles satisfont aux critères suivants :

- i au moins 50 % des parcelles individuelles aménagées ou créées sont destinées à des membres des groupes cibles du projet (femmes, jeunes ménages, ménages les plus vulnérables au sein de chaque communauté) ;
- ii au sein de ces superficies destinées aux populations cibles, au moins un tiers est attribué à des femmes.

27. Pour les terres à usage collectif (zones de pâturages, etc.), la charte foncière devra comporter des dispositions explicites garantissant des droits équitables d'utilisation et d'accès aux bénéfices pour les groupes cibles du Projet. En outre les études préalables aux aménagements et ces chartes foncières devront prendre en compte les éventuels couloirs nécessaires au passage du bétail.

28. Dans le cas d'aménagements réalisés sur des terres « familiales », ces ayant droit pourront conserver (a) à titre de compensation, une superficie leur garantissant, sur des parcelles de leur choix, une production équivalente à la production de l'ensemble de leur surface avant aménagement, (b) à titre d'incitation, une superficie qui ne pourra excéder la moitié de la superficie conservée à titre de compensation. Cette dernière règle, sur les incitations, pourra être modulée, en accord avec le Projet, en fonction des expériences et des contextes.

29. Ces règles de ciblage seront utilisées par les instances impliquées dans l'élaboration des décisions de financement (CPP, CAP, dernier contrôle par le projet) pour :

- i Eliminer les demandes qui ne les respecteraient pas ;
- ii Donner la priorité aux dossiers qui accorderont un poids plus important aux populations cibles.

D. Indicateurs de suivi-évaluation

30. Les indicateurs de suivi évaluation de la composante seront :

- i Les superficies aménagées par type d'aménagement ;

- ii Le nombre de bénéficiaires (par genre et classe d'âge) ;
- iii Le nombre de topographes formés et installés localement ;
- iv Le nombre et le type d'actes de sécurisation foncière réalisés et la part des groupes cibles dans ces actes.

II. INTENSIFICATION DES PETITES EXPLOITATIONS ET VALORISATION DE LEURS PRODUCTIONS

A. Objectifs et stratégie

31. Aussi bien sur les surfaces aménagées ou récupérées avec l'appui du projet dans le cadre de sa première composante que sur celles déjà exploitées, l'objectif de cette seconde composante sera de promouvoir une intensification, une diversification des activités agricoles et de l'élevage et une valorisation des productions agro-sylvo-pastorales « vertueuses » en terme d'environnement et de reconstitution et gestion durables des ressources naturelles. Ce processus sera basé sur de petites exploitations familiales viables économiquement, diversifiées et capables de créer les fondations d'un tissu socio-économique rural équilibré et capable de fixer durablement les populations. Elle comprendra deux sous-composantes :

- i Renforcement de l'offre de services d'appui-conseil ; et
- ii Appui aux initiatives locales de développement de la production agricole, de l'élevage ou de valorisation des ressources naturelles.

32. Démarche. Les activités de cette composante s'inscriront en synergie et en complément des interventions des autres projets intervenant dans les trois régions de la zone du projet, en particulier : PAPSA, PAFASP (BM), PADAB II et PCEMR (Coopération danoise), PASPRU et PROFIL (FIDA). La démarche proposée sera axée sur :

- i la mise à l'échelle (« scaling-up », diffusion) à partir d'expériences pertinentes déjà menées dans la zone ou à proximité (notamment par les projets PDRD et PICOFA) ; et
- ii l'appui aux processus de diffusion des technologies, d'innovation et de recherche-développement menés sur les différents thèmes visés.

33. Ciblage. Les groupes cibles prioritaires de la composante sont des ménages d'agriculteurs/éleveurs, ayant un taux d'équipement très faible, faisant peu usage d'intrants, fortement dépendant de la pluviométrie dans les activités pratiquées, et développant des stratégies d'autoconsommation qui ne dégagent cependant que peu de surplus à commercialiser ce qui limite la monétarisation de l'économie familiale. Les actions de la composante viseront en priorité les femmes et les jeunes. Ce ciblage se fera notamment par le choix de thèmes d'intervention particulièrement pertinents (autociblants) pour chacun de ces groupes :

- i pour ce qui concerne les femmes : le maraîchage, l'aviculture et l'embouche de petits ruminants, et certaines activités de transformation des produits locaux (PFNL, notamment),
- ii pour ce qui concerne les jeunes : des activités innovantes concernant l'agriculture (ex. : tubercules, traction animale, lutte phyto-sanitaire,...), l'élevage (santé animale, gestion et valorisation des ressources fourragères,...), l'artisanat (entretien d'équipements et d'ouvrages,...), et les services (conseil technique et conseil de gestion).

34. Les actions développées au sein de la composante 1 viseront en particulier à améliorer leurs conditions d'accès à des ressources foncières des femmes et des jeunes ménages. La présente composante devra leur offrir de surcroît de réelles opportunités de développer sur des bases durables de nouvelles activités productives plus performantes.

B. Renforcement de l'offre de services d'Appui-Conseil

35. Cette première sous-composante devra viser le renforcement des capacités opérationnelles des acteurs locaux (organisations paysannes, agents d'appui-conseil publics et privés, et petits prestataires de services), pour qu'ils puissent proposer et développer des services de qualité et des expertises en appui-conseil, adaptés aux besoins des groupes cibles, sur certains thèmes prioritaires.

36. Dans cette optique, cette sous-composante sera déclinée selon cinq axes d'intervention :

- i Appui conseil pour la diffusion des bonnes pratiques de gestion durable des terres (conservation et restauration des sols, régénération naturelle assistée, agriculture de conservation,...),
- ii Appui conseil à la gestion technico-économique des exploitations familiales,
- iii Soutien au développement de réseaux d'acteurs thématiques,
- iv Suivi et appui-conseil aux promoteurs de microprojets soutenus par le Fonds d'Appui (voir ci-dessous), et
- v «Bourses/dotations d'intervention» accessibles à des institutions publiques ou mixtes.

37. La montée en charge de la réalisation de ces différentes activités devra se faire de façon graduelle au démarrage du projet : en année 1 : priorité aux axes (i), (ii), (iv) et (v), puis en année 2 : élargissement à l'axe (iii), et par la suite élargissement progressif de la couverture de ces activités dans la zone du projet.

38. Les contributions du projet en matière d'appui-conseil et de soutien aux réseaux thématiques seront mises en œuvre par les Chambres Régionales d'Agriculture (voir annexe 5).

(a) Appui conseil pour la diffusion des bonnes pratiques de gestion durable des terres

39. L'objectif est d'assurer la diffusion en milieu paysan des innovations techniques et des bonnes pratiques, issues notamment des projets appuyés par le FIDA en matière de gestion durable de terres : conservation et restauration des eaux et des sols (CES/DRS, zaï, demi-lunes,...), régénération naturelle assistée (RNA), agriculture de conservation (AC), gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS), etc. En termes de résultats, seront attendus notamment la mise en place de Champs écoles paysans, de champs de démonstration et d'essais en milieu paysan, et le soutien aux activités de « Formateurs paysans » et de « Paysans innovateurs » sur les thèmes concernés. Les appels à proposition gérées par les CRA devraient permettre à des acteurs ayant développé des compétences dans ces domaines (p.ex. : Réseau MARP, ACT, TreeAid, SEMUS, ADECUSS, ARFA, etc.) de contribuer à des partenariats appuyés par le projet. En période de croisière, ce mécanisme devra ainsi permettre de soutenir l'établissement au niveau des trois CRA de partenariats avec ce type d'acteurs (une ou deux contrats par région, pour couvrir l'ensemble des zones d'intervention du projet). Le projet prendra en charge les processus de lancement des appels à propositions et de sélection des offres et la prise en charge des coûts d'intervention liés à la réalisation des activités menées par les opérateurs partenaires.

(b) Services d'appui conseil à la gestion technico-économique des exploitations familiales.

40. Ce volet aura pour objectif le renforcement et enrichissement et mise œuvre des référentiels technico-économiques à la disposition des producteurs ruraux et de leurs capacités à gérer leurs activités. Les activités développées par le volet devront viser les résultats attendus suivants :

- i mise en place de dispositifs de conseil global et de suivi des performances des exploitations familiales («benchmarking»), et
- ii diffusion (en langues locales) des référentiels auprès des OPA et des IMF intervenant en milieu rural.

41. Au départ, ces activités viseraient des spéculations prioritaires en termes de sécurité alimentaire et d'amélioration du revenu (ex. riz, niébé et certains PFNL), puis pourront être élargies progressivement à une gamme plus étendue d'activités (maïs notamment). Progressivement, le projet pourra ainsi être amené à soutenir les conventions passées entre les CRA et les acteurs sélectionnés, permettant d'étendre la couverture de ces actions à l'ensemble de la zone d'intervention. Ainsi le projet devra soutenir les processus de lancement des appels à propositions et de sélection des offres au niveau des CRA, et la prise en charge des coûts d'intervention liés à la réalisation des actions par les prestataires sélectionnés.

(c) Soutien au développement de réseaux d'acteurs thématiques

42. Ce volet aura pour objectif la capitalisation et la diffusion d'expériences innovantes et de bonnes pratiques par le biais de réseaux d'acteurs (du type « groupes de travail », « tables-filière », « plateformes », etc.) axés sur certaines thématiques jugées prioritaires. Sur la base des propositions retenues à partir des appels à proposition de programmes, les principaux résultats attendus seront :

- i le renforcement ou la création (s'ils n'existent pas) de réseaux d'acteurs (associant OPA, micro-entreprises rurales-MER, ONG, services techniques, recherche, secteur privé, institutions de formation, etc.) ; et
- ii l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'actions concertés entre ces acteurs thématiques, permettant notamment l'organisation de visites et d'échanges d'expériences au niveau régional (voire éventuellement national et sous-régional, si nécessaire) et la réalisation d'actions de formation par des pairs.

43. Un petit nombre de réseaux thématiques associant des acteurs de nature différente, dont obligatoirement des organisations rurales issues des populations cible seront ainsi sélectionnés et soutenus. Le soutien à ces réseaux se mettra en place de façon graduelle pendant les premières années du projet, à partir d'un certain nombre de thèmes de départ (p. ex : maïs et irrigation d'appoint, production de semences améliorées, etc.). Pour la définition, en fonction des réalités et des priorités régionales ou locales, des thèmes sur lesquels seront lancés les appels à propositions, les CRA animeront un processus de consultation entre acteurs locaux (instituts de recherche, ONG, producteurs, institutions publiques, secteur privé), un premier appel à propositions devant pouvoir être lancé dans chaque région au cours de la première année du projet. En période de croisière, il devrait être possible de soutenir dans chaque région le fonctionnement de trois ou quatre réseaux mis en place sur des thèmes choisis en concertation avec les acteurs locaux.

44. Les appuis du projet aux propositions sélectionnées viseront la prise en charge partielle (partagée avec les intéressés) des coûts des actions envisagées au niveau de ces réseaux, notamment en termes de fonctionnement, d'échanges internes au sein des réseaux, d'organisation d'échanges d'expériences avec des acteurs extérieurs, de visites, d'actions de formation et de recherche/ développement, etc...

(d) Suivi et appui-conseil aux promoteurs de microprojets

45. L'objectif de ce volet sera de renforcer les capacités de promoteurs d'initiatives productives (organisations paysannes-OPA et ou micro-entrepreneurs individuels) à formuler, mettre en œuvre et à gérer leurs micro-projets. Les actions soutenues par le projet dans cette optique seront conçues et organisées en cohérence et complémentarité avec les autres appuis de ce type (projets filières, méthodes de type Bauern

Unternehmer Schulung -BUS-financement GIZ, PASPRU). Il devra ainsi permettre de suivre et de soutenir environ 2 900 promoteurs d'initiatives productives.

46. Des prestataires chargés de l'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage auprès des promoteurs de micro-projets (PAMO-MP) seront recrutés par les Chambres Régionales d'Agriculture. La mise en œuvre de ce volet reposera sur la sélection d'opérateurs en fonction de critères de qualité et de coût, selon des procédures de consultations menées sur des bases similaires à celles déjà éprouvées par les CRA dans le cadre du PADAB II. Le projet permettra de soutenir la prise en charge des coûts d'intervention liés aux prestations de services d'appui-conseil fournies par les opérateurs retenus.

47. Au départ, les interventions des prestataires seront développées dans les domaines prioritaires retenus par les CRA pour l'orientation des Fonds d'Appui mis en place dans le cadre du projet au niveau des trois régions. Dès que des aménagements fonciers soutenus par le projet auront été entrepris, ces actions devront également être dirigées vers les villages et/ou grappes de villages concernés.

(e) « Bourses/dotations d'intervention » accessibles à des institutions publiques ou mixtes

48. La consolidation du tissu institutionnel en milieu rural demandant aux institutions publiques (services techniques déconcentrés, recherche, etc.) d'assumer un certain nombre de tâches relevant de la compétence exclusive de l'État, il est prévu déjà que le projet apporte un appui au développement de leurs activités, au travers de conventions d'appui institutionnel passées par le projet avec chacune des instances concernées (voir composante 3).

49. L'objectif du présent volet sera de renforcer également les capacités d'intervention de ces institutions publiques ou mixtes (ex. Services Techniques Déconcentrés-STD, organismes de recherche) en réponse, en fonction de leurs compétences, à des demandes d'appui formulées par les producteurs ruraux, leurs organisations et/ou leurs partenaires. En termes de résultats, il devra ainsi permettre d'assurer la participation des services techniques de l'État et des institutions de recherche dans le suivi et l'appui technique aux groupes cibles et aux acteurs impliqués dans les actions développées dans le cadre de la composante.

50. Sa mise en œuvre passera par la mise à disposition des trois directions régionales directement concernées par les activités de la composante (DRAH, Direction Régionale des Ressources Animales-DRRA, Direction Régionale de l'Environnement et le Développement Durable-DREDD) et de certaines institutions de recherche impliquées dans certaines actions (Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles-INERA, par exemple, dans le développement des filières semencières), d'enveloppes budgétaires annuelles leur permettant de participer à des interventions d'appui menées dans le cadre du projet. Les appuis du projet à travers la mise à disposition de ces «bourses/dotation» seront destinés à la prise en charge de l'ensemble des coûts opérationnels liés à cette participation (à l'exception bien sûr de la rémunération des agents de l'État ou des institutions de recherche).

C. Appui aux initiatives locales de développement de la production agricole, de l'élevage et de valorisation des ressources naturelles

51. Cette sous composante comprendra deux volets :

- i création d'un Fonds d'appui aux initiatives paysannes de mise en valeur d'aménagements et d'intensification et diversification des productions agro-sylvo-pastorales ; et
- ii soutien à la mise en œuvre de ce Fonds.

(a) Fonds d'appui (« start-up capital fund ») aux initiatives paysannes de mise en valeur d'aménagements et d'intensification et diversification des productions agro-sylvo-pastorales

52. L'objectif de ce Fonds d'Appui est de soutenir le démarrage de micro-projets productifs portés par de petits producteurs agricoles, des micro-entrepreneurs ruraux et/ou de leurs organisations par une contribution du projet au capital initial. Il pourra s'agir de projets portant sur tous les stades des filières (y compris approvisionnement de producteurs en intrants ou équipements, travaux de réparation ou construction de petites infrastructures, commercialisation, transformation, services techniques ou conseil de gestion et bien sûr production).

53. Dans le domaine de l'agriculture, le Fonds permettra de soutenir en particulier le démarrage d'initiatives visant la production de :

- i céréales et légumineuses : production de matière organique, végétalisation des cordons pierreux, diffusion de semences améliorées (variétés à cycle court), irrigation d'appoint, techniques post-récolte améliorées, traction animale (asine) et mécanisation, mise en place et gestion de boutiques d'intrants et de centres de warrantage ;
- ii maraîchage : création de points d'eau et/ou valorisation de points d'eau existants, diffusion de systèmes d'exhaure et de petits systèmes d'irrigation (kits goutte à goutte,...) et d'outillage performant, approvisionnement en intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires), et organisation d'actions de conservation -conditionnement des produits (post-récolte) ;
- iii tubercules : diffusion de variétés de manioc adaptées aux besoins du marché et divulgation d'itinéraires techniques adaptés permettant la promotion de cette culture.

54. En matière d'élevage, les appuis du projet pourront être déployés dans les domaines de :

- i l'aviculture traditionnelle améliorée : amélioration de l'habitat, complémentation alimentaire (par utilisation de sous-produits agricoles), couverture sanitaire (hygiène, vaccins, déparasitage), petites unités naisseuses ;
- ii l'embouche de petits ruminants (ovins, caprins) : amélioration de l'alimentation (dont production fourragère et stockage) des animaux et de la couverture sanitaire des effectifs ;
- iii la production laitière : amélioration de l'alimentation (blocs nutritionnels, rationnement, amélioration des performances laitières des troupeaux ; et
- iv la production fourragère : promotion des initiatives de gestion communautaire des espaces fourragers et des parcours, lutte contre les feux de brousse, enrichissement des pâturages, RNA, fauche et conservation des fourrages, méthodes des conservation des ressources sylvo- pastorales, en termes de contrôle social (bornage, comités de vigilance, gardiennage, etc.) et de procédés biologiques (haies vives).

55. En matière de valorisation des ressources naturelles, la composante appuiera également les initiatives villageoises permettant l'exploitation durable de différents produits forestiers non ligneux (PFNL) existants dans la zone (ex. gomme arabique,...), en particulier en termes de :

- i restauration conservation des ressources forestières (pépinières, reboisement,...) ;
- ii adoption de pratiques durables d'exploitation des ressources ; et
- iii commercialisation/transformation des produits.

56. Le Fonds sera un instrument de financement à contribution partagée, les ressources du projet venant compléter celles mobilisées par les promoteurs (éventuellement auprès d'une IMF ou d'autres projets). Les règles de financement respecteront les recommandations émises par les principales institutions financières en termes de subventions aux activités productives. Les interventions du Fonds s'inscriront en complément des appuis des autres projets présents dans les mêmes régions. Le champ, la gamme des micro-projets et les types d'items éligibles seront adaptés annuellement au sein de chaque CRA par un processus de concertation (appuyé par le projet) qui réunira notamment les différents projets intervenant dans chaque région et les opérateurs professionnels de micro-finance, selon les principes suivants :

- i non concurrence, concertation et complémentarité avec le développement du secteur de la micro-finance ; et
- ii non concurrence, concertation et complémentarité avec les autres intervenants (en particulier les projets de promotion des filières agro-sylvo-pastorales, i.e. PADAB II, PAFASP et PROFIL).

57. Le Fonds pourra contribuer pour la prise en charge de coûts de travaux, d'équipements, de formation, d'étude ou de conseil. Dans la mesure où elles seront partie intégrante d'un projet comportant des investissements fixes et ne pourront être obtenues par d'autres canaux, le Fonds pourra couvrir des coûts liés à des dotations initiales en facteurs de production. Par contre les demandes portant uniquement sur du capital circulant (stocks y compris) ne seront pas éligibles.

58. Au total, dans le cadre du projet, il est envisagé de pouvoir soutenir le démarrage de près de 2 000 initiatives productives (à titre indicatif : agriculture : ± 800 micro-projets, élevage : ± 700 micro-projets, PFNL : ± 500 micro-projets). A travers la mise en œuvre de ces micro-projets, il est prévu de générer une production supplémentaire significative, dont une partie sera utilisée pour améliorer l'état de la sécurité alimentaire des ménages ruraux et une autre permettra de générer des revenus monétaires pour ces ménages, de façon à pouvoir répondre à leurs besoins de trésorerie et leurs besoins d'investissement au niveau familial. Sur la base de certaines hypothèses adoptées pour évaluer l'impact des micro-projets soutenus par le Fonds, il apparaît que la production additionnelle restera relativement modeste par rapport à la production nationale et régionale et devra donc pouvoir être absorbée sans grande difficulté sur les marchés locaux et régionaux. De plus, l'intégration des acteurs locaux dans le cadre des réseaux de développement des filières soutenus par d'autres projets (PROFIL, PAFASP, PADAB II, etc.) devra contribuer à faciliter l'accès des excédents commercialisables disponibles aux marchés consommateurs.

(b) Soutien à la mise en œuvre du Fonds d'appui

59. L'objectif de ce volet est d'assurer la mise en place et le fonctionnement des mécanismes de gestion du Fonds. Sur la base de ce qui précède, les appuis du projet porteront sur :

- i la sensibilisation des publics cibles,
- ii la concertation avec les partenaires locaux sur les priorités des actions à soutenir par le Fonds,
- iii le renforcement des capacités des membres des Commissions d'examen des micro-projets (CPP, CAP), et la prise en charge des coûts de fonctionnement de ces instances,
- iv l'adaptation de la base de données développée dans le cadre du PADAB II, sa mise en place dans les régions Nord et Centre-Nord et son perfectionnement ;
- v des études d'impact des microprojets, et
- vi l'adaptation des procédures.

60. Ces actions devront viser les résultats suivants :

- i information des publics cibles,
- ii opérationnalisation des instances et des procédures d'examen des micro-projets,
- iii transparence des mécanismes de sélection,
- iv évaluation des micro-projets financés, et
- v évaluation/perfectionnement de la pertinence et de l'efficacité du Fonds et de ses mécanismes et procédures de mise en œuvre.

D. Indicateurs de suivi-évaluation

61. Les indicateurs de suivi/évaluation de la composante porteront sur :

- i Le nombre d'organisations rurales ayant bénéficié d'actions d'appui-conseil, de formation et d'échanges ;
- ii Le nombre de bénéficiaires directs (par genre et composante du groupe cible) de ces actions ;
- iii Le nombre de réseaux thématiques créés et/ou soutenus, et le nombre d'acteurs associés aux activités de ces réseaux ;
- iv Le nombre de micro-projets financés par le Fonds et les montants financiers transférés aux populations (par type de micro-projets, par genre et composante du groupe cible) ;
- v Les superficies cultivables ayant bénéficié d'appuis financés par le Fonds (par type de cultures) ;
- vi Le nombre de cheptels et les effectifs concernés par les micro-projets d'élevage (par espèces) ;
- vii Les superficies et nombre de zones sylvo-pastorales faisant l'objet d'opérations de gestion/valorisation au niveau villageois ;
- viii Le nombre d'organisations rurales bénéficiaires des subventions du Fonds (effectif de leurs membres et celui des bénéficiaires directs/promoteurs des micro-projets, par genre et composante du groupe cible) ;
- ix Le nombre et la typologie des emplois créés et/ou des micro-entreprises créées.

III. STRUCTURATION DES ACTEURS ET MISE EN RESEAUX

A. Alphabétisation

62. Le taux d'alphabétisation en 2007²⁹ est de 12,8% au Centre Nord, 11, 2% dans la Région de l'Est, et 16,2% au Nord, contre 28,3% au niveau national. Dans la Région Nord qui détient le taux le plus élevé, en milieu rural seulement 12 personnes sur 100 sont alphabétisées et 25 hommes contre 10 femmes sur 100 le sont. Selon l'Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages (ECVM) 2007, lorsqu'on observe le niveau d'alphabétisation suivant les groupes socioéconomiques, il ressort que c'est dans les ménages dont le chef est un agriculteur que se rencontre la plus grande proportion de population de 15 ans et plus non alphabétisée. Un effort important a été entrepris dans le cadre du Fonds pour l'Alphabétisation et l'Éducation Non Formelle (FONAENF). En 2009, il a été dénombré 130 849 inscrits aux centres d'alphabétisation dont 58,5% de femmes. Cette opération se poursuit mais cette stratégie d'alphabétisation de masse ne peut être valorisée que dans la mesure où elle est relayée par une utilisation courante et pratique, ce qui n'est que trop rarement le cas du fait de la faible diffusion de documents d'information et de formation en langues locales et portant sur les activités réelles des ménages. Dans toutes les régions, il semble exister une proportion intéressante de

²⁹ MEF, RGPH-2006, décembre 2009, Monographies des Régions du Centre Nord, de l'Est et du Nord

personnes ayant un niveau 2 d’alphabétisation, dit Formation Complémentaire de Base (FCB). Ces personnes sont aptes à suivre des formations techniques spécifiques (FTS) qui sont des perfectionnements basés sur des connaissances techniques pratiques orientées sur des activités qu’elles conduisent. Au cas où dans un village, une proportion élevée de personnes non alphabétisées est intéressée par des FTS, le Ministère de l’Education Nationale et de l’Alphabétisation (MENA) a testé avec succès une formule dite enchaînée qui consiste à dérouler en 2 sessions successives au cours d’une même saison les niveaux 1 et 2 permettant au groupe en fonction des besoins spécifiques de suivre ces FTS. La Fédération des Professionnels Agricoles du Burkina (FEPAB), avec l’appui de l’International Fertilizer Development Center (IFDC) a expérimenté également un programme d’appui aux exploitations agricoles (PAGEA) dont le cours d’alphabétisation est bâti sur les terminologies et focalisé sur toutes les opérations techniques, économiques et financières d’une exploitation.

63. La stratégie du projet visera à permettre aux populations cibles d’accéder à des FTS adaptées, sans exclure la possibilité d’appuyer les niveaux de base en cas de forte demande (en particulier féminine). Les thèmes des FTS concerneront l’ensemble des activités économiques des populations cibles mais aussi des domaines tels que la lecture de documents juridiques, administratifs ou comptables, de PV de réunions, etc. Les sessions pourront être mixtes ou plus spécifiquement féminines en fonction des thèmes. Une attention particulière sera apportée à prévenir (ou remédier à) l’analphabétisme de retour (jeunes déscolarisés). Les demandes d’appui seront élaborées au niveau du village (voir Annexe 5). Le projet veillera à la cohérence/complémentarité de l’alphabétisation avec ses autres actions en ciblant prioritairement les promoteurs de microprojets et les groupes/OP/Villages impliqués dans les autres actions du projet.

64. En ciblant 70% des villages des 2 provinces à forte densité de la Région de l’Est que sont la Gnagna et le Gourma ainsi que de toutes les provinces des 2 autres Régions, le Programme visera 1634 villages. Il ouvrira 327 centres pendant 5 ans qui bénéficieront au moins à 9810 apprenants par an soit à la fin du projet à au moins 49 050 personnes. Soixante pour cent de ces apprenants, soit 29 430 personnes, seront des femmes.

65. Pour soutenir les apprentissages et les perpétuer le projet appuiera les initiatives de mise en place de bibliothèques villageoises émises par des Unions de producteurs socioprofessionnels, des ONG et des Associations locales. Il sera mis en place au moins 2 bibliothèques villageoises ambulantes par province qui rayonneront sur des grappes de villages au sein de chaque commune. Le mode de fonctionnement sera d’organiser un abonnement pour des prêts de livre et de journaux. Chaque jour de marché (soit 2 fois par semaine) la bibliothèque mobile assurera une permanence pour permettre aux intéressés de prêter et/ou de rendre les documenter. Des expériences de ce type ont été conduites avec succès par l’Association Tin Tua dans l’Est et la Fédération des groupements Naam dans le Nord. Le Projet fera par exemple traduire les fiches techniques de production et de conduite d’opérations CES/DRS et de compostage etc. (voir composante 2) en langue et les mettra à la disposition des apprenants durant ou au sortir des sessions d’alphabétisation.

B. Information, Education, Communication

66. Ce volet complète les actions de formation plus focalisées du projet (FTS, conseil à l’exploitation, formations techniques, etc.). Uniquement basé sur l’oral et visant un objectif de sensibilisation plus que de formation, il permettra :

- i de toucher un public large qui ne participerait pas forcément à des formations plus « pointues » (dont certains pourront ensuite avoir la volonté de suivre ce type de formations) ;

- ii de renforcer la cohésion et le consensus sociaux au sein des groupes de participants et autour de sujets et de valeurs médiatisés par les supports pédagogiques utilisés ;
- iii de permettre une plus grande « qualité » et un plus grand poids des contributions des participants dans les discussions au sein des villages et des familles ;
- iv de contribuer à faire émerger de nouvelles « élites » reconnues au sein des villages (en particulier au sein des points focaux dont la moitié seront des femmes et souvent de jeunes femmes) ;

67. Les thèmes IEC comprendront :

- i des sujets ayant un lien direct avec les activités du programme tels que : politique nationale foncière, accès équitable aux ressources par les femmes et les hommes, gestion des ressources naturelles, organisation du monde rural, techniques de production et de conservation, etc.
- ii des thématiques plus globales telles que : droits humains, genre, santé de la sexualité et de la reproduction, citoyenneté, civisme, hygiène assainissement, santé maternelle et infantile, scolarisation des filles, lutte contre l'excision et les mariages précoces, etc.

68. Ces thématiques (décomposées si besoin en sous thèmes) feront l'objet de supports audio, écrits ou visuels (affiches) en langue nationale obtenus auprès de différents partenaires ou produits ou traduits dans le cadre du projet. Ils seront utilisés comme support pour des causeries ou des débats dans les villages des saynètes, et/ou des séances d'écoute collective d'émissions diffusées par les radios locales suivies de débats. Ces activités seront suscitées et animées par des Points Focaux IEC (une femme ou un homme et une femme par village) formés et suivis par des opérateurs recrutés par les CRA sur financement du projet. Environ 1500 villages seront progressivement touchés et de l'ordre de 2500 points focaux IEC (PFIEC) formés dont 1500 femmes.

69. Le matériel pédagogique initial pourra être obtenu auprès de partenaires tels que le PDRD qui a déjà une expérience de ce type sur la région Nord, du Ministère de l'Action sociale et de la famille, du Ministère de la promotion des femmes, du Ministère des droits humains, du Ministère de la Santé, de l'UNICEF, du FNUAP, de la Croix Rouge burkinabé, du SP-CNLS, etc. Par la suite le Projet pourra appuyer la production de matériel pédagogique additionnel sur des thèmes plus spécifiques.

70. Au démarrage du Projet, l'UCP fera ponctuellement appel à un opérateur disposant d'une expérience avérée en matière d'IEC pour appuyer les CRA :

- i à définir leur stratégie et plan d'action IEC,
- ii à établir les termes de référence des opérateurs locaux que les CRA recruteront pour former et suivre les PFIEC (2 par région qui fourniront chacun un superviseur et de l'ordre de 10 animateurs) ;
- iii à fournir une orientation/formation initiale à ces opérateurs.

71. Il existe, dans les régions, d'intervention des animateurs ayant appartenu à des projets et à des ONG, ainsi que des Associations locales disposant de longues expériences d'animations IEC avec une bonne maîtrise des outils. C'est le cas par exemple et de façon non exhaustive, des ancien(ne)s animatrices et animateurs du PDRD, de Plan, du PDLs, de l'ADRK³⁰ dans le Nord et le Centre Nord ; des Associations locales telles les Diéma de Tin Tua à l'Est, les "Six S"³¹ et la SEMUS³² dans le Nord, etc.

³⁰ Association de Développement de la Région de Kaya (Région Centre Nord)

³¹ ONG liée à la Fédération Nationale des Groupements Naam (Région Nord)

³² Association de Solidarité et d'Entraide Mutuelle au Sahel basée à Yako (région Nord)

72. Le choix des points focaux se fera en AG du village sous la présidence des CVD et prendra en compte des critères d’alphabétisation, de capacité de mobilité, de talents d’animation et de disponibilité. Les PFIEC seront des bénévoles. Ils ne recevront pas de paiements directs mais seront encouragés à intégrer les cycles de formation de moniteurs d’alphabétisation afin de bénéficier des avantages y liés. Sur base d’une évaluation de la qualité de leurs prestations, 1/3 des points focaux seront dotés de vélos pour faciliter les déplacements dans les villages.

73. Les animations réalisées utiliseront deux approches :

- i une approche de proximité consistant à assurer par l’entremise des points focaux et noyaux relais, des animations ciblées sur des groupes et catégories sociaux visés en utilisant des canaux /espaces modernes ou traditionnels de communication (réunions formelles en focus groupes ou animations ouvertes, opportunités informelles de cérémonies de mariage, baptêmes, fêtes traditionnelles..) ;
- ii une approche de masse utilisant de la sonorisation et/ou projection, du théâtre forum qui nécessitera une implication des opérateurs locaux au regard des besoins en logistique et de la taille du public ; il sera parfois fait appel à des troupes de théâtre ayant acquis une expérience de ce type (auprès du PDRD, du PICOFA, de l’Association Tin Tua, etc.).
- iii En outre chaque CRA passera des conventions avec un petit nombre de radios locales couvrant sa région pour diffuser des micro-magasines et organiser par la suite des émissions interactives avec les auditeurs ; ces émissions feront l’objet de groupes d’écoute animés par les PFIEC.

74. Le matériel didactique type mannequin, boîte à image, au regard de leurs coûts de reproduction ne pourront pas être fournis à chaque village. Ils seront constitués en kit (24 kits soit 2 par province) et mis à disposition au niveau communal ou de grappes de villages. Il reviendra aux PFIEC d’organiser avec l’appui des opérateurs locaux une programmation harmonisée de leurs animations afin de faire tourner le matériel.

75. Le suivi évaluation de l’IEC se fera à travers le suivi appui conseil des opérateurs locaux. Ces opérateurs locaux en accord avec les CRA et l’équipe projet mettront en place des outils permettant de répertorier des données de base pour renseigner par exemple la participation aux séances d’animation, la pertinence du contenu et la qualité des thèmes, la qualité de l’animation assuré par les points focaux, l’efficacité des outils et des canaux utilisés, l’appropriation des messages, les changements de comportement, etc. Il sera fait de même avec les radios locales dont les conventions intégreront des rapports de suivi à fournir à partir de sondages permettant d’apprécier le taux d’écoute des émissions IEC, la qualité de compréhension des messages véhiculés, leur portée et leur contribution dans le changement de comportement. Ce suivi permettra également de faire remonter les nouveaux besoins de sorte à actualiser le programme chaque année (atelier inter-régional) en le réorientant ou le focalisant sur des thématiques en phase avec la réalité sociologique, sociale, culturelle et politique des villages.

76. Beaucoup de ruraux pauvres notamment les femmes ne disposent pas d’actes de naissance valides, document qui est le premier attribut nécessaire pour exister en tant que citoyen, et sur lequel se basent les autres actes concernant l’individu. Sans ce document, il est difficile voire impossible d’élire ou de prétendre à des postes électifs de responsabilité ou d’adhérer à par exemple à des IMF. Les opérateurs chargés de l’IEC organiseront (chaque semestre en fonction des besoins) des opérations de délivrance d’actes et de jugements supplétifs d’actes de naissance au profit des groupes cibles du Projet.

77. Ce type de stratégie IEC est déjà mis en œuvre avec succès dans de nombreux projets appuyés par le FIDA au Burkina et dans d’autres pays. Il est très apprécié et

demandé par les femmes même si dans un nombre de cas les hommes participent aussi aux sessions. Au-delà de l'ouverture et des connaissances nouvelles, il permet de créer de nouveaux espaces de discussion moins codifiés et plus ouverts que ceux qui existent traditionnellement. On observe que beaucoup de jeunes femmes après avoir joué le rôle de PFIEC accèdent à des postes de responsabilité au sein d'organisations rurales et développent des initiatives.

C. Appui aux CVD et aux Unions Socioprofessionnelles

78. Même si d'autres formes d'organisation du monde existent déjà et continueront à se développer, notamment dans le cadre des organisations paysannes ou professionnelles, l'entité villageoise reste un acteur important du développement local. Même s'il n'est pas une collectivité locale instituée, le village constitue en outre un relais privilégié des municipalités dans nombre de domaines. Les Comités Villageois de Développement continueront donc de jouer, à cette échelle, des rôles transversaux essentiels de socialisation et d'appui aux initiatives des membres du village mais aussi de contrôle, filtrage et endossement et promotion de ces initiatives auprès de partenaires extérieurs (cas par exemple de nombre d'appuis soutenus par le projet ou d'autres intervenants). Il sera en particulier demandé aux CVD de jouer un rôle essentiel dans la stratégie de ciblage du projet (ciblage intracommunautaire).

79. Les Unions socioprofessionnelles fédèrent des groupements informels d'intérêt économique aux échelles communales, provinciales, régionales et nationales notamment selon des logiques de filière. Leurs faitières nationales sont fonctionnelles et participent activement au dialogue de politique avec le Gouvernement et le secteur privé. Avec la mise en place de la décentralisation elles devraient progressivement jouer ce rôle de défense d'intérêts pour des enjeux aux échelles municipales et régionales. Aux niveaux les plus locaux, ces Unions peuvent en outre fournir des services à leurs membres (individus et groupements).

80. Les appuis directs du projet aux CVD viseront à renforcer :

- i la démocratie interne notamment par la connaissance, la prise en compte et le respect des intérêts et la participation des différents groupes sociaux (notamment familles les plus vulnérables, femmes, jeunes, minorités culturelles ou ethniques, métiers) ;
- ii la fonctionnalité formelle avec une accession à la communication écrite lorsque cela est nécessaire (consignation des décisions, courrier administratifs, recherche de partenariats, archivage, etc.) ;
- iii la qualité du ciblage sur les plus vulnérables et sur la réduction de la pauvreté ;
- iv l'équité en termes de genre ;
- v la capacité de recherche et mobilisation de partenariats externes (connaissance de l'offre, montage et suivi de dossier) ;
- vi la maîtrise d'ouvrage pour les réalisations collectives à l'échelle du village.

81. Les appuis aux Unions socioprofessionnelles viseront ces mêmes aspects mais aussi le renforcement de leur capacité de prestation de services à leurs membres. Dans la mesure où cette dernière fonction n'est encore qu'embryonnaire, une démarche prudente et progressive sera adoptée :

- i Recueil et analyse des demandes potentielles par les CRA
- ii Mise en place de pilotes (type boutiques d'intrants ou collecte de certaines productions par exemple),
- iii Analyse bilan et construction progressive d'une stratégie spécifique du projet dans ce domaine.

82. Le projet proposé est construit plus sur une logique « professionnelle » que sur une logique « territoriale ». Ses points d'entrée sont donc les organisations et acteurs de type professionnel ou technique plutôt que les collectivités locales. Il s'agit d'une logique complémentaire à celle d'autres actions de développement qui interviendront en partie dans les mêmes régions mais qui aborderont les thèmes techniques par le canal du développement territorial aux échelles communale ou régionale.

D. Appui aux Chambres d'Agriculture

83. Les Chambres d'Agriculture sont des institutions récentes (voir Annexe 1) qui sont appelées à jouer un rôle central dans l'organisation du monde rural que le Gouvernement, avec les producteurs et leurs organisation ont entrepris de mettre en place.

84. L'approche du projet sera d'initier et de construire un partenariat durable avec les trois Chambres Régionales d'Agriculture de la zone du projet et de manière plus restreinte et pour des tâches précises avec le Bureau National des CRA (BN/CRA). L'approche du Projet se basera essentiellement sur la capitalisation de l'expérience positive du PADAB II développée dans la région Est pour la prolonger et l'étendre aux régions Centre Nord et Nord.

85. A ce stade de leur développement les CRA doivent se construire une légitimité vis-à-vis de leurs membres qui est un préalable indispensable à la mise en place progressive de mécanismes de contributions volontaires ou parafiscaux susceptibles d'assurer leur viabilité institutionnelle et financière. A ce titre elles reçoivent des aides de l'Etat (directes et par le canal de projets). La construction de cette légitimité passe non seulement par un renforcement et une professionnalisation des équipes régionales des CRA mais aussi par le développement de leurs capacités de communication et d'action aux échelles plus locales (province notamment).

86. Au niveau régional le projet appuiera les CRA, en leur permettant de recruter des cadres techniques, à renforcer deux groupes de fonctions essentielles à ce stade de leur développement :

- i formation et information (interne et externe) et d'appui à l'organisation des producteurs ;
- ii de programmation, planification, organisation et mise en œuvre des services rendus par les CRA à leurs ressortissants.

87. Ces deux profils s'intégreront dans les équipes de chacune des CRA. Leurs fiches de postes ainsi que celles des animateurs provinciaux seront définies et mises à jour par les organes des CRA. Des fiches de poste initiales sont proposées en Annexe 11.

88. Le BN/CRA a un mandat de représentation et d'animation du réseau des CRA et de circulation verticale, montante et descendante de l'information. Le risque de cloisonnement entre CRA reste cependant important compte tenu à la fois de leur charge de travail et de leurs capacités et moyens limités. En fournissant aux CRA, à ce stade précoce de leur développement, une incitation à développer des coopérations directes avec d'autres CRA, le projet contribuera à limiter ce risque. Les actions appuyées dans ce cadre devront être cohérentes avec la stratégie du projet et pouvoir être à la source d'une valeur ajoutée concrète pour les populations cibles du projet.

89. Avec l'appui du PADAB II, (Coopération Danoise) et du PAPSA (BM), les comptables des CRA ont reçu une formation (Est) ou une initiation sur le logiciel TOMPRO. Ce logiciel, même s'il peut paraître initialement difficile à paramétrer et à maîtriser, paraît adapté aux besoins et objectifs des CRA. Le projet poursuivra l'appui à sa mise en place

au niveau des trois CRA de la zone d'intervention mais aussi au niveau du Bureau National.

90. Dans sa phase de démarrage, le Projet financera un appui méthodologique qui visera à prolonger, adapter (Est) et diffuser (Nord et Centre-Nord) les acquis du PADAB II en matière d'organisation interne des CRA, de procédures, d'outils de gestion opérationnelle, financière, de suivi-évaluation et de ressources humaines.

E. Appui aux Directions Régionales

91. L'appui institutionnel aux DR du MAH, du MRA et du MEDD (3 pour chacune des trois régions) envisagé dans le cadre de cette composante visera à renforcer leur capacité à assumer des fonctions «régaliennes» en relation avec les objectifs et les actions du projet.

92. Pour la première année, les domaines et fonctions identifiés pour le renforcement des fonctions des directions régionales et provinciales des trois ministères du secteur rural avec l'appui du projet seront les suivants :

- i pour les DRAH : (a) supervision technique et validation des études et travaux d'aménagement et base de données sur les aménagements; (b) inspection et certification des semences ;
- ii pour les DRRA : (a) vigilance et défense sanitaire ; (b) supervision et diffusion des politiques nationales pour la gestion des ressources fourragères et des espaces pastoraux ;
- iii pour les DREDD : (a) supervision/validation technique des études d'impacts et des actions de mitigation liés aux aménagements hydro-agricoles ; (b) supervision et diffusion des politiques nationales pour la gestion des ressources forestières.

93. Les appuis prévus porteront sur des équipements (notamment véhicules 4X4, motos, matériels informatiques et audio-visuels, équipement de bureaux), des formations et des fournitures.

94. Au démarrage du projet cette liste et ces estimations seront revues pour prendre en compte :

- i les résultats de la réflexion initiée au sein du pays sur la redéfinition du rôle de l'Etat dans le secteur rural (y compris mécanismes de mise en œuvre du PNSR) ;
- ii les autres appuis éventuels ;
- iii des évolutions éventuelles de priorités.

95. Les budgets définitifs ainsi que la programmation annuelle (pouvant être étendue à titre indicatif sur 1 ou 2 ans supplémentaires) seront incorporés au premier PTBA du projet.

96. En outre au démarrage du Projet les Directions Régionales bénéficieront des actions de formation prévues en matière de foncier (voir composante 1).

F. Indicateurs de suivi-évaluation

97. Les indicateurs de suivi-évaluation porteront sur :

- i Le nombre (par genre et classe d'âge) d'apprenants ayant validé leur formations pour l'alphabétisation ;
- ii Le nombre de causeries et de participants (genre, âge) et le nombre d'émissions de radio pour l'IEC ;

- iii Le nombre de formations réalisées et les thèmes traités pour la formation des CVD ;
- iv Le nombre et le type d'Organisations Paysannes appuyées et une typologie des appuis (sur la base des dossiers de demande présentés par les OP) ;
- v Les activités menées à bien chaque année par chaque Chambre d'Agriculture (qu'elles soient ou non appuyés par le Projet) et la qualité de la gestion administratives, comptable et financière (sur la base des rapports d'audit) ;
- vi Pour chaque DR et chaque fonction appuyée par le Projet un indicateur de pertinence/qualité sera défini ; dans la mesure du possible il sera également demandé à chaque DR de présenter pour chaque fonction le nombre et la typologie des dossiers traités (dont typologie des demandeurs).

Appendice 1 – Eléments de discussion sur le Scaling-Up au Burkina Faso

En matière de *scaling up* le projet interviendra :

En diffusant des référentiels technico-économiques et des modèles déjà testés et validés (notamment ceux issus d'autres projets appuyés par le FIDA) ;

À travers le plaidoyer et la promotion de ces expériences au niveau national ;

En contribuant à créer des cadres institutionnels et des mécanismes pérennes permettant à ce scaling up de se poursuivre au-delà de la durée de mise en œuvre du projet ou de s'étendre à partir d'autres sources de financement.

Idées

Quelle intervention pourrait être envisagée pour le « scaling-up » ? Cette idée (innovation) est-elle nouvelle, ou est-ce une idée adoptée et adaptée d'après des pratiques réalisées précédemment ailleurs ?

De qui était cette idée à l'origine ?

Cette idée a-t-elle été testée/pilotée/évaluée ?

Le *scaling-up* des approches et instruments du Projet sont cités dans le document principal de conception du projet (sections « justification » et « enseignements tirés) et ses annexes. On les rappelle ici :

L'aménagement des bas-fonds,

La récupération manuelle des terres dégradées,

Les petits périmètres maraichers,

Régénération naturelle assistée (RNA), Agriculture de Conservation (AC), Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (GIFS),

Mécanisme de Fonds d'Appui,

Formations Techniques Spécifiques (FTS),

Information, Education, Communication,

Les idées et les concepts mentionnés ci-dessus proviennent surtout d'expériences positives constatées/réalisés/observées au Burkina et dans les autres pays du Sahel. Elles ont déjà été testées (et validées) dans la zone d'intervention du Projet (cf. tableau 1).

Tableau 1 : Scaling-up : résumé de l'origine et du niveau de maturité

| Technique, approche ou outil | Origine | Testée/pilotée/évaluée | | |
|---|---|------------------------------------|--------------------------------|----------------------|
| | | Où | Par qui | Quand |
| 1. Aménagement des bas-fonds | Global (Burkina et autres pays du sahel, années 80's) | Zone du Projet et ensemble du pays | PRP, PAFR, PICOFA, PDRD, etc. | 10 dernières. Années |
| 2. Récupération manuelle des terres dégradées | Global (autres pays du sahel, années 80's) | Zone du Projet et ensemble du pays | PNGT, PICOFA, PDRD, etc. | 10 dernières. Années |
| 3. Petits périmètres maraichers | Global (autres pays du Sahel) | Zone du Projet et ensemble du pays | PNGT, PICOFA, PDRD, etc. | 5 dernières. Années |
| 4. RNA, AC, GIFS | Global (Burkina et autres pays du sahel, années 90's) | Zone du Projet et ensemble du pays | PNGT, PICOFA, PDRD, etc. | 10 dernières années |
| 5. Mécanisme de Fonds d'Appui | Global | Burkina | PNGT, PADAB II, PAFASP, PROFIL | 5 dernières. Années |
| 7. Alphabétisation (FTS) | Burkina | Ensemble du Pays | FONAENF, Tin -Tua | 5 dernières. Années |
| 8. IEC | Global et projets FIDA | Burkina et autres pays du Sahel | Projets FIDA dont PDRD, PICOFA | 10 dernières années |

Visualisation

Quelle est l'échelle finale la plus appropriée pour l'intervention du projet (ou programme) du FIDA au Burkina ? I.e. combien de personnes, de ménages, de municipalités, etc. pourraient et devraient à terme être atteints, non seulement par le projet du FIDA, mais aussi par d'autres (gouvernement, bailleurs, etc.) ?

Le *scaling-up* des huit activités mentionnées ci-dessus aura lieu dans l'ensemble de la zone du projet. Chacune d'entre elles peut, pendant ou après le Projet, être endossée au niveau national.

Motivations

Qu'est ce qui constitue/qui sont les motivations qui poussent, ou devraient pousser, le processus de scaling-up ? Y compris les leaders ou champions locaux, les catalyseurs extérieurs et les incitations ? Que fait le FIDA pour aider et mobiliser ces motivations ?

Il est reconnu que la réussite des innovations provient de la mobilisation progressive de partenaires toujours plus nombreux en quantité et diversité.

Il est fortement attendu que les équipes de mise en œuvre du Projet, les bénéficiaires et les partenaires soient proactifs dans le *scaling-up*, non seulement dans la zone du projet, mais aussi au niveau du développement de politiques nationales via les institutions membres du comité de pilotage du Projet.

En particulier la Délégation d'une partie de la Maitrise d'Ouvrage du Projet aux Chambres d'Agriculture et les procédures qui l'accompagneront permettront d'ancrer le « *scaling-up* » promu par le Projet dans un cadre institutionnel et des mécanismes durables.

Dimension

L'espace d'élargissement doit préexister, ou être créé de manière à ce que l'intervention puisse croître jusqu'à atteindre la dimension désirée. Que font le gouvernement et le FIDA pour s'assurer de – ou aider à – créer cet espace dans chacune de ses dimensions ?

Le Projet permet au FIDA de réunir des expériences initialement promues et adoptées par divers partenaires (dont le FIDA) et institutions nationales et de les inscrire dans la nouvelle organisation du secteur rural qui se met progressivement en place avec l'appui actif du gouvernement avec la structuration par filière des organisations paysannes, les Chambres d'Agriculture, les collectivités locales régionales et municipales, la modernisation de l'Etat, une approche partenariale de définition des politiques sectorielles et de la gestion du secteur (dont le Programme National du Secteur Rural (PNSR)).

Cheminements

Quels sont les cheminements qui définissent la façon dont les interventions au niveau du Burkina, avec le soutien du FIDA, permettent l'évolution d'une idée/innovation, à l'apprentissage du *scaling up* ?

Les processus d'innovation et de *scaling up* suivent toujours un cheminement itératif entre les échelles locales et globales, les connaissances et les motivations. L'innovation (depuis l'idée jusqu'au *scaling-up*) est un processus social plutôt que technique.

Le Projet est construit pour promouvoir ce type de processus et même en quelque sorte « obliger » l'ensemble des acteurs du projet à s'engager dans des démarches de ce type en interaction/ partenariat avec d'autres acteurs. Il est également conçu pour soutenir et alimenter ces partenariats en renforçant directement les principaux acteurs clé (en particulier les groupes cibles du FIDA) mais aussi en induisant et renforçant des relations fonctionnelles stratégiques entre ces acteurs pérennes.

Le Projet interviendra directement sur ce processus dans chacune des trois régions de sa zone d'intervention. Dans ces régions, la démarche de « *scaling up* » qu'il soutient pourra être rejointe par d'autres intervenants notamment par le canal des Chambres Régionales d'Agriculture et au travers des mécanismes et procédures d'appui qu'il contribuera à développer. A l'échelle nationale le « *scaling up* » de la démarche du Projet se fera par trois canaux principaux : (i) les faitières nationales des organisations paysannes, les Chambres d'Agriculture, les structures centrales de l'Etat impliquées dans le Projet.

A quel horizon (temporel) les cheminements pourraient-ils être accomplis ?

A l'échelle de la zone du projet : à partir du début la période de mise en œuvre du Projet (8 ans).

Au niveau national : l'année clé devrait être 2015.

Comment les motivations et espaces permettent-ils de définir ces cheminements ?

Voir ci-dessus

Quels sont les obstacles et risques les plus probables, et que peut-on faire pour les minimiser ?

Risque : Résistance à la transition d'une logique de développement reposant quasiment exclusivement sur l'action publique vers un modèle basée sur des synergies partenariales entre les différents acteurs. Cette transition pouvant être ressentie comme une perte de pouvoir par certains agents de l'Etat.

Solution proposée : appuyer les différents acteurs à mieux connaître leur propre rôle dans cette nouvelle organisation et les appuyer à mieux le jouer ; organiser le projet pour fournir à chaque acteur des opportunités de mieux connaître et respecter les rôles et identités propres des autres acteurs.

Rôle du FIDA

Quel est le rôle spécifique du FIDA dans la promotion du processus de scaling-up ?

La mise en réseau, la diffusion et la réplique via les projets en cours, leurs bénéficiaires et partenaires.

A l'occasion d'une future révision de la stratégie de développement rural du pays.

Comment les réglementations, procédures et ressources du FIDA viennent-elles soutenir la mise en place du processus de scaling- up ?

Voir ci-dessus (projets, nouvelle stratégie de développement rural).

Appendice 2 – Fiches technico-économiques d'aménagement de bas-fonds

De nombreuses fiches technico-économiques décrivent, à partir d'expériences de terrain réalisées au Burkina, les techniques d'aménagement de bas-fonds proposées dans le cadre du projet.

Celle que nous avons choisi d'utiliser en appendice a été élaborée en 2010 dans le cadre d'une étude coordonnée par le cabinet COWI et utilisée comme guide dans le cadre du PADAB II financé par la Coopération Danoise.

Aménagements des bas-fonds par stockage partiel des crues

Version 1

1. Considérations techniques

La longue expertise du PEBASO¹, les approches développées plus récemment par le PAFR² (et le FICOD³ principalement dans la Région de l'Est) convergent vers la proposition d'une gamme d'ouvrages simplifiés et « à faible coût » en terre compactée ou en béton cyclopéen ou encore en maçonnerie de moellons ayant comme objectif principal l'amélioration de la riziculture inondée en saison des pluies par stockage partiel des crues traversant le bas-fond. Les ouvrages mis en œuvre sont les seuils déversants (ou « seuils rizicoles ») équipés de pertuis à batardeau permettant le contrôle de la lame d'eau retenue. En dehors des seuils d'épandage développés par le FICOD, les autres ouvrages ne permettent pas d'intervenir sur des bas-fonds à lit mineur « marqué » (i.e. sup. à 1 mètre de profondeur).

Ce type d'aménagement a pour objectif premier de « sécuriser » les cultures inondées de bas-fond en régulant leur régime hydrique et en limitant les dégradations dues aux crues. Cette sécurisation « hydraulique » peut être la première étape d'une intensification de la riziculture. Quoiqu'il en soit ces ouvrages n'offrent pas de garantie totale dans le cas d'une saison des pluies particulièrement déficitaire et leur mise en œuvre en deçà de 800 mm de pluviométrie annuelle doit se faire avec prudence. Une exploitation en contre-saison est possible si la nappe est ré-alimentée ou contrôlée de façon satisfaisante (aménagement d'autant plus efficace qu'il ne se limite pas à un seul ouvrage, mais est constitué d'une série d'ouvrages en cascade).

Si la pluviométrie ou les apports ne permettent pas d'envisager de réelles opportunités d'intensification de la riziculture, le choix pourra se porter sur des ouvrages du type seuil filtrant qui ont pour vocation l'irrigation complémentaire des cultures de bas-fond autres que le riz (notamment le sorgho rouge), mais qui n'offrent aucune possibilité de gestion de la lame d'eau stockée. Ces ouvrages qui ont également une vocation anti-érosive, se retrouvent plus fréquemment en zone sahélienne (expérience du PATECORE⁴ et CES-AGF⁵ par exemple).

1.1 Normes retenues & pratiques courantes des principaux ouvrages

Les principaux ouvrages recommandés sont les suivants :

| Type d'ouvrage | « Tolérance hydraulique » | | Hauteur d'eau stockée | Coût de référence à l'hectare ⁶ hors études |
|--|---------------------------|--|-----------------------|--|
| | Lame déversante | Débit linéaire | | |
| (1) Diguettes en terre isohypses non revêtues (type PRP ⁷) | 1 cm | 30 l. sec ⁻¹ . m ⁻¹ | 20 à 25 cm | 305.000 |
| (2) Diguettes en terre isohypses revêtues (type PAFR) | 15 cm | 120 l. sec ⁻¹ . m ⁻¹ | 35 à 40 cm | 1.700.000 |
| (3) Digulette en terre isohypses revêtues avec muret d'étanchéité | 20 à 25 cm | 200 à 250 l. sec ⁻¹ . m ⁻¹ | 40 à 60 cm | 3.125.000 |
| (4) Seuil déversant en béton cyclopéen | 50 cm | 440 l. sec ⁻¹ . m ⁻¹ | 30 à 50 cm | 3.500.000 |
| (5) Seuil d'épandage en maçonnerie de moellons « type FICOD » (*) | - | - | - | 600.000 |
| Diguettes alternées PAFR / PRP | - | - | - | 1.235.000 |

(*) les normes techniques pour ce type de seuils testés dans la région Est depuis 2004 par le FICOD sont en cours de finalisation

¹ PEBASO : projet Petits Barrages du Sud-Ouest

² PAFR : Plan d'Action pour la Filière Riz

³ FICOD : Fonds d'Investissement aux Communes

⁴ PATECORE : Projet Aménagement des Terroirs et Gestion des Ressources

⁵ CES-AGF : Projet conservation des eaux et des sols - agroforesterie

⁶ D'après PAFR et PRP, région Est, 2008. Le coût total est indiqué hors études.

⁷ PRP : Projet Riz Pluvial

On peut également citer les aménagements par diguettes en terre avec déversoirs latéraux revêtus d'un perré : les diguettes en terre isohypse sont équipées de déversoirs évacuant chacun un débit de crue de l'ordre de 25 l/sec par mètre linéaire de largeur du bas-fond avec une lame déversante n'excédant pas 10 cm au-dessus de la crête du déversoir. Les déversoirs sont revêtus d'un perré et le dispositif peut-être complété avec un ouvrage en béton au niveau de l'axe d'écoulement. Ce type d'aménagement n'est pas mis en œuvre par les projets visités, mais est largement développé dans d'autres régions telles que le sud du Mali ou la Guinée. Il répond bien aux objectifs de maîtrise partielle des crues, à faible coût, avec comme objectif la riziculture. Il peut constituer une bonne alternative lorsque l'on souhaite éviter la submersion des diguettes en terre (non protégées).

1.2 Estimation des coûts unitaires de réalisation des ouvrages

Pour permettre une estimation sommaire du coût de réalisation d'un aménagement, les coûts unitaires des différents éléments constitutifs des aménagements et les travaux préparatoires nécessaires ont été estimés dans le tableau ci-dessous.

| Eléments de coût / ha | | (1) Diguette en terre non revêtue « PRP » | (2) Diguette en terre revêtue « PAFR » | (3) Diguettes alternées PAFR / PRP | (4) Diguette en terre revêtue avec muret d'étanchéité | (5) Seuil déversant en béton cyclopéen |
|------------------------------------|-----------------------|---|--|------------------------------------|---|--|
| études simplifiées : forfait / Sha | | 350.000 | 350.000 | 350.000 | 350.000 | 350.000 |
| DAO & dépouillement : forfait | | 150.000 | 150.000 | 150.000 | 150.000 | 150.000 |
| coût moyen des travaux à l'hectare | implantation ouvrages | 100.000 | 100.000 | 100.000 | 100.000 | 100.000 |
| | transport moellons | - | 360.000 | 180.000 | 420.000 | 100.000 |
| | pertuis de vidange | - | 450.000 | 450.000 | 450.000 | 300.000 |
| | Géotextile | - | 600.000 | 300.000 | 1.750.000 | 500.000 |
| | muret béton | - | - | - | 150.000 | 1.600.000 |
| | préparation sol | 120.000 | 120.000 | 120.000 | 120.000 | 120.000 |
| | coût tâcherons | HIMO | HIMO | HIMO | 50.000 | 700.000 |
| | Contrôle | 85.000 | 85.000 | 85.000 | 85.000 | 70.000 |
| Total travaux | | 305.000 | 1.700.000 | 1.235.000 | 3.125.000 | 3.500.000 |

Hypothèses de calcul selon données moyennes :

| (2) Diguette en terre revêtue « PAFR » | (3) Diguettes alternées PAFR / PRP | (4) Diguette en terre revêtue avec muret d'étanchéité | (5) Seuil déversant en béton cyclopéen |
|--|---|---|---|
| - 450 m linéaire de digue / ha - préparation sol : fouille/ labour/ pulvérisage : 120.000 F / ha - suivi : 185 F/ml | | | - 200 m linéaire de digue /ha - moellon : 0,2 m ³ /ml de digue - béton cyclopéen: 0,35 /m ³ /ml & 22.500 F/ m ³ - géotextile : 1,9 m ² /ml |
| - moellons : 0,7 m ³ /ml de digue & 7 m ³ / camion à 8.000 F - géotextile : 1 m ² /ml & 1.300 F/m ² | | - moellon : 0,8 m ³ /ml de digue - béton : 0,05/ m ³ /ml de digue & 6.500 F/ m ³ - géotextile : 3 m ² /ml | - 4 pertuis /ha - préparation sol : fouille ; labour ; pulvérisage : 120.000 F / ha - tâcheron : 3.500 F/ml - suivi : 350 F/ml |
| | - 6 pertuis / ha; coût unitaire: 75.000 F | | |

1.3 Estimation des coûts de quelques mesures d'accompagnement

Pour améliorer les conditions de travail des producteurs dans les bas-fonds aménagés, il est souvent nécessaire d'envisager des mesures d'accompagnement des aménagements. Ces mesures peuvent concerner :

- l'aménagement d'une aire de battage du riz après la récolte ;
- la construction d'un magasin de stockage des récoltes (banque de céréales).

Les coûts estimatifs de ces ouvrages sont donnés dans le tableau ci-dessous :

| Désignation | Unité | Quantité | Prix unitaire (Fcf) | Prix total (Fcf) |
|---|----------------|----------|---------------------|------------------|
| Aire de battage (dallage en béton ordinaire de 15 cm d'épaisseur fondé sur un remblai de stabilisation y compris chape lissée et bordures en parpaings pleins de 20 cm x 40 cm x 15 cm) | m ² | 25 | 15.000 | 375.000 |
| Magasin de stockage | m ² | 22 | 75.000 | 1.650.000 |
| Total | | | | 2.025.000 |

2. Outils d'appréciation économique

L'appréciation de l'opportunité économique de ce type d'aménagement doit être envisagée sous 2 angles :

- **Pérennisation de l'infrastructure** : entretien et capacité de renouvellement des ouvrages. L'aménagement doit générer des ressources suffisantes pour assurer le coût d'amortissement annuel des ouvrages.
- **Revenus générés** : c'est la valorisation de l'aménagement par les exploitants. Elle doit permettre d'assurer (i) l'amortissement annuel des ouvrages et (ii) des profits incitatifs (revenu supérieur ou égal au coût d'opportunité de la main d'œuvre pour la période considérée ; régularité du revenu ; sécurisation alimentaire, foncière ; lutte contre l'exode...)

| Types d'aménagement et hypothèses ^a | Niveau d'intensification | |
|--|--------------------------|----------------|
| | bas : 2 T/ha | élevé : 4 T/ha |
| Diguette en terre non revêtue « PRP » Durée de vie : 3 ans ; Coût /ha : 305.000 | | |
| 1. Amortissement FCFA / an / ha | 102.000 | |
| 2. Revenus générés par producteur (0,25 ha) | | |
| revenu net hors amortissement | 52.500 | 100.000 |
| revenu après amortissement | 27.000 | 74.500 |
| 3. Rémunération du travail H/J | # 400 | # 1.000 |
| Diguette en terre revêtue « PAFR » Durée de vie : 10 ans ; Coût /ha : 1.700.000 | | |
| 1. Amortissement FCFA / an / ha | 170.000 | |
| 2. Revenus générés par producteur (0,25 ha) | | |
| revenu net hors amortissement | 52.500 | 100.000 |
| revenu après amortissement | 10.000 | 57.500 |
| 3. Rémunération du travail H/J | # 150 | # 750 |

^a Hypothèses pour les aménagements considérés (d'après données INERA) :

- (1) Quel que soit le type d'ouvrage, il s'agit d'une maîtrise partielle l'eau donnant les mêmes niveaux de rendement (riz paddy) : faible niveau d'intensification # 2 T / ha ; bon niveau d'intensification # 4 T / ha. La différence entre ouvrage se marque principalement au niveau des coûts annuels d'amortissement ;
- (2) Superficie cultivée par exploitant : 0,25 ha (tient compte de la capacité de l'exploitant et de la demande en terre)
- (3) Prix moyen du riz paddy : 135 Fcf / Kg
- (4) Les charges moyennes de production (main d'œuvre + intrants) sur 0,25 ha sont évaluées à # 35 000 Fcf avec intensification et à # 15 000 Fcf avec un faible niveau d'intensification
- (5) Valorisation de la main d'œuvre : 75 HJ correspondant à 600 heures de travail pour les 4 mois d'activité de culture de 0,25 ha
- (6) Le coût d'opportunité de la main d'œuvre : en période culturale une journée de travail se rémunère à # 1.000 FCFA

| Types d'aménagement et hypothèses ⁹ | Niveau d'intensification | |
|---|--------------------------|----------------|
| | bas : 2 T/ha | élevé : 4 T/ha |
| Diguette en terre revêtue avec muret d'étanchéité Durée de vie : 15 ans ; Coût /ha : 3.125.000 | | |
| 1. Amortissement FCFA / an / ha | 208.000 | |
| 2. Revenus générés par producteur (0,25 ha) | | |
| revenu net hors amortissement | 52.500 | 100.000 |
| revenu après amortissement | 500 | 48.000 |
| 3. Rémunération du travail H/J | # 10 | # 650 |
| Seuil déversant en béton cyclopéen Durée de vie : 15 ans ; Coût /ha : 3.500.000 | | |
| 1. Amortissement FCFA / an / ha | 235.000 | |
| 2. Revenus générés par producteur (0,25 ha) | | |
| revenu net hors amortissement | 52.500 | 100.000 |
| revenu après amortissement | 0 | 41.250 |
| 3. Rémunération du travail H/J | 0 | # 550 |
| Seuil d'épandage en maçonnerie de moellons « type FICOD » Durée de vie : 10 ans ; Coût /ha : 600.000 | | |
| 1. Amortissement FCFA / an / ha | 60.000 | |
| 2. Revenus générés par producteur (0,25 ha) | | |
| revenu net hors amortissement | 52.500 | 100.000 |
| revenu après amortissement | 37.500 | 85.000 |
| 3. Rémunération du travail H/J | # 500 | # 1.150 |
| Diguettes alternées « PAFR / PRP » Durée de vie : 6 ans ; Coût /ha : 1.235.000 | | |
| 1. Amortissement FCFA / an / ha | 206.000 | |
| 2. Revenus générés par producteur (0,25 ha) | | |
| revenu net hors amortissement | 52.500 | 100.000 |
| revenu après amortissement | 1.000 | 48.500 |
| 3. Rémunération du travail H/J | # 15 | # 650 |

Analyse :

- **Amortissement :** aucune taxe communale n'étant prélevée sur ce type d'aménagement, l'amortissement est à la charge de l'exploitant (déductible des revenus des exploitants).
- **Type d'ouvrage :** l'analyse économique confirme la pratique actuelle qui tend à privilégier les aménagements à faible coût (diguettes en terre) type PAFR, PRP et alterné. En effet ces aménagements génèrent des revenus du même ordre et relativement attractifs pour les producteurs, dans de bonnes conditions d'intensification (cf. pt 3). Les seuils d'épandage de type FICOD semblent également être rémunérateurs mais leur durée de vie doit être confirmée avec le temps. Par ailleurs, les résultats montrent en terme de la valorisation de la main d'œuvre, que le type d'aménagement par des diguettes alternées PAFR / PRP n'offre pas une différence significative en hypothèse haute. Cette valorisation est relativement faible pour l'hypothèse basse.
- **Surface aménagée :** les hypothèses retenues pour le calcul économique ne permettent pas de dégager un seuil de rentabilité selon la surface aménagée. Toutefois la pratique indique :
 - en deçà de 5 ha aménagés, l'aménagement aura une incidence limitée sur la collectivité (aménagement de type privé) et peut générer des conflits d'ordre foncier ou une réduction de la surface cultivée par producteur qui va augmenter la charge d'amortissement rendant l'aménagement moins attractif

⁹ Hypothèses pour les aménagements considérés (d'après données INERA) :

- (7) Quel que soit le type d'ouvrage, il s'agit d'une maîtrise partielle l'eau donnant les mêmes niveaux de rendement (riz paddy) : faible niveau d'intensification # 2 T / ha ; bon niveau d'intensification # 4 T / ha. La différence entre ouvrage se marque principalement au niveau des coûts annuels d'amortissement ;
- (8) Superficie cultivée par exploitant : 0,25 ha (tient compte de la capacité de l'exploitant et de la demande en terre)
- (9) Prix moyen du riz paddy : 135 Fcfa / Kg
- (10) Les charges moyennes de production (main d'œuvre + intrants) sur 0,25 ha sont évaluées à # 35 000 Fcfa avec intensification et à # 15 000 Fcfa avec un faible niveau d'intensification
- (11) Valorisation de la main d'œuvre : 75 HJ correspondant à 600 heures de travail pour les 4 mois d'activité de culture de 0,25 ha
- (12) Le coût d'opportunité de la main d'œuvre : en période culturale une journée de travail se rémunère à # 1.000 FCFA

- sur la base de 0,25 ha par exploitant, il est indiqué de ne pas dépasser 25 ha (100 exploitants) pour des raisons pratiques d'entretien et de bon fonctionnement de l'ouvrage.

- **L'intérêt de l'intensification** est également très net : il permet de passer d'une rémunération tout juste attractive dans le cas d'un aménagement par diguette type PRP ou par seuil d'épandage FICOD, à une rémunération attractive, équivalente au coût d'opportunité de la main d'œuvre pendant la même période. Les conditions de cette intensification sont non seulement techniques mais aussi fortement liées à l'appui conseil et /ou à l'expérience des producteurs.

3. Points d'attention particulière : appui à l'organisation et à la gestion de l'ouvrage, impact sur l'environnement

Il est recommandé de prévoir un volet pouvant faire l'objet d'une tranche supplémentaire au projet présenté pour cofinancement en préparation de l'aménagement et sur 1 à 2 saisons après la réalisation :

- mise en place d'un appui conseil « préparatoire » : étape optionnelle recommandée sur la base des observations et études ; à budgétiser dans le coût global du projet
- volet organisation : appui à la mise en place du règlement intérieur et au fonctionnement « régulier », notamment en ce qui concerne le respect du cahier des charges par les utilisateurs
- volet conseil de gestion : initiation à la gestion financière sur le principe de séparation du fonds de roulement, du fonds de fonctionnement du bureau et éventuelle redevance reversée à la collectivité territoriale ; appréciation des charges et bénéfices...
- volet conseil technique & approvisionnement / commercialisation et diversification dans une optique de valorisation optimale

Impacts sur l'environnement : prévoir une Notice d'Impact Environnemental (NIE) et tenir compte de mesures compensatoires (environ 10 % du budget de réalisation de l'ouvrage en première approximation).

4. Critères d'appréciation préalable des dossiers

4.1 Caractéristiques physiques du site (bas-fond)¹⁰

i. Pente longitudinale

- inférieure à 6 ‰ : condition favorable pour diguettes en terre isohypses revêtues ou non et seuil en béton déversant
- inférieure à 3 ‰ : seuil d'épandage en maçonnerie de moellons type « FICOD »
- dans le cas contraire : ajournement

ii. Rapport pente longitudinale / pente transversale

- inférieur à 2 : condition favorable pour diguettes en terre isohypses revêtues ou non et seuil en béton déversant
- dans le cas contraire : ajournement
- sans incidence pour le seuil d'épandage en maçonnerie de moellons type « FICOD »

iii. Largeur moyenne

- supérieure ou égale à 100 m : condition favorable pour diguettes en terre isohypses revêtues ou non (voir option finale après étude)
- inférieure à 100 m : condition favorable pour seuil en béton déversant (rectiligne)
- sans incidence pour le seuil d'épandage en maçonnerie de moellons type « FICOD »

iv. Profondeur du lit mineur

- inférieure à 0,40 m : condition favorable pour diguettes en terre isohypses revêtues ou non (voir option finale après étude)
- inférieure à 1,0 m : condition favorable pour seuil en béton déversant
- inférieure à 2,0 m : condition favorable pour le seuil d'épandage en maçonnerie de moellons type « FICOD »

v. Texture du sol dominante horizon cultural (0,25 à 0,30 m)

- argileuse : condition favorable à l'aménagement
- passées sableuses nombreuses : risques pour seuil en béton ; vérifier disponibilité argile pour diguettes en terre

vi. Surface à aménager

- supérieure à 5 ha ou possibilité d'assurer un aménagement progressif / par tranches de 25 ha : condition favorable à l'aménagement
- dans le cas contraire : ajournement (ou projet privé)

4.2 Caractéristiques socio-économiques

vii. Prévision du projet dans la planification communale

- projet inscrit dans le PCD¹¹ ou dans un procès verbal (PV) de délibération du Conseil Municipal : condition favorable à l'aménagement
- dans le cas contraire : ajournement

viii. Mise en valeur du bas-fond

- oui : condition favorable à l'aménagement

¹⁰ Voir tableau synthétique en annexe 1

¹¹ PCD : Plan Communal de Développement

- dans le cas contraire : la demande doit être soutenue par une organisation paysanne
- ix. Marchés potentiels ou effectifs pour les productions de bas-fond (*)¹²
 - bonnes possibilités de commercialisation des productions: orienter le projet vers la diversification de la production, après étude des différentes filières et opportunités
 - dans le cas contraire : orienter le projet vers des productions non périssables ou traitées sur place : céréales, certains tubercules, bois...
- x. Gestion du futur aménagement
 - évaluer et adapter le type d'organisation existant avec les pratiques courantes : accompagnement pour la mise en place et la reconnaissance d'un comité de gestion
 - pas de proposition organisationnelle : prévoir un accompagnement sur l'organisation en vue de la gestion de l'aménagement (l'organisation est un préalable à l'aménagement)
- xi. Contraintes spécifiques
 - transhumance importante (*) : aménagement de couloir de passage et aménagement de passages et de points d'abreuvement ; mesures de protection des cultures de contre-saison apprêtées
 - utilisations multiples du site (*) : mesures compensatoires selon les usages : reboisement ; organisation de l'exploitation ; accord des différents usagers...
 - fort exode (*) : les activités proposées «concurrentent» ce phénomène ou le projet est conçu pour la population sédentaire (ex. projet femmes)
 - risque d'afflux de population important vers le nouvel aménagement (*) : la collectivité territoriale doit définir des règles de gestion de l'aménagement et appliquer la réforme foncière en vigueur (titre de propriété...)
 - autres dynamiques (par ex. liées à d'autres projets) : concertation impérative avec les projets intervenant dans la zone ; la commune informe les projets partenaires

¹² Les critères marqués d'une (*) peuvent être évalués lors de l'étude de définition

5. Terme de référence type pour les études simplifiées d'aménagement de bas-fonds

5.1 OBJECTIFS DES ETUDES

Objectif général : études technique et socio-économique en vue de l'aménagement à faible coût du bas-fond de, commune de, Région de

Objectifs spécifiques

- (1) définition des ouvrages en vue de l'aménagement à faible coût du bas-fond ;
- (2) identification des contraintes d'ordre socio-économique et techniques à l'aménagement, pouvant justifier des actions d'accompagnement et permettant l'adaptation d'un cahier des charges de l'aménagement ;
- (3) élaboration d'une notice d'impact sur l'environnement
- (4) élaboration de DAO pour le recrutement des entreprises et du bureau de contrôle.

5.2 CONTENU DES ETUDES

5.2.1 Les études de base

i Reconnaissance préliminaire du bas-fond : la reconnaissance préliminaire du bas-fond a pour objectif de cerner les spécificités du site. Il s'agira donc pour toute l'équipe qui sera mobilisée pour l'étude, de parcourir le bas-fond et ses alentours immédiats afin de déterminer les limites des zones à lever, les sections aménageables, les sections non aménageables, les zones de ravines à traiter,...

Au cours de cette reconnaissance, le chef de mission procédera également à l'identification des zones d'emprunt de matériaux (moellons, eau, agrégats pour béton,...)

ii Etudes topographiques : elles porteront sur un levé topographique de la zone délimitée pour l'aménagement (en prenant les profils en longs et en travers nécessaires). Les superficies couvertes pour les levés doivent permettre d'avoir une superficie aménageable supérieure ou égale à celle prévue.

Les bornes qui serviront de base d'implantation des futurs ouvrages seront confectionnées en béton, bien ancrées dans le sol, facilement repérables sur le terrain (y inscrire la cote ou le numéro de la borne) et devront résister au temps.

Les plans de masse feront ressortir tous les détails de terrain : arbres, pistes, mares, zones boisées, lieux de culte, lieux sacrés, lignes de crêtes, lignes de thalweg, changements de déclivité, versants, ouvrages existants, concessions, points d'eau, exploitations,...

Les plans seront établis à l'échelle 1/1000^{ème} et les courbes de niveau seront équidistantes de 30 cm (pour faciliter le calage des diguettes).

iii Etudes pédologiques : l'objectif essentiel des études pédologiques est de déterminer les caractéristiques des unités des sols composant le bas-fond, de déterminer leur aptitude pour les spéculations envisagées par les futurs bénéficiaires et au besoin recommander d'autres cultures ou des amendements pour leur permettre de répondre à leur vocation.

Les études pédologiques décriront et présenteront sur une carte à l'échelle 1/1000^{ème} les différents types de sols dans le bas-fond et leurs aptitudes. Ce travail sera basé sur l'étude de profils naturels (puits et puisards) et de profils établis, permettant d'observer les sols in situ. La densité d'observations sera d'un profil par ha et la description des profils sera conforme à la méthode FAO.

iv Etudes hydrologiques et hydrauliques : elles comprendront :

- l'étude des caractéristiques physiques du bassin-versant : délimitation du bassin-versant, superficie, périmètre, réseau hydrographique, caractéristiques topographiques ;
- la collecte et le traitement des données pluviométriques et climatiques ;
- l'évaluation des apports (liquides et solides) au site ;
- l'estimation de la crue de projet.

v Etudes socio-économiques, elles porteront sur les domaines suivants :

Aménagements des bas-fonds / version 1 – juillet 2010

COWI

- situation agro socio-économique actuelle de la zone de réalisation du projet d'aménagement ;
- la population ;
- l'importance de l'élevage ;
- la situation foncière, appartenance des terres du site à aménager, mode de valorisation et de gestion ;
- les effets induits directs, indirects du projet ;
- scénario de gestion de l'aménagement (mode d'accès aux parcelles aménagées, forme d'organisation, appui extérieur en formation-conseil, etc.)

vi Notice d'impact sur l'environnement : il s'agit de l'élaboration d'une NIE qui comportera une présentation sommaire des éléments suivants :

- une description de l'état initial du site et de son environnement ;
- une description de l'activité projetée et des objectifs à atteindre ;
- une description des caractéristiques ou des éléments du projet qui ont des impacts négatifs ou positifs ;
- une identification des caractéristiques ou des éléments de l'environnement qui peuvent subir des impacts négatifs ;
- une détermination de la nature et de l'importance des impacts sur l'environnement ;
- une présentation des mesures à prendre pour supprimer, réduire, gérer ou compenser les effets négatifs sur l'environnement ainsi que l'estimation des coûts correspondants.

5.2.2 Les études d'aménagement

Les études d'aménagement porteront essentiellement sur la conception des ouvrages de l'aménagement (diguettes suivant courbes de niveau revêtues ou non, seuils déversants, etc.) et celle des ouvrages de protection de l'aménagement contre l'érosion.

i Les ouvrages de l'aménagement : il s'agira pour le prestataire de procéder, en fonction des résultats d'études de base à :

- la détermination des caractéristiques du bas-fond qui permettra de juger de la faisabilité du type d'aménagement retenu (DCN, SD autres) ;
- au calage et au dimensionnement des diguettes en respectant le principe de calage des DCN/SD et en évitant les zones inadaptées (boisées, mares, buttes,...) ;
- la description des ouvrages (diguettes, seuils, pertuis,...) : longueur, nombre, position,...
- l'établissement du devis quantitatif des ouvrages projetés ;
- l'élaboration des vues, plans, coupes et détails des différents ouvrages.

Dans le cas où les caractéristiques du bas-fond ne permettent pas le type d'aménagement envisagé, le prestataire pourra proposer des variantes du même type.

ii Les ouvrages de protection de l'aménagement (mesures anti-érosives) : pendant la visite de reconnaissance des sites, l'ingénieur GR fera une prospection du bas-fond et de ses alentours immédiats pour se rendre compte du phénomène éventuel d'érosion des sols.

Sur la base des constats de dégradation des sols du bassin-versant (ravines importantes dans la zone à aménager, présence de sable dans le bas-fond,...), il fera des propositions de mesures anti-érosives pour freiner le phénomène d'érosion.

5.2.3 Elaboration du DAO

Sur la base des résultats des études d'aménagement, le prestataire élaborera le Dossier d'appel d'offres pour la réalisation des travaux.

5.3 DEROULEMENT DES ETUDES – RESULTATS ATTENDUS

A la fin des études, le prestataire aura à remettre un rapport provisoire comprenant les pièces suivantes :

- i le mémoire technique comprenant :
 - les études topographiques, pédologiques et d'ingénierie
 - un planning prévisionnel des travaux
 - les calculs d'avant-métrés des ouvrages
 - les devis quantitatifs détaillés par type d'ouvrage (DCN, ouvrages de protection anti-érosive,...).
- ii les pièces dessinées comprenant :
 - le plan de situation du site
 - les plans topographiques
 - les plans pédologiques (cartes d'aptitude des sols,...)
 - les profils en long et en travers des ouvrages projetés
 - les vues, plans coupes et détails des différents ouvrages
 - les plans de ferrailage et de coffrage des ouvrages
 - toute autre pièce jugée nécessaire.
- iii le rapport de notice d'impact environnemental
- iv le DAO
- v le devis estimatif confidentiel.

5.4 MOYENS HUMAINS

L'attributaire du marché devra fournir le personnel minimum suivant :

- Un(e) ingénieur GR, pouvant justifier d'une expérience minimale de 10 ans dans la réalisation d'études détaillées d'aménagements hydro-agricoles ;
- Un(e) technicien BEP, option géomètre/topographe ayant au moins 10 ans d'expérience dans les levés topographiques d'aménagements hydro-agricoles et le traitement informatique des données ;
- Un(e) pédologue avec une expérience minimale de 05 ans dans la classification des sols, notamment par la méthode FAO ;
- Un(e) environnementaliste avec une expérience minimale de 05 ans ;
- Un(e) sociologue ou économiste de niveau maîtrise avec une expérience minimale de 05 ans.

Fiche de collecte d'informations

Fiche « Aménagement des Bas-fonds »

Nom du site (village) :

Commune :

Province :

Région :

Coordonnées géographiques du site : longitude / latitude..... / altitude..... /
point de référence :

Fiche remplie par :

Date :

Caractéristiques physiques du site

i. Pente longitudinale moyenne : ‰

ii. Pente transversale moyenne : ‰

iii. Largeur moyenne du bas-fond : mètres

Observations : carte topo ou base de données ; visite site

iv. Profondeur moyenne du lit mineur: [0 à 0,40 m] [0,40 à 1,0 m] [1,0 à 2,0 m] [sup. à 2,0 m]

Observations : visite site

v. Texture du sol dominante horizon cultural (0,25 à 0,30 m)

• Argileuse : oui / non

• Passées sableuses nombreuses : oui / non

Observations : visite site + échanges avec exploitants / usagers

vi. Surface aménageable : ha

Observations : carte topo ou base de données ; visite site

Informations socio-économiques

vii. Prévision du projet dans la planification au niveau communal :

- Inscription du projet dans le PCD de la commune : oui / non
- Existence d'un PV de délibération du conseil municipal : oui / non

Observations : PCD, conseil municipal

viii. Mise en valeur actuelle du bas-fond : oui / non

- Cultures pratiquées :

.....

- Niveau de technicité :

.....

- Autres usages :

.....

Observations : visite site + échanges avec exploitants / usagers

ix. Marchés potentiels ou effectifs pour les productions de bas-fond (*)¹³

- Bonnes possibilités de commercialisation des productions : oui / non

Observations : villages, province, région

x. Gestion du futur aménagement

- Propositions organisationnelles pré existantes : oui / non

.....

.....

Observations : visite site + échanges avec exploitants / usagers

xi. Contraintes spécifiques

- Transhumance importante (*) : oui / non
- Utilisations multiples du site (*) : oui / non

.....

.....

- Fort exode (*) : oui / non
- Risque d'afflux de population important vers le nouvel aménagement (*) : oui / non
- Existence d'autres projets/programmes/interventions en lien avec l'aménagement :

oui / non

¹³ Les critères marqués d'une (*) peuvent être évalués lors de l'étude de définition
Aménagements des bas-fonds / version 1 – juillet 2010

Annexe 1 :

Tableau de synthèse pour l'analyse des caractéristiques physiques du bas-fond

| Caractéristiques physiques du bas-fond | Conditions d'aménagement | | |
|--|---|---------------------------------------|--|
| | diguettes en terre isohypses revêtues ou non (y compris « Diguettes alternées PAFR / PRP ») | seuil en béton déversant / rectiligne | Seuil d'épandage en maçonnerie de moellons « type FICOD » |
| 1. Pente longitudinale | inférieure à 6 ‰ | | inférieure à 3 ‰ |
| 2. Pente longitudinale / pente transversale | inférieur à 2 | | - |
| 3. Largeur moyenne | environ 100 mètres (à plus) | inférieure à 100 mètres | - |
| 4. Prof. lit mineur | inférieure à 0,40 m | inférieure à 1,0 m | inférieure à 2,0 m |
| 5. Texture du sol dominante horizon cultural (0,25 à 0,30 m) | argileuse : zone de stagnation des crues ; argile disponible pour diguettes en terre | | |
| | passées sableuses nombreuses : risques pour seuil en béton ; vérifier disponibilité argile pour diguettes | | |
| 6. Surface à aménager | supérieure à 5 ha ou possibilité d'assurer un aménagement progressif / par tranches de 25 ha | | |

ANNEXE 5 – DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

I. APPROCHE

1. Dans toutes ses approches, actions, modes d'organisation et de mise en œuvre, le projet appliquera **un principe général de subsidiarité** qui privilégiera les échelles plus « locales » par rapport aux plus « globales ». Ce principe de subsidiarité, essentiel à la construction de l'autonomie, s'appliquera en particulier sur les dimensions suivantes : (i) géographique (ce qu'il est possible/efficace de faire ou de maîtriser à l'échelle par exemple d'un village ne doit pas l'être au niveau national) ; le projet visera en priorité les échelles géographiques les plus « locales » (village, commune, province) mais aussi leur articulation avec les échelles plus globales (régional, national). ; (ii) institutionnelle (ce qu'il est possible/efficace de faire ou de maîtriser, par exemple à l'échelle d'une personne physique ou morale ne doit pas être du rôle de l'Etat Central) ; (iii) de maîtrise d'ouvrage (arbitrer chaque fois que possible pour confier la maîtrise d'ouvrage aux utilisateurs directs) ; (iv) de gestion des savoirs (privilégier la capitalisation locale et les transmissions transversales et renforcer les capacités d'accès des acteurs locaux aux savoir plus globaux). L'opérationnalisation de cette logique de subsidiarité est nécessaire à la concrétisation sur le terrain de l'approche programme adoptée à l'échelle nationale dans le cadre du PNSR.

2. Le projet appuiera au sein des échelles locales mais aussi pour l'articulation de celles-ci avec les échelles plus globales, la construction de **relations durables et équitables de partenariat** entre les acteurs clé à même de contribuer à la réalisation de l'objectif général du projet. Ces relations seront basées sur : (i) la clarification des rôles des différents acteurs (permise notamment par l'application du principe de subsidiarité ci-dessus) ; (ii) la connaissance, l'acceptation et le respect des spécificités, de la « valeur », des limitations et des intérêts propres de chacun ; (iii) l'identification, la construction d'une vision et d'intérêts communs durables comme base de chaque partenariat ; (iv) la mise en commun équitable de moyens pour la réalisation des objectifs du partenariat ; (v) des relations entre partenaires et des règles de fonctionnement du partenariat, équilibrées et équitables entre partenaires.

3. Sur la base des principes de subsidiarité et de partenariat le projet appuiera la construction aux échelles locales auxquelles il interviendra de réseaux/tissus économiques et sociaux fonctionnels et durables capables de réduire la pauvreté et de soutenir le développement. Un réseau étant constitué d'acteurs et de relations qui les lient, le projet appuiera : (i) l'émergence et le renforcement des acteurs (économiques, sociaux, organisationnels et institutionnels) essentiels et en tout premier lieu les populations cible pour accroître leur capacité de participation active et leur capital social ; (ii) la construction et le renforcement des relations entre ces acteurs clé. Un accent particulier sera mis sur celles auxquelles participeront les populations cible. Progressivement, des relations de plus en plus nombreuses se tissant dans des domaines et entre des acteurs de plus en plus diversifiés, **un tissu articulé et fonctionnel de collaborations et complémentarités (partenariat local)** devrait se constituer à chacune des échelles géographiques pertinentes. Le projet visera en particulier la construction de partenariats locaux de ce type à une échelle géographique provinciale ou inférieure (cas par exemple de zones homogènes de production ou de vocation).

4. Les initiatives et les innovations sont toujours des allers retours entre des éléments « endogènes » et « exogènes ». Une idée initiale ne peut se concrétiser et déboucher sur un changement, une innovation ou une initiative locale que si progressivement le(s) porteur(s) de cette idée sont rejoints à chaque étape de la progression par les partenaires indispensables. Chaque innovation est ainsi **une spirale « d'agrégation progressive de partenaires »**. La capacité de rechercher et de mobiliser des

partenaires et de construire des partenariats est donc essentielle au changement et à l'innovation. Tous les acteurs et en particulier les populations cibles doivent acquérir cette capacité. La mise en réseau à l'échelle locale avec des articulations sur le « global » est un passage obligé pour acquérir cette capacité à rechercher et à mobiliser des partenariats.

5. Le projet ne sera plus conçu comme un fournisseur/distributeur temporaire d'appuis ayant sa propre logique et, souvent, très faiblement connecté aux acteurs pérennes locaux qui ne sont pas les sujets directs de ses interventions. Le projet sera conçu de manière à renforcer le réseau d'acteurs locaux (les acteurs eux-mêmes et aussi leurs relations). Il devra bien sûr proposer et rendre accessibles des appuis à ces différents acteurs (populations cibles, organisations rurales et société civile, organisations paysannes et Chambres d'Agriculture, secteur privé, municipalités et services déconcentrés). Mais tout en fournissant cette offre, il devra travailler à construire la demande correspondante et définir et perfectionner les instruments, les procédures et les canaux les plus durables possibles permettant (en particulier aux populations cible) d'y accéder.

II. ORGANISATION GENERALE

A. Organisation initiale

6. L'Unité de Gestion de Projet (UGP) sera composée d'une Coordination et de quatre cellules : (a) aménagements ; (b) économie agricole, (c) administration et finances et (d) suivi-évaluation.

7. Les deux cellules « techniques » (aménagements et économie rurale) seront dès le démarrage du Projet dotées d'un certain degré d'autonomie par rapport à la Coordination. Elles pourront notamment de façon indépendante :

- i Définir leurs stratégies, méthodes d'intervention, approches, etc. dans le respect du cadre défini pour l'ensemble du Projet et pour les composantes dont elles seront responsables ;
- ii Concevoir leurs PTBA et PPM sur la base du cadre budgétaire défini par la Coordination ;
- iii Organiser et mettre en œuvre leur programme de travail ;
- iv Ordonner les dépenses courantes ainsi que les débloqués pour les micro-projets et aménagements exécutés par les bénéficiaires ;
- v Négocier et préparer les contrats relatifs à leurs composantes respectives.

8. Par rapport à ces deux cellules, la Coordination, en s'appuyant sur les cellules administratives et financières et de suivi-évaluation :

- i Définira le cadrage budgétaire annuel et courant de chaque cellule ;
- ii Conservera un rôle d'orientation et de contrôle (cohérence stratégique, opportunité et respect des procédures) sur l'ensemble de l'activité des cellules ;
- iii Sera l'unique canal de communication avec le FIDA.

9. Cette organisation permettra à la fois de responsabiliser les cellules techniques sur des résultats objectivement vérifiables et de préparer la transition vers le PNSR.

10. La cellule « économie agricole » sera entre autres responsable de la gestion de la délégation de maîtrise d'ouvrage aux CRA (et BN/CRA).

B. Evolution envisagée dans le cadre du PNSR

11. Lorsque les deux cellules techniques auront été intégrées, chacune dans un sous-programme du PNSR³³, les responsables de cellule seront placés sous l'autorité du responsable de chacun des deux sous-programmes. Les cellules, au travers de mécanismes de gestion axée sur les résultats, seront dotées, par rapport au sous-programme, d'une autonomie équivalente à celle prévue ci-dessus dans le cadre de l'UGP. La Coordination du Projet continuera à jouer par rapport à ces sous-programmes le rôle qui était le sien par rapport aux cellules dans le cadre de l'UGP. En outre la Coordination du projet ainsi que les cellules administratives et financières et celle chargée du suivi-évaluation du Projet seront logées au sein du sous-programme de Promotion de l'Economie Agricole.

12. Suite à cette évolution, la maîtrise d'ouvrage³⁴ des actions du projet de la composante 1 (aménagements et volet foncier qui leur est lié) sera déléguée au sous-programme de « Développement Durable de l'Hydraulique Agricole » qui mettra en place un système comptable cohérent avec celui du Projet. La mise en œuvre des autres actions du Projet, et notamment celle des activités déléguées aux CRA, ne sera par contre pas impactée ou rendue plus complexe par cette évolution.

III. COMPOSANTES

A. Petits aménagements fonciers

(a) Aménagements

13. Pour cette composante, comme pour les autres, les modalités de mise en œuvre adoptées par le projet devront contribuer à construire des méthodes et des procédures qui pourront être pérennisées et progressivement utilisées non seulement par le projet mais aussi par d'autres intervenants.

14. La maîtrise d'ouvrage des aménagements les plus simples sera assurée directement par les bénéficiaires (CVD, organisation rurale formalisée ou comité « ad hoc » d'utilisateurs). Les animateurs provinciaux des CRA pourront indiquer aux bénéficiaires des villages ayant déjà des expériences pertinents pour des aménagements de même type et faciliter les échanges. Le Projet mettra à la disposition des bénéficiaires des documents type, des coûts paramétriques et dans certains cas des listes de prestataires réunissant les capacités techniques, juridiques et réglementaires nécessaires. Ces éléments seront, en concertation avec les différents acteurs, mis à jour annuellement au sein du projet, aux échelles globale ou régionales selon les cas. Les bénéficiaires passeront les marchés éventuels selon des procédures acceptables pour le FIDA et rendront compte de l'utilisation des fonds alloués par le Projet

15. Pour les projets plus complexes, ou quand les bénéficiaires préféreront cette modalité, le Projet pourra gérer (en associant les bénéficiaires) les processus d'étude technique, de travaux et de contrôle (voir ci-dessous).

16. Les bénéficiaires qui le souhaitent pourront recourir à une Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) qu'ils pourront obtenir auprès de prestataires financés par le projet. Cette AMO interviendra dans les domaines du génie rural, de la maîtrise d'œuvre, du foncier et de l'organisation des utilisateurs. Les bénéficiaires qui ne souhaitent pas

³³ Voir organigrammes « avant » et « après » en Appendice

³⁴ Selon des modalités opérationnelles similaires à celles prévues pour la délégation de MO aux CRA

bénéficiaire de cet appui ou qui l'obtiendront pas d'autres canaux que le Projet pourront bien sur soumettre directement des dossiers.

17. Initialement des prestataires chargés de cette AMO (PAMO) seront recrutés par le projet qui assurera, au moins au début du projet, la responsabilité de cette composante. Les CRA et les DR participeront avec le projet à la sélection des prestataires, qui pourront être des privés ou des organismes de la société civile, ainsi qu'à l'évaluation de leurs performances. Un maximum de trois prestataires sera recruté pour chaque région (par zone ou type d'aménagements). Dans le cas où un prestataire interviendra dans plus d'une région, il signera des contrats distincts pour chaque région. Par la suite, en fonction du développement de chaque CRA, et une fois les méthodes d'intervention et les procédures du volet bien établies, la responsabilité du recrutement et la gestion de ces prestataires pourra lui être déléguée. De même des dossiers, appuyés par d'autres prestataires que ceux mandatés par le projet, dans la mesure où ils présentent la qualité et des garanties suffisantes, pourront devenir éligibles aux fonds du projet. Les CRA tiendront un registre des PAMO éligibles et de leur performance.

18. La cellule du Projet responsable du Génie-Rural élaborera, sur l'offre d'appui du projet, les méthodes, approches et procédures, des supports d'information destinés aux bénéficiaires mais aussi aux PAMO (TdR ou manuels d'intervention), aux CRA, CPP, CAP et DR et aux autres acteurs. Elle sera également chargée de la capitalisation, du perfectionnement et de l'harmonisation des expériences, des pratiques et des procédures. Pour réaliser ces tâches elle travaillera en partenariat notamment avec les CRA, les DR, les PAMO et les représentants des bénéficiaires. L'information/sensibilisation sur l'offre d'appui du projet sera diffusée par les CRA (équipes régionales en particulier voir composante 3, les DR et lorsqu'ils auront été recrutés, les PAMO). Des sensibilisations spécifiques seront réalisées en direction des élus municipaux et des lots de plaquettes d'information seront déposés au niveau des mairies. Cette information devra être relayée par les radios locales, à l'initiative du projet et/ou des CRA.

19. Des dossiers vierges de demande d'appui (feuille double A4 cartonnée pour les informations de base + intercalaires pour les aspects plus spécifiques) seront rendus accessibles via les équipes provinciales des CRA et éventuellement d'autres partenaires clé (municipalités, organisations professionnelles, etc.). Les dossiers remplis par les promoteurs (avec éventuellement l'appui des PAMO) seront déposés auprès des équipes provinciales des CRA qui tiendront un registre. Ils devront avoir été « endossés/validés » par les CVD des villages concernés et la Municipalité.

20. La cellule Génie Rural du projet élaborera avec les PAMO et les DR des guides d'appréciation simples qui comporteront des aspects techniques et liés au ciblage (voir ci-dessous), les mettra à la disposition des CPP et formera (avec les CRA, les PAMO et les DR) ces derniers à leur utilisation. Ces guides seront évalués et mis à jour chaque année au cours d'un atelier/bilan tenu dans une des trois régions (de façon rotative) et rassemblant les acteurs clé.

21. Les Comités Provinciaux de Présélection (CPP) réaliseront un premier filtrage des dossiers sur la base de critères de cohérence avec la stratégie du projet (type d'aménagement demandé, ciblage, genre, etc.), des aspects techniques et de la conformité/qualité du dossier.

22. Les projets les plus simples (par exemple cordons de pierres) validés par les CPP seront transmis aux Directions Provinciales pour non objection technique et administrative et registre. Pour ce type de projet, la décision de financement prise à l'échelle régionale (CAP) ne se fera pas projet par projet mais sur le lot de projets de ce type présentés par chaque province pour chaque session. Les projets approuvés seront transmis à L'UGP qui transférera, après un dernier contrôle et éventuellement par

tranches, les fonds aux bénéficiaires via leur organisation rurale ou par le canal d'un mandataire (PAMO par exemple).

23. Les dossiers portant sur des projets plus complexes retenus par les CPP seront transmis aux Directions Régionales pour non objection au lancement des études détaillées. Sur la base de la décision du CPP et de cette non-objection, un budget sera mis, par l'UGP, à la disposition des promoteurs par le canal de leur PAMO pour permettre ces études mais aussi la mise en place d'une entente foncière et d'une organisation des utilisateurs. Les dossiers finalisés seront soumis aux DR pour non objection finale et présentés au Comité d'Approbation Provincial pour décision de financement. Les aspects de ciblage, de qualité des ententes foncières et des modalités d'organisation des utilisateurs seront déterminants dans les critères de jugement et de décision des CAP. Les dossiers approuvés seront transmis à l'UGP pour financement qui après un dernier contrôle sera débloqué, par tranches, vers les bénéficiaires en utilisant, si nécessaire (cas où ceux-ci ne disposent pas encore d'une personnalité juridique fonctionnelle), le canal des PAMO.

24. Les bénéficiaires, avec le cas échéant l'assistance de leur PAMO, assureront la passation et le suivi des marchés et la réalisation des travaux. L'UGP, les CRA et les DR travailleront avec des représentants des bénéficiaires et des PAMO pour mettre au point des modèles de termes de référence, de DAO, de procédures etc. Les CRA tiendront un fichier de prestataires. Des fiches de suivi (périodiques ou par étape) des réalisations (modèles définis par UGP avec la participation des CRA et DR) seront remplies par les bénéficiaires et remises aux animateurs provinciaux des DRA qui les transmettront via les DRA aux chargés régionaux de suivi-évaluation de l'UGP. L'UGP mandatera un prestataire pour réaliser des contrôles inopinés. La réception définitive et la clôture de chaque opération se fera conjointement par les bénéficiaires (assistés éventuellement de leur PAMO), un représentant de l'UGP, un représentant de la DR et un représentant de la CRA.

25. Pour chaque type d'aménagement (et éventuellement par région ou zone), comme cela est déjà la pratique, des normes de participation des bénéficiaires seront développées (UGP/CRA/DR) et mises à jour annuellement sur la base des expériences antérieures. Les CPP (puis les CAP et enfin l'UGP) devront vérifier le respect de ces normes tout en gardant la marge de manœuvre nécessaire pour prendre en compte des situations particulières.

26. Aucun prestataire privé (à l'exception d'une ONG italienne qui intervient seulement dans la région du Sahel) ne dispose des équipements nécessaires à la récupération mécanisée des terres dégradées (charrues Delfino et tracteurs lourds 4 roues motrices). Quelques équipements de ce type ont été introduits dans le cadre de projets et restent gérés par des services publics. Le projet cherchera en premier lieu à utiliser/valoriser ces équipements existants. Si nécessaire, il pourra envisager d'importer des équipements additionnels ou des pièces détachées et de les mettre à disposition de prestataires privés ou publics moyennant (i) leur affectation exclusive ou prioritaire aux travaux réalisés dans le cadre du projet, (ii) une récupération totale ou partielle du coût des équipements (leasing, conventions, etc.).

27. Les modalités de mise en œuvre de l'appui à la formation et l'installation de topographes locaux seront précisées aux étapes ultérieures de la préparation. Il est envisagé à ce stade (i) que les CRA attribuent des bourses de formation formelle ou à la carte à des jeunes issus du milieu local et disposant des bases scolaires nécessaires ; (ii) que les formations soient réalisées par la technopole Zie et (iii) que les formés puissent obtenir des aides à l'établissement de la part du projet.

28. Dans les cas où les promoteurs de l'aménagement se feront appuyer par un PAMO, l'appui à la sécurisation foncière et à un « ciblage » foncier cohérent avec la stratégie du

projet feront partie de ses termes de référence. Pour les autres projets d'aménagement, où la question de cohérence avec la stratégie du projet en matière de foncier se posera, les dossiers présentés par les promoteurs devront comprendre les éléments nécessaires. Les CPP pourront, au besoin, demander des informations supplémentaires ou recommander aux promoteurs de recourir à un PAMO pour cet aspect spécifique.

(b) Volet foncier

29. Initialement ce volet sera mis en œuvre directement par l'UCP. Une fois le Projet inséré dans le PNSR, il sera rattaché au PDDHA.

30. La DGFOMR fournira (convention avec le projet) un appui méthodologique initial sur 18 mois puis périodique aux CRA et autres acteurs clé/relais du projet. Dans le cadre de cette convention initiale, la DGFOMR recevra une avance correspondant au montant nécessaire pour les activités prévues pour les trois premiers mois. Le montant de cette avance pourra être ajusté par la suite pour répondre aux besoins de trésorerie de la DGFOMR pour chaque trimestre. La DGFOMR tiendra une comptabilité de caisse spécifique pour la gestion de la convention. Mensuellement et dans un délai de dix jours après la fin de chaque mois, la DGFOMR présentera un rapport succinct d'activité et une demande de reconstitution de cette avance accompagnée de photocopies des pièces justificatives imputées³⁵ dans le cadre de la convention avec le Projet et du journal de la comptabilité de caisse. Les originaux des pièces seront conservés par la DGFOMR et tenus à la disposition des audits ou inspections mandatées dans le cadre du Projet.

31. Les demandes d'appui à la sécurisation foncière présentées sans lien direct avec les aménagements appuyés dans le cadre du Projet seront analysées par les CPP qui pourront proposer leur inscription au plan de travail d'un PAMO ou mettre les promoteurs/demandeurs en relation avec une personne ou une organisation ressource capables de les appuyer.

B. Appui aux initiatives locales de développement de la production agricole, de l'élevage et de valorisation des ressources naturelles

(a) Appui conseil géré par les CRA

32. Les volets d'appui-conseil pour (i) la diffusion des bonnes pratiques de gestion durable des terres (conservation et restauration des sols et des RNA) et (ii) la gestion technico-économique des exploitations familiales seront mis en œuvre par les CRA dans le cadre de la Convention de Délégation de Maîtrise d'Ouvrage aux CA (CDMO/CA) décrite ci-dessous. Elles utiliseront des procédures d'appels à proposition pour recruter des opérateurs (voir à suivre et en Annexe 11). Les CRA et les opérateurs passeront des contrats ou conventions sur des périodes initiales de deux ans (pouvant éventuellement être prolongées), et basées sur l'exécution contractuelle de programmes annuels et des mécanismes de gestion axée sur les résultats. Les propositions basées sur l'établissement de partenariats entre différents acteurs (OPA/ONG/ST) se verront favorisées. Pour la diffusion des bonnes pratiques de gestion durable des terres ces appels à proposition devraient fournir à des acteurs ayant développé des compétences dans ces domaines (p.ex. : Réseau MARP, ACT, TreeAid, SEMUS, ADECUSS, ARFA, etc.) la possibilité de contribuer à des partenariats appuyés par le projet.

³⁵ Le Projet fournira à la DGFOMR un tampon comportant l'intitulé du Projet et la mention et référence à la Convention Projet/DGFOMR ainsi qu'un espace destiné à l'inscription de la date d'imputation et un autre à un numéro d'ordre. Chaque pièce originale imputée dans le cadre de la convention devra être tamponnée, datée et numérotée avant d'être photocopiée et archivée.

33. Pour l'accompagnement des promoteurs de micro-projets, des prestataires chargés de l'appui à la Maîtrise d'Ouvrage (PAMO-MP) seront recrutés par les CRA, après sélection d'opérateurs en fonction de critères de qualité et de coût, selon des procédures de consultations similaires à celles déjà employées dans le cadre du PADAB II. Le projet permettra d'assurer la prise en charge des coûts d'intervention liés aux prestations de services d'appui-conseil fournies par les prestataires retenus.

34. Pour leurs interventions, le projet (UGP) mettra des véhicules pick up 4X4 à disposition de ces divers opérateurs (PAMO-MP et opérateurs sélectionnés par appel à propositions pour développer des services d'appui conseil). Les autres moyens d'intervention nécessaires (motos, postes informatiques,...) seront pris en charge par les opérateurs dans le cadre des contrats passés avec les CRA.

35. Concernant l'appui à des réseaux d'acteurs thématiques, tous les deux ans chaque CRA choisira un petit nombre de thèmes prioritaires. Au démarrage du projet, pour établir le choix des thèmes initiaux à retenir dans le cadre du projet les CRA animeront donc une première consultation avec les acteurs locaux. Sur ces bases, les CRA lanceront un processus d'appel à propositions visant à soutenir sur ces thèmes le développement de réseaux durables de recherche/développement associant divers acteurs (instituts de recherche, ONG, producteurs, institutions publiques, secteur privé). Graduellement il devrait être possible de soutenir ainsi dans chaque région le fonctionnement de trois ou quatre réseaux sur des thèmes choisis en fonction des réalités et des priorités locales.

(b) Partenariats avec les Directions Régionales et autres institutions publiques

36. Les modalités et procédures de gestion des fonds mis à disposition par le projet sur la base des programmes de travail et des budgets approuvés dans les PTBA du projet, seront précisées dans le Manuel de Mise en Œuvre, qui spécifiera les obligations des institutions bénéficiaires, notamment : (i) l'obligation de tenir une comptabilité simplifiée (caisse) spécifique des interventions ainsi financées ; (ii) la mobilisation des dotations du projet par tranches, avec l'obligation d'assurer le suivi de l'utilisation des fonds (les services bénéficiaires devant soumettre des demandes de fonds accompagnées des justificatifs de la première tranche pour obtenir les tranches subséquentes) ; (iii) l'acquisition des biens et services éventuels à effectuer suivant des procédures approuvées par le FIDA ; (iv) la mise en place d'un cadre de suivi (simple) des résultats et des effets attendus pour chaque activité et la collecte des informations nécessaires pour alimenter le système de suivi évaluation du projet.

C. Structuration des acteurs et mise en réseaux

(a) Alphabétisation

37. L'alphabétisation fonctionnelle se fera suivant une approche demande. Les CRA sensibiliseront les villageois sur l'offre d'appui du projet par l'intermédiaire de leurs animateurs provinciaux ou par l'intermédiaire d'autres partenaires. Dans un village, les producteurs intéressés s'inscrivent sur une liste ouverte par le CVD, ou par les groupements socioprofessionnels ou par un opérateur d'alphabétisation. Sur la base de ces demandes, chaque CRA recrutera sur appel d'offres un petit nombre d'opérateurs locaux (initialement 1 ou 2 par région) expérimentés car ayant déjà conduit ce type d'opération dans le cadre par exemple du FONAENF, du PDRD, de Tin Tua., etc.

38. Sur la base des demandes, ces opérateurs réaliseront un diagnostic conduit sous forme de focus group (femme, jeunes hommes, hommes adultes) avec les demandeurs afin d'identifier leurs besoins de connaissance pratiques en fonction des activités conduites, les horaires préférés ainsi que les apports consentis. Sur cette base, des TDR sont élaborés permettant à l'opérateur de sélectionner des formateurs dont le profil

convient à la demande. Les formateurs suivront une formation pédagogique du Service de l'Alphabétisation de la Direction Provinciale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (DPENA) avant d'ouvrir les centres d'alphabétisation. Les formations seront conduites par les alphabétiseurs, sous la supervision des opérateurs et chaque session sera sanctionnée par une évaluation conduite par la DPENA. Les alphabétiseurs et les superviseurs seront fournis par les opérateurs qui seront garants de la qualité de la formation.

39. Les CRA sensibiliseront également les villageois sur l'offre d'appui du Projet aux bibliothèques villageoises mobiles. Initialement les CRA sélectionneront et appuieront appuiera une initiative par province. Après un premier bilan, au moins une autre initiative sera soutenue dans chaque province. Les appuis du Projet (moto équipée d'une caisse construite localement, fond documentaire et dotation initiale en carburant) seront fournis au travers des CRA et des opérateurs locaux d'alphabétisation ou d'IEC.

40. Au cours de la seconde année de mise en œuvre de l'alphabétisation, l'UCP ou le PPEA recruteront un opérateur pour réaliser une première évaluation des actions d'alphabétisation. Cette évaluation sera pilotée conjointement par les CRA et le Projet. Elle sera répétée au moins deux fois au cours de la durée de mise en œuvre du Projet. Chaque année un forum/atelier/bilan sur l'alphabétisation sera réalisé dans une des trois régions de façon rotative. Il réunira les acteurs des trois régions et pourra compter avec la participation de quelques personnes ressources extérieures au Projet.

(b) Information, Education et Communication

41. Au démarrage du Projet, l'UCP recrutera un opérateur associatif ou privé expérimenté en démarche IEC pour appuyer les CRA à démarrer leurs actions d'IEC (voir annexe 4). Les CRA recruteront pour cela des opérateurs locaux (ONG, OP, associations, etc ;) par appels d'offres pour des périodes de un (initialement) à deux ans (éventuellement par la suite pour les opérateurs ayant produit de bonnes performances). Les contrats entre les CRA et les opérateurs devront définir des calendriers de travail précis et des résultats objectivement vérifiables par trimestre ou au moins semestre. Ces opérateurs proposeront à tous les villages d'intervention directe du projet de se doter d'un binôme (une femme et un homme) Points Focaux Information Education Communication (PFIEC). Ces PFIEC (souvent des jeunes alphabétisés ou dotés d'un bagage scolaire) pourront également servir de relais pour la diffusion des savoirs liés à d'autres activités appuyées par le projet ou les CRA. Ils ne seront pas rémunérés. Les plus performants pourront recevoir du Projet via les CRA une incitation non financière (par exemple un vélo).

42. Au cours de la seconde année de mise en œuvre de l'IEC, l'UCP ou le PPEA recruteront un opérateur pour réaliser une première évaluation des actions d'IEC. Cette évaluation sera pilotée conjointement par les CRA et le Projet. Elle sera répétée au moins deux fois au cours de la durée de mise en œuvre du Projet. Chaque année un forum/atelier/bilan sur l'IEC sera réalisé dans une des trois régions de façon rotative. Il réunira les acteurs des trois régions et pourra compter avec la participation de quelques personnes ressources extérieures au Projet.

43. S'il le souhaite, le BN/CRA pourra au cours du Projet, assumer la responsabilité, en liaison avec chaque CRA, de la recherche, de l'adaptation/traduction et de la diffusion de supports pédagogiques.

(c) Appui aux organisations rurales

44. Les opérateurs locaux recrutés par la CRA pour l'IEC seront aussi chargés de la formation et du recyclage des CVD (ONG, OP, bureau d'étude ou prestataire individuel). La formation proposée comprenant un volet d'administration et de gestion ; le projet

prévoit d'appuyer chaque CVD à se doter d'un lot initial de petit matériel et fournitures (dossiers d'archivage, calculette, etc.). Une liste standard de ces fournitures/petit matériel de bureau sera définie par le projet ainsi que les coûts paramétriques correspondants qui permettront de définir annuellement une enveloppe budgétaire. Ces enveloppes ne représentant pas des montants importants, chaque CVD réalisera les achats sur le marché local. Au regard de la spécificité de ce volet, les animateurs des opérateurs auront la responsabilité de conduire directement les formations. Les opérateurs auront la responsabilité d'identifier des personnes ressources pour mettre à niveau leurs animateurs afin qu'ils assurent conséquemment ce rôle.

45. Les appuis aux Unions locales socioprofessionnelles seront concédés sur la base de dossiers soumis au CAP par les organisations demandeuses. Il reviendra aux Unions d'identifier et de proposer des micro-projets de formation, d'ateliers, d'études, de voyages d'échanges participant au renforcement de leurs structururations et à l'amélioration de la qualité de leurs prestations à l'endroit de leurs membres. Ces micro-projets prendront en compte des frais de consultants, de tenue d'ateliers, d'organisation de voyages, d'acquisition de matériel didactique, etc. La cohérence avec la stratégie du projet (notamment ciblage) sera vérifiée par le CAP. Les dossiers validés par le CAP seront transmis à l'UGP pour contrôle et transfert du montant de la subvention accordée à l'organisation bénéficiaire qui devra justifier de l'utilisation des fonds. Un suivi/contrôle « ex-post » sera effectué par la CRA et le Projet.

IV. MISE EN ŒUVRE PAR LE CANAL DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

A. Délégation de maîtrise d'ouvrage

46. Dans le prolongement de l'orientation initiée dans le cadre du PAPSA (BM), l'Etat délèguera pour la durée du projet aux Chambres d'Agriculture la Maitrise d'Ouvrage pour l'intégralité des :

- i volets appui au renforcement de l'offre de service d'appui conseil et le processus de sélection des micro-projets dans le cadre du Fonds d'appui (Composante 2) ;
- ii volets d'alphabétisation, d'IEC, d'appui aux organisations rurales et professionnelles agricoles, d'appui institutionnel aux Chambres d'Agriculture (Composante 3).

47. Les examens intermédiaires (2 sur 8 ans) pourront servir de base pour le perfectionnement et l'adaptation de la Convention de Délégation de Maitrise d'Ouvrage. Cette convention devra être accordée entre l'Etat et les Chambres d'Agriculture et son acceptabilité par le FIDA vérifiée avant les négociations entre le Gouvernement et le FIDA. Les éventuelles modifications ultérieures de cette convention devront être soumises à l'avis préalable du Fonds.

48. Les Chambres d'Agriculture participant au projet soumettront annuellement dans les délais à l'entité chargée d'assurer le secrétariat du Comité de Pilotage leurs propositions de PTBA, leurs rapports d'exécution technique et financière et de suivi-évaluation. L'UGP appuiera les CA à assurer, pour l'ensemble de ces documents, une bonne qualité et la cohérence avec les orientations du projet.

49. Initialement les fonds seront transférés par l'UGP à chacune des CRA (et au BN/CRA pour les actions qu'il mettra directement en œuvre) sur les bases du PTBA soumis par chacune de ces quatre institutions et par tranches (y compris une avance de démarrage). Cette avance sera reconstituée sur la base des justificatifs éligibles reçus par l'unité chargée de l'administration globale du projet. Par la suite, une fois le dispositif administratif et financier des CA consolidé un dispositif plus flexible et efficace

(justificatifs conservés par les CRA et audits, DRF préparées directement par les CA, etc.) basé sur le contrôle « ex-post » devra être recherché.

50. Il est prévu que les CA se dotent au cours de 2012 de manuels de procédures conformes au droit Burkinabé et validés par l'Etat. Ces manuels devront être également soumis à l'avis préalable du FIDA, pour ce qui concerne le projet, et devront éventuellement contenir des dispositions spécifiques à celui-ci. Le projet appuiera la finalisation et l'adaptation de ces manuels. Les éventuelles modifications ultérieures de ces manuels devront être soumises à l'avis préalable du Fonds.

51. Les Chambres d'Agriculture (3 CRA et BN/CRA) impliquées dans le projet mettront en place une comptabilité générale, analytique et budgétaire fournissant, dans les délais, l'ensemble des informations nécessaires dans le cadre du projet.

52. Chaque convention ou contrat signé entre les CRA (et le BN/CRA) et des partenaires ou opérateurs entrainera pour celles-ci des coûts de gestion et d'administration. Actuellement ces coûts sont assumés à partir des ressources transférées aux CRA par l'Etat, directement, ou au travers des projets. Le Projet appuiera les CRA à se doter d'un système comptable performant qui leur permettra à terme d'évaluer ces coûts et de les répercuter sur les différentes actions qu'elles mettront en œuvre pour le compte de tiers. Afin d'aider les CRA (et le BN/CRA) à introduire et développer ce mécanisme, le Projet attribuera aux CRA un pourcentage du montant de chaque contrat passé par les CRA avec des partenaires ou opérateurs et entrant dans le champ de la Convention de Délégation de Maîtrise d'Ouvrage. Ce pourcentage sera considéré comme une ressource propre de la CRA (ou du BN/CRA). Initialement le niveau de cette « marge » sera de 3% du montant effectif du contrat, ce qui sera inférieur au coût réel mais qui sera compensé largement par l'appui institutionnel fourni par le Projet aux CRA. Il pourra être adapté par la suite pour atteindre un niveau de l'ordre des coûts réels. Les mécanismes de déblocage de cette marge devront être définis de manière à constituer pour la CRA une incitation en termes de qualité d'administration du contrat et de résultats de celui-ci.

53. Le personnel des CA dont les coûts seront assumés dans le cadre du projet seront recrutés directement par les CA selon des procédures d'appel à candidatures transparentes soumises à l'examen préalable du FIDA (ainsi que les propositions de recrutement et de contrat). Leurs contrats de travail seront à durée déterminée et devront prévoir une période d'essai. Les fiches de poste seront mises à jour annuellement, annexées aux PTBA et serviront de base à une évaluation objective de leur performance. Les fiches de poste et leurs modifications seront soumises à l'examen préalable du FIDA.

54. Les véhicules et éventuellement équipements acquis par le projet et mis à disposition des CA, leur seront transférés à l'issue du projet ou à toute date préalable convenue entre le FIDA, l'Etat et chaque CA.

B. Appels à propositions gérés par les CRA

55. Ce mécanisme, d'un type déjà introduit au Burkina Faso par le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, est décrit de façon plus détaillée dans l'Annexe 11. Il sera utilisé dans le cadre de la Sous-composante 2.1 « Renforcement de l'offre de services d'appui-conseil » pour les trois volets d'appui conseil (a) pour la diffusion des bonnes pratiques de gestion durable des terres (conservation et restauration des sols et des RN), (b) à la gestion technico-économique des exploitations familiales, et (c) pour le soutien au développement de réseaux d'acteurs thématiques.

56. Institué initialement dans le cadre du projet, et donc inscrit également dans la Convention de Délégation de Maîtrise d'Ouvrage aux CA (CDMO/CA), il aura vocation une

fois testé, maîtrisé et adapté, à devenir un mécanisme pérenne des CA pleinement incorporé dans leurs manuels de procédures (publicité, constitutions des dossiers, procédures de sélection, financement, mise en œuvre, contrôle et suivi-évaluation, etc.). La CDMO/CA fera une référence explicite aux dispositions et recommandations contenues dans l'Annexe 11. En particulier la composition de la Commission Technique (CT) chargée par les CRA de l'analyse des offres devra fournir des garanties suffisantes de transparence. Elle comprendra outre les représentants des CRA (majoritaires et comprenant au moins une femme) au moins, un représentant de chacun des trois ministères et deux représentants (un homme et une femme) d'organisations rurales faitières au niveau régional (par exemple, CPF) qui ne pourront être des élus au sein des CRA. Ces membres « décisionnels » pourront convier des personnes ressources qui pourront s'exprimer et assister à l'ensemble des travaux mais ne prendront pas part aux décisions. Un représentant de l'UGP pourra assister à l'ensemble des travaux de la commission et l'UGP aura systématiquement accès à l'ensemble des documents et communications.

57. Les propositions retenues feront l'objet de contrats de prestation de services passés pour des périodes initiales de deux ans (pouvant éventuellement être prolongées), et basés sur l'exécution de programmes de travail annuels et des mécanismes de gestion axée sur les résultats. Les modalités et procédures de gestion des actions financées dans le cadre de ces contrats seront précisées dans un Manuel de Procédures spécifique, qui précisera entre autres les obligations des bénéficiaires sélectionnés pour la mise en œuvre des activités visées, telles que :

- i l'obligation de tenir une comptabilité spécifique avec un compte de banque séparé utilisé à la seule fin du projet ;
- ii la mobilisation des fonds du projet par tranches, avec l'obligation d'assurer le suivi de l'utilisation des fonds (le bénéficiaire devant soumettre des demandes de fonds accompagnées des justificatifs de la première tranche pour obtenir les tranches subséquentes) ;
- iii l'acquisition des biens et services à effectuer suivant des procédures approuvées par le FIDA ;
- iv la mise en place d'un cadre de suivi (simple) des résultats et des effets attendus pour chaque activité et la collecte des informations nécessaires pour alimenter le système de suivi évaluation du projet.

C. Fonds d'appui (« start-up capital fund »)

58. Le Fonds sera mis en place sur la base de l'expérience développée dans le cadre du PNGT (BM) et du PADAB (Coopération Danoise), évaluée et consolidée dans le cadre du PADAB II et endossée par le PAFASP (BM) et le PROFIL (FIDA). Elle repose sur des procédures de préparation, de sélection et d'attribution harmonisées, gérées au sein des CRA qui font intervenir des Comités Provinciaux de Présélection (CPP) qui réalisent un premier filtrage et à l'échelle régionale des Comités d'Attribution de projets (CAP) qui ont le pouvoir décisionnel.

59. Un format standard de dossier et un manuel de procédures initiaux seront finalisés au démarrage du projet³⁶ et diffusés auprès de l'ensemble des acteurs. L'information sur le champ d'intervention du Fonds et sur les procédures du Fonds sera réalisée par les CRA qui pourront s'appuyer sur des relais tels que les services déconcentrés des trois ministères, les municipalités et les organisations de la société civile. En fonction de l'expérience acquise, des règles de financement et de contribution de bénéficiaires seront définies pour chaque type de projet. Elles seront si nécessaires adaptées annuellement ou au contexte local.

³⁶ Voir Annexe 11. Draft du manuel d'exécution du projet

60. Les dossiers de projets, une fois endossés localement au niveau des CVD (ciblage, orientation, capacité du promoteur), seront transmis par leurs promoteurs auprès des binômes d'animation provinciaux des CRA. Les Comités Provinciaux de Pré-sélection (CPP) devront évaluer la conformité et la cohérence des dossiers présentés par rapport aux informations fournies, et pourront exiger d'éventuels compléments d'informations aux porteurs de projets. Les CPP devront vérifier la cohérence des dossiers avec la stratégie du projet et leur éligibilité. Une fois les projets validés par les CPP en concertation avec les promoteurs, les décisions de financement seront prises dans le cadre des enveloppes fixées dans les PTBA, par les Comités d'Approbation de projets (CAP) établis au niveau régional sous l'égide des CRA. Ces Comités, mis en place au niveau de chaque région, comprendront des représentants des populations cibles (dont 50 % de femmes), ainsi que des observateurs des services techniques déconcentrés compétents. Les CAP se réuniront au moins deux fois par an pour statuer sur les projets à financer.

61. Le fonds sera initialement géré par les CRA en collaboration avec les DRAH, sous la supervision de l'UGP. La possibilité de convergence vers un mécanisme uniforme créé dans le cadre de la mise en œuvre du PNSR pourra être examinée en cours de projet entre le FIDA et le Gouvernement. Une enveloppe annuelle sera inscrite pour chaque Région, pouvant éventuellement être subdivisée en sous enveloppes par thème ou objectif prioritaire en fonction des priorités régionales et de la stratégie de chaque CRA. Les fonds seront transférés par les DRAH aux bénéficiaires ou éventuellement à leur mandataire. La mise en œuvre des micro-projets, y compris les achats et passations de marchés éventuels (voir Annexe 8), sera effectuée par les bénéficiaires (organisations rurales, individus ou micro-entreprises) et un suivi sera effectué par l'intermédiaire des instances locales (villageoises, provinciales) des CRA et les organisations mandatées pour le suivi et l'appui-conseil aux promoteurs de microprojets. Des contrôles et évaluations seront réalisés par le projet. Pour chaque micro-projet approuvé, les cellules administratives et financières des DRAH ouvriront un compte budgétaire et analytique, qui sera crédité du montant de la subvention accordée par le fonds d'appui par décision des Comités d'approbation. Les remises de fonds aux promoteurs seront débitées sur ces comptes, les reçus des remises de fonds servant de justificatifs. Le contrôle et le suivi de l'usage des fonds par les bénéficiaires ne s'effectueront pas au niveau comptable, les DRAH se limitant à contrôler les états de disponibilité budgétaire et la conformité des reçus émis, et à communiquer régulièrement les informations relatives aux CRA et à l'UGP. Le projet recrutera au sein de la Cellule Administrative et Financière de l'UGP un gestionnaire comptable, qui sera chargé d'organiser, d'appuyer et de suivre la gestion du Fonds d'Appui mis en œuvre par les CRA et les DRAH.

62. La Cellule de Suivi-Evaluation (CSE) du projet soutiendra la mise en place au niveau des CRA de bases de données (sur la base de celle mise en place dans la région Est avec l'appui du PADAB II) permettant de suivre le cycle des micro-projets concernés par le mécanisme de subvention, contenant en particulier les informations relatives aux requêtes soumises, aux décisions de financement, et aux principales échéances dans l'exécution des projets. Ces informations devront pouvoir être mises à jour en permanence, de façon à pouvoir fournir périodiquement les informations qui puissent être communiquées aux différentes parties prenantes intéressées (UCP, CRA, Tutelle, Comités de pré-sélection et d'approbation, FIDA, etc.). Les responsables de la CSE devront pouvoir visiter régulièrement une partie significative des projets subventionnés, au moins par échantillonnage, de façon à pouvoir en évaluer les résultats et les impacts. La CSE sera également associée à la préparation et la réalisation des Atelier/Bilans annuels liés à la mise en œuvre du mécanisme de subvention. L'UGP pourra mandater des prestataires de service pour faire en son nom des contrôles inopinés sur les microprojets de son choix.

63. Les techniciens affectés dans le cadre des conventions de service passées avec les CRA pour les activités d'appui et conseil technique aux promoteurs de projets (PAMO-

MP) devront assurer la supervision opérationnelle des projets exécutés dans leur zone dans leur domaine de compétences, et seront chargés d'en faire remonter l'information auprès des CRA, avec copie à la CSE et à la CAF.

V. MISE EN ŒUVRE PAR LE CANAL DES DIRECTIONS REGIONALES

64. Une liste initiale de fonctions « régaliennes » en rapport avec les activités du projet a été définie avec les trois ministères concernés (voir Annexe 4, III. Structuration des acteurs et mise en réseaux, E. Appui aux Directions Régionales). Cette liste présente les priorités dégagées avec chacune des Directions Régionales. Elles serviront de base à l'élaboration du plan initial de travail et budget. Elles pourront être revues et adaptées lors du démarrage du Projet.

65. Ces éléments feront l'objet d'une convention entre le Projet et chacune de ces Directions Régionales. Ces conventions devront soutenir une gestion axée sur les résultats basée sur des indicateurs objectivement vérifiables (semestriel et même si cela est pertinent trimestriels). Une personne focale devra être formellement désignée au sein de chaque Direction régionale. Les personnels responsables de chaque activité devront être nommément identifiés (identité, qualifications, etc.) et le Projet devra être informé des éventuelles mutations ou redistributions de tâches. Les moyens mis à disposition par le projet dans le cadre de ces conventions devront être utilisés exclusivement selon les modalités définies par la convention.

66. Les fonds seront transférés de l'UGP vers chaque Direction Régionale sur les bases du PTBA soumis par chaque DR et par tranches (y compris une avance de démarrage). Cette avance sera reconstituée sur la base des justificatifs éligibles reçus par l'unité chargée de l'administration globale du projet (UGP).

67. Les moyens acquis au niveau global du projet et mis à la disposition des DR pourront être redéployés en fonction de l'évolution des priorités accordées entre le Ministère concerné et le Projet et/ou des performances de chaque DR (décisions à valider en comité de pilotage et soumise à l'examen préalable du FIDA).

VI. MECANISMES DE COORDINATION

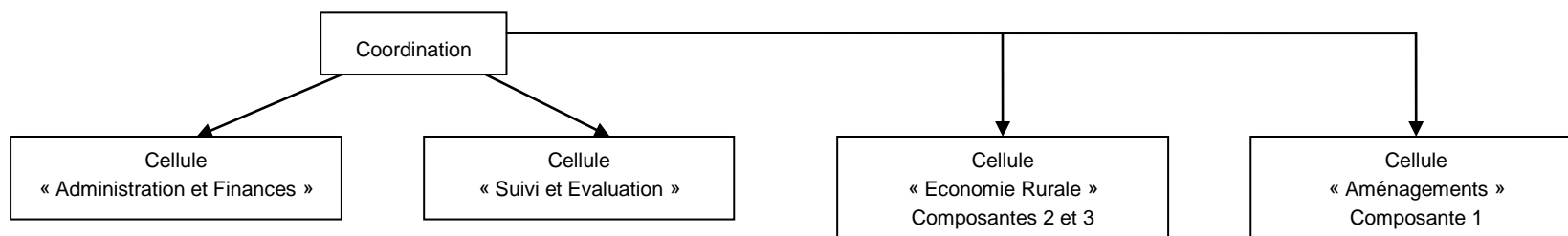
68. L'UGP, puis la Cellule chargée de la Coordination du Projet au sein du PPEA seront chargées de la coordination stratégique générale du projet. Outre les mécanismes prévus à l'échelle nationale et régionale dans le cadre du PNSR, l'UGP (puis la Cellule) organisera et animera des réunions semestrielles (ou plus fréquentes si nécessaire) qui rassembleront les trois CRA et le BN/CRA, la Cellule chargée de la Composante 1 au sein du PDDHA, des représentants des DR des trois régions, les Points Focaux du Projet au sein des DEP des trois ministères. Ces réunions se tiendront de façon rotative dans chacune des trois régions.

69. Dans chaque région au-delà des instances de coordination existantes entre les Conseils Régionaux, les CRA et les Services Déconcentrés du secteur rural, un cycle annuel de concertations spécifique au projet sera formellement défini entre les CRA et les DR (réunions au moins trimestrielles dont une au moins dédiée à la préparation concertée des PTBA). L'UGP sera invitée à participer à l'ensemble de ces réunions. Dans la phase de démarrage du projet elle pourra être amenée à les organiser. Les actes de ces réunions seront transmis à l'UGP dans la semaine suivant chaque réunion. Les CRA et les DR seront encouragées à développer selon les besoins des coordinations plus spécifiques. En particulier, les CRA et les DR devront articuler les interventions appuyées par le projet en complémentarité avec les autres appuis intervenant dans chaque région.

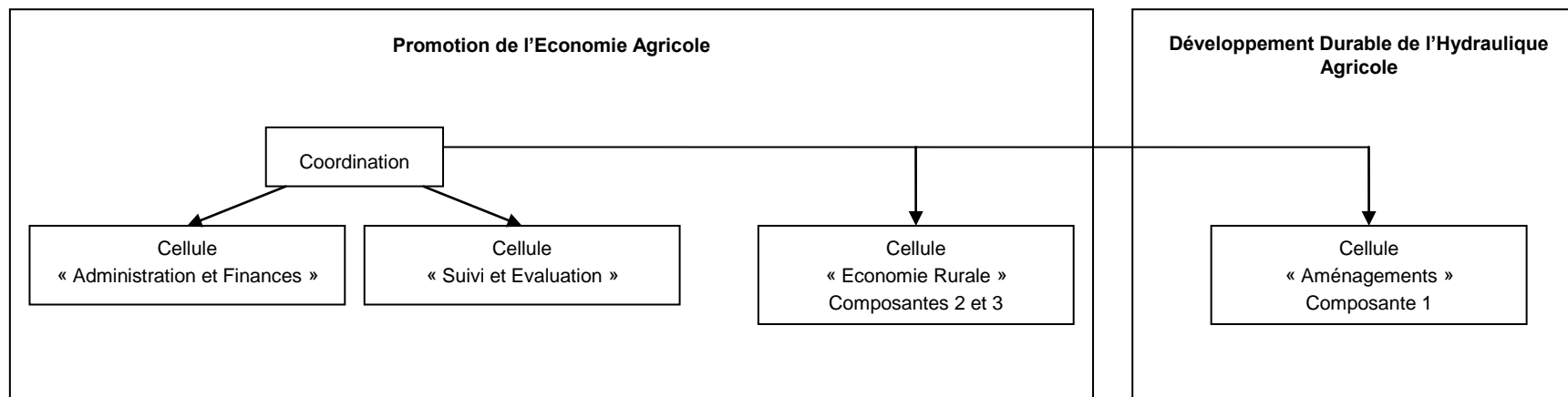
Ces autres intervenants seront invités à assister aux réunions de coordination et de programmation du projet.

Appendice 1 Organigrammes

Organigramme général avant transition vers le PNSR : Unité de Gestion de Projet initiale



Organigramme général après transition vers le PNSR (intégration dans les deux sous-programmes)



ANNEXE 6 – PLANIFICATION, SUIVI-EVALUATION ET GESTION DES CONNAISSANCES

I. PROCESSUS DE PLANIFICATION

1. La planification et budgétisation des actions du Projet sera réalisée sur une base annuelle. Des consultations formelles seront organisées au niveau de chaque région en particulier entre les CRA et les DR. L'élaboration du PTBA devra prendre en compte les conclusions et recommandations issues des ateliers/bilans tenus pour chaque volet ou thème ainsi que les politiques nationales et régionales relatives.

2. Pour les parties du projet mises en œuvre par les CRA dans le cadre de la Convention de Délégation de Maitrise d'Ouvrage, chaque CRA (et le BN/CRA pour les activités qui le concernent) élaborera son PTBA et le transmettra à l'UGP. Les DR procéderont de même pour les parties qui les concernent. L'UGP vérifiera la cohérence de ces propositions avec la stratégie du projet, les dispositions accordées et les budgets prévus. L'UGP consolidera le PTBA en y adjoignant les parties dont elle sera directement responsable.

3. Le PTBA élaboré localement sera soumis au Comité de Pilotage qui devra en valider la version qui sera soumise au FIDA pour avis de non-objection. L'UGP assurera le secrétariat du Comité de Pilotage et à ce titre devra prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la préparation du PTBA dans les délais. De leur côté les CRA et les DR devront soumettre leurs contributions en respectant les normes et délais qui leur seront indiqués par l'UGP.

II. SUIVI EVALUATION

4. Le Système de Gestion des Résultats et de l'Impact (SYGRI) est le cadre adopté par le FIDA pour mesurer et présenter les résultats et l'impact de l'ensemble des projets qu'il finance. Le FIDA s'est doté d'une méthode qui distingue trois niveaux de résultats : (i) le premier correspond aux activités et aux produits d'un projet ou d'un programme ; (ii) le second à l'impact direct de ces réalisations ; (iii) le troisième mesure l'impact global du programme. Ce dernier niveau comprend deux indicateurs qui doivent être communs à tous les projets appuyés par le FIDA et lui permettre de mesurer sa contribution au premier des OMD qui est de « réduire l'extrême pauvreté et la faim ». Ces deux indicateurs sont : (i) la malnutrition infantile ; (ii) les biens (les actifs) détenus par les ménages appartenant aux populations cibles. Pour assurer une homogénéité suffisante entre les différents contextes, le FIDA a développé un manuel mis à la disposition des projets et programmes pour la collecte de ces données. Le FIDA a aussi établi une liste standardisée de résultats de premier et de second niveau (voir Appendice 1). Chaque projet ou programme sélectionne au sein de cette liste les indicateurs qui lui correspondent. Les résultats de premier niveau sont mesurables au niveau des produits (par exemple nombre de personnes formées dans le domaine de la production animale, nombre d'entreprises ayant accès aux services du programme). Les résultats de second niveau correspondent « à ce qui se passe ensuite » pour les bénéficiaires directs de ces actions. Cela revient à apprécier/mesurer/évaluer les changements intervenant dans leurs comportements et/ou leurs performances. Les résultats de premier niveau sont mesurés essentiellement à partir de rapports ou du système d'information interne du programme. Les résultats de second niveau sont estimés par les acteurs du projet ou du programme eux-mêmes, à l'aide d'études, d'enquêtes, de groupes de réflexion, ou en utilisant d'autres approches participatives. Les résultats de premier niveau sont communiqués annuellement au FIDA, ceux de second niveau également mais seulement à partir de l'examen à mi-parcours du programme. Le SYGRI n'est qu'une des composantes du système de suivi évaluation du

programme. Il ne couvre pas l'ensemble des besoins de données et des questions sur les performances du programme.

5. Une enquête de base a été réalisée pendant la conception de Neer-Tamba. Elle servira à définir des échantillons plus réduits pour (i) la mesure des indicateurs d'impact SYGRI (une enquête en début de programme, répétée avant la fin du programme), (ii) des enquêtes spécifiques sur des thèmes d'intérêt du projet.

6. Le suivi-évaluation participatif sera pratiqué de façon systématique dans tous les volets du Projet sur un rythme annuel. Il sera non seulement un outil de pilotage mais aussi une méthode d'animation. Les leçons qui en seront tirées et les recommandations qu'il produira seront (i) incorporées au processus de planification de l'année ou du cycle suivant de l'activité et (ii) restitués aux différents acteurs. Dans chaque volet les ateliers/bilans réuniront (i) une représentation des bénéficiaires directs du volet (femmes et hommes), (ii) les opérateurs impliqués, (iii) une représentation des CRA, (iv) les éventuels partenaires clé extérieurs au Projet, (v) les institutions publiques pertinentes seront conviées. Ces ateliers bilan devront notamment permettre la mise à jour des stratégies d'intervention et de ciblage (quotas par groupe cible, règles de contribution des bénéficiaires, par exemple) et des procédures.

7. Les enquêtes à réaliser seront définies au cours de la vie du projet. Cependant chaque année un questionnaire simple recensera les partenariats créés par les acteurs/partenaires et plus particulièrement les organisations rurales afin de fournir une vision objective de la progression (i) du capital social des organisations rurales, (ii) de la construction du partenariat local, (iii) des réseaux thématiques promus par le projet.

8. Les principaux indicateurs par composante sont présentés à la fin des sections respectives de l'Annexe 4.

III. ACCES AUX SAVOIRS ET RENFORCEMENT DES COMPETENCES

9. La stratégie du projet sera d'ancrer les compétences au sein d'acteurs locaux pérennes et d'appuyer ces acteurs locaux à se doter de canaux durables d'accès aux connaissances. Cette stratégie visera bien sûr en premier lieu les populations cible et leurs organisations rurales mais aussi l'ensemble des acteurs chacun dans leur domaine. Les méthodes d'échanges entre pairs (notamment échanges entre paysans, tutorat, etc.) et de mises en réseaux thématiques seront la base des interventions du projet. Le projet appuiera ces réseaux locaux à accéder et à participer à des réseaux de gestion et partage de connaissance plus globaux. A l'issue du projet les organisations rurales devront avoir construit leur autonomie pour la recherche et l'accès aux savoirs.

10. Cette logique d'échanges entre pairs (qui n'exclut pas des contributions apportées par des « spécialistes ») sera pratiquée aux échelles (i) internes aux organisations rurales, (ii) local (communauté et commune) ; (iii) zone du projet ; (iv) national ; (v) régional et international (notamment par des échanges avec des programmes appuyés par le FIDA). Les passerelles organisées avec l'appui du projet entre les différentes échelles devront permettre non seulement de faire « descendre » l'information mais aussi de la faire « remonter ». En particulier les équipes du Projet devront veiller à ce que les acquis du programme soient divulgués et valorisés à l'échelle nationale pour (i) alimenter la réflexion et les décisions sur les politiques et stratégies de développement, (ii) promouvoir l'image (le capital social) des populations cibles auprès des autres composantes de la société burkinabé et en particulier de ses élites.

11. La réorganisation en cours du secteur rural entraîne une redéfinition des rôles des différents acteurs en particulier de ceux des agents des trois ministères du secteur rural. Dans ce cadre, le MAH s'est déjà doté d'un Plan de Formation Triennal destiné aux

DRAH³⁷. Ce Plan, qui sera réactualisé périodiquement, fournit un cadre fédérateur utilisable par les différents projets. Le projet interviendra, en cohérence avec ce plan, principalement dans le domaine des aménagements et du foncier (voir composante 1) et sur les aspects liés aux rôles nouveaux dévolus aux agents de l'Etat dans le cadre du Système National de Vulgarisation et d'Appui Conseil Agricole (SNVACA) (voir composantes 2) et en fonction des différents thèmes retenus au cours de la vie du Projet pour l'appui institutionnel aux Directions Régionales (composante 3). Cette logique permettra une démarche « glissante » (« rolling ») de renforcement des capacités des agents des DR qui combinera formations et fourniture de moyens matériels leur permettant de mieux exercer leurs fonctions dans ce nouveau cadre.

12. Sur l'ensemble de sa durée, le Projet renforcera de façon progressive et continue les capacités des élus et du personnel des Chambres Régionales d'Agriculture (et du BN/CRA). Les étapes initiales de ce plan de formation sont annoncées en Annexe 4 et définies plus précisément dans l'Annexe 11 (Ebauche de manuel de mise en œuvre). Progressivement, en partie avec l'appui du Projet mais aussi celui d'autres partenaires, le BN/CRA développera des capacités de centre de ressources pour les CRA dans des domaines tels que la passation de marchés, la gestion administrative et financière, la gestion des ressources humaines, l'élaboration, la gestion et le suivi des contrats /conventions passés par les CRA avec des opérateurs ou partenaires.

13. Le Projet prévoit en outre la mise en œuvre par les CRA d'un volet de renforcement des capacités des Organisations Paysannes qui combinera lui aussi formations et moyens permettant aux OP de renforcer leurs capacités prestations de services à leur membres. Chaque CRA développera, sur la base des demandes des OP, un plan de formation mis à jour annuellement.

³⁷ Plan de Formation triennal (2011 – 2013) des Directions Régionales de l'Agriculture et de l'Hydraulique, MAH/DRH COWI, Avril 2011

Appendice 1 – Indicateurs SYGRI

Tableau 1 : Présentation générale des résultats SYGRI de premier et deuxième niveaux

*Présentation générale des résultats SYGRI
de premier et deuxième niveau*

| RESULTATS DE PREMIER NIVEAU | | RESULTATS DE DEUXIEME NIVEAU | |
|--|---|------------------------------|--|
| Ressources naturelles (terres et eau) | | | |
| 1.1.1 | Personnes formées en gestion de l'infrastructure (*) | | |
| 1.1.2 | Groupes de gestion de l'infrastructure créés et/ou consolidés | 2.1.1 | Durabilité probable des groupes de gestion de l'infrastructure créés et/ou consolidés • Nombre de groupes opérationnels/fonctionnels |
| 1.1.3 | Membres des groupes de gestion de l'infrastructure (*) | | |
| 1.1.4 | Groupes de gestion de l'infrastructure comptant des femmes dans leurs instances de direction | | |
| 1.1.5 | Périmètres d'irrigation aménagés ou remis en état | 2.1.2 | Efficacité de l'infrastructure de production • Pourcentage d'eau fournie par rapport aux besoins • Nombre de producteurs agricoles bénéficiant d'un accès garanti à l'eau • Nombre d'hectares supplémentaires cultivés |
| 1.1.6 | Points d'eau pour le bétail aménagés ou remis en état | | |
| 1.1.7 | Systèmes de récupération d'eau pluviale installés ou remis en état | 2.1.3 | Durabilité probable de l'infrastructure de production • Nombre d'infrastructures en service • Nombre de producteurs agricoles bénéficiant d'un accès garanti aux ressources hydriques • Nombre de pêcheurs bénéficiant d'un accès garanti à la base de ressources • Nombre d'étangs de pisciculture opérationnels après trois ans |
| 1.1.8 | Étangs de pisciculture aménagés ou remis en état | | |
| 1.1.9 | Personnes formées en gestion des ressources naturelles (*) | | |
| 1.1.10 | Groupes de gestion des ressources nouvelles créés/consolidés | 2.1.4 | Durabilité probable des groupes de gestion des ressources nouvelles créés et/ou consolidés • Nombre de groupes opérationnels/fonctionnels |
| 1.1.11 | Membres des groupes de gestion des ressources (*) | | |
| 1.1.12 | Groupes de gestion des ressources comptant des femmes dans leurs instances de direction | | |
| 1.1.13 | Plans de gestion de l'environnement élaborés | 2.1.5 | Efficacité des programmes de gestion et de conservation des ressources naturelles • Hectares de terre améliorés par des mesures de préservation des sols et de l'eau |
| 1.1.14 | Superficie faisant l'objet d'une gestion améliorée des sols | | |
| 1.1.15 | Nouveau! Autres infrastructures de production construites/remises en état | | |
| Production et techniques agricoles | | | |
| 1.2.1 | Personnel des prestataires de services formé (*) | 2.2.1 | Efficacité: amélioration de la performance des prestataires de services • Autosuffisance opérationnelle |
| 1.2.2 | Personnes formées aux méthodes et techniques de production agricole (*) | 2.2.2 | Efficacité: amélioration de la production agricole et animale • Nombre de producteurs agricoles faisant état d'une augmentation de leur production/rendement • Nombre de producteurs agricoles ayant adopté les techniques recommandées • Nombre de petits éleveurs faisant état d'un accroissement de leur troupeau • Nombre de pêcheurs ayant adopté les techniques recommandées |
| 1.2.3 | Personnes formées aux méthodes et techniques de production animale (*) | | |
| 1.2.4 | Personnes formées aux méthodes et techniques de production halieutique (*) | | |
| 1.2.5 | Personnes ayant accès aux services de conseil offerts (*) | | |
| 1.2.6 | Ménages ayant bénéficié de bétail dans le cadre d'un programme de distribution ou de reconstitution du cheptel | | |
| 1.2.7 | Ménages ayant accès aux services zoosanitaires offerts | | |
| 1.2.8 | Nouveau! Groupes de production formés ou renforcés en agricole /élevage | 2.2.3 | Nouveau! Durabilité probable des groupes de production agricole/élevage créés/consolidés • Nombre de groupes opérationnels/fonctionnels |
| 1.2.9 | Nouveau! Membres de groupes formés ou renforcés en cultures/élevage | | |
| 1.2.10 | Nouveau! Membres de groupes formés ou renforcés en cultures/élevage comptant des femmes dans leurs instances de direction | | |
| Services financiers ruraux | | | |
| 1.3.1 | Groupes d'épargne et de crédit créés et/ou consolidés | | |
| 1.3.2 | Membres des groupes d'épargne et de crédit créés/consolidés (*) | 2.3.1 | Durabilité probable des groupes d'épargne et de crédit créés/consolidés • Nombre de groupes opérationnels/fonctionnels |
| 1.3.3 | Groupes d'épargne et de crédit comptant des femmes dans leurs instances de direction | | |

*Présentation générale des résultats SYGRI
de premier et deuxième niveau*

| RESULTATS DE PREMIER NIVEAU | | RESULTATS DE DEUXIEME NIVEAU | |
|---|--|------------------------------|--|
| 1.3.4 | Institutions financières participant au projet | 2.3.2 | Efficacité: amélioration de l'accès des pauvres aux services financiers |
| 1.3.5 | Personnel des institutions financières formé (*) | | |
| 1.3.6 | Épargnants volontaires (*) | | |
| 1.3.7 | Valeur de l'épargne volontaire | 2.3.3 | Durabilité: amélioration de la performance des institutions financières |
| 1.3.8 | Emprunteurs actifs (particuliers) (*) | | <ul style="list-style-type: none"> • Portefeuille à risque • Autosuffisance opérationnelle • Emprunteurs actifs/effectifs du personnel • Pourcentage des frais d'exploitation |
| 1.3.9 | Emprunteurs actifs (entreprises) | | |
| 1.3.10 | Valeur brute du portefeuille de prêts (particuliers) | | |
| 1.3.11 | Valeur brute du portefeuille de prêts (entreprises) | | |
| 1.3.12 | Personnes formées en services financiers | | |
| Marchés | | | |
| 1.4.1 | Personnes formées dans les domaines de la post-production, de la transformation et de la commercialisation (*) | 2.4.1 | Efficacité: producteurs bénéficiant d'un plus large accès aux marchés |
| | | | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de producteurs agricoles utilisant des intrants achetés • Nombre de pêcheurs utilisant des intrants achetés |
| 1.4.2 | Routes construites/remises en état | 2.4.2 | Durabilité probable des routes construites/remises en état |
| | | | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'infrastructures en service |
| 1.4.3 | Installations de commercialisation aménagées et/ou remises en état | 2.4.3 | Durabilité probable des infrastructures de commercialisation, de transformation et de stockage |
| | | | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'infrastructures de commercialisation, de transformation, de stockage en service |
| 1.4.4 | Groupes de commercialisation créés et/ou consolidés | 2.4.4 | Durabilité probable des groupes de commercialisation créés et/ou consolidés |
| 1.4.5 | Membres des groupes de commercialisation (*) | | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de groupes opérationnels/fonctionnels |
| 1.4.6 | Groupes de commercialisation comptant des femmes dans leurs instances de direction | | |
| 1.4.7 | Nouveau! Installations de transformation aménagées et/ou remises en état | | |
| 1.4.8 | Nouveau! Installations de stockage aménagées et/ou remises en état | | |
| Création d'entreprises et d'emplois en milieu rural | | | |
| 1.5.1 | Personnes formées dans le domaine des activités génératrices de revenus (*) | 2.5.1 | Efficacité: création de possibilités d'emploi |
| 1.5.2 | Personnes ayant bénéficié d'une formation professionnelle (*) | | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de postes créés par de petites et moyennes entreprises |
| 1.5.3 | Personnes formées aux affaires et à l'entrepreneuriat (*) | 2.5.2 | Durabilité probable des entreprises |
| 1.5.4 | Modification Entreprises ayant accès aux services non financiers offerts | | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises en activité après de trois ans |
| 1.5.5 | Modification Entreprises ayant accès aux services financiers offerts | | |
| Élaboration de politiques et développement des communautés | | | |
| 1.6.1 | Représentants du gouvernement et fonctionnaires formés (*) | 2.6.1 | Efficacité: promotion de politiques et d'institutions en faveur des pauvres |
| | | | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de lois et de réglementations favorables aux pauvres mises en œuvre aux niveaux local ou central • Nombre de ménages disposant d'un droit de jouissance garanti sur les ressources naturelles à long terme • Nombre de politiques appropriées promulguées |
| 1.6.2 | Personnes formées en gestion communautaire (*) | 2.6.2 | Efficacité: développement communautaire |
| 1.6.3 | Travailleurs et de volontaires communautaires (*) | | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plans d'action communautaire faisant partie des programmes d'administration locaux • Nombre de projets communautaires mis en œuvre |
| 1.6.4 | Groupes communautaires créés/consolidés | | |
| 1.6.5 | Membres des groupes communautaires créés /consolidés(*) | 2.6.3 | Durabilité probable des groupes communautaires créés et/ou consolidés |
| 1.6.6 | Groupes communautaires comptant des femmes dans leurs instances de direction | | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de groupes opérationnels/fonctionnels |
| 1.6.7 | Plans villageois/communautaires élaborés | | |
| 1.6.8 | Personnes ayant accès à des fonds destinés au développement (*) | | |
| 1.6.9 | Organisations faitières créés /consolidés | 2.6.4 | Durabilité probable des organisations faitières |

ANNEXE 7 – DISPOSITIFS POUR LA GESTION FINANCIERE ET LES DECAISSEMENTS

I. MISE A DISPOSITION DES FONDS

1. La mise à disposition des fonds du FIDA et des autres contributions possibles gérées par le FIDA se fera normalement au travers du « compte désigné » (anciennement nommé « compte spécial ») géré au niveau de l'UGP ou de procédures de paiements directs ordonnés par celle-ci.
2. Les contreparties du Gouvernement seront versées pour chaque exercice comptable du projet sur le(s) Compte(s) d'Opération du Projet en FCFA dès l'entrée en vigueur de l'exercice budgétaire correspondant. Initialement un seul Compte d'Opération sera ouvert par l'UGP. Pour l'insertion du Projet au sein du PNSR un Compte d'Opérations sera ouvert au sein de chacun des deux sous-programmes. Outre la contribution du Gouvernement au Projet au titre de chaque sous-programme, ils pourront recevoir des fonds transférés à partir du compte dédié (voir schémas en Appendice).
3. Les exemptions de taxes dûment documentées seront comptabilisées par tous les acteurs du Projet comme telles et utilisées par eux à tous les niveaux du Projet pour justifier de façon transparente la part de la contribution du Gouvernement couvrant les taxes générées par le Projet. Tous les systèmes comptables utilisés dans le cadre du Projet devront permettre l'enregistrement des exemptions de taxes obtenues.
4. Afin de simplifier la gestion du Projet et d'éviter des blocages, les contributions du Gouvernement seront destinées à couvrir essentiellement :
 - i Des couts de Génie Civil (Etudes, travaux, contrôle) dans le cadre de la composante 1 puis du PDDHA ;
 - ii Une partie du Fonds d'Appui (subventions à des micro-projets) dans le cadre de la composante 2 puis du PPEA.
5. Le BN/CRA et chacune des Chambres Régionales (CRA) ouvriront un compte bancaire en FCFA dans une banque commerciale acceptable par le FIDA. Ces comptes seront destinés exclusivement à la gestion des fonds liés au projet. Toutes les opérations réalisées par les CRA et le BN/CRA dans le cadre du projet devront l'être à partir de ces comptes.
6. Initialement, les fonds destinés aux CRA et au BN/CRA seront transférés par l'UGP directement à chacune de ces institutions conformément aux dispositions prévues par la Convention de Délégation de Maitrise d'Ouvrage et en fonction des PTBA. En particulier, une avance initiale couvrant le montant nécessaire aux premiers six mois d'opérations leur sera transférée par l'UGP dès l'entrée en vigueur du premier PTBA. Elle sera reconstituée chaque trimestre sur la base des justificatifs éligibles soumis par les CRA et le BN/CRA et des montants prévisionnels du PTBA du premier trimestre non couvert par l'avance initiale. Par la suite, en fonction de l'organisation et des performances comptables et de gestion de chaque CRA et du BN/CRA, les possibilités de leur déléguer totalement la gestion financière des parties du projet incluses dans la Convention de Délégation de Maitrise d'Ouvrage devront être envisagées.

II. COMPTABILITE

7. Le Projet utilisera un logiciel comptable agréé par le FIDA et dont le processus d'acquisition sera lancé dès l'entrée en vigueur du projet. Le projet prendra en charge le coût de la licence sur l'ensemble de la durée du projet ainsi qu'une formation initiale

approfondie du personnel amené à le manipuler mais aussi (1 ou 2 jours) de l'ensemble des cadres et techniciens des équipes du projet. Un appui technique sera mobilisé pour appuyer le paramétrage initial, en effet, les structures des comptes analytiques et budgétaires devront refléter celle des composantes et volets du projet et celle des PTBA. Elles devront également permettre une imputation en fonction de la nomenclature adoptée dans le cadre du PNSR. De plus chaque action, ou micro-projet, devra être clairement individualisé dans le plan analytique. Les responsables techniques (et/ou les partenaires) devront fournir les informations d'imputation analytique à la cellule administrative et financière. Les contributions des bénéficiaires et des autres partenaires devront être valorisées et enregistrées au niveau du compte analytique de chaque action.

8. Les comptables des Chambres d'Agriculture ont suivi une formation initiale sur le logiciel TOMPRO (organisée avec l'appui de la Banque Mondiale). Ce logiciel est couramment utilisé par les projets appuyés par le FIDA. Le projet soutiendra la mise en œuvre de TOMPRO au sein des Chambres d'Agriculture. Il pourra donc aussi être utilisé au sein de l'UGP et par d'autres partenaires. Le paramétrage de TOMPRO mis en place au sein de CA devra respecter l'organisation comptable analytique et budgétaire du projet.

III. AUDIT

9. Les fonds du projet confiés aux Chambres d'Agriculture seront soumis à l'audit annuel « normal » de l'ensemble du Projet. En outre chaque année, avec l'appui financier du projet, le BN/CRA et les trois CRA réaliseront des audits conformes aux normes et bonnes pratiques, de l'ensemble de leur activité (dont celles appuyées par le projet). Les termes de référence de ces audits devront être acceptables pour le FIDA.

10. Des orientations seront données en Appendice concernant les termes de référence des auditeurs. Pour l'audit général du projet ils pourront être complétés en fonction des besoins du projet ou des demandes du FIDA. Les termes de références devront être soumis à l'avis de non-objection du FIDA.

11. L'auditeur sera recruté à travers une sélection fondée sur la qualité et le coût. Elle mettra en concurrence les cabinets d'audit figurant sur une liste restreinte contenant entre 3 et 6 cabinets et tiendra compte de la qualité des propositions et du coût des prestations. La liste restreinte devra obtenir la non-objection du FIDA.

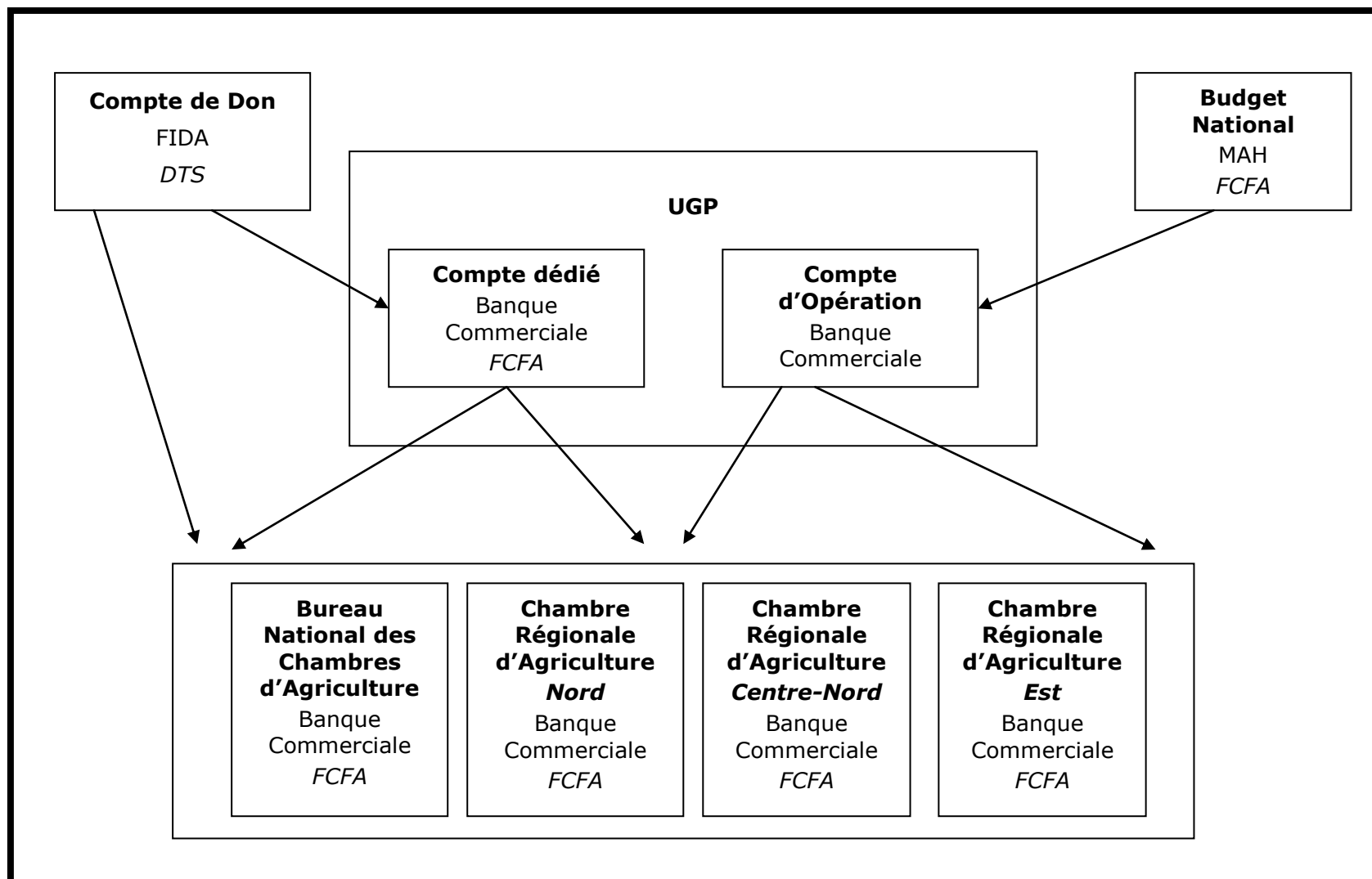
12. Les auditeurs devront vérifier que les procédures administratives et comptables (et leur mise en œuvre) permettent la production automatique d'états reflétant fidèlement la situation budgétaire et analytique jusqu'au niveau des actions (ou des microprojets). Ils devront notamment examiner les exemptions de taxes obtenues.

13. Les rapports d'audit devront être transmis au FIDA sous leur forme finale avant le 30 juin de chaque année. Comme tous les documents stratégiques du programme, les rapports d'audit seront diffusés (forme électronique) : (i) aux membres du comité de pilotage (membres et observateurs) ; (ii) aux principaux partenaires du Projet.

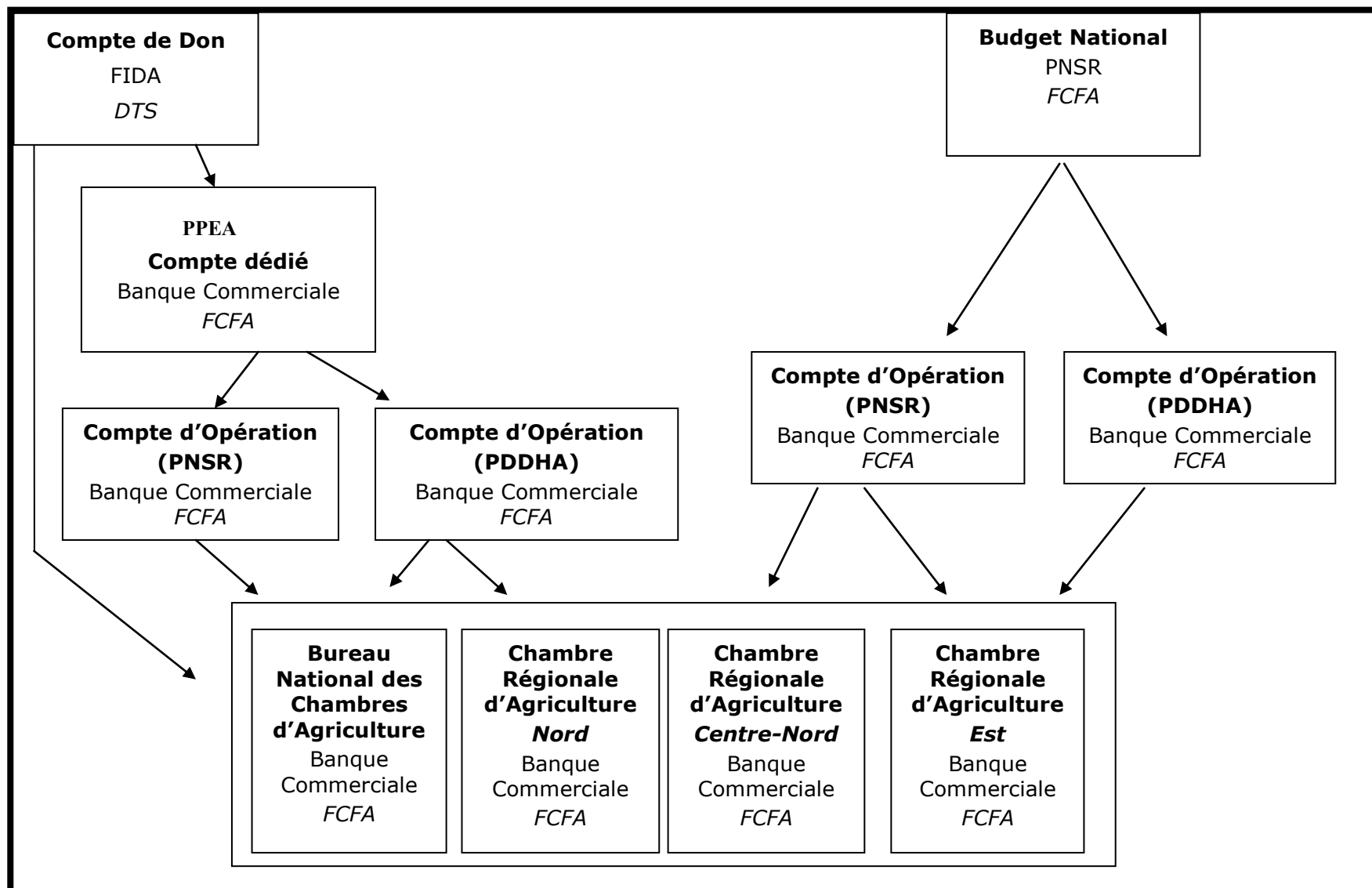
14. Il est conseillable, et considérée bonne pratique, que le Ministère de l'Economie et Finances, à travers son département d'audit, réalise des audits internes, complémentaires aux audits externes, basés sur des termes de référence partagés avec le FIDA

Appendice 1 – Circuits de mise à disposition des fonds

Circuit initial



Evolution dans le cadre du PNSR



Appendice 2 – Eléments de TdR des audits

1. Les informations contenues dans ce lien

http://www.ifad.org/pub/basic/audit/borrower_f.pdf

sont celles à prendre en compte lors de la préparation des Termes de Référence des Audits. Le document dans sa version intégrale est également accessible sur le Project Life File

2. De plus il devra être fait mention de ce qui suit : « Chaque action, ou (pour le Fonds d'Appui) chaque micro-projet, devra être clairement individualisé dans le plan comptable analytique. Les auditeurs devront vérifier que le(s) système(s) comptable(s) soit à même de produire cette information. ».

ANNEXE 8 – PASSATION DES MARCHES

I. ANALYSE DES PROCEDURES NATIONALES ET RECOMMANDATIONS

1. A l’instar de la plupart des pays de l’UEMOA, le système burkinabé des marchés publics (opérationnel depuis juillet 2008) transpose les Directives de l’UEMOA relatives aux marchés publics³⁸. A ce titre, le système est, dans sa conception, ouvert à la concurrence, transparent et substantiellement en conformité avec les standards généralement admis sur le plan international.

2. Les organes impliqués sont : i) l’Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), autorité administrative indépendante chargée de la définition des politiques, de la formation et de l’information, du maintien du système d’information et de l’audit et de l’évaluation du système ; ii) La Direction Générale des Marchés Publics (DGMP), organe de contrôle chargée du contrôle a priori, elle agit également à travers ses démembrements que sont les Spécialistes de Passation de Marchés (SPM) placés auprès des autorités administratives centrales et locales et iii) les Personnes Responsables des Marchés (PRM), chargées de la mise en œuvre des procédures de passation et du suivi de l’exécution des marchés.

3. Après analyse des textes, le système burkinabé des marchés publics peut ainsi être considéré opérationnel, fonctionnel et qui satisfait substantiellement les dispositions des principes posés par les Directives FIDA en matière de passation de marchés. Il peut donc être utilisé pour l’exécution des projets financés par le FIDA dans le Pays, restant entendu que l’appel d’offres international sera toujours mis en œuvre conformément aux Directives de la Banque Mondiale, comme préconisé par les Directives FIDA.

4. Cependant, l’Autorité de Régulation des Marchés Publics a effectué un audit sur les marchés passés en 2008 et 2009 qui a fait ressortir des faiblesses importantes, notamment : la lourdeur de la validation des Plans de Passation des Marchés-PPM (par le Conseil des Ministres), des délais de passation excessivement longs (plus de 60% des marchés notifiés hors de période de validité des offres), la faiblesse de la capacité de l’ensemble des acteurs, une publicité et des systèmes d’information insuffisants et des décisions prises sur la base du moindre coût sans examen de la valeur économique de l’offre. Il s’agit de dysfonctionnements qui ne remettent en cause la qualité intrinsèque du système ni les principes fondamentaux qui le régissent, car s’agissant de difficultés dans la mise en œuvre pouvant être corrigés à moyen terme.

5. En juin 2011, le FMI³⁹ a fait de l’amélioration de la passation des marchés publics un des principaux défis à relever pour permettre à l’investissement public de contribuer à la SCADD aux niveaux nécessaires. Depuis, le décret 2012-123 du 2 mars 2012 a introduit, notamment, des procédures simplifiées pour les marchés de moins de 20 millions de FCFA et des dispositions pour améliorer la prise en compte de la valeur économique dans les marchés de prestations de services.

6. Cependant, les dispositions suivantes devront être prises pour permettre (a) une prise en charge complète des dispositions des Directives du FIDA ou renforcer le système national, (b) pour éviter des retards importants dans le démarrage et la mise en œuvre du projet :

³⁸ Directives N°s 004/2005 et 005/2005

³⁹ Joint Staff Advisory Note on the Poverty Reduction Strategy Paper, rep. 11/245 Conclusion

- i le Gouvernement devra mettre en œuvre les recommandations issues de l’audit des gestions 2008 et 2009 ;
- ii l’achat des véhicules et équipements importés sera réalisé à travers un marché passé auprès d’institutions des Nations Unies ;
- iii le Projet devra prendre en compte facteurs autres que le prix dans le cadre de la passation des marchés en appliquant l’art. 102 du Code des Marchés publics 40 ;
- iv modèle national de plan de passation de marchés avec une colonne consacrée à la revue préalable du FIDA ;
- v le critère relatif à l’origine des biens, travaux et services devra être systématiquement pris en compte dans les dossiers types nationaux de passation de marchés à travers les mentions appropriées au niveau des données particulières desdits dossiers types ;
- vi l’accord de financement doit disposer des préférences nationales ;
- vii l’accord de financement doit prévoir les modalités de passation de marchés avec la participation de la communauté ;
- viii l’accord de financement doit prévoir que la disposition de l’article 84 d) des Directives soit insérée dans les dossiers d’appel d’offres, au niveau du projet de contrat ; il s’agit de la clause autorisant le FIDA à inspecter les comptes, justificatifs et autres documents des fournisseurs, entrepreneurs et consultants concernant la passation et l’exécution du marché et à les faire contrôler par des commissaires aux comptes désignés par lui ;
- ix le Gouvernement devra inclure dans la réglementation le mode passation comme motif de recours ;
- x le Gouvernement devra mentionner le rôle du FIDA dans les dossiers d’appel d’offres ;
- xi les marchés passés dans le cadre de la Convention de Délégation de Maitrise d’Ouvrage aux Chambres d’Agriculture, en particulier les appels à proposition pour le choix des opérateurs d’appui conseil, seront passés et gérés par les Chambres d’Agriculture selon des procédures acceptables par le FIDA.

II. SEUILS DE COMPETENCES DES DIFFERENTES INSTANCES

7. Sur la base des articles 1 et 12 du décret portant réglementation générale des marchés publics et des délégations de service public⁴¹ et ses modifications⁴² pour l’application des procédures les seuils de passation de marchés sont fixés comme suit :

- i Les marchés publics sont passés par les procédures de l’appel d’offres ouvert ou en deux étapes lorsque le montant financier prévisionnel estimé en TTC est égal ou supérieur à 20 millions FCFA ;
- ii Les marchés publics dont le montant financier prévisionnel estimé en TTC est égal ou supérieur à un 5 million FCFA et strictement inférieur à 20 millions FCFA sont passés suivant la procédure de demande de prix ;

⁴⁰ « L’attribution du marché se fait sur la base de critères financiers et techniques, mentionnés dans le dossier d’appel à la concurrence, afin de déterminer l’offre conforme évaluée économiquement la moins distante. Lorsque l’évaluation est fondée non seulement sur le prix, mais également sur d’autres critères, notamment les coûts d’utilisation, la rentabilité, la qualité, la valeur technique, le service après-vente et l’assistance technique, le délai d’exécution, le calendrier de paiement, son objectif en rapport avec l’objet, les exigences de standardisation, les modalités d’évaluation quantifiables et exprimées en termes monétaires doivent en être précisées à l’attention des soumissionnaires dans le dossier d’appel à concurrence »

⁴¹ Décret N° 2008 – 173 PRES/PM/MEF du 16 avril

⁴² décret 2012-123 du 2 mars 2012

iii Les marchés publics dont le montant financier prévisionnel estimé en TTC est strictement inférieur à 5 million FCFA sont passés suivant la procédure de demande de cotations.

8. La Direction Générale des Marchés publics (DGMP) est chargée, entre autres, i) de contrôler l'application de la législation et de la réglementation relatives aux marchés publics et aux délégations de service public, sans préjudice l'exercice des pouvoirs généraux de contrôle des autres organes de l'Etat, et ii) d'émettre les avis, d'accorder les autorisations et dérogations nécessaires à la demande des Autorités contractantes lorsqu'elles sont prévues par la réglementation en vigueur.

9. La DGMP exerce son contrôle à toutes les phases du processus de passation d'un marché. Dans le cadre de la déconcentration de ses activités, la DGMP s'appuie sur ses démembrements auprès des entités administratives centrales et locales, représentés par les Spécialistes en Passation des Marchés (SPM). Les SPM, placés auprès des administrations centrales et locales reçoivent délégation de compétences du DGMP sur attributions. Cette délégation de compétences est régie par l'arrêté N° 2010-028 MEF/CAB du 08 février 2010, portant fixation de seuil de délégation d'attributions entre le Directeur Général des Marchés publics et les Spécialistes en Passation de Marchés.

10. Au terme de cet arrêté, la délégation de compétences porte sur :

- i les marchés de travaux dont le montant financier prévisionnel est inférieur à 200 millions FCFA TTC ;
- ii les marchés de fournitures et équipements dont le montant financier prévisionnel est inférieur à 100 millions FCFA TTC.
- iii les marchés de prestations intellectuelles dont le montant financier prévisionnel est inférieur à 50 millions FCFA TTC ;
- iv les marchés de services courants dont le montant financier prévisionnel est inférieur à 50 millions FCFA TTC
- v les requêtes aux fins d'avis pour le recours à la procédure d'appel d'offres restreint ou accéléré dont le montant financier prévisionnel est inférieur à 50 millions FCFA TTC.

11. Dans les régions où la DGMP n'est pas déconcentrée, les Directeurs régionaux du Contrôle financier concernés reçoivent délégation dans les mêmes conditions que les SPM. Au-delà des seuils cités ci-dessus, le traitement du dossier est intégralement conduit par la structure centrale de la DGMP. Les SPM ou les Directeurs régionaux du Contrôle financier sont tenus de rendre compte mensuellement au DGMP à travers la production mensuelle de rapports d'activités.

III. REGLES GENERALES DE PASSATION DES MARCHES

12. Les méthodes de passation de marché utilisables dans le cadre du Projet comprendront les appels d'offres internationaux et nationaux, les consultations de fournisseurs aux échelles nationales et internationales, la passation de marchés de gré à gré, les travaux/prestations en régie, l'achat de biens au travers d'agences des Nations Unies et la passation de marchés avec la participation de la communauté. Les méthodes de sélection pour les prestations intellectuelles seront celles basées sur la qualité et le coût, les compétences du consultant, un budget fixe, exclusivement sur la qualité et le gré à gré.

13. Le choix des méthodes sera réalisé conformément aux orientations fournies par les dispositions spécifiées dans la Lettre au Bénéficiaire, le plan initial de passation des marchés (voir Appendice) ou le système national des marchés publics. Toutes les mesures nécessaires devront être prises dans ce cadre pour garantir la prise en compte

adéquate de la qualité que ce soit au niveau du choix de la méthode, de la composition des commissions, des méthodes et grilles d'évaluation, etc. mais aussi au niveau des études préalables et de la préparation des documents de consultation.

14. Ces orientations sont complétées par les dispositions spécifiques mentionnées ci-dessous et les indications données dans le plan initial de passation des marchés présenté en Appendice.

IV. DISPOSITIONS SPECIFIQUES

15. Les Chambres d'Agriculture utilisent les procédures de passation des marchés publics. Elles disposeront d'un manuel de procédures validé par l'Etat et, pour ce qui concerne le projet, par le FIDA. Ce manuel devra notamment prévoir des procédures de passation de marché avec la participation de la communauté et d'appel à propositions cohérentes avec les Directives pour la Passation des Marchés du FIDA. Les modifications de ce manuel ayant une possible incidence sur le projet devront être soumises à l'examen préalable du FIDA.

16. Les marchés passés dans le cadre des activités du projet régies par la Convention de Délégation de Maitrise d'Ouvrage entre l'Etat et les Chambres d'Agriculture seront passés selon les dispositions prévues dans le Manuel de Procédures des CA. Le respect de ces dispositions devra être vérifié par le contrôleur de gestion mandaté par le projet et par les auditeurs externes.

17. L'accord de partenariat entre le Projet et la DGFOMR se traduira par une convention accordée de gré à gré soumise à l'examen et l'accord préalable du FIDA. Cet accord et ses éventuels amendements seront annexés au PTBA du Projet et donc soumis à l'endossement du Comité de Pilotage. Il en ira de même pour les conventions passées entre le Projet et d'autres services publics ou institutions parapubliques.

18. Les achats de véhicules à 4 roues seront réalisés au travers de marchés passés par le canal d'institutions des Nations Unies.

19. Le logiciel comptable TOMPRO est déjà utilisé par les CRA. Il répond aux besoins du Projet et est fréquemment choisi et utilisé par des projets appuyés par le FIDA ou les principaux bailleurs de fonds. Afin d'harmoniser les systèmes comptables au sein du projet, il sera utilisé pour la gestion du Projet (initialement par l'UGP, puis aussi par la Cellule chargée des aménagements et placée au sein du PDDHA). Cette mesure permettra en outre des économies d'échelle en matière de formation et de maintenance.

20. Le bureau chargé de l'audit annuel du Projet sera recruté, conformément aux Directives spécifiques du FIDA en la matière, sur Appel d'Offre International prévoyant une première étape d'évaluation technique préalable à une seconde de comparaison des coûts des soumissions retenues lors de la première.

V. RECRUTEMENT ET GESTION DU PERSONNEL

21. L'ensemble du personnel sera recruté sur concours donnant lieu à des appels publics à candidature (approuvés ex-ante par le FIDA pour le personnel technique). Pour le personnel clé les résultats du processus de sélection devront être validés par le Fonds. Pour le personnel déjà sous contrat avec une autre structure, des modalités de mise à disposition (fonctionnaires) ou de prêt remboursable (ONG, Bureau d'étude, etc.) pourront être envisagées. Dans tous les cas ces personnes seront placées sous l'autorité exclusive du projet.


22. Les contrats de travail seront des contrats de salarié et non des contrats de prestation de services. Initialement prévus pour une durée d'un an, hors période d'essai, ils deviendront de droit, en cas de renouvellement successifs, des contrats à durée indéterminée. Les indemnités et frais de licenciement potentiels devront faire chaque année l'objet d'une inscription budgétaire. Les bulletins mensuels de salaire préciseront les contributions respectives de l'employeur et du salarié au système de protection sociale ainsi que les retenues effectuées à la source pour paiements d'impôts dus par le salarié. Une évaluation objective du personnel sera réalisée annuellement. Elle servira de base aux décisions de renouvellement ou de dénonciation des contrats.

23. Les fiches de postes seront actualisées annuellement. Des éléments de fiches de poste initiales sont présentés au sein de l'Annexe 11.


Appendice 1 : Ebauche de Plan de Passation des Marchés

(1 \$EU = 500 FCFA)


| N° | Description | Respons. | Cat. | Coût stimative | | | | Méthode de passation de marché | Appel à manifestation d'intérêt (AMI) | ANO sur l'AMI et sur la composition des comités d'évaluation des soumissions | Etablissement liste restreinte | ANO sur la liste restreinte | Préparation du DAO | Non objection sur DAO, sur l'évaluation des soumissions et des recommandations d'ajudication et sur les projets de contrats et avenants | Publication DAO | Ouverture publique | Evaluation des offres | Non objection sur le contrat | Signature du contrat | Durée du contrat | Observations |
|----|--|----------|-------------|----------------|------------------------------|--------------------|------------|--------------------------------|---------------------------------------|--|--------------------------------|-----------------------------|--------------------|---|-----------------|--------------------|-----------------------|------------------------------|----------------------|------------------|--------------|
| | | | | Quantité | Coût unitaire (FCFA Million) | TOTAL FCFA million | \$EU (000) | | | | | | | | | | | | | | |
| | COMPOSANTE I – Aménagement et valorisation du potentiel productif | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | I.A Aménagement de bas-fonds | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | recrutement PAMO | UGP | GENIE CIVIL | 12 | 46.00 | 552.0 | 1 104.0 | QCBS | 01/07/2013 | 30/07/2013 | 20/08/2013 | 10/09/2013 | 20/09/2013 | 10/10/2013 | 20/10/2013 | 20/11/2013 | 25/11/2013 | 15/12/2013 | 31/12/2013 | | |
| | Recrutement des bureaux d'études et contractualisation pour : études d'aménagement, quantification des moellons nécessaires et élaboration des DAO | UGP/PAMO | GENIE CIVIL | | | | | QCBS | 01/01/2014 | 31/01/2014 | 20/02/2014 | 10/03/2014 | 15/03/2014 | 25/03/2014 | 31/03/2014 | 30/04/2014 | 10/05/2014 | 20/05/2014 | 31/05/2014 | | |
| | Recrutement des bureaux d'études et contractualisation pour : études d'aménagement, quantification des moellons nécessaires et élaboration des DAO | UGP/PAMO | GENIE CIVIL | | | | | QCBS | 01/12/2014 | 31/12/2014 | 20/01/2015 | 10/02/2015 | 15/02/2015 | 25/02/2015 | 05/03/2015 | 05/04/2015 | 10/04/2015 | 20/04/2015 | 30/04/2015 | | |
| | Recrutement des prestataires de transport des moellons et contractualisation | CRA/PAMO | GENIE CIVIL | | | | | QCBS | 15/07/2014 | 31/07/2014 | 05/08/2014 | 15/08/2014 | 25/08/2014 | 05/09/2014 | 10/09/2014 | 10/10/2014 | 20/10/2014 | 05/11/2014 | 15/11/2014 | | |
| | Recrutement des entreprises pour les travaux d'aménagement | UGP/PAMO | GENIE CIVIL | | | | | QCBS | 15/07/2014 | 31/07/2014 | 05/08/2014 | 15/08/2014 | 25/08/2014 | 05/09/2014 | 10/09/2014 | 10/10/2014 | 20/10/2014 | 05/11/2014 | 15/11/2014 | | |
| | I.B Périmètres maraichers | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Recrutement des bureaux d'études et contractualisation pour : études d'aménagement et élaboration des DAO | UGP/PAMO | GENIE CIVIL | | | | | QCBS | 01/01/2014 | 31/01/2014 | 20/02/2014 | 10/03/2014 | 15/03/2014 | 25/03/2014 | 31/03/2014 | 30/04/2014 | 10/05/2014 | 20/05/2014 | 31/05/2014 | | |
| | Recrutement des bureaux d'études et contractualisation pour : études d'aménagement et élaboration des DAO | UGP/PAMO | GENIE CIVIL | | | | | QCBS | 01/12/2014 | 31/12/2014 | 20/01/2015 | 10/02/2015 | 15/02/2015 | 25/02/2015 | 05/03/2015 | 05/04/2015 | 15/04/2015 | 30/04/2015 | 15/05/2015 | | |
| | Recrutement des entreprises pour la réalisation des travaux d'aménagement | UGP/PAMO | GENIE CIVIL | | | | | QCBS | 15/07/2014 | 31/07/2014 | 05/08/2014 | 15/08/2014 | 25/08/2014 | 05/09/2014 | 10/09/2014 | 10/10/2014 | 20/10/2014 | 05/11/2014 | 15/11/2014 | | |


FIDA – Fonds International de Développement Agricole
 Burkina Faso: Document de conception du Projet « Neer Tamba »
 Annexe 8 – Passation des marchés

| N° | Description | Respons. | Cat. | Coût stimative | | | | Méthode de passation de marché | Appel à manifestation d'intérêt (AMI) | ANO sur l'AMI et sur la composition des comités d'évaluation des soumissions | Etablissement liste restreinte | ANO sur la liste restreinte | Préparation du DAO | Non objection sur DAO, sur l'évaluation des soumissions et des recommandations d'ajudication et sur les projets de contrats et avenants | Publication DAO | Ouverture publique | Evaluation des offres | Non objection sur le contrat | Signature du contrat | Durée du contrat | Observations |
|--|--|--------------|-------------|----------------|------|-------|-------|---|---------------------------------------|--|--------------------------------|-----------------------------|--------------------|---|-----------------|--------------------|-----------------------|------------------------------|----------------------|------------------|--------------|
| I.C Terres hautes | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Recrutement des prestataires de transport des moellons | CRA/PAMO/UGP | GENIE CIVIL | | | | | QCBS | 01/12/2013 | 20/12/2013 | 01/01/2014 | 10/01/2014 | 15/01/2014 | 25/01/2014 | 01/02/2014 | 20/02/2014 | 25/02/2014 | 10/03/2014 | 15/03/2014 | | |
| | Recrutement des prestataires de transport des moellons | CRA/PAMO/UGP | GENIE CIVIL | | | | | QCBS | 01/12/2014 | 20/12/2014 | 01/01/2015 | 10/01/2015 | 15/01/2015 | 25/01/2015 | 01/02/2015 | 20/02/2015 | 25/02/2015 | 10/03/2015 | 15/03/2015 | | |
| | recrutement de la structure chargée de la recuperation mécanisée | PAMO | GENIE CIVIL | | | | | QCBS | 01/12/2014 | 20/12/2014 | 01/01/2015 | 10/01/2015 | 15/01/2015 | 25/01/2015 | 01/02/2015 | 20/02/2015 | 25/02/2015 | 10/03/2015 | 15/03/2015 | | |
| COMPOSANTE II – Intensification et valorisation des petites exploitations de leurs production | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| II.A Renforcement de l'offre de services d'Appui-Conseil | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Recrutement Assistance Technique pour la formulation du manuel de procédures | UGP | SERVICES | 1 | 10.0 | 10.0 | 20.0 | QCBS | | | | | 01/07/2013 | 05/07/2013 | 08/07/2013 | 20/07/2013 | 21/07/2013 | 26/07/2013 | 30/07/2013 | | |
| | Appel à Propositions en matière de services d'appui conseil pour i/ la diffusion des bonnes pratiques de gestion durable des terres et ii/ le conseil de gestion technico-économique des exploitations | UGP | SERVICES | 6 | 48.0 | 288.0 | 576.0 | QCBS | 01/10/2013 | 01/11/2013 | 20/11/2013 | 10/12/2013 | 20/12/2013 | 01/01/2014 | 10/01/2014 | 10/02/2014 | 20/02/2014 | 10/03/2014 | 31/03/2014 | | |
| | Appel à Propositions en matière de développement de réseaux d'acteurs thématiques | UGP/CRA | SERVICES | 6 | 16.0 | 96.0 | 192.0 | QCBS | 01/04/2014 | 01/05/2014 | 50/5/14 | 10/06/2014 | 20/06/2014 | 01/07/2014 | 10/07/2014 | 15/08/2014 | 30/08/2014 | 15/09/2014 | 30/09/2014 | | |
| | recrutement des PAMO-MP | UGP/CRA | SERVICES | 3 | 48.0 | 144.0 | 288.0 | QCBS | | | | | 01/10/2013 | 15/10/2013 | 20/10/2013 | 20/11/2013 | 01/12/2013 | 15/12/2013 | 31/12/2013 | | |
| | conventions de partenariat pour 2014 entre l'UGP et chacune de ces DR et de l'INERA | UGP | SERVICES | 5 | 12.0 | 60.0 | 120.0 | grè à grè | | | | | | | | | | 01/11/2013 | 31/12/2013 | | |
| | conventions de partenariat pour 2015 entre l'UGP et chacune de ces DR et de l'INERA | UGP | SERVICES | 5 | 12.0 | 60.0 | 120.0 | grè à grè | | | | | | | | | | 01/11/2014 | 31/12/2014 | | |
| II.B Appui aux initiatives locales | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Recrutement Assistance Technique pour la formulation du manuel de procédures | UGP | SERVICES | 1 | 10.0 | 10.0 | 20.0 | QCBS | | | | | 01/07/2013 | 05/07/2013 | 08/07/2013 | 20/07/2013 | 21/07/2013 | 26/07/2013 | 30/07/2013 | | |
| | Acquisition des équipements destinés aux CRA et DRAH (postes informatiques, y compris périphériques et logiciels, plus fournitures disponibles) | UGP/CRA | EQUIP&MAT | lot | 9.0 | 9.0 | 18.0 | consultations de fournisseurs à l'échelle nationale | | | | | 15/10/2013 | 30/10/2013 | 05/11/2013 | 05/12/2013 | 10/12/2013 | 20/12/2013 | 31/12/2013 | | |

 FIDA – Fonds International de Développement Agricole
 Burkina Faso: Document de conception du Projet « Neer Tamba »
 Annexe 8 – Passation des marchés

| N° | Description | Respons. | Cat. | Coût stimative | | | Méthode de passation de marché | Appel à manifestation d'intérêt (AMI) | ANO sur l'AMI et sur la composition des comités d'évaluation des soumissions | Etablissement liste restreinte | ANO sur la liste restreinte | Préparation du DAO | Non objection sur DAO, sur l'évaluation des soumissions et des recommandations d'ajudication et sur les projets de contrats et avenants | Publication DAO | Ouverture publique | Evaluation des offres | Non objection sur le contrat | Signature du contrat | Durée du contrat | Observations |
|----|--|----------|-----------|----------------|------|-------|--------------------------------|--|--|--------------------------------|-----------------------------|--------------------|---|-----------------|--------------------|-----------------------|------------------------------|----------------------|------------------|--------------|
| | | | | forfait | 5.0 | 5.0 | | | | | | | | | | | | | | |
| | Installation des logiciels de bases de données des bases de données « microprojet » dans les CRA | UGP/CRA | EQUIP&MAT | forfait | 5.0 | 5.0 | 10.0 | grè à grè | | | | | | | | | 01/01/2014 | 31/01/2014 | | |
| | Installation, mise à jour et maintenance des logiciels de bases de données des bases de données « microprojet » dans les CRA | CRA | EQUIP&MAT | forfait | 5.0 | 5.0 | 10.0 | grè à grè | | | | | | | | | 01/12/2014 | 31/12/2014 | | |
| | Mise à jour du Manuel de procédures du Fonds | UGP/CRA | SERVICES | forfait | 10.0 | 10.0 | 20.0 | QCBS | | | | 20/07/2014 | 05/08/2014 | 10/08/2014 | 01/09/2014 | 10/09/2014 | 20/09/2014 | 30/09/2014 | | |
| | COMPOSANTE III – Renforcement des capacités | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | III.B Appui institutionnel aux Chambres d'Agriculture | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Recrutement Controleur Interne | BN/CRA | SERVICES | 1 | 8.6 | 8.6 | 17.3 | QCBS | 01/01/2013 | 20/01/2013 | 10/02/2013 | 10/03/2013 | 20/03/2013 | 10/04/2013 | 20/04/2013 | 20/05/2013 | 10/06/2013 | 30/06/2013 | 30/07/2013 | |
| | Recrutement Gestionnaire Administratif et Financier | BN/CRA | SERVICES | 3 | 8.6 | 25.9 | 51.8 | QCBS | 01/07/2013 | 30/07/2013 | 20/08/2013 | 10/09/2013 | 20/09/2013 | 10/10/2013 | 20/10/2013 | 20/11/2013 | 25/11/2013 | 15/12/2013 | 31/12/2013 | |
| | Recrutement consultant juriste | BN/CRA | SERVICES | 1 | 8.6 | 8.6 | 17.3 | QCBS | | | 20/08/2013 | 10/09/2013 | 20/09/2013 | 10/10/2013 | 20/10/2013 | 20/11/2013 | 25/11/2013 | 15/12/2013 | 31/12/2013 | |
| | Consultant pour mise à jour du manuel de procédures des CRAs (Nord, CentreNord et Est) | BN/CRA | SERVICES | 1 | 15.0 | 15.0 | 30.0 | grè à grè (1) | | | | | | | | | 15/06/2013 | 01/07/2013 | | |
| | Recrutement cadres techniques | CRA | SERVICES | 9 | 8.6 | 77.8 | 155.5 | QCBS | 01/07/2013 | 30/07/2013 | 20/08/2013 | 10/09/2013 | 20/09/2013 | 10/10/2013 | 20/10/2013 | 20/11/2013 | 25/11/2013 | 15/12/2013 | 31/12/2013 | |
| | Recrutement cadres techniques | CRA | SERVICES | 24 | 5.8 | 138.2 | 276.5 | QCBS | 01/07/2013 | 30/07/2013 | 20/08/2013 | 10/09/2013 | 20/09/2013 | 10/10/2013 | 20/10/2013 | 20/11/2013 | 25/11/2013 | 15/12/2013 | 31/12/2013 | |
| | Recrutement Auditeurs externes (Audit 2014 3 CRA + BN/CRA) | BN/CRA | SERVICES | 1 | 15.0 | 15.0 | 30.0 | QCBS | | | 20/08/2013 | 10/09/2013 | 20/09/2013 | 10/10/2013 | 20/10/2013 | 20/11/2013 | 25/11/2013 | 15/12/2013 | 31/12/2013 | |
| | Acquisition license logiciel TOMPRO (BN/CRA+ 3 CRA) | BN/CRA | SERVICES | 4 | 7.7 | 30.7 | 61.4 | grè à grè | | | | | | | | | 01/01/2014 | 15/01/2014 | | |
| | Formations et paramétrage TOMPRO (BN/CRA+ 3 CRA) | BN/CRA | SERVICES | 2 | 6.0 | 12.0 | 24.0 | grè à grè | | | | | | | | | 20/01/2014 | 10/02/2014 | | |
| | Acquisition équipements informatique, materiel et mobilier | BN/CRA | EQUIP&MAT | 14 | 1.0 | 13.4 | 26.9 | consultations de fournisseurs à l'échelle locale | | | | | 01/01/2014 | 15/01/2014 | 20/01/2014 | 10/02/2014 | 15/02/2014 | 25/02/2014 | 28/02/2014 | |
| | Acquisition équipements informatique, materiel et mobilier | CRA | EQUIP&MAT | 9 | 1.0 | 8.6 | 17.3 | consultations de fournisseurs à l'échelle locale | | | | | 01/09/2013 | 15/09/2013 | 20/09/2013 | 20/10/2013 | 30/10/2013 | 20/11/2013 | 30/11/2013 | |


FIDA – Fonds International de Développement Agricole
 Burkina Faso: Document de conception du Projet « Neer Tamba »
 Annexe 8 – Passation des marchés

| N° | Description | Respons. | Cat. | Coût stimative | | | | Méthode de passation de marché | Appel à manifestation d'intérêt (AMI) | ANO sur l'AMI et sur la composition des comités d'évaluation des soumissions | Etablissement liste restreinte | ANO sur la liste restreinte | Préparation du DAO | Non objection sur DAO, sur l'évaluation des soumissions et des recommandations d'ajudication et sur les projets de contrats et avenants | Publication DAO | Ouverture publique | Evaluation des offres | Non objection sur le contrat | Signature du contrat | Durée du contrat | Observations |
|--|------------------------------------|----------|-----------|----------------|-----|-------|---------|---|---------------------------------------|--|--------------------------------|-----------------------------|--------------------|---|-----------------|--------------------|-----------------------|------------------------------|----------------------|------------------|--------------|
| | | | | forfait | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| COMPOSANTE IV – Administration Gestion et S&E du Projet | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Acquisition Equipements de Bureau | UGP | EQUIP&MAT | forfait | 7.2 | 7.2 | 14.4 | consultations de fournisseurs à l'échelle nationale | | | | 01/07/2013 | 20/07/2013 | 30/07/2013 | 01/09/2013 | 10/09/2013 | 20/09/2013 | 30/09/2013 | | | |
| | Acquisition Logiciel Comptable | UGP | EQUIP&MAT | 1 | 7.7 | 7.7 | 15.4 | gré à gré | | | | | | | | | | 01/07/2013 | 01/08/2013 | | |
| | Audit 2013 | UGP | SERVICES | 1 | 7 | 7.0 | 14.0 | QCBS | | 20/08/2013 | 10/09/2013 | 20/09/2013 | 10/10/2013 | 20/10/2013 | 20/11/2013 | 25/11/2013 | 15/12/2013 | 31/12/2013 | | | |
| | Audit 2014 | UGP | SERVICES | 1 | 7 | 7.0 | 14.0 | QCBS | | 20/08/2014 | 10/09/2014 | 20/09/2014 | 10/10/2014 | 20/10/2014 | 01/11/2014 | 15/11/2014 | 01/12/2014 | 31/12/2014 | | | |
| | Acquisition Voitures 4x4 | UGP | EQUIP&MAT | 52 | 19 | 988.0 | 1 976.0 | par Nations Unies | | | | 01/07/2013 | 01/08/2013 | 20/08/2013 | 01/10/2013 | 01/11/2013 | 20/11/2013 | 31/12/2013 | | | |
| | Acquisition Voitures Station Wagon | UGP | EQUIP&MAT | 2 | 30 | 60.0 | 120.0 | par Nations Unies | | | | 01/07/2013 | 01/08/2013 | 20/08/2013 | 01/10/2013 | 01/11/2013 | 20/11/2013 | 31/12/2013 | | | |
| | Acquisition Motos | UGP | EQUIP&MAT | 76 | 1.7 | 129.2 | 258.4 | consultations de fournisseurs à l'échelle nationale | | | | 01/07/2013 | 20/07/2013 | 30/07/2013 | 01/09/2013 | 10/09/2013 | 20/09/2013 | 30/09/2013 | | | |

ANNEXE 9 – COÛTS DU PROJET ET FINANCEMENTS

1. La projection la plus récente publiée par le FMI (Juillet 2011) adoptait pour les prochaines années (jusqu'en 2015) un taux d'inflation interne de l'ordre de 3%. Ce taux a été utilisé pour l'ensemble de la durée du projet. L'inflation internationale est estimée à 2% par an. Le taux de change entre le FCFA et le \$EU est dicté par la parité entre ce dernier et l'Euro. Le taux de change fin 2011 était de 480 F CFA/\$EU et de l'ordre de 525 FCFA/\$EU en Juin 2012. Un niveau similaire est anticipé pour le début de 2013 mais des prévisions à plus long terme restent très dépendantes des politiques économiques qui seront adoptées par l'Europe et les Etats Unis. La possibilité d'une remontée du cours de l'Euro a été anticipée (500 FCFA/\$EU de 2014 à 2017 puis 480 FCFA/\$EU). Les taux de taxe des produits importés ont été définis sur la base de la loi de finance 2011. Le taux de TVA est de 18%. Les coûts unitaires sont principalement dérivés d'institutions locaux, des marchés locaux et des autres projets en cours dans le pays qui ont activités similaires et qui sont dans la même zone d'intervention (PDRD, PICOFA et PROFIL) appuyés par le FIDA.

Appendice 1 : Tableaux de coûts

- i Inflation et taux de change
- ii Catégories par source de financement
- iii Retraits de fonds et contribution du Gouvernement par semestre
- iv Allocation des ressources par nature d'application
- v Synthèse du plan de financement
- vi Contributions par sources de financement et par an
- vii Coûts de base par composante et par an
- viii Coûts totaux par composante et par an
- ix Coûts totaux par nature de charge et par an
- x Coûts totaux par nature de charge et source de financement
- xi Passation des marchés

1. Inflation et taux de change (CPPINF)

| | Up to Negotiation | Up to Project Start | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|--|----------------------|---------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Inflation (in %'s) /a | | | | | | | | | | |
| Zero | | | | | | | | | | |
| Annual rates | | | | | | | | | | |
| Local | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Foreign | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Compounded rates | | | | | | | | | | |
| Local | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Foreign | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| All | | | | | | | | | | |
| Annual rates | | | | | | | | | | |
| Local | 0.0 | 0.0 | 3.0 | 3.0 | 3.0 | 3.0 | 3.0 | 3.0 | 3.0 | 3.0 |
| Foreign | 0.0 | 0.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 |
| Compounded rates | | | | | | | | | | |
| Local | 0.0 | 0.0 | 1.5 | 4.5 | 7.7 | 10.9 | 14.2 | 17.7 | 21.2 | 24.8 |
| Foreign | 0.0 | 0.0 | 1.0 | 3.0 | 5.1 | 7.2 | 9.3 | 11.5 | 13.7 | 16.0 |
| Exchange rates (Local/Foreign) /b | | | | | | | | | | |
| Zero | | | | | | | | | | |
| Rates actually used | 480.0 | 525.0 | 525.0 | 500.0 | 500.0 | 500.0 | 500.0 | 480.0 | 480.0 | 480.0 |
| Constant purchasing parity rates | 480.0 | 480.0 | 480.0 | 480.0 | 480.0 | 480.0 | 480.0 | 480.0 | 480.0 | 480.0 |
| % deviation | 0.0 | 9.4 | 9.4 | 4.2 | 4.2 | 4.2 | 4.2 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| All | | | | | | | | | | |
| Rates actually used | 480.0 | 525.0 | 525.0 | 500.0 | 500.0 | 500.0 | 500.0 | 480.0 | 480.0 | 480.0 |
| Constant purchasing parity rates | 480.0 | 480.0 | 482.4 | 487.1 | 491.9 | 496.7 | 501.6 | 506.5 | 511.5 | 516.5 |
| % deviation | 0.0 | 9.4 | 8.8 | 2.6 | 1.7 | 0.7 | -0.3 | -5.2 | -6.2 | -7.1 |

\a Yearly values are within Each Project Year

\b Yearly values are at Project Year Midpoints

2. Catégories par source de financement (DISFIN)

Disbursement Accounts by Financiers


(US\$ '000)

| | IFAD | | The Government | | Bénéficiaires | | Total | | For. Exch. | Local (Excl. Taxes) | Duties & Taxes |
|-----------------------------|-----------------|-------------|-----------------|-------------|----------------|------------|------------------|--------------|-----------------|---------------------------|-------------------|
| | Amount | % | Amount | % | Amount | % | Amount | % | | | |
| 1. Génie Civil | 30 017.7 | 72.2 | 6 972.8 | 16.8 | 4 603.9 | 11.1 | 41 594.3 | 36.3 | 4 060.5 | 31 370.5 | 6 163.4 |
| 2. Equipements et matériels | 3 134.6 | 70.4 | 1 318.1 | 29.6 | - | - | 4 452.7 | 3.9 | 3 048.1 | 104.1 | 1 300.5 |
| 3. Services | 38 437.9 | 75.0 | 12 812.6 | 25.0 | - | - | 51 250.5 | 44.7 | 6 661.4 | 38 147.8 | 6 441.3 |
| 4. Fonds d'Appui | 6 530.4 | 75.0 | 870.7 | 10.0 | 1 306.1 | 15.0 | 8 707.1 | 7.6 | - | 8 707.1 | - |
| 5. Salaires et indemnités | 3 791.3 | 75.0 | 1 263.8 | 25.0 | - | - | 5 055.1 | 4.4 | - | 5 055.1 | - |
| 6. Fonctionnement | 2 690.8 | 75.0 | 896.9 | 25.0 | - | - | 3 587.8 | 3.1 | 891.3 | 2 158.3 | 538.2 |
| Total PROJECT COSTS | 84 602.6 | 73.8 | 24 134.9 | 21.1 | 5 910.0 | 5.2 | 114 647.5 | 100.0 | 14 661.2 | 85 542.9 | 14 443.4 |

3. Retraits de Fonds et Contribution du Gouvernement par semestre (SEMFIN)

Disbursements by Semesters and Government Cash Flow

| | (FCFA Million) | | | | | | (US\$ '000) | | | | | |
|--------------|---------------------|----------------|-----------------|----------------------|------------------|----------------------|---------------------|----------------|-----------------|----------------------|------------------|----------------------|
| | Financing Available | | | Costs to be Financed | | | Financing Available | | | Costs to be Financed | | |
| | IFAD | Bénéficiaires | Total | Project Costs | The Government | | IFAD | Bénéficiaires | Total | Project Costs | The Government | |
| | Amount | Amount | | | Cash Flow | Cumulative Cash Flow | Amount | Amount | | | Cash Flow | Cumulative Cash Flow |
| 1 | - | - | - | 1 900.3 | -1 900.3 | -1 900.3 | - | - | - | 3 619.5 | -3 619.5 | -3 619.5 |
| 2 | 1 399.1 | 7.5 | 1 406.6 | 1 900.3 | -493.6 | -2 393.9 | 2 665.0 | 14.3 | 2 679.3 | 3 619.5 | -940.3 | -4 559.8 |
| 3 | 1 399.1 | 7.5 | 1 406.6 | 3 432.7 | -2 026.1 | -4 420.0 | 2 665.0 | 14.3 | 2 679.3 | 6 865.4 | -4 186.2 | -8 746.0 |
| 4 | 2 538.0 | 214.4 | 2 752.4 | 3 432.7 | -680.4 | -5 100.4 | 5 075.9 | 428.8 | 5 504.7 | 6 865.4 | -1 360.7 | -10 106.7 |
| 5 | 2 538.0 | 214.4 | 2 752.4 | 3 918.1 | -1 165.8 | -6 266.1 | 5 075.9 | 428.8 | 5 504.7 | 7 836.2 | -2 331.5 | -12 438.2 |
| 6 | 2 887.8 | 241.2 | 3 129.0 | 3 918.1 | -789.2 | -7 055.3 | 5 775.5 | 482.4 | 6 257.9 | 7 836.2 | -1 578.3 | -14 016.5 |
| 7 | 2 887.8 | 241.2 | 3 129.0 | 4 046.4 | -917.4 | -7 972.7 | 5 775.5 | 482.4 | 6 257.9 | 8 092.7 | -1 834.8 | -15 851.3 |
| 8 | 2 982.4 | 246.6 | 3 229.0 | 4 046.4 | -817.3 | -8 790.0 | 5 964.8 | 493.3 | 6 458.0 | 8 092.7 | -1 634.7 | -17 486.0 |
| 9 | 2 982.4 | 246.6 | 3 229.0 | 4 759.1 | -1 530.1 | -10 320.1 | 5 964.8 | 493.3 | 6 458.0 | 9 518.2 | -3 060.2 | -20 546.2 |
| 10 | 3 489.3 | 252.2 | 3 741.6 | 4 759.1 | -1 017.5 | -11 337.6 | 6 978.7 | 504.4 | 7 483.1 | 9 518.2 | -2 035.0 | -22 581.2 |
| 11 | 3 489.3 | 252.2 | 3 741.6 | 4 257.3 | -515.7 | -11 853.3 | 6 978.7 | 504.4 | 7 483.1 | 8 869.3 | -1 386.1 | -23 967.3 |
| 12 | 3 137.9 | 257.0 | 3 394.9 | 4 257.3 | -862.4 | -12 715.7 | 6 537.2 | 535.5 | 7 072.7 | 8 869.3 | -1 796.6 | -25 763.9 |
| 13 | 3 137.9 | 257.0 | 3 394.9 | 4 137.8 | -742.9 | -13 458.5 | 6 537.2 | 535.5 | 7 072.7 | 8 620.4 | -1 547.7 | -27 311.6 |
| 14 | 3 061.3 | 238.2 | 3 299.5 | 4 137.8 | -838.3 | -14 296.8 | 6 377.7 | 496.4 | 6 874.0 | 8 620.4 | -1 746.4 | -29 058.0 |
| 15 | 3 061.3 | 238.2 | 3 299.5 | 1 872.9 | 1 426.6 | -12 870.2 | 6 377.7 | 496.4 | 6 874.0 | 3 902.0 | 2 972.0 | -26 085.9 |
| 16 | 1 404.7 | - | 1 404.7 | 1 872.9 | -468.2 | -13 338.5 | 2 926.5 | - | 2 926.5 | 3 902.0 | -975.5 | -27 061.4 |
| 17 | 1 404.7 | - | 1 404.7 | - | 1 404.7 | -11 933.7 | 2 926.5 | - | 2 926.5 | - | 2 926.5 | -24 134.9 |
| Total | 41 800.9 | 2 914.4 | 44 715.3 | 56 649.1 | -11 933.7 | -11 933.7 | 84 602.6 | 5 910.0 | 90 512.6 | 114 647.5 | -24 134.9 | -24 134.9 |

 FIDA – Fonds International de Développement Agricole
 Burkina Faso: Document de conception du Projet « Neer Tamba »'
 Annexe 9 – Coûts du projet et financements

4. Allocation des ressources par nature d'application (ALLOCF)

NOTE : Concerne uniquement le financement FIDA.

Allocation of Loan Proceeds

IFAD
(US\$ '000)


| | Suggested Allocation of Loan Proceeds | | Total Project Cost | | | Average Disbursement % | | | Loan Amounts | | | | | | |
|----------------------------|--|-------------|--------------------|-----------------|-----------------|------------------------|----------|----------|-----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | Disbursement | | Total | Local | Foreign | Total | Local | Foreign | Total | Unallocated | | | Allocated | | |
| | Loan Amount | % | | | | | | | | Total | Local | Foreign | Total | Local | Foreign |
| 1. Génie Civil | 27 165.3 | 72.2 | 41 594.3 | 37 533.9 | 4 060.5 | 72.2 | 70.6 | 86.9 | 30 017.7 | 2 852.4 | 2 517.3 | 335.1 | 27 165.3 | 23 973.8 | 3 191.5 |
| 2. Equipments et matériels | 2 909.6 | 70.5 | 4 560.0 | 1 458.6 | 3 101.4 | 70.5 | 7.8 | 100.0 | 3 215.1 | 305.5 | 10.8 | 294.7 | 2 909.6 | 102.8 | 2 806.7 |
| 3. SERVICES | 34 668.9 | 75.0 | 51 143.2 | 44 535.1 | 6 608.0 | 75.0 | 71.3 | 100.0 | 38 357.4 | 3 688.5 | 3 059.8 | 628.6 | 34 668.9 | 28 689.5 | 5 979.4 |
| 4. Fonds d'Appui | 6 530.4 | 75.0 | 8 707.1 | 8 707.1 | - | 75.0 | 75.0 | - | 6 530.4 | - | - | - | 6 530.4 | 6 530.4 | - |
| 5. Salaires et indemnités | 3 431.0 | 75.0 | 5 055.1 | 5 055.1 | - | 75.0 | 75.0 | - | 3 791.3 | 360.3 | 360.3 | - | 3 431.0 | 3 431.0 | - |
| 6. Fonctionnement | 2 435.2 | 75.0 | 3 587.8 | 2 696.5 | 891.3 | 75.0 | 66.7 | 100.0 | 2 690.8 | 255.7 | 171.0 | 84.7 | 2 435.2 | 1 628.6 | 806.6 |
| Unallocated | 7 462.3 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total | 84 602.6 | 73.8 | 114 647.5 | 99 986.3 | 14 661.2 | - | - | - | 84 602.6 | 7 462.3 | 6 119.1 | 1 343.2 | 77 140.3 | 64 356.1 | 12 784.2 |

Loan amounts financed by IFAD

5. Synthèse du Plan de Financement (FINFL)

Financing Plan

| | (US\$ '000) | | | | (FCFA Million) | | | |
|----------------|-----------------|-----------------|------------------|--------------|----------------|-----------------|-----------------|--------------|
| | Foreign | Local | Total | Percent | Foreign | Local | Total | Percent |
| IFAD | 14 127.3 | 70 475.3 | 84 602.6 | 73.8 | 7 032.0 | 34 768.9 | 41 800.9 | 73.8 |
| The Government | 0.0 | 24 134.9 | 24 134.9 | 21.1 | 0.0 | 11 933.7 | 11 933.7 | 21.1 |
| Bénéficiaires | 533.9 | 5 376.1 | 5 910.0 | 5.2 | 263.3 | 2 651.1 | 2 914.4 | 5.1 |
| Total | 14 661.2 | 99 986.3 | 114 647.5 | 100.0 | 7 295.3 | 49 353.8 | 56 649.1 | 100.0 |

 FIDA – Fonds International de Développement Agricole
 Burkina Faso: Document de conception du Projet « Neer Tamba »
 Annexe 9 – Coûts du projet et financements

6. Contributions par sources de financement et par an (FINBYR)

Financing of Investment/Recurrent Costs and Financial Charges by Year


| | Financing (FCFA Million) | | | | | | | | | | Financing (US\$ '000) | | | | | | | | | | |
|---------------------------------|--------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|-----------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|----------------|------------------|----------|
| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | Total | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | Total | |
| I. Investment Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| IFAD | 1 289.5 | 3 715.8 | 5 199.1 | 5 637.1 | 6 232.1 | 6 381.6 | 5 947.4 | 4 207.0 | 1 273.4 | 39 883.0 | 2 456.3 | 7 308.7 | 10 398.2 | 11 274.2 | 12 464.2 | 13 014.3 | 12 390.3 | 8 764.7 | 2 653.0 | 80 723.8 | |
| The Government | 457.1 | 1 100.2 | 1 394.0 | 1 528.8 | 1 755.0 | 1 798.0 | 1 616.7 | 1 220.2 | 424.5 | 11 294.5 | 870.7 | 2 156.9 | 2 787.9 | 3 057.6 | 3 510.0 | 3 664.4 | 3 368.1 | 2 542.0 | 884.3 | 22 842.0 | |
| Bénéficiaires | 7.5 | 221.9 | 455.6 | 487.8 | 498.8 | 509.2 | 495.3 | 238.2 | - | 2 914.4 | 14.3 | 443.1 | 911.2 | 975.6 | 997.7 | 1 039.9 | 1 031.8 | 496.4 | - | 5 910.0 | |
| Total Investment Costs | 1 754.1 | 5 037.9 | 7 048.7 | 7 653.7 | 8 485.9 | 8 688.8 | 8 059.3 | 5 665.5 | 1 697.9 | 54 091.9 | 3 341.2 | 9 908.7 | 14 097.3 | 15 307.5 | 16 971.8 | 17 718.6 | 16 790.3 | 11 803.1 | 3 537.3 | 109 475.8 | |
| II. Recurrent Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| IFAD | 109.6 | 221.3 | 226.6 | 233.0 | 239.7 | 245.6 | 251.8 | 258.9 | 131.3 | 1 917.9 | 208.7 | 432.2 | 453.3 | 466.1 | 479.3 | 501.6 | 524.6 | 539.5 | 273.5 | 3 878.7 | |
| The Government | 36.5 | 73.8 | 75.5 | 77.7 | 79.9 | 81.9 | 83.9 | 86.3 | 43.8 | 639.3 | 69.6 | 144.1 | 151.1 | 155.4 | 159.8 | 167.2 | 174.9 | 179.8 | 91.2 | 1 292.9 | |
| Bénéficiaires | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total Recurrent Costs | 146.1 | 295.1 | 302.2 | 310.7 | 319.5 | 327.5 | 335.7 | 345.3 | 175.1 | 2 557.2 | 278.3 | 576.3 | 604.3 | 621.5 | 639.1 | 668.8 | 699.4 | 719.3 | 364.7 | 5 171.7 | |
| III. Financial Charges | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| IFAD | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| The Government | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Bénéficiaires | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total Financial Charges | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total Financing of Costs | 1 900.3 | 5 333.0 | 7 350.8 | 7 964.5 | 8 805.4 | 9 016.3 | 8 395.0 | 6 010.7 | 1 872.9 | 56 649.1 | 3 619.5 | 10 485.0 | 14 701.7 | 15 929.0 | 17 610.9 | 18 387.5 | 17 489.7 | 12 522.4 | 3 902.0 | 114 647.5 | |

FIDA – Fonds International de Développement Agricole
Burkina Faso: Document de conception du Projet « Neer Tamba »
Annexe 9 – Coûts du projet et financements

7. Coûts de base par composante et par an (COMYRB)

| | Project Components by Year -- Base Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|----------|-----------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|---------|-----------|
| | Base Cost (FCFA Million) | | | | | | | | | Base Cost (US\$ '000) | | | | | | | | |
| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total |
| A. Aménagement et valorisation du potentiel productif | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Aménagements | - | 2 681.4 | 2 825.4 | 2 825.4 | 2 825.4 | 2 825.4 | 2 681.4 | - | 16 664.6 | - | 5 107.5 | 5 381.8 | 5 381.8 | 5 381.8 | 5 381.8 | 5 107.5 | - | 31 742.1 |
| Récupération terres dégradées | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| AMO et sécurisation foncière /a | 546.1 | 527.8 | 527.8 | 491.0 | 532.6 | 491.0 | 476.4 | 430.9 | 4 023.8 | 1 040.2 | 1 005.4 | 1 005.4 | 935.3 | 1 014.5 | 935.3 | 907.4 | 820.7 | 7 664.3 |
| Subtotal | 546.1 | 3 209.3 | 3 353.3 | 3 316.5 | 3 358.1 | 3 316.5 | 3 157.8 | 430.9 | 20 688.4 | 1 040.2 | 6 112.9 | 6 387.2 | 6 317.1 | 6 396.3 | 6 317.1 | 6 014.9 | 820.7 | 39 406.4 |
| B. Intensification et valorisation /b | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Renforcement de l'offre de services d'Appui-Conseil | 587.1 | 636.2 | 1 108.4 | 1 108.4 | 1 157.4 | 1 157.4 | 1 152.5 | 1 152.5 | 8 060.0 | 1 118.3 | 1 211.8 | 2 111.2 | 2 111.2 | 2 204.6 | 2 204.6 | 2 195.2 | 2 195.2 | 15 352.3 |
| Appui aux initiatives locales de développement de la production | 298.9 | 875.4 | 880.4 | 885.4 | 922.0 | 875.4 | 888.0 | 132.5 | 5 758.0 | 569.3 | 1 667.4 | 1 677.0 | 1 686.5 | 1 756.1 | 1 667.4 | 1 691.4 | 252.4 | 10 967.6 |
| Subtotal | 886.0 | 1 511.6 | 1 988.8 | 1 993.8 | 2 079.4 | 2 032.8 | 2 040.5 | 1 285.0 | 13 818.0 | 1 687.7 | 2 879.2 | 3 788.2 | 3 797.7 | 3 960.8 | 3 872.1 | 3 886.7 | 2 447.6 | 26 319.9 |
| C. Renforcement des capacités | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Populations cible | 98.4 | 516.8 | 587.8 | 595.6 | 618.4 | 597.8 | 385.4 | 191.8 | 3 592.0 | 187.4 | 984.3 | 1 119.6 | 1 134.5 | 1 177.8 | 1 138.7 | 734.1 | 365.3 | 6 841.8 |
| Chambres d'Agriculture | 845.8 | 437.8 | 437.8 | 490.8 | 843.2 | 490.8 | 490.8 | 490.8 | 4 527.5 | 1 611.0 | 833.8 | 833.8 | 934.8 | 1 606.0 | 934.8 | 934.8 | 934.8 | 8 623.8 |
| Directions Régionales | 517.2 | 48.3 | 48.3 | 48.3 | 507.6 | 48.3 | 48.3 | 48.3 | 1 314.6 | 985.1 | 92.0 | 92.0 | 92.0 | 966.9 | 92.0 | 92.0 | 92.0 | 2 504.1 |
| Subtotal | 1 461.3 | 1 002.9 | 1 073.9 | 1 134.7 | 1 969.1 | 1 136.9 | 924.4 | 730.8 | 9 434.1 | 2 783.4 | 1 910.2 | 2 045.5 | 2 161.3 | 3 750.7 | 2 165.5 | 1 760.8 | 1 392.1 | 17 969.6 |
| D. Gestion du projet | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Personnel | 112.8 | 112.8 | 112.8 | 112.8 | 112.8 | 112.8 | 112.8 | 112.8 | 902.4 | 214.9 | 214.9 | 214.9 | 214.9 | 214.9 | 214.9 | 214.9 | 214.9 | 1 718.9 |
| Equipements, études | 248.6 | 94.5 | 77.7 | 91.4 | 177.3 | 77.7 | 91.4 | 80.7 | 939.3 | 473.6 | 180.0 | 148.0 | 174.1 | 337.6 | 148.0 | 174.1 | 153.8 | 1 789.1 |
| Fonctionnement | 148.0 | 148.0 | 148.0 | 148.0 | 148.0 | 148.0 | 148.0 | 148.0 | 1 183.8 | 281.8 | 281.8 | 281.8 | 281.8 | 281.8 | 281.8 | 281.8 | 281.8 | 2 254.8 |
| Subtotal | 509.4 | 355.3 | 338.5 | 352.2 | 438.0 | 338.5 | 352.2 | 341.5 | 3 025.4 | 970.3 | 676.7 | 644.7 | 670.8 | 834.3 | 644.7 | 670.8 | 650.5 | 5 762.7 |
| Total BASELINE COSTS | 3 402.8 | 6 079.0 | 6 754.4 | 6 797.1 | 7 844.6 | 6 824.7 | 6 474.9 | 2 788.3 | 46 965.8 | 6 481.6 | 11 579.0 | 12 865.6 | 12 946.9 | 14 942.1 | 12 999.4 | 12 333.2 | 5 311.0 | 89 458.7 |
| Physical Contingencies | 350.6 | 568.4 | 639.5 | 644.2 | 754.0 | 646.7 | 610.6 | 295.7 | 4 509.6 | 667.9 | 1 082.6 | 1 218.1 | 1 227.1 | 1 436.1 | 1 231.7 | 1 163.1 | 563.1 | 8 589.6 |
| Price Contingencies | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Inflation | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Local | 35.5 | 237.1 | 448.8 | 641.8 | 878.8 | 1 041.0 | 1 171.7 | 641.5 | 5 096.1 | 67.6 | 451.6 | 854.8 | 1 222.6 | 1 673.9 | 1 982.8 | 2 231.7 | 1 221.9 | 9 706.9 |
| Foreign | 11.6 | 20.8 | 40.8 | 58.2 | 146.3 | 95.3 | 111.0 | 75.5 | 559.6 | 22.1 | 39.7 | 77.8 | 110.8 | 278.7 | 181.5 | 211.5 | 143.9 | 1 065.9 |
| Subtotal Inflation | 47.1 | 257.9 | 489.6 | 700.0 | 1 025.1 | 1 136.3 | 1 282.7 | 717.0 | 5 655.7 | 89.7 | 491.3 | 932.6 | 1 333.4 | 1 952.6 | 2 164.4 | 2 443.2 | 1 365.8 | 10 772.8 |
| Devaluation | - | -39.8 | -47.3 | -48.7 | -105.5 | -93.1 | -92.6 | -55.0 | -482.0 | - | 578.0 | 656.3 | 678.0 | 705.5 | 1 343.1 | 1 301.3 | 564.1 | 5 826.3 |
| Subtotal Price Contingencies | 47.1 | 218.1 | 442.3 | 651.4 | 919.6 | 1 043.2 | 1 190.0 | 662.0 | 5 173.7 | 89.7 | 1 069.3 | 1 588.8 | 2 011.4 | 2 658.1 | 3 507.5 | 3 744.5 | 1 929.8 | 16 599.2 |
| Total PROJECT COSTS | 3 800.5 | 6 865.4 | 7 836.2 | 8 092.7 | 9 518.2 | 8 514.5 | 8 275.6 | 3 745.9 | 56 649.1 | 7 239.1 | 13 730.9 | 15 672.5 | 16 185.4 | 19 036.3 | 17 738.6 | 17 240.8 | 7 803.9 | 114 647.5 |
| Taxes | 625.0 | 788.9 | 932.9 | 967.9 | 1 334.9 | 1 022.8 | 1 021.0 | 454.1 | 7 147.4 | 1 190.5 | 1 577.8 | 1 865.7 | 1 935.7 | 2 669.7 | 2 130.8 | 2 127.0 | 946.0 | 14 443.4 |
| Foreign Exchange | 1 169.7 | 676.4 | 804.2 | 827.1 | 1 633.5 | 844.0 | 840.2 | 500.3 | 7 295.3 | 2 228.1 | 1 352.8 | 1 608.3 | 1 654.2 | 3 267.0 | 1 758.3 | 1 750.3 | 1 042.2 | 14 661.2 |

a Appui à la Maîtrise d'Ouvrage
b des petites exploitations de leurs production


FIDA – Fonds International de Développement Agricole
 Burkina Faso: Document de conception du Projet « Neer Tamba »
 Annexe 9 – Coûts du projet et financements

8. Coûts totaux par composante et par an (COMYRT)

Project Components by Year -- Totals Including Contingencies

| | Totals Including Contingencies (FCFA Million) | | | | | | | | | Totals Including Contingencies (US\$ '000) | | | | | | | | |
|---|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|----------|--|----------|----------|----------|----------|----------|----------|---------|-----------|
| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total |
| A. Aménagement et valorisation du potentiel productif | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Aménagements | - | 3 073.7 | 3 332.1 | 3 428.1 | 3 527.0 | 3 612.0 | 3 526.9 | - | 20 499.7 | - | 6 147.3 | 6 664.2 | 6 856.2 | 7 053.9 | 7 525.0 | 7 347.6 | - | 41 594.3 |
| Récupération terres dégradées | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| AMO et sécurisation foncière /a | 611.6 | 603.3 | 620.4 | 593.8 | 658.5 | 624.2 | 622.9 | 579.6 | 4 914.3 | 1 165.0 | 1 206.5 | 1 240.8 | 1 187.6 | 1 317.0 | 1 300.4 | 1 297.8 | 1 207.6 | 9 922.6 |
| Subtotal | 611.6 | 3 676.9 | 3 952.5 | 4 021.9 | 4 185.5 | 4 236.2 | 4 149.8 | 579.6 | 25 414.0 | 1 165.0 | 7 353.9 | 7 904.9 | 8 043.8 | 8 370.9 | 8 825.4 | 8 645.4 | 1 207.6 | 51 517.0 |
| B. Intensification et valorisation /b | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Renforcement de l'offre de services d'Appui-Conseil | 657.9 | 726.5 | 1 298.9 | 1 335.2 | 1 433.1 | 1 461.5 | 1 493.5 | 1 535.3 | 9 942.0 | 1 253.2 | 1 453.0 | 2 597.7 | 2 670.4 | 2 866.2 | 3 044.8 | 3 111.6 | 3 198.6 | 20 195.5 |
| Appui aux initiatives locales de développement de la production | 326.6 | 905.7 | 917.9 | 930.8 | 978.8 | 930.6 | 955.1 | 186.1 | 6 131.7 | 622.2 | 1 811.4 | 1 835.9 | 1 861.5 | 1 957.6 | 1 938.8 | 1 989.8 | 387.7 | 12 404.9 |
| Subtotal | 984.6 | 1 632.2 | 2 216.8 | 2 265.9 | 2 411.9 | 2 392.1 | 2 448.7 | 1 721.4 | 16 073.6 | 1 875.4 | 3 264.4 | 4 433.6 | 4 531.9 | 4 823.9 | 4 983.5 | 5 101.4 | 3 586.3 | 32 600.4 |
| C. Renforcement des capacités | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Populations cible | 110.4 | 595.3 | 698.8 | 729.3 | 779.8 | 774.3 | 516.0 | 264.5 | 4 468.4 | 210.2 | 1 190.7 | 1 397.6 | 1 458.5 | 1 559.5 | 1 613.1 | 1 075.1 | 551.0 | 9 055.8 |
| Chambres d'Agriculture | 945.9 | 498.3 | 512.1 | 589.9 | 1 013.3 | 617.6 | 634.8 | 652.5 | 5 464.5 | 1 801.8 | 996.6 | 1 024.2 | 1 179.9 | 2 026.6 | 1 286.7 | 1 322.5 | 1 359.3 | 10 997.6 |
| Directions Régionales | 577.5 | 55.7 | 57.4 | 59.1 | 590.0 | 62.6 | 64.5 | 66.4 | 1 533.1 | 1 100.0 | 111.4 | 114.8 | 118.2 | 1 180.0 | 130.4 | 134.3 | 138.3 | 3 027.2 |
| Subtotal | 1 633.8 | 1 149.3 | 1 268.3 | 1 378.3 | 2 383.1 | 1 454.5 | 1 215.3 | 983.3 | 11 465.9 | 3 112.0 | 2 298.7 | 2 536.6 | 2 756.6 | 4 766.2 | 3 030.2 | 2 531.9 | 2 048.6 | 23 080.6 |
| D. Gestion du projet | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Personnel | 126.5 | 130.3 | 134.2 | 138.2 | 142.4 | 146.7 | 151.1 | 155.6 | 1 125.0 | 241.0 | 260.6 | 268.4 | 276.5 | 284.8 | 305.6 | 314.7 | 324.2 | 2 275.7 |
| Equipements, études | 278.3 | 109.0 | 92.3 | 111.5 | 213.7 | 100.7 | 121.4 | 111.4 | 1 138.3 | 530.1 | 218.1 | 184.6 | 223.0 | 427.4 | 209.8 | 252.9 | 232.0 | 2 277.9 |
| Fonctionnement | 165.7 | 167.6 | 172.2 | 176.8 | 181.6 | 184.4 | 189.4 | 194.5 | 1 432.2 | 315.6 | 335.3 | 344.3 | 353.7 | 363.2 | 384.1 | 394.5 | 405.2 | 2 895.9 |
| Subtotal | 570.5 | 407.0 | 398.7 | 426.6 | 537.7 | 431.7 | 461.8 | 461.5 | 3 695.5 | 1 086.7 | 814.0 | 797.4 | 853.1 | 1 075.4 | 899.4 | 962.1 | 961.4 | 7 449.5 |
| Total PROJECT COSTS | 3 800.5 | 6 865.4 | 7 836.2 | 8 092.7 | 9 518.2 | 8 514.5 | 8 275.6 | 3 745.9 | 56 649.1 | 7 239.1 | 13 730.9 | 15 672.5 | 16 185.4 | 19 036.3 | 17 738.6 | 17 240.8 | 7 803.9 | 114 647.5 |

a Appui à la Maîtrise d'Ouvrage


b des petites exploitations de leurs production

FIDA – Fonds International de Développement Agricole
Burkina Faso: Document de conception du Projet « Neer Tamba »'
Annexe 9 – Coûts du projet et financements

9. Coûts totaux par nature de charge et par an (EXCMTF)

Expenditure Accounts by Components - Totals Including Contingencies
(US\$ '000)

| | Aménagement et valorisation du potentiel productif | | Intensification et valorisation | | Renforcement des capacités | | | Gestion du projet | | | Total | |
|---------------------------------------|--|-------------------------------|---------------------------------|---|---|-------------------|------------------------|-----------------------|-------------------------------------|----------------|----------------|------------------|
| | Aménagements | Récupération terres dégradées | AMO et sécurisation foncière | Renforcement de l'offre de services d'Appui-Conseil | Appui aux initiatives locales de développement de la production | Populations cible | Chambres d'Agriculture | Directions Régionales | Equipements, études, Fonctionnement | | | |
| | | | | | | | | | Personnel | Fonctionnement | | |
| I. Investment Costs | | | | | | | | | | | | |
| A. Génie Civil | 41 089.1 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 41 089.1 |
| B. Moyens de transport | - | - | 184.0 | - | 184.0 | - | 1 379.9 | 1 952.2 | - | 354.4 | - | 4 054.6 |
| C. Equipements et matériels | - | - | 100.8 | - | 56.7 | 212.5 | 232.7 | 102.8 | - | 137.8 | - | 843.3 |
| D. Informatique | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| E. Etudes et assistance technique | - | - | 738.4 | 1 614.0 | - | 2 885.1 | 983.6 | 871.6 | - | 1 351.1 | - | 8 443.7 |
| F. Formation et ateliers | - | - | 1 187.0 | 1 388.8 | 13.3 | 5 958.2 | 96.8 | - | - | 434.6 | - | 9 078.7 |
| G. Contrats de prestation de services | - | - | 5 976.9 | 17 192.6 | - | - | 8 304.5 | 100.6 | - | - | - | 31 574.6 |
| H. Main d'oeuvre non spécialisée | 505.3 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 505.3 |
| I. Fonds | - | - | - | - | 10 415.3 | - | - | - | - | - | - | 10 415.3 |
| J. Salaires et indemnités | - | - | 1 389.7 | - | 1 389.7 | - | - | - | - | - | - | 2 779.3 |
| K. Entretien et fonctionnement | - | - | 345.9 | - | 345.9 | - | - | - | - | - | - | 691.9 |
| Total Investment Costs | 41 594.3 | - | 9 922.6 | 20 195.5 | 12 404.9 | 9 055.8 | 10 997.6 | 3 027.2 | - | 2 277.9 | - | 109 475.8 |
| II. Recurrent Costs | | | | | | | | | | | | |
| A. Salaires et indemnités | - | - | - | - | - | - | - | - | 2 275.7 | - | - | 2 275.7 |
| B. Entretien & fonctionnement | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 2 895.9 | 2 895.9 |
| Total Recurrent Costs | - | - | - | - | - | - | - | - | 2 275.7 | - | 2 895.9 | 5 171.7 |
| Total PROJECT COSTS | 41 594.3 | - | 9 922.6 | 20 195.5 | 12 404.9 | 9 055.8 | 10 997.6 | 3 027.2 | 2 275.7 | 2 277.9 | 2 895.9 | 114 647.5 |
| Taxes | 6 163.4 | - | 1 206.3 | 2 787.2 | 374.7 | 936.2 | 1 720.8 | 621.4 | - | 199.1 | 434.4 | 14 443.4 |
| Foreign Exchange | 4 060.5 | - | 1 462.7 | 3 382.0 | 264.5 | 113.5 | 2 903.1 | 1 438.8 | - | 317.7 | 718.4 | 14 661.2 |

 FIDA – Fonds International de Développement Agricole
 Burkina Faso: Document de conception du Projet « Neer Tamba »
 Annexe 9 – Coûts du projet et financements

10. Coûts totaux par nature de charge et source de financement (EXPFIN)

Expenditure Accounts by Financiers

| | (FCFA Million) | | | | | | | | | | (US\$ '000) | | | | | | | | | | | |
|---------------------------------------|-----------------|-------------|-----------------|-------------|----------------|------------|-----------------|--------------|----------------|---------------------|----------------|-----------------|-------------|-----------------|-------------|----------------|------------|------------------|--------------|-----------------|---------------------|-----------------|
| | IFAD | | The Government | | Bénéficiaires | | Total | | For. Exch. | Local (Excl. Taxes) | Duties & Taxes | IFAD | | The Government | | Bénéficiaires | | Total | | For. Exch. | Local (Excl. Taxes) | Duties & Taxes |
| | Amount | % | Amount | % | Amount | % | Amount | % | | | | Amount | % | Amount | % | Amount | % | Amount | % | | | |
| I. Investment Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Génie Civil | 14 597.7 | 72.1 | 3 389.8 | 16.7 | 2 263.2 | 11.2 | 20 250.7 | 35.7 | 2 002.3 | 15 210.7 | 3 037.6 | 29 619.8 | 72.1 | 6 878.0 | 16.7 | 4 591.3 | 11.2 | 41 089.1 | 35.8 | 4 060.5 | 30 865.3 | 6 163.4 |
| B. Moyens de transport | 1 453.0 | 70.0 | 622.7 | 30.0 | - | - | 2 075.7 | 3.7 | 1 453.0 | -0.0 | 622.7 | 2 838.2 | 70.0 | 1 216.4 | 30.0 | - | - | 4 054.6 | 3.5 | 2 838.2 | -0.0 | 1 216.4 |
| C. Equipements et matériels | 319.7 | 74.7 | 108.1 | 25.3 | - | - | 427.9 | 0.8 | 220.6 | 119.3 | 88.0 | 630.3 | 74.7 | 213.0 | 25.3 | - | - | 843.3 | 0.7 | 434.3 | 235.8 | 173.2 |
| D. Informatique | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| E. Etudes et assistance technique | 3 137.1 | 75.0 | 1 045.7 | 25.0 | - | - | 4 182.7 | 7.4 | 91.4 | 4 091.4 | - | 6 332.8 | 75.0 | 2 110.9 | 25.0 | - | - | 8 443.7 | 7.4 | 182.0 | 8 261.7 | - |
| F. Formation et ateliers | 3 361.6 | 75.0 | 1 120.5 | 25.0 | - | - | 4 482.2 | 7.9 | - | 3 810.9 | 671.3 | 6 809.1 | 75.0 | 2 269.7 | 25.0 | - | - | 9 078.7 | 7.9 | - | 7 718.9 | 1 359.8 |
| G. Contrats de prestation de services | 11 673.5 | 75.0 | 3 891.2 | 25.0 | - | - | 15 564.7 | 27.5 | 3 076.1 | 10 153.9 | 2 334.7 | 23 681.0 | 75.0 | 7 893.7 | 25.0 | - | - | 31 574.6 | 27.5 | 6 234.2 | 20 604.3 | 4 736.2 |
| H. Main d'oeuvre non spécialisée | 196.1 | 78.7 | 46.7 | 18.8 | 6.2 | 2.5 | 249.1 | 0.4 | - | 249.1 | - | 397.9 | 78.7 | 94.8 | 18.8 | 12.6 | 2.5 | 505.3 | 0.4 | - | 505.3 | - |
| I. Fonds | 3 858.6 | 75.0 | 641.2 | 12.5 | 645.0 | 12.5 | 5 144.8 | 9.1 | 10.3 | 5 007.8 | 126.7 | 7 811.5 | 75.0 | 1 297.8 | 12.5 | 1 306.1 | 12.5 | 10 415.3 | 9.1 | 20.8 | 10 138.3 | 256.2 |
| J. Salaires et indemnités | 1 027.8 | 75.0 | 342.6 | 25.0 | - | - | 1 370.5 | 2.4 | - | 1 370.5 | - | 2 084.5 | 75.0 | 694.8 | 25.0 | - | - | 2 779.3 | 2.4 | - | 2 779.3 | - |
| K. Entretien et fonctionnement | 257.8 | 75.0 | 85.9 | 25.0 | - | - | 343.8 | 0.6 | 86.0 | 206.3 | 51.6 | 518.9 | 75.0 | 173.0 | 25.0 | - | - | 691.9 | 0.6 | 172.9 | 415.2 | 103.8 |
| Total Investment Costs | 39 883.0 | 73.7 | 11 294.5 | 20.9 | 2 914.4 | 5.4 | 54 091.9 | 95.5 | 6 939.6 | 40 219.7 | 6 932.5 | 80 723.8 | 73.7 | 22 842.0 | 20.9 | 5 910.0 | 5.4 | 109 475.8 | 95.5 | 13 942.8 | 81 524.1 | 14 009.0 |
| II. Recurrent Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Salaires et indemnités | 843.8 | 75.0 | 281.3 | 25.0 | - | - | 1 125.0 | 2.0 | - | 1 125.0 | - | 1 706.8 | 75.0 | 568.9 | 25.0 | - | - | 2 275.7 | 2.0 | - | 2 275.7 | - |
| B. Entretien & fonctionnement | 1 074.1 | 75.0 | 358.0 | 25.0 | - | - | 1 432.2 | 2.5 | 355.6 | 861.7 | 214.8 | 2 171.9 | 75.0 | 724.0 | 25.0 | - | - | 2 895.9 | 2.5 | 718.4 | 1 743.1 | 434.4 |
| Total Recurrent Costs | 1 917.9 | 75.0 | 639.3 | 25.0 | - | - | 2 557.2 | 4.5 | 355.6 | 1 986.7 | 214.8 | 3 878.7 | 75.0 | 1 292.9 | 25.0 | - | - | 5 171.7 | 4.5 | 718.4 | 4 018.8 | 434.4 |
| Total PROJECT COSTS | 41 800.9 | 73.8 | 11 933.7 | 21.1 | 2 914.4 | 5.1 | 56 649.1 | 100.0 | 7 295.3 | 42 206.4 | 7 147.4 | 84 602.6 | 73.8 | 24 134.9 | 21.1 | 5 910.0 | 5.2 | 114 647.5 | 100.0 | 14 661.2 | 85 542.9 | 14 443.4 |

FIDA – Fonds International de Développement Agricole
Burkina Faso: Document de conception du Projet « Neer Tamba »
Annexe 9 – Coûts du projet et financements

11. Passation des marchés (PROMTH)

NOTE: Les montants entre parenthèse ne concernent que le financement du FIDA

| | Procurement Method (FCFA Million) | | | | | | | | | Procurement Method (US\$ '000) | | | | | | | | |
|---------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------------|-----------------------|----------------------|------------------------|------------------|------------------------------------|---------------------------------|-------------------|------------------------|----------------------------|-----------------------|-------|--------|-------------------------|
| | National Competitive Bidding | Consulting Services: QCBS | Local Shopping | Direct Contracting | Community Participation | | Other | N.B.F. | Total | National Competitive Bidding | Consulting Services: QCBS | Local Shopping | Direct Contracting | Community Participation | | Other | N.B.F. | Total |
| | | | | | in Procurement | From U.N. Agencies | | | | | | | | in Procurement | From U.N. Agencies | | | |
| A. Génie Civil /a | - | - | 186.5 (141.8) | - | 20 064.1 (14 455.8) | - | - | 20 250.7 (14 597.7) | - | - | 377.9 (287.4) | - | 40 711.2 (29 332.4) | - | - | - | - | 41 089.1 (29 619.8) |
| B. Main d'oeuvre non spécialisée /b | - | - | - | - | - | - | 249.1 (196.1) | 249.1 (196.1) | - | - | - | - | - | - | 505.3 (397.9) | - | - | 505.3 (397.9) |
| C. Moyens de transport | 164.3 (115.0) | - | - | - | - | 1 911.4 (1 338.0) | - | 2 075.7 (1 453.0) | 321.5 (225.1) | - | - | - | - | 3 733.1 (2 613.2) | - | - | - | 4 054.6 (2 838.2) |
| D. Equipements et matériels | - | - | 404.7 (303.5) | - | - | 23.2 (16.2) | - | 427.9 (319.7) | - | - | 799.1 (599.3) | - | - | 44.2 (30.9) | - | - | - | 843.3 (630.3) |
| E. Etudes et assistance technique | - | 3 009.9 (2 257.4) | 430.9 (323.1) | 143.6 (107.7) | - | - | - | 3 584.3 (2 688.2) | - | 6 071.2 (4 553.4) | 871.6 (653.7) | 290.5 (217.9) | - | - | - | - | - | 7 233.2 (5 424.9) |
| F. Formation et ateliers | - | 3 413.1 (2 559.8) | 1 032.7 (774.5) | - | 29.4 (22.0) | - | - | 4 475.2 (3 356.4) | - | 6 923.6 (5 192.7) | 2 083.6 (1 562.7) | - | 58.2 (43.7) | - | - | - | - | 9 065.4 (6 799.0) |
| G. Contrats de prestation de services | - | 14 616.9 (10 962.7) | 806.7 (605.0) | - | 7.0 (5.3) | - | - | 15 430.6 (11 572.9) | - | 29 666.7 (22 250.1) | 1 630.8 (1 223.1) | - | 13.3 (10.0) | - | - | - | - | 31 310.8 (23 483.1) |
| H. Conventions/Protocoles /c | - | - | - | 213.4 (160.0) | - | - | 598.4 (448.8) | 811.8 (608.8) | - | - | - | 422.8 (317.1) | - | - | 1 210.5 (907.9) | - | - | 1 633.3 (1 225.0) |
| I. Fonds d'Appui | - | 142.0 (106.5) | 630.4 (472.8) | - | 4 300.0 (3 225.0) | - | - | 5 072.5 (3 804.4) | - | 286.5 (214.9) | 1 276.1 (957.0) | - | 8 707.1 (6 530.4) | - | - | - | - | 10 269.7 (7 702.3) |
| J. Salaires et indemnités | - | - | - | - | - | - | 2 495.5 (1 871.6) | 2 495.5 (1 871.6) | - | - | - | - | - | - | 5 055.1 (3 791.3) | - | - | 5 055.1 (3 791.3) |
| K. Entretien et fonctionnement | - | - | 1 776.0 (1 332.0) | - | - | - | - | 1 776.0 (1 332.0) | - | - | 3 587.8 (2 690.8) | - | - | - | - | - | - | 3 587.8 (2 690.8) |
| Total | 164.3 (115.0) | 21 181.9 (15 886.5) | 5 267.8 (3 952.8) | 357.0 (267.7) | 24 400.5 (17 708.1) | 1 934.6 (1 354.2) | 3 342.9 (2 516.5) | 56 649.1 (41 800.9) | 321.5 (225.1) | 42 947.9 (32 211.0) | 10 626.8 (7 974.1) | 713.3 (535.0) | 49 489.9 (35 916.4) | 3 777.3 (2 644.1) | 6 770.8 (5 097.0) | - | - | 114 647.5 (84 602.6) |

Note: Figures in parenthesis are the respective amounts financed by IFAD

la y compris participation des bénéficiaires (M.O. non spécialisée)

lb participation des bénéficiaires

lc avec des institutions publiques

ANNEXE 10 – ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

I. APPROCHE DE L'ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

1. Les bénéfices directs du projet (quantifiables) peuvent être estimés pour l'essentiel des activités relatives aux composantes 1 et 2 (support aux activités productives agro-sylvo-pastorales). Pour la composante 3, il ne sera pas possible de pratiquer d'analyse des coûts/bénéfices, car les bénéfices issus de la structuration des acteurs et du renforcement de leurs capacités de maîtrise d'ouvrage dans la réalisation des investissements en milieu rural sont difficilement quantifiables.
2. Les activités du projet généreront des flux de bénéfices économiques, liés à :
 - i l'augmentation de la production et de la productivité des activités agricoles dérivant des aménagements de CES/DRS et de maîtrise des eaux de surface réalisés dans le cadre de la Composante 1, qui permettront notamment d'accroître les surfaces disponibles pour les cultures vivrières, et d'améliorer la disponibilité des ressources hydriques pour ces cultures ;
 - ii l'augmentation de la production par le soutien aux investissements réalisés dans le cadre de micro-projets productifs visant à développer en particulier la riziculture de bas-fonds, les cultures maraîchères, les cultures de plantes à tubercules, et à améliorer la productivité des cultures de céréales sèches, la valorisation de produits forestiers non ligneux (notamment le karité) et la production du petit élevage (aviculture, petits ruminants) ; et
 - iii l'augmentation de la productivité des activités agro-sylvo-pastorales grâce au renforcement de l'offre de service d'appui conseil sur les cinq axes d'intervention appuyés par la composante 2 : (i) appui conseil pour la diffusion des bonnes pratiques de gestion durable des terres, (ii) appui conseil à la gestion technico-économique des exploitations familiales, (iii) soutien au développement de réseaux d'acteurs thématiques, (iv) suivi et appui-conseil aux promoteurs de microprojets, et (v) «bourses/dotations d'intervention» accessibles à des institutions publiques ou mixtes, qui devront assurer les gains de productivité visé par les investissements réalisés.
3. Les actions du projet permettront de surcroît la création d'emplois en amont et en aval des activités productives (notamment en termes de services d'appui, activités de transformation et de commercialisation, « nouveaux métiers », etc.), ce qui pourra renforcer considérablement les bénéfices estimés des actions sur les produits cibles.
4. Afin de déterminer l'impact des activités du projet le groupe-cible, deux modèles d'exploitations type ont été élaborés. Ces modèles doivent permettre de mesurer d'un point de vue financier les résultats au niveau des ménages paysans des principales interventions directes du projet en termes de mise en valeur agricole et d'activités d'élevage. Ils ne prennent pas en compte d'éventuels revenus extra agricoles hors exploitation.
5. De plus, l'emploi de modèles coûts/bénéfices sommaires doit viser à vérifier que les coûts du projet sont justifiés par rapport aux valeurs des productions additionnelles induites. L'objectif de ces modèles n'est pas d'aboutir à des résultats exacts (i.e. nécessaires et suffisants) mais de montrer qu'en partant d'hypothèses conservatrices on obtient des résultats acceptables (condition suffisante). Les coûts sont évalués sur la base du budget du projet. De façon générale les bénéfices sont sous-évalués, dans la mesure où seuls sont estimés ceux liés à certains produits physiques issus des activités du projet.

II. MODELISATION DES SYSTEMES DE PRODUCTION DU GROUPE CIBLE

6. Les différences entre les deux modèles choisis sur la base de la typologie des exploitations cibles existant dans la zone du projet⁴³, sont essentiellement liées à la taille de l'exploitation, à l'importance des différentes cultures en termes de pourcentage de la superficie cultivée, à la disponibilité de la main d'œuvre familiale et aux activités d'élevage pratiquées.

7. Les modèles prennent en compte les interventions du projet en termes (i) d'appui aux investissements paysans d'une part, et (ii) d'amélioration du dispositif d'appui conseil de l'autre, qui devront permettre d'effectuer des progrès sur les différents aspects mentionnés. Ainsi Les hypothèses de développement et les bénéfices attendus portent sur les actions d'aménagement et les activités d'intensification agricole suivantes :

- i les interventions sur les bassins versants comprendront diverses **actions de CES-DRS** : aménagements antiérosifs avec diguettes, cordons pierreux, bandes enherbées sur les courbes de niveau ; ainsi que des aménagements divers (digues filtrantes, demi-lunes et zaï sur glacis) ; l'amélioration des techniques culturales et l'intensification porteront sur une meilleure préparation du sol par l'introduction de la culture attelée, une utilisation accrue d'une fumure organique améliorée, le respect d'un assolement équilibré et l'utilisation raisonnée d'intrants, ainsi que des pratiques d'agriculture de conservation, et de régénération naturelle assistée dans les parcelles.
- ii **l'aménagement des bas-fonds villageois** et des vallées permettra aux exploitants de développer des cultures en maîtrise partielle de l'eau telles que le riz et le maïs avec irrigation d'appoint. Un apport de fumure minérale et/ou organique devra garantir des niveaux de rendement adéquats permettant de rentabiliser au mieux les aménagements réalisés.
- iii en termes d'**intensification/intégration de l'élevage**, les améliorations porteront essentiellement sur (i) les conditions d'hébergement (mise en place d'un parc de nuit et construction de petits poulaillers en matériaux locaux, respectant les normes d'hygiène, d'aération et de confort, pour abriter les animaux contre les intempéries : froid, vent durant la saison sèche froide ou pluies durant l'hivernage) et la conduite des animaux (conduite au pâturage sous la garde de bergers plutôt qu'attache au piquet), (ii) l'alimentation (distribution de sous-produits agricoles –SPA et éventuellement de sous-produits agroindustrielles-SPAI en fonction de l'état physiologique des animaux et des saisons) et l'abreuvement, et (iii) la santé animale (calendriers de prophylaxie adapté aux saisons et au milieu et diffusion auprès des éleveurs, vaccination des volailles contre la maladie de Newcastle,...).

8. Les deux modèles d'exploitation correspondent aux systèmes de production rencontrés dans la zone et ont été construits sur la base des données recueillies par la mission, celles disponibles au niveau des projets PDRD et PICOFA (pour les activités agricoles) et celles fournies par le rapport final Initiative «Elevage, pauvreté et croissance» (IEPC) – Alive – FAO/Banque Mondiale – Janvier 2005 (pour les activités d'élevage).

9. Des fiches technico-économiques présentant la situation sans et avec programme pour les cultures ou les activités d'élevage pratiquées actuellement dans la zone du programme ont été élaborées. Pour chaque activité les fiches préparées tiennent compte

⁴³ Voir Annexe 2. - D. Evolution des systèmes agricoles et d'élevage

de l'effet combiné des aménagements réalisés et de l'« intensification agricole ». Le détail des itinéraires techniques actuels et proposés et les hypothèses d'évolution des rendements et des marges brutes sont présentés dans les fiches en Appendice 1. Les caractéristiques les plus importantes de chaque modèle et les résultats de l'analyse financière sont résumés dans les tableaux présentés ci-dessous. Pour plus d'informations, les modèles complets se trouvent dans l'appendice.

Tableau 1 : Caractéristiques des modèles d'exploitations

| | | <i>Agro-éleveurs à cultures vivrières et élevage de volailles</i> | <i>Agro-éleveurs à cultures vivrières et élevage de petits ruminants</i> | |
|---|---------------------------------|---|--|-------------|
| Systèmes de production type du groupe cible | nb d'actifs | 3 | 4 | |
| | actifs non dispo./ agriculture | 2 | 3 | |
| | salariés agricoles | 0 | 0 | |
| | équipement | /a | /a | |
| | superficie cultivée (ha) | 2,75 | 3,75 | |
| Superficie par culture dans les modèles de systèmes de production | céréales vivrières | sorgho | 2,00 | 2,50 |
| | | sous-total | 2,00 | 2,50 |
| | cultures de « rente » /b | niébé | 0,50 | 1,00 |
| | | maïs | 0,00 | 0,25 |
| | | Riz | 0,25 | 0,00 |
| | | sous-total | 0,75 | 1,25 |
| Activités d'élevage | Volailles | Coq | 1 | |
| | | Poules | 14 | |
| | | sous-total | 15 | |
| | Ovins | Femelles | | 8 |
| | | 0-1 an | | 3 |
| | | Adultes | | 5 |
| | | Mâles | | 4 |
| | | 0-1 an | | 2 |
| | | reproducteurs | | 2 |
| | | sous-total | | 12 |

a/ Traction attelée avec projet

b/ (vivrières + rente)

10. **Modèle 1 – Agro-éleveurs à cultures vivrières et élevage de volailles** : très petite exploitation : d'une superficie moyenne de 2,75 ha, ce modèle est destiné à représenter la très petite exploitation fréquemment rencontrée dans la zone du programme. Les cultures pratiquées sont les céréales sèches (sorgho, mil) sur environ 73% de la superficie et les légumineuses et cultures en maîtrise partielle de l'eau sur environ 27% de la superficie. L'élevage pratiqué est du type traditionnel et ne concerne que les volailles (15 têtes).

11. Avec le programme, la marge brute additionnelle par ménage pratiquant ce système de production estimée à 176.000 F CFA par an, soit un accroissement de 48%. La production vivrière correspond à environ 89 % du revenu total du ménage, et la

production vivrière passe de 1,7 t à 4,3 t, ce qui assure la sécurité alimentaire du ménage et permet de dégager des excédents commercialisables significatifs. Ainsi, la part de la marge brute correspondant à l'autosuffisance en céréales passe de 45 à 31 %. La part des consommations intermédiaires liées à l'achat d'intrants commerciaux passe de 5 à 23 % du produit brut, ce qui reste supportable financièrement. La main d'œuvre familiale employée augmente modérément (de 5 %), et sa valorisation passe d'environ 2.000 F CFA à 2.800 F CFA/j.

12. Modèle 2 – Agro-éleveurs à cultures vivrières et élevage de petits ruminants : petite exploitation, d'une superficie moyenne de 3,75 ha, ce modèle est destiné à représenter la petite exploitation rencontrée dans la zone du programme. Les cultures pratiquées sont les céréales sèches sur environ 67% de la superficie, les légumineuses et autres cultures sur environ 33% de la superficie. L'élevage pratiqué est du type traditionnel et concerne l'embouche de petits ruminants (12 têtes).

13. Avec le programme, la marge brute additionnelle par ménage pratiquant ce système de production estimée à 226.000 F CFA par an soit un accroissement de 41%. La production vivrière correspond à environ 87 % du revenu total du ménage, et la production vivrière passe de 2,2 t à 5,35 t, ce qui assure la sécurité alimentaire du ménage et permet de dégager des excédents commercialisables significatifs. Ainsi, la part de la marge brute correspondant à l'autosuffisance en céréales passe de 42 à 30 %. La part des consommations intermédiaires liées à l'achat d'intrants commerciaux passe de 5 à 25 % du produit brut, ce qui reste supportable financièrement. Enfin, la main d'œuvre familiale employée n'augmente que modérément (de 7 %), mais sa valorisation passe de 2.000 à 2.600 F CFA/j.

Tableau 2 : Résultats financiers des modèles (FCFA)

| | <i>Sans projet</i> | <i>Avec projet</i> | <i>Accroissement</i> | |
|--|--------------------|--------------------|----------------------|----------|
| | | | <i>Valeur</i> | <i>%</i> |
| Modèle 1. Agro-éleveurs à cultures vivrières et élevage de volailles | | | | |
| Produit brut | 427.475 | 1.082.673 | 655.198 | 153% |
| Charges totales | 53.950 | 532.714 | 478.764 | 887% |
| Marge brute | 373.525 | 549.958 | 176.433 | 47% |
| Valorisation journée de M.O. | 1.974 | 2.773 | 799 | 40% |
| Modèle 2. Agro-éleveurs à cultures vivrières et élevage de petits ruminants | | | | |
| Produit brut | 615.550 | 1.369.784 | 754.234 | 123% |
| Charges totales | 53.369 | 581.289 | 527.920 | 989% |
| Marge brute | 562.181 | 788.495 | 226.314 | 40% |
| Valorisation journée de M.O. | 2.006 | 2.633 | 627 | 31% |

III. ANALYSE COUTS/BENEFICES

14. Cette analyse a été effectuée au niveau des aménagements de CES/DRS et hydro-agricoles, et des micro-projets soutenus par le projet en termes d'agriculture, de produits forestiers non ligneux et d'élevage, puis agrégés au niveau du projet pour obtenir une estimation globale de la valeur de la production additionnelle générée par le projet. Les modèles utilisés permettent de tester des ordres de grandeur et de valider,

sur le plan économique, la stratégie du projet. Les hypothèses employées seront relativement conservatrices.

15. Un modèle a été conçu pour réaliser une évaluation financière des investissements productifs réalisés dans le cadre du projet pour les aménagements à la parcelle (cordons pierreux, zaï et demi-lunes) et la création de petits périmètres rizicoles de bas-fonds et de petits périmètres irrigués maraichers, qui permettront un accroissement des surfaces et des rendements et la mise en culture des zones aménagées suivant le rythme des réalisations du projet (aménagements puis appuis techniques pour la mise en valeur). L'analyse des bénéfices est basée sur les hypothèses moyennes observées dans la zone du projet suivantes :

- i La réalisation d'aménagements de CES/DRS, en termes de cordons pierreux sur des surfaces de 5.500 ha, et de zaï et demi-lunes sur 11.000 ha, visant à arrêter le processus de dégradation des sols et du couvert végétal dans les parcelles cultivées et permettre une augmentation sensible des rendements des céréales sèches cultivées (on suppose en moyenne 3 ha aménagés par famille, emblavés en sorgho).
- ii La réalisation d'aménagements hydro-agricoles destinés à la mise en place de petits périmètres rizicoles (sur un total de 6.000 ha, avec des parcelles de 0,25 ha par ménage bénéficiaire) et des petits périmètres irrigués maraichers (total de 600 périmètres de 1,0 ha chacun, avec des parcelles de 500 m² par ménage bénéficiaire) que l'on suppose mis en valeur par des cultures de tomate pour évaluer les résultats économiques.

16. Compte tenu des difficultés rencontrées pour tenter d'estimer les bénéfices directs sur la production agricole des aménagements de diguettes filtrantes (qui visent la protection des bassins versants contre les phénomènes d'érosion) et des travaux de restauration des sols dégradés (remise en valeur progressive mais lente dans le temps des sols de glaciaire restaurés), ce type de réalisations, menées également dans la Composante 1 n'a pas pu être pris en compte dans l'évaluation des bénéfices. Pour ce qui concerne le volet foncier, ses bénéfices (très diffus, mais certains) n'ont pas non plus été chiffrés, mais permettront de garantir la bonne mise en valeur des différents aménagements fonciers réalisés.

17. Un autre modèle, plus schématique, permet d'analyser globalement l'augmentation de la production créée par le biais des investissements réalisés dans le cadre des micro-projets productifs soutenus à travers le mécanisme de subvention au démarrage d'activités productives. Compte tenu du fait que l'essentiel des investissements productifs seront définis à partir des demandes exprimées par les groupes cibles (demand-driven), le type et la taille des projets d'investissement ne sont pas définis ex-ante. Comme l'analyse économique et financière ne peut donc pas être basée sur un portefeuille préétabli d'opérations, elle sera basée sur une typologie des investissements attendus, qui permette une approximation des investissements effectivement réalisés.

18. Le modèle proposé doit donc permettre d'illustrer de la façon la plus proche possible les conditions réelles des interventions du projet sur la base de projections reflétant le fonctionnement des systèmes de production existants et des activités agro-sylvo-pastorales à promouvoir au cours du projet. Dans ce modèle, les hypothèses moyennes retenues pour différents types de micro-projets sont résumées à suivre :

Tableau 3 : Hypothèses retenues pour l'évaluation des micro-projets

| | <i>Micro projets</i> | <i>Cycles / an</i> | <i>Surfaces /micro-projet</i> |
|----------------------------|----------------------|--------------------|-------------------------------|
| Cultures | <i>(nb)</i> | <i>(cycles)</i> | <i>(ha)</i> |
| Riz (paddy) | 300 | 1 | 5 |
| Maraîchage (tomate sauce) | 300 | 1 | 1 |
| Tubercules (patate douce) | 300 | 1 | 4 |
| Céréales sèches (sorgho)/a | 300 | 1 | 20 |
| Elevage | | | <i>(têtes/atelier)</i> |
| Aviculture (poulet) | 600 | 4 | 50 |
| Petits ruminants (mouton) | 400 | 2 | 15 |
| PFNL | | | <i>(ha)</i> |
| Karité (beurre) | 500 | 1 | 20 |

\a gains de rendements lié à l'introduction de variétés améliorées et l'amélioration des méthodes culturales

19. Les hypothèses de rendement correspondent à des systèmes de production n'utilisant les intrants que de façon marginale, ce qui correspond aux pratiques agronomiques et zootechniques observées actuellement sur la zone. Les principaux intrants agricoles employés sont les semences, les engrais (fumure et chimiques) et les produits de traitement utilisés pour certaines cultures. Les traitements sanitaires et les compléments d'alimentation ont été considérés pour les modèles d'élevage.

20. Les prix utilisés pour l'analyse financière sont ceux observés dans la zone du programme au niveau du producteur, issus de moyennes observées sur les marchés nationaux et sous régionaux. Les principaux produits agricoles considérés dans l'analyse sont le maïs, le sorgho et le riz en ce qui concerne les céréales, le niébé en ce qui concerne les légumineuses, et la tomate pour les produits horticoles, le beurre de karité pour les PFNL, les ovins et les volailles pour l'élevage. Les exploitants commercialisent traditionnellement l'excédent de la récolte (après autoconsommation surtout pour les céréales) sur les marchés locaux de la région. Les variations saisonnières sont importantes entre la période de la récolte et celle de soudure. En considérant que les bénéficiaires des interventions du projet seront en grande partie des exploitations de petite taille qui normalement commercialisent tous leurs excédents juste après la récolte, les prix à la récolte ont été retenus pour l'analyse financière. La production additionnelle créée par le projet étant destinée à substituer, de fait, des importations, les prix utilisés dans le modèle sont des prix de gros. Les ordres de prix sur les marchés locaux peuvent éventuellement être supérieurs mais à long terme ces différences devraient s'estomper, du fait de l'augmentation du volume des échanges. Les prix pratiqués dans la zone du programme et retenus pour l'analyse sont donnés dans le tableau 4 ci-dessous.

Tableau 4 : Hypothèses de rendement et de prix des produits agricoles

| | | <i>Rendements</i> | <i>Prix Unit.</i> |
|----------------------|-------------------------------------|-------------------|--------------------|
| Aménagements | Agriculture | <i>(t/ha)</i> | <i>(USD/tonne)</i> |
| | Riz (paddy) | 3,6 | 350,00 |
| | Céréales sèches (sorgho pluvial) /a | 0,4 | 350,00 |
| | Maraîchage (tomate) /b | 20,0 | 500,00 |
| Micro-Projets | Agriculture | <i>(t/ha)</i> | <i>(USD/tonne)</i> |
| | Maraîchage (tomate) | 20 | 500,00 |
| | Céréales sèches (sorgho)/c | 0,4 | 450,00 |
| | Elevage | <i>(têtes/an)</i> | <i>(USD/tête)</i> |
| | Aviculture (poulet) | 200 | 3,00 |
| | Petits ruminants (mouton) | 30 | 70,00 |
| | PFNL | <i>(t/ha)</i> | <i>(USD/tonne)</i> |
| Karité (beurre) | 0,1 | 1.800,00 | |

\a gains de rendements sur aménagements de parcelles

\b périmètres maraichers irrigués

\c gains de rendement lié à l'introduction de variétés améliorées et l'amélioration des méthodes culturales

21. Pour les céréales seules les productions de grains ont été valorisées. On peut cependant estimer que les résidus de récolte (pailles, p. ex.) permettront un accroissement des activités d'élevage (+ 10% environ de valeur additionnelle en régime de croisière). De plus, les bénéfices générés par les investissements pourront également incorporer une plus grande valeur ajoutée, découlant de l'amélioration des pratiques post-récolte et de commercialisation groupée, pouvant se traduire par de meilleurs prix, ce qui devrait encore améliorer les résultats du projet.

22. L'évaluation financière des investissements réalisés pour l'aménagement des parcelles et les aménagements hydro-agricoles montre des taux de rentabilité interne (TRI) de respectivement 23% et 62% pour les cordons pierreux ou les demi-lunes et zaï, et de 23% et 75% pour les aménagements de bas-fonds et les périmètres maraichers. L'évaluation financière des investissements réalisés dans le cadre des micro-projets productifs soutenus à travers le mécanisme de subvention au démarrage d'activités agro-sylvo-pastorales fait apparaître un TRI de 118 % (hors coûts des actions d'appui-conseil).

23. Les bénéficiaires directs des investissements soutenus par le projet développées dans le cadre des Composantes 1 et 2, sont estimés à environ 60.000 ménages d'agriculteurs, 16.000 petits éleveurs et 10.000 familles exploitant des PFNL (dont 41.000 par le biais des aménagements mis en œuvre par la Composante 1, et 44.000 par le biais du mécanisme de subvention aux initiatives productives soutenues par la Composante 2). Compte tenu de la nature des activités ciblées, on peut estimer le nombre de femmes et de jeunes parmi ces bénéficiaires à environ 48.000 (soit près de 57% du total).

Tableau 5 : Bénéficiaires des investissements soutenus par le projet

| Aménagements | | (ha) | Surfaces unit/ Benefic. | Bénéficiaires | Dt femmes et jeunes | |
|------------------------------|-----------------------|--------|----------------------------|---------------|---------------------|---------------|
| Aménagements hydro-agricoles | Bas-fonds | 6.000 | 0,25 | 24.000 | 35% | 8.400 |
| | Périmètres maraîchers | 600 | 0,05 | 12.000 | 75% | 9.000 |
| Aménagements CES/DRS | Cordons pierreux | 5.500 | 3 | 1.833 | 35% | 642 |
| | Demi-lunes et zaï | 11.000 | 3 | 3.667 | 35% | 1.283 |
| Sous-total | | | | 41.500 | | 19.325 |
| Micro projets | | (nb) | Benefic./ microprojet | Bénéficiaires | | |
| Agriculture | Riziculture | 300 | 10 | 3.000 | 75% | 2.250 |
| | Maraîchage | 300 | 20 | 6.000 | 75% | 4.500 |
| | Tubercules | 300 | 10 | 3.000 | 35% | 1.050 |
| | Céréales sèches | 300 | 20 | 6.000 | 35% | 2.100 |
| Elevage | Aviculture | 600 | 20 | 12.000 | 75% | 9.000 |
| | Petits ruminant | 400 | 10 | 4.000 | 75% | 3.000 |
| PFNL | Karité | 500 | 20 | 10.000 | 75% | 7.500 |
| Sous-total | | | | 44.000 | | 29.400 |
| Total | | | | 85.500 | | 48.725 |

24. De plus, de façon à améliorer l'impact des investissements réalisés, ces bénéficiaires seront les cibles prioritaires du renforcement de l'offre de services d'appui-conseil. Le tableau ci-dessous présente une estimation du nombre de bénéficiaires des interventions envisagées en la matière⁴⁴ :

Tableau 6 : Bénéficiaires des services d'appui conseil soutenus par le projet

| | | INVESTISSEMENTS : | Total | Dt femmes et jeunes | |
|------------------------|--|-------------------|--------|---------------------|-----|
| | | | | | |
| | | | 85.500 | 48.725 | 56% |
| AXES D'APPUJ CONSEIL : | i. Appui conseil pour la diffusion des bonnes pratiques de gestion durable des terres | | 52.500 | 26.675 | 50% |
| | ii. Appui conseil à la gestion technico-économique des exploitations familiales | | 31.000 | 19.050 | 61% |
| | iii. Soutien au développement de réseaux d'acteurs thématiques | | 21.375 | 12.181 | 56% |
| | iv. Suivi et appui-conseil aux promoteurs de microprojets | | 44.000 | 29.400 | 68% |
| | v. «Bourses/dotations d'intervention» accessibles à des institutions publiques ou mixtes | | 31.750 | 17.013 | 53% |

25. Bénéfices. Sur la base des hypothèses de production retenues au niveau des modèles utilisés, la production annuelle additionnelle peut être estimée à environ

⁴⁴ Voir Appendice 3

120.000 têtes de volailles, 12.000 têtes de petits ruminants, 10.000 tonnes de céréales sèches (sorgho), 27.000 tonnes de riz (paddy), 13.000 tonnes de tubercules, 18.000 tonnes de produits maraîchers, et 1.000 tonnes de beurre de karité.

26. Sauf pour ce qui concerne le riz, ces volumes restent relativement modestes par rapport aux productions nationale et régionale⁴⁵ et la part destinée à être commercialisée devra donc pouvoir être absorbée sans difficultés sur les marchés locaux. En effet dans la zone du projet, les producteurs pourront s'insérer dans des filières qui bénéficient déjà des appuis de différents projets qui visent à améliorer les conditions d'accès aux marchés des produits agro-sylvo-pastoraux, parmi lesquels il est possible de citer notamment le PCEMR (financement Danemark, suite du PADAB II), le PDA (Allemagne), le PAFASP (Banque Mondiale) et le PROFIL (FIDA)⁴⁶. De plus, le projet pourra soutenir, à travers les appuis fournis pour le développement de réseaux thématiques, des initiatives concertées entre acteurs permettant notamment de renforcer les facilités d'accès au marché de certaines productions qui ne bénéficieraient pas encore d'autres formes de soutien.

27. Pour ce qui concerne le riz, il apparaît à l'observation des pratiques paysannes dans la zone du projet que seule environ la moitié de la production serait destinée à être vendue. Compte tenu de la demande croissante de riz existant au Burkina Faso, et de la compétitivité du riz de bas fonds produit en maîtrise partielle de l'eau, la mise en marché des excédents de paddy ne devrait donc pas poser de problèmes. Le projet prévoit par ailleurs la possibilité de financer (via fonds d'appui) de petites installations de décorticage, permettant la mise en valeur commerciale du paddy.

28. Au niveau global, les résultats de l'analyse économique du projet renforcent ceux de l'analyse financière des modèles d'exploitation présentée supra, et montrent que les bénéficiaires sont particulièrement importants pour les plus pauvres : avec le projet les familles rurales vulnérables pourront générer une production supplémentaire dont une partie (surtout les céréales : riz et sorgho) sera utilisée pour améliorer l'état de la sécurité alimentaire des ménages ruraux et une autre permettra de générer des revenus monétaires pour ces ménages, de façon à pouvoir répondre à leurs besoins de trésorerie et leurs besoins d'investissement au niveau familial. Ceci s'appliquera en particulier pour les femmes et les jeunes, qui représenteront 50 % des bénéficiaires des réalisations du projet.

29. L'analyse montre également l'importance de la valeur ajoutée additionnelle « captée » par les populations cible : en régime de croisière la valeur de la production additionnelle hors coûts d'entretien des aménagements et consommations intermédiaires serait de l'ordre de 18 millions de \$EU par an (soit plus de 200 \$EU de marge brute annuelle supplémentaire par ménage cible).

30. Les bénéficiaires étant évalués sur la base des productions additionnelles identifiables sur la base des paramètres techniques et de prix relativement prudents décrits supra, il aurait été possible de les accroître en prenant en compte notamment la baisse des coûts d'urbanisation entraînés par la réduction de l'exode rural et les coûts de l'assistance alimentaire fournie périodiquement dans la zone du projet (coûts des denrées et coûts de transport, distribution, etc.).

31. Pour l'analyse économique du projet, les montants des coûts utilisés sont les coûts totaux, moins les taxes. Ils comprennent donc les coûts de certaines activités ne

⁴⁵ Voir tableaux Statistiques agricoles détaillées en Appendice 2

⁴⁶ Voir en Appendice 4 tableau qui décrit les filières/produits qui bénéficient de tels appuis.

généralisant pas directement de production additionnelle, tels que notamment le renforcement des capacités des acteurs, la sécurisation foncière, l’alphabétisation, les coûts de gestion et d’administration du projet (parts de la Composante 1, plus Composantes 3 et 4). Les coûts de ces activités ne générant pas de production additionnelle directe sont de l’ordre de 33% des coûts totaux du projet. Le taux de rentabilité économique sur 25 ans serait de l’ordre de 17,6 %. L’investissement serait récupéré sur une période de 11 ans (à partir du démarrage de la mise en œuvre).

32. Au Burkina Faso, le cout actuel d’accès au capital se situe autour de 10%. La correction en fonction d’un taux d’inflation d’environ 5% ramène le cout d’opportunité du capital autour de 5 %. Le taux de rentabilité économique (TRE) du projet, estimé en hypothèses de base à 17,6% en fonction de coûts et bénéfices en prix constants, semble donc satisfaisant.

33. Les résultats de l’analyse de sensibilité présentés ci-dessous montrent qu’un accroissement des coûts (en sus des imprévus physiques) de 25% combiné à une réduction de 25% des bénéfices (hypothèse peu probable compte tenu des paramètres utilisés) conduirait à un taux de l’ordre de 9,4%. De plus, une réduction d’un tiers de la valeur nette de la production additionnelle (cas improbable par exemple de dépenses importantes d’entretien des ouvrages et de fortes consommations intermédiaires) conduirait à un taux de l’ordre de 10,7%.

Tableau 7 : Analyse de sensibilité

| <i>Coûts</i> | <i>Production Additionnelle</i> | <i>TRE</i> | <i>Hypothèses</i> |
|--------------|---------------------------------|------------|--|
| 100% | 100% | 17,6% | hypothèses de base |
| 100% | 80% | 13,7% | baisse des prix des produits |
| 100% | 66% | 10,7% | baisse sensible de la production due à des aléas climatiques (déficits pluviométriques chroniques) |
| 125% | 100% | 13,7% | augmentation des couts du projet |
| 125% | 75% | 9,4% | augmentation des couts du projet + aléas climatiques |

Appendice 1 – Modeles d’exploitations

Tableau 8 : Caractéristiques des exploitations types

| | | <i>Agro-éleveurs à cultures vivrières et élevage de volailles</i> | <i>Agro-éleveurs à cultures vivrières et élevage de petits ruminants</i> | |
|---|---------------------------------|---|--|-------------|
| Modélisation des systèmes de production type du groupe cible | nb d’actifs | 3 | 4 | |
| | actifs non dispo./ agriculture | 2 | 3 | |
| | salariés agricoles | 0 | 0 | |
| | équipement | /a | /a | |
| | superficie cultivée (ha) | 2,75 | 3,75 | |
| Superficie par culture dans les modèles de systèmes de production | céréales vivrières | sorgho | 2,00 | 2,50 |
| | | sous-total | 2,00 | 2,50 |
| | cultures de « rente » /b | niébé | 0,50 | 1,00 |
| | | maïs | 0,00 | 0,25 |
| | | riz | 0,25 | 0,00 |
| | | sous-total | 0,75 | 1,25 |
| Importance relative des différents types de cultures (%) | % céréales vivrières | 73% | 67% | |
| | % cultures de rente/b | 27% | 33% | |
| Activités d’élevage | Volailles | Coq | 1 | |
| | | Poules | 14 | |
| | | sous-total | 15 | |
| | Ovins | Femelles | | 8 |
| | | 0-1 an | | 3 |
| | | Adultes | | 5 |
| | | Mâles | | 4 |
| | | 0-1 an | | 2 |
| | | reproducteurs | | 2 |
| | | sous-total | | 12 |

a/ Traction attelée avec projet

b/ (vivrières + rente)

Tableau 9 : Marge brute additionnelle (en F CFA/ménage et par type) Modèle 1. Agro-éleveurs à cultures vivrières et élevage de volailles

(5 personnes dt 3 actifs agricoles : production minimale pour autosuffisance en céréales = 1.125 kg)

| Prod. Végét. | SAU (ha) | Production (kg/ménage) | | Production additionnelle | | Charges | | dt Intrants | | Produit brut | | Marge brute | | | | Main d'oeuvre | | | | | |
|--|--------------------|-----------------------------|--------------|--------------------------|---------------|---------------|----------------|------------------|----------------|------------------------------|--------------------|-----------------------------------|----------------|----------------|--------------|---------------|--------------|-------|--|--|--|
| | | Sans projet | Avec projet | kg | % | Sans projet | Avec projet | Sans projet | Avec projet | Sans projet | Avec projet | Sans projet | Avec projet | Additionnelle | % | Sans projet | Avec projet | | | | |
| sorgho | 2,50 | 1.500 | 3.750 | 2.250 | 150,0% | 19.750 | 359.163 | 15.000 | 217.750 | 268.750 | 693.750 | 249.000 | 334.588 | 85.588 | 34,4% | 113 | 78 | | | | |
| maïs | 0,25 | 300 | 800 | 500 | 166,7% | 2.570 | 66.546 | 1.800 | 32.794 | 51.250 | 130.000 | 48.680 | 63.454 | 14.774 | 30,3% | 24 | 30 | | | | |
| niébé | 1,00 | 400 | 800 | 400 | 100,0% | 14.467 | 126.958 | 12.000 | 87.500 | 208.000 | 416.000 | 193.533 | 289.042 | 95.508 | 49,3% | 90 | 120 | | | | |
| riz | 0,00 | - | - | - | #DIV/0! | - | - | - | - | - | - | - | - | - | #DIV/0! | - | - | | | | |
| Cult.vivrières | 3,75 | 2.200 | 5.350 | 3.150 | 143,2% | 36.787 | 552.667 | 28.800 | 338.044 | 528.000 | 1.239.750 | 491.213 | 687.083 | 195.870 | 39,9% | 226 | 228 | | | | |
| Prod. Anim. | Effect. (têtes) | Exploitation (têtes/ménage) | | Production additionnelle | | Charges | | dt Intrants Vét. | | Produit brut | | Marge brute | | | | Main d'oeuvre | | | | | |
| | | Sans projet | Avec projet | kg | % | Sans projet | Avec projet | Sans projet | Avec projet | Sans projet | Avec projet | Sans projet | Avec projet | Additionnelle | % | Sans projet | Avec projet | | | | |
| Ovins | 12 | 4 | 6 | 2 | 50,0% | 16.582 | 28.622 | - | 9.600 | 87.550 | 130.034 | 70.968 | 101.412 | 30.444 | 42,9% | 54 | 72 | | | | |
| Volailles | 0 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | | | | |
| Elevage | | | | | | 16.582 | 28.622 | - | 9.600 | 87.550 | 130.034 | 70.968 | 101.412 | 30.444 | 42,9% | 54 | 72 | | | | |
| TOTAL | | | | | | 53.369 | 581.289 | 28.800 | 347.644 | 615.550 | 1.369.784 | 562.181 | 788.495 | 226.314 | 40,3% | 280 | 300 | | | | |
| | | | | | | | | Intrants: | 5% | 25% | /prod. brut | Valorisation main d'oeuvre | | | | 2.006 | 2.633 | | | | |
| Marge brute additionnelle par ménage pratiquant ce système de production estimée à 226.000 F CFA par an | | | | | | | | | | Agric. | 87% | 87% | | | | | Soit : + | 31,2% | | | |
| La production vivrière correspond à environ 87 % du revenu total au ménage | | | | | | | | | | Elev. | 13% | 13% | | | | | | | | | |
| La production vivrière passe de 2,2 t à 5,35 t ce qui assure la sécurité alimentaire du ménages et permet de dégager des excédents commercialisables | | | | | | | | | | autosuffisance en céréales = | | 236.250 | F CFA | | | | | | | | |
| La part des consommations intermédiaires liées à l'achat d'intrants commerciaux passe de 5 à 25 % du produit brut | | | | | | | | | | soit: | | 42% | 30% | marge brute | | | | | | | |
| La part de la marge brute correspondant à l'autosuffisance en céréales passe de 42 à 30 % | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| La main d'oeuvre familiale employée augmente de 7 % et sa valorisation passe de 2.000 à 2.600 F CFA/j | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Tableau 10 : Marge brute additionnelle (en F CFA/ménage et par type) Modèle 2. Agro-éleveurs à cultures vivrières et élevage de petits ruminants

(7 personnes dt 4 actifs agricoles : production minimale pour autosuffisance en céréales = 1.575 kg)

| Prod. Végét. | SAU (ha) | Production (kg/ménage) | | Production additionnelle | | Charges | | dt Intrants | | Produit brut | | Marge brute | | | | Main d'oeuvre | | | | | |
|--|--------------------|-----------------------------|--------------|--------------------------|---------------|---------------|----------------|------------------|----------------|------------------------------|---------------------|-----------------------------------|----------------|----------------|--------------|---------------|--------------|-------|--|--|--|
| | | Sans projet | Avec projet | kg | % | Sans projet | Avec projet | Sans projet | Avec projet | Sans projet | Avec projet | Sans projet | Avec projet | Additionnelle | % | Sans projet | Avec projet | | | | |
| sorgho | 2,50 | 1.500 | 3.750 | 2.250 | 150,0% | 19.750 | 359.163 | 15.000 | 217.750 | 268.750 | 693.750 | 249.000 | 334.588 | 85.588 | 34,4% | 113 | 78 | | | | |
| maïs | 0,25 | 300 | 800 | 500 | 166,7% | 2.570 | 66.546 | 1.800 | 32.794 | 51.250 | 130.000 | 48.680 | 63.454 | 14.774 | 30,3% | 24 | 30 | | | | |
| niébé | 1,00 | 400 | 800 | 400 | 100,0% | 14.467 | 126.958 | 12.000 | 87.500 | 208.000 | 416.000 | 193.533 | 289.042 | 95.508 | 49,3% | 90 | 120 | | | | |
| riz | 0,00 | - | - | - | #DIV/0! | - | - | - | - | - | - | - | - | - | #DIV/0! | - | - | | | | |
| Cult.vivrières | 3,75 | 2.200 | 5.350 | 3.150 | 143,2% | 36.787 | 552.667 | 28.800 | 338.044 | 528.000 | 1.239.750 | 491.213 | 687.083 | 195.870 | 39,9% | 226 | 228 | | | | |
| Prod. Anim. | Effect. (têtes) | Exploitation (têtes/ménage) | | Production additionnelle | | Charges | | dt Intrants Vét. | | Produit brut | | Marge brute | | | | Main d'oeuvre | | | | | |
| | | Sans projet | Avec projet | kg | % | Sans projet | Avec projet | Sans projet | Avec projet | Sans projet | Avec projet | Sans projet | Avec projet | Additionnelle | % | Sans projet | Avec projet | | | | |
| Ovins | 12 | 4 | 6 | 2 | 50,0% | 16.582 | 28.622 | - | 9.600 | 87.550 | 130.034 | 70.968 | 101.412 | 30.444 | 42,9% | 54 | 72 | | | | |
| Volailles | 0 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | | | | |
| Elevage | | | | | | 16.582 | 28.622 | - | 9.600 | 87.550 | 130.034 | 70.968 | 101.412 | 30.444 | 42,9% | 54 | 72 | | | | |
| TOTAL | | | | | | 53.369 | 581.289 | 28.800 | 347.644 | 615.550 | 1.369.784 | 562.181 | 788.495 | 226.314 | 40,3% | 280 | 300 | | | | |
| | | | | | | | | Intrants: | 5% | 25% | / prod. brut | Valorisation main d'oeuvre | | | | 2.006 | 2.633 | | | | |
| Marge brute additionnelle par ménage pratiquant ce système de production estimée à 226.000 F CFA par an | | | | | | | | | | Agric. | 87% | 87% | | | | | Soit : + | 31,2% | | | |
| La production vivrière correspond à environ 87 % du revenu total au ménage | | | | | | | | | | Elev. | 13% | 13% | | | | | | | | | |
| La production vivrière passe de 2,2 t à 5,35 t ce qui assure la sécurité alimentaire du ménages et permet de dégager des excédents commercialisables | | | | | | | | | | autosuffisance en céréales = | | 236.250 | F CFA | | | | | | | | |
| La part des consommations intermédiaires liées à l'achat d'intrants commerciaux passe de 5 à 25 % du produit brut | | | | | | | | | | soit: | | 42% | 30% | marge brute | | | | | | | |
| La part de la marge brute correspondant à l'autosuffisance en céréales passe de 42 à 30 % | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| La main d'oeuvre familiale employée augmente de 7 % et sa valorisation passe de 2.000 à 2.600 F CFA/j | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Tableau 11 : Récapitulatif des résultats (en F CFA)

| Agriculture (/ha) | Unité | Sorgho | Maïs | Niébé | Riz de bas-fonds | Elevage (/atelier) | Unité | Volailles | Ovins |
|--------------------------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|--------------------------------|--------------|----------------|----------------|
| Sans Projet | | | | | | Sans Projet | | | |
| Charges totales | F CFA/ha | 7.900 | 10.280 | 14.467 | 15.000 | Charges | F CFA | 27.167 | 16.582 |
| <i>Coût des intrants</i> | <i>F CFA/ha</i> | <i>6.000</i> | <i>7.200</i> | <i>12.000</i> | <i>12.000</i> | <i>Coût des intrants</i> | <i>F CFA</i> | - | - |
| <i>Autres charges directes</i> | <i>F CFA/ha</i> | <i>1.900</i> | <i>3.080</i> | <i>2.467</i> | <i>3.000</i> | <i>Autres charges directes</i> | <i>F CFA</i> | <i>27.167</i> | <i>16.582</i> |
| Produit brut | F CFA/ha | 107.500 | 205.000 | 208.000 | 187.500 | Produit brut | F CFA | 61.600 | 87.550 |
| Rendement | Kg/ha | 600 | 1.200 | 400 | 1.200 | ventes, dons, abattages | Têtes | 70 | 4 |
| Marge brute | F CFA/ha | 99.600 | 194.720 | 193.533 | 172.500 | Marge brute | F CFA | 34.433 | 70.968 |
| Main d'Oeuvre | pers.j | 45 | 95 | 90 | 100 | Main | pers.j | 29 | 54 |
| Valorisation main d'œuvre | F CFA/jt | 2.213 | 2.050 | 2.150 | 1.725 | Valorisation | F CFA/jt | 1.179 | 1.314 |
| Avec Projet | | | | | | Avec Projet | | | |
| Charges totales | F CFA/ha | 143.665 | 266.185 | 126.958 | 236.121 | Charges | F CFA | 122.875 | 28.622 |
| <i>Coût des intrants</i> | <i>F CFA/ha</i> | <i>87.100</i> | <i>131.175</i> | <i>87.500</i> | <i>86.250</i> | <i>Coût des intrants</i> | <i>F CFA</i> | <i>12.500</i> | <i>9.600</i> |
| <i>Autres charges directes</i> | <i>F CFA/ha</i> | <i>56.565</i> | <i>135.010</i> | <i>39.458</i> | <i>149.871</i> | <i>Autres charges directes</i> | <i>F CFA</i> | <i>110.375</i> | <i>19.022</i> |
| Produit brut | F CFA/ha | 277.500 | 520.000 | 416.000 | 551.250 | Produit brut | F CFA | 181.860 | 130.034 |
| Rendement | Kg/ha | 1.500 | 3.200 | 800 | 3.600 | ventes, dons, abattages | Têtes | 210 | 6 |
| Marge brute | F CFA/ha | 133.835 | 253.815 | 289.042 | 315.129 | Marge brute | F CFA | 58.985 | 101.412 |
| Main d'Oeuvre | pers.j | 31 | 120 | 120 | 130 | Main | pers.j | 44 | 72 |
| Valorisation main d'œuvre | F CFA/jt | 4.317 | 2.115 | 2.409 | 2.424 | Valorisation | F CFA/jt | 1.347 | 1.409 |
| Plus Value avec Projet | | | | | | Plus Value avec Projet | | | |
| Production additionnelle | tonne | 0,90 | 2,00 | 0,40 | 2,40 | Production additionnelle | Têtes | 140 | 2 |
| Accroissement production | % | 150% | 167% | 100% | 200% | Accroissement production | % | 200% | 50% |
| Marge brute | % | 34% | 30% | 49% | 83% | Marge brute | % | 71% | 43% |
| Valorisation main d'œuvre | % | 95% | 3% | 12% | 41% | Valorisation main d'œuvre | % | 14% | 7% |

Tableau 12 : Fiche technico-économique – Riz de bas-fonds (en F CFA/ha)

| | Unité | Prix unitaire | Sans projet | | Avec projet | |
|-----------------------------------|---|---------------|-------------|----------|----------------|-----------------------|
| | | | Quantité | Montant | Quantité | Montant |
| I. CHARGES | | | | | | |
| 1. Main d'oeuvre | | | | | | |
| 1.1 | Labour | pers.j | 5 | 0 | 5 | 0 |
| 1.2 | Entretien digues | pers.j | 0 | 0 | 20 | 0 |
| 1.3 | Semis | pers.j | 5 | 0 | 5 | 0 |
| 1.4 | Entretien et surveillance | pers.j | 50 | 0 | 50 | 0 |
| 1.5 | Récolte, battage, vannage et transport | pers.j | 40 | 0 | 50 | 0 |
| | Sous-total main-d'oeuvre | | 100 | - | 130 | - |
| 2. Intrants | | | | | | |
| 2.1 | Semences tout venant | kg | 200 | 60 | 12.000 | /a - |
| 2.2 | Semences sélectionnées | kg | 500 | | - | 60 /a 30.000 |
| 2.3 | Fumure organique | kg | | | - | - |
| 2.4 | Engrais | | | | - | - |
| | NPK | kg | 300 | | - | 100 30.000 |
| | Urée | kg | 300 | | - | 50 15.000 |
| 2.5 | Produits phytosanitaires | | | | | |
| | herbicide | l | 7.500 | | - | 2 11.250 |
| | | l | | | - | 0 - |
| | Sous-total intrants | | | | 12.000 | 86.250 |
| 3. Autres charges | | | | | | |
| 3.1 | Amortissement petit matériel (1/ 3 ans) | lot | 30.000 | | - | 2 20.000 |
| 3.2 | Sacs d'emballage (1/3 an) | nombre | 300 | 12 | 1.200 | 36 3.600 |
| 3.3 | ouvrages (1/15 ans) | ha | 1.700.000 | | - | 1 113.333 |
| | Sous-total autres charges | | | | 1.200 | 136.933 |
| 4. Charges financières | | | | | | |
| 4.1 | 6 mois à 2,5% par mois | | | | 1.800 | 12.938 |
| | Sous-total Charges financières | | | | 1.800 | 12.938 |
| TOTAL DES CHARGES | | | | | 15.000 | 236.121 |
| | | | | | 8% | 43% |
| II. PRODUIT BRUT | | | | | | |
| 1.1 | Produit principal : riz paddy | kg | 150 | 2 | 1.200 /b | 180.000 3.600 540.000 |
| 1.2 | Produits secondaires : paille | bottes | 75 | 100 | | 7.500 150 11.250 |
| TOTAL DES PRODUITS | | | | | 187.500 | 551.250 |
| III. MARGE BRUTE | | | | | | |
| | Marge brute à la récolte | FCFA/ha | | | 172.500 | 315.129 |
| | Valorisation main d'oeuvre | FCFA/jt | | | 1.725 | 2.424 |
| IV. PLUS-VALUE AVEC PROJET | | | | | | |
| | Marge brute | FCFA | | | | 142.629 |
| | Marge brute | % | | | | 83% |
| | Valorisation main d'oeuvre | % | | | | 41% |

Occupation du terrain : 6 mois

a/ Renouvellement des semences améliorées tous les 3 ans

b/ Prix moyen à la récolte.

Tableau 13 : Fiche technico-économique – Maïs (en F CFA/ha)

| | Unité | Prix unitaire | Sans projet | | Avec projet | |
|--|---|---------------|-------------|----------|----------------|----------------|
| | | | Quantité | Montant | Quantité | Montant |
| I. CHARGES | | | | | | |
| 1. Préparation du sol, entretien, récolte | | | | | | |
| 1.1 | Pré-billonnage | pers.j | 0 | - | 5 | - |
| 1.2 | Epandage fumier | pers.j | 0 | - | 5 | - |
| 1.3 | Labour | pers.j | 0 | 20 | 5 | - |
| 1.4 | Semi | pers.j | 0 | 5 | 5 | - |
| 1.5 | Entretien, buttage, épandage engrais | pers.j | 30 | - | 30 | - |
| 1.6 | Irrigation d'appoint | pers.j | | - | 20 | - |
| 1.7 | Récolte, desptage et transport | pers.j | 30 | - | 35 | - |
| 1.8 | Egrainage | pers.j | 10 | - | 15 | - |
| | Sous-total préparation | | 95 | - | 120 | - |
| 2. Intrants | | | | | | |
| 2.1 | Semences locales | kg | 200 | 30 | 6.000 | 0 |
| 2.2 | Semences sélectionnées | kg | 500 | | - | 30 /a |
| 2.3 | Fumier | charretée | 1.125 | | - | 15 |
| 2.4 | Engrais | | | | | |
| | NPK | kg | 300 | 0 | - | 100 |
| | Urée | kg | 300 | 0 | - | 100 |
| | BP | kg | 100 | 0 | - | 200 |
| 2.5 | Produits phytosanitaires | | | | | |
| | Insecticide | sachet | 500 | 0 | - | 35 |
| | Transport engrais | sac | 300 | 4 | 1.200 | 6 |
| | Sous-total intrants | | | | 7.200 | 131.175 |
| 3. Autres charges | | | | | | |
| 3.1 | Amortissement petit matériel (1/ 3 ans) | lot | 10.000 | | - | 2 |
| 3.2 | Emballage (sac de 100 kg) | nombre | 500 | 12 | 2.000 | 32 |
| 3.3 | Ouvrages (boulis- 1/15 ans -10% capacité) | ha | 13.500.000 | | - | 1 |
| | Sous-total autres charges | | | | 2.000 | 115.333 |
| 4. Charges financières | | | | | | |
| 4.1 | 6 mois à 2,5% par mois | | | | 1.080 | |
| | Sous-total Charges financières | | | | 1.080 | 19.676 |
| TOTAL DES CHARGES | | | | | 10.280 | 266.185 |
| II. PRODUIT BRUT | | | | | | |
| 1.1 | Produit principal : grain | kg | 150 /b | 1.200 | 180.000 | 3.200 |
| 1.2 | Produit secondaire : pailles | kg | 25 | 1.000 | 25.000 | 1.600 |
| TOTAL DES PRODUITS | | | | | 205.000 | 520.000 |
| III. MARGE BRUTE | | | | | | |
| | Marge brute à la récolte | FCFA/ha | | | 194.720 | 253.815 |
| | Valorisation main d'œuvre | FCFA/jt | | | 2.050 | 2.115 |
| IV. PLUS-VALUE AVEC PROJET | | | | | | |
| | Marge brute | FCFA | | | | 59.095 |
| | Marge brute | % | | | | 30% |
| | Valorisation main d'œuvre | % | | | | 3% |

Occupation du terrain : 4 à 5 mois

a/ Renouvellement des semences améliorées tous les 3 ans

b/ Prix moyen à la récolte.

Tableau 14 : Fiche technico-économique – Niébé (en F CFA/ha)

| | Unité | Prix unitaire | Sans projet | | Avec projet | | |
|--|---|---------------|-------------|---------|----------------|---------|----------------|
| | | | Quantité | Montant | Quantité | Montant | |
| I. CHARGES | | | | | | | |
| 1. Préparation du sol, entretien et récolte | | | | | | | |
| 1.1 | Labour | pers.j | 0 | 5 | - | 5 | - |
| 1.2 | Semi | pers.j | 0 | 5 | - | 5 | - |
| 1.3 | Entretien, sarclage, épandage engrais | pers.j | 0 | 30 | - | 40 | - |
| 1.4 | Récolte et transport | pers.j | 0 | 25 | - | 35 | - |
| 1.5 | Egrainage | pers.j | 0 | 25 | - | 35 | - |
| | Sous-total préparation | | | 90 | | 120 | |
| 2. Intrants | | | | | | | |
| 2.1 | Semences locales | kg | 600 | 60 | 12.000 | 0 | - |
| 2.2 | Semences sélectionnées | kg | 1.000 | | - | 60 /a | 20.000 |
| 2.3 | Fumure organique | T | 2.500 | | - | 5 | 12.500 |
| 2.4 | Engrais | | | | - | | - |
| | NPK | kg | 300 | 0 | - | 100 | 30.000 |
| | Urée | kg | 300 | 0 | - | 0 | - |
| 2.5 | Produits phytosanitaires | | | | | | |
| | Insecticide | forfait | 25.000 | 0 | - | 1 | 25.000 |
| | Sous-total intrants | | | | 12.000 | | 87.500 |
| 3. Autres charges | | | | | | | |
| 3.1 | Amortissement petit matériel (1/ 3 ans) | lot | 10.000 | | - | 2,5 | 25.000 |
| 3.2 | Emballage (sac de 100 kg) | nombre | 500 | 4 | 667 | 8 | 1.333 |
| 3.3 | | | | | | | |
| | Sous-total autres charges | | | | 667 | | 26.333 |
| 4. Charges financières | | | | | | | |
| 4.1 | 6 mois à 2,5% par mois | | | | 1.800 | | 13.125 |
| | Sous-total Charges financières | | | | 1.800 | | 13.125 |
| TOTAL DES CHARGES | | | | | 14.467 | | 126.958 |
| II. PRODUIT BRUT | | | | | | | |
| 1.1 | Produit principal : grain | kg | 400 /b | 400 | 160.000 | 800 | 320.000 |
| 1.2 | Produit secondaire : fanes | kg | 40 | 1.200 | 48.000 | 2.400 | 96.000 |
| TOTAL DES PRODUITS | | | | | 208.000 | | 416.000 |
| III. MARGE BRUTE | | | | | | | |
| | Marge brute à la récolte | FCFA/ha | | | 193.533 | | 289.042 |
| | Valorisation main d'œuvre | FCFA/jt | | | 2.150 | | 2.409 |
| IV. PLUS-VALUE AVEC PROJET | | | | | | | |
| | Marge brute | FCFA | | | | | 95.508 |
| | Marge brute | % | | | | | 49% |

Occupation du terrain : 5 mois

a/ Renouvellement des semences améliorées tous les 3 ans

b/ Prix moyen à la récolte.

Tableau 15 : Fiche technico-économique – Sorgho (en F CFA/ha)

| | Unité | Prix unitaire | Sans projet | | Avec projet | |
|--|--------------------------------------|---------------|-------------|--------------|----------------|----------------|
| | | | Quantité | Montant | Quantité | Montant |
| I. CHARGES | | | | | | |
| 1. Préparation du sol, entretien, récolte | | | | | | |
| 1.1 | Entretien cordons | pers.j | 0 | - | 5 | - |
| 1.2 | Epandage fumier | pers.j | 0 | - | 3 | - |
| 1.3 | Labour | pers.j | 0 | - | 5 | - |
| 1.4 | Semi | pers.j | 0 | - | 2 | - |
| 1.5 | Entretien, bultage, épandage engrais | pers.j | 25 | - | 6 | - |
| 1.6 | Récolte et transport | pers.j | 10 | - | 10 | - |
| Sous-total préparation | | | 45 | - | 31 | - |
| 2. Intrants | | | | | | |
| 2.1 | Semences locales | kg | 200 | 30 | 6.000 | 0 |
| 2.2 | Semences sélectionnées | kg | 500 | - | - | 30 /a |
| 2.3 | Fumier | T | 2.500 | - | - | 5 |
| 2.4 | Engrais | | | | | |
| | NPK | kg | 300 | - | - | 75 |
| | Urée | kg | 300 | - | - | 50 |
| | BP | kg | 100 | - | - | 200 |
| 2.5 | Produits phytosanitaires | | | | | |
| | Insecticide | sachet | 500 | - | - | - |
| | Transport engrais | sac | 300 | - | - | 7 |
| Sous-total intrants | | | | 6.000 | | 87.100 |
| 3. Autres charges | | | | | | |
| 3.1 | Amortissement matériel TA (1/5 ans) | lot | 120.000 | - | - | 1 |
| 3.2 | Emballage (sac de 100 kg) | nombre | 500 | 6 | 1.000 | 15 |
| 3.3 | Ouvrages cordons pierreux (1/10 ans) | ha | 170.000 | - | - | 1 |
| Sous-total autres charges | | | | 1.000 | | 43.500 |
| 4. Charges financières | | | | | | |
| 4.1 | 6 mois à 2,5% par mois | | | | 900 | |
| Sous-total Charges financières | | | | 900 | | 13.065 |
| TOTAL DES CHARGES | | | | 7.900 | | 143.665 |
| II. PRODUIT BRUT | | | | | | |
| 1.1 | Produit principal : grain | kg | 150 /b | 600 | 90.000 | 1.500 |
| 1.2 | Produit secondaire : pailles | kg | 35 | 500 | 17.500 | 1.500 |
| TOTAL DES PRODUITS | | | | | 107.500 | 277.500 |
| III. MARGE BRUTE | | | | | | |
| Marge brute à la récolte | | FCFA/ha | | | 99.600 | 133.835 |
| Valorisation main d'œuvre | | FCFA/jt | | | 2.213 | 4.317 |
| IV. PLUS-VALUE AVEC PROJET | | | | | | |
| Marge brute | | FCFA | | | | 34.235 |
| Marge brute | | % | | | | 34% |
| Valorisation main d'œuvre | | % | | | | 95% |

Occupation du terrain : 4 à 5 mois

a/ Renouvellement des semences améliorées tous les 3 ans

b/ Prix moyen à la récolte.

Tableau 16 : Fiche technico-économique – Volailles (en F CFA/atelier)

| | Unité | Prix unitaire | Sans projet | | | | Avec projet | | | | | |
|---|---------|---------------|----------------|------------------|------------------|------------|---------------|------------------|-----------|------------------|----------------|---------|
| | | | Quantité | | Montant | Quantité | | Montant | | | | |
| I. CHARGES | | | | | | | | | | | | |
| 1. Main d'oeuvre | | | Nb. (p) | Durée (j) | Total | | Nb. (p) | Durée (j) | Total | | | |
| 1.1 Main d'oeuvre familiale: | | | | | | | | | | | | |
| Adulte: | pers.j | | | | | | | | | | | |
| Femme: | pers.j | | 0,04 | 365 | 14,6 | - | 0,08 | 365 | 29,2 | - | | |
| Enfant: | pers.j | | 0,04 | 365 | 14,6 | - | 0,04 | 365 | 14,6 | - | | |
| 1.2 Main d'oeuvre salariée: | | | | | | | | | | | | |
| Berger: | pers.j | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | |
| Sous-total main-d'oeuvre | | | | | 29 | - | | | 44 | - | | |
| 2. Soins Vétérinaires | | | | | | | | | | | | |
| | | | Nb. | Effectif (têtes) | Total | | Nb. | Effectif (têtes) | Total | | | |
| 2.1 Vaccins | | | | | | | | | | | | |
| New castle | dose | 50 | | | 0 | - | 1 | 250 | 250 | 12.500 | | |
| 2.2 Déparasitage interne | dose | | | | 0 | - | | | 0 | - | | |
| 2.3 Déparasitage externe | dose | | | | 0 | - | | | 0 | - | | |
| | | | | | | | | | | | | |
| Sous-total Soins Vétérinaires | | | | | | - | | | | 12.500 | | |
| 3. Abreuvement | | | | | | | | | | | | |
| | | | Nb. (l) | Durée (j) | Effectif (têtes) | Total (l) | | Nb. (l) | Durée (j) | Effectif (têtes) | Total (l) | |
| 3.1 Mares | l | | | | | 0 | - | | | | 0 | |
| 3.2 Puits / forage | l | 0,3 | | | | 0 | - | | | | 0 | |
| 3.3 Adduction d'eau | l | | | | | 0 | - | | | | 0 | |
| | | | | | | | | | | | | |
| Sous-total Abreuvement | | | | | | | - | | | | - | |
| 4. Intrants alimentaires | | | | | | | | | | | | |
| | | | Quant. (frais) | Durée (j) | Effectif (têtes) | Total (kg) | | Quant. (frais) | Durée (j) | Effectif (têtes) | Total (kg) | |
| 4.1 Céréales | | | | | | | | | | | | |
| Mil / sorgho autoproduit | kg | 150 | 0,01 | 200 | 85 | 170 | 25.500 | 0,015 | 200 | 230 | 690 | 103.500 |
| 4.2 SPA | | | | | | | | | | | | |
| pailles mil/sorgho, fanes légumineuses | kg | 35 | | | | 0 | - | | | | 0 | |
| 4.3 SPAI | | | | | | | | | | | | |
| Tourteau de coton | kg | | | | | | - | | | | - | |
| Coques de coton | kg | | | | | | - | | | | - | |
| Sons | kg | | | | | | - | | | | - | |
| 4.4 Sels minéraux | kg | | | | | | - | | | | - | |
| | | | | | | | | | | | | |
| Sous-total Intrants alimentaires | | | | | | | 25.500 | | | | 103.500 | |
| 5. Autres charges | | | | | | | | | | | | |
| | | | Nb. | | | | | Nb. | | | | |
| 5.1 Amortissement Infrastructures | | | | | | | | | | | | |
| Poullier en banco et toit paille (1/ 3 ans) | unit | 5.000 | 1 | | | | 1.667 | | | | - | |
| Poullier mat. Locaux amélioré (1/ 5 ans) | unit | 25.000 | | | | | | 1 | | | 5.000 | |
| 5.2 Amortissement Mangeoires, abreuvoirs + Petits équipements | lot | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | |
| Sous-total autres charges | | | | | | | 1.667 | | | | 5.000 | |
| 6. Charges financières | | | | | | | | | | | | |
| 6.1 6 mois à 2,5% par mois | | | | | | | | | | | 1.875 | |
| | | | | | | | | | | | | |
| Sous-total Charges financières | | | | | | | - | | | | 1.875 | |
| TOTAL DES CHARGES | | | | | | | 27.167 | | | | 122.875 | |
| | | | | | | | 44% | | | | 68% | |
| II. PRODUIT BRUT | | | | | | | | | | | | |
| | | | Nb. | Kg | | | | Nb. | Kg | | | |
| 1.1 Exploitation des animaux (ventes, dons, abattages) | | | | | | | | | | | | |
| viande | kg | 850 | /a | 70 | | | 59.500 | 210 | | | 178.500 | |
| oeufs | unit | 30 | | 70 | | | 2.100 | 112 | | | 3.360 | |
| 1.2 Produits secondaires : Fumier | kg | 2 | | | | | - | | | | - | |
| | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL DES PRODUITS | | | | | | | 61.600 | | | | 181.860 | |
| III. MARGE BRUTE | | | | | | | | | | | | |
| Marge brute atelier | FCFA | | | | | | 34.433 | | | | 58.985 | |
| Valorisation main d'oeuvre | FCFA/jt | | | | | | 1.179 | | | | 1.347 | |
| | | | | | | | | | | | | |
| IV. PLUS-VALUE AVEC PROJET | | | | | | | | | | | | |
| Marge brute | FCFA | | | | | | | | | | 24.552 | |
| Marge brute | % | | | | | | | | | | 71% | |
| Valorisation main d'oeuvre | % | | | | | | | | | | 14% | |

Effectif moyen considéré : 15 adultes (dont 1 mâle)
 a/ Prix moyen vente animaux (males+femelles+jeunes)
 b/ Prix moyen à la récolte.

| CHEPTEL | Effectif | Prix unitaires | Valeur |
|----------------|----------|----------------|---------------|
| Mâle adulte | 1 | 1.200 | 1.200 |
| Adulte femelle | 14 | 800 | 11.200 |
| Jeunes mâle | 12 | 600 | 7.200 |
| | | | 19.600 |

Tableau 17 : Fiche technico-économique – Ovins (en F CFA/atelier) /a

| | Unité | Prix unitaire | Sans projet | | | Avec projet | | | | | | | | |
|---|--------------------------|---------------|----------------|------------------|------------------|-------------|---------|------------------|-----------|------------------|------------|--------|----|-------|
| | | | Quantité | Montant | | Quantité | Montant | | | | | | | |
| I. CHARGES | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Main d'oeuvre | | | Nb. (p) | Durée (j) | Total | | Nb. (p) | Durée (j) | Total | | | | | |
| 1.1 Main d'oeuvre familiale: | | | | | | | | | | | | | | |
| Adulte: | pers.j | | | | | | | | | | | | | |
| Femme: | pers.j | | | | | | | | | | | | | |
| Enfant: | /b | | 0,3 | 180 | 54 | - | 0,4 | 180 | 72 | | | | | |
| 1.2 Main d'oeuvre salariée: | pers.j | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| Sous-total main-d'oeuvre | | | | | 54 | - | | | 72 | | | | | |
| 2. Soins Vétérinaires | | | Nb. | Effectif (têtes) | Total | | Nb. | Effectif (têtes) | Total | | | | | |
| 2.1 Vaccins | | | | | | | | | | | | | | |
| PPCB | dose | 100 | | | 0 | - | 1 | 12 | 12 | | | | | |
| 2.2 Déparasitage interne | dose | 600 | | | 0 | - | 1 | 12 | 12 | | | | | |
| 2.3 Déparasitage externe | dose | 100 | | | 0 | - | 1 | 12 | 12 | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| Sous-total Soins Vétérinaires | | | | | | - | | | 9.600 | | | | | |
| 3. Abreuvement | | | Nb. (l) | Durée (j) | Effectif (têtes) | Total (l) | | Nb. (l) | Durée (j) | Effectif (têtes) | Total (l) | | | |
| 3.1 Mares | p.m. | | | | | 0 | | | | | 0 | | | |
| 3.2 Puits / forage | Abreuvement saison sèche | l | 0,3 | | | 3 | 205 | 12 | 7.380 | 2.214 | 3 | 205 | 12 | 7.380 |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| Sous-total Abreuvement | | | | | | | | | | | 2.214 | | | 2.214 |
| 4. Intrants alimentaires | | | Quant. (frais) | Durée (j) | Effectif (têtes) | Total (kg) | | Quant. (frais) | Durée (j) | Effectif (têtes) | Total (kg) | | | |
| 4.1 Pâturages | | | | | | | | | | | | | | |
| Pâturages saison sèche | kg | | | | | | | | | | | | | |
| Pâturage saison des pluies | kg | | | | | | | | | | | | | |
| 4.2 SPA | | | | | | | | | | | | | | |
| pailles mil/sorgho, fanes légumineuses | kg | 6 | 0,8 | 180 | 12 | 1.728 | 10.368 | 0,8 | 180 | 12 | 1.728 | 10.368 | | |
| 4.3 SPAI | | | | | | | | | | | | | | |
| Tourteau de coton | kg | | | | | | | | | | | | | |
| Sons | kg | | | | | | | | | | | | | |
| 4.4 Sels minéraux | kg | 100 | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| Sous-total Intrants alimentaires | | | | | | | 10.368 | | | | 10.368 | | | |
| 5. Autres charges | | | | | Nb. | | | | | Nb. | | | | |
| 5.1 Amortissement Infrastructures | | | | | | | | | | | | | | |
| Enclos en branchage | /an | 4.000 | 1 | | | 4.000 | | | | | | | | |
| Bergerie mat locaux (1/ 3 ans) | bergerie | 15.000 | | | | | | 1 | | | 5.000 | | | |
| 5.2 Amortissement Mangeoires, abreuvoirs + Petits équip | lot | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| Sous-total autres charges | | | | | | | 4.000 | | | | 5.000 | | | |
| 6. Charges financières | | | | | | | | | | | | | | |
| 6.1 6 mois à 2,5% par mois | | | | | | | | | | | 1.440 | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| Sous-total Charges financières | | | | | | | | | | | 1.440 | | | |
| TOTAL DES CHARGES | | | | | | | 16.582 | | | | 28.622 | | | |
| | | | | | | | 19% | | | | 22% | | | |
| II. PRODUIT BRUT | | | Nb. | Kg | | | Nb. | Kg | | | | | | |
| 1.1 Exploitation des animaux (ventes, dons, abattages) | kg | 750 /c | 4 | 100 | | 75.000 | 6 | 150 | | | 112.500 | | | |
| 1.2 Accroissement du troupeau | | | | | | | | | | | | | | |
| F | unit | 20.000 | 0,4 | | | 8.000 | 0,5 | | | | 10.640 | | | |
| M | unit | 15.000 | 0,1 | | | 1.800 | 0,2 | | | | 2.394 | | | |
| 1.3 Produits secondaires : Fumier | kg | 2,5 | | 500 | | 1.250 | | 900 | | | 2.250 | | | |
| 1.4 Produits secondaires : Peaux brutes | unit | 750 | 2 | | | 1.500 | 3 | | | | 2.250 | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL DES PRODUITS | | | | | | | 87.550 | | | | 130.034 | | | |
| III. MARGE BRUTE | | | | | | | | | | | | | | |
| Marge brute atelier | FCFA | | | | | 70.968 | | | | | 101.412 | | | |
| Valorisation main d'oeuvre | FCFA/jt | | | | | 1.314 | | | | | 1.409 | | | |
| IV. PLUS-VALUE AVEC PROJET | | | | | | | | | | | | | | |
| Marge brute | FCFA | | | | | | | | | | 30.444 | | | |
| Marge brute | % | | | | | | | | | | 43% | | | |
| Valorisation main d'oeuvre | % | | | | | | | | | | 7% | | | |

a/ ovins sédentaires (race sahel) Effectif moyen considéré : 12

b/ gardiennage

c/ prix moyen vente kg poids vif

| CHEPTEL | Effectif | Prix unitaires | Valeur |
|----------|----------|----------------|---------|
| Femelles | | | |
| 0-1 an | 3 | 9.000 | 27.000 |
| Adultes | 5 | 20.000 | 100.000 |
| Mâles | | | |
| 0-1 an | 2 | 9.000 | 18.000 |
| reproduc | 2 | 10.000 | 20.000 |
| | | | 165.000 |

Appendice 2- Statistiques Agricoles

Tableau 18 : Production totale (en t) /a

| <i>Principales Cultures</i> | <i>CENTRE-NORD</i> | <i>EST</i> | <i>NORD</i> | <i>Total Zone Projet</i> | <i>Total Burkina Faso</i> |
|-----------------------------|--------------------|------------|-------------|--------------------------|---------------------------|
| MIL | 58.130 | 88.899 | 115.762 | 262.792 | 970.927 |
| MAÏS | 8.744 | 59.000 | 4.086 | 71.830 | 896.073 |
| RIZ | 4.658 | 15.364 | 5.226 | 25.247 | 218.804 |
| FONIO | - | - | 303 | 303 | 26.101 |
| SORGHO BLANC | 135.774 | 130.382 | 131.231 | 397.387 | 1.139.937 |
| SORGHO ROUGE | 844 | 34.183 | 2.944 | 37.971 | 381.531 |
| IGNAME | - | - | 13 | 13 | 80.868 |
| PATATE | - | 4.061 | 236 | 4.296 | 81.499 |
| NIEBE | 39.966 | 27.811 | 80.276 | 148.053 | 453.629 |
| VOANDZOU | 3.593 | 1.289 | 4.236 | 9.118 | 44.712 |
| COTON | 25 | 8.848 | - | 8.873 | 483.865 |
| ARACHIDE | 19.126 | 35.694 | 33.660 | 88.479 | 330.624 |
| SESAME | 634 | 3.963 | 1.448 | 6.044 | 56.252 |
| SOJA | - | 2.952 | - | 2.952 | 15.686 |

Tableau 19 : Superficie totale (en ha) /a

| <i>Principales Cultures</i> | <i>CENTRE-NORD</i> | <i>EST</i> | <i>NORD</i> | <i>Total</i> |
|-----------------------------|--------------------|------------|-------------|--------------|
| MIL | 88.196 | 109.512 | 151.038 | 348.746 |
| MAÏS | 15.234 | 86.583 | 13.112 | 114.928 |
| RIZ | 3.968 | 9.259 | 4.109 | 17.337 |
| SORGHO BLANC | 219.562 | 210.556 | 179.260 | 609.379 |
| NIEBE | 9.439 | 11.599 | 4.951 | 25.989 |
| ARACHIDE | 27.920 | 56.021 | 27.770 | 111.710 |
| SESAME | 290 | 19.678 | 1.622 | 21.591 |

Tableau 20 : Rendements en culture pure /a

| <i>Principales Cultures</i> | <i>CENTRE-NORD</i> | <i>EST</i> | <i>NORD</i> |
|-----------------------------|--------------------|------------|-------------|
| MIL | 933 | 863 | 926 |
| MAÏS | 1.004 | 1.168 | 827 |
| RIZ | 438 | 1.656 | 1.315 |
| SORGHO BLANC | 889 | 888 | 985 |
| NIEBE | 971 | 1.004 | 786 |
| ARACHIDE | 768 | 737 | 729 |
| SESAME | 485 | 673 | 845 |

a/ Source : RESULTATS DEFINITIFS DE L'ENQUETE PERMANENTE AGRICOLE (EPA) 2010/2011 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'HYDRAULIQUE - Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale (DGPER) - Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires (DPSAA)

Tableau 21 : Effectifs Elevage /b

| <i>Cheptels</i> | <i>CENTRE-NORD</i> | <i>EST</i> | <i>NORD</i> | <i>Total</i> |
|------------------------|---------------------------|-------------------|--------------------|---------------------|
| Bovins | 482.392 | 973.899 | 390.988 | 1.847.279 |
| Ovins | 939.513 | 869.283 | 842.648 | 2.651.444 |
| Caprins | 1.171.223 | 1.345.570 | 1.140.224 | 3.657.017 |
| Equins | 4.084 | 4.781 | 7.984 | 16.849 |
| Asins | 69.406 | 109.186 | 108.178 | 286.770 |
| Camelins | 86 | 365 | 2.116 | 2.567 |
| Porcins | 72.020 | 122.156 | 128.079 | 322.255 |
| Volailles | 9.154.725 | 3.063.344 | 2.574.623 | 14.792.692 |

b/ Source : MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES - DIRECTION GENERALE DE LA PREVISION, DES STATISTIQUES ET DE L'ECONOMIE DE L'ELEVAGE (DGPSE) – 2011

Tableau 22 : Paramètres de production de viande par espèces /c

| <i>Cheptels</i> | <i>Taux de croît /d</i> | <i>Taux d'exploitation /d</i> | <i>Poids Carcasse (Kg) /e</i> |
|------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Bovins | 2% | 13% | 113 |
| Ovins | 3% | 26.8% | 9 |
| Caprins | 3% | 32.2% | 8 |
| Asins | 2% | 2.3 | 51 |
| Equins | 1% | 1% | 153 |
| Camelins | 2% | 8% | 192 |
| Porcins | 2% | 517% | 24 |
| Volaille | 3% | 416% | 1 |

c/ Source : STATISTIQUES DU SECTEUR DE L'ELEVAGE - ANNUAIRE 2010 - DIRECTION GENERALE DE LA PREVISION DES STATISTIQUES ET DE L'ECONOMIE DE L'ELEVAGE - MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES - Mai 2011

d/ Source : IEPC 2005

e/ Source : MAE/DEP/SSA janvier 1990

Appendice 3- Bénéficiaires

Tableau 23 : Bénéficiaires des services d'appui conseil soutenus par le projet

| INVESTISSEMENTS : | | | | AXES D'APPUI CONSEIL : | | | | |
|----------------------------|------------------------------|-----------------------|---------------|--|--|---|--|---|
| | | | | <i>i. Appui conseil pour la diffusion des bonnes pratiques de gestion durable des terres</i> | <i>ii. Appui conseil à la gestion technico-économique des exploitations familiales</i> | <i>iii. Soutien au développement de réseaux d'acteurs thématiques</i> | <i>iv. Suivi et appui-conseil aux promoteurs de microprojets</i> | <i>v. « Bourses/dotations d'intervention » accessibles à des institutions publiques ou mixtes</i> |
| Bénéficiaires | | | | | | | | |
| Aménagements | Aménagements hydro-agricoles | Bas-fonds | 24.000 | 24.000 | 6.000 | 6.000 | | 12.000 |
| | | Périmètres maraîchers | 12.000 | 12.000 | 3.000 | 3.000 | | 6.000 |
| | Aménagements CES/DRS | Cordons pierreux | 1.833 | 1.833 | | 458 | | 917 |
| | | Demi-lunes et zaï | 3.667 | 3.667 | | 917 | | 1.833 |
| Micro projets | Agriculture | Riz | 3.000 | 750 | 1.500 | 750 | 3.000 | 750 |
| | | Maraîchage | 6.000 | 1.500 | 3.000 | 1.500 | 6.000 | 1.500 |
| | | Tubercules | 3.000 | 750 | 1.500 | 750 | 3.000 | 750 |
| | | Céréales sèches | 6.000 | 1.500 | 3.000 | 1.500 | 6.000 | 1.500 |
| | Elevage | Aviculture | 12.000 | 3.000 | 6.000 | 3.000 | 12.000 | 3.000 |
| | | Petits ruminants | 4.000 | 1.000 | 2.000 | 1.000 | 4.000 | 1.000 |
| | PFNL | Karité | 10.000 | 2.500 | 5.000 | 2.500 | 10.000 | 2.500 |
| Total | | | 85.500 | 52.500 | 31.000 | 21.375 | 44.000 | 31.750 |
| <i>Dt femmes et jeunes</i> | | | 48.725 | 26.675 | 19.050 | 12.181 | 29.400 | 17.013 |
| % | | | 57% | 51% | 61% | 57% | 67% | 54% |
| Légende: | | | 100% | | | | | |
| | | | 50% | | | | | |
| | | | 25% | | | | | |

Appendice 4- Appuis aux filières dans la zone du projet

Tableau 24 : Projets d'appui au développement des filières agro-sylvo-pastorales

| <i>Filières :</i> | <i>Régions :</i> | <i>Centre-Nord</i> | <i>Nord</i> | <i>Est</i> |
|-----------------------|------------------|--------------------|---------------|------------|
| Maïs | | | PCEMR | PCEMR |
| Niébé | | PROFIL | PROFIL/ PCEMR | PCEMR |
| Karité | | | PCEMR | PCEMR |
| Gomme arabique | | | PCEMR | PCEMR |
| Bétail-viande | | PAFASP | PAFASP/ PCEMR | PCEMR |
| dont petits ruminants | | PROFIL | PROFIL | |
| Volailles | | PROFIL | PROFIL | |
| Oignon | | PAFASP/ PROFIL | PROFIL | |
| Sésame | | PROFIL | PROFIL | |
| Manioc | | | | PDA |

ANNEXE 11 – VERSION PRELIMINAIRE DU MANUEL DE MISE EN ŒUVRE

(voir document séparé)

ANNEXE 12 – ADHESION AUX POLITIQUES DU FIDA

I. CIBLAGE ET GENRE

1. Le Projet s'est doté d'une stratégie de ciblage conforme aux orientations du FIDA (voir 0).
2. Le Projet est pleinement en ligne avec les politiques du FIDA en termes de genre (voir 0).

II. AGRICULTURE ET GESTION DES EAUX ET DES SOLS

3. La stratégie technique du programme basée sur l'aménagement foncier et la valorisation des eaux de surface pour l'agriculture et l'élevage est construite à partir du « scaling-up » d'approches et de techniques dont la pertinence, la faisabilité et l'efficacité au sein de la zone ont déjà été vérifiées.
4. Le Projet se place résolument dans une logique de gestion et valorisation durables des ressources naturelles. Les aménagements devraient permettre la réduction de l'érosion et du ravinement, la reconstitution ou l'augmentation de la fertilité des sols et l'accroissement des surfaces cultivées (pluvial, bas-fonds, maraichage) et de leur productivité. Les populations cibles seront impliquées à tous les stades des activités du projet et en seront les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre principaux. La réalisation d'aménagements de bas-fonds sera conditionnée par un accord foncier préalable qui garantira des possibilités durables et équitables d'accès au foncier pour les plus défavorisés. La stratégie du projet se base sur la promotion et le renforcement des organisations paysannes.
5. La contribution du Projet à la mise en œuvre dans le cadre de ses activités de la nouvelle législation foncière permettra de renforcer les possibilités et droits d'accès durables et équitables (à titre individuel et collectif) des groupes vulnérables et notamment des femmes et des jeunes.
6. Le Projet accompagnera la politique nationale de développement des Chambres d'Agriculture et d'ancrage des compétences techniques et de conseil au sein de celles-ci et des organisations professionnelles. Il favorisera également la constitution de mises en réseaux durables et partenariales entre l'ensemble des acteurs du conseil agricole (Chambres d'Agriculture, Organisations Paysannes, Recherche, Administration Publique et société civile et secteur privé).

III. MICROFINANCE

7. Le Burkina Faso dispose de l'un des réseaux d'opérateurs de microfinance le plus dense et professionnel des pays de la sous-région. Pour assurer leur viabilité financière et leur pérennité les institutions professionnelles de microfinance doivent se doter de politiques de crédit qui excluent le crédit à moyen terme et établissent les taux d'intérêt à des niveaux permettant la couverture de leurs coûts opérationnels et de leurs risques. Les IMF ne souhaitent pas s'engager dans le financement des investissements dans les activités rurales de production même si des garanties physiques solides peuvent être fournies par l'emprunteur.
8. Par ailleurs le Burkina dispose d'une expérience de mécanisme de Fonds d'Appui qui a atteint une certaine maturité. Initié notamment dans le cadre des PNGT appuyés par la Banque Mondiale et perfectionné avec l'appui du PADAB puis du PADAB II financés

par la Coopération Danoise ce mécanisme compte aujourd’hui avec un dispositif de sélection des microprojets mis en œuvre par les Chambres d’Agriculture et un manuel de procédure mis à jour sur la base d’une évaluation d’une première version. Le dispositif de sélection des micro-projets est fonctionnel, permet (Evaluation 2011) « un degré élevé de correspondance entre le contenu des micro-projets et les orientations stratégiques définies (ciblage et filières prioritaires dans le cas du PADB II) ; un degré élevé de pertinence par rapport aux problématiques et d’appropriation par les porteurs de projet ; un faible niveau de micro-projet mal ou partiellement exécutés ». Les procédures et circuits financiers sont fonctionnels même s’ils reposent encore en partie sur des structures « projet ». Ce mécanisme a été testé et mis en œuvre notamment dans deux des trois régions d’intervention du Projet (Est et Centre Nord). Il a particulièrement bien fonctionné dans l’Est. Dans le Centre Nord, la Direction Régionale de l’Agriculture n’a pas joué de façon satisfaisante le rôle qui lui était dévolu dans le cadre de la première version du manuel de procédures. Pour leurs mécanismes de Fonds d’Appui, le PAFASP appuyé par la Banque Mondiale, le PROFIL et le PICOFA appuyés par le FIDA et d’autres projets utilisent avec succès ces procédures de sélection des micro-projets en les adaptant en fonction de leur cadre stratégique spécifique. Leurs circuits financiers et procédures de mise en œuvre restent par contre plus hétérogènes. Ces divers Fonds d’Appui ne sont pas ressentis par les institutions de microfinance comme des freins à leur développement dans la mesure où tous ces projets définissent pour leurs Fonds d’Appui des politiques d’intervention qui respectent les bonnes pratiques recommandées en matière de subvention aux activités productives :

- i être limitées aux ruraux pauvres i) demeurant dans des communautés hors de portée d’institutions financières désireuses et capables d’étendre leurs services à ce type de clientèle, et ii) possédant quelques actifs et des capacités de générer des revenus mais en quantité insuffisante pour supporter des coûts d’investissement dans un délai raisonnable ;
- i être soigneusement ciblées avec des critères pertinents d’éligibilité pour éviter la capture des montants octroyés par les élites ;
- ii être faites sur base d’une contribution des bénéficiaires, avec des apports de capitaux des bénéficiaires en espèces si possible ; les bénéficiaires doivent contribuer à un pourcentage aussi élevé que cela soit raisonnable, compte tenu du contexte économique. Cela devrait être au moins de 10% du coût total, et dans de nombreux cas, un pourcentage beaucoup plus élevé ;
- iii considérer, pour les ruraux pauvres avec certains actifs et capacités de revenus, le financement d’une partie de l’investissement avec une subvention et le complément avec un prêt d’une institution financière ;
- iv être combinées avec une formation dans la sélection, la planification et la gestion des activités économiques à financer.

9. La stratégie du projet pour améliorer les capacités des populations cibles à entreprendre des activités économiques nouvelles (ou à réaliser des sauts d’échelle) reposera sur la poursuite de la complémentarité entre ce mécanisme de Fonds d’Appui et la poursuite du développement d’une offre professionnelle et durable de services financiers ruraux de proximité adaptés aux demandes solvables des populations cibles et à leurs activités économiques. Elle reposera sur :

- v un Fonds d’Appui (« start-up capital fund ») qui permettra le démarrage d’activités nouvelles et ainsi rapidement d’accroître la demande solvable de services de microfinance (épargne et crédit court terme) dans les zones d’intervention et donc ainsi de renforcer la viabilité des IMF et leur possibilités de déploiement ;
- vi la participation des IMF à la définition des politiques de financement de ce Fonds d’Appui à l’échelle de chaque région de manière à éliminer les possibilités de concurrence entre les deux instruments mais surtout à créer des

complémentarités de nature à inciter les IMF à rendre plus inclusive des activités agricoles et des groupes cibles du FIDA leur politique de crédit.

IV. ENVIRONNEMENT ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

10. Une note d’Evaluation Environnementale et Sociale (NEES) présentant le contexte institutionnel et physique peut être consultée en Appendice

A. Impact du projet

11. Les aménagements réalisés dans le cadre de la première composante contribueront à régénérer, récupérer ou améliorer la résilience des ressources naturelles des zones d’intervention. Des études d’impact environnementales simple seront réalisées pour les aménagements les plus importants. Les propositions d’aménagements seront visées par les Directions Régionales de l’Environnement et du Développement Durable dont le projet appuiera le renforcement. Les normes définies par le FIDA seront appliquées pour l’utilisation des intrants agricoles.

12. Les techniques promues dans le cadre de la seconde composante ont prouvé leur impact positif sur l’environnement et leur capacité à construire des trajectoires d’intensification « vertueuses » dans ce domaine. L’expérience prouve que la sécurisation foncière est un déclencheur essentiel et une condition nécessaire pour la généralisation des stratégies et pratiques individuelles de gestion durable des ressources naturelles (Régénération Naturelle Assistée, Agriculture de Conservation, investissements de long terme dans la fertilité du sol, etc.).

13. Les autres composantes du projet n’ont pas d’impact sur les ressources naturelles.

14. De ce fait, l’impact général du projet sera généralement positif que ce soit en termes de réalisations physiques et de pratiques culturelles mais aussi en termes de prise de conscience et de prise en compte des dimensions de gestion durable des ressources naturelles dans les stratégies de l’ensemble des acteurs impliqués dans le projet.

B. Catégorie environnementale

15. Le projet ne devrait pas entraîner d’impacts négatifs en matière environnementale et sociale et par conséquent il est proposé qu’il soit classé dans la catégorie B.

Appendice 1 – Eléments essentiels : Ciblage

| | |
|--|---|
| <p>Le projet est basé sur une analyse robuste de la pauvreté des communautés et groupes et de ses causes prenant en compte le genre</p> | <p>Cette analyse est synthétisée dans le texte principal et l'annexe 2</p> |
| <p>La stratégie de ciblage est clairement exprimée dans le document de projet.</p> | <p><i>La stratégie de ciblage y inclus les critères est présentée dans l'annexe 2</i></p> |
| <p>Relation entre le ciblage et les allocations budgétaires</p> | <p><i>Toutes les actions du Programme visent spécifiquement les petits producteurs ruraux et les plus pauvres. Chaque action est budgétisée et son public cible bien défini en fonction des composantes du groupe cible.</i></p> |
| <p>Mesures de mise en œuvre effective du ciblage</p> | |
| <p>- Promotion de la logique de ciblage auprès des partenaires et acteurs locaux et institutionnels</p> | <p><i>Le Programme va informer à travers les chambres régionales d'agriculture et les opérateurs la logique du ciblage, les bénéficiaires directs et potentiels en fonction des différentes composantes. Les radios locales seront mises à contribution avec des émissions interactives pour s'assurer de la circulation de l'information. En particulier des représentants des groupes cibles participeront au sein de toutes les instances de concertation et de décision du programme.</i></p> |
| <p>Caractère « Auto-ciblant » des actions du projet.</p> | <p><i>C.1 : Le fonds d'appui visera les promoteurs travaillant à la valorisation des aménagements fonciers et des autres activités génératrices de revenus tels que présentés dans la composante 2 C.2 : Les activités appuyées sont celles pratiquées par les groupes cible ; C.3 : Alphabétisation, IEC seront auto-ciblantes</i></p> |
| <p>Conditions d'accès des groupes cible aux actions du projet</p> | <p><i>C.1 : pour le foncier l'accès des femmes et des jeunes aux terres aménagées est une condition qui fera partie de la négociation des ententes foncières C.2 : les groupes cibles bénéficieront de subventions pour leurs microprojets ainsi que d'un accompagnement en conseil agricole contre le montage d'un microprojet cautionné par les élus consulaires au niveau village et département, une contrepartie financière et leur engagement au travail ; C.3 : les ressortissants des CRA qui remontent comme élus consulaires sont des représentants des groupes cible. Ces représentants siégeront au sein des CPP et des CRAP ; Les groupes cibles bénéficieront systématiquement pour ceux qui le désirent du conseil agricole à travers des formations techniques spécifiques, du conseil à l'exploitation, de l'IEC mais aussi de l'appui aux promoteurs de micro crédit</i></p> |
| <p>Traduction du ciblage dans les procédures et critères</p> | <p><i>Par le ciblage géographique du projet (villages, zones d'aménagement) Par la formule de répartition des fonds FIEC Par les critères d'éligibilité et de priorité pour le fonds d'appui Par la prise en compte du ciblage (qualité, efficacité) dans les procédures de l'ensemble des instances de réflexion de décision et d'évaluation participative</i></p> |
| <p>Suivi et évaluation des stratégies et mesures de ciblage</p> | <p><i>Prévu dans le document de projet (évaluation participative annuelle, enquêtes, sections spécifiques dans les rapports d'exécution)</i></p> |

Appendice 2 – Eléments essentiels : Genre

| | |
|---|--|
| Le descriptif du projet contient une analyse spécifique par genre de la pauvreté. | Les spécificités des femmes à l'intérieur du groupe cible : leurs rôles social et économique ont été pris en compte de même que l'impact des inégalités d'accès aux services de base, au foncier à l'information et la formation. |
| Le Programme s'est doté d'une stratégie de genre et de mesures concrètes pour : | |
| - Inclure des objectifs en termes de proportion de femmes participant aux activités du projet et en bénéficiant ; | <p><i>C.1 : voir remarque dans le document ci-dessus. Les ententes foncières devront prendre en compte au moins 30% de parcelles au profit des femmes et l'accès des femmes au foncier pour le maraichage.</i></p> <p><i>C.2 : réalisé principalement par l'importance donnée aux coopératives féminines, aux activités féminines (maraichage, embouche, agriculture, PFNL) et à l'accès des femmes au foncier.</i></p> <p><i>C.3 : Alphabétisation et IEC sont des activités qui auto-ciblent les femmes (vérifié par le taux des inscrits de 58% selon le PDSEB) ; 1/3 au moins des membres des CPP seront des femmes.</i></p> |
| Assurer la participation des femmes dans les organes de décision concernant le projet ; et | <i>Des quotas sont définis pour le Comité de pilotage, les CPP, les CRAP, le personnel des CRA et de l'UCP .</i> |
| Affecter des ressources à des activités pour l'intégration de la dimension genre et le renforcement du capital social des femmes | <i>Principalement au travers de l'IEC et alphabétisation mais aussi de l'appui aux coopératives féminines</i> |
| Faire approprier et mettre en œuvre la stratégie de genre par les équipes du projet | <i>La dimension genre est profondément inscrite dans la stratégie du projet ; Au moins une femme par équipe technique recrutée par les CRA au niveau siège et la parité homme-femme au niveau de l'équipe provinciale. Les termes de référence de l'ensemble des techniciens et cadres du projet contiendront une référence générale et des aspects spécifiques à chaque poste en matière de genre.</i> |
| Surmonter les difficultés à identifier et recruter des cadres et techniciens féminins ou sensibles aux aspects de genre | <i>Voir ci-dessus.</i> |
| Inscrire l'engagement à travailler avec les femmes dans les accords avec les partenaires | <i>L'aspect genre sera inscrit dans tous les protocoles passés avec des organisations rurales et systématiquement examiné par les commissions de présélection et d'approbation des projets</i> |
| Le cadre logique du projet et le système de suivi suggéré prévoient des indicateurs de performance et d'impact ventilés par sexe. | <i>Les indicateurs seront désagrégés par genre et par principales classes d'âge. Les ménages dont le chef effectif est une femme seront désagrégés.</i> |
| <i>Le projet ouvre des opportunités de dialogue de politiques sur l'empowerment des femmes et l'équilibre entre genres</i> | <i>Deux thèmes devraient notamment émerger : (i) l'accès des femmes au foncier ; (ii) la reconnaissance des femmes comme des producteurs à part entière (individuellement et organisations)</i> |

Appendice 3 - Note d'évaluation environnementale et sociale NEES (ESRN)

Description succincte des composantes du programme

1. Le programme est organisé en trois composantes opérationnelles. Une quatrième composante regroupera les fonctions d'administration et de suivi évaluation :
 - i De petits aménagements fonciers à l'échelle villageoise (ou d'une grappe de villages) visant essentiellement à améliorer la résilience des ménages/exploitations familiales face aux aléas climatiques mais aussi à contribuer à créer ou renforcer leur autonomie financière. Cette composante sera la plus importante en termes de budget ;
 - ii Des appuis à la diffusion de bonnes pratiques et à des initiatives et innovations locales susceptibles d'améliorer durablement l'autonomie économique des populations cibles (sans remettre en cause leur résilience et chaque fois que possible en la renforçant) ;
 - iii Des appuis à la structuration des acteurs, (en particulier populations cible), en réseaux du type partenariats locaux articulés avec l'extérieur (voir ci-dessus section sur les principes d'orientation).

La zone du programme et ses caractéristiques agro-physiques

2. La zone d'intervention du Programme comprend les régions Nord, Centre-nord, et Est :

3. La région du **Nord** se situe entre les latitudes Nord 12°38' et 14°18' et la longitude ouest 2°33' et 2°55'. Elle couvre une superficie de 17 885km², soit 6,5% du territoire national. Elle se classe au 8ème rang national du point de vue de sa superficie. La région du Nord comprend quatre (04) provinces : Loroum (3 592 km²), Passoré (3 867 km²), Yatenga (6 990 km²) et Zoundoma (1 758 km²). Elle est limitée au Nord par la république du Mali, au Sud par les régions du Centre Ouest et du Plateau Central, à l'Est par les régions du Sahel et du Centre Nord et à l'Ouest par la région de la Boucle du Mouhoun. Elle est située dans les zones climatiques soudano sahélienne et sahélienne comprise entre les isohyètes 800 mm et 600 mm caractérisée par l'alternance d'une longue saison sèche d'octobre à mai et d'une courte saison pluvieuse de juin à septembre. Le réseau hydrographique est constitué de cours d'eau ayant un régime temporaire, qui sont essentiellement des affluents et sous affluents du Nakanbé, du Sourou, et du fleuve Niger. Quatre (4) types de formations végétales sont essentiellement rencontrés. Du Nord au sud, la steppe, la brousse tigrée, la savane arbustive et la savane arborée. La savane arbustive est plus marquée dans les provinces du Yatenga et du Loroum. La faune est peu fournie, ou pratiquement disparu en raison des pressions démographiques, foncière et de la disparition des habitats naturels.

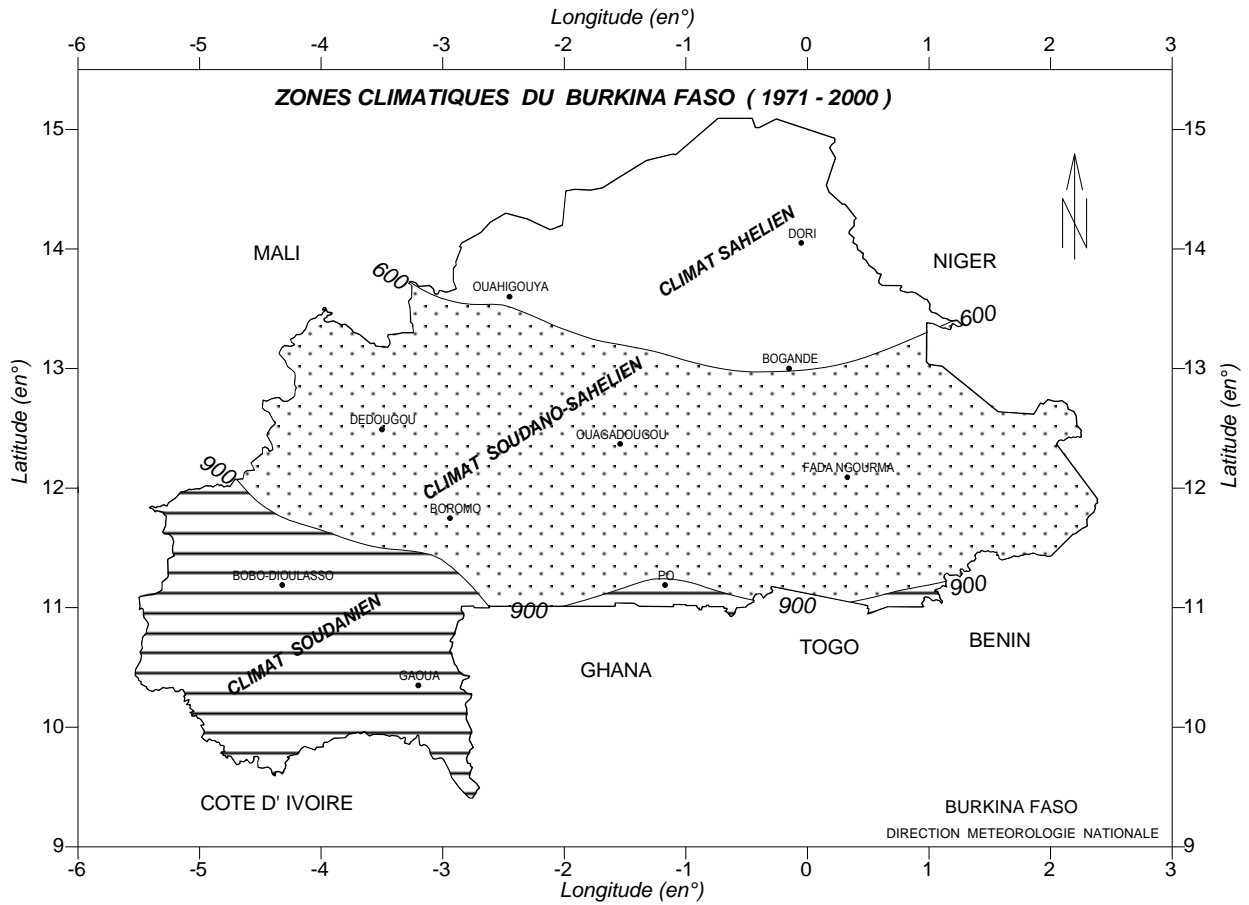
4. La Région du **Centre-Nord** est située entre les parallèles 12°40' ; 14° Nord (N) et les méridiens 0°15 ; 25 longitude Ouest (W). Elle a une superficie de 18 210 Km² soit 6,6 % du territoire national. La Région du Centre-Nord se classe au 7ème rang national du point de vue de sa superficie. Elle comprend trois (03) provinces : le Bam (4 011 Km²), le Namentenga (6 390 Km²) et le Sanmatenga (9 276 km²). Elle est limitée au Nord par la Région du Sahel, au Sud par les Régions du Plateau Central et du Centre Est, à l'Est par la Région de l'Est et à l'Ouest par la Région du Nord. Elle est caractérisée par deux nuances climatiques du Sud au Nord. Dans la partie sud, la zone climatique soudano sahélienne et dans la partie nord la zone sahélienne. Les précipitations annuelles varient entre 800 et 600 mm. Le réseau hydrographique de la Région s'organise autour de deux (02) bassins versants principaux : le bassin versant du Nakanbé à l'Ouest et au Centre

Sud et le sous-bassin versant du Niger, constitué de la Sirba à l'Est et de la Faga au Nord. Dans l'ensemble, les sols sont à dominance ferrugineux tropicaux à deux variantes: des sols ferrugineux tropicaux peu profonds et lessivés sur les glacis et les plateaux et des sols ferrugineux tropicaux profonds dans les bas-fonds. Les formations végétales comprennent : la savane arborée, la savane arbustive, la savane herbeuse, la zone agricole hétérogène et la steppe. La région est peu fournie en ressources fauniques pratiquement disparu en raison des pressions anthropiques (pressions démographique et foncière) et naturelles (dégradation du couvert végétal).

5. La Région de l'Est est située entre 0°30' et 2°20' de longitude Est ; 10°45' et 13°45' de latitude Nord. Elle est limitée au Nord-Est par la république du Niger, au Sud par les républiques du Bénin et du Togo, au Nord par la région du Sahel, à l'Ouest par la région du Centre- Est et du Centre- Nord. C'est la région la plus vaste du pays avec une superficie de 46807 km² soit 17,13 % du territoire national. Elle est située dans l'aire de transition entre **la zone sahélienne** au Nord (provinces de la Gnagna et de la Komondjari avec une pluviométrie moyenne annuelle de 600 mm) et **la zone soudanienne** au Sud (provinces de la Kompienga et le sud de la province de la Tapoa avec des moyennes pluviométriques annuelles supérieures à 800 mm). La province du Gourma (avec sa position centrale), partage avec le Nord de la Tapoa un climat **soudano-sahélien** avec des moyennes pluviométrique annuelles de 700 mm. La région de l'Est est drainée par un réseau hydrographique très dense dont la longueur totale est estimée à 5 676 km (MEDEV, 2005). Il existe une grande diversité de sols liée à la nature du matériau originel, aux milieux et processus pédogénétiques et à l'état de dégradation du milieu : forte régression de la végétation naturelle, décapage des sols, élargissement et comblement des lits de cours d'eau.

Carte des zones climatiques du Burkina Faso (1971 – 2000)

Source : REE 2002



Les bioclimats du Burkina Faso

| Bioclimats | Types de climats | Pluviométrie annuelle (mm) | Nombre de mois secs |
|---|---------------------------|-----------------------------------|----------------------------|
| Climats sahéliens | Type sahélien nord | <400 | >9 |
| | Type sahélien sud | 400-600 | 7-9 |
| Climats de transition (soudano-sahéliens) | Type de transition Nord | 600-700 | 7-8 |
| | Type de transition Centre | 700-800 | 6-7 |
| | Type de transition Sud | 800-900 | 6-7 |
| Climats soudaniens | Type soudanien nord | 900-1100 | 5-6 |
| | Type soudanien sud | >1100 | <5 |

Source : MEF/SNAT, 2010.

6. Les constats sur la situation environnementale de la zone d'intervention, particulièrement dans les régions du Nord et du Centre-Nord, et la partie nord de la région de l'Est (Gnagna et Komondjari) font apparaître une forte dégradation des ressources naturelles (eaux, sols, végétation, faune et biodiversité). Cette dégradation est la résultante de multiples facteurs qui sont :

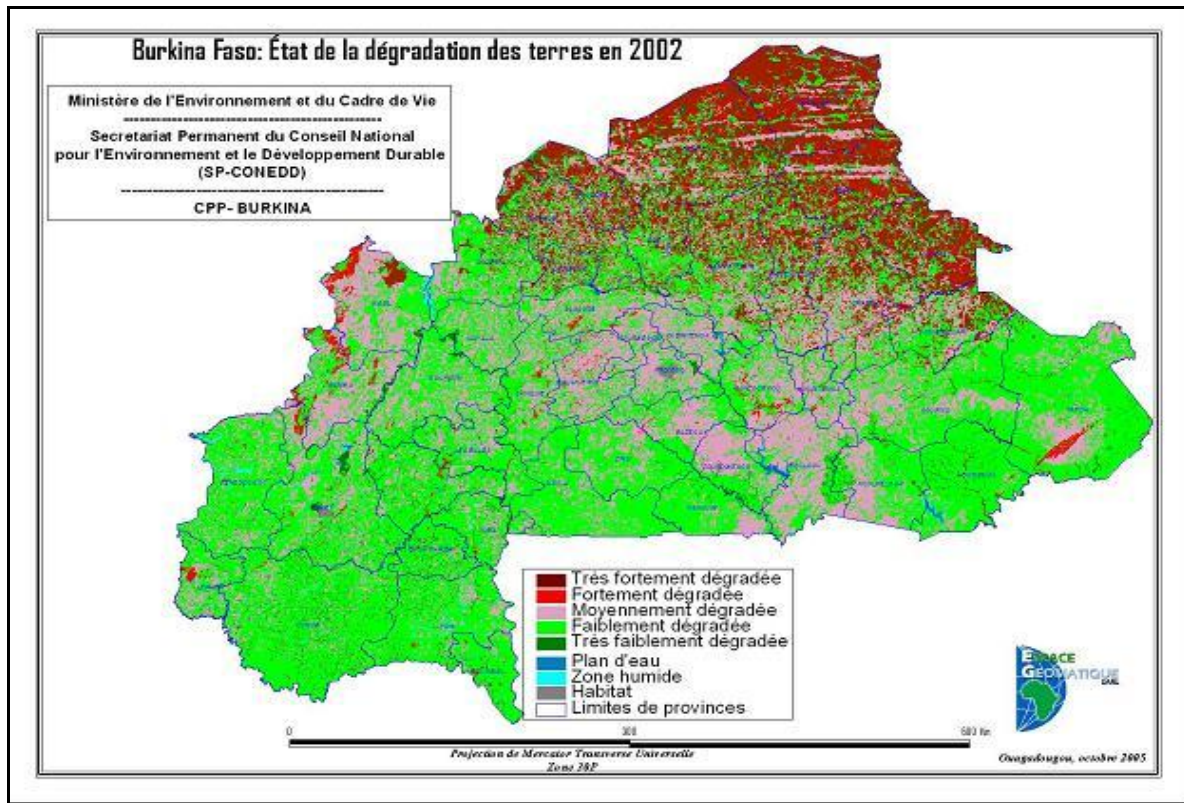
- i - une forte pression sur les ressources naturelles du fait de l'augmentation de la population,
- ii - un accès non sécurisé au foncier,
- iii - une faible productivité des systèmes agricoles et de l'élevage tous de types extensifs,
- iv - une faible mise en œuvre du cadre législatif existant,
- v - une faible maîtrise et appropriation de la gestion des ressources naturelles.

7. Les conséquences sur l'environnement et sur le milieu social sont : i) la dégradation et la fragilisation de l'écosystème et des bases de la production, ii) l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, iii) l'exode rural (vers les zones écologiquement plus favorable de l'ouest, du sud, du sud-ouest et des centres urbains) etc. Tout en réduisant la disponibilité de main d'œuvre en milieu rural pour les activités d'aménagement de grande envergure, cet exode rural contribue à accroître la pauvreté en milieu urbain.

8. Dans la région de l'Est, particulièrement dans la partie plus au sud (Gourma en partie, Kompienga et Tapoa), la démographie est plus faible avec une densité inférieure à 25 habitants/km². Les ressources naturelles encore disponibles y sont mieux conservées moins exploitées.

9. L'extension des défrichements agricoles combinée à la demande croissante en bois énergie et au surpâturage dans un contexte de péjoration du climat, provoquent une dégradation accélérée du couvert végétal. On a ainsi assisté au cours des deux dernières décennies à une mortalité massive des ligneux et à la disparition des tapis herbacés dans la partie septentrionale du pays (zones sahélienne et sub-sahélienne) selon le Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Burkina (REEB III - 2011)

Etat de la dégradation des terres au Burkina Faso



Les politiques et stratégies nationales en matière de gestion de l'environnement

10. A l'instar des autres pays du Sahel, le Burkina Faso est confronté, depuis plusieurs décennies aux aléas climatiques et à leurs conséquences multiformes (économiques, sociales, environnementale etc). En raison de la vulnérabilité particulière du pays aléas climatiques et aux facteurs environnementaux, les réponses aux contraintes environnementales ont toujours été de manière variées et complexes.

11. Elles vont des dispositions légales et réglementaires aux politiques publiques en passant par les actions concrètes sectorielles ou intégrées. Elles ont un trait commun : concilier autant que possible les urgences existentielles quotidiennes pressantes et les impératifs de maintien des ressources naturelles dont dépendent largement la sécurité alimentaire des populations et le développement du pays.

12. Au cours des 10 dernières années, les réponses apportées par le Burkina aux questions environnementales sont devenues de plus en plus structurées, même si les résultats restent encore limités au regard des défis à relever.

La législation en faveur de l'environnement

Les dispositions légales

13. Le Burkina Faso depuis le début de la décennie 90, a inscrit dans sa constitution le droit de l'homme à l'environnement. La Constitution du 11 juin 1991 contient de nombreuses références à l'environnement et aux ressources naturelles.

14. Dans ce sens, la plupart des politiques sectorielles dans le domaine de la gestion des ressources naturelles renouvelables (eau, forêts, faune) ont inscrit dans leurs principes le droit des populations à participer à la conception et à la mise en œuvre des programmes de gestion et à tirer les avantages économiques et écologiques qui y sont liés.

Les politiques publiques en faveur de l'environnement

15. La Constitution du Burkina Faso en son article 101 stipule que « La loi détermine les principes fondamentaux de la protection de l'environnement, de l'élaboration, de l'exécution et du suivi des plans et programmes nationaux d développement ».

16. Ainsi, en plus du code de l'environnement, la loi a fixé les principes fondamentaux de :

- i la protection et de la gestion des ressources forestières, fauniques et piscicoles ;
- ii la gestion de l'eau;
- iii la gestion des ressources pastorales;
- iv la gestion des ressources minières;
- v la sécurisation foncière en milieu rural.

17. Ces lois s'appuient en général sur des politiques sectorielles plus ou moins complexes, pour la mise en œuvre desquelles l'Etat a élaboré de nombreuses stratégies et créé de nombreux cadres de planification.

Le niveau d'application de la législation sur l'environnement

18. Malgré l'existence d'une législation favorable à l'environnement dans le pays, les constats suivants peuvent être faits quant à sa mise en œuvre :

- i Faible connaissance et appropriation des dispositions législatives au niveau national,
- ii Insuffisance de mise en œuvre des dispositions législatives,
- iii Insuffisance d'élaboration des textes d'application,
- iv Insuffisance de prise des dispositions réglementaires permettant aux acteurs chargés de rechercher, constater les infractions et d'engager les poursuites contre leurs auteurs ...

Les engagements internationaux en matière d'environnement

19. Le Burkina Faso a signé ou ratifié plus d'une vingtaine de Conventions et accords internationaux relatifs à l'environnement.

20. La ratification des différentes conventions en matière d'environnement a considérablement influencé la législation du pays, afin de se conformer aux obligations des Parties auxdites conventions. L'examen du cadre législatif montre que les lois et

règlements du Burkina Faso en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles prennent en compte les dispositions des Accords et Traités sur l'environnement ; cependant, cette législation est insuffisamment diffusée au niveau national.

Problèmes de gestion des ressources naturelles

21. L'environnement burkinabè est soumis à de nombreuses pressions croissantes dans les différents secteurs de développement dont les plus importants sont les secteurs de l'agriculture, l'élevage, la foresterie et l'énergie consommée pour le transport, les industries et la satisfaction des besoins domestiques. Ces activités sont par ailleurs amplifiées par la forte croissance démographique du pays et la faiblesse des moyens économiques des populations et de leur forte dépendance par rapport aux ressources naturelles.

22. Les facteurs et sources des pressions exercées sur l'environnement sont essentiellement de deux types : (i) les facteurs et sources de pressions d'origine anthropique et (ii) et les facteurs et sources de pression d'origine climatique.

Les facteurs et sources de pressions d'origine anthropique

23. Les facteurs et sources de pression sur l'environnement d'origine anthropique regroupent essentiellement les activités humaines qui induisent directement ou indirectement la déforestation, la dégradation des sols, la pollution de l'atmosphère et des ressources en eau. On distingue principalement:

Le déboisement à des fins agricoles

24. Le pays est à vocation à la fois agricole et pastorale. Environ 90% de la population active sont occupés par l'agriculture et l'élevage (MEF, 2010).

25. Dans l'espace rural, la pression foncière croissante accentue la disparition des habitats naturels qui sont déjà vulnérables aux conditions climatiques. L'agriculture extensive continue de prédominer dans les pratiques culturales de la majorité des agriculteurs, malgré des efforts pour une large vulgarisation des techniques de production de fumure organique et de l'utilisation de semences améliorées pour favoriser une intensification de l'agriculture.

26. Les défrichements pour les cultures extensives, l'exploitation anarchique et abusive, l'utilisation de techniques de récolte destructrices des végétaux, constituent les plus

27. La prédominance des systèmes de production extensive est liée au faible niveau d'équipement des producteurs, à la faiblesse du niveau d'adoption des innovations techniques de production, au faible niveau organisationnel des producteurs et à une insuffisance d'encadrement technique de proximité.

28. Les impacts des défrichements culturels s'évaluent ainsi à 60.000 ha de forêts détruites par an entre 1980 et 1983, 113.000 ha par an entre 1983 et 1992, 360.000 ha par an entre 1992 et 2000. Ainsi, de 15.420.000 ha en 1980, les superficies occupées par les formations naturelles sont passées respectivement à 15.180.000 ha en 1983, 14.160.000 ha en 1992, et 11.287.000 ha en 2000 (SP/CONEDD, 2010b).

Evolution des superficies forestières et agricoles de 1992 à 2002 au Burkina Faso

| Unité d'occupation des terres | Sup92 (ha) | Sup02 (ha) | % du territoire national en 2002 | Sup 02 – Sup 92 (ha) | Evolution des superficies/an | |
|---|---------------|---------------|----------------------------------|-------------------------|------------------------------|-------|
| | | | | | (ha) | (%) |
| Territoires agricoles avec présence d'espaces naturels importants | 3 268 654 | 3 437 511 | 12,59 | 168 857 | 16 886 | 0,52 |
| Territoire agroforestier | 2 038 779 | 2 305 603 | 8,45 | 266 824 | 26 682 | 1,31 |
| Cultures pluviales | 7 403 296 | 8 016 867 | 29,37 | 613 571 | 61 357 | 0,83 |
| Forêt claire | 53 359 | 50 249 | 0,18 | -3 110 | -311 | -0,58 |
| Forêt galerie | 851 830 | 834 265 | 3,06 | -17 565 | -1 757 | -0,21 |
| Savane herbeuse | 222 903 | 220 032 | 0,81 | -2 871 | -287 | -0,13 |
| Savane arbustive | 6 902 437 | 6 189 685 | 22,68 | -712 752 | -71 275 | -1,03 |
| Savane arborée | 2 553 094 | 2 327 677 | 8,53 | -225 417 | -22 542 | -0,88 |
| Steppe herbeuse | 1 296 444 | 1 270 518 | 4,65 | -25 926 | -2 593 | -0,20 |
| Steppe arbustive | 2 319 319 | 2 213 572 | 8,11 | -105 747 | -10 575 | -0,46 |
| Steppe arborée | 210 902 | 199 240 | 0,73 | -11 662 | -1 166 | -0,55 |

(Source : MECV, 2009)

Les pratiques pastorales destructrices des forêts

29. L'élevage est pratiqué par plus de 80 % des ménages burkinabè avec un cheptel numériquement important et diversifié. L'effectif du cheptel évolue selon un rythme moyen annuel d'environ 2.7%. Les caprins et les ovins ont un effectif croissant à un rythme plus élevé que chez les autres espèces.

Evolution du cheptel de 2006 à 2009 (Source DGPSE in INSD, 2009a)

| Années | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | Total |
|-----------------------------|------------|------------|------------|------------|-------------|
| Bovins | 7 759 005 | 7 914 160 | 8 072 420 | 8 233 845 | 31 979 430 |
| Ovins | 7 324 091 | 7 543 792 | 7 770 083 | 8 003 164 | 30 641 130 |
| Caprins | 10 966 197 | 11 295 160 | 11 633 992 | 11 982 987 | 45 878 336 |
| Porcins | 2 002 276 | 2 042 300 | 2 083 127 | 2 124 769 | 8 252 472 |
| Camelins | 15 705 | 16 016 | 16 331 | 16 653 | 64 705 |
| Equins | 37 106 | 37 456 | 37 810 | 38 168 | 150 540 |
| Asins | 970 452 | 989 840 | 1 009 615 | 1 029 788 | 3 999 695 |
| Volaille (Poulets+pintades) | 33 329 492 | 34 329 338 | 35 359 174 | 36 419 908 | 139 437 912 |
| Total | 62 404 324 | 64 168 062 | 65 982 552 | 67 849 282 | 260 404 220 |

30. Le système d'élevage courant est essentiellement extensif et transhumant. Dans la pratique, les pâturages naturels occupés par les éleveurs sont abandonnés au bout de deux ans avec migration vers d'autres pâturages. L'on note par ailleurs une importante divagation des animaux dans les systèmes agropastoraux, causant la dégradation de végétation. Le développement du surpâturage dans les zones à forte concentration de cheptel et la disparition d'espaces laissés libres par l'agriculture conduisent les éleveurs à rechercher les pâturages dans le domaine forestier classé.

Les feux de brousse

31. Les feux de brousse, surtout tardifs, ont des effets négatifs sur le développement de la végétation ligneuse et herbacée mais aussi sur la faune. Ils constituent un facteur non négligeable de déforestation et de perte de diversité biologique. Ils affectent dangereusement les sols. Les relations entre les feux et les sols s'établissent par la combustion de la flore (herbacée et ligneuse) dont l'ampleur et le degré sont fonction de la période des pratiques de ces feux dans l'année, de l'état du couvert végétal et de la fréquence de leur passage.

32. Les feux de brousse touchaient 40.54% des surfaces combustibles pendant la saison sèche 2001-2002 ; 38,46% en 2002-2003 et 32,02% en 2003-2004 (Source : PNGT2, 2005 in INSD, 2009a). Ces valeurs traduiraient une diminution de la pratique des feux de brousse entre 2001 et 2004, avec un taux de régression de 8.52% des superficies brûlées. Toutefois, les feux de brousse demeurent une pratique largement répandue à travers le pays.

L'exploitation minière

33. Le Burkina Faso recèle dans son sillon volcano-sédimentaire, de nombreux gisements (or, zinc, manganèse, antimoine, marbre, phosphates). Ceux-ci sont peu exploités à cause des difficultés d'accès, du coût de l'énergie, de la faiblesse des infrastructures de transport et du manque de crédits d'investissement.

34. On distingue trois modes d'exploitation minière au Burkina Faso,

- i L'exploitation minière industrielle ;
- ii L'exploitation minière artisanale, semi-mécanisée;
- iii L'exploitation minière artisanale (ou orpaillage) répandue dans plusieurs provinces du pays.

35. L'exploitation minière connaît un essor particulier au Burkina Faso ces dernières années. Elle est aujourd'hui concentrée sur l'orpaillage, majoritairement dans des sites artisanaux (environ 200 sites dont 17 sites sont plus actifs) et occupe environ 650.000 personnes ; elle concerne aussi l'extraction de matériaux de construction (faibles quantités).

36. Au niveau de l'exploitation minière artisanale (orpaillage), aucune mesure de protection de l'environnement n'est prise. L'exploitation est généralement faite de manière anarchique et incontrôlée ; et l'environnement subit une dégradation continue de par les effets des produits utilisés (acides, cyanure, mercure...) qui se retrouvent dans la nature au détriment de la flore.

Les facteurs et sources de pression d'origine climatique

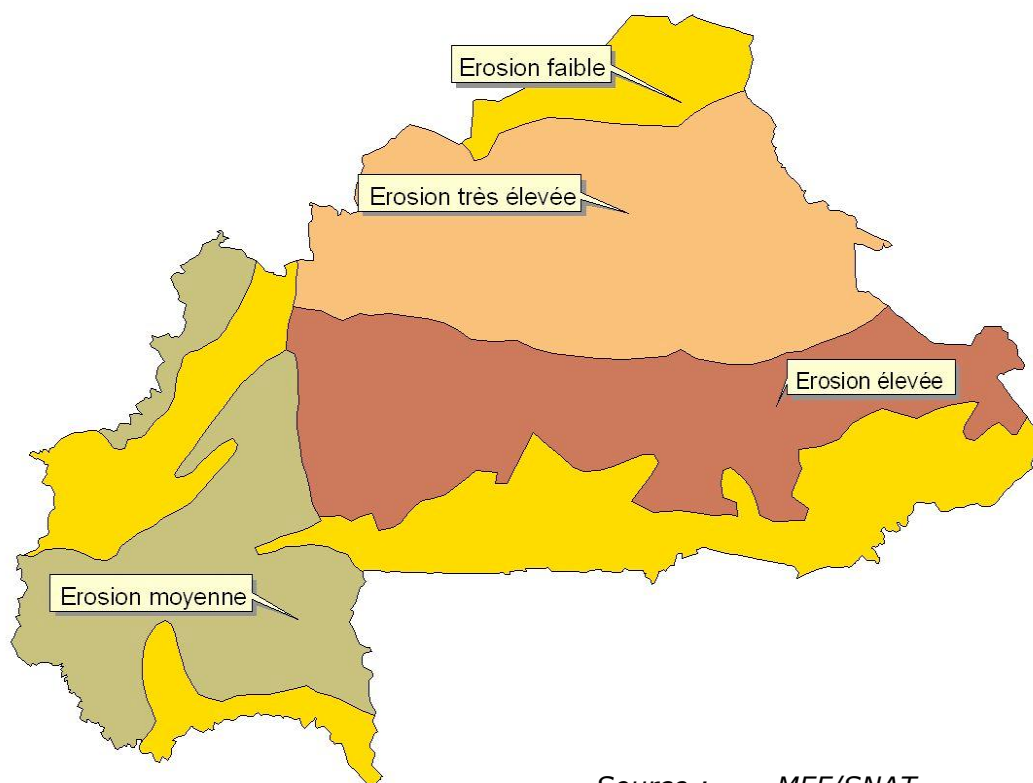
37. Au Burkina Faso, on observe à l'heure actuelle une tendance à l'aridification du climat au Nord, par une diminution de la période de croissance végétale de 20 à 30 jours et le déplacement des isohyètes de 100 mm vers le Sud par rapport aux années 60. Les conséquences immédiates du déplacement vers le sud des isohyètes sont la chute des débits (notamment ceux d'étiage) des rivières et donc des volumes d'eau écoulés. La dégradation climatique et les variations dans les rythmes saisonniers précarisent sérieusement la production agricole. L'assèchement complet ou la réduction des débits des cours d'eau agissent négativement sur les ressources aquatiques. La baisse tendancielle de la pluviosité amplifie les compétitions pour l'eau et l'alimentation entre la faune et le bétail domestique. Cette situation force les espèces animales à de longues migrations souvent périlleuses pour la faune surtout pour les petits qui sont les plus vulnérables (Chaleur, manque d'eau...).

La dégradation des sols par érosion hydrique et éolienne

38. La dégradation des sols, par érosion hydrique ou éolienne, est un phénomène qui domine particulièrement le paysage rural.

39. L'érosion hydrique est le type de dégradation le plus répandu dans le pays malgré le climat aride. Il va du ruissellement diffus et du décapage localisé jusqu'au ravinement. La faible épaisseur des sols et la précarité du recouvrement végétal conjuguées avec le caractère torrentiel des pluies sont à l'origine de cette dégradation.

Carte de l'érosion hydrique au Burkina Faso.

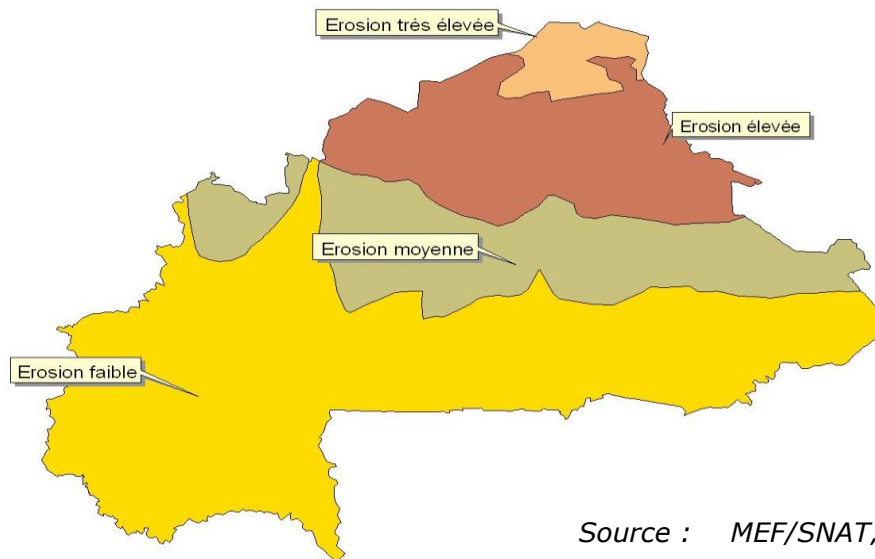


Source : MEF/SNAT.

| Intensité de l'érosion hydrique | Superficie (ha) |
|--|------------------------|
| Erosion très élevée | 7 499 071 |
| Erosion élevée | 6 459 896 |
| Erosion moyenne | 5 138 658 |
| Erosion faible | 8 018 594 |

Source : MEF/SNAT, 2009

Carte de l'érosion éolienne au Burkina Faso.



Superficie et intensité de l'érosion éolienne au Burkina Faso.

| Intensité de l'érosion éolienne | Superficie (ha) |
|---------------------------------|-----------------|
| Erosion très élevée | 912 117 |
| Erosion élevée | 5 263 208 |
| Erosion moyenne | 604 645 |
| Erosion faible | 14 919 000 |

Source : MEF/SNAT, 2009

Impacts et risques sociaux et environnementaux potentiels

Les impacts positifs prévisibles

40. La mise en œuvre du programme aura un impact positif aussi bien sur les ressources naturelles que sur l'aspect socio-économique. En effet, il favorise l'amélioration et l'équilibre du niveau social des populations dans les régions concernées, contribue au maintien de l'équilibre de l'écosystème et améliore la disponibilité et la conservation des ressources naturelles. Il est à noter que le niveau de vie de la population en général évoluera positivement en fonction de la croissance de la mise en valeur des potentialités en ressources naturelles. En outre, l'intervention du programme augmentera les rendements et générera des emplois agricoles susceptibles d'augmenter les revenus des producteurs. Cette intervention aura pour conséquence l'amélioration du niveau de vie des femmes, des jeunes des enfants et des hommes, le renforcement des capacités de production alimentaire des communautés et influera sur la sécurité

alimentaire des bénéficiaires en réduisant de façon significative la malnutrition infantile. Ces retombées positives induiront à moyen et long termes des effets d’entraînement dans l’ensemble du pays.

Les impacts négatifs prévisibles

41. Dans l’ensemble, les activités du programme auront peu d’impacts négatifs sur l’environnement en général, et encore moins sur les ressources naturelles. Il est important cependant, de noter que malgré tout, il existe quelques des risques négatifs, certes minimales mais qui, à la longue, peuvent s’avérer sérieux, si des mesures de mitigation n’accompagnent pas ces interventions.

42. En effet les effets négatifs susceptibles de se manifester suite aux activités du programme touchent particulièrement le couvert végétal, le sol et les populations sujettes à des maladies liées à un mauvais assainissement des eaux, à la pollution et l’assèchement éventuel des nappes phréatiques. Dans les zones où l’eau est extraite en grande quantité des nappes souterraines (production maraichère) , il existe des risques potentiels qui méritent beaucoup d’attention sur le réapprovisionnement de la nappe. De même, la disparition de certaines espèces végétales et de la faune, suite aux activités de défrichage pour la production, est à souligner.

43. Ces effets pourraient créer un déséquilibre irréversible au niveau de l’écosystème, si les activités sont conduites sans tenir compte du renouvellement des ressources naturelles et de l’application de mesures correctives quand cela s’avère indispensable.

44. La question foncière est très sensible et constitue un problème très délicat à gérer. Les litiges et parfois de très sérieuses tensions, sont très fréquents entre agriculteurs (populations autochtones et allochtones lors de l’attribution des parcelles aménagées pour exploitation agricole), entre agriculteurs et éleveurs, et éleveurs et forestiers.

45. Toutefois, les leçons tirées de la mise en œuvre des différents projets et programmes du portefeuille permettront de minimiser les effets négatifs des activités du présent programme compte tenu de leur similarité et des approches techniques qui y seront utilisées. Aussi, il est fort probable que les impacts positifs du programme seront encore plus importants.

ANNEXE 13 – CONTENU DU PLF (PROJECT LIFE FILE)

- i. **Connaissances générées par le projet:** document de conception de projet et toute la documentation afférant au projet, à savoir Aide-mémoires, Documents de Travail, PTBA, Revue à mi-parcours, accords de financement, autres rapports ...
 - *Document de conception détaillée de projet et annexes (y compris les tableaux détaillés des coûts par composante)*
 - *Aide-mémoire (préparation, conception détaillée)*
 - *Documentation issue des revues techniques internes au FIDA (comité opérationnel de stratégie (OSC) amélioration de la qualité (QE) et assurance de la qualité (QA))*
 - *Minutes (préparation, conception détaillée)*
 - *Termes de mandat des différentes missions*
- ii. **Base des connaissances:** documents ayant trait au pays, documents de politique thématiques, meilleures pratiques, évaluations, COP (*Communautés de Praticiens*) y relatifs...
 - *COSOP*
 - *Manuel des Procédures du Fonds d'Appui du PADAB II (Coopération Danoise)*
 - *«Manuel d'Exécution du Fonds Régional de Développement Rural Décentralisé (FR-DRD) du Guichet Privé» et «Outils Opérationnels du Manuel d'Exécution du Guichet Privé», Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Hydraulique et Chambre Régionale d'Agriculture, Région ..., Burkina Faso*
- iii. **Leçons apprises** à partir d'autres projets similaires (par thème et/ou par pays).
 - *Évaluation projet CES-AGF (Bureau de l'Évaluation du FIDA)*
- iv. **Questions cruciales** nécessitant de réflexion ultérieure et sources possibles d'innovation.
 - *Rendements*
- v. **Personnes ressource:** propriétaires, experts techniques, experts fiduciaires, pairs.
 - *Composition du CPMT*

Ébauche de Manuel de Mise en Œuvre

Table des matières

- I. INTRODUCTION**
- II. STRATÉGIE ET MONTAGE INSTITUTIONNEL**
- III. COMPOSANTE 1: PETITS AMÉNAGEMENTS FONCIERS VILLAGEOIS**
- IV. COMPOSANTE 2: INTENSIFICATION DES PETITES EXPLOITATIONS ET VALORISATION DE LEURS PRODUCTIONS**
- V. COMPOSANTE 2: INTENSIFICATION DES PETITES EXPLOITATIONS ET VALORISATION DE LEURS PRODUCTIONS**
- VI. COMPOSANTE 3 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**
- VII. ASPECTS LIÉS À LA GESTION ET À LA MISE EN ŒUVRE**

Appendices

- APPENDICE 1: ÉLÉMENTS DE FICHES DE POSTE INITIALES
- APPENDICE 2: TDR ÉTUDES D'AMÉNAGEMENT DE BAS-FONDS
- APPENDICE 3: TDR SUIVI-CONTRÔLE, AMÉNAGEMENTS DE BAS-FONDS
- APPENDICE 4: TDR SUIVI-CONTRÔLE PÉRIMÈTRES MARAÎCHERS
- APPENDICE 5: PRÉSENTATION SOMMAIRE DE LA PROCEDURE D'APPEL À PROPOSITIONS
- APPENDICE 6: DOCUMENTS DE TRAVAIL LIÉS AUX PROCEDURES D'APPEL À PROPOSITION
- APPENDICE 7: MANUEL DES PROCEDURES DE GESTION DU FONDS D'APPUI
- APPENDICE 8: FONDS D'APPUI (CONTRIBUTION DES BENEFICIAIRES)
- APPENDICE 9: ÉLÉMENTS DE TERMES DE RÉFÉRENCES POUR LES PAMO-MP
- APPENDICE 10: ÉLÉMENTS DE TDR POUR L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE IEC
- APPENDICE 11: ÉLÉMENTS DE TDR POUR UN OPÉRATEUR D'ALPHABÉTISATION
- APPENDICE 12: ÉLÉMENTS DE TDR POUR UN OPERATEUR EN IEC
- APPENDICE 13: PROGRAMMES DE TRAVAIL INITIAUX
- APPENDICE 14: PROGRAMMES DE TRAVAIL INITIAUX (AMÉNAGEMENTS ET SÉCURISATION FONCIÈRE)
- APPENDICE 15: PROGRAMMES DE TRAVAIL INITIAUX (COMPOSANTE 2)
- APPENDICE 16: PROGRAMMES DE TRAVAIL INITIAUX (APPUI CRA ET DR ET COORDINATION, ADMINISTRATION, FINANCES)
- APPENDICE 17: PROGRAMMES DE TRAVAIL INITIAUX (ALPHABÉTISATION)
- APPENDICE 18: PROGRAMMES DE TRAVAIL INITIAUX IEC
- APPENDICE 19: ÉLÉMENTS POUR LA PRÉPARATION DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AUX CRA
- APPENDICE 20: TABLEAUX COSTAB DÉTAILLÉS

ÉBAUCHE DE MANUEL DE MISE EN ŒUVRE

I. INTRODUCTION

1. Ce document est une ébauche de manuel de mise en œuvre. Il reste provisoire et incomplet. En particulier les nombreux éléments déjà présents dans le Document de Conception de Projet (DCP) et ses autres Annexes devront être versés au sein de ce manuel. Ils pourront être précisés ou détaillés.
2. L'accent a été mis à ce stade sur la fourniture d'éléments pratiques dont l'utilité est apparue ou qui ont fait l'objet de demandes de précision au cours du processus de préparation.
3. Pour faciliter l'utilisation de ce document tous les Appendices ont été regroupés en fin de document.

II. STRATÉGIE ET MONTAGE INSTITUTIONNEL

4. À reprendre à partir du document de Projet et des annexes.
5. Une section spécifique devra être consacrée aux dispositions concernant le ciblage et le genre.

III. COMPOSANTE 1: PETITS AMÉNAGEMENTS FONCIERS VILLAGEOIS

6. À partir des éléments contenus dans le DCP et les annexes 4 et 5.

V. COMPOSANTE 2: INTENSIFICATION DES PETITES EXPLOITATIONS ET VALORISATION DE LEURS PRODUCTIONS

7. Note: Les éléments ci-dessous reprennent et détaillent ceux contenus dans le DCP et ses Annexes. La structure adoptée pour cette composante pourra être utilisée (et adaptée) pour les autres composantes.

A. Objectifs et structure de la composante

8. L'objectif de la composante sera de contribuer à la mise en valeur des aménagements fonciers, mais aussi et plus largement à l'intensification, la diversification et la valorisation des productions agro-sylvo-pastorales des populations cibles.
9. Elle comprendra deux sous-composantes:
 - Renforcement de l'offre de services d'appui-conseil; et
 - Appui aux initiatives locales de développement de la production agricole, de l'élevage ou de valorisation des ressources naturelles.

B. Stratégie d'intervention

Principes généraux

10. Les activités de cette composante s'inscriront en synergie et en complément des interventions des autres projets intervenant dans les trois régions de la zone du projet, en particulier: PAPSA, PAFASP (BM), PADAB II et futur programme PCEMR (DK), PASPRU et PROFIL (FIDA).

La démarche proposée sera axée sur:

- La mise à l'échelle («scaling-up», diffusion) à partir d'expériences pertinentes déjà menées dans la zone ou à proximité (notamment par les projets PDRD et PICOFA); et
- L'appui aux processus de diffusion des technologies, d'innovation et de recherche-développement menés sur différents thèmes liés.

11. L'essentiel des appuis fournis par le projet dans le cadre de cette composante seront canalisés au travers des Chambres Régionales d'Agriculture, et feront également appel à différents types de partenariats établis avec divers acteurs, associatifs, publics et privés.

Bénéficiaires cibles de la Composante

12. La zone du projet soumise à un climat sahélien semi-aride, est confrontée à des conditions écologiques relativement difficiles liées à la fois au facteur climatique et à une pression anthropique croissante. Une part importante du territoire est soumise à un phénomène de dégradation des terres qui se manifeste notamment par la disparition du couvert végétal, la fragilisation et l'appauvrissement des sols, l'érosion et la baisse des nappes phréatiques. Les divisions entre pasteurs et agriculteurs ont eu tendance à s'estomper graduellement au fil des années. Aujourd'hui, la quasi-totalité des ménages ruraux fondent leurs stratégies de survie à la fois sur les activités agricoles et sur l'élevage. L'évolution des systèmes de production s'est ainsi traduite par une extension des activités d'élevage au sein des exploitations autrefois essentiellement agricoles et un développement des activités agricoles au sein des systèmes essentiellement d'élevage. Selon la place que l'élevage joue dans les stratégies des ménages ruraux, dans la zone du projet on peut distinguer trois groupes principaux de systèmes de production: (i) des systèmes sédentaires mixtes, en situation précaire, (ii) des systèmes mixtes en voie d'intégration/accumulation, et (iii) des systèmes agro-pastoraux.

13. Les groupes cible du projet se rencontreront donc prioritairement parmi:

- Les ménages ruraux concernés par les systèmes sédentaires mixtes en situation précaire;
- La strate inférieure des agro-éleveurs sédentaires en situation d'intégration; et
- Les ménages d'agropasteurs en situation de vulnérabilité du fait des difficultés rencontrées au sein des systèmes agro-pastoraux.

14. Ainsi, les principales caractéristiques des ménages cibles des actions de la composante seront donc:

- Un taux d'équipement très faible;
- Un usage très limité d'intrants;
- Une forte dépendance de la pluviométrie dans les activités pratiquées; et

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 170 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

- Des stratégies d'autoconsommation qui ne dégagent que peu de surplus pour la commercialisation, d'où une faible monétarisation de l'économie familiale.

15. Pour cibler en priorité les femmes et les jeunes, les actions de la composante mettront l'accent sur des thèmes d'intervention particulièrement pertinents (autociblants) pour chacun de ces groupes:

- Pour ce qui concerne les femmes: le maraîchage, l'aviculture et l'emboûche de petits ruminants, et certaines activités de transformation des produits locaux (PFNL, notamment); et
- Pour ce qui concerne les jeunes: des activités innovantes concernant l'agriculture (ex.: tubercules, traction animale, lutte phyto-sanitaire, etc.), l'élevage (santé animale, gestion et valorisation des ressources fourragères, etc.), l'artisanat (entretien d'équipements et d'ouvrages, etc.), et les services (conseil technique et conseil de gestion).

16. Les actions développées au sein de la composante 1 viseront en particulier à améliorer leurs conditions d'accès à des ressources foncières des femmes et des jeunes ménages. La présente composante devra leur offrir de surcroît de réelles opportunités de développer sur des bases durables de nouvelles activités productives plus performantes.

Organisation et modalités de mise en œuvre

17. L'essentiel des activités liées à la Composante 2 sera mise en œuvre sous l'égide des Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) des régions Nord, Centre-Nord et Est, dans le cadre d'une convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée⁴⁷, passée entre le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH), des Ressources Animales (MRA) et de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), d'une part et le Bureau National de Coordination des Chambres Régionales d'Agriculture (BN/CRA) et les trois CRA concernées de l'autre.

18. L'exécution des actions d'appui-conseil sera confiée de façon contractuelle à des opérateurs spécialisés, sélectionnés sur la base d'appels à propositions (procédures de type «fonds compétitifs») ou de consultations pour recrutement de prestataires de services.

19. La consolidation du tissu institutionnel en milieu rural demande aussi aux institutions publiques (services techniques déconcentrés, recherche, etc.) d'assurer un certain nombre de tâches relevant de la compétence exclusive de l'État. Il est prévu que le projet apporte un appui aux services déconcentrés par la mise en place d'un système de «bourses-dotations», mobilisable par les institutions publiques au travers de conventions ou de protocoles d'appui institutionnel, qui devra leur permettre d'améliorer leurs capacités d'intervention et de développer leurs activités afin de répondre aux besoins exprimés par les groupes cibles du projet et leurs organisations partenaires.

20. De façon à pouvoir soutenir à leur démarrage les initiatives locales de développement de la production agricole, de l'élevage ou de valorisation des ressources naturelles, un Fonds d'Appui sera mis en place au niveau de chaque région, sous l'égide des CRA et des Services techniques déconcentrés (STD).

21. Une petite cellule sera mise en place au niveau de l'UGP pour assurer la coordination et le suivi de ces actions, ainsi que pour apporter certains appuis aux CRA et DR dans leur mise en œuvre, au particulier au démarrage du projet.

⁴⁷ Convention de Délégation de Maîtrise d'Ouvrage aux CA (CDMO/CA).

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 171 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

C. Sous-Composante 2.1: Renforcement de l'offre de services d'appui-conseil

Objectifs, stratégie et principes de mise en œuvre

22. Cette première sous-composante visera le renforcement des capacités opérationnelles des acteurs locaux (organisations paysannes, agents d'appui-conseil associatifs, publics et privés), pour qu'ils puissent proposer et développer des services de qualité et des expertises en appui-conseil, adaptés aux besoins des groupes cibles, sur les thèmes choisis.

23. La sous-composante sera déclinée selon les cinq axes d'intervention suivants:

- Appui-conseil pour la diffusion des bonnes pratiques de gestion durable des terres (conservation et restauration des sols et des RN);
- Appui-conseil à la gestion technico-économique des exploitations familiales;
- Soutien au développement de réseaux d'acteurs thématiques;
- Suivi et appui-conseil aux promoteurs de microprojets; et
- «Bourses/dotations d'intervention» accessibles à des institutions publiques ou mixtes.

24. Sauf pour ce qui concerne ce dernier point, toutes ces interventions seront mises en œuvre par les CRA. La montée en charge de la réalisation de ces différentes activités devra se faire de façon graduelle au démarrage du projet: en année 1: priorité aux axes (i), (ii), (iv) et (v), puis en année 2: élargissement à l'axe (iii). Par la suite, extension progressive de la couverture de ces activités à l'ensemble de la zone du projet.

Activités mises en œuvre par le biais de procédures d'appels à propositions

25. Dans les trois premiers domaines (diffusion des bonnes pratiques de gestion durable des terres, conseil de gestion technico-économique des exploitations familiales, et appui à des réseaux d'acteurs thématiques), les CRA en utiliseront des procédures d'appels à propositions⁴⁸ pour recruter des acteurs (ou des partenariats regroupant plusieurs acteurs) porteurs d'expériences et d'initiatives innovantes déjà techniquement validées.

26. Dans les deux premiers domaines, les appels à propositions fourniront à des acteurs (OPA, associations, et/ou ONG) détenant déjà des compétences dans les domaines visés l'opportunité d'étendre et d'approfondir leurs actions.

27. Dans le troisième domaine, un petit nombre de réseaux thématiques tournés vers l'innovation et la recherche/ développement (associant des acteurs de nature différente, dont obligatoirement des organisations rurales issues des populations cible) seront sélectionnés et soutenus à travers ce même mécanisme.

28. De façon générale, les propositions basées sur l'établissement de partenariats entre différents types d'acteurs (OPA/ONG/ST) se verront favorisées. Pour chaque partenariat, les partenaires désigneront en leur sein un «chef de file» qui sera l'interlocuteur contractuel des CRA.

⁴⁸ Analogues, à titre d'exemple, aux procédures employées sous l'égide du MRSI, pour la sélection de promoteurs de projets de recherche/développement financés par le FONRID, ou dans le cadre du projet WAAP (Banque mondiale).

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 172 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

29. Les principales types de dépenses/activités admissibles au financement dans le cadre des contrats à passer avec les opérateurs retenus à l'issue des appels à propositions seront liées à :

- Formation-recyclage pour les agents d'appui-conseil;
- Intrants, outillage pour la réalisation d'essais et démonstrations en milieu paysan (CEP);
- Incitations pour les paysans relais participant à ces opérations;
- Appuis en expertise-formation technique;
- Visites d'échanges;
- Rencontres de réseaux thématiques;
- Subventions à des organisations paysannes pour la mise en place de services d'appui-conseil sur des thèmes rentrant dans la stratégie de la composante;
- Personnels des équipes techniques (agronomes, spécialistes élevage, GRN, OP, personnel d'appui,... - y compris charges sociales et impôts retenus à la source);
- Recyclages, réunions trimestrielles et missions d'appui à des équipes techniques;
- Équipement (véhicules⁴⁹, postes informatiques, petits équipements, outillage, intrants et fonctionnement/logistique (fonctionnement véhicules: carburant, entretien et assurance, fournitures, frais de déplacements) des équipes techniques;
- Ateliers bilans; et
- Missions d'appui technique.

(a) Appui-conseil pour la diffusion des bonnes pratiques de gestion durable des terres (conservation et restauration des sols et des RN)

30. L'objectif est d'assurer la diffusion en milieu paysan des innovations techniques et des bonnes pratiques, issues notamment des projets appuyés par le FIDA, en matière de gestion durable de terres (CES/DRS: zaï, demi-lunes, RNA, AC, GIFS, etc.).

31. En termes de résultats, seront attendus notamment la mise en place de Champs écoles paysans (CEP), de champs de démonstration et d'essais en milieu paysan, et le soutien aux activités de «Formateurs paysans» et de «Paysans innovateurs» sur les thèmes concernés. Ces démonstrations et essais seront menées chez des producteurs(trices) volontaires et/ou dans les parcelles de CEP. Des visites de ces sites de démonstration et d'essai seront organisées, qui contribueront à la formation des producteurs et des agents locaux d'appui technique. Ce type d'actions de formation sur le terrain devra progressivement pouvoir être pris en charge dans le cadre des OP.

32. Les producteurs(trices) participant aux démonstrations devront s'engager à restituer et à partager les informations concernant les coûts et les bénéfices des activités ayant fait l'objet de démonstrations et d'essais. Ainsi les démonstrations permettront d'établir des référentiels technico-économiques qui feront l'objet de présentation et de diffusion (sous forme de fiches ou de guides incluant les bonnes pratiques environnementales et sociales) pouvant intéresser les acteurs intervenant dans les filières concernées. Les interventions soutenues par le projet devront également permettre de réaliser des échanges d'expériences entre CRA de la zone du projet (visites et ateliers bilans, p.ex.).

⁴⁹ Les véhicules seront soit fournis par chaque opérateur soit acquis par l'UGP et mis à disposition des opérateurs en fonction des besoins identifiés.

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 173 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

33. La sélection d'opérateurs sur la base des appels à propositions lancés sur ce thème devrait permettre à des acteurs ayant développé des compétences dans ce domaine, tels que le Réseau MARP, ACT, TreeAid, SEMUS, ADECUSS, ARFA, etc., de contribuer à des partenariats appuyés par le projet au bénéfice de ses groupes cibles. En période de croisière, ce mécanisme devra ainsi permettre de soutenir l'établissement au niveau des CRA d'une douzaine de conventions de partenariat avec divers acteurs, sur l'ensemble des zones d'intervention du projet.

(b) Services d'appui-conseil à la gestion technico-économique des exploitations familiales

34. Ce volet aura pour objectif l'enrichissement et la divulgation des référentiels technico-économiques à la disposition des producteurs ruraux, et le renforcement des capacités des populations cibles à organiser et gérer leurs activités productives.

35. Les activités développées par le volet devront viser les résultats suivants:

- Mise en place de dispositifs de conseil global de gestion au bénéfice des exploitations familiales et de suivi de leurs performances («benchmarking»); et
- Diffusion (en langues locales) auprès des OPA et des IMF intervenant en milieu rural, des référentiels technico-économiques issus du suivi.

36. Les appels à propositions lancés sur ce thème devront permettre de sélectionner des opérateurs ayant déjà développé certaines expériences en la matière, et qui sont disposés à étendre leurs interventions en direction des groupes cibles du projet. Initialement, ces activités pourront viser des spéculations prioritaires en termes de sécurité alimentaire et d'amélioration du revenu (ex. riz, niébé et certains PFNL), puis pourront être élargies progressivement à une gamme plus étendue d'activités.

37. Progressivement, à travers les contrats passés entre les CRA et les acteurs sélectionnés, le projet pourra permettre d'étendre la couverture de ce type de service à l'ensemble de sa zone d'intervention. Les interventions soutenues par le projet devront également permettre de réaliser des échanges d'expériences dans ce domaine entre CRA de la zone du projet.

(c) Soutien au développement de réseaux d'acteurs thématiques

38. Ce volet aura pour objectif la capitalisation et la diffusion d'expériences innovantes et de bonnes pratiques par le biais de réseaux d'acteurs (du type «groupes de travail», «tables-filière», «plateformes», etc.) axés sur certaines thématiques jugées prioritaires. Sur la base des propositions retenues à partir des appels à proposition de programmes, les principaux résultats attendus seront:

- La création⁵⁰ ou le renforcement de réseaux d'acteurs tournés vers l'innovation et la recherche/développement (associant OPA, MER, ONG, ST, Recherche, secteur privé, institutions de formation...); et
- La mise en œuvre de programmes concertés entre acteurs, visant en particulier l'organisation de visites et d'échanges d'expériences au niveau régional (voire éventuellement national et sous-régional, si nécessaire), et la réalisation d'actions de formation par des pairs.

39. Un petit nombre de réseaux thématiques associant des acteurs de nature différente, dont obligatoirement des organisations rurales issues des populations cible seront ainsi sélectionnés et soutenus. Les appuis du projet aux propositions sélectionnées porteront sur la prise en charge partielle (partagée avec les intéressés)

⁵⁰ S'ils n'existent pas.

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 174 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

des coûts des actions envisagées au niveau de ces réseaux, notamment en termes de fonctionnement (échanges internes au sein des réseaux), d'organisation d'échanges d'expériences avec des acteurs extérieurs, de visites, d'actions de formation et de recherche/développement,...

40. Le soutien à ces réseaux se mettra en place de façon graduelle pendant les premières années du projet, à partir d'un certain nombre de thèmes de départ (maïs et irrigation d'appoint, production de semences améliorées, etc.). Pour la définition en fonction des réalités et des priorités régionales ou locales des thèmes sur lesquels seront lancés les appels à propositions, les CRA animeront un processus de consultation entre acteurs locaux (instituts de recherche, ONG, producteurs, institutions publiques, secteur privé), un premier appel à propositions devant pouvoir être lancé dans chaque région au courant de la première année du projet.

41. En période de croisière, il devrait être possible de soutenir dans chaque région le fonctionnement de trois ou quatre réseaux mis en place sur des thèmes choisis en fonction des réalités et des priorités locales.

Autres activités

42. Pour assurer le suivi des promoteurs de micro-projets soutenus par l'intermédiaire du Fonds d'Appui mis en place dans la Composante (voir plus bas), les CRA recruteront des prestataires associatifs ou privés (OPA, ONG, etc.).

43. De plus, le projet mettra également en place un dispositif de «Bourses d'opérations», pour soutenir l'établissement de partenariats avec les Directions Régionales et autres institutions publiques.

(a) Suivi et appui-conseil aux promoteurs de micro-projets

44. L'objectif de ce volet est de renforcer les capacités des promoteurs (OPA et ou micro-entrepreneurs individuels) à formuler, mettre en œuvre et à gérer leurs micro-projets. Les actions soutenues par le projet dans cette optique seront conçues et organisées en cohérence et complémentarité avec les autres appuis de ce type (projets filières, méthodes de type BUS/GIZ, PASPRU). Il devra ainsi permettre de suivre et de soutenir environ 2.000 promoteurs d'initiatives productives.

45. Des prestataires chargés de l'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage pour assurer l'accompagnement des promoteurs de micro-projets (PAMO-MP) seront recrutés par les Chambres Régionales d'Agriculture. Au départ, les interventions de ces prestataires seront développées dans les domaines prioritaires retenus par les CRA dans l'orientation des Fonds d'Appui mis en place dans le cadre du projet au niveau des trois régions. Dès que des aménagements fonciers soutenus par le projet auront été entrepris, ces actions devront également être dirigées vers les villages et/ou grappes de villages concernés.

46. Les principales types de dépenses/activités admissibles au financement dans le cadre des contrats passés avec les prestataires (PAMO-MP) recrutés seront liées à :

- Formation-recyclage pour les agents d'appui-conseil;
- Formation professionnelle-recyclage des bénéficiaires en appui à l'émergence de «nouveaux métiers»;
- Appuis en expertise-formation technique;
- Visites d'échanges;

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 175 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

- Personnels des équipes techniques (agronomes, spécialistes élevage, GRN, OP, personnel d'appui,... - y compris charges sociales et impôts retenus à la source);
- Recyclages, réunions trimestrielles et missions d'appui à des équipes techniques;
- Équipement (véhicules⁵¹, postes informatiques, petits équipements, outillage, intrants et fonctionnement/logistique (fonctionnement véhicules: carburant, entretien et assurance, fournitures, frais de déplacements) des équipes techniques; et
- Ateliers bilans.

(b) «Bourses/dotations d'intervention» accessibles à des institutions publiques ou mixtes

47. L'objectif de ce volet est de renforcer les capacités des institutions spécialisées, publiques, parapubliques ou mixtes⁵² à répondre, en fonction de leurs compétences, à des demandes d'appui formulées par les producteurs ruraux et leurs organisations. En termes de résultats, il devra ainsi permettre d'assurer la participation des STD et des institutions de recherche dans le suivi et l'appui technique aux acteurs impliqués dans les actions développées dans le cadre de la composante.

48. En effet, à chaque niveau d'intervention (niveaux départemental, provincial et régional) les structures déconcentrées de l'État ont des responsabilités propres et interviennent en complémentarité avec les autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet. Les rapports entre les promoteurs et acteurs du projet et les services locaux des ministères techniques seront basés sur la concertation. Le projet offre donc des instruments en vue de faciliter cette concertation et d'aboutir à une vision partagée entre les professionnels et les pouvoirs publics du développement agricoles dans sa zone d'intervention. Ainsi, les services déconcentrés de l'Etat seront en mesure d'être impliqués dans l'exécution de la composante:

- En tant que pourvoyeurs d'informations en réponse aux demandes des OPA et des opérateurs dans leurs domaines de compétences pour la mise en œuvre des activités programmées;
- En tant que bénéficiaires d'actions du programme afin de renforcer leur capacité à assumer leurs fonctions régaliennes et les services leur incombant dans ce cadre; et
- En tant que partenaires dans le pilotage du projet, notamment dans l'élaboration et le suivi de l'exécution des programmes de travail de la présente composante.

49. Le développement de ce système de bourses mettra les interventions de certains agents techniques des institutions d'Etat à la portée des acteurs villageois, et pourra contribuer à l'autonomisation des producteurs dans la formulation de leurs besoins. Il conviendra donc de diffuser l'information sur ce type de dispositif auprès du public cible.

50. Les interventions des STD soutenues par ce mécanisme seront liées à l'exercice des fonctions et des missions qui leur sont propres, essentiellement en matière de formation/information/sensibilisation des groupes cibles sur politiques publiques et les aspects réglementaires liés aux activités développées avec l'appui du projet, et en matière de contrôle et de suivi de l'adoption des normes techniques et des procédures adoptées. Elles devront ainsi permettre aux groupes cibles de mieux comprendre les

⁵¹ Les véhicules seront fournis par les opérateurs ou acquis par l'UGP et mis à disposition des prestataires en fonction des besoins identifiés.

⁵² Services Techniques Déconcentrés (STD) des MAH, MRA et MEDD, et institutions de recherche (INERA, notamment).

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 176 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

orientations des pouvoirs publics et contribuer à la mise en place de législations, réglementations et normes adaptées.

51. L'appui du projet aux STD ou organismes de recherche souhaitant intervenir en partenariat avec des OP ou d'autres acteurs sera mobilisé à la demande de ces services pour des opérations concrètes, les appuis pouvant porter sur du matériel et des coûts directs d'intervention (hors rémunération des personnels). Les appuis à ces opérations seront inscrits dans les programmes de travail et des budgets (PTBA) du projet. Les modalités et procédures de gestion des fonds mis à leur disposition par le projet sur la base des PTBA approuvés seront précisées dans le Manuel de Procédures du projet.

52. Les principaux types de dépenses/activités admissibles au financement dans le cadre du mécanisme de «bourses-dotations d'intervention» seront liées à:

- Formation-recyclage pour les agents locaux d'appui-conseil intervenant dans la zone;
- Participation à des rencontres de réseaux thématiques;
- Recyclages, réunions trimestrielles et missions d'appui à des équipes techniques; et
- Petits équipements, fournitures et consommables, fonctionnement/logistique (fonctionnement véhicules et/ou motos: carburant, entretien et assurance,...), fournitures, frais de déplacements des équipes techniques.

Bénéficiaires ciblés par les actions

53. Au cours des deux premières années du projet, les activités d'appui-conseil visant la diffusion des bonnes pratiques de gestion durable des terres et celles d'appui à la gestion technico-économique des exploitations familiales⁵³ devront notamment pouvoir atteindre progressivement:

- D'une part sur ceux impliqués dans la préparation puis l'exécution des micro-projets co-financés par le Fonds d'appui aux initiatives agro-sylvo-pastorales; et
- D'autre part sur les groupes ou individus impliqués dans les actions développées dans le cadre de la Composante 1.

54. Pour la mise en valeur des ouvrages réalisés, ce second groupe de bénéficiaires devra en effet bénéficier d'appuis ad-hoc pour renforcer leurs capacités techniques.

55. Les interventions en relation avec le développement d'initiatives innovantes et de recherche-action menées par des réseaux d'acteurs thématiques devront obligatoirement être réalisées en partenariat avec des organisations locales liées aux groupes cibles du projet.

56. De façon générale, les groupes cibles des interventions en termes de suivi et d'appui-conseil aux promoteurs de micro-projets seront ceux concernées et/ou intéressées par le développement des initiatives productives soutenues par le biais du mécanisme de Fonds d'Appui développé dans le cadre de la sous composante décrite à suivre.

57. Les bénéficiaires des activités financées par le biais des «Bourses/dotations d'intervention» accessibles à des institutions publiques ou mixtes seront identifiés à

⁵³ Voir *supra*, Principales activités mises en œuvre.

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 177 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

partir des demandes enregistrées par les Services techniques, en concertation avec les instances locales et professionnelles et auxquelles ils appartiennent (CRA, CVD, OPA).

58. La contribution des populations cibles dans les différentes activités soutenues par la sous composante consistera essentiellement en leur participation à des travaux réalisés en commun dans le cadre des actions, mais devra progressivement monter en charge avec une prise croissante de responsabilités des bénéficiaires et de leurs organisations dans le développement des services d'appui-conseil.

Organisation et modalités de mise en œuvre

59. Les actions de la sous composante seront mises en œuvre dans les trois régions de la zone d'intervention du projet par différents acteurs intervenant de façon concertée, au titre desquels les plus importants seront:

- Les Chambres Régionales d'Agriculture (CRA);
- Les structures pérennes de l'Etat; et
- Des prestataires de services et opérateurs spécialisés.

60. Elles devront être coordonnées et suivies au niveau de l'UGP par la cellule responsable de la composante placée en son sein.

(a) Chambres Régionales d'Agriculture (CRA)

61. Sous l'égide de la Convention de Délégation de Maîtrise d'Ouvrage aux CA (CDMO/CA) passée avec les trois Ministères concernés par le projet, les CRA seront chargées de la mise en œuvre de quatre axes d'intervention prévus dans cette sous composante:

- Appui-conseil pour la diffusion des bonnes pratiques de gestion durable des terres (conservation et restauration des sols et des RN);
- Appui-conseil à la gestion technico-économique des exploitations familiales;
- Soutien au développement de réseaux d'acteurs thématiques; et
- Suivi et appui-conseil aux promoteurs de microprojets.

62. Pour la réalisation des prestations techniques spécialisées les axes (i), (ii) et (iii), elles piloteront des procédures d'appel à propositions. Pour le dernier point (iv), elles recruteront des prestataires de services ad-hoc. De façon générale, pour gérer les procédures de mise en œuvre décrites à suivre ainsi, que les tâches qui leur reviennent pour coordonner et accompagner ces différentes interventions⁵⁴, elles bénéficieront d'un appui institutionnel du projet (voir composante 3) qui leur permettront de disposer des moyens humains et matériels nécessaires⁵⁵.

i. Modalités de gestion des procédures d'Appel à propositions

63. Pour ce qui concerne les volets visant (i) l'appui-conseil à la diffusion des bonnes pratiques de gestion durable des terres (conservation et restauration des sols et des RN) et (ii) le conseil de gestion technico-économique aux exploitations familiales, des appels à propositions seront lancés au niveau régional afin de sélectionner des opérateurs spécialisés dans les deux domaines visés.

64. Pour l'appui à des réseaux d'acteurs thématiques, tous les deux ans chaque CRA animera un processus de consultation entre acteurs (instituts de recherche, ONG,

⁵⁴ Voir plus haut.

⁵⁵ Voir plus bas, Composante 3.

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 178 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

producteurs, institutions publiques, secteur privé) pour identifier des thèmes permettant de lancer des appels à propositions visant à soutenir l'émergence de réseaux innovants et durables de recherche/développement, en fonction des réalités et des priorités locales.

65. Une enveloppe sera inscrite dans chaque PTBA pour chaque région, qui pourra être subdivisée en sous-enveloppes pour chaque appel à propositions, par thème ou objectif prioritaires. La répartition des ressources mis à disposition tiendra compte (de façon non exhaustive):

- Des priorités identifiées au départ au niveau de chaque CRA;
- De l'évolution et les résultats des interventions précédemment initiées; et
- De l'évolution des besoins exprimés par les acteurs locaux et en particulier des groupes cible du projet.

66. Une Commission Technique (CT) sera chargée par les CRA de l'analyse des dossiers enregistrés lors des Appel à propositions, sa composition devant fournir des garanties suffisantes de transparence. Elle comprendra outre les représentants des CRA (majoritaires et comprenant au moins une femme) au moins, un représentant de chacun des trois ministères et deux représentants (un homme et une femme) d'organisations rurales faitières au niveau régional, qui ne pourront être des élus au sein des CRA. Ces membres «décisionnels» pourront convier des personnes ressources qui pourront s'exprimer et assister à l'ensemble des travaux mais ne prendront pas part aux décisions. Un représentant de l'UGP pourra assister à l'ensemble des travaux de la commission et l'UGP aura systématiquement accès à l'ensemble des documents et communications.

67. Le fonctionnement des Appels à Proposition fera l'objet d'un Manuel de gestion des Procédures d'Appel à Propositions⁵⁶. Pour la mise au point et l'adoption de la version définitive de ce Manuel, la démarche consistera en plusieurs étapes, notamment:

- Exploitation des rapports de conception du projet⁵⁷ et de manuels analogues existants⁵⁸;
- Concertations avec les CRA et les autres projets impliqués dans ce type de mécanisme à l'occasion d'Ateliers organisés dans les trois régions⁵⁹;
- Validation par un Atelier au niveau central du projet; et
- Non-objection du FIDA.

68. Pour mener à bien ce processus, une mission d'appui réalisée par un consultant recruté à cette fin pourra apporter un soutien à l'UGP. Par la suite, le Manuel pourra être révisé et actualisé périodiquement de façon à pouvoir accompagner les évolutions constatées.

69. Ce mécanisme aura vocation, une fois testé, maîtrisé et adapté, à devenir un mécanisme pérenne des CRA pleinement incorporé dans leurs manuels de procédures (publicité, constitutions des dossiers, procédures de sélection, financement, mise en œuvre, contrôle et suivi-évaluation, etc.).

70. La mise en place de ce genre de mécanisme exige l'adoption de mesures de transparence et la reddition de comptes («accountability») dans les procédures adoptées. Ainsi une fois finalisés, la teneur du Manuel de gestions des Procédures

⁵⁶ Voir sommaire présenté en Appendice 2.1.

⁵⁷ Éléments fournis ici et Appendices.

⁵⁸ Voir Manuel de gestion des projets du Fonds National de la Recherche et de l'Innovation pour le Développement (FONRID), Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, Mai 2012.

⁵⁹ Pour s'assurer de la participation effective des intéressés dans la préparation du Manuel.

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 179 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

d'Appel à Propositions devra être portée à la connaissance de l'ensemble des acteurs intéressés, et rappelée lors du lancement de chaque appel à propositions.

ii. Modalités de recrutement des PAMO-MP

71. Le recrutement des PAMO-MP reposera sur la sélection d'opérateurs en fonction de critères de qualité et de coût, selon des procédures de consultations menées sur des bases similaires à celles déjà éprouvées par les CRA dans le cadre du PADAB II. Le projet permettra de soutenir la prise en charge des coûts d'intervention liés aux prestations de services d'appui-conseil fournies par les prestataires retenus.

(b) Les Structures Pérennes de l'État

72. La mise en œuvre du volet «Bourses/dotations d'intervention accessibles à des institutions publiques ou mixtes» passera par la mise à disposition des trois directions régionales (DRAH, DRRRA, DREDD) et de certaines institutions de recherche (INERA en particulier) directement impliquées dans les actions de la Composante 2, d'enveloppes budgétaires annuelles leur permettant de participer à des interventions d'appui menées dans le cadre du projet. Les appuis du projet seront destinés à la prise en charge de l'ensemble des coûts opérationnels liés à cette participation (à l'exception bien sûr de la rémunération des agents de l'Etat ou des collectivités locales).

73. Ces éléments feront partie des conventions de partenariat passées annuellement entre l'UGP et chacune de ces Directions Régionales et autres institutions publiques concernées, en lien également avec certains appuis de type institutionnel fournis par le projet (voir Composante 3). Ces conventions viseront une gestion axée sur les résultats, basée sur des indicateurs objectivement vérifiables (au moins annuellement). Une personne focale devra être formellement désignée au sein de chaque Direction régionale. Les personnels responsables de chaque activité couverte par les conventions devront être nommément identifiés (identité, qualifications, etc.) et l'UGP devra être informée des éventuelles mutations ou redistributions de tâches. Les moyens mis à disposition par le projet dans le cadre de ces conventions devront être mis en œuvre exclusivement selon les modalités définies par la convention.

74. Les fonds seront transférés de l'UGP vers chaque Direction Régionale sur les bases des programmes de travail et des budgets annuels approuvés dans les PTBA du projet, soumis par chaque DR et par tranches (y compris une avance de démarrage). Cette avance sera reconstituée sur la base des justificatifs éligibles reçus par l'unité chargée de l'administration globale du projet.

75. Les modalités et procédures de gestion des fonds mis à disposition par le projet seront précisées dans son Manuel de Procédures administratives et comptables, qui spécifiera les obligations des institutions bénéficiaires, notamment:

- L'obligation de tenir une comptabilité simplifiée (caisse) spécifique des interventions ainsi financées;
- La mobilisation des fonds du projet par tranches, avec l'obligation d'assurer le suivi de l'utilisation des fonds (les services bénéficiaires devant soumettre des demandes de fonds accompagnées des justificatifs de la première tranche pour obtenir les tranches subséquentes);
- L'acquisition des biens et services éventuels à effectuer suivant des procédures approuvées par le FIDA; et
- La mise en place d'un cadre de suivi (simple) des résultats et des effets attendus pour chaque activité et la collecte des informations nécessaires pour alimenter le système de suivi évaluation du projet.

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 180 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

76. Les moyens acquis au niveau global du projet et mis à la disposition des DR pourront être redéployés en fonction de l'évolution des priorités et/ou des performances de chaque DR (décision validée en comité de pilotage et soumise à l'examen préalable du FIDA).

(c) Prestataires de services et opérateurs spécialisés

77. Les opérateurs spécialisés recrutés par les CRA (à travers le mécanisme d'appel à propositions, ou après procédure de recrutement de prestataires de service), feront l'objet de contrats de prestation de services ou de partenariat (contrats «d'objectifs et de performance»), passés pour des périodes initiales de deux ans (pouvant éventuellement être prolongées), et basées sur l'exécution contractuelle de programmes annuels et des mécanismes de gestion axée sur les résultats.

78. Les modalités et procédures de gestion des actions financées dans le cadre de ces contrats seront précisées dans le Manuel de Procédures administratives et comptables du projet, qui précisera entre autres, les obligations des bénéficiaires sélectionnés pour la mise en œuvre des activités visées, telles que:

- L'obligation de tenir une comptabilité spécifique avec un compte de banque séparé utilisé à la seule fin du projet;
- La mobilisation des fonds du projet par tranches, avec l'obligation d'assurer le suivi de l'utilisation des fonds (le bénéficiaire devant soumettre des demandes de fonds accompagnées des justificatifs de la première tranche pour obtenir les tranches subséquentes);
- L'acquisition des biens et services à effectuer suivant des procédures approuvées par le FIDA; et
- La mise en place d'un cadre de suivi (simple) des résultats et des effets attendus pour chaque activité et la collecte des informations nécessaires pour alimenter le système de suivi évaluation du projet.

(d) UGP

79. L'UGP recrutera un responsable technique chargé de pilotage, de la coordination et du suivi des interventions de cette sous-composante, qui sera affecté au sein de la cellule technique chargée de la mise en œuvre de la composante 2⁶⁰.

80. Le responsable de la sous composante appuiera notamment les CRA dans l'élaboration des méthodes, approches et procédures devant orienter les appels à propositions et les interventions des PAMO-MP⁶¹ (TdR ou manuels d'intervention). Il devra également assister les STD dans la mise en place et le suivi du mécanisme de «bourses/dotations d'intervention». Il sera chargé de la capitalisation, du perfectionnement et de l'harmonisation des expériences, des pratiques et des procédures. Pour réaliser ces tâches, il travaillera en partenariat avec les CRA, en consultation également avec les DR et des représentants des bénéficiaires.

81. La CSE de l'UGP sera associée à la préparation et la réalisation des Atelier bilans annuels liés à la mise en œuvre des mécanismes d'Appel à Propositions.

⁶⁰ Voir Tdr en Appendice.

⁶¹ En relation avec le responsable de la mise en œuvre du Fonds d'Appui, une fois les méthodes d'intervention et les procédures du Fonds d'Appui établies (voir plus bas).

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 181 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

Planification des activités

82. Au démarrage du projet, les principales étapes à programmer dans la mise en œuvre de la sous-composante sont les suivantes:

- Formulation et adoption d'un Manuel de gestions des Procédures d'Appel à Propositions⁶²;
- Recrutement de prestataires de services pour l'appui à la maîtrise d'ouvrage pour les promoteurs de microprojets productifs (PAMO-MP);
- Etablissement de Conventions de Partenariat avec les STD et définition des enveloppes mises à leur disposition dans le cadre du mécanisme «bourse d'intervention» en fonction des programmes de travail identifiés; et
- Lancement des appels à propositions pour la sélection d'opérateurs souhaitant développer: (a) des services d'appui-conseil pour la diffusion des pratiques de gestion durable des terres (conservation et restauration des sols et des RN), (b) des services de conseil de gestion technico-économique des exploitations familiales, et (c) des actions innovantes et de recherche-développement dans le cadre de réseaux régionaux d'acteurs thématiques.

83. Les activités de la Sous-Composante seront ensuite planifiées annuellement dans le cadre de l'élaboration des PTBA du projet, au plus tard au courant du mois d'octobre de l'année précédente. La planification des activités se fera en concertation avec les organisations paysannes et les services techniques partenaires du projet (Ateliers bilans), et fera également l'objet de consultations auprès des différents prestataires de services impliqués dans les actions.

D. Sous-Composante 2.2 : Appui aux initiatives locales de développement de la production agricole, de l'élevage et de valorisation des ressources naturelles

Objectifs et résultats visés

84. L'objectif de cette sous composante est de soutenir les initiatives productives portées par de petits producteurs agricoles, des micro-entrepreneurs ruraux et/ou de leurs organisations en facilitant leur accès aux équipements («start-up capital»), pour permettre d'augmenter la valeur ajoutée, améliorer la qualité des produits, et assurer leur accès aux marchés.

85. Dans ce cadre, le projet soutiendra la création d'un Fonds d'appui au démarrage d'initiatives agro-sylvo-pastorales villageoises permettant de soutenir des micro-projets dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et du sylvo-pastoralisme, proposés par des organisations paysannes ou des individus liés aux groupes cibles.

86. Les promoteurs pourront bénéficier d'une subvention partielle, selon le type d'activités à financer et la catégorie socio-professionnelle du promoteur. Il s'agira ainsi de permettre à des individus et des groupes porteurs de petits projets productifs⁶³ d'obtenir des appuis du projet⁶⁴, de façon à promouvoir l'essaimage («scaling up») d'expériences productives potentiellement reproductibles, et l'émergence de nouvelles

⁶² Simultanément à la formulation et adoption d'un manuel de procédures pour la gestion du Fonds d'Appui.

⁶³ Voir plus bas Bénéficiaires ciblés.

⁶⁴ Par ailleurs, le projet pourra également aider les porteurs des initiatives à les formuler puis les à mettre en œuvre, par le biais du dispositif d'appui-conseil développé dans le cadre de la Sous Composante 2.1.

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 182 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

activités économiques au sein du groupe cible. De plus, en fonction des expériences acquises dans la mise en œuvre des micro-projets productifs soutenus, cela devra permettre, de contribuer à créer progressivement un marché pour des institutions de micro-finance émergentes dans la zone du projet. Pour la réalisation de certains micro-projets⁶⁵, la possibilité de co-financement via le fonds d'appui pourra d'ailleurs jouer un rôle de facilitation dans le rapprochement et l'articulation des initiatives soutenues avec des IMF locales.

87. À travers la mise en œuvre de ces micro-projets, il est prévu de générer une production supplémentaire significative, dont une partie sera utilisée pour améliorer l'état de la sécurité alimentaire des ménages ruraux et une autre permettra de générer des revenus monétaires pour ces ménages, de façon à pouvoir répondre à leurs besoins de trésorerie et leurs besoins d'investissement au niveau familial.

88. Dans le cadre du projet, il est envisagé de pouvoir soutenir ainsi le démarrage de près de 2.000 initiatives productives (à titre indicatif : agriculture : ± 800 micro-projets, élevage : ± 700 micro-projets, PFNL : ± 500 micro-projets). Sur la base de certaines hypothèses de production adoptées pour évaluer l'impact des micro-projets soutenus par le Fonds, il apparaît que la production additionnelle restera relativement modeste par rapport à la production nationale et régionale et devra donc pouvoir être absorbées sans grande difficulté sur les marchés locaux et régionaux. De plus, l'intégration des acteurs locaux dans le cadre des filières soutenues par d'autres projets (PROFIL, PAFASP, PADAB II,...) devra également contribuer à faciliter l'accès des excédents commercialisables disponibles en milieu paysan dans la zone du projet.

Stratégie et principes de mise en œuvre

89. La mise en œuvre de cette sous composante comprendra deux volets :

- Création d'un Fonds d'Appui aux initiatives paysannes de mise en valeur d'aménagements et d'intensification et diversification des productions agrosylvo-pastorales ; et
- Soutien à la mise en œuvre du Fonds d'appui.

(a) Description de l'approche développée

90. Le Fonds est un instrument de financement par subventions à coûts partagés («matching grant») sur la base de montages financiers qui associent simultanément les ressources du projet et celles des promoteurs (mobilisées auprès d'une IMF ou sur leurs ressources propres). La justification de la création de ce Fonds repose sur le manque de capitaux propres et d'accès au crédit des promoteurs d'investissements économiques productifs en milieu rural, et sur la difficulté de présenter les garanties demandées, ce qui limite ou empêche souvent l'octroi de prêts à des promoteurs dont le plan d'affaires est rentable. Ainsi, certains microprojets potentiellement productifs, qui participeraient, par des activités innovantes ou en croissance, au développement de l'économie rurale, ne peuvent démarrer et/ou sont limités à une échelle où ils peinent à être rentables.

91. Le mécanisme de subvention proposé devra obéir à des obligations de transparence et de reddition de comptes («accountability») dans les procédures mises en œuvre adoptées (voir description à suivre). La mise en œuvre du fonds d'appui sera donc basée sur un certain nombre de principes généraux qui sont :

- Le co-financement par les bénéficiaires (OP, promoteurs individuels) ;

⁶⁵ P. ex., mise en place de banques de céréales et d'opérations de warrantage.

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 183 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

- La complémentarité avec les autres systèmes et fonds de financement des activités de développement des filières et, le cas échéant l'adoption d'un code de financement commun ; et
- La transparence tant au plan des procédures administratives que des mécanismes utilisés pour la prise de décision, la réalisation des interventions et leur évaluation.

92. De façon générale, l'approche adoptée pour la constitution de ce fonds respectera les orientations et les bonnes pratiques généralement admises en matière de subventions aux activités productives⁶⁶. Les interventions du fonds devront ainsi :

- Être limitées aux ruraux pauvres demeurant dans des communautés hors de portée d'institutions financières désireuses et capables d'étendre leurs services à ce type de clientèle, et possédant quelques actifs et des capacités de générer des revenus mais en quantité insuffisante pour supporter des coûts d'investissement dans un délai raisonnable ;
- Être ciblées avec des critères pertinents d'éligibilité pour éviter la capture des montants octroyés par les élites ;
- Être faites sur base d'une contribution des bénéficiaires, avec des apports de capitaux des bénéficiaires en espèces si possible ; les bénéficiaires doivent contribuer à un pourcentage aussi élevé que cela soit raisonnable, compte tenu du contexte économique⁶⁷ ;
- Considérer, pour des ruraux pauvres disposant de certains actifs et de capacités de revenus, le financement d'une partie de l'investissement avec une subvention et le complément avec un prêt d'une institution financière ; et
- Être combinées avec une formation dans la planification et la gestion des activités économiques à financer.

93. Le Fonds sera mis en place sur la base de l'expérience développée dans le cadre du PNGT (BM) et du PADAB (Coopération Danoise), évaluée et consolidée dans le cadre du PADAB II et endossée par le PAFASP (BM) et le PROFIL (FIDA). Elle repose sur des procédures de préparation, de sélection et d'attribution harmonisées, gérées au sein des CRA qui font intervenir des Comités Provinciaux de Présélection (CPP) qui réalisent un premier filtrage et à l'échelle régionale des Comités d'Attribution de projets (CAP) qui ont le pouvoir décisionnel. Les compétences de ces instances dans la prise de décisions aux échelles provinciales et/ou régionales, pourront éventuellement être adaptées au cours du projet entre autres en fonction des montants des cofinancements demandés. Les DRAH seront chargés d'assurer le «logement» du fonds ainsi que de sa gestion administrative et comptable en relation avec les CRA. Les CRA tiendront à jour une base de données informatique sur les micro-projets (à partir de celle développée pour le compte du PADAB II).

(b) Activités ciblées

94. Il pourra s'agir de projets portant sur tous les stades des filières (y compris approvisionnement en intrants ou équipements, travaux de réparation ou construction de petites infrastructures, commercialisation, transformation, conseil technique ou conseil de gestion).

95. Dans le domaine de l'agriculture, le Fonds permettra de soutenir en particulier le démarrage d'initiatives visant la production de :

⁶⁶ Voir Annexe 12.

⁶⁷ Cela devrait être au moins de 10% du coût total, et dans de nombreux cas, un pourcentage beaucoup plus élevé.

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 184 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

- Céréales et légumineuses : production de matière organique, végétalisation des cordons pierreux, diffusion de semences améliorées (variétés à cycle court), irrigation d'appoint, techniques post-récolte améliorées, traction animale (asine) et mécanisation, mise en place et gestion de boutiques d'intrants et de centres de warrantage ;
- Maraîchage : création de points d'eau et/ou valorisation de points d'eau existants, diffusion de systèmes d'exhaure et de petits systèmes d'irrigation (kits goutte à goutte, etc.) et d'outillage performant, approvisionnement en intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires), et organisation d'actions de conservation –conditionnement des produits (post-récolte) ;
- Tubercules : diffusion de variétés de manioc adaptées aux besoins du marché et divulgation d'itinéraires techniques adaptés permettant la promotion de cette culture.

96. En matière d'élevage, les appuis du projet pourront être déployés dans les domaines de :

- L'aviculture traditionnelle améliorée : amélioration de l'habitat, complémentation alimentaire (par utilisation de sous-produits agricoles), couverture sanitaire (hygiène, vaccins, déparasitage), petites unités naisseuses ;
- L'embouche de petits ruminants (ovins, caprins) : amélioration de l'alimentation (dont production fourragère et stockage) des animaux et de la couverture sanitaire des effectifs ;
- La production laitière : amélioration de l'alimentation (rationnement, blocs multi-nutritionnels, ...) et amélioration des performances laitières des troupeaux ; et
- La production fourragère : promotion des initiatives de gestion communautaire des espaces fourragers et des parcours, lutte contre les feux de brousse, enrichissement des pâturages, RNA, fauche et conservation des fourrages, méthodes de conservation des ressources sylvo- pastorales, en termes de contrôle social (bornage, comités de vigilance, gardiennage, etc.) et de procédés biologiques (haies vives).

97. En matière de valorisation des ressources naturelles, la composante appuiera également les initiatives villageoises permettant l'exploitation durable de différents produits forestiers non ligneux (PFNL) existants dans la zone (ex. gomme arabique, etc.), en particulier en termes de :

- Restauration conservation des ressources forestières (pépinières, reboisement, etc.) ;
- Adoption de pratiques durables d'exploitation des ressources ; et
- Commercialisation/transformation des produits.

(c) Bénéficiaires ciblés par le Fonds

98. Les groupes cibles visés sont ceux déjà mentionnés supra dans le cadre de la présentation de la Composante⁶⁸. De façon générique, les bénéficiaires du fonds d'appui seront :

- des organisations professionnelles (groupements, coopératives, unions, associations de producteurs, transformateurs, commerçants) ;

⁶⁸ Voir *supra*, en 3.3.2 Bénéficiaires cibles de la Composante.

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 185 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

- des opérateurs privés individuels (producteurs, transformateurs, commerçants, jeunes, femmes ...) en relation avec les groupes cibles du projet.

99. Les demandes pourront donc porter sur des initiatives individuelles ou collectives mais devront être présentées ou parrainées par des organisations paysannes locales. Au niveau villageois elles devront également être endossées par les CVD sur les aspects de ciblage.

(d) Dépenses admissibles au financement et contribution des bénéficiaires

100. Produits, activités, dépenses éligibles : les appuis du projet à travers le fonds seront destinés à des subventions uniques et partielles destinés à permettre certains investissements :

- Équipements de production, de transformation et/ou de conditionnement des produits ;
- Travaux et matériaux de construction (hors matériaux locaux) ;
- Stocks d'intrants ou de matière première pour le démarrage des activités ;
- Part des coûts de fonctionnement de ces projets pendant leur phase de démarrage (prise en charge dégressive sur une période de deux ans au maximum) ;
- Formations destinées à renforcer les capacités techniques des différents partenaires impliqués (y compris en termes d'organisation, de gestion, de recherche de nouveaux marchés, au niveau régional, national ou sous régional) ;
- Études techniques et services de conseil (génie et technologies de production, etc.) ;
- Mise en place de cadres de gestion de la qualité des produits ; et
- Appuis en gestion et organisation (notamment pour les OP/Faïtières).

101. Activités/dépenses non admissibles :

- Fonds de roulement⁶⁹ ;
- Frais de fonctionnement généraux ;
- Technologies/procédés qui nécessitent un appui technique récurrent non disponible au niveau de la zone du projet ; et
- Technologies/procédés qui nécessitent ou qui génèrent des coûts récurrents importants (en intrants, en carburants, en devise, etc.) : exemple : clôtures en grillage et barbelés (à l'exception, éventuellement, des petits périmètres maraîchers).

102. Valeur totale maximale des subventions par projet : initialement, le montant unitaire des financements accordés ne devra pas dépasser un million de FCFA. Ce plafond pourra ultérieurement être relevé avec l'accord préalable du FIDA au cas par cas ou de façon globale, de façon à pouvoir soutenir le démarrage d'initiatives économiques à plus grande échelle.

103. Le mécanisme de subvention adopté pourra exiger une contrepartie de la part des bénéficiaires mais elle n'est pas essentielle, et le projet pouvant dans certains cas financer jusqu'à 100% du montant des financements. Les activités pouvant faire l'objet de subvention étant très variées d'un micro-projet à un autre, le Manuel de Procédures

⁶⁹ Le fonds d'appui ne financera qu'exceptionnellement du capital circulant et toujours seulement, sous forme physique, pour des dotations initiales.

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 186 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

du Fonds d'Appui⁷⁰ proposera une grille qui détaillera, pour chaque type d'activités pouvant faire l'objet des requêtes de subvention, les catégories de produits ou de services distribués, et résumer leurs niveaux de subventions et les montants et modalités de contribution des bénéficiaires. Une ébauche sommaire de cette grille est présentée en appendice⁷¹.

(e) Procédures de présentation et de sélection des micro-projets

104. Le Manuel de Procédures du Fonds d'Appui⁷² décrira dans le détail la démarche suivie, similaire à celle déjà développée par les projets PADAB II⁷³/PAFASP/PROFIL (y compris pour les passations de marchés), et définira pour chaque type de micro-projet les critères d'éligibilité à adopter. Il devra s'appuyer sur les acquis issus de l'expérience du fonctionnement des fonds similaires et renforcer les procédures existantes en relation avec les objectifs propres au projet, notamment en termes de ciblage.

105. Un format standard de dossier⁷⁴ et un manuel de procédures initiaux seront finalisés au démarrage du projet et diffusés auprès de l'ensemble des acteurs. L'information sur le champ d'intervention du Fonds et sur les procédures du Fonds sera réalisée par les CRA qui pourront s'appuyer sur des relais tels que les OPA, les municipalités, les services déconcentrés des trois ministères concernés par le développement du secteur rural et les organisations de la société civile. Des règles de financement et de contribution de bénéficiaires seront définies pour chaque type de projet. En fonction de l'expérience acquise, elles seront si nécessaires adaptées annuellement.

106. À leur demande, les porteurs de projets auront accès à des appuis techniques⁷⁵ pour la formulation des dossiers à présenter. Cependant des dossiers appuyés par d'autres prestataires que ceux mandatés par les CRA dans le cadre du projet (PAMO-MP), dans la mesure où ils présentent la qualité et des garanties suffisantes, pourront être éligibles au Fonds du projet. Les dossiers de projets, une fois endossés au niveau des CVD (ciblage, orientation, capacité du promoteur), seront transmis par leurs promoteurs auprès des binômes d'animation provinciaux des CRA. Les Comités Provinciaux de Pré-sélection (CPP) devront évaluer la conformité et la cohérence des dossiers présentés par rapport aux informations fournies, et pourront exiger d'éventuels compléments d'informations aux porteurs de projets.

107. Les dossiers portant sur des projets retenus par les CPP seront transmis aux PAMO pour appuyer les promoteurs dans l'élaboration de dossiers plus détaillées. Les CRA soumettront dossiers finalisés aux Comités d'Approbation des projets pour décision de financement.

108. Une fois les projets validés par les CPP en concertation avec les promoteurs, les décisions de financement seront prises, dans le cadre des enveloppes fixées dans les PTBA, par les Comités d'Approbation de projets (CAP) établis au niveau régional sous l'égide des CRA. Ces Comités, déjà mis en place au niveau de chaque région, comprennent des représentants des populations cibles (dont 50 % de femmes), ainsi

⁷⁰ Voir plus bas.

⁷¹ Voir Ébauche de grille en Appendice 4.

⁷² Voir plus bas.

⁷³ Voir notamment «MANUEL D'EXÉCUTION DU FONDS RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL DÉCENTRALISÉ (FR-DRD) DU GUICHET PRIVÉ», Date dernière révision: Mai 2011.

⁷⁴ Feuille double A4 cartonnée pour les informations de base + intercalaires pour les aspects plus spécifiques.

⁷⁵ À travers les activités déployés par les PAMO-MP dans le cadre du volet «Suivi et appui-conseil aux promoteurs de micro-projets», voir *supra*, Sous Composante 2.1.

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 187 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

que des observateurs des services techniques déconcentrés compétents. Les CAP se réuniront au moins deux fois par an pour statuer sur les projets à financer.

109. Des commissions techniques seront également mises en place aux niveaux provincial et régional, pour assister les CPP et CAP dans l'analyse des projets. Ils seront composés d'un représentant de chaque STD en charge du développement rural (au niveau provincial pour la Commission technique de la CPP : DPAH, DPRA, DPEDD, ou régional pour la Commission technique de la CAP : DRAH, DRRA, DREDD), d'au moins deux cadres de la CRA, et d'un représentant de chaque opérateur PAMO-MP. Leurs attributions consisteront en :

- Analyse et appréciation technique des avants projets jugés recevables par le CPP, ou des projets transmis par la CAP, selon le cas, suivant les critères de présélection et d'évaluation par nature de projet définis ; et
- Élaboration d'un rapport technique : classement des avants projets (pour les CPP) ou des projets (pour les CAP) et proposition au CPP d'avant projets pour présélection, et au CAP de projets pour décision de financement.

(f) Critères de sélection des micro-projets

110. L'examen technique des micro-projets par les CPP pourra porter sur certains critères clé permettant l'évaluation de la qualité des projets, en particulier :

- La description d'éventuels partenariats avec d'autres acteurs, associatifs, publics ou privés ;
- Les modalités envisagées pour des partenariats avec des organismes de recherche-développement et d'appui technique ;
- La rentabilité des opérations : estimation des volumes de produits transformés et des résultats à atteindre, garanties financières, prévention des risques ;
- La mise en marché : marchés visés, stratégie de marketing, les impacts attendus sur l'évolution des prix des produits au niveau local et régional et sur le développement des circuits commerciaux ;
- Les mécanismes et les modalités proposées de récupération de la valeur des subventions obtenues ; et
- La durée des interventions proposées⁷⁶.

111. Les projets présentés aux CAP seront évalués en fonction des critères suivants :

- Critères de ciblage des groupes bénéficiaires des actions (ménages et OP participants aux projets) : nombre de ménages concernés, méthode de sélection/ciblage, conditions d'adhésion ;
- Critères d'évaluation des proposant et des partenaires des actions : capacités, expériences et qualifications techniques des promoteurs (capacité d'exécution et gestion de projets, expériences antérieures dans les filières concernées, connaissances des marchés, connaissances institutionnelles, en matière de coordination, en matière de formation, expérience professionnelle, etc.), qualités des partenariats établis autour des micro-projets ;
- Montant des subventions requises et pourcentage de cofinancement par les bénéficiaires selon la typologie des activités à financer ; et
- Considérations particulières : existence de mécanismes de récupération des coûts des intrants et/ou matériels distribués, internes aux groupes porteurs des micro-projets : les produits des projets rétrocédés aux bénéficiaires

⁷⁶ Le Fonds devrait privilégier des interventions relativement rapides dans le temps.

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 188 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

peuvent ainsi constituer des fonds de roulement, déposés auprès d'IMF ou d'OP partenaires, et permettre d'accéder à de nouveaux financements.

112. Les aspects de ciblage, de qualité des ententes foncières⁷⁷ et des modalités d'organisation des utilisateurs seront déterminants dans les critères de jugement et de prise de décision par les CAP.

Organisation et modalités de mise en œuvre

113. Le fonds sera initialement géré par selon des modalités analogues à celles mises en œuvre dans le cadre du PADAB II, également employées par le PROFIL et le PAFASP. La possibilité de convergence vers un mécanisme uniforme, de type «FONDS REGIONAL DE DEVELOPPEMENT RURAL DECENTRALISE (FR-DRD)» créé dans le cadre de la mise en œuvre du PNSR, pourra être examinée en cours de projet entre le FIDA et le Gouvernement.

114. La mise en place de ce genre de mécanisme exige l'adoption de mesures de transparence et la reddition de comptes («accountability») dans les procédures adoptées. Ainsi une fois finalisés, la teneur du Manuel de Procédures⁷⁸ et le format standard des dossiers de requête de subvention seront largement diffusés (en langues française et locales) auprès de l'ensemble des acteurs dans la zone du projet, sous forme de prospectus imprimés et par voie radiophonique.

115. Les orientations stratégiques générales du Fonds seront définies au niveau de l'ensemble du projet, mais annuellement chaque CRA animera un processus de consultation entre acteurs locaux visant à choisir les domaines prioritaires dans lesquels devront s'inscrire les microprojets à soutenir par le Fonds pour chaque cycle de sélection de projets (deux par an, en période de croisière du projet). Ce processus de consultation sera réalisé à travers l'organisation d'ateliers-bilans participatifs permettant des échanges sur les expériences en cours, qui se pourront se tenir à deux niveaux :

- D'abord au niveau de chaque région, auxquels seront conviés les responsables des CRA, des représentants des services techniques compétents, des représentants des principales OP locales et des représentants des collectivités locales, dont au moins 30 % de femmes, pour formuler des recommandations ; et
- Puis au niveau central du projet, auxquels participeront des représentants désignés au cours des ateliers tenus dans les trois régions, pour réaliser une synthèse des propositions et se prononcer sur les lignes directrices à adopter par le Fonds d'appui pour la période à suivre.

116. Au niveau régional, les interventions du Fonds s'inscriront en complément des interventions menées par d'autres projets présents localement. Le champ et la gamme des micro-projets éligibles seront adaptés annuellement au sein de chaque CRA par un processus de concertation au niveau régional, qui impliquera les différents projets intervenant dans chaque région ainsi que les opérateurs professionnels de micro-finance, selon les principes suivants :

- Non concurrence, concertation et complémentarité avec le développement du secteur de la micro-finance ; et
- Non concurrence, concertation et complémentarité avec les autres intervenants (en particulier les projets de promotion des filières agro-sylvo-pastorales, i.e. PADAB II, PAFASP et PROFIL).

⁷⁷ Quand elles sont nécessaires.

⁷⁸ Voir plus bas.

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 189 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

117. Une réunion de concertation avec les intervenants en la matière devra ainsi s'effectuer chaque année en milieu d'année, en amont de la préparation des PTBA du projet pour l'année suivante. Cette concertation régionale incluant les Chambres d'Agriculture, les OP et les services techniques déconcentrés définira et actualisera les types d'action à privilégier, et les principaux critères d'éligibilité. La répartition des ressources du fonds d'appui tiendra notamment compte (de façon non exhaustive) :

- de l'évolution du potentiel de production (y compris la transformation artisanale et agro-industrielle) ;
- de l'évolution ou les perspectives du marché ;
- de l'évolution de l'organisation des groupes cibles ;
- du taux de réalisation des micro-projets approuvés dans la zone ou la région.

118. Sur cette base, l'UGP préparera une proposition de clé de répartition des ressources prévues dans le budget annuel pour le Fonds d'Appui et la soumettra au Comité de Pilotage du projet. Les décisions d'affectation des ressources par région et par type d'activité seront révisées annuellement, et prendront en considération les appuis fournis dans chaque région dans le cadre d'autres programmes. Un processus d'arbitrage budgétaire sera mis en place. Il permettra de croiser l'approche thématique et l'approche territoriale dans l'allocation des ressources du Fonds. A l'issue des concertations et des arbitrages nécessaires, une enveloppe annuelle sera inscrite dans chaque PTBA pour chaque région, qui pourra éventuellement être subdivisée en sous enveloppes par thème, catégorie de micro-projets ou objectif prioritaires en fonction des priorités régionales et de la stratégie de chaque CRA.

(a) Modalités de gestion de la mise en œuvre du Fonds d'Appui

119. Le fonctionnement du Fonds d'Appui fera l'objet d'un Manuel de Procédures de mise en œuvre⁷⁹. Pour la mise au point et la validation de la version définitive de ce Manuel, la démarche à suivre consistera en plusieurs étapes, notamment :

- Exploitation des rapports de conception du projet et de manuels analogues existants⁸⁰ ;
- Concertations avec les CRA et les autres projets impliqués dans ce type de mécanisme de subventions, à l'occasion d'Ateliers organisés dans les trois régions⁸¹ ;
- Validation par un Atelier au niveau central du projet ; et
- Non-objection du FIDA.

120. Pour mener à bien ce processus, une mission d'appui réalisée par un consultant recruté à cette fin pourra apporter un soutien à l'UGP. Par la suite, le Manuel pourra être révisé et actualisé périodiquement de façon à pouvoir accompagner les évolutions constatées.

121. Ce Manuel devra notamment préciser et confirmer les rôles des principaux acteurs concernés (CRA, DRAH, promoteurs, UGP) et les modalités de leur collaboration dans la gestion de la mise en œuvre du Fonds d'Appui.

122. Dans le fonctionnement des procédures de mise en œuvre du Fonds d'Appui, les principales catégories de dépenses prises en charge par le projet seront liées à :

⁷⁹ Voir sommaire présenté en Appendice.

⁸⁰ Voir «MANUEL D'EXÉCUTION DU FONDS RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL DÉCENTRALISÉ (FR-DRD) DU GUICHET PRIVÉ», PADAB II, date dernière révision: Mai 2011.

⁸¹ Pour s'assurer de la participation effective des intéressés dans la préparation du Manuel.

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 190 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

- Des actions d'animation : ateliers bilans participatifs, échanges d'expériences ;
- La formation des membres des Comités chargés des décisions de financement (CPP, CAP) ;
- La tenue des réunions des Comités ;
- Aux coûts du personnel chargé de la gestion du mécanisme de subvention (y compris charges sociales salariales et patronales et impôts individuels retenus à la source, frais de déplacement,...⁸²) ;
- Les équipements affectés à ce personnel (poste informatique, y compris périphériques et logiciels, projecteur, appareil photo/GPS, matériel pédagogique,...) ; et
- Des missions d'appui (notamment pour l'élaboration du manuel de procédures et actualisation).

iii. Chambres Régionales d'Agriculture

123. Les Chambres Régionales gèreront la procédure de présentation et de sélection des micro-projets déjà décrite plus haut. Les CRA seront également chargées de superviser la mobilisation des fonds par les promoteurs des projets retenus et d'en suivre l'exécution, par le biais entre autres des PAMO-MP (voir supra).

124. Pour tenir compte du niveau d'instruction des porteurs (majoritairement analphabètes) et de leur situation, les procédures d'acquisition de biens/équipements seront adaptées en respectant certains principes élémentaires :

- La maîtrise d'ouvrage est assurée par les porteurs de projets ce qui implique la gestion privée des fonds mobilisés pour la mise en œuvre de leurs projets (fonds propres+ subvention etc.. ;) ;
- La sécurisation des ressources financières publiques mises à la disposition des promoteurs ne doit pas entraver l'exercice de sa maîtrise d'ouvrage, ni la dynamique du secteur privé (rapidité, liberté de choix, optimisation des fonds et du temps) ni constituer une ingérence ou encore un goulot d'étranglement pour l'investissement en direction des groupes cibles ; et
- La transparence de la procédure, à travers la rationalité et la traçabilité des différentes opérations.

125. Dans cette optique, les CRA, en concertation avec les STD et en particulier la DRAH (ordonnateur du Fonds), élaboreront et rendront disponible au niveau de tous les acteurs, un référentiel de prix des différents biens et services⁸³ qui sont en général acquis dans le cadre de la mise en œuvre des projets. Cet outil fixera pour chaque bien et service, les prix planchers et plafonds afin d'éviter les abus. Dès lors, les promoteurs auront la latitude d'acquérir librement les intrants nécessaires à la mise en œuvre de leurs projets. Toutefois, ils devront veiller à se faire établir auprès de leurs fournisseurs des factures ou reçus d'achat qui serviront de pièces justificatives du point de vue comptable. Vu le taux élevé d'analphabétisme dans les régions, les opérateurs PAMO devront veiller à assister les promoteurs à leur demande dans leurs transactions⁸⁴, afin de s'assurer de la qualité des produits et services acquis et de la conformité des pièces justificatives délivrées par les fournisseurs.

iv. Directions Régionales de l'Agriculture et de l'Hydraulique (DRAH)

⁸² Hors salaires des personnels de la fonction publique.

⁸³ Il s'agit d'une base de données qui donnera pour tout équipement, bien ou service de base, le prix minimum et maximum sur le marché dans une région donnée, actualisée annuellement pour tenir compte des possibles variations de coûts.

⁸⁴ En veillant à ne se substituer en aucun cas aux promoteurs.

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 191 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

126. La DRAH sera chargée d'assurer le transfert des fonds aux promoteurs et d'en suivre la mobilisation. Ainsi, après un dernier contrôle par l'UGP, les projets approuvés par la CAP seront transmis à la DRAH qui transférera, éventuellement par tranches, les fonds aux bénéficiaires via leur organisation rurale ou par le canal d'un mandataire (PAMO par exemple), au cas où ceux-ci ne disposent pas encore d'une personnalité juridique fonctionnelle. A cette fin, les DRAH devront affecter au sein de leur service administratif et financier un gestionnaire-comptable, qui sera chargé d'organiser la gestion des fonds mis en œuvre à travers le Fonds d'Appui.

127. Pour chaque micro-projet approuvé, le service administratif et financier des DRAH ouvrira un compte budgétaire et analytique, qui sera crédité du montant de la subvention accordée par le fonds d'appui par décision des Comités d'approbation (CAP). Les remises de fonds aux promoteurs seront débitées sur ces comptes, les reçus des remises de fonds servant de justificatifs pour les besoins comptables du projet. Le contrôle et le suivi de l'usage des fonds par les bénéficiaires ne s'effectueront pas au niveau comptable, la DRAH se limitant à contrôler les états de disponibilité budgétaire et la conformité des reçus émis, et à communiquer régulièrement les informations relatives à la CRA et à l'UGP.

v. Promoteurs

128. La mise en œuvre des micro-projets, y compris les achats et passations de marchés éventuels sera effectuée par les bénéficiaires (organisations rurales, individus ou micro-entreprises). Un suivi de la mise en œuvre des micro-projets sera effectué par l'intermédiaire des instances locales (villageoises, provinciales) des CRA et les organisations mandatées pour le suivi et l'appui-conseil aux promoteurs de micro-projets⁸⁵.

129. Les fonds seront transférés par les DRAH aux bénéficiaires ou éventuellement à leur mandataire. Pour activer le financement, les promoteurs des micro-projets devront signer un document contractuel sommaire confirmant et précisant les dispositions prévues pour la mise en œuvre des initiatives, en particulier :

- Les plans et chronogrammes d'intervention du personnel impliqué dans les activités proposées ;
- Les engagements des proposants et partenaires impliqués sur les contreparties offertes (participation financière et en nature de chacun des partenaires, modalités et conditions de leur utilisation) ; et
- Les modalités et responsabilités dans l'acquisition des produits, le choix des bénéficiaires, et la distribution des produits et services fournis.

130. Les dispositions définies dans ces documents contractuels concernant les modalités de gestion par les bénéficiaires des subventions, pourront être adaptées à chaque type de projet, en fonction des propositions formulées pendant la phase de préparation des dossiers de requêtes soumis à l'examen par les Comités chargés des décisions de financement (CPP, CAP).

131. Les bénéficiaires, avec le cas échéant l'assistance de leur PAMO, assureront la passation et le suivi des marchés et la réalisation des travaux. L'acquisition des biens et services devra impérativement pouvoir être assurée suivant les procédures approuvées par le FIDA, et seront généralement basées sur des procédures de passation de marchés avec participation de la communauté (consultation de fournisseurs pour achat au meilleur prix sur le marché national, ou sur le marché international). Ces procédures doivent garantir les meilleures conditions en termes de qualité et de prix, et permettre le

⁸⁵ Voir Sous Composante 2.1.

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 192 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

maximum de transparence et d'éviter des cas de conflits ou de mauvaise utilisation des fonds.

132. La réception définitive et la clôture de chaque opération se fera conjointement par les bénéficiaires (assistés éventuellement de leur PAMO), un représentant de la CRA et un représentant de la DR concernée.

vi. UGP

133. Pour le pilotage, la coordination et le suivi des interventions de cette sous-composante, l'UGP recrutera un responsable technique qui sera affecté au sein de la cellule technique chargée de la mise en œuvre de la composante 2⁸⁶. Une fois les méthodes d'intervention et les procédures du Fonds d'Appui validées, il appuiera les CRA et le DRAH dans la mise en œuvre des procédures de gestion du Fonds et le suivi des interventions des PAMO-MP. Il sera chargé de la capitalisation, du perfectionnement et de l'harmonisation des expériences, des pratiques et des procédures. Pour réaliser ces tâches, il travaillera en partenariat avec les CRA, les DRAH et les PAMO-MP.

134. Au sein de la Cellule Administrative et Financière (CAF) de l'UGP, le projet recrutera également un agent comptable gestionnaire⁸⁷, qui sera chargé d'organiser, d'appuyer et de suivre la gestion des fonds mis en œuvre à travers le Fonds d'Appui en lien avec le CRA et les DRAH.

135. Les responsables de la CSE devront pouvoir visiter régulièrement une partie significative des projets subventionnés, au moins par échantillonnage, de façon à pouvoir évaluer les résultats et les impacts. Des évaluations des microprojets seront réalisées par le projet, et l'UGP pourra mandater des prestataires de service pour faire en son nom des contrôles inopinés sur de son choix. La CSE sera également associée à la préparation et la réalisation des Ateliers bilans annuels liés à la mise en œuvre des mécanismes du Fonds d'Appui.

Planification des activités

136. Au démarrage du projet, les principales étapes à programmer dans la mise en œuvre de du Fonds d'Appui sont les suivantes :

- Formulation et adoption d'un Manuel de Procédures de mise en œuvre du Fonds d'Appui⁸⁸ ;
- Concertation avec les partenaires locaux sur les thèmes prioritaires à soutenir par le Fonds ;
- Information/sensibilisation des publics cibles ;
- Recrutement de prestataires de services pour l'appui à la maîtrise d'ouvrage pour les promoteurs de microprojets productifs (PAMO-MP)⁸⁹ ; et
- Opérationnalisation des instances et des procédures d'examen des microprojets, et renforcement des capacités des membres des Commissions d'examen des micro-projets (CPP, CAP).

137. Les activités de la Sous-Composante seront ensuite planifiées annuellement dans le cadre de l'élaboration des PTBA du projet, au plus tard au courant du mois d'octobre de l'année précédente. La planification des activités se fera en concertation (Ateliers bilans)

⁸⁶ Voir Tdr en Appendice.

⁸⁷ Voir Tdr en Appendice.

⁸⁸ Simultanément à la formulation et adoption d'un manuel de gestion des procédures d'Appel à Propositions.

⁸⁹ Voir sous-composante 2.1, plus haut.

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 193 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

avec les organisations paysannes et les services techniques partenaires du projet, et fera également l'objet de consultations auprès des autres intervenants locaux (projets, ONG) et des différents prestataires de services impliqués dans les actions.

E. Suivi-évaluation de la composante

138. Les CRA seront chargées de fournir régulièrement à l'UGP et aux STD les informations requises par le dispositif de suivi-évaluation mis en place au niveau du projet, relatives aux indicateurs suivants, liés à l'ensemble des activités menées dans le cadre de la composante :

- Le nombre d'organisations rurales ayant bénéficié d'actions d'appui-conseil, de formation et d'échanges ;
- Le nombre de bénéficiaires directs (par genre et composante du groupe cible) de ces actions ;
- Le nombre de réseaux thématiques créés et/ou soutenus, et le nombre d'acteurs associés aux activités de ces réseaux ;
- Le nombre de micro-projets financés par le Fonds et les montants financiers transférés aux populations (par micro-projets, par genre et composante du groupe cible) ;
- Les superficies cultivables ayant bénéficié d'appuis financés par le Fonds (par type de cultures) ;
- Le nombre de cheptels et les effectifs concernés par les micro-projets d'élevage (par espèces) ;
- Les superficies et nombre de zones sylvo-pastorales faisant l'objet d'opérations de gestion/valorisation au niveau villageois ;
- Le nombre d'organisations rurales bénéficiaires des subventions du Fonds (effectif de leurs membres et celui des bénéficiaires directs/promoteurs des micro-projets, par genre et composante du groupe cible) ; et
- Le nombre et la typologie des emplois créés et/ou des micro-entreprises créées.

139. En lien avec la Cellule de Suivi-Evaluation (CSE) du projet, les CRA tiendront une base de données permettant de suivre le cycle des micro-projets concernés par le mécanisme de subvention, contenant en particulier les informations relatives aux requêtes soumises, aux décisions de financement, et aux principales échéances dans l'exécution des projets, qui puissent être mis à jour en permanence, de façon à pouvoir fournir périodiquement les informations qui puissent être communiquées aux différentes parties prenantes intéressées (UGP, CRA, DR, Tutelle, Comités de pré-sélection et d'approbation, FIDA, etc.).

140. Dans cette optique, elles devront mettre à profit les informations fournies par les bénéficiaires et les différents opérateurs prestataires de services avec lesquels elles auront noué des relations contractuelles. Ainsi, des fiches de suivi (périodiques ou par étape) des microprojets⁹⁰ seront remplies par les bénéficiaires et remises aux animateurs provinciaux des CRA qui les transmettront aux CRA. De plus, les agents des PAMO-MP qui assureront la supervision opérationnelle des projets exécutés dans leur zone et leur domaine de compétences, seront également chargés d'en faire remonter l'information auprès des CRA⁹¹.

141. Les DR seront pour leur part chargées de fournir régulièrement au points focaux du projet nommés au sein des DEP de chacun des trois Ministères impliqués dans le

⁹⁰ Modèles définis en concertation entre l'UGP (CSE), les CRA et les DR.

⁹¹ Avec copie à la CSE et à la CAF de l'UGP, le cas échéant.

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 194 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

développement du secteur rural les informations relatives aux activités menées dans leur domaine respectif.

VI. COMPOSANTE 3 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

142. À partir des annexes 4 et 5 et du texte principal du DCP

A. Appui institutionnel aux CRA et BN/CRA

Contrôle de gestion interne aux CRA et (BN/CRA)

143. Le Projet appuiera le BN/CRA à développer une fonction d'appui/contrôle à la gestion qui deviendra progressivement un service rendu par le BN/CRA aux Chambres Régionales. Dans le cadre du Projet, toutes les CRA bénéficiaires (Est, Centre Nord, Nord et BN/CRA) devront demander à bénéficier de (et/ou se soumettre à) ce contrôle dès qu'il sera opérationnel.

144. Chaque CRA participante (et le BN/CRA) définira chaque année un programme annuel de contrôle (qui comprendra éventuellement des contrôle inopinés) qui sera validé en AG conjointement au Programme de Travail et Budget Annuel. Au cours de l'année, le contrôleur interne rendra compte au Bureau Exécutif de chaque institution contrôlée. Son rapport de synthèse annuel sera présenté en AG lors de la présentation des rapports annuels. Il sera accompagné d'une note rédigée sous l'orientation du Bureau Exécutif précisant les réponses et/ou mesure prises par la CRA (ou le BN/CRA) en réponse aux observations du contrôleur interne. Chaque CRA (et le BN/CRA) appuyée par le Projet mandateront le contrôleur interne pour qu'il adresse copie au Projet de l'ensemble de ses rapports et de ses recommandations.

145. Le contrôleur financé par le Projet sera recruté par le Bureau Exécutif du BN/CRA au cours de la première année du Projet et placé sous son autorité directe et exclusive. Il disposera d'un budget de travail initialement supporté par les fonds du Projet délégués au BN/CRA. Une ébauche de termes de référence est présentée plus loin.

VI. ASPECTS LIÉS À LA GESTION ET À LA MISE EN ŒUVRE

A. Utilisation des tableaux «COSTAB» de coûts détaillés

146. L'annexe 2 à l'accord de financement fixe le budget du Projet. Sa modification requiert un amendement formel à cet accord. Ces amendements sont souvent réalisés suite aux examens intermédiaires qui permettent de réviser les «COSTAB». Les tableaux COSTAB de synthèse présentés en Annexe 9 au DCP fournissent le cadre budgétaire global du Projet. Les tableaux détaillés fournissent des indications sur les bases utilisées pour préparer ce budget global initial du projet. Ils ne constituent pas des outils de gestion ou de planification budgétaire. Les outils de planification budgétaire sont le PTBA et le Plan de Passation des Marchés qui est annexé à ce PTBA.

147. A titre d'information, un jeu de tableaux «COSTAB» détaillés présentant les «coûts de base» et certains quantitatifs est fourni en Appendice. Ces coûts de base ne comprennent ni les provisions pour imprévus physiques ni celles pour imprévus financiers (inflation et taux de change).

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 195 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

B. Imputation en fonction des Composantes et Catégories

148. Lors de la préparation du Projet le logiciel utilisé (COSTAB) impute chaque dépense/item à la fois à une catégorie (Disbursement account) et une Composante (ou sous composante). Afin d'orienter et de faciliter le paramétrage du logiciel de comptabilité du Projet et les imputations par les responsables et les comptables, ces éléments sont présentés en Appendice.

149. Sauf exception (véhicules notamment) quand des postes de natures comptables différentes sont incluses dans un ensemble plus vaste (cas par exemple d'une convention/contrat qui contient des coûts de matériel, de carburant etc.) c'est la classification de cet ensemble plus vaste (services ou génie civil dans l'exemple précédent) qui sera utilisée pour l'imputation par catégorie. La ventilation de ces dépenses «incluses» vers chacune des catégories correspondant le mieux à sa nature de charge (comptabilité) générale:

- Refléterai de façon moins pertinente la relation entre dépenses réalisées et stratégie du Projet en amenant à classer comme fonctionnement des coûts en fait liés à la réalisation d'investissements;
- Rendrait la gestion de celui-ci beaucoup plus complexe et laborieuse et pourrait provoquer des retards dans la rotation de la trésorerie; et
- Provoquerait des dépassements de budget sur les catégories de coûts de main d'œuvre et de fonctionnement.

C. Programme de démarrage et plan initial de passation des marchés

150. Un programme d'activités de démarrage et le plan initial de passation de marchés relatif à ce programme ont été préparés lors de la préparation du Projet. Leur objectif est double:

- Fournir des orientations à l'équipe chargée de démarrer le Projet (à ce titre cette équipe devra en consultation avec le FIDA les revoir et éventuellement les modifier); et
- Permettre d'engager certains fonds du Projet avant que toutes les conditions de décaissement soient réalisées (mais après que les Conditions **d'entrée en vigueur** aient été satisfaites).

151. Le Programme d'activités de démarrage est détaillé composante par composante ou volet par volet dans des tableaux présentés en Appendice. Des indications budgétaires sont fournies. Le Plan de Passation de Marchés initial est fourni en Appendice à l'Annexe 8 (sur document séparé éventuellement).

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 196 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

APPENDICE 1: ÉLÉMENTS DE FICHES DE POSTE INITIALES

1. Les éléments de fiches de postes fournis ci-dessous constituent des orientations destinées à faciliter le démarrage du Projet. Leur liste et leurs contenus pourront être modifiés en accord avec le FIDA, avant le démarrage du Projet ou au cours de sa mise en œuvre.

ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUTES LES FICHES DE POSTES

2. Chaque année, les fiches de postes seront réexaminées et si jugé utile mises à jour. Chaque année la structure responsable de chaque agent employé ou mobilisé dans le cadre du Projet définira pour chaque agent un programme de travail qui devra comporter des résultats objectivement vérifiables à atteindre trimestre par trimestre. Ces programmes de travail seront incorporés dans le PTBA soumis annuellement au Projet par la structure responsable. Sur cette base, chaque agent tiendra à jour un tableau de bord personnel sur une base hebdomadaire ou mensuelle, qui sera vérifié par son supérieur hiérarchique et sera annexé au rapport d'activité transmis au Projet par la structure. Annuellement au moins, la structure réalisera une évaluation individuelle de chaque agent qu'elle transmettra au Projet. Cette évaluation sera analysée dans le cadre de la supervision du Projet. La structure mettra en œuvre les mesures éventuelles accordées avec la supervision du Projet.

3. Les candidatures féminines seront, à compétences équivalentes, privilégiées.

4. Tous les agents devront avoir, en fonction de leurs tâches une maîtrise suffisante du français (qui sera la langue de travail du Projet) et des outils informatiques.

COORDINATION, ADMINISTRATION ET FINANCE ET S-E

5. Initialement ces fiches de poste seront définies selon le cadre fourni par le Décret 2007-777/PRES/PM/MEF du 26 Novembre. L'adoption par le Gouvernement de l'approche budget/programme devrait l'amener à compléter ou revoir ces dispositions pour les adapter notamment à une gestion axée sur les résultats. Les fiches de poste qui suivent devront être modifiées en conséquence.

Coordonnateur l'Unité de Gestion de Projet

Tâches principales

6. Le Coordonnateur de l'Unité de Gestion de Projet (UGP) sera responsable de l'organisation, l'animation, la coordination et la mise en œuvre de toutes les activités menées dans le cadre du projet, directement ou en collaboration avec d'autres partenaires.

7. Outre les fonctions définies par les articles 6 et du décret 2007/777 il sera plus spécifiquement chargé des tâches suivantes :

- Promouvoir et mettre en œuvre les objectifs et les stratégies du Projet (au sein du Projet et auprès des autres interlocuteurs et partenaires) ;
- Animer et appuyer directement la mise en place et le fonctionnement des organes et du montage institutionnel du projet ;
- Animer, orienter et contrôler l'équipe de l'UGP ;
- Coordonner la circulation interne de l'information au sein du Projet et sa communication externe ;

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 11 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|

- Privilégier l'échange d'expériences/informations et les synergies entre les différents partenaires et acteurs ;
- Superviser et contrôler la mise en œuvre des stratégies de ciblage, de genre et les approches du Projet par composante et volet ;
- Assurer conjointement avec les différents organes la cohérence des activités du Projet entre elles et avec la stratégie du projet ;
- Mobiliser les fonds du Projet et gérer le compte dédié ;
- Élaborer et soumettre à l'approbation des organes compétents les contrats et les accords ;
- Exécuter techniquement et financièrement les contrats et accords dans le cadre des mandats donnés par la tutelle et/ou les organes ;
- Préparer et soumettre aux organes les Plans de Travail et Budget Annuels (PTBA) ;
- Viser les demandes de retrait de fonds (DRF) en accord avec la programmation des dépenses inscrites dans les PTBA ;
- Préparer et soumettre aux organes les rapports techniques et financiers, et de suivi/évaluation et organiser les audits externes ; et
- Préparer et appuyer ou participer aux missions de supervision et d'évaluation externes.

Qualifications

- Capacités d'animation et de relation avec les différents acteurs et partenaires du
 - programme ;
 - Capacités de vision stratégique, d'organisation et de leadership ;
 - Aptitude au travail en équipe et à l'animation d'un réseau de partenaires de natures et d'horizons différents ;
 - Expérience pratique de la gestion/mise en œuvre de projets dans le contexte burkinabé ;
 - Connaissance de, et adhésion à, la stratégie du Projet ;
 - Bonne connaissance et pratique du milieu rural et des communautés rurales ;
 - Maîtrise des outils informatiques (bureautique, internet, comptabilité, bases de données) ;
 - Au moins cinq ans d'expérience positive objectivement vérifiable, en matière de management d'entreprise ou de projet ; et
 - Formation universitaire en économie, gestion, agriculture, élevage ou génie rural.

8. Il sera basé à Ouagadougou avec des déplacements fréquents au sein de la zone du projet.

Responsable Administratif et Financier

9. Sous le contrôle et l'orientation du Coordonnateur, le RAF sera responsable exclusivement des domaines de la gestion et de la comptabilité générale, budgétaire, analytique et matérielle du Projet ainsi que de la gestion administrative du personnel.

Tâches principales

10. Il sera chargé spécifiquement des tâches suivantes :
- Diriger et contrôler l'équipe administrative et financière ;

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 11 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|

- Appuyer les autres membres de L'UGP ainsi que les autres partenaires du Projet dans les domaines de l'administration et de la gestion du programme ;
- Proposer le recrutement, diriger et contrôler le personnel d'appui ;
- Contrôler la comptabilité et sa cohérence avec les mouvements de fonds (financements, banques et caisse) ;
- Contrôler le suivi budgétaire et les situations périodiques ;
- Autoriser les dépenses ;
- Participer à l'élaboration des budgets et programmes de travail ;
- Conseiller, dans son domaine de compétence, la Coordination dans la préparation de contrats ou d'accords ;
- Elaborer annuellement le bilan et l'inventaire du Projet ;
- Organiser et maintenir les éléments de gestion du personnel ;
- Préparer tous les aspects comptables ou financiers des rapports produits par le projet ;
- Préparer l'acquisition de biens et de services ;
- Assurer le contrôle et le suivi des procédures budgétaires au niveau de l'UGP et des opérateurs ou partenaires ;
- Contrôler et viser les demandes de retrait de fonds (DRF) en accord avec la programmation des dépenses inscrites dans les PTBA (Programmes de Travail et de Budget Annuels) ;
- Assurer que les opérateurs partenaires maintiennent une comptabilité propre des dépenses en relation avec les activités du Projet et qu'ils fournissent périodiquement l'état des dépenses et autres informations ; et
- Préparer et appuyer les missions d'audit et de supervision en matière de gestion administrative et financière.

Qualifications

- Formation universitaire ou technique dans les domaines de la comptabilité et de la gestion ;
- Maîtrise de programmes informatiques de comptabilité générale et/ou de comptabilité de projets ;
- Plus de 5 ans d'expérience dans des fonctions similaires, financières et comptables.

11. Il sera basé à Ouagadougou avec des déplacements au sein de la zone du projet.

Responsable Suivi/Evaluation

12. Sous l'autorité hiérarchique directe du Coordonnateur, le responsable du suivi/évaluation sera chargé d'assurer le suivi et l'évaluation périodique de toutes les activités du Projet ainsi que d'appuyer les autres membres de l'UGP, les opérateurs et les partenaires à remplir leurs tâches de gestion et production de l'information. Il sera également chargé d'appuyer les acteurs et partenaires du projet à mettre en place leurs propres dispositifs cohérents avec celui du Projet.

Tâches principales

13. Il sera chargé en particulier des tâches suivantes :

- Définir les indicateurs de suivi-évaluation (suivi des Activités et de l'impact) ainsi que les méthodes outils, procédures et responsabilités de production, circulation/communication et analyse de l'information ;

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 11 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|

- Appuyer les partenaires et le personnel du Projet dans la mise en place et mise en œuvre du dispositif de suivi-évaluation et de ses diverses composantes et en particulier dans la définition des indicateurs et la mise en œuvre du processus de suivi-évaluation spécifiques à chacun d'entre eux ;
- Établir un système de suivi informatisé des activités du Programme et de ses partenariats ;
- Collecter, compiler et analyser l'ensemble de l'information et préparer l'élaboration (rapports, etc.) et la diffusion des résultats auprès des usagers parmi lesquels les bailleurs de fonds, les bénéficiaires et les autres partenaires ;
- Organiser et participer à la réalisation des évaluations périodiques et des études spécifiques.

Qualifications

14. Il devra avoir le profil suivant :

- Titulaire d'un diplôme technique ou universitaire dans le domaine de l'agriculture, agro-économie, économie rurale, statistiques, sciences sociales ou équivalent ;
- Bonne connaissance du milieu rural et des communautés rurales ;
- Connaissances en statistiques descriptives ; et
- Très bonne maîtrise des outils informatiques notamment capacité de développement d'applications simples sous ACCESS ou SGDB compatible SQL équivalent.

15. Il sera basé à Ouagadougou avec des déplacements fréquents au sein de la zone du projet.

PERSONNEL DES CRA ET DU BN/CRA

16. **Le personnel financé dans le cadre du Projet «Neer Tamba»** sera recruté et géré par la CRA ou le BN/CRA selon des modalités définies dans le règlement intérieur et le manuel de procédures de la CRA ou du BN/CRA et acceptables par le Projet. Il s'insérera dans l'organigramme formellement adopté par chaque CRA ou le BN/CRA qui déterminera sa subordination. Les Fiches de Postes seront revues annuellement par la CRA ou le BN/CRA. Les modifications de ces Fiches de Poste devront être validées par le Projet pour que les postes soient éligibles au financement de ce dernier.

17. Initialement, le Projet «Neer Tamba» financera les postes suivants:

- Au niveau de chaque CRA: 3 cadres techniques régionaux (animation, organisation et gestion) par CRA (soit 6) et 2 Agents de développement (1 femme et 1 homme) par province (soit 24); et
- Au niveau du BN/CRA: un contrôleur interne et un gestionnaire.

18. Les fiches de postes et les profils proposés ci-dessous pourront être ajustés, avec l'accord du Projet, en fonction des autres postes et profils déjà pourvus au sein de chaque CRA ou du BN/CRA.

19. Tous les agents financés dans le cadre du Projet devront:

- Adhérer aux visions et stratégies de la CRA et du Projet;
- Maîtriser au moins une des langues locales de la Région;

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 11 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|

- Posséder des aptitudes à établir et gérer des contacts humains harmonieux avec des interlocuteurs/partenaires de natures et d'horizons divers;
- Être disponibles à assumer des déplacements fréquents (parfois de plusieurs jours consécutifs) au sein de la Région (et parfois en dehors), ainsi que les horaires liés aux contraintes des opérateurs/partenaires et élus des CRA (réunions en dehors des heures et jours travaillés par exemple);
- Être aptes à organiser et mettre en œuvre de façon autonome leur plan de travail; et
- Être autonomes pour la production des documents nécessaires à la réalisation et au suivi de leurs activités (notamment par la maîtrise des outils informatiques nécessaires).

20. Dans la mesure du possible chaque langue locale de chaque région devra être parfaitement maîtrisée par au moins un membre des équipes régionales de chaque CRA. Les «binômes provinciaux» devront maîtriser à eux deux, les deux principales langues locales (le cas échéant) de leur province.

21. Les contrats financés dans le cadre du Projet seront des contrats de travail salarié conforme au droit burkinabé. Leur durée initiale sera d'un an et une période d'essai devra être prévue. Sur demande d'une CRA ou du BN/CRA, le Projet pourra également financer la poursuite ou la prolongation de contrats déjà en cours au sein de la CRA dans la mesure où l'agent:

- Est affecté selon une fiche de poste appuyée par le Projet; et
- A été évalué favorablement dans ses fonctions précédentes à la fois par la CRA et par le Projet (où toute entité mandatée par ce dernier).

CRA: Cadre technique régional en animation/communication

22. Sa mission sera de concevoir, d'organiser ou de coordonner (a) les actions de communication/information et de sensibilisation/formation de la CRA et (b) de coordonner la conception, la mise en œuvre et le suivi de celles qui seront **directement exécutées par des agents, des élus ou des ressortissants de la CRA** aux échelles régionales, provinciales et plus locales.

23. Il/elle devra notamment:

- Faciliter et accompagner le développement et le renforcement des dynamiques organisationnelles au niveau local ainsi que leur structuration aux échelles communales, provinciales et régionales;
- Promouvoir la circulation de l'information, la communication et les échanges verticaux (montant et descendant entre les niveaux plus globaux et plus locaux) et transversaux (entre organisations partageant un même centre d'intérêt);
- Promouvoir le renforcement organisationnel interne des organisations paysannes et le renforcement de leur capacité d'offre de services à leurs membres;
- Recueillir et organiser l'information sur les différentes opportunités d'appui pouvant intéresser les ressortissants; leur diffuser et leur rendre accessible cette information; organiser la remontée des demandes exprimées par les ressortissants; faciliter la mise en contact entre les ressortissants et les différentes «offres d'appui»; et
- Orienter et superviser les équipes/binômes provinciaux (voir leur fiche de poste ci-dessous).

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 11 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|

24. Il/elle devra avoir:

- Une formation supérieure dans le domaine de l'animation, de la sociologie ou du développement rural (BAC + 3 au moins);
- Une expérience préalable dans le secteur associatif en matière d'animation et/ou de renforcement des organisations rurales; et
- Une bonne maîtrise de traitement de texte (conception et rédaction de documents), tableur (conception d'outils simples) et base de données (saisie et production de rapports seulement).

25. Il/elle sera basé au siège de la CRA.

CRA: Cadre technique régional en planification, organisation et administration opérationnelle

26. Sa mission sera (a) d'appuyer la planification et l'organisation globales des actions de la CRA et, (b) plus directement, de planifier, d'organiser et d'administrer/suivre/diligenter les opérations de la CRA **mises en œuvre par le canal d'opérateurs ou de partenaires**, dont celles appuyées financièrement par le Projet.

27. Il/elle devra notamment:

- Élaborer et mettre en œuvre les outils de planification, de programmation et de suivi opérationnel (non financier);
- Assurer la mise en cohérences des planifications, programmations et opérations au niveau des différentes échelles (province, région) et entre les différents partenariats mobilisés par la CRA;
- Appuyer ses collègues (siège de la CRA et «animateurs» provinciaux) dans ces domaines;
- Concevoir, préparer et suivre les contrats, conventions ou accords de partenariat entre la CRA et des opérateurs ou partenaires dans un certain nombre de domaines non couverts par les autres agents des sièges des CRA;
- Assurer le suivi/interface direct de ces opérateurs et partenaires;
- Orienter et appuyer les CPP, les CAP et les équipes provinciales dans les domaines techniques qui seront de sa compétence directe; et
- Orienter et contrôler l'intervention des opérateurs et partenaires pour garantir la cohérence avec la stratégie et le plan d'action de la CRA (et donc du Projet pour les activités des CRA bénéficiant de l'appui de celui-ci).

28. Il/elle devra avoir:

- une formation supérieure dans le domaine de la gestion ou du développement rural (BAC + 3 au moins);
- une expérience préalable dans le secteur associatif ou privé (ou à défaut public) pour la préparation et le suivi de contrats ou conventions ou pour la préparation de plans de travail et de budgets; et
- une bonne maîtrise de traitement de texte (conception et rédaction de documents), tableur (conception d'outils simples) et base de données (saisie et production de rapports seulement).

29. Il/elle sera basé au siège de la CRA.

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 11 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|

CRA: Agents provinciaux de développement

30. Leur mission sera d'être les relais à l'échelle provinciale pour l'ensemble des activités des CRA.

31. Ils/elles devront notamment:

- Promouvoir la circulation de l'information, la communication et les échanges verticaux (montant et descendant entre les niveaux plus globaux et plus locaux) et transversaux (entre organisations partageant un même centre d'intérêt);
- Diffuser à leurs ressortissants l'information sur les différentes opportunités d'appui pouvant les intéresser;
- Faciliter et accompagner le développement et le renforcement des dynamiques organisationnelles au niveau local ainsi que leur structuration aux échelles communales et provinciales et régionales
- Promouvoir le renforcement organisationnel interne des organisations paysannes et le renforcement de leur capacité d'offre de services à leurs membres;
- Appuyer les élus locaux dans l'exercice de leurs mandats;
- Orienter et appuyer les CPP; et
- Appuyer et contrôler l'intervention des opérateurs et partenaires pour garantir la cohérence de leurs interventions avec la stratégie et le plan d'action de la CRA (et donc du Projet pour les activités des CRA bénéficiant de l'appui de celui-ci).

32. Ils/elles devront avoir:

- une formation supérieure dans le domaine de l'animation, de la sociologie ou du développement rural (BAC + 3 au moins);
- une expérience préalable dans le secteur associatif en matière d'animation et/ou de renforcement des organisations rurales; et
- une bonne maîtrise de traitement de texte (conception et rédaction de documents), tableur (conception d'outils simples) et base de données (saisie et production de rapports seulement).

33. Chaque équipe provinciale sera composée d'une femme et d'un homme aux profils et compétences complémentaires.

34. Il/elles seront basé(e)s au chef-lieu de leur province d'affectation.

CRA: Gestionnaire financier et administratif

35. Sa mission sera (a) d'assurer, pour les aspects financiers et administratifs, la planification, l'organisation et la mise en œuvre des actions de la CRA, (b) d'appuyer les opérateurs et partenaires des CRA dans les domaines de la comptabilité et de la gestion.

36. Il/elle devra notamment:

- Appuyer l'élaboration et consolider les budgets annuels;
- Mobiliser les ressources budgétaires;
- Établir les demandes de décaissement auprès des partenaires de la CRA et faire le suivi des paiements;
- Élaborer et suivre les Plans de Passation de Marchés;

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 11 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|

- Superviser l'application des procédures comptables et la bonne utilisation du logiciel de comptabilité;
- Mettre en place un système de classement et d'archivage des pièces comptables;
- Gérer, suivre et archiver les dossiers relatifs aux appels d'offres, protocoles d'accords, contrats divers;
- Élaborer les Etats Comptables et financiers dont l'inventaire;
- Élaborer les rapports financiers destinés au Bureau et à l'AG de la CRA et ceux destinés à ses partenaires/bailleurs;
- Préparer et organiser la mise en œuvre des audits extérieurs dans les délais exigés;
- Assurer la gestion du personnel et des biens de la CRA (ou coordonner cette gestion);
- Développer des outils simplifiés et réaliser des formations destinés aux partenaires ou opérateurs des CRA; et
- Exécuter toute autre mission à lui confié dans le cadre du service par le supérieur hiérarchique.

37. Il/ elle devra:

- Avoir une formation supérieure dans le domaine de la comptabilité et des finances (BAC+3minimum);
- Avoir une expérience confirmée d'au moins 5ans dans la gestion Administrative Financière et Comptable;
- Avoir une bonne connaissance des procédures de passation de marchés public et de celles liées aux projets de développement; et
- Avoir une bonne maîtrise du français écrit et oral et des outils informatiques.

38. Une expérience de l'utilisation du Logiciel TOMPRO serait un atout significatif.

BN/CRA: Contrôleur Interne

39. Sa mission sera de vérifier la mise en œuvre et le respect, au sein des CRA et du BN/CRA, de procédures de gestion conformes aux normes et de nature à garantir la crédibilité et la transparence des CRA et du BN/CRA vis-à-vis de leurs ressortissants et de leurs partenaires. La fonction de contrôleur interne est indispensable dans la perspective de la gestion de l'organisation. Il permet de garantir la fiabilité d'un système d'information assez décentralisé avec la participation de nombreux acteurs.

40. Il/elle sera placé(e) sous la tutelle directe et exclusive du Bureau Exécutif du BN/CRA. Son programme de travail sera élaboré et évalué sur la base du Programme Annuel de Contrôle validé en AG (en même temps que le PTBA) par le BN/CRA et chaque CRA qu'il sera chargé de contrôler. Il disposera d'un budget propre qu'il gèrera de façon autonome sous le contrôle du Bureau Exécutif du BN/CRA.

41. Il/elle devra:

- Vérifier le respect des dispositions statutaires et/ou contractuelles relatives par chaque CRA (et BN/CRA);
- Vérifier le respect par chaque CRA (et BN/CRA) de ses procédures propres et de celles spécifiques à chaque contrat ou convention (ou accord de partenariat);
- Exercer, lorsque cela est prévu par un accord entre CRA (ou BN/CRA) et partenaire un contrôle détaillé sur certains dossiers;

- Emettre des avis sur la qualité de la gestion par les CRA (ou le BN/CRA) et sur le respect des procédures internes et de celles accordées avec les différents partenaires;
- Emettre le cas échéant des demandes d'informations complémentaires ou des recommandations particulières à une CRA (ou BN/CRA) ou à un agent et les transmettre au Bureau ou à l'AG de la CRA concernée (ou du BN/CRA);
- Transmettre directement avec diligence et à son initiative aux partenaires des CRA et du BN/CRA toute information pertinente dans les domaines précédents dans la mesure où cette transmission est prévue dans les accords entre les CRA (ou le BN/CRA) et ces partenaires;
- Emettre des recommandations générales sur l'évolution des procédures;
- Appuyer la normalisation et l'homogénéisation des pratiques au sein des CRA et du BN/CRA; et
- Rédiger annuellement un rapport de synthèse pour chaque CRA (et le BN/CRA) contrôlée.

42. Il/elle devra avoir:

- Une formation supérieure dans le domaine de la comptabilité et des finances (BAC+4 minimum);
- Une expérience confirmée d'au moins 5 ans d'audit dans le secteur privé;
- Une expérience des procédures de gestion des projets de développement; et
- Une bonne connaissance des procédures de passation de marchés publics.

43. Il sera basé auprès du BN/CRA avec des déplacements fréquents aux sièges des CRA.

BN/CRA: Gestionnaire financier et administratif

44. Sa mission sera (a) d'assurer, pour les aspects financiers et administratifs, la planification, l'organisation et la mise en œuvre des actions du BN/CRA (b) former et conseiller les CRA dans ces domaines.

Il/elle devra notamment:

- Appuyer l'élaboration et consolider les budgets annuels;
- Mobiliser les ressources budgétaires;
- Établir les demandes de décaissement auprès des partenaires et faire le suivi des paiements;
- Élaborer et suivre les Plans de Passation de Marchés;
- Superviser l'application des procédures comptables et la bonne utilisation du logiciel de comptabilité;
- Mettre en place un système de classement et d'archivage des pièces comptables;
- Établir des demandes de décaissement auprès du Projet et faire le suivi des paiements;
- Gérer, suivre et archiver les dossiers relatifs aux appels d'offres, protocoles d'accords, contrats divers;
- Élaborer les Etats Comptables et financiers dont l'inventaire;
- Préparer et organiser la mise en œuvre des audits extérieurs dans les délais exigés par le Projet;
- Élaborer les rapports financiers destinés au Bureau et à l'AG du BN/CRA et ceux destinés à ses partenaires/bailleurs;

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 11 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|

- Assurer la gestion du personnel et des biens du BN/CRA (ou coordonner cette gestion);
- Développer des outils pédagogiques ou des guides destinés aux CRA dans le domaine de la gestion, de la comptabilité de la passation de marchés, etc.;
- Organiser des formations dans ces domaines;
- Promouvoir la professionnalisation, la normalisation et l'homogénéisation des pratiques au sein des CRA et du BN/CRA.
- Répondre aux demandes de conseil et d'appui des CRA; et
- Exécuter toute autre mission à lui confié dans le cadre du service par le supérieur hiérarchique.

45. Il/elle devra avoir:

- Une formation supérieure dans le domaine de la comptabilité et des finances (BAC+3minimum);
- Une expérience confirmée d'au moins 5ans dans la gestion Administrative Financière et Comptable; et
- Une bonne connaissance des procédures de passation de marchés public et de celles liées aux projets de développement.

46. Une expérience de l'utilisation du Logiciel TOMPRO serait un atout significatif.

47. Une expérience préalable dans la mise en place d'un dispositif de gestion performant au sein d'une CRA ou d'une ONG de développement serait un atout significatif.

CELLULE «ÉCONOMIE RURALE»

Responsable (Offre de services d'Appui-conseil)

48. Le responsable de la sous composante appuiera en particulier les CRA dans l'élaboration des méthodes, approches et procédures devant orienter les appels à propositions et les interventions des opérateurs retenus sur cette base. Ce mécanisme sera utilisé pour la mise en œuvre des trois volets concernant l'appui-conseil (a) pour la diffusion des bonnes pratiques de gestion durable des terres (conservation et restauration des sols et des RN), (b) à la gestion technico-économique des exploitations familiales, et (c) pour le soutien au développement de réseaux d'acteurs thématiques. Il devra également assister et accompagner les Services Techniques Déconcentrés (STD) dans la mise en place et le suivi des appuis institutionnels fournis par le projet (lié à la composante 3), et du mécanisme de «bourses/dotations d'intervention» (lié à la composante 2).

49. Il sera chargé de la capitalisation, du perfectionnement et de l'harmonisation des expériences, des pratiques et des procédures. Pour réaliser ces tâches, il travaillera en partenariat avec les CRA, en consultation également avec les DR et des représentants des bénéficiaires. Il devra veiller à soutenir les interventions de ces différents acteurs de façon à renforcer le rôle central qu'elles doivent jouer dans la mise en œuvre du projet, et éviter en toute occasion de se substituer à leurs fonctions.

50. Il sera chargé en particulier de superviser, en relation avec les CRA, la mise en place de services d'appui-conseil et de modalités de soutien à des réseaux thématiques, sur la base de procédures d'appels à propositions, et notamment:

- Participer à préparation du Manuel de procédure d'Appel à propositions;

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 11 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|

- Participer aux sessions de formation-information des acteurs sur la procédure;
- Participer aux consultations organisées par les CRA, pour le choix des thèmes retenus pour le soutien au développement de réseaux thématiques régionaux;
- Participer aux réunions des CT, pour la préparation des dossiers d'appel à propositions, et l'examen des propositions soumises;
- Analyser les offres retenues et suivre le processus de négociation et d'homologation des contrats mené par les CRA;
- Superviser, en relation avec les CRA, la mise en œuvre des propositions retenues en matière d'appui-conseil et de développement de réseaux d'acteurs thématiques;
- Suivre au niveau de l'UGP les procédures de mise à disposition des partenaires des véhicules éventuellement mis à disposition par le Projet; et
- Participer à l'organisation et superviser les travaux périodiques de révision des procédures d'appel à propositions et les missions d'appui technique nécessaires.

51. Il devra également superviser en relations avec les STD (DR du MAH, du MRA et du MEDD) et les institutions de recherche (INERA) la mise en place du mécanisme de «bourses/dotations d'intervention», et le suivi des conventions de partenariat établies entre le projet et les STD en termes de renforcement institutionnel (liées à la Composante 3):

- Au démarrage du projet révision avec les DRAH, DRRA et DREDD des domaines et fonctions identifiés pour le renforcement des fonctions des directions régionales et provinciales des trois ministères du secteur rural avec l'appui du projet, et ébauche de plan de travail et budget prévu pour ce volet pour une période initiale allant jusqu'à la date prévue du premier examen intermédiaire;
- Information/sensibilisation auprès des DR et de l'INERA et des groupes cibles (en relation avec les CRA) sur les mécanismes de «bourses» financées par le projet;
- Négociation et homologation des conventions de partenariat entre l'UGP et chacune de ces DR et de l'INERA;
- Suivre au niveau de l'UGP les procédures de mise à disposition des DR des véhicules et autres équipements utiles à leurs interventions;
- Supervision de la mise à disposition des fonds auprès des DR et de l'INERA; et
- Supervision des activités réalisées.

52. Il participera aux activités de S & E en collaboration avec les responsables de la Cellule de Suivi-Evaluation du projet, notamment:

- Appuyer la collecte par les acteurs et l'analyse des données et observations sur la mise en œuvre des actions; et
- Participer à la préparation et à l'organisation des ateliers bilans participatifs annuels tenus aux niveaux provincial, régional et national.

53. Il assurera la capitalisation des expériences du projet dans son domaine de spécialité, et produire des documents ou des supports audio-visuels permettant la diffusion des résultats de cette capitalisation;

54. Il préparera les plans de travail et budgets annuels (PTBA) des activités de la sous composante, en consultation avec les responsables de l'UGP, des CRA et des DR et de l'INERA;

55. Il préparera et soumettra les rapports sur l'état d'avancement des activités en termes de renforcement de l'offre de services d'appui-conseil menées au niveau de la Composante 2 du projet.

56. Le candidat devra avoir un minimum de 7 années d'expérience professionnelle dans la mise en œuvre et la coordination d'actions de développement agricole et rural. Il devra répondre au profil suivant:

- Un diplôme universitaire, en développement rural, en sociologie, en socio-économie ou équivalent (des connaissances et des expériences en matière de renforcement de l'offre de services d'appui-conseil et des orientations du Gouvernement en la matière seront considérées comme un atout);
- Un bon niveau de français (parlé, lu et écrit) et des langues locales;
- Le sens de l'organisation et de la rigueur dans la planification et le suivi des activités;
- Des aptitudes administratives et comptables;
- Des capacités à animer, à communiquer et à mettre en réseau les différents acteurs;
- Un bon niveau de rédaction de rapports; et
- Une grande motivation et autonomie d'action.

Responsable de la mise en œuvre du Fonds d'Appui

57. Il sera responsable de la sous composante et appuiera les CRA et les DRAH dans la mise en œuvre des procédures de gestion du Fonds et le suivi des interventions des PAMO-MP. Il appuiera en particulier les CRA dans l'élaboration des méthodes, approches et procédures devant orienter le fonctionnement des instances liées à la mise en œuvre du Fonds d'Appui et les interventions des PAMO-MP (TdR ou manuels d'intervention). Il sera chargé de la capitalisation, du perfectionnement et de l'harmonisation des expériences, des pratiques et des procédures. Pour réaliser ces tâches, il travaillera prioritairement en partenariat avec les CRA, en consultation également avec les DRAH et les représentants des bénéficiaires. Il devra veiller à soutenir les interventions de ces différents acteurs de façon à renforcer le rôle central qu'elles doivent jouer dans la mise en œuvre du projet et éviter en toute occasion de se substituer à leurs fonctions.

58. Il supervisera, en relation avec les CRA, la mise en place de services d'appui-conseil et de modalités de soutien à des réseaux thématiques, sur la base de procédures d'appels à propositions, et notamment:

- Participer à préparation et à la validation du Manuel de procédures de mise en œuvre du Fonds d'Appui;
- Participer aux sessions de formation-information des acteurs sur la procédure;
- Superviser la mise en place des équipements et bases de données destinés aux CRA et DRAH;
- Participer avec les CRA à la préparation et l'organisation des ateliers initiaux et annuels de concertation sur le choix des thématiques d'appui du Fonds;
- Superviser les opérations d'information/sensibilisation mise en place au sujet du Fonds d'Appui (ateliers d'information, émissions radio, vidéos) par le CRA;

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 11 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|

- Participer avec les CRA à la préparation et l'organisation des actions de formation/recyclage des membres des Comités d'évaluation des microprojets (CPP, CAP) et les échanges entre CPP et CAP de différentes régions;
- Superviser l'opérationnalisation par les CRA des processus de sélection et d'approbation des microprojets (réunions des CPP et des CAP, notification des décisions des CAP aux porteurs de projets);
- Superviser en collaboration avec les CRA, les DRAH et la CAF de l'UGP, la mise en œuvre des microprojets (mise à disposition des Fonds au niveau des DRAH, transfert des Fonds aux porteurs de projets, suivi par les PAMO-MP); et
- Participer à l'organisation des travaux périodiques de révision des procédures du Fonds d'Appui et des missions d'appui technique réalisées en la matière.

59. Une fois les méthodes d'intervention et les procédures du Fonds d'Appui établies, il supervisera, en relation avec les CRA et les DRAH, la mise en place des services d'appui à la maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement et le suivi des promoteurs de micro-projets productifs, et notamment:

- Participer à préparation des termes de référence pour le lancement de la consultation pour le recrutement des PAMO-MP;
- Participer aux réunions d'examen des propositions soumises;
- Analyser les offres retenues et suivre le processus de négociation et d'homologation des contrats mené par les CRA; et
- Superviser, en relation avec les CRA, la mise en œuvre des activités des PAMO-MP.

60. Il participera aux activités de S & E en collaboration avec les responsables de la Cellule de Suivi-Evaluation du projet, notamment:

- Appuyer la collecte et l'analyse par les acteurs des données et observations sur la mise en œuvre des micro-projets; et
- Participer à la préparation et à l'organisation des ateliers bilans participatifs annuels tenus aux niveaux provincial, régional et national.

61. Il assurera la capitalisation des expériences du projet dans son domaine de spécialité, et produira des documents ou des supports audio-visuels permettant la diffusion des résultats de cette capitalisation;

62. Il préparera les plans de travail et budgets annuels (PTBA) des activités de la sous composante, en consultation avec les responsables de l'UGP, des CRA et des DR et de l'INERA;

63. Il préparera et soumettra les rapports mensuels sur l'état d'avancement des activités en termes d'intervention du Fonds d'Appui menées au niveau de la Composante 2 du projet.

64. Le candidat devra avoir un minimum de 7 années d'expérience professionnelle dans la mise en œuvre et la coordination d'actions de développement agricole et rural. Il devra répondre au profil suivant:

- Un diplôme universitaire, en développement rural, en socio-économie ou équivalent (des connaissances en matière de financement des activités productives en milieu rural et des expériences en termes de mécanismes de subvention dans ce domaine seront considérées comme des atouts);
- Un bon niveau de français (parlé, lu et écrit) et des langues locales;

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 11 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|

- Le sens de l'organisation et de la rigueur dans la planification et le suivi des activités;
- Des aptitudes administratives et comptables;
- Des capacités à animer, à communiquer et à mettre en réseau les différents acteurs;
- Un bon niveau de rédaction de rapports; et
- Une grande motivation et autonomie d'action.

Agent comptable gestionnaire du Fonds d'Appui

65. Au sein de sa Cellule Administrative et Financière (CAF), le projet recrutera un agent comptable, qui sera chargé d'organiser, d'appuyer et de suivre la gestion du «Fonds d'Appui» mis en œuvre en lien avec le CRA et les DRAH. L'agent comptable sera placé sous l'autorité du Responsable Administratif et Financier du projet «Neer-Tamba». En liaison avec le responsable de la mise en œuvre du Fonds d'Appui, il travaillera en étroite collaboration avec les CRA et plus particulièrement les DRAH qui assureront les fonctions d'ordonnateur du Fonds. Il devra notamment veiller à soutenir les interventions des agents des services comptables des DRAH de façon à renforcer leurs capacités à gérer les fonds, tout en évitant en toute occasion de se substituer à eux dans leurs fonctions.

66. Il sera chargé des tâches suivantes:

- En collaboration avec les agents comptables des DRAH, mettre en place et assurer les systèmes financiers et comptables de suivi des financements (Fonds d'Appui), tout en assurant le suivi de la compatibilité financière avec les procédures comptable du projet;
- Aider à l'élaboration des documents contractuels liés à l'exécution des micro-projets;
- Superviser au niveau des DRAH l'ouverture des comptes budgétaire et analytique de chaque micro-projet, crédités du montant des subventions accordées sur le Fonds d'Appui par décision des Comités d'évaluation et d'approbation;
- Superviser le règlement par ces DRAH des remises de fonds destinées aux promoteurs des micro-projets, à débiter sur ces comptes;
- Participer au contrôle de la conformité et au suivi de l'usage des fonds par les bénéficiaires sur la base des justificatifs fournis, ainsi que les états de disponibilité budgétaire;
- Participer aux actions de formation et d'information des promoteurs de micro-projet sur les procédures d'acquisition des biens et services approuvées par le FIDA;
- Aider à la préparation des plans de travail annuels (PTBA); et
- Préparer les dossiers comptables périodiques des recettes, des décaissements, les rapports d'étape, les rapports d'avancement et autres rapports financiers.

67. Le candidat devra avoir un minimum de 5 années d'expérience professionnelle en matière de gestion administrative et comptable d'actions de développement rural. Il devra répondre au profil suivant:

- Un diplôme de comptabilité/gestion ou équivalent (des connaissances et des expériences en matière de gestion de fonds ou d'actions de type CDD seront considérées comme un atout);
- Un bon niveau de français, parlé, lu et écrit;
- Le sens de l'organisation et de la rigueur dans la planification et le suivi des activités;

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 11 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|

- Des aptitudes logistiques et de formation (animation et communication);
et
- Une grande motivation et autonomie d'action.

APPENDICE 2: TDR ÉTUDES D'AMÉNAGEMENT DE BAS-FONDS

(source PABSO)

INTRODUCTION

Contexte de l'étude

1. Le Programme d'Aménagement des bas-fonds dans le Sud-ouest et la Sissili (PABSO), financé par la Coopération allemande, a pour objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale par une meilleure utilisation et mise en valeur du potentiel agricole. Il comprend trois composantes qui sont:
 - La réalisation d'aménagements hydroagricoles et de protection des bassins versants, l'appui-conseil aux acteurs et aux filières porteuses; et
 - Le financement des activités à travers son volet crédit.
2. Dans le cadre de ses activités, le PABSO souhaite obtenir les services de bureaux d'études pour mener les études d'aménagement de bas-fonds et de protection de bassins versants qui font l'objet des présents termes de référence.

Objectif des études

3. L'objectif des études est d'élaborer un dossier d'exécution pour les travaux d'aménagement des bas-fonds et de protection de leur bassin versant.

CONTENU DES ÉTUDES

Les prestations comprendront: ...

Les études de base

Reconnaissance préliminaire du site

4. La reconnaissance préliminaire du site a pour objectif de cerner les spécificités de chaque site. Il s'agira donc pour toute l'équipe qui sera mobilisée pour l'étude, de parcourir le bas-fond et ses alentours immédiats afin de déterminer pour chaque site les limites des zones à lever, les sections aménageables, les sections non aménageables, les zones de ravines à traiter,...
5. Au cours de cette reconnaissance, le chef de mission procèdera également à l'identification des zones d'emprunt de matériaux (moellons, eau, agrégats pour béton, etc.).

Études topographiques

6. Les études topographiques porteront sur un levé topographique de la zone délimitée pour l'aménagement (en prenant les profils en longs et en travers nécessaires). Les superficies couvertes par les levés doivent permettre d'avoir une superficie aménageable supérieure ou égale à celle prévue.
7. Les bornes qui serviront de base d'implantation des futurs ouvrages seront confectionnées en béton, bien ancrées dans le sol, facilement repérables sur le terrain (y inscrire la cote ou le numéro de la borne) et devront résister au temps.
8. Les plans de masse feront ressortir tous les détails de terrain: arbres, pistes, mares, zones boisées, lieux de culte, lieux sacrés, lignes de crêtes, lignes de thalweg,

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 11 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|

changements de déclivité, versants, ouvrages existants, concessions, points d'eau, exploitations, etc.

9. Les plans seront établis à l'échelle 1/1000 et les courbes de niveau seront équidistantes de 30 cm (pour faciliter le calage des diguettes).

Études pédologiques

10. L'objectif essentiel des études pédologiques est de déterminer les caractéristiques des unités des sols composant le bas-fond, de déterminer leur aptitude pour les spéculations envisagées par les futurs bénéficiaires et au besoin recommander d'autres cultures ou des amendements pour leur permettre de répondre à leur vocation.

11. Les études pédologiques décriront et présenteront sur une carte à l'échelle 1/1000^{ème} les différents types de sols dans le bas-fond et leurs aptitudes. Ce travail sera basé sur l'étude de profils naturels (puits et puisards) et de profils établis, permettant d'observer les sols in situ.

12. La densité d'observations sera d'un profil par hectare (une observation consistant en une fosse pédologique) et la description des profils sera conforme à la méthode FAO.

Études hydrologiques et hydraulique

13. Elles comprendront:

- L'étude des caractéristiques physiques du bassin versant: délimitation du bassin versant, superficie, périmètre, réseau hydrographique, caractéristiques topographiques;
- La collecte et le traitement des données pluviométriques et climatiques;
- L'évaluation des apports (liquides et solides) au site; et
- L'estimation de la crue de projet.

Notice d'impact sur l'environnement

14. Il s'agit de l'élaboration d'une notice d'impact sur l'environnement qui comportera une présentation sommaire des éléments suivants:

- Une description de l'état initial du site et de son environnement;
- Une description de l'activité projetée et des objectifs à atteindre;
- Une description des caractéristiques ou des éléments du projet qui ont des impacts négatifs ou positifs;
- Une identification des caractéristiques ou des éléments de l'environnement qui peuvent subir des impacts négatifs;
- Une détermination de la nature et de l'importance des impacts sur l'environnement; et
- Une présentation des mesures à prendre pour supprimer, réduire, gérer ou compenser les effets négatifs sur l'environnement ainsi que l'estimation des coûts correspondants.

15. Dès le démarrage de cette étude, le bureau d'études devra se rapprocher de la direction des aménagements du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, pour les associer afin d'obtenir l'avis de conformité pour les NIE qui seront élaborées.

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 11 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|

Les études d'aménagement

16. Les études d'aménagement porteront essentiellement sur la conception des ouvrages de l'aménagement (diguettes suivant courbes de niveau revêtues, seuils déversant et périmètres maraîchers) et celle des ouvrages de protection de l'aménagement contre l'érosion.

Les ouvrages de l'aménagement

- Il s'agit pour le prestataire de procéder, en fonction des résultats d'études de base à:
 - La détermination des caractéristiques du bas-fond qui permettra de juger de la faisabilité du type d'aménagement retenu (DCN);
 - Au calage et au dimensionnement des diguettes en respectant le principe de calage des DCN et en évitant les zones inadaptées (boisées, mares, buttes, etc.);
 - Au calage et au dimensionnement des ouvrages du périmètre maraîcher (puits à grand diamètre, bacs de reprise, ..) pour les lots 1, 4 et 6;
 - La description des ouvrages (diguettes, seuils, pertuis, etc.): longueur, nombre, position, etc.; et
 - L'établissement du devis quantitatif des ouvrages projetés; l'élaboration des vues, plans, coupes et détails des différents ouvrages.

17. Dans le cas où les caractéristiques du bas-fond ne permettent pas le type d'aménagement envisagé, le prestataire pourra proposer des variantes du même type.

Les ouvrages de protection de l'aménagement (mesures anti-érosives)

18. Pendant la visite de reconnaissance des sites, le GR fera une prospection du bas-fond et de ses alentours immédiats pour se rendre compte du phénomène éventuel d'érosion des sols.

19. Sur la base des constats de dégradation des sols du bassin versant (ravines importantes dans la zone à aménager, présence de sable dans le bas-fond, etc.); il fera des propositions de mesures anti-érosives pour freiner le phénomène d'érosion.

Élaboration du CCTP

20. Sur la base des résultats des études d'aménagement, le prestataire élaborera les Cahier des Clauses Techniques Particulières qui serviront à l'établissement du Dossier d'appel d'offres pour la réalisation des travaux.

DÉROULEMENT DES ÉTUDES ET RÉSULTATS ATTENDUS

21. À la fin des études, le prestataire aura à remettre un rapport provisoire pour chaque site comprenant les pièces suivantes:

- Le mémoire technique comprenant: (a) les études topographiques, pédologiques et d'ingénierie; (b) un planning prévisionnel des travaux, (c) les calculs d'avant-métrés des ouvrages, (d) les devis quantitatifs détaillés par type d'ouvrage (DCN, ouvrages de protection anti -érosives, etc.);
- Les pièces dessinées comprenant: (a) le plan de situation du site; (b) les plans topographiques; (c) les plans pédologiques (cartes d'aptitude des sols...); (d) les profils en long et en travers des ouvrages projetés; (e) les vues, plans, coupes et détails des différents ouvrages; (f) les plans de ferrailage et de coffrage des ouvrages; (g) toute autre pièce jugée nécessaire;

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 11 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|

- Le rapport de notice d'impact environnemental;
- Le CCTP; et
- Le devis estimatif confidentiel.

DOCUMENTS DISPONIBLES

22. Le PABSO restera à la disposition du Prestataire pour lui fournir tout document lié au Programme et qui pourrait lui être utile à la réalisation des études.

MOYENS HUMAINS

23. L'attributaire du marché devra fournir le personnel suivant:

- Un Ingénieur GR Chef de mission, pouvant justifier d'une expérience minimum de 10 ans dans la réalisation d'études détaillées d'aménagements hydroagricoles;
- Un technicien BEP ayant au moins 10 ans d'expérience dans les levés topographiques d'aménagements hydroagricoles et le traitement informatique des données;
- Un pédologue avec une expérience minimum de cinq (5) ans dans la classification des sols, notamment par la méthode FAO; et
- Un Environnementaliste avec une expérience minimum de 5 ans.

CALENDRIER D'EXÉCUTION

24. La durée des prestations objet de la présente consultation est de deux (2) mois pour tous les lots. Les rapports provisoires seront remis au terme du délai proposé par le bureau d'études dans sa soumission et les rapports définitifs seront remis deux (2) semaines après réception des observations du PABSO.

RAPPORTS ET RESTITUTION DES ÉTUDES

25. Les rapports provisoires seront édités en trois (3) exemplaires et soumis au PABSO pour observations. A la remise des rapports provisoires, une restitution sera faite par le prestataire au siège du PABSO et éventuellement sur le terrain 'si des points de clarification sont nécessaires.

26. Les rapports définitifs intégrant les observations du PABSO seront édités en cinq (5) exemplaires + un (1) en support numérique. Tous les rapports seront présentés par site.

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 11 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|

APPENDICE 3: TDR SUIVI-CONTRÔLE, AMÉNAGEMENTS DE BAS-FONDS

(source PABSO)

INTRODUCTION ET CONTEXTE DE LA MISSION

1. Le Programme d'Aménagement des bas-fonds dans le Sud-ouest et la Sissili (PABSO), financé par la Coopération allemande, a pour objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale par une meilleure utilisation et mise en valeur du potentiel agricole. Il comprend trois composantes qui sont:
 - La réalisation d'aménagements hydroagricoles et de protection des bassins versants;
 - L'appui-conseil aux acteurs et aux filières porteuses; et
 - Le financement des activités à travers son volet crédit.
2. Dans le cadre de ses activités, le PABSO souhaite obtenir les services de bureaux d'études pour une mission de suivi-contrôle des travaux d'aménagement de bas-fonds et de protection de bassins versants qui font l'objet des présents termes de référence.

DESCRIPTION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

3. Le type d'aménagement consiste en des di guettes suivant les courbes de niveau revêtues par du géotextile et des moellons. Les travaux comprennent:
 - L'implantation des diguettes;
 - Les travaux de préparation du terrain (abattage d'arbres; préparation des carrières et zones de fondation des ouvrages);
 - La réalisation du remblai compacté des di guettes et le talutage;
 - Les déblais;
 - La réalisation des ouvrages en béton ordinaire (pertuis de vidange, bassin de dissipation.);
 - La pose de géotextile et d'enrochements;
 - La fourniture et la pose de vannettes métalliques;
 - La fourniture et la pose de gabions;
 - La réalisation d'ouvrages de protection de l'aménagement selon le as;
 - Le ripage et le planage sommaire; et
 - Le parcellement de l'aménagement.

OBJET ET CONSISTANCE DES PRESTATIONS DEMANDÉES

Objet des prestations

4. Les prestations objets des présents TDR concernent le suivi-contrôle des travaux d'aménagement de bas-fonds décrits au point 2 ci-dessus.

B. Consistance des prestations

Nature et étendue des prestations

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 11 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|

5. Elles consistent en la surveillance et au suivi-contrôle permanent à pied d'œuvre du chantier pendant toute la durée d'exécution des travaux pour s'assurer quotidiennement que:
- Les travaux sont exécutés conformément aux prescriptions techniques et spéciales et en respectant les modifications de détail qui ont pu être décidées en accord avec les parties concernées;
 - Les travaux sont exécutés selon les règles de l'art et conformément au planning
 - d'exécution arrêté en accord avec l'Entrepreneur; et
 - Les sommes payées à l'Entreprise correspondent exactement à celles qui lui sont dues
- compte tenu des travaux réellement exécutés.
6. La mission de suivi-contrôle est chargée de faire respecter les normes et spécifications techniques, et notamment les tâches suivantes:
- Exécuter quotidiennement toutes les inspections et exiger tous les échantillons et essais;
 - Nécessaires, afin de vérifier que les matériaux et fournitures utilisés sont conformes aux plans et documents d'exécution; et
 - Superviser les tests de suivi-contrôle de qualité faits par l'Entrepreneur (béton, agrégats, enrochement, etc.).

Suivi-contrôle et surveillance à pied d'œuvre

7. La mission de suivi-contrôle devra:
- Suivre-contrôler l'exécution des travaux pour qu'elle soit conforme aux prescriptions des pièces contractuelles en matière de qualité, de délais et de coûts;
 - Vérifier que les implantations, alignements, dosages et niveaux sont conformes aux plans et documents d'exécution;
 - Vérifier quotidiennement les effectifs des diverses catégories de main d'œuvre de l'Entreprise;
 - Vérifier que la qualité et le nombre des équipements affectés au chantier par l'Entreprise sont en tout point conformes au programme approuvé;
 - Mesurer les quantités de travaux et de matériaux mis en œuvre au jour le jour;
 - Vérifier les métrés établis par l'Entreprise;
 - Vérifier et approuver les notes de calcul et les dessins d'exécution établis par l'Entreprise concernant les travaux provisoires avant la réalisation des travaux définitifs; et
 - Étudier et approuver éventuellement toutes les propositions ou modifications techniques suggérées par l'Entreprise sous réserve de l'accord du PABSO.
8. Dans ce cas, la mission de suivi-contrôle disposera de sept (7) Jours calendaires pour le suivi- contrôle des documents soumis à approbation. Une fois vérifiés, les documents signés par lui et marqués «Bon pour exécution» seront envoyés à l'Entreprise en temps opportun pour respecter le programme des travaux. A l'issue des travaux, la mission de suivi-contrôle enverra au P ABSO quatre (4) copies et une version reproductible des plans de recollement.

Coordination générale du contrat

9. La mission de suivi-contrôle devra:

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 11 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|

- Organiser et diriger des rencontres hebdomadaires de chantier auxquelles participent le PABSO, l'Entreprise et lui-même afin d'établir l'état d'avancement des travaux. Ces réunions feront l'objet d'un procès-verbal préparé par la mission de suivi-contrôle et signé par son Chef de mission et par l'Entreprise. Dans cette perspective, la mission de suivi-contrôle établira un planning de surveillance des chantiers, qu'il soumettra à l'approbation préalable du PABSO; et
- Participer aux réunions périodiques de projet qui seront tenues entre la mission de suivi-contrôle et le PABSO; ces réunions feront l'objet d'un procès-verbal également préparé par la mission de suivi-contrôle.

Suivi-contrôle des coûts et certification des paiements

10. La mission de suivi-contrôle devra:

- Vérifier et certifier les métrés et attachements établis par l'Entrepreneur;
- et
- Vérifier, certifier et transmettre au PABSO les décomptes présentés par l'Entrepreneur.

Édition des rapports, procès-verbaux de réunion et documents de chantier

11. La mission de suivi-contrôle devra:

- Rédiger les procès-verbaux des réunions hebdomadaires de chantier puis assurer leur diffusion auprès du PABSO et de l'Entreprise. L'examen des différents procès-verbaux devra permettre de se rendre compte des travaux effectués avant et pendant la période concernée;
- Établir chaque mois, un rapport faisant l'état d'avancement des travaux qui sera remis au PABSO en cinq (5) exemplaires; et
- Veiller sur la tenue des documents de chantier suivants: (a) journal de chantier; (b) cahier des procès-verbaux; (c) cahier des notes de service.

12. Sur le journal, les représentants de la mission de suivi-contrôle doivent noter chaque jour, au fur et à mesure, toute la vie du chantier:

- Leurs activités personnelles et les heures de visite;
- Le fonctionnement du chantier, les relevés des approvisionnements effectués, du travail exécuté ainsi que de la main d'œuvre, des matériaux et du matériel employés et des incidents constatés (arrêts d'engins, etc.);
- La consignation des notes de service, des ordres de service et des différentes consignes données à l'Entrepreneur;
- Les essais effectués; et
- Les tranches de travail commencées ou terminées dans la journée.

13. Les représentants de la mission de suivi-contrôle, lorsqu'ils quittent le chantier, indiqueront sur le journal l'endroit où ils se rendent, de telle façon qu'ils puissent être facilement retrouvés. Ce journal de chantier est visé par le PABSO lors de ses passages.

14. Sur le cahier des procès-verbaux sont rédigés les procès-verbaux établis contradictoirement avec l'Entrepreneur pour les diverses opérations importantes du chantier, pouvant concerner:

- L'implantation des ouvrages;
- Les opérations topographiques, etc.

15. Dans le cahier des notes de service, les notes de service, numérotées à partir de 1 pour chaque chantier, sont rédigées en trois (3) exemplaires par une

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 11 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|

superposition de papiers copiant et doivent porter les signatures de la mission de suivi-contrôle et de l'Entreprise:

- Le premier exemplaire est remis à l'Entrepreneur;
 - Le duplicata au P ABSO; et
 - La souche reste dans le cahier et en aucun cas, n'en sera détachée.
16. Si un ordre est de nature à entraîner une augmentation des dépenses prévues au devis estimatif, la mission de suivi-contrôle doit en informer le PABSO avant de le transmettre à l'Entrepreneur.
 17. Les ordres entraînant une augmentation des dépenses doivent impérativement faire l'objet d'un dossier accompagné d'un état motivant l'augmentation, à adresser au PABSO par la mission de suivi-contrôle et de telle manière que les délais de transmission et d'approbation ne perturbent pas la marche normale des travaux.
 18. L'accord du PABSO est indispensable pour les modifications prévues au point 3.2.b ci-dessus.
 19. À cet effet, la mission de suivi-contrôle étudiera le projet avant l'ouverture du chantier et signalera par écrit, au PABSO toutes modifications et adaptations du projet qu'il estimerait nécessaires. Il s'efforcera, lors des visites de chantier, de prévoir et de déceler les modifications de détail qu'il y'aurait lieu d'adapter au projet, compte tenu de l'état d'avancement des travaux.
 20. Les carnets d'attachements vont toujours par paire, l'un est relatif aux mois pairs et l'autre aux mois impairs. En permanence, le carnet du mois doit se trouver sur le chantier, alors que le carnet du mois précédent est à la disposition de la mission de suivi-contrôle. Ces attachements qui sont pris au fur et à mesure de l'avancement des travaux, représentent le métré des travaux, exécutés depuis l'attachement précédent. Ils sont établis contradictoirement avec l'entrepreneur et contresignés par lui au moment de la présentation qui lui en est faite.
 21. Le rapport hebdomadaire est établi au moins une fois par semaine en double exemplaire, par la mission de suivi-contrôle en rapport avec l'Entrepreneur. e rapport est un condensé de l'activité de l'entreprise pendant la semaine écoulée.

Établissement d'autres documents de travail tels que:

22. La mission devra assurer l'établissement des documents de travail tels que:
 - Planning de surveillance Les programmes des travaux sont établis par l'entrepreneur à partir du planning général dressé par la mission de suivi-contrôle. Ils ne sont valables qu'après approbation par la mission de suivi-contrôle. Suivant ce planning, la mission de suivi-contrôle établit un planning de surveillance qui doit être approuvé par le PABSO;
 - Journal d'attachements: Sur ce journal sont reportées les quantités portées sur les carnets d'attachements;
 - Décomptes provisoires et définitifs: La mission de suivi-contrôle reçoit de l'entrepreneur un projet de décompte. Ce projet de décompte doit être examiné et visé par la mission de suivi-contrôle. Le décompte provisoire est établi mensuellement à partir du marché et du journal d'attachements. Les décomptes provisoires ne constituent que des documents permettant de verser mensuellement à l'entrepreneur un acompte proportionnel au volume de travaux exécutés pendant le mois. Le décompte définitif est établi, à partir d'un dossier de recollement lorsque les ouvrages sont

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 11 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|

terminés et la réception provisoire prononcée. Les décomptes sont établis en dix (10) exemplaires, chacun des exemplaires est signé pour acceptation par l'entrepreneur avant sa transmission au PABSO. L'entrepreneur fournira le nombre supplémentaire d'exemplaires dont il a besoin;

- Rapport spécial sur la marche du chantier Ce document est établi dans le courant du mois pour les travaux effectués le mois précédent;
- Procès-verbaux de réception Ces procès-verbaux sont établis sur les lieux du chantier en cinq (5) exemplaires originaux contresignés par les représentants de l'entrepreneur et du PABSO présents à la réception. L'un des exemplaires est remis à l'entrepreneur;
- Dossiers de recollement: Lorsqu'un ouvrage est terminé et la réception provisoire prononcée, l'entrepreneur établit le dossier de recollement d'après tous les documents et documents minutes rédigés pendant le cours des travaux. Ce dossier est composé: (a) Des dossiers dessins qui représentent les travaux réellement exécutés; (b) d'un rapport relatant le déroulement général des travaux et notant les faits saillants constatés pendant leur exécution. Le dossier de recollement comprend également le métré définitif, établi d'après les documents énumérés ci-dessus et qui sert à l'établissement du décompte définitif, dont un exemplaire lui est adjoint; et
- Ordre de service: La mission de suivi-contrôle établit tout ordre de service destiné à l'entrepreneur qu'il juge nécessaire pour l'accomplissement de sa mission. Ils sont établis suivant la formule administrative, en quatre exemplaires: Un (1) pour l'entreprise; Deux (2) pour le P ABSO; Un (1) pour la mission de suivi-contrôle.

Rédiger le rapport final de sa mission

23. Le rapport final est présenté en même temps que le dernier rapport mensuel d'exécution de la mission de surveillance à pied d'œuvre et de suivi-contrôle des travaux. Il fera la synthèse des rapports mensuels et sera présenté suivant le même canevas. Ce rapport final sera fourni au PABSO en cinq (5) exemplaires. Tous les documents de chantier seront remis au PABSO lors de la présentation du rapport final et du décompte définitif.

Assistance au PABSO pendant la période de garantie

24. La mission de suivi-contrôle est chargée des prestations suivantes:
- Surveiller les travaux et essais pouvant s'avérer nécessaires pendant les périodes de garantie du marché de l'entrepreneur, faire exécuter les essais nécessaires pour s'assurer que ces travaux ont été bien exécutés et donnent les résultats attendus;
 - Suivre-contrôler l'exécution des engagements de l'entrepreneur pendant les périodes de garantie;
 - Préparer les instructions nécessaires en vue des opérations d'approbation de travaux et de délivrance des certificats de garantie; et
 - Approuver et remettre au PABSO les dessins rectificatifs des travaux exécutés (s'il y'a lieu) établis par l'entrepreneur compte tenu des rectifications exécutées pendant les périodes de garantie.
25. Ces prestations sont effectuées par des missions d'experts qualifiées de la mission de suivi-contrôle au moment opportun, à la demande expresse du PABSO.

MOYENS À METTRE EN ŒUVRE PAR LA MISSION DE SUIVI- CONTRÔLE

Personnel requis

26. Pour les prestations, la mission de suivi-contrôle mobilisera le personnel suivant:
- Un Ingénieur Génie Rural ou Génie Civil, ayant une expérience de plus de cinq (5) ans dans le domaine de la conception et du suivi-contrôle des travaux d'aménagements de bas- fonds pour la supervision des travaux;
 - Un technicien topographe ayant au moins trois (3) ans d'expérience dans le suivi- contrôle topographique des aménagements pour le suivi-contrôle à pied d'œuvre des travaux; et
 - Un géotechnicien ayant au moins trois (3) ans d'expérience dans le suivi-contrôle géotechnique des travaux d'aménagements.
27. La mission de suivi-contrôle est autorisée à proposer toute variante technique pour cette équipe de suivi-contrôle et d'en exposer le bien fondé.

NB: Les travaux de supervision se feront toutes les deux (02) semaines. Dans le cas où le lot comprend deux sites, il faudra un topographe par site, mais un géotechnicien pour les deux sites.

Moyens logistiques

28. La mission de suivi-contrôle mettra à la disposition de son équipe du matériel roulant pour ses déplacements sur le terrain. Il disposera également des équipements informatiques nécessaires à l'établissement des différents documents.

DELAI D'EXÉCUTION

29. Le délai d'exécution maximum de la mission de suivi-contrôle est présenté pour chaque lot dans le tableau suivant:

| Lots | Sites | Types d'aménagement | Superficie aménageable (ha) | Durée d'exécution (Jours) | Durée d'exécution (mois) |
|-------|------------|---------------------|-----------------------------|---------------------------|--------------------------|
| Lot 1 | Sorindigui | DCN | 35 | 135 | 4,5 |
| | Kpédia | DCN | 22 | | |
| Lot 2 | Segré | DCN | 44 | 135 | 4,5 |
| Lot 3 | Sierka | DCN | 17 | 90 | 3 |
| Lot 4 | Ouadiel | DCN | 34 | 120 | 4 |
| Lot 5 | Zingane | DCN | 20 | 90 | 3 |
| Lot 6 | Saboué | DCN | 10 | 90 | 3 |
| | Naboré | DCN | 15 | | |

30. En tout état de cause, ce délai pourra être légèrement ajusté à la baisse ou à la hausse, en fonction des performances de l'entreprise en charge des travaux.

LISTE DES DOCUMENTS DISPONIBLES

- Dossiers d'Appels d'Offres;
- Dossier d'APD;
- Dossiers de plans d'aménagement des bas-fonds; et
- Rapports d'études diagnostics participatifs.

APPENDICE 4: TDR SUIVI-CONTRÔLE PÉRIMÈTRES MARAÎCHERS

(source PABSO)

INTRODUCTION ET CONTEXTE DE LA MISSION

1. Le Programme d'Aménagement des bas-fonds dans le Sud-ouest et la Sissili (PABSO), financé par la Coopération allemande, a pour objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale par une meilleure utilisation et mise en valeur du potentiel agricole. Il comprend trois composantes qui sont:
 - La réalisation d'aménagements hydro agricoles et de protection des bassins versants;
 - L'appui-conseil aux acteurs et aux filières porteuses; et
 - Le financement des activités à travers son volet crédit.
2. Dans le cadre de ses activités, le PABSO souhaite obtenir les services de bureaux d'études pour une mission de suivi contrôle des travaux d'aménagement de Périmètres maraîchers avec puits.

DESCRIPTION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

3. Les travaux comprennent pour chaque site: amenée, installation et repli.
 - Implantation des puits;
 - Travaux de terrassement: (a) Débroussaillage de l'emprise de l'aménagement, (b) Abattage des arbres de circonférence supérieure à 1 m mesuré à 1,50 m du sol, (c) Planage sommaire et comblement des dépressions, (d) Labour croisé, (e) Parcelle ment du périmètre;
 - Puits en béton armé de diamètre 1,80 m: (a) Fonçage des puits: (b) Essai de pompage (c) Equipement des puits avec Cuvelage de diamètre 1,80 m, Ancrages intermédiaires, Ancrages de base, Trousse coupante ,Colonne de captage filtrante , Margelle de 0,8 m de hauteur ,Trottoir anti bournier de 0,80m m de largeur en béton armé Bati d'exhaure en IPN de 100 et IPN de 80 avec 3 poulies à double gorge; et
 - Clôture grillagée: Fourniture et pose de clôture en grillage confectionné avec du fil De fer galvanisé diamètre 1,5 mm avec mailles 5 cm de hauteur 1,50 m, tendeurs, fil de fer, cornières, 1 portail d'accès à 2 battants de 1,50 m de hauteur et 2,00 m de largeur totale, béton armé pour poteaux des portails et aux angles et béton cyclopéen pour scellement des cornières.

OBJET ET CONSISTANCE DES PRESTATIONS DEMANDÉES

Objet des prestations

4. Les prestations objet des présents TDR concernent le Suivi contrôle des «travaux d'aménagement de Périmètres maraîchers avec puits» décrits au point 2 ci-dessus.

Consistance des prestations

Nature et étendue des prestations

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 11 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|

5. Elles consistent en la surveillance et au suivi contrôle permanent à pied d'œuvre du chantier pendant toute la durée d'exécution des travaux pour s'assurer quotidiennement que:
- Les travaux sont exécutés conformément aux prescriptions techniques et spéciales et en respectant les modifications de détail qui ont pu être décidées en accord avec les parties concernées;
 - Les travaux sont exécutés selon les règles de l'art et conformément au planning d'exécution arrêté en accord avec l'Entrepreneur; et
 - Les sommes payées à l'Entreprise correspondent exactement à celles qui lui sont dues compte tenu des travaux réellement exécutés.
6. La mission de suivi contrôle est chargée de faire respecter les normes et spécifications techniques, et notamment les tâches suivantes:
- Exécuter quotidiennement toutes les inspections et exiger tous les échantillons et essais nécessaires, afin de vérifier que les matériaux et fournitures utilisés sont conformes aux plans et documents d'exécution; et
 - Superviser les tests de suivi contrôle de qualité faits par l'Entrepreneur (béton, agrégats, enrochement, etc.).

Suivi-contrôle et surveillance à pied d'œuvre

7. La mission de suivi contrôle devra:
- Contrôler que l'exécution des travaux est conforme aux prescriptions des pièces contractuelles en matière de qualité, de délais et de coûts;
 - Vérifier que les implantations, alignements, dosages et niveaux sont conformes aux plans et documents d'exécution;
 - Vérifier quotidiennement les effectifs des diverses catégories de main d'œuvre de l'Entreprise;
 - Vérifier que la qualité et le nombre des équipements affectés au chantier par l'Entreprise sont en tout point conformes au programme approuvé;
 - Mesurer les quantités de travaux et de matériaux mis en œuvre au jour le jour; Vérifier les métrés établis par l'Entreprise;
 - Vérifier et approuver les notes de calcul et les dessins d'exécution établis par l'Entreprise concernant les travaux provisoires avant la réalisation des travaux définitifs; et
 - Étudier et approuver éventuellement toutes les propositions ou modifications techniques suggérées par l'Entreprise sous réserve de l'accord du PABSO.
8. Dans ce cas, la mission de suivi contrôle disposera de sept (7) jours calendaires pour le suivi contrôle des documents soumis à approbation. Une fois vérifiés, les documents signés par lui et marqués «Bon pour exécution» seront envoyés à l'Entreprise en temps opportun pour respecter le programme des travaux. A l'issue des travaux, la mission de suivi contrôle enverra au PABSO quatre (4) copies dont une reproductible des plans de recollement.

Coordination générale du contrat

9. La mission de suivi contrôle devra:
- Organiser et diriger des rencontres hebdomadaires de chantier auxquelles participent le P ABSO, l'Entreprise et lui-même afin d'établir l'état d'avancement des travaux. Ces réunions feront l'objet d'un procès-verbal préparé par la mission de suivi contrôle et signé par son Chef de mission et par l'Entreprise. Dans cette perspective, la mission de suivi contrôle

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 11 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|

établira un planning de surveillance des chantiers, qu'il soumettra à l'approbation préalable du P ABSO;

- Participer aux réunions périodiques de projet qui seront tenues entre la mission de suivi contrôle et le P ABSO; ces réunions feront l'objet d'un procès-verbal également préparé par la mission de suivi contrôle.

Suivi-contrôle des coûts et certification des paiements

10. La mission de suivi contrôle devra:

- Vérifier et certifier les métrés et attachements établis par l'Entrepreneur;
- et
- Vérifier, certifier et transmettre au P ABSO les décomptes présentés par l'Entrepreneur;

Édition des rapports, procès-verbaux de réunion et documents de chantier

11. La mission de suivi contrôle devra:

- Rédiger les procès-verbaux des réunions hebdomadaires de chantier puis assurer leur diffusion auprès du P ABSO et de l'Entreprise. L'examen des différents procès-verbaux devra permettre de se rendre compte des travaux effectués avant et pendant la période concernée;
- Établir chaque mois, un rapport faisant l'état d'avancement des travaux qui sera remis au P ABSO en cinq (5) exemplaires; et
- Veiller sur la tenue des documents de chantier suivants: Journal de chantier, cahier des procès-verbaux, cahier de notes de service, rapport hebdomadaire, carnet d'attachements.

12. Sur le journal de chantier, les représentants de la mission de suivi contrôle doivent noter chaque jour, au fur et à mesure, toute la vie du chantier:

- Leurs activités personnelles et les heures de visite;
- Le fonctionnement du chantier, les relevés des approvisionnements effectués, du travail exécuté ainsi que de la main d'œuvre, des matériaux et du matériel employés et des incidents constatés (arrêts d'engins, etc.);
- La consignation des notes de service, des ordres de service et des différentes consignes données à l'Entrepreneur;
- Les essais effectués; et
- Les tranches de travail commencées ou terminées dans la journée.

13. Les représentants de la mission de suivi contrôle, lorsqu'ils quittent le chantier, indiqueront sur le journal l'endroit où ils se rendent, de telle façon qu'ils puissent être facilement retrouvés.

14. Ce journal de chantier est visé par le P ABSO lors de ses passages.

15. Sur le cahier des procès-verbaux, sont rédigés les procès-verbaux établis contradictoirement avec l'Entrepreneur pour les diverses opérations importantes du chantier, pouvant concerner:

- L'implantation des ouvrages; et
- Les opérations topographiques, etc.

16. Dans le cahier de notes de service, les notes de service, numérotées à partir de 1 pour chaque chantier, sont rédigées en trois (3) exemplaires par une superposition de papiers copiant et doivent porter les signatures de la mission de suivi contrôle et de l'Entreprise:

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 11 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|

- Le premier exemplaire est remis à l'Entrepreneur;
 - Le duplicata au P ABSO; et
 - La souche reste dans le cahier et en aucun cas, n'en sera détachée.
17. Si un ordre est de nature à entraîner une augmentation des dépenses prévues au devis estimatif, la mission de suivi contrôle doit en informer le P ABSO avant de le transmettre à l'Entrepreneur.
 18. Les ordres entraînant une augmentation des dépenses doivent impérativement faire l'objet d'un dossier accompagné d'un état motivant l'augmentation, à adresser au PABSO par la mission de suivi contrôle et de telle manière que les délais de transmission et d'approbation ne perturbent pas la marche normale des travaux.
 19. L'accord du PABSO est indispensable pour les modifications prévues au point 3.2.b ci- dessus.
 20. À cet effet, la mission de suivi contrôle étudiera le projet avant l'ouverture du chantier et signalera par écrit, au PABSO toutes modifications et adaptations du projet qu'il estimerait nécessaires. Il s'efforcera, lors des visites de chantier, de prévoir et de déceler les modifications de détail qu'il y'aurait lieu d'adapter au projet, compte tenu de l'état d'avancement des travaux.
 21. Le Rapport hebdomadaire est établi au moins une fois par semaine en double exemplaire, par la mission de suivi contrôle en rapport avec l'Entrepreneur. Ce rapport est un condensé de l'activité de l'entreprise pendant la semaine écoulée.
 22. Les carnets d'attachelements vont toujours par paire, l'un est relatif aux mois pairs et l'autre aux mois impairs. En permanence, le carnet du mois doit se trouver sur le chantier, alors que le carnet du mois précédent est à la disposition de la mission de suivi contrôle. Ces attachelements qui sont pris au fur et à mesure de l'avancement des travaux, représentent le métré des travaux, exécutés depuis l'attachelement précédent. Ils sont établis contradictoirement avec l'entrepreneur et contresignés par lui au moment de la présentation qui lui en est faite.

Assurer l'établissement d'autres documents de travail

23. Il s'agit de documents tels que

Planning de surveillance: Les programmes des travaux sont établis par l'entrepreneur à partir du planning général dressé par la mission de suivi contrôle Ils ne sont valables qu'après approbation par la mission de suivi contrôle Suivant ce planning, la mission de suivi contrôle établit un planning de surveillance qui doit être approuvé par le PABSO.

- Journal d'attachelements: Sur ce journal sont reportées les quantités portées sur les carnets d'attachelements;
- Décomptes provisoires et définitifs La mission de suivi contrôle reçoit de l'entrepreneur un projet de décompte. Ce projet de décompte doit être examiné et visé par la mission de suivi contrôle Le décompte provisoire est établi mensuellement à partir du marché et du journal d'attachelements. Les décomptes provisoires ne constituent que des documents permettant de verser mensuellement à l'entrepreneur un acompte proportionnel au volume de travaux exécutés pendant le mois. Le décompte définitif est établi, à partir d'un dossier de recollement lorsque les ouvrages sont terminés et la réception provisoire prononcée. Les décomptes sont établis en cinq (5) exemplaires, chacun des exemplaires est signé pour

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 11 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|

- acceptation par l'entrepreneur avant sa transmission au PABSO. L'entrepreneur fournira le nombre supplémentaire d'exemplaires dont il a besoin;
- Rapport spécial sur la marche du chantier: Ce document est établi dans le courant du mois pour les travaux effectués le mois précédent;
 - Procès-verbaux de réception Ces procès-verbaux sont établis sur les lieux du chantier en cinq (5) exemplaires originaux contresignés par les représentants de l'entrepreneur et du PABSO présents à la réception. L'un des exemplaires est remis à l'entrepreneur;
 - Dossiers de recollement Lorsqu'un ouvrage est terminé et la réception provisoire prononcée, l'entrepreneur établit le dossier de recollement d'après tous les documents et documents minutes rédigés pendant le cours des travaux. Ce dossier est composé: Des dossiers dessins qui représentent les travaux réellement exécutés; D'un rapport relatant le déroulement général des travaux et notant les faits saillants constatés pendant leur exécution. Le dossier de recollement comprend également le métré définitif, établi d'après les documents énumérés ci-dessus et qui sert à l'établissement du décompte définitif, dont un exemplaire lui est adjoint; et
 - Ordre de service La mission de suivi contrôle établit tout ordre de service destiné à l'entrepreneur qu'il juge nécessaire pour l'accomplissement de sa mission. Ils sont établis suivant la formule administrative, en quatre exemplaires: Un (1) pour l'entreprise; Deux (2) pour le PABSO; Un (1) pour la mission de suivi contrôle.

Rédiger le rapport final sa mission

24. Le rapport final est présenté en même temps que le dernier rapport mensuel d'exécution de la mission de surveillance à pied d'œuvre et de suivi contrôle des travaux. Il fera la synthèse des rapports mensuels et sera présenté suivant le même canevas. Ce rapport final sera fourni au PABSO en cinq (05) exemplaires. Tous les documents de chantier seront remis au PABSO lors de la présentation du rapport final et du décompte définitif.

Assistance au PABSO pendant la période de garantie

25. La mission de suivi contrôle est chargée des prestations suivantes:
- Surveiller les travaux et essais pouvant s'avérer nécessaires pendant les périodes de garantie du marché de l'entrepreneur, de faire exécuter les essais nécessaires pour s'assurer que ces travaux ont été bien exécutés et donnent les résultats attendus;
 - Suivi-contrôler l'exécution des engagements de l'entrepreneur pendant les périodes de garantie;
 - Préparer les instructions nécessaires en vue des opérations d'approbation de travaux et de délivrer les certificats de garantie;
 - Approuver et remettre au PABSO les dessins rectificatifs des travaux exécutés (s'il y'a lieu) établis par l'entrepreneur compte tenu des rectifications exécutées pendant les périodes de garantie.
26. Ces prestations sont effectuées par des missions d'experts qualifiées de la mission de suivi-contrôle au moment opportun, à la demande expresse du PABSO.

MOYENS À METTRE EN ŒUVRE PAR LE MISSION DE SUIVI-CONTRÔLE

Personnel requis

27. Pour les prestations, la mission de suivi contrôle mobilisera le personnel suivant par site /
- Un Technicien Supérieur Génie Rural ou hydraulicien ayant une expérience de plus de cinq (05) ans dans le domaine de la conception et du suivi contrôle des travaux d'aménagements de Périmètres maraîchers avec puits et une expérience du suivi -contrôle des travaux hydraulique réalisation de puits bétons avec équipements et essais) pour le suivi contrôle à pied d'œuvre des travaux.
28. La mission de suivi contrôle est autorisée à proposer toute variante technique pour cette équipe de suivi contrôle et d'en exposer le bien fondé.

Moyens logistiques

29. La mission de suivi contrôle mettra à la disposition de son équipe du matériel roulant pour ses déplacements sur le terrain.
30. Il disposera également des équipements informatiques nécessaires à l'établissement des différents documents.

DÉLAI D'EXÉCUTION

31. Le délai d'exécution maximum de la mission de suivi contrôle est de trois mois et demi (3,5) pour tous les lots.

LISTE DES DOCUMENTS DISPONIBLES POUVANT ÊTRE CONSULTÉS

- Dossiers d'Appels d'Offres;
- Dossier d'APD; et
- Dossiers de plans.

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 11 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|

APPENDICE 5: PRÉSENTATION SOMMAIRE DE LA PROCEDURE D'APPEL À PROPOSITIONS

1. Pour la réalisation de certaines activités visant le développement de l'offre de services d'appui-conseil et la diffusion de pratiques innovantes, une procédure simple d'appel à propositions sera mise en œuvre par les CRA. Elle permettra des décisions transparentes, basées sur la sélection de propositions émanant des acteurs en fonction de leur qualité dans le cadre d'enveloppes budgétaires indicatives. Elle a été adaptée de pratiques déjà employées au Burkina Faso dans des différents domaines⁹², ainsi que dans d'autres contextes aux niveaux sous régional et international pour soutenir des interventions du même type.
2. Un petit nombre d'acteurs de nature différente, dont obligatoirement des organisations rurales issues des populations cible seront ainsi sélectionnés et soutenus. Les propositions basées sur l'établissement de partenariats entre différents acteurs (OPA/ONG/ST) se verront favorisées. Pour chaque partenariat, les partenaires désigneront en leur sein un «chef de file» qui sera l'interlocuteur contractuel des CRA.
3. Les CRA passeront avec les partenaires sélectionnés des contrats ou conventions sur des périodes initiales de deux ans, basées sur l'exécution contractuelle de programmes annuels (comportant des indicateurs d'étape semestriels) et des mécanismes de gestion axée sur les résultats.

AXES D'INTERVENTIONS PROPOSÉS

4. Cette procédure est proposée initialement pour la mise en œuvre de services d'appui-conseil, mais pourrait aussi être envisagée éventuellement pour d'autres actions (ou ensemble d'actions d'une certaine taille), par exemple, pour la mise en œuvre dans le futur d'actions d'alphabétisation fonctionnelle et d'appui au renforcement des capacités au sein des OP, envisagées dans le cadre de la Composante 3.
5. Au démarrage du projet, il est envisagé de lancer des appels à propositions pour mettre en place trois types d'activités visant le développement de l'offre de services d'appui-conseil et la diffusion/validation de pratiques innovantes:
 - Appui-conseil pour la diffusion des bonnes pratiques de gestion durable des terres (conservation et restauration des sols, RNA, GIFS, AC,...);
 - Conseil de gestion technico-économique des exploitations familiales; et
 - Appui aux activités de réseaux d'acteurs thématiques.

Appui-conseil pour la diffusion des bonnes pratiques de gestion durable des terres (conservation et restauration des sols et des RN)

6. L'objectif est d'assurer la diffusion en milieu paysan des innovations techniques et des bonnes pratiques, issues notamment des projets appuyés par le FIDA, en matière de gestion durable de terres (CES/DRS: zaï, demi-lunes, RNA, AC, GIFS, etc.). Le Projet prendra en charge des coûts d'intervention liés à la réalisation des activités menées par ces prestataires spécialisés, ayant déjà développé des compétences dans ces domaines (p.ex.: Réseau MARP, ACT, TreeAid, SEMUS, ADECUSS, ARFA, etc.). En période de croisière, ce mécanisme devra ainsi permettre de soutenir l'établissement

⁹² À titre d'exemples, voir procédures employées sous l'égide du MRSI, pour la sélection de promoteurs de projets de recherche/développement financés par le FONRID, ou dans le cadre du projet WAAP (Banque mondiale).

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 11 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|

au niveau de chaque CRA de deux ou trois conventions avec ce type d'acteurs, de façon à couvrir l'ensemble des zones d'intervention du projet.

7. En termes de résultats, les actions viseront notamment la mise en place de Champs écoles

paysans, de champs de démonstration et d'essais en milieu paysan, et le soutien aux activités de «Formateurs paysans» et de «Paysans innovateurs» sur les thèmes différents concernés.

Services d'appui-conseil à la gestion technico-économique des exploitations familiales

8. Ces interventions auront pour objectif le renforcement, l'enrichissement et la diffusion des référentiels technico-économiques à la disposition des producteurs ruraux et de leurs capacités à gérer leurs activités. Les actions développées devront viser les résultats suivants:

- Mise en place de dispositifs de suivi des performances et de conseil global aux exploitations familiales («benchmarking»), et
- Diffusion (en langues locales) des référentiels auprès des OPA et des IMF intervenant en milieu rural.

9. Comme pour les activités précédentes, le projet soutiendra la prise en charge des coûts d'intervention liés à la réalisation des actions par les prestataires sélectionnés sur la base d'appels à propositions lancés par les CRA. Au départ, ces activités viseront des spéculations prioritaires en termes de sécurité alimentaire et d'amélioration du revenu (ex. riz, niébé et certains PFNL), puis pourront être élargies progressivement à une gamme plus étendue d'activités. Progressivement, le projet pourra ainsi être amené à soutenir l'extension de la couverture de ces actions à l'ensemble de sa zone d'intervention.

Soutien au développement de réseaux d'acteurs thématiques

10. Les actions soutenues auront pour objectif la capitalisation et la diffusion d'expériences innovantes et de «bonnes pratiques» par le biais de réseaux d'acteurs (du type «groupes de travail», «tables-filière», «plateformes», etc.) axés sur certaines thématiques jugées prioritaires. Les principaux résultats attendus seront:

- Le renforcement ou la création⁹³ de réseaux d'acteurs tournés vers l'innovation et la recherche/développement (associant OPA, MER, ONG, ST, Recherche, secteur privé, institutions de formation...);
- L'élaboration au sein de ces réseaux de programmes d'actions thématiques innovants, concertés entre acteurs; et
- La mise en œuvre des programmes retenus: organisation de visites et d'échanges d'expériences au niveau régional (voire éventuellement national et sous-régional, si nécessaire), réalisation d'actions de formation par des pairs.

11. Il devrait être possible de soutenir dans chaque région le fonctionnement de trois ou quatre réseaux mis en place sur des thèmes choisis en fonction des réalités et des priorités locales. Le soutien à ces réseaux se mettra en place de façon graduelle pendant les premières années du projet, à partir d'un certain nombre de thèmes de départ (maïs et irrigation d'appoint, production de semences améliorées, etc.). Pour la définition en fonction des réalités et des priorités régionales ou locales des thèmes sur lesquels seront lancés les appels à propositions, les CRA animeront un processus de consultation entre acteurs locaux (instituts de recherche, ONG, producteurs,

⁹³ S'ils n'existent pas.

institutions publiques, secteur privé), un premier appel à propositions devant pouvoir être lancé dans chaque région au courant de la première année du projet.

LES ÉTAPES DE LA PROCEDURE D'APPEL À PROPOSITIONS

12. Les principales étapes de la procédure seront les suivantes:

- Après confirmation, sous l'égide des CRA, des «axes thématiques» sur lesquels il serait souhaitable que le projet puisse accorder des appuis (voir axes de travail proposés, supra), un dossier d'appel à propositions est élaboré par les CRA pour chaque thème/paquet;
- Un avis d'appel à propositions est diffusé par les canaux adéquats (journaux, radio, etc.) invitant les acteurs intéressés à obtenir le dossier auprès des CRA;
- Des sessions de formation/information sont organisées par les CRA pour les acteurs ou groupes d'acteurs ayant manifesté leur intérêt à répondre;
- Les CRA peuvent ensuite répondre aux questions des proposant pour faciliter l'élaboration des dossiers (facilitation de contacts, mise à disposition base de connaissances sur les filières, conseil sur les aspects formels des dossiers, etc.);
- Les propositions sont remises sous plis fermés à la CRA (qui assure le secrétariat de la Commission Technique qui sera chargée de l'examen et de l'évaluation des propositions et tient un registre des remises);
- Une Commission Technique⁹⁴ examine, évalue et sélectionne les propositions;
- Un contrat est négocié entre la CRA et les proposant retenus;
- Le proposant met en œuvre l'action sous la supervision et le contrôle de la CRA; et
- Un suivi et une évaluation participatifs des activités sont réalisés.

13. La description détaillée de chaque étape présentée à suivre sera revue, complétée et mise à jour:

- i. Au démarrage du projet lors du lancement des premiers appels à propositions; et
- ii. Chaque année, avant lancement de nouveaux appels à propositions.

14. L'Appendice 2 à suivre présente le sommaire du Manuel de gestion des procédures d'Appel à propositions, la structure d'un dossier d'appel à propositions, d'un avis d'appel à propositions, ainsi qu'une ébauche de plan des dossiers de proposition et de grille d'évaluation.

Élaboration des dossiers d'appel à propositions

15. Les CRA auront la responsabilité de formuler et d'identifier les orientations à retenir pour la mise en œuvre des actions thématiques devant faire l'objet d'appel à proposition pour le développement de chaque axe de travail mentionné supra⁹⁵.

16. Sur la base des orientations débattues et retenues à l'issue des concertations engagées, un dossier d'appel à propositions sera élaboré par les équipes techniques des CRA. Ce dossier contiendra en particulier:

⁹⁴ Voir composition à suivre.

⁹⁵ Les CRA animeront notamment un processus de consultation des acteurs locaux pour la définition, en fonction des réalités et des priorités régionales, des thèmes sur lesquels seront lancés les appels à propositions pour le développement de réseaux d'acteurs.

- Des orientations sur les objectifs, le ciblage, les modalités d'intervention, etc. (sous forme de «note de cadrage»);
- Une liste des éléments formels des dossiers à présenter (modèles, identification des proposants/partenaires, déclaration de partenariats, etc.);
- La grille de critères qui sera utilisée pour l'évaluation des propositions; et
- Une enveloppe budgétaire indicative.

17. La CRA devra soumettre le dossier d'appel à propositions aux membres de la Commission Technique (CT) pour commentaires de façon à homologuer en particulier les critères d'évaluation qui seront utilisés dans le processus de sélection des propositions. La composition de la Commission Technique (CT) devra fournir des garanties suffisantes de transparence. Elle comprendra outre les représentants des CRA (majoritaires et comprenant au moins une femme), un représentant de chacun des trois ministères et deux représentants (un homme et une femme) d'organisations rurales faitières au niveau régional, qui ne pourront être des élus au sein des CRA. Ces membres «décisionnels» pourront convier des personnes ressources qui pourront s'exprimer et assister à l'ensemble des travaux mais ne prendront pas part aux décisions.

18. Le dossier d'appel à propositions devra également être approuvé par l'UGP et être soumis pour examen préalable et obtenir la non-objection du FIDA avant sa publication.

Lancement de l'appel à proposition et retrait/obtention des dossiers

19. L'avis d'appel à propositions (basé sur le dossier mentionné précédemment) sera diffusé par les canaux adéquats (journaux, radio, etc.) invitant les acteurs intéressés à obtenir le dossier détaillé auprès de la CRA. Cet avis devra mentionner le rôle du FIDA⁹⁶. Les dossiers seront disponibles sur support papier ou électronique, et communiqués à tous ceux qui en feront la demande.

Sessions d'information et de formation

20. Elles seront organisées et réalisées par les CRA. Elles seront proposées à l'ensemble des entités ayant demandé les dossiers. Leur contenu portera sur la stratégie et les procédures du Projet. Elles aborderont les aspects formels et administratifs des dossiers d'appel à proposition, ainsi que l'analyse de chaque thème pouvant faire l'objet de propositions.

Élaboration des dossiers de proposition

21. Les CRA seront chargées d'animer et d'appuyer l'étape d'élaboration des dossiers. Elles mettront ainsi en place des mécanismes de réponse à des demandes de compléments d'informations, émanant d'éventuels proposants susceptibles de répondre aux appels à propositions émis, de façon à éviter, dans toute la mesure du possible, que des propositions soumises soient rejetées pour le seul motif de présenter des lacunes ou des incorrections du point de vue formel ou administratif.

22. De façon générale, les propositions basées sur l'établissement de partenariats entre différents types d'acteurs (OPA/ONG/ST) se verront favorisées. Pour chaque partenariat, les partenaires devront désigner en leur sein un «chef de file» qui sera l'interlocuteur contractuel des CRA. Dans cette optique, en appui à l'élaboration des dossiers de proposition, les CRA pourront assurer la mise en relation des proposants

⁹⁶ Voir Plan sommaire d'un avis d'appel à propositions présenté en Appendice 2.

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 11 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|

avec d'autres acteurs, de façon à promouvoir l'échange d'informations, la concertation et la réflexion sur les actions à mettre en place.

Remise des propositions

23. Les dossiers de proposition, soumis en original sur papier et éventuellement accompagnés d'une version électronique (CD-Rom ou clé USB), seront remis à l'adresse indiquée (en principe celle des CRA), sous double enveloppe scellée, envoyée en recommandé ou par messagerie express, ou remise en main propre. Dans ce dernier cas, un accusé de réception signé et daté sera délivré au porteur. L'enveloppe extérieure devra le porter le numéro de référence et le titre de l'appel à propositions, la dénomination complète et l'adresse du demandeur, ainsi que la mention «Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture».

24. La réception des propositions devra impérativement intervenir avant la date limite fixée dans l'avis d'appel à proposition. Lorsque qu'un demandeur présente plusieurs propositions, chaque demande devra être envoyée séparément. Les demandeurs devront s'assurer que le dossier de proposition est complet, en vérifiant la liste de contrôle des pièces exigées publiée dans l'avis d'appel à propositions, car les dossiers incomplets seront rejetés. Les CRA tiendront un livre d'enregistrement des propositions reçues et fourniront aux proposant une notification correspondant à la réception des dossiers enregistrés.

Examen par la Commission Technique

25. La Commission Technique (CT) se réunit et procède à l'examen des propositions reçues au niveau des CRA, en deux étapes successives:

- La CT se réunit d'abord en comité restreint pour la vérification de la conformité administrative des dossiers remis; et
- Puis, après analyse par ses membres des dossiers reçus, elle procède à l'évaluation de la qualité des propositions et à leur sélection selon des modalités suivantes.

26. Pour les projets conformes du point de vue administratif, chaque dossier sera envoyé à deux spécialistes du domaine d'intervention concerné (membre du CT ou personnes ressources) pour instruction sous 15 jours. Le cas échéant, ils pourront éventuellement demander aux proposant des compléments d'information sur les dossiers présentés. Les spécialistes feront un rapport avec un avis motivé de la proposition, en suivant les critères d'évaluation définis dans l'appel à propositions. Sur la base des rapports d'analyse des projets, le CT est convoqué en session plénière et examine les projets qui seront évalués selon le barème figurant dans le dossier d'appel à propositions⁹⁷. Les notes sont attribuées sur une base consensuelle. Sur la base des délibérations du CT, un Procès-verbal d'évaluation des propositions est dressé et signé par les membres du Comité.

27. Après évaluation des propositions par le CT, un compte rendu est fait au Conseil d'Administration de la CRA, avec copie à l'UGP. Le Président du Comité Technique, avec l'appui des services de la CRA, constitue ainsi le dossier technique d'agrément des propositions, composé des documents suivants:

- Le PV d'évaluation des propositions; et
- Le rapport d'analyse des propositions.

28. L'équipe technique de la CRA assiste la CT dans ses travaux, et lui offre la possibilité de faire recours à des appuis extérieurs en terme d'expertise pour l'assister dans l'évaluation des propositions, et établit les PV des délibérations (sur la base d'une check-list standard), qui sont visés par les membres de la CT. Un représentant

⁹⁷ Voir en Appendice 2: Exemple de grille d'évaluation des dossiers.

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 11 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|

de l'UGP pourra assister à l'ensemble des travaux de la commission et l'UGP aura systématiquement accès à l'ensemble des documents et communications⁹⁸.

Étape de négociation et d'homologation des contrats

29. Les propositions sélectionnées par les CRA seront transmises à l'UGP qui contrôlera leur conformité avec les termes des appels à propositions. De plus, en préalable à l'établissement des contrats, l'UGP pourra vérifier que les proposant et leurs partenaires sont bien éligibles selon les critères administratifs requis. Toute pièce justificative manquante ou toute incohérence entre les déclarations du proposant et les pièces justificatives présentées pourrait entraîner le rejet de la proposition.

30. À l'issue de cette analyse, le Comité de Pilotage devra être consulté pour statuer sur et homologuer les résultats du processus de sélection. A la suite, après accord préalable du FIDA, un protocole est signé entre la CRA concernée et les proposant. Il définit les arrangements contractuels et les modalités de passations de marché liés à l'exécution des activités.

31. Les propositions retenues à l'issue du processus de sélection feront ensuite l'objet de contrats en bonne et due forme entre le projet et les acteurs sélectionnés, en fonction desquels seront effectués les paiements des prestations des opérateurs. L'élaboration de ces contrats pourra éventuellement faire l'objet de négociations avec les proposant, pour la prise en compte, au niveau des actions, de certaines modifications jugées utiles par rapport à leur offre initiale, conformément aux recommandations et décisions prises par la CT lors de l'analyse des propositions. Le cas échéant, ces contrats pourront également préciser les règles à adopter en matière de passation de marchés pour l'acquisition des biens et services prévus dans leur cadre.

Mise en œuvre des actions

32. Les modalités et procédures de gestion des actions financées dans le cadre de cette procédure seront précisées dans un Manuel de Procédures détaillant l'ensemble des étapes de la procédure d'Appel à Proposition. Ce Manuel précisera, entre autres, les obligations des bénéficiaires sélectionnés pour la mise en œuvre des activités visées, telles que:

- L'obligation de tenir une comptabilité spécifique avec un compte de banque séparé utilisé à la seule fin du projet;
- La mobilisation des fonds du projet par tranches, avec l'obligation d'assurer le suivi de l'utilisation des fonds (le bénéficiaire devant soumettre des demandes de fonds accompagnées des justificatifs de la première tranche pour obtenir les tranches subséquentes);
- L'acquisition des biens et services à effectuer suivant des procédures approuvées par le FIDA; et
- La mise en place d'un cadre de suivi (simple) des résultats et des effets attendus pour chaque activité et le système de collecte des informations nécessaires le système de suivi évaluation du projet.

Suivi-évaluation des actions

33. Chaque action devra pouvoir être accompagnée par le projet sur la base d'un dispositif adéquat de suivi et d'évaluation, des indicateurs adaptés aux orientations de l'action devant être définis dans les contrats passés avec les opérateurs. Conformément aux orientations du FIDA en matière de suivi et d'évaluation, le choix de ces indicateurs devra permettre de mesurer de façon quantitative l'état et

⁹⁸ En particulier les PV élaborés à l'issue des délibérations des CT.

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 11 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|

l'avancement des actions réalisées, du point de vue physique ou financier, et, de nature plus qualitative, de mesurer à la fin d'une action certains changements opérés, en fonction de ses objectifs. Il s'agira notamment de pouvoir fournir d'une part les informations relatives au nombre de bénéficiaires des actions, par genre, par composante et par groupes cibles et d'autre part les informations relatives aux indicateurs retenus dans le cadre du système de suivi-évaluation du projet (SYGRI).

34. Toutes les actions devront ainsi faire l'objet d'une évaluation annuelle. Une évaluation finale des résultats obtenus et performances de mise en œuvre sera réalisée en fin de chaque contrat, qui devra permettre de mesurer les résultats atteints et de préciser les modalités selon lesquelles de nouveaux appels à propositions pourraient être lancés pour la poursuite éventuelle des activités.

35. Les enseignements tirés des évaluations de l'exécution des contrats devront également être pris en compte lors d'exercices annuels d'examen et de mise à jour des procédures d'Appel à propositions, qui devront être réalisés dans le cadre de la préparation des PTBA pour les années subséquentes.

APPENDICE 6: DOCUMENTS DE TRAVAIL LIÉS AUX PROCEDURES D'APPEL À PROPOSITION

MANUEL DE GESTION DES PROCEDURES D'APPEL À PROPOSITION

Proposition de sommaire pour le Manuel⁹⁹:

DOMAINES COUVERTS

- Choix thématique des appels à propositions; et
- Les appels à propositions.

PROCÉDURE POUR LA SÉLECTION DES PROPOSITIONS

- Composition des dossiers de candidature;
- Introduction des propositions détaillées;
- Instruction des dossiers;
- Évaluation des propositions.

DURÉE DES PROPOSITIONS

DÉPENSES ÉLIGIBLES ET BUDGET

CONTRATS AVEC LA CRA

LIBÉRATION DES FONDS POUR LES PROPOSITIONS RETENUES

SUIVI-ÉVALUATION DES ACTIVITES

ACTUALISATION DU MANUEL

PLAN SOMMAIRE D'UN DOSSIER D'APPEL À PROPOSITIONS

Dans leur formulation, les dossiers d'appel à propositions devront comporter des éléments d'information concernant les points suivants:

Rappel de la stratégie du programme et de la stratégie spécifique développée par filière

(voir Document de Conception du Projet, mention du financement FIDA)

Identification et description de la ligne de financement

(voir Document de Conception du Projet, Description des axes d'intervention envisagés dans le cadre de la Sous Composante 2.1)

Caractéristiques des actions éligibles

(voir Document de Conception du Projet, Description des axes d'intervention envisagés dans le cadre de la Sous Composante 2.1)

⁹⁹ Cf. procédures employées sous l'égide du MRSI, pour la sélection de promoteurs de projets de recherche/développement financés par le FONRID.

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 11 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|

Types d'institutions pouvant présenter des propositions recevables

(critères d'expérience technique et méthodologique, de capacité de gestion administrative et financière, de ressources humaines, de connaissance et d'antériorité de travail dans la zone, etc.)

Règles de financement

(enveloppes budgétaires indicatives: budget total consacré à l'appel, montant maximal accordé à une proposition, dépenses éligibles, règles de financement: 100 %, x% de certains types de coûts, etc.)

Critères d'évaluation des propositions

(voir *infra* Ebauche de grille d'évaluation des dossiers)

Modalités, adresse et date limite de dépôt des propositions

(à définir par les CRA)

Modalités et calendrier indicatif de notification des résultats de la sélection

(à définir par les CRA)

Modalités de contractualisation et calendrier indicatif de notification des résultats de la sélection

(à définir par les CRA, voir Manuel de gestion de Procédures d'Appel à Propositions)

Orientations pour le suivi-évaluation des actions

(à définir par les CRA, voir Manuel de gestion des Procédures d'Appel à Propositions)

PLAN SOMMAIRE D'UN AVIS D'APPEL À PROPOSITIONS

Lors de la publication des avis d'appel à propositions, les intéressés sont appelés à retirer les dossiers complets auprès des CRA, à une adresse à indiquer

Paragraphe 1: **Cadre de l'appel:** *organisme qui lance l'Appel (CRA), rappel du cadre du projet et mention du financement FIDA;*

Paragraphe 2: **But de l'appel à propositions:** *informations sommaires tirées de la «note de cadrage»: objectifs, ciblage, et modalités d'intervention;*

Paragraphe 4: **Modalités, adresse et date limite de dépôt des propositions;**

Paragraphe 3: **Modalités, adresse et date limite de retrait des dossiers d'Appel à propositions;**

Il est également recommandé aux candidats de bien vouloir consulter le Manuel de gestion de Procédures d'Appel à Propositions, disponible auprès des CRA ou de l'UGP.

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 11 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|

PLAN-TYPE DE PRESENTATION DES DOSSIERS DE PROPOSITION

Les dossiers de proposition à présenter par les demandeurs doivent suivre un plan type décrit dans le dossier d'appel à propositions. A titre d'exemple, le plan de présentation des dossiers de proposition pourrait comprendre les rubriques suivantes:

- Titre de l'action;
- Résumé;
- Identification du proposant et des partenaires de l'action;
- Justification (liaison avec la stratégie du projet);
- Objectifs de l'action (généraux et spécifiques);
- Localisation de l'action;
- Cibles de l'action;
- Durée de l'action;
- Description des activités;
- Méthodologie d'intervention;
- Moyens mis en œuvre (ressources humaines et physiques);
- Rôles et responsabilités de chacun des partenaires impliqués;
- Chronogramme de mise en œuvre de l'action (plan d'action);
- Coût de l'action et montant des subventions demandées (format standard, incluant les contreparties fournies par le proposant et ses partenaires, à élaborer); et
- Suivi-évaluation de l'action.

Annexes (pièces exigées: (i) références du proposant et des partenaires impliqués + (ii) lettres d'adhésion à la proposition de ces derniers + (iii) déclarations d'engagement du proposant et des partenaires impliqués sur les contreparties offertes + (iv) qualifications du personnel technique impliqué).

Le nombre maximum de pages pour chaque rubrique doit également être spécifié dans le dossier d'appel à proposition.

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 11 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|

EXEMPLE DE GRILLE D'ÉVALUATION DES DOSSIERS

| Critères d'évaluation | | | Notation (*) | Pondération | Note maximale | Plan de présentation des dossiers de proposition (**) |
|-----------------------|----------|--|--------------|-------------|---------------|---|
| I | | Critères d'attribution (Qualité du Projet) | | | 69 | |
| | A | Formulation | | | 24 | |
| | 1 | Justification | 3 | 1 | 3 | D |
| | 2 | Stratégie/Ciblage | 3 | 2 | 6 | E, F, G, H |
| | 3 | Approche/Méthodologie | 3 | 2 | 6 | I, J, L |
| | 4 | Formation | 3 | 1 | 3 | I, J, K |
| | 5 | Durabilité | 3 | 1 | 3 | J, L |
| | 6 | Suivi-Evaluation | 3 | 1 | 3 | O |
| | B | Budget | | | 24 | |
| | 7 | Cohérence par rapport aux actions | 3 | 4 | 12 | I, J, K, M, N, P-(iii) |
| | 8 | Cout-Bénéfice | 3 | 4 | 12 | G, N |
| | C | Mise en réseau/Partenariat | | | 21 | |
| | 9 | Rôle des organisations des groupes cibles | 3 | 2 | 6 | C, J, L |
| | 10 | Relations Public/Privé | 3 | 2 | 6 | C, J, L |
| | 11 | Gestion participative | 3 | 1 | 3 | J, L |
| | 12 | Gestion des Ressources Naturelles | 3 | 1 | 3 | E, I, J |
| | 13 | Approche de développement local | 3 | 1 | 3 | E, I, J, L |
| II | | Critères de sélection (Proposants et partenaires de l'action) | | | 30 | |
| | D | Capacités et expériences | | | 15 | |
| | 14 | Capacité d'exécution et gestion de projets | 3 | 2 | 6 | O, P |
| | 15 | Expérience dans l'activité | 3 | 1 | 3 | D, P |
| | 16 | Connaissances des réalités locales | 3 | 1 | 3 | D, P |
| | 17 | Connaissances institutionnelles | 3 | 1 | 3 | J, P |
| | E | Qualifications des équipes techniques | | | 15 | |
| | 18 | En matière de coordination | 3 | 2 | 6 | P-(iv) |
| | 19 | En matière de formation | 3 | 1 | 3 | P-(iv) |
| | 20 | Expérience professionnelle | 3 | 2 | 6 | P-(iv) |
| | | Total Note classificatoire | | 33 | 99 | |

(*) Légende:

| | | | | | | | | | | | | |
|------------------|----------|----------|--------------------|----------|----------|---------------|----------|----------|--------------|----------|----------|------------|
| Notation: | 0 | = | Insuffisant | 1 | = | Faible | 2 | = | Moyen | 3 | = | Bon |
|------------------|----------|----------|--------------------|----------|----------|---------------|----------|----------|--------------|----------|----------|------------|

(**) voir *supra* Plan de présentation des dossiers de proposition.

APPENDICE 7: MANUEL DES PROCEDURES DE GESTION DU FONDS D'APPUI

SOMMAIRE INDICATIF¹⁰⁰:

Section 1: Généralités:

- Préambule: Le Projet: objectifs, stratégie et principes d'interventions, composantes, partenariats, information et transparence;
- Introduction: Méthodologie d'élaboration du manuel, principaux utilisateurs, documents de référence: DCP, Manuel de mise en œuvre du Projet, Manuels du PABAB II, du PAFASP,...etc.; et
- Concepts de base.

Section 2: Objectifs, principes et stratégies du Fonds d'Appui

- Objectifs;
- Principes;
- Stratégie de mise en œuvre;
- Groupes cibles et critères de ciblage;
- Conditions générales d'éligibilité (produits, activités et dépenses éligibles);
- Acteurs et activités inéligibles;
- Conditions générales de financement (enveloppe totale, plafond par intervention, participation des bénéficiaires au financement,...); et
- Considérations particulières.

Section 3: Code de financement et calendrier de session

- Principes du code de financement;
- Stratégies spécifiques;
- Catégories d'activités et de projets éligibles;
- Taux de cofinancement des projets par catégorie d'activités; et
- Calendrier de tenue des sessions des CPP et de la CAP.

Section 4: Rôles des acteurs et instances décisionnelles dans le dispositif du Fonds

- Acteurs du dispositif et leurs rôles; et
- Instances de gestion du Fonds (ordonnateurs du Fonds, instances d'approbation des projets/projets et structuration, attributions de la CAP et de ses composantes).

Section 5: Gestion budgétaire du Fonds, circuits d'élaboration, d'instruction et d'approbation des projets

- Gestion du budget du Fonds;
- Circuit d'élaboration, d'instruction et d'approbation des projets (élaboration des avants projets, dispositif de réception des avants – projets, présélection, finalisation des projets après la CPP, analyse et d'approbation des projets); et
- Schématisation du circuit d'approbation des projets du Fonds.

¹⁰⁰ Voir «MANUEL D'EXÉCUTION DU FONDS RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL DÉCENTRALISÉ (FR-DRD) DU GUICHET PRIVÉ», PADAB II, date dernière révision: Mai 2011.

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 11 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|--------------------|

Section 6: Gestion administrative et financière du Fonds

- Formalisation du partenariat avec le promoteur;
- Mécanisme de financement et de suivi financier des projets (ouverture de compte et mobilisation de l'apport du promoteur, procédures de virement de la première tranche du Fonds, retrait des Fonds par le promoteur pour l'exécution des dépenses, virement par l'ordonnateur des tranches suivantes du protocole, suivi du compte du promoteur);
- Archivage des dossiers de projet;
- Acquisition de biens et services (principes généraux, acquisition des biens et équipements, acquisition des services);
- Exécution des dépenses et comptabilisation (au niveau du promoteur, au niveau de l'ordonnateur du Fonds et au niveau de la CRA; et
- Gestion des frais de dossiers par la CRA.

Section 7: Dispositif de contrôle interne et externe du Fonds - Suivi de performance

- Contrôles internes et externes (contrôle interne, suivi des performances du Fonds, contrôle/audit externe); et
- Dispositif de contrôle (niveau régional et hors région).

Section 8: Le dispositif d'appui-conseil aux promoteurs et la supervision de la mise en œuvre

- Accompagnement par les PAMO (identification et formulation des projets, mise en œuvre, suivi-évaluation) informations sur l'exécution à fournir par les promoteurs, procédures d'évaluation participative;
- Suivi / Supervision / contrôle de la mise en œuvre des projets par les STD et les services du niveau central; et
- Rôles des CRA, de l'UGP et de la Cellule de S/E du projet.

Section 9: Actualisation du Manuel

- Modalités et périodicité d'actualisation des dispositions du Manuel.

Appendices du Manuel

OUTILS

(exemples, non exhaustif)

- Outil 1: Fiche de présentation du Fonds d'Appui (pour diffusion auprès des publics cibles);
- Outil 2: Modèles de dossier de présentation de projet;
- Outil 3: Modèles de protocole d'accord entre le Projet et les porteurs de projets (groupes ou individus);
- Outil 4: Modèles de convention de partenariat entre les opérateurs partenaires de la mise en œuvre des micro-projets et le Projet; et
- ...etc.

APPENDICE 8: FONDS D'APPUI (CONTRIBUTION DES BENEFICIAIRES)

Exemple de grille de définition de la contribution de bénéficiaires (indicatif)

| Projets / Objet des subventions: | Equipements /a | Constructions | Intrants ou matières premières | Formations / b | Etudes et services de conseil techniques /c | Appuis en gestion et organisation /d |
|--|---|--|--|---|--|--|
| Maraîchage: diffusion de systèmes d'exhaure adaptés (pompes à pédale, pompes à corde,...), de petits systèmes d'irrigation (kits goutte à goutte, etc.), organisation de l'approvisionnement en intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires), services d'appui-conseil, actions de conservation/conditionnement des produits | -Fixation d'une taxe mensuelle pour constituer un Fonds d'entretien des équipements gérés par les bénéficiaires -Prise en charge des coûts de fonctionnement | -Matériaux locaux -Main d'œuvre non spécialisée -Prise en charge de l'entretien des ouvrages et frais de gestion | -Remboursements pour reconstitution des dotations initiales d'intrants | -Participation volontaire des bénéficiaires | -Prise en charge progressive des coûts par les bénéficiaires au cours de la phase de démarrage (sur une période de deux ans au max.) | -Bénévolat des membres des instances dirigeantes des OP impliquées |
| Céréales et légumineuses: diffusion de semences améliorées (variétés à cycles court), de la traction animale (asine), irrigation d'appoint, mise en place et gestion de boutiques d'intrants et de centres de warrantage | Id ^e | Id ^e | Id ^e | Id ^e | Id ^e | Id ^e |
| Tubercules: diffusion de variétés adaptées, vulgarisation d'itinéraires techniques appropriés | n/a | n/a | Id ^e | Id ^e | Id ^e | Id ^e |
| Aviculture traditionnelle améliorée: amélioration de l'habitat, complémentation alimentaire (par utilisation de sous-produits agricoles), couverture sanitaire (vaccins, déparasitage) | -Remboursements pour reconstitution des dotations initiales en petits équipements d'élevage | -Matériaux locaux -Construction des locaux d'élevage | -Remboursements pour reconstitution des dotations initiales d'intrants -Système de rétrocession des animaux | Id ^e | Id ^e | Id ^e |
| Embouche de petits ruminants (ovins, caprins): amélioration de l'habitat et de l'alimentation des animaux, couverture sanitaire des effectifs | Id ^e | Id ^e | Id ^e | Id ^e | Id ^e | Id ^e |
| Production laitière: amélioration de l'alimentation des animaux (rationnement, blocs multi-nutritionnels, etc.) et couverture sanitaire des effectifs | Id ^e | Id ^e | Id ^e | Id ^e | Id ^e | Id ^e |
| Production fourragère:: gestion communautaire des espaces fourragers et des parcours, enrichissement des pâturages, lutte contre les feux de brousse, hydraulique pastorale méthodes alternatives à l'usage exclusif du grillage ou des barbelés, en termes de contrôle social (bornage, comités de vigilance, gardiennage, etc.) et de procédés biologiques (haies vives) | -Fixation d'une taxe mensuelle pour constituer un Fonds d'entretien des équipements gérés par les bénéficiaires -Prise en charge des coûts de fonctionnement | -Matériaux locaux -Main d'œuvre non spécialisée -Prise en charge de l'entretien des ouvrages et frais de gestion | -Remboursements pour reconstitution des dotations initiales d'intrants | Id ^e | Id ^e | Id ^e |
| Valorisation et exploitation durable des produits forestiers non ligneux: reboisement, appui-conseil pour l'exploitation durable des ressources, commercialisation /transformation des produits | Id ^e | Id ^e | Id ^e | Id ^e | Id ^e | Id ^e |

\a de production, de transformation et/ou de conditionnement des produits \b destinées à renforcer les capacités techniques des partenaires impliqués (y compris en termes d'organisation, de gestion, de recherche de nouveaux marchés, au niveau régional, national ou sous régional) \c ingénierie et technologies de production, mise en place de cadres de gestion de la qualité des produits, etc. \d notamment pour les OP faîtière

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 242 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

APPENDICE 9: ÉLÉMENTS DE TERMES DE RÉFÉRENCES POUR LES PAMO-MP

(source PADAB II)

À titre d'exemple, à suivre, TDR pour la mission d'appui-conseil accompagnement des promoteurs pour la mise en œuvre de leurs projets dans le cadre de l'exécution de la composante Développement Rural Décentralisé du PADAB II

À adapter pour les besoins du présent projet

CONTEXTE DE LA MISSION

[Rappel des objectifs et approche de la composante Développement Rural Décentralisé (DRD) du Programme d'Appui au Développement de l'Agriculture du Burkina Faso, phase 2 (PADAB II)]

OBJECTIF GENERAL

1. L'objectif général est de mettre en place un dispositif d'appui - conseil accompagnement des promoteurs qui permet d'améliorer la qualité technique de l'exécution des projets d'une part et d'autre part qui permet à l'ordonnateur du FR/DRD de disposer régulièrement d'informations privilégiées à même de faciliter le pilotage des actions et la capitalisation des acquis.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

2. De façon spécifique, les objectifs visés par la mise en place du dispositif sont les suivants:

- Renforcer les capacités des promoteurs dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage et dans l'amélioration de la qualité de mise en œuvre de leurs projets;
- Appuyer l'auto formation et la capitalisation par les promoteurs eux-mêmes; et
- Assurer la remontée d'information sur la mise en œuvre des microprojets en direction des instances de pilotage du FR/DRD.

RÉSULTATS ATTENDUS

3. Les résultats attendus sont principalement les suivants:

Par rapport à l'objectif opérationnel 1

- Les promoteurs sont appuyés dans le montage et la finalisation de leurs avant projets présélectionnés, en projets définitifs à soumettre pour approbation;
- Un appui - conseil - accompagnement des promoteurs est assuré pour la bonne exécution de leurs microprojets;
- Des formations techniques sont initiées en faveur des promoteurs en lien avec les activités menées;

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 243 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

- Des outils simplifiés de gestion technique et financière sont élaborés pour appuyer les promoteurs à mettre en œuvre, à suivre et évaluer la réalisation de leurs projets;
- Les promoteurs sont accompagnés dans la contractualisation et le suivi des prestataires dans le cadre de leurs projets; et
- Les promoteurs sont appuyés pour assurer une bonne tenue des pièces justificatives et de leur comptabilité (cahier de caisse/banque).

Par rapport à l'objectif opérationnel 2

- Des compétences endogènes sont identifiées dans une perspective de relais;
- Les promoteurs sont accompagnés dans l'autoévaluation de leurs microprojets; et
- De bonnes pratiques sont identifiées, capitalisées et présentées en exemples aux autres promoteurs.

Par rapport à l'objectif opérationnel 3

- Les pièces justificatives relatives aux microprojets sont collectées et transmises à la CRA par le biais du dispositif existant;
- Les informations quantitatives/qualitatives relatives au suivi de l'exécution des microprojets sont collectées et transmises périodiquement à l'ordonnateur du FR/DRD sous forme de rapport d'avancement;
- La base de données est régulièrement mise à jour et transmise à la CRA pour consolidation; et
- l'ordonnateur du FR/DRD est informé sur toutes difficultés ou anomalies pouvant entraver la bonne exécution des microprojets.

MANDAT DU PRESTATAIRE

4. Placé sous la responsabilité de la CRA, présidant le guichet privé du FR/DRD, les prestataires qui seront retenus, travailleront en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs du dispositif impliqués dans la mise en œuvre de la composante DRD.

5. De ce fait, ces prestataires auront pour mandat de:

- Appuyer les promoteurs dans le montage et la finalisation de leurs projets après la présélection pour approbation;
- Développer des outils simplifiés et appropriés qui permettront aux promoteurs de suivre techniquement et financièrement et d'évaluer la mise en œuvre de leurs projets;
- Initier des formations techniques spécifiques en lien avec les activités spécifiques de mise en œuvre des projets par les promoteurs;
- Apporter l'encadrement appui –conseil accompagnement technique nécessaire à la bonne exécution des microprojets en termes de formations techniques et de formation en gestion;
- Accompagner les promoteurs dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage de leurs projets (contractualisation, tenue de documents comptables, justification des dépenses, remplissage de leurs demandes de décaissement, conception, négociation, mise en œuvre, suivi évaluation, auto évaluation participative...);
- Appuyer l'auto-formation et la capitalisation par les promoteurs eux-mêmes, y compris en termes de gestion de leur exploitation / entreprise;
- Faciliter auprès des promoteurs la remontée des rapports techniques (niveau d'exécution des activités et d'atteinte des résultats) et financiers relatifs aux projets ainsi que les pièces justificatives;

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 244 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

- Se soumettre à la supervision et au contrôle du maître d'ouvrage et des STD compétents et mettre en œuvre leurs recommandations;
- Appuyer les promoteurs à produire des rapports de clôture de leurs microprojets à échéance;
- Produire des rapports périodiques à transmettre au Maître d'ouvrage;
- Assurer la mise à jour régulière de la base de données et la transmettre à la CRA;
- Contribuer à l'information des promoteurs sur les procédures, les priorités et les conditions d'accès au FR/DRD;
- Appuyer la CRA et les instances de présélection des avant projets tout au long du processus au niveau provincial; et
- Effectuer toute autre activité en lien avec la composante, à lui confiée par le Maître d'ouvrage.

MÉTHODOLOGIE

6. Le prestataire proposera une méthodologie d'intervention qui tienne compte du contexte dans lequel s'exécutera la mission, de la stratégie à développer, des outils à utiliser et des ressources à déployer. Le tout devant lui permettre de mettre en place un dispositif propre au prestataire qui garantisse une présence physique de proximité à même de répondre rapidement aux besoins d'appui – conseil – accompagnement des promoteurs avec un personnel technique limité.

7. En outre, la proposition du prestataire tiendra compte de deux aspects à savoir que:

- La CRA avec son dispositif d'appui direct de 4 cadres est au centre du dispositif d'appui-conseil à la maîtrise d'ouvrage; et
- La finalité de la mise en place de ce dispositif est de renforcer le professionnalisme de la CRA et de valoriser l'offre de service locale aux acteurs directs des filières ASPH.

8. En sommes, la méthodologie proposée par le prestataire mettra en évidence une stratégie qui lui permette de:

- Renforcer les capacités des promoteurs;
- Développer un réseau de «relais techniques endogènes» capables d'offrir leurs services aux autres promoteurs;
- D'assurer la remontée vers l'ordonnateur du FR/DRD, des informations quantitatives et qualitatives;
- Développer des référentiels techniques éprouvés ou à expérimenter pour les projets innovants;
- Mettre au point des outils de suivi/évaluation adaptés aux réalités locales qui seront développés dans le cadre de la prestation; et
- Proposer un chronogramme d'intervention réaliste.

PROFIL DU PRESTATAIRE

9. Le profil du prestataire répondra au mieux aux caractéristiques suivantes:

- Un chef de mission en tant que personne responsable répondant du prestataire auprès de la CRA;
- Un chef d'équipe de niveau bac + 4 au moins en développement rural avec une expérience confirmée d'au moins cinq (05) ans;
- Un Technicien conseiller d'entreprise (entreprises individuelles, TPE/PME) de niveau BAC + 2 au moins en gestion/finances comptabilité ou équivalent avec une expérience d'au moins deux ans en conseil d'entreprise;

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 245 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

- Une équipe de trois (03) techniciens animateurs du développement rural (agriculture, élevage, foresterie, conseiller agricole ...), avec un niveau de formation CAP, BEPC / équivalent, plus une formation technique spécialisée dans les écoles de formation professionnelles (CAP/Matourkou, ENESA, ENEF, lycées agricoles, CFFA...) ou BEPC. et au moins, une année d'expérience en appui accompagnement;
- Un pool d'experts dans les sous-secteurs ASPH et en conseil de gestion, garantissant l'existence de compétences pointues et diversifiées pouvant être mobilisées en cas de besoin. Chacun de ses experts devra justifier d'au moins cinq années d'expérience dans son domaine d'expertise; et
- Disposer d'une logistique (véhicules et/ou moto), permettant la mobilité de chaque membre pour une intervention efficace, et d'un local avec des équipements adaptés (mobilier et matériel informatique), permettant de travailler dans des conditions optimum. (voir cadre de devis).

10. La connaissance d'une ou de plusieurs des langues de la région (fulfuldé, bissa, moré ...) et la connaissance des procédures d'exécution du FR/DRD seront un atout.

ALLOTISSEMENT

11. Il est prévu le recrutement d'un prestataire par province pour assurer une mission de proximité auprès des promoteurs dans les communes et les différents villages.

12. Aussi, la présente demande de proposition est constituée de trois (03) lots subdivisés comme suit:

| Allotissement | Zone d'intervention |
|---------------|---------------------|
| Lot1 | |
| Lot 2 | |
| Lot 3 | |

13. Pour chaque lot, le soumissionnaire retenu interviendra auprès des promoteurs bénéficiant des appuis du FR/DRD dans les maillons approvisionnement, production, transformation, commercialisation etc., des différentes filières ASPH prioritaires de la Région.

14. Les soumissionnaires peuvent postuler à tous les trois (03) lots, cependant il ne sera attribué plus de deux lots par postulant.

CALENDRIER DE TRAVAIL PREVISIONNEL

15. Le prestataire proposera un calendrier prévisionnel de travail en tenant compte de la durée de la prestation qui est de douze (12) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service. Le soumissionnaire retenu fera l'objet d'une évaluation annuelle par une commission technique mise en place par le maître d'ouvrage. De même, la CRA organisera des ateliers trimestriels de bilan évaluation et des rencontres de travail périodiques avec les prestataires. Le prestataire participera également à diverses rencontres que viendrait à organiser la CRA ou un de ses partenaires.

RAPPORTS À FOURNIR

16. Le prestataire fournira un rapport de démarrage, et régulièrement un rapport par mois, un rapport chaque trimestre, et un rapport annuel. De plus, un rapport par fin de mission lui sera demandé. Chaque rapport devra être déposé en 5 exemplaires au plus tard le 5 du mois suivant. Un support numérique précèdera les supports papier afin de permettre à la CRA de réagir avec des observations et commentaires que le prestataire prendra en compte dans la version définitive.

17. D'autres rapports peuvent être demandés selon les cas.

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 246 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

INTRANTS FOURNIS PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

18. Le maître d'ouvrage mettra à la disposition du prestataire les procès-verbaux des sessions du Comité d'Approbation des Projets (CAP), les fonds de dossier des projets approuvés et/ou en cours d'exécution, la base de données du FR/DRD et tout autre document qui pourrait faciliter la prestation.

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 247 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

APPENDICE 10: ÉLÉMENTS DE TDR POUR L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE IEC

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE DU PROGRAMME

1. Le Programme est exécuté dans 3 Régions du Burkina (Centre Nord, Est, Nord), XXX Provinces et XXX Communes. Ce programme IEC vise la sensibilisation des populations rurales et a pour objectif
 - De toucher un public large qui ne participerait pas forcément à des formations plus «pointues» (dont certains pourront ensuite avoir la volonté de suivre ce type de formations);
 - De renforcer la cohésion et le consensus sociaux au sein des groupes de participants et autour de sujets et de valeurs médiatisées par les supports pédagogiques utilisés;
 - De permettre une plus grande «qualité» et un plus grand poids des contributions des participants dans les discussions au sein des villages et des familles; et
 - De contribuer à faire émerger de nouvelles «élites» reconnues au sein des villages.
2. Les thèmes IEC comprendront:
 - Des sujets ayant un lien direct avec les activités du programme tels que: politique nationale foncière, accès équitable aux ressources par les femmes et les hommes, gestion des ressources naturelles, organisation du monde rural, techniques de production et de conservation, etc.; et
 - Des thématiques plus globales telles que: droits humains, genre, santé de la sexualité et de la reproduction, citoyenneté, civisme, hygiène assainissement, santé maternelle et infantile, scolarisation des filles, lutte contre l'excision et les mariages précoces, accès aux actes d'état civil, etc.
3. Les composantes suivantes sont prises en compte dans ce programme:
 - L'éducation pour la santé;
 - La sensibilisation sur l'importance et les avantages de la scolarisation des filles;
 - La promotion des droits de la femme; et
 - La sensibilisation sur la responsabilisation citoyenne vis-à-vis du respect et de la maintenance des infrastructures et services publics.

OBJECTIFS

4. L'objectif principal de cette étude est de concevoir, élaborer et mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action opérationnel en I.E.C sur les interrelations entre populations et développement, en collaboration avec les bénéficiaires et les partenaires.

Démarche

5. Le processus sera conduit en 2 phases déclinées comme suit:

Phase de diagnostic

6. L'élaboration d'une stratégie IEC suppose une connaissance des problématiques de la zone, des intérêts et besoins des groupes vulnérables. La démarche va consister à valoriser les acquis d'interventions financées par le FIDA. Elle se basera sur les éléments de diagnostic, de stratégie et de plan d'action du PDRD en matière d'IEC pour conduire un processus d'actualisation des besoins des groupes bénéficiaires et formuler une stratégie IEC par Région. La stratégie sera déclinée en plan d'action et proposera des outils pratiques d'animation couramment utilisés par les projets et ONG et dont les

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 248 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

modèles sont disponibles auprès du PDRD, du Ministère de l'Action sociale et de la famille, du Ministère de la promotion des femmes, du Ministère des droits humains, du Ministère de la Santé, de l'UNICEF, de l'UNFPA, de la Croix Rouge burkinabé, du SP-CNLS, etc. Le diagnostic consistera aux activités suivantes:

- Une analyse situationnelle validée des besoins des groupes cibles de la zone d'intervention et les traduire en thèmes d'IEC;
- L'élaboration d'un plan d'action opérationnel en IEC à partir des principaux thèmes identifiés; et
- La formulation d'indicateurs et des outils de suivi-évaluation différenciés selon le genre, afin de mieux suivre et évaluer les actions du plan.

Phase de mise en œuvre

7. La phase de mise en œuvre comprendra les points suivants:

- L'élaboration d'un manuel d'animation IEC comprenant les modules par thème et les techniques pédagogiques d'animation;
- La formation des opérateurs d'IEC: au total 6 opérateurs (2 par Région) seront recrutés et mettront dans chaque Région une équipe de 20 animateurs et 2 superviseurs; et
- Le suivi et la supervision des prestations des opérateurs (formation des points focaux, animations des points focaux sur le terrain) afin d'apporter des correctifs pour une meilleure maîtrise des supports.

Résultats attendus

8. Il est attendu de l'étude les résultats suivants:

À l'issue de la phase diagnostic

9. Un rapport diagnostic qui présente

- Les préoccupations, besoins, contraintes sociologiques des groupes cible; et
- La stratégie qui présente les axes, les thèmes majeurs qui se dégagent, les cibles, les supports appropriés, les canaux de communication;
- Le plan d'action qui précise les objectifs, les activités, les résultats attendus, les responsables, les partenaires de mise en œuvre, les indicateurs et leurs sources de vérifications, les moyens; et
- Le dispositif participatif de suivi évaluation intégrant les outils est élaboré.

À l'issue de la phase de mise en œuvre

- Les opérateurs d'IEC et leurs personnels sont formés;
- Les points focaux sont formés par les opérateurs sous la supervision du cabinet;
- Des sessions d'animations sont suivies et les correctifs sont apportés échantillons a formation des cadres du PDRD et des formateurs des points focaux;
- Des rapports de formation et de supervision des sessions de formation des points focaux sont fournis; et
- Un rapport de fin de mission qui présente le processus conduit, les résultats obtenus, les difficultés et les leçons tirées et fourni au plus tard 30 jours après la fin de l'activité. Ce rapport présentera en annexe la liste des points focaux formés par opérateurs.

Durée et Lieu

10. L'analyse de la situation suivie de la restitution du rapport et plan d'action opérationnel prendra trente (30) jours par Région. Le diagnostic se fera simultanément dans les 3 Régions. La formation des opérateurs IEC durera 2 sessions de 5 jours chacune. La supervision des formations des points focaux durera 10 H/J par Région. La

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 249 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

supervision des animations par les points focaux dans les villages durera 10 H/J par Région.

Qualifications et expériences requises

11. **Le prestataire (ONG, Association locale ou bureau d'étude)** devra avoir une expérience confirmée sur l'utilisation des méthodes participatives et devra avoir conduit des missions similaires ou avoir travaillé en milieu rural sur les questions de genre, de droits humains, de citoyenneté, de santé, etc. Il doit aussi avoir une solide expérience dans les domaines de la Communication pour le Développement (CPD), la Communication pour le Changement de Comportement (CCC), et l'Information Education Communication (IEC). Une bonne expérience en conception, élaboration et mise en œuvre des plans et programmes de formation. Il doit en outre avoir une forte expérience en suivi évaluation des activités d'IEC

12. Les consultants mis à disposition devront être d'un profil socio-économique, sociologue, agronome ou géographe, avec BAC + 4ans ou équivalent et avoir:

- Au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle en planification et suivi évaluation des plans et programmes; doublée d'une bonne connaissance au développement des outils de suivi évaluation des programmes IEC; et
- Une connaissance solide en développement rural avec une attention particulière sur les processus participatifs et les questions relatives au genre.

APPENDICE 11: ÉLÉMENTS DE TDR POUR UN OPÉRATEUR D'ALPHABÉTISATION

OBJECTIFS

1. La prestation a pour objet l'organisation des sessions de formation en alphabétisation (initiale ou FTS) des producteurs/trices dans les villages d'intervention du Programme. L'opérateur a la responsabilité de conduire les tâches suivantes:
 - Le diagnostic des besoins en formation et la constitution des listes de bénéficiaires;
 - Le recrutement et la formation des alphabétiseurs et superviseurs en collaboration avec la DPENA;
 - L'ouverture des centres et l'animation des sessions d'alphabétisation;
 - La prise en charge alimentaire des apprenants; et
 - L'organisation des évaluations.

LIEU ET DURÉE

2. Les Prestations se dérouleront dans la Province du XXXX dans un délai de 60 jours maximum par session et par niveau.

PRODUITS ATTENDUS

3. L'Opérateur aura en charge au maximum 12¹⁰¹ centres de formations au cours de l'année avec en moyenne 30 apprenants par centre. Au terme de sa prestation, il devra avoir alphabétisé 360 personnes dont environ 80% en FTS et 60% de femmes.
4. Il fournira un rapport de rentrée et un rapport intermédiaire à mi-parcours en un seul exemplaire au Projet. A la fin de l'activité et au plus tard deux semaines après, il fournira un rapport définitif en deux (02) exemplaires et une copie en format numérique. Le rapport présentera le processus de la formation, les résultats obtenus et présentera en annexe la liste des personnes déclarées admises par niveau, village et par commune.

¹⁰¹ 327 sessions par an. En partant du fait que seulement 2/5 Provinces de l'Est seront touchées, il restera 9 à couvrir. 327/9 Provinces= 36 sessions par province. Au regard du nombre d'opérateurs on pourrait se limiter à 12 pour donner la chance à plusieurs opérateurs de travailler.

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 251 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

APPENDICE 12: ÉLÉMENTS DE TDR POUR UN OPERATEUR EN IEC

CONTEXTE

1. Ce programme IEC vise la sensibilisation des populations rurales des villages d'intervention du programme et a pour objectif:
 - De toucher un public large qui ne participerait pas forcément à des formations plus «pointues» (dont certains pourront ensuite avoir la volonté de suivre ce type de formations);
 - De renforcer la cohésion et le consensus sociaux au sein des groupes de participants et autour de sujets et de valeurs médiatisées par les supports pédagogiques utilisés;
 - De permettre une plus grande «qualité» et un plus grand poids des contributions des participants dans les discussions au sein des villages et des familles; et
 - De contribuer à faire émerger de nouvelles «élites» reconnues au sein des villages.
2. Les thèmes IEC comprendront:
 - Des sujets ayant un lien direct avec les activités du programme tels que: politique nationale foncière, accès équitable aux ressources par les femmes et les hommes, gestion des ressources naturelles, organisation du monde rural, techniques de production et de conservation, etc.; et
 - Des thématiques plus globales telles que: droits humains, genre, santé de la sexualité et de la reproduction, citoyenneté, civisme, hygiène assainissement, santé maternelle et infantile, scolarisation des filles, lutte contre l'excision et les mariages précoces, accès aux actes d'état civil, etc.
3. Les composantes suivantes sont prises en compte dans ce programme:
 - L'éducation pour la santé;
 - La sensibilisation sur l'importance et les avantages de la scolarisation des filles;
 - La promotion des droits de la femme; et
 - La sensibilisation sur la responsabilisation citoyenne vis-à-vis du respect et de la maintenance des infrastructures et services publics;

OBJECTIFS

4. L'objectif visé est d'assurer la mise en œuvre d'une campagne IEC dans les villages d'intervention du programme en vue d'accroître la prise de responsabilité des populations dans la conduite des actions de développement et en vue de l'amélioration de leurs conditions d'existence. L'opérateur IEC a la responsabilité des tâches suivantes:
 - La constitution d'une équipe de 10 animateurs et d'un superviseur;
 - L'animation de concert avec les CVD pour l'identification de 3 points focaux par village (2 femmes et un homme);
 - La formation des points focaux et des noyaux relais au niveau communal sur les modules d'animation et l'utilisation des supports;
 - L'organisation des points pour planifier les séances d'animations à travers des rencontres périodiques de planification et de bilan;
 - La supervision des animations dans les villages;
 - L'animation des sensibilisations de masse; et
 - Le suivi des prestations des points focaux;

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 252 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

LIEU ET DURÉE

5. La mission a lieu dans XX (4 ou 5 ?)¹⁰² communes réparties dans XX (2 ?) provinces de la Région. Les activités de communication pour le changement de comportement au niveau des villages ciblés couvriront une période de 6 mois.

PRODUITS ATTENDUS

6. Au terme de la mission, l'opérateur IEC devra avoir assuré
- La formation et la supervision de XXX (475 ?) points focaux dont XXX (316) femmes intervenant dans 158 villages au moins;
 - La conduite d'au moins 6 animations de masse par commune;
 - La supervision de chaque groupe de points focaux au moins une fois en situation d'animation;
 - La production d'un rapport de formation des points focaux et des noyaux relais;
 - La tenue d'une rencontre mensuelle et la production d'un plan de travail et d'un rapport mensuel d'activité qui seront soumis à la CRA avec copie au prestataire ayant conçu la stratégie afin de lui permettre de planifier sa supervision; et
 - La production d'un rapport de fin d'activité qui retrace le processus, présente les résultats quantitatifs et qualitatifs des séances d'animation de masse et de proximité.

¹⁰² En partant du principe que l'IEC intervient dans 1/3 des villages, on prendrait 1/3 des communes soit 29 communes. 29 communes /6 opérateurs donne entre 4 et communes.

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 253 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

APPENDICE 13: PROGRAMMES DE TRAVAIL INITIAUX

(Foncier DGFOMR)

| N° d'ordre | Activités | Période (mois) | | | | | | | | | | | | | | | | | | Observations | |
|---|--|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|----|----|----|----|----|----|--------------|--|
| | | Démarrage prévu Octobre 2013 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | | |
| 1. Diffusion et explication/vulgarisation des textes législatifs et réglementaires auprès des acteurs clés du Projet | | Produits attendus: Au plus tard fin 1 ^{er} semestre: <ul style="list-style-type: none"> ▪ matériel d'animation (Textes d'animation traduits en langues et supports d'animation édités; film traduit; théâtre forum en langue) Au plus tard fin 2nd semestre: Emission magazine radio et conventions de diffusion Au bout de 18 mois: <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 session de sensibilisation sur les textes dans toutes les communes d'intervention (soit 86 sessions) au profit des CVD, coutumiers et élus ▪ Appuis supervisions DGFOMR et SFROP sur 26 communes-échantillon ▪ 1 session de sensibilisation/commune sur les textes au profit des OPA, femmes et éleveurs des villages aménagistes dans les 15 premières communes (5 par Région) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. | Atelier de socialisation du plan d'action DGFOMR | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | DGFOMR, DR secteur rural, CRA, CNA, UGP, DR services domaniaux, Présidents tribunaux, CPF, FEPAB |
| 2. | Traduction et reproduction des textes législatifs et réglementaires dans les langues de la zone d'intervention du projet en gulimencema (02) et yaana. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3. | Reproduction des textes législatifs en mooré | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | Le document traduit existe déjà |
| 4. | Traduction du film documentaire en mooré, gulmachéma et yaana | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5. | Traduction du théâtre forum mooré, gulmachéma et yaana | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6. | Représentation de la pièce théâtrale dans la zone d'intervention du projet | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|------------------------|
| 4. Appui institutionnel pour la mise en œuvre des activités | | Produits: Au bout du 1 ^{er} semestre: ▪ Dotation de l'équipement nécessaire à la DGFOMR: véhicule, matériel d'animation, matériel informatique | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 26. | Formation de formateur au profit de la DGFOMR sur la gestion alternative des conflits fonciers (GAC) | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 27. | matériel de projection et d'animation (vidéo projecteur, lecteur DVD, Télé, générateur...) | | | | | | | | | | | | | | | | | | Acquisition par DGFOMR |
| 28. | Matériel informatique pour la documentation et la capitalisation du processus (ordinateurs, imprimantes, copieur, scanner...) | | | | | | | | | | | | | | | | | | Acquisition par DGFOMR |
| 29. | Véhicule pour sorties de supervision | | | | | | | | | | | | | | | | | | Fourni par projet |
| 30. | Fournitures de bureau et consommables informatique | | | | | | | | | | | | | | | | | | Acquisition par DGFOMR |
| 31. | Frais de fonctionnement (carburant, communication, etc.) | | | | | | | | | | | | | | | | | | Acquisition par DGFOMR |
| 32. | Visibilité | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| 1 | Composante 1: petits aménagements fonciers | | | 2014 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|------------|--|---|---|------|---|---|---|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|--|
| | 2 | 3 | 4 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | | | | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | |
| Activités: | Responsable | Résultats/Cibles | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | Aménagement de bas-fonds | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6 | Manifestation d'intérêt pour le recrutement des PAMO | UGP/CRA | liste restreinte de bureaux d'études, associations, ONG établie | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 7 | Recrutement des PAMO et contractualisation | UGP/CRA | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 | Pré sélection des prestataires sur avis de manifestation d'intérêt (bureaux d'études, entreprises, transporteurs de moellons, etc.) | UGP/PAMO | listes restreintes de prestataires établies (bureaux d'études, entreprises, transporteurs de moellons) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 9 | Sélection des sites à aménager de l'année 1 | UGP/PAMO/DRAH | liste des sites pour l'année 1 établie et validée | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 10 | Recrutement des bureaux d'études (à partir de la liste des bureaux présélectionnés) et contractualisation pour: études d'aménagement, quantification des moellons nécessaires et élaboration des DAO | UGP/PAMO | bureau d'études recrutés, contrats établis | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 11 | Conduite des études d'aménagement, quantification des moellons et élaboration de DAO | bureaux d'études | dossiers d'études et DAO validés | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 12 | Notification aux bénéficiaires des projets d'aménagement avec précision des quantités de moellons à mobiliser | CRA/PAMO | lettre de notification précisant les quantités de moellons à collecter | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 13 | Tenue du Comité d'Approbaton des Projets (CAP) | CRA | approbation des projets et élaboration des budgets | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 14 | Processus de négociation des ententes foncières (étude socio-foncière, négociation des ententes foncières, constatation) | PAMO/CFV/CVD/communes | consensus des différentes parties prenantes sur le statut des sites et les bénéficiaires | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 15 | Processus administrative de sécurisation foncière (constitution des dossiers) | PAMO/CFV/CVD/détenteurs fonciers/communes | dossier complet de délivrance de l'APF déposé auprès des mairies | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 16 | Recrutement des prestataires de transport des moellons et contractualisation (à partir de la liste des prestataires présélectionnés) | CRA/PAMO | PME en charge du transport des moellons recrutées, contrats établis | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 17 | Recrutement des entreprises (demandes de proposition à partir de la liste des PME présélectionnées) | UGP/PAMO | PME en charge des travaux recrutées, contrats établis | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 18 | Collecte et chargement des moellons dans les camions par les bénéficiaires | populations bénéficiaires/PAMO | les quantités nécessaires de moellons sont collectées, chargées dans les camions et approvisionnées sur les sites | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 19 | Réalisation des travaux d'aménagement y compris parcellement par les PME recrutées | PME | les travaux d'aménagement sont réalisés | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 20 | Attribution des parcelles aménagées aux exploitants en bail longue durée | comission d'attribution ou comité de gestion/PAMO | les parcelles aménagées sont attribuées aux bénéficiaires selon les critères préétablis | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 21 | Réception des demandes d'aménagement | UGP/PAMO | demandes validées réceptionnées | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 22 | Appréciation des demandes d'aménagement | PAMO/DRAH | fiche d'appréciation établie pour chaque demande | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 23 | Tenue du Comité Provincial de Présélection (CPP) | CRA | choix des sites à aménager au cours de l'année | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 24 | Elaboration des TDR pour les études | UGP/PAMO | les TDR sont élaborés | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| Composante 1: petits aménagements fonciers | | | | 2015 | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|---|------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| Activités: | Responsable | Résultats/Cibles | | JAN | FEB | MAR | AVR | MAI | JUN | JUL | AUG | SEP | OCT | NOV | DEC |
| 5 | Aménagement de bas-fonds | | | | | | | | | | | | | | |
| 6 | Manifestation d'intérêt pour le recrutement des PAMO | UGP/CRA | liste restreinte de bureaux d'études, associations, ONG établie | | | | | | | | | | | | |
| 7 | Recrutement des PAMO et contractualisation | UGP/CRA | | | | | | | | | | | | | |
| 8 | Pré sélection des prestataires sur avis de manifestation d'intérêt (bureaux d'études, entreprises, transporteurs de moellons, etc.) | UGP/PAMO | listes restreintes de prestataires établies (bureaux d'études, entreprises, transporteurs de moellons) | ■ | | | | | | | | | | | ■ |
| 9 | Sélection des sites à aménager de l'année 1 | UGP/PAMO/DRAH | liste des sites pour l'année 1 établie et validée | | | | | | | | | | | | |
| 10 | Recrutement des bureaux d'études (à partir de la liste des bureaux présélectionnés) et contractualisation pour: études d'aménagement, quantification des moellons nécessaires et élaboration des DAO | UGP/PAMO | bureau d'études recrutés, contrats établis | | ■ | ■ | ■ | | | | | | | | |
| 11 | Conduite des études d'aménagement, quantification des moellons et élaboration de DAO | bureaux d'études | dossiers d'études et DAO validées | | | | | ■ | ■ | ■ | | | | | |
| 12 | Notification aux bénéficiaires des projets d'aménagement avec précision des quantités de moellons à mobiliser | CRA/PAMO | lettre de notification précisant les quantités de moellons à collecter | | | | | | | | | ■ | | | |
| 13 | Tenue du Comité d'Approbaton des Projets (CAP) | CRA | approbation des projets et élaboration des budgets | | | | | | | | | ■ | | | |
| 14 | Processus de négociation des ententes foncières (étude socio-foncière, négociation des ententes foncières, constatation) | PAMO/CFV/CVD/communes | consensus des différentes parties prenantes sur le statut des sites et les bénéficiaires | | | | | | ■ | ■ | ■ | | | | |
| 15 | Processus administrative de sécurisation foncière (constitution des dossiers) | PAMO/CFV/CVD/détenteurs fonciers/communes | dossier complet de délivrance de l'APF déposé auprès des mairies | | | | | | | | | ■ | | | |
| 16 | Recrutement des prestataires de transport des moellons et contractualisation (à partir de la liste des prestataires présélectionnés) | CRA/PAMO | PME en charge du transport des moellons recrutées, contrats établis | | | | | | | | | ■ | ■ | | |
| 17 | Recrutement des entreprises (demandes de proposition à partir de la liste des PME présélectionnées) | UGP/PAMO | PME en charge des travaux recrutées, contrats établis | | | | | | | | | ■ | ■ | | |
| 18 | Collecte et chargement des moellons dans les camions par les bénéficiaires | populations bénéficiaires/PAMO | les quantités nécessaires de moellons sont collectées, chargées dans les camions et approvisionnées sur les sites | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | | | ■ |
| 19 | Réalisation des travaux d'aménagement y compris parcellement par les PME recrutées | PME | les travaux d'aménagement sont réalisés | | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | | |
| 20 | Attribution des parcelles aménagées aux exploitants en bail longue durée | comission d'attribution ou comité de gestion/PAMO | les parcelles aménagées sont attribuées aux bénéficiaires selon les critères préétablis | | | | | | | ■ | | | | | |
| 21 | Réception des demandes d'aménagement | UGP/PAMO | demandes validées réceptionnées | | | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| 22 | Appréciation des demandes d'aménagement | PAMO/DRAH | fiche d'appréciation établie pour chaque demande | | | | | | | | | | | | ■ |
| 23 | Tenue du Comité Provincial de Présélection (CPP) | CRA | choix des sites à aménager au cours de l'année | ■ | | | | | | | | | | | |
| 24 | Elaboration des TDR pour les études | UGP/PAMO | les TDR sont élaborés | ■ | ■ | | | | | | | | | | |

| 1 | Composante 1: petits aménagements fonciers | | | 2016 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|-------------|--|---|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
| 14/01-15/01 | | | | 16/01-17/01 | 18/01-19/01 | 20/01-21/01 | 22/01-23/01 | 24/01-25/01 | 26/01-27/01 | 28/01-29/01 | 30/01-31/01 | 01/02-02/02 | 03/02-04/02 | 05/02-06/02 | 07/02-08/02 | 09/02-10/02 | 11/02-12/02 | 13/02-14/02 | 15/02-16/02 | 17/02-18/02 | 19/02-20/02 | 21/02-22/02 | 23/02-24/02 | 25/02-26/02 | 27/02-28/02 | 29/02-30/02 | 01/03-02/03 |
| 5 | Aménagement de bas-fonds | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6 | Manifestation d'intérêt pour le recrutement des PAMD | UGP/CRA | liste restreinte de bureaux d'études, associations, ONG établie | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 7 | Recrutement des PAMD et contractualisation | UGP/CRA | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 | Pré sélection des prestataires sur avis de manifestation d'intérêt (bureaux d'études, entreprises, transporteurs de moellons, etc.) | UGP/PAMD | listes restreintes de prestataires établies (bureaux d'études, entreprises, transporteurs de moellons) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 9 | Sélection des sites à aménager de l'année 1 | UGP/PAMD/DRAH | liste des sites pour l'année 1 établie et validée | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 10 | Recrutement des bureaux d'études (à partir de la liste des bureaux présélectionnés) et contractualisation pour: études d'aménagement, quantification des moellons nécessaires et élaboration des DAO | UGP/PAMD | bureau d'études recrutés, contrats établis | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 11 | Conduite des études d'aménagement, quantification des moellons et élaboration de DAO | bureaux d'études | dossiers d'études et DAO validées | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 12 | Notification aux bénéficiaires des projets d'aménagement avec précision des quantités de moellons à mobiliser | CRA/PAMD | lettre de notification précisant les quantités de moellons à collecter | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 13 | Tenue du Comité d'Approbation des Projets (CAP) | CRA | approbation des projets et élaboration des budgets | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 14 | Processus de négociation des ententes foncières (étude socio-foncière, négociation des ententes foncières, constatation) | PAMD/CFVICVD/communes | consensus des différentes parties prenantes sur le statut des sites et les bénéficiaires | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 15 | Processus administrative de sécurisation foncière (constitution des dossiers) | PAMD/CFVICVD/détenteurs fonciers/communes | dossier complet de délivrance de l'APF déposé auprès des mairies | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 16 | Recrutement des prestataires de transport des moellons et contractualisation (à partir de la liste des prestataires présélectionnés) | CRA/PAMD | PME en charge du transport des moellons recrutées, contrats établis | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 17 | Recrutement des entreprises (demandes de proposition à partir de la liste des PME présélectionnées) | UGP/PAMD | PME en charge des travaux recrutées, contrats établis | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 18 | Collecte et chargement des moellons dans les camions par les bénéficiaires | populations bénéficiaires/PAMD | les quantités nécessaires de moellons sont collectées, chargées dans les camions et approvisionnées sur les sites | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 19 | Réalisation des travaux d'aménagement y compris parcellement par les PME recrutées | PME | les travaux d'aménagement sont réalisés | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 20 | Attribution des parcelles aménagées aux exploitants en bail longue durée | comission d'attribution ou comité de gestion/PAMD | les parcelles aménagées sont attribuées aux bénéficiaires selon les critères préétablis | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 21 | Réception des demandes d'aménagement | UGP/PAMD | demandes validées réceptionnées | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 22 | Appréciation des demandes d'aménagement | PAMD/DRAH | fiche d'appréciation établie pour chaque demande | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 23 | Tenue du Comité Provincial de Présélection (CPP) | CRA | choix des sites à aménager au cours de l'année | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 24 | Elaboration des TDR pour les études | UGP/PAMD | les TDR sont élaborés | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| Composante 1: petits aménagements fonciers | | | | 2017 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|---|------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| Activités: | Responsable | Résultats/Cibles | 01 | 02 | 03 | 04 | 05 | 06 | 07 | 08 | 09 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
| Aménagement de bas-fonds | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6 | Manifestation d'intérêt pour le recrutement des PAMO | UGP/CRA | liste restreinte de bureaux d'études, associations, ONG établie | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 7 | Recrutement des PAMO et contractualisation | UGP/CRA | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 | Pré sélection des prestataires sur avis de manifestation d'intérêt (bureaux d'études, entreprises, transporteurs de moellons, etc.) | UGP/PAMO | listes restreintes de prestataires établies (bureaux d'études, entreprises, transporteurs de moellons) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 9 | Sélection des sites à aménager de l'année 1 | UGP/PAMO/DRAH | liste des sites pour l'année 1 établie et validée | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 10 | Recrutement des bureaux d'études (à partir de la liste des bureaux présélectionnés) et contractualisation pour: études d'aménagement, quantification des moellons nécessaires et élaboration des DAO | UGP/PAMO | bureau d'études recrutés, contrats établis | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 11 | Conduite des études d'aménagement, quantification des moellons et élaboration de DAO | bureaux d'études | dossiers d'études et DAO validées | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 12 | Notification aux bénéficiaires des projets d'aménagement avec précision des quantités de moellons à mobiliser | CRA/PAMO | lettre de notification précisant les quantités de moellons à collecter | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 13 | Tenue du Comité d'Approbaton des Projets (CAP) | CRA | approbation des projets et élaboration des budgets | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 14 | Processus de négociation des ententes foncières (étude socio-foncière, négociation des ententes foncières, constatation) | PAMO/CFV/CVD/communes | consensus des différentes parties prenantes sur le statut des sites et les bénéficiaires | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 15 | Processus administrative de sécurisation foncière (constitution des dossiers) | PAMO/CFV/CVD/détenteurs fonciers/communes | dossier complet de délivrance de l'APF déposé auprès des mairies | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 16 | Recrutement des prestataires de transport des moellons et contractualisation (à partir de la liste des prestataires présélectionnés) | CRA/PAMO | PME en charge du transport des moellons recrutées, contrats établis | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 17 | Recrutement des entreprises (demandes de proposition à partir de la liste des PME présélectionnées) | UGP/PAMO | PME en charge des travaux recrutées, contrats établis | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 18 | Collecte et chargement des moellons dans les camions par les bénéficiaires | populations bénéficiaires/PAMO | les quantités nécessaires de moellons sont collectées, chargées dans les camions et approvisionnées sur les sites | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 19 | Réalisation des travaux d'aménagement y compris parcellement par les PME recrutées | PME | les travaux d'aménagement sont réalisés | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 20 | Attribution des parcelles aménagées aux exploitants en bail longue durée | comission d'attribution ou comité de gestion/PAMO | les parcelles aménagées sont attribuées aux bénéficiaires selon les critères préétablis | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 21 | Réception des demandes d'aménagement | UGP/PAMO | demandes validées réceptionnées | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 22 | Appréciation des demandes d'aménagement | PAMO/DRAH | fiche d'appréciation établie pour chaque demande | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 23 | Tenue du Comité Provincial de Présélection (CPP) | CRA | choix des sites à aménager au cours de l'année | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 24 | Elaboration des TDR pour les études | UGP/PAMO | les TDR sont élaborés | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | |
|---------------------|------------------------------------|
| Projet «Neer Tamba» | Ébauche de Manuel de Mise en Œuvre |
|---------------------|------------------------------------|

| | | | | | | | | | | | | | | | |
|----|--|-----------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| 54 | Appréciation des demandes d'aménagement/estimation des quantités de moellons | PAMO/DRAH | fiche d'appréciation établie pour chaque demande | | | | | | | | | | | | |
| 55 | Tenue du Comité Provincial de Présélection (CPP) | CRA | choix des sites à aménager au cours de l'année | | | | | | | | | | | | |
| 56 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 57 | | | Légende | | | | | | | | | | | | |
| 58 | | | Activités de l'année 1 | | | | | | | | | | | | |
| 59 | | | Activités de l'année 2 | | | | | | | | | | | | |
| 60 | | | Activités de l'année 3 | | | | | | | | | | | | |
| 61 | | | Activités de l'année 4 | | | | | | | | | | | | |
| 54 | Appréciation des demandes d'aménagement/estimation des quantités de moellons | PAMO/DRAH | fiche d'appréciation établie pour chaque demande | | | | | | | | | | | | |
| 55 | Tenue du Comité Provincial de Présélection (CPP) | CRA | choix des sites à aménager au cours de l'année | | | | | | | | | | | | |
| 54 | Appréciation des demandes d'aménagement/estimation des quantités de moellons | PAMO/DRAH | fiche d'appréciation établie pour chaque demande | | | | | | | | | | | | |
| 55 | Tenue du Comité Provincial de Présélection (CPP) | CRA | choix des sites à aménager au cours de l'année | | | | | | | | | | | | |
| 54 | Appréciation des demandes d'aménagement/estimation des quantités de moellons | PAMO/DRAH | fiche d'appréciation établie pour chaque demande | | | | | | | | | | | | |
| 55 | Tenue du Comité Provincial de Présélection (CPP) | CRA | choix des sites à aménager au cours de l'année | | | | | | | | | | | | |
| 54 | Appréciation des demandes d'aménagement/estimation des quantités de moellons | PAMO/DRAH | fiche d'appréciation établie pour chaque demande | | | | | | | | | | | | |
| 55 | Tenue du Comité Provincial de Présélection (CPP) | CRA | choix des sites à aménager au cours de l'année | | | | | | | | | | | | |

APPENDICE 15: PROGRAMMES DE TRAVAIL INITIAUX (COMPOSANTE 2)

| 1 Composante 2: INTENSIFICATION DES PETITES EXPLOITATIONS ET VALORISATION DE LEURS PRODUCTIONS | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--------------------|---|---------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--|--|
| 2 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | Volets | Responsable | Résultats/Cibles | Budget (millions de FCFA) | 2013 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4 | Activités | | | | 01/01-15/01 | 16/01-31/01 | 01/02-15/02 | 16/02-31/02 | 01/03-15/03 | 16/03-31/03 | 01/04-15/04 | 16/04-31/04 | 01/05-15/05 | 16/05-31/05 | 01/06-15/06 | 16/06-31/06 | 01/07-15/07 | 16/07-31/07 | 01/08-15/08 | 16/08-31/08 | 01/09-15/09 | 16/09-31/09 | 01/10-15/10 | 16/10-31/10 | 01/11-15/11 | 16/11-30/11 | 01/12-15/12 | 16/12-31/12 | | |
| 5 | Etapes | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6 | A. Renforcement de l'offre de services d'appui-conseil | | | 851 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 7 | Appels à Propositions | | | 550 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 | Recrutement Assistance Technique pour la formulation du manuel de procédures | UGP | Consultant recruté | 10 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 9 | Exploitation des rapports de conception du Projet et des manuels analogues existants | Consultant | projet de manuel | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 10 | Ateliers régionaux de concertations avec les CRA et les autres projets impliqués dans ce type de mécanisme | Consultant/CRA | manuel amendé | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 11 | Validation par un Atelier au niveau central du projet | Consultant/CRA/UGP | manuel validé | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 12 | Soumission au FIDA pour non-objection | UGP | Non Objection | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 13 | Elaboration du dossier de lancement d'Appel à Propositions en matière d'appui conseil pour i/ la diffusion des bonnes pratiques de gestion durable des terres et ii/ le conseil de gestion technico-économique des exploitations | CRA | dossiers élaborés | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 14 | Validation des dossiers de lancement d'Appel à Propositions par les Commissions Techniques (CT) et le FIDA | CRA/UGP | dossier validé | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 15 | Publication de l'Appel à Propositions | CRA | avis d'appel à propositions publié et diffusé | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 16 | Sessions d'information pour lancement des appels à propositions | CRA | sessions tenues aux niveaux provinciaux et régionaux | 30 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 17 | Elaboration des dossiers de proposition | Proposants | dossiers remis aux CRA | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 18 | Examen des propositions par les CT | CRA/CT | dossiers évalués et sélectionnés | 12 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 19 | Négociation et homologation des contrats | CRA/UGP | contrats signés | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 20 | Remise de véhicules pick-up 4X4 aux opérateurs | UGP | 6 véhicules remis (un véhic. par contrat) | 114 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 21 | Mise en oeuvre de services d'appui conseil pour i/ la diffusion des bonnes pratiques de gestion durable des terres et ii/ le conseil de gestion technico-économique des exploitations | Proposants | services d'appui-conseil opérationnels | 288 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 22 | Ateliers régionaux de concertation sur le choix des thématiques prioritaires d'appel à propositions pour le soutien au développement de réseaux d'acteurs | CRA | thèmes choisis et validés | 6 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 23 | Elaboration des dossiers de lancement d'Appel à Propositions en matière de développement de réseaux d'acteurs thématiques | CRA | dossier élaboré | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 24 | Validation des dossiers de lancement d'Appel à Propositions par la Commission Technique (CT) et le FIDA | CRA/UGP | dossier validé | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 25 | Publication des Appels à Propositions | CRA | avis d'appel à propositions publié et diffusé | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 26 | Sessions d'information pour lancement des appels à propositions | CRA | sessions tenues aux niveaux provinciaux et régionaux | 30 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 27 | Elaboration des dossiers de proposition | Proposants | dossiers remis aux CRA | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 28 | Examen des propositions par la CT | CRA/CT | dossiers évalués et sélectionnés | 12 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 29 | Négociation et homologation des contrats | CRA/UGP | contrats signés | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 30 | Mise en oeuvre des propositions sélectionnées en matière de développement de réseaux d'acteurs thématiques | Proposants | actions de développement de réseaux thématiques réalisées | 48 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| Composante 2: INTENSIFICATION DES PETITES EXPLOITATIONS ET VALORISATION DE LEURS PRODUCTIONS | | | | | 2014 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--------------------|---|---------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--|
| Volets | Responsable | Résultats/Cibles | Budget (millions de FCFA) | 01/01-15/01 | 16/01-31/01 | 01/02-15/02 | 16/02-31/02 | 01/03-15/03 | 16/03-31/03 | 01/04-15/04 | 16/04-30/04 | 01/05-15/05 | 16/05-31/05 | 01/06-15/06 | 16/06-30/06 | 01/07-15/07 | 16/07-31/07 | 01/08-15/08 | 16/08-31/08 | 01/09-15/09 | 16/09-30/09 | 01/10-15/10 | 16/10-31/10 | 01/11-15/11 | 16/11-30/11 | 01/12-15/12 | 16/12-31/12 | |
| A. Renforcement de l'offre de services d'appui-conseil | | | 851 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Appels à Propositions | | | 550 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Recrutement Assistance Technique pour la formulation du manuel de procédures | UGP | Consultant recruté | 10 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Exploitation des rapports de conception du Projet et des manuels analogues existants | Consultant | projet de manuel | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Ateliers régionaux de concertations avec les CRA et les autres projets impliqués dans ce type de mécanisme | Consultant/CRA | manuel amendé | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Validation par un Atelier au niveau central du projet | Consultant/CRA/UGP | manuel validé | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Soumission au FIDA pour non-objection | UGP | Non Objection | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Elaboration du dossier de lancement d'Appel à Propositions en matière d'appui conseil pour i/ la diffusion des bonnes pratiques de gestion durable des terres et ii/ le conseil de gestion technico-économique des exploitations | CRA | dossiers élaborés | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Validation des dossiers de lancement d'Appel à Propositions par les Commissions Techniques (CT) et le FIDA | CRA/UGP | dossier validé | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Publication de l'Appel à Propositions | CRA | avis d'appel à propositions publié et diffusé | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Sessions d'information pour lancement des appels à propositions | CRA | sessions tenues aux niveaux provinciaux et régionaux | 30 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Elaboration des dossiers de proposition | Proposants | dossiers remis aux CRA | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Examen des propositions par les CT | CRA/CT | dossiers évalués et sélectionnés | 12 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Négociation et homologation des contrats | CRA/UGP | contrats signés | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Remise de véhicules pick-up 4X4 aux opérateurs | UGP | 6 véhicules remis (un véhic. par contrat) | 114 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mise en oeuvre de services d'appui conseil pour i/ la diffusion des bonnes pratiques de gestion durable des terres et ii/ le conseil de gestion technico-économique des exploitations | Proposants | services d'appui-conseil opérationnels | 288 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Ateliers régionaux de concertation sur le choix des thématiques prioritaires d'appel à propositions pour le soutien au développement de réseaux d'acteurs | CRA | thèmes choisis et validés | 6 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Elaboration des dossiers de lancement d'Appel à Propositions en matière de développement de réseaux d'acteurs thématiques | CRA | dossier élaboré | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Validation des dossiers de lancement d'Appel à Propositions par la Commission Technique (CT) et le FIDA | CRA/UGP | dossier validé | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Publication des Appels à Propositions | CRA | avis d'appel à propositions publié et diffusé | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Sessions d'information pour lancement des appels à propositions | CRA | sessions tenues aux niveaux provinciaux et régionaux | 30 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Elaboration des dossiers de proposition | Proposants | dossiers remis aux CRA | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Examen des propositions par la CT | CRA/CT | dossiers évalués et sélectionnés | 12 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Négociation et homologation des contrats | CRA/UGP | contrats signés | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mise en oeuvre des propositions sélectionnées en matière de développement de réseaux d'acteurs thématiques | Proposants | actions de développement de réseaux thématiques réalisées | 48 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|----|--|------------------|---|------------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| 29 | Contrats PAMO-MP | | | 201 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 30 | Lancement de la consultation pour le recrutement des PAMO-MP | UGP/CRA | réception des offres | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | |
| 31 | Examen des propositions par les CRA | UGP/CRA | offres sélectionnées | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | |
| 32 | Négociation et homologation des contrats | CRA | contrats signés | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | |
| 33 | Remise de véhicules pick-up 4X4 aux opérateurs | UGP | 3 véhicules remis (un véhic. par contrat) | 57 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 34 | Mise en oeuvre des actions | PAMO-MP | services d'appui-conseil opérationnels | 144 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 35 | «Bourses/dotations d'intervention» mises à disposition des institutions publiques | | | 60 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 36 | Information/sensibilisation auprès des DR et de l'INERA et des groupes cibles sur le mécanismes de "bourses" financé par le projet | UGP/DR/INERA/CRA | institutions et groupes cibles informés | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | |
| 37 | Préparation des programmes de travail des DR et de l'INERA en appui aux groupes cibles pour l'année 2014 | DR/INERA | propositions de programmes de travail et de budgets pour 2014 | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | |
| 38 | Négociation et homologation des conventions de partenariat pour 2014 entre l'UGP et chacune de ces DR et de l'INERA | UGP/DR/INERA | conventions signées | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | |
| 39 | Mise à disposition des fonds auprès des DR et de l'INERA pour 2014 | UGP | fonds disponibles au niveau des DR et INERA | 60 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 40 | Préparation des programmes de travail des DR et de l'INERA en appui aux groupes cibles pour l'année 2015 | DR/INERA | propositions de programmes de travail et de budgets pour 2014 | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | |
| 41 | Négociation et homologation des conventions de partenariat pour 2015 entre l'UGP et chacune de ces DR et de l'INERA | UGP/DR/INERA | conventions signées | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | |
| 43 | Suivi-évaluation | | | 40 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 44 | Ateliers bilans participatifs provinciaux | CRA/UGP | ateliers tenus dans chaque province | 24 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 45 | Ateliers bilans participatifs régionaux | CRA/UGP | ateliers tenus dans chaque région | 6 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 46 | Appui technique pour mise à jour des procédures d'Appel à propositions pour 2015 | | consultant recruté et manuel | 10 | | | | | | | | | | | | | | | |

| | A | B | C | D | E | F | S | T | U | V | W | X | Y | Z | AA | AB | AC | AD |
|----|---|--|--------------------|--|------|------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 1 | Composante 2: INTENSIFICATION DES PETITES EXPLOITATIONS ET VALORISATION DE LEURS PRODUCTIONS | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | 2013 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | Volets | | | | | | 01/01-15/01 | 16/01-31/01 | 01/02-15/02 | 16/02-31/02 | 01/03-15/03 | 16/03-30/03 | 01/04-15/04 | 16/04-30/04 | 01/05-15/05 | 16/05-31/05 | 01/06-15/06 | 16/06-30/06 |
| 47 | B. Fonds d'Appui aux initiatives locales de développement de la production agricole, de l'élevage ou de valorisation des ressources naturelles | | | | | 260 | | | | | | | | | | | | |
| 48 | Elaboration du Manuel de procédures de mise en oeuvre du Fonds d'Appui | | | | | 10 | | | | | | | | | | | | |
| 49 | | Recrutement Assistance Technique pour la formulation du manuel de procédures | UGP | Consultant recruté | 10 | | | | | | | | | | | | | |
| 50 | | Exploitation des rapports de conception du Projet et des manuels analogues existants | Consultant | projet de manuel | p.m. | | | | | | | | | | | | | |
| 51 | | Ateliers régionaux de concertations avec les CRA et les autres projets impliqués dans ce type de | Consultant/CRA | manuel amendé | p.m. | | | | | | | | | | | | | |
| 52 | | Validation par un Atelier au niveau central du projet | Consultant/CRA/UGP | manuel validé | p.m. | | | | | | | | | | | | | |
| 53 | | Soumission au FIDA pour non-objection | UGP | non objection | p.m. | | | | | | | | | | | | | |
| 54 | Mis en place des équipements destinés aux CRA et DRAH | | | | | 19 | | | | | | | | | | | | |
| 55 | | Acquisition des équipements destinés aux CRA et DRAH | UGP/CRA | postes informatiques, y compris périphériques et logiciels, plus fournitures disponibles | 9 | | | | | | | | | | | | | |
| 56 | | Installation des bases de données "microprojet" dans les CRA | UGP/CRA/Consultant | consultant recruté et logiciel installé | 5 | | | | | | | | | | | | | |
| 57 | | Mise à jour et maintenance des logiciels de bases de données "microprojet" dans les CRA | CRA/Consultant | logiciel actualisé et fonctionnel | 5 | | | | | | | | | | | | | |
| 58 | Ateliers initiaux de concertation sur le choix des thématiques d'appui du Fonds | | | | | 8 | | | | | | | | | | | | |
| 59 | | ateliers régionaux | CRA | ateliers régionaux tenus | 6 | | | | | | | | | | | | | |
| 60 | | atelier de synthèse/capitalisation | CRA | atelier tenu au niveau national | 2 | | | | | | | | | | | | | |
| 61 | Information/Sensibilisation | | | | | 15,5 | | | | | | | | | | | | |
| 62 | | Ateliers d'information | CRA | ateliers provinciaux tenus | 6 | | | | | | | | | | | | | |
| 63 | | Emissions radio | CRA | émissions diffusées | 4,5 | | | | | | | | | | | | | |
| 64 | | Vidéos | CRA | vidéo disponible | 5 | | | | | | | | | | | | | |
| 65 | Formation/recyclage des membres des Comités d'évaluation des microprojets | | | | | 24,5 | | | | | | | | | | | | |
| 66 | | Formation/recyclage des CPP | CRA | sessions de formation au niveau provincial tenues | 18 | | | | | | | | | | | | | |
| 67 | | Formation/recyclage des CAP | CRA | sessions de formation au niveau régional tenues | 4,5 | | | | | | | | | | | | | |
| 68 | | Visites d'échanges entre CPP et CAP de différentes régions | CRA/BN-CRA | visites organisées | 2 | | | | | | | | | | | | | |
| 69 | Sélection des microprojets | | | | | 60 | | | | | | | | | | | | |
| 70 | | Réunions des CPP | CRA | réunions au niveau provincial tenues | 48 | | | | | | | | | | | | | |
| 71 | | Réunions des CAP | CRA | réunions au niveau régional tenues | 12 | | | | | | | | | | | | | |
| 72 | | Notification des décisions des CAP aux porteurs de projets | CRA | réunions au niveau régional tenues | p.m. | | | | | | | | | | | | | |
| 73 | Mise en oeuvre des microprojets | | | | | 100 | | | | | | | | | | | | |
| 74 | | Mise à disposition des Fonds au niveau des DRAH | UGP | Fonds mis à disposition des DRAH | 208 | | | | | | | | | | | | | |

| Composante 2: INTENSIFICATION DES PETITES EXPLOITATIONS ET VALORISATION DE LEURS PRODUCTIONS | | | | | 2014 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--------------------|--|---------------------------|-------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--|
| Volets | Responsable | Résultats/Cibles | Budget (millions de FCFA) | 01/01-12/01 | 01/02-3/01 | 01/02-5/02 | 01/02-3/02 | 01/03-3/03 | 01/03-5/03 | 01/04-5/04 | 01/04-3/04 | 01/05-5/05 | 01/05-3/05 | 01/06-3/06 | 01/07-5/07 | 01/07-3/07 | 01/08-5/08 | 01/08-3/08 | 01/09-5/09 | 01/09-3/09 | 01/10-5/10 | 01/10-3/10 | 01/11-5/11 | 01/11-3/11 | 01/12-5/12 | 01/12-3/12 | |
| B. Fonds d'Appui aux initiatives locales de développement de la production agricole, de l'élevage ou de valorisation des ressources nature | | | 260 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Elaboration du Manuel de procédures de mise en oeuvre du Fonds d'Appui | | | 10 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Recrutement Assistance Technique pour la formulation du manuel de procédures | UGP | Consultant recruté | 10 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Exploitation des rapports de conception du Projet et des manuels analogues existants | Consultant | projet de manuel | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Ateliers régionaux de concertations avec les CRA et les autres projets impliqués dans ce type de | Consultant/CRA | manuel amendé | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Validation par un Atelier au niveau central du projet | Consultant/CRA/UGP | manuel validé | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Soumission au FIDA pour non-objection | UGP | non objection | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mis en place des équipements destinés aux CRA et DRAH | | | 19 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Acquisition des équipements destinés aux CRA et DRAH | UGP/CRA | postes informatiques, y compris périphériques et logiciels, plus fournitures disponibles | 9 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Installation des bases de données "microprojet" dans les CRA | UGP/CRA/Consultant | consultant recruté et logiciel installé | 5 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mise à jour et maintenance des logiciels de bases de données "microprojet" dans les CRA | CRA/Consultant | logiciel actualisé et fonctionnel | 5 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Ateliers initiaux de concertation sur le choix des thématiques d'appui du Fonds | | | 8 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| ateliers régionaux | CRA | ateliers régionaux tenus | 6 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| atelier de synthèse/capitalisation | CRA | atelier tenu au niveau national | 2 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Information/Sensibilisation | | | 15,5 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Ateliers d'information | CRA | ateliers provinciaux tenus | 6 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Emissions radio | CRA | émissions diffusées | 4,5 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Vidéos | CRA | vidéo disponible | 5 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Formation/recyclage des membres des Comités d'évaluation des microprojets | | | 24,5 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Formation/recyclage des CPP | CRA | sessions de formation au niveau provincial tenues | 18 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Formation/recyclage des CAP | CRA | sessions de formation au niveau régional tenues | 4,5 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Visites d'échanges entre CPP et CAP de différentes régions | CRA/BN-CRA | visites organisées | 2 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Sélection des microprojets | | | 60 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Réunions des CPP | CRA | réunions au niveau provincial tenues | 48 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Réunions des CAP | CRA | réunions au niveau régional tenues | 12 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Notification des décisions des CAP aux porteurs de projets | CRA | réunions au niveau régional tenues | p.m. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mise en oeuvre des microprojets | | | 100 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mise à disposition des Fonds au niveau des DRAH | UGP | Fonds mis à disposition des DRAH | 208 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

APPENDICE 16: PROGRAMMES DE TRAVAIL INITIAUX (APPUI CRA ET DR ET COORDINATION, ADMINISTRATION, FINANCES)

| Composante 3 : Appui institutionnel aux Chambres Régionales d'Agriculture | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Activités: | Responsable | Résultats/Cibles | 2013 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | 16/01-16/01 | 16/01-16/02 | 16/02-16/03 | 16/03-16/03 | 16/04-16/04 | 16/04-16/05 | 16/05-16/05 | 16/05-16/06 | 16/06-16/06 | 16/07-16/07 | 16/08-16/08 | 16/08-16/09 | 16/09-16/09 | 16/10-16/10 | 16/11-16/11 | 16/12-16/12 | 16/12-16/12 |
| Convention de Délégation de Maitrise d'Ouvrage | MAH, MRA, MEDD 3CRA et BN/CRA | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Finalisation de la proposition entre partenaires Burkinabé et en échangeant avec le FIDA | MAH, MRA, MEDD 3CRA et BN/CRA | Texte finalisé | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Soumission au FIDA | MAH et BN/CRA | Texte transmis au FIDA | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Approbation FIDA | FIDA | Texte accepté FIDA | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Signature Convention | MAH, MRA, MEDD et BN/CRA | Convention signée | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Entrée en vigueur | | Convention effective | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| BN/CRA | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Recrutement Controleur Interne | BN/CRA | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Finalisation fiche de poste (TdR) | SG/BN/CRA et Bureau du BN/CRA | Fiche de Poste élaborée | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Soumission fiche de poste et projet d'annonce au FIDA | BN/CRA | Texte transmis au FIDA | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Non Objection (NO) FIDA | FIDA | Texte accepté FIDA | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Validation fiche de Poste | Bureau du BN/CRA | Fiche de Poste validée | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Lancement annonce | BN/CRA | Annonce Publiée | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Sélection sur dossiers | Bureau du BN/CRA | Dossiers retenus | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Entretiens | BN/CRA (Bureau + SG) | Entretiens | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Proposition de recrutement et proposition de contrat | BN/CRA (Bureau + SG) | PV et proposition de contrat | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Validation proposition de recrutement et proposition de contrat | Bureau du BN/CRA | Propositions validées | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Envoi proposition de recrutement et proposition contrat au FIDA | BN/CRA | Doc reçu par FIDA | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Non Objection sur Proposition de recrutement et proposition de contrat | FIDA | NO | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Signature de contrat | Bureau BN/CRA | Contrat signé | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Prise de fonction | | Recrutement achevé | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Recrutement Gestionnaire Administratif et Financier | BN/CRA | Recrutement achevé | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Recrutement consultant juriste | BN/CRA | Juriste recruté | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mise à jour statuts et règlements intérieurs des CRA | CRA + appuis ponctuels juriste ci-dessous | Statuts et RI adoptés formellement | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Formation Ass.Cons., BE et SG sur Fonc. Organes et Etablissement PV | BN/CRA + juriste ci-dessus | 3 CRA formées | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Recrutement Auditeurs externes (Audit 2014 3 CRA + BN/CRA) | BN/CRA | Auditeur recruté | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Formations et paramétrage TOMPRO (BN/CRA+ 3 CRA) | BN/CRA+Prestataire | TOMPRO fonctionnel 4 sites | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Acquisition équipements | BN/CRA | Selon listes | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Affectation véhicule | Projet | 1 PU 4X4 DC remis | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CRA | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mise à jour manuel de procédures CRA Est | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Préparation version actualisée | CRA Est + AT démarrage | Version provisoire | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| NO de Projet et FIDA | Projet + FIDA | NO | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Validation manuel | Bureau CRA | Manuel adopté | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Adoption ou mise à jour manuel de procédures CRAs N et CN | CRA Est, N+CN + AT démarrage | Manuels adoptés CN et N | | | | | | | | | | | | | | | | | |

APPENDICE 17: PROGRAMMES DE TRAVAIL INITIAUX (ALPHABÉTISATION)

| N° d'ordre | Activités | Période (mois) | | | | | | | | | | | | | | Observations | | | |
|---------------|---|---|---|---|---|----|----|----|---|---|---|---|---|---|---|--------------|---|---|----|
| | | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | | 8 | 9 | 10 |
| 1. | Démarrage et mise en œuvre | Produits attendus: 327 centres 9810 apprenants | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2. | Période de production (juin à décembre) | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3. | Recrutement des opérateurs | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4. | Identification des besoins en formation et constitutions des listes | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5. | Organisation des sessions d'alphabétisation et de la supervision | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6. | Evaluation des sessions | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

APPENDICE 18: PROGRAMMES DE TRAVAIL INITIAUX IEC

| N° d'ordre | Activités | Période (mois) | | | | | | | | | | | | | | | | | | Observations |
|------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|----|----|----|----|----|----|--|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | |
| 1. | Activités de démarrage du processus | Produits attendus: Semestre 1: Stratégie et Plan d'action <ul style="list-style-type: none"> Dispositif de formation en place: outils en place et opérateurs locaux (6) et points focaux formés (2582 dont 1721 femmes) | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2. | Elaboration de la stratégie IEC et du plan d'action par Région (étude, atelier de validation) | ■ | ■ | ■ | | | | | | | | | | | | | ■ | | | CRA: contractualisation avec un bureau |
| 3. | Acquisition des outils et matériels didactique | | | | ■ | ■ | | | | | | | | | | | | ■ | | CRA |
| 4. | Formation des opérateurs locaux, des services techniques étatiques déconcentrés au niveau provincial et communal sur la conduite des animations de groupe et l'utilisation des outils d'animation | | | | ■ | ■ | | | | | | | | | | | | | ■ | Bureau d'Etude (BE) |
| 5. | Formation des points focaux sur la conduite des animations de groupe et l'utilisation des outils d'animation | | | | ■ | ■ | | | | | | | | | | | | ■ | ■ | Opérateurs locaux avec supervision BE |
| 6. | IEC sur la santé | Produits attendus Semestre 2: Au moins 1 session par village sur 2 thèmes Semestre 3 : Au moins 1 session par village sur 2 autres thèmes | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 7. | IEC sur la santé de la reproduction, de la mère et de l'enfant | | | | | | | | | | | | | | | | | | | Points focaux Utilisation boîte à image Projection film Théâtre forum |
| 8. | IEC sur la santé de la reproduction des adolescent(e) s et des jeunes | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 9. | IEC sur l'hygiène et l'assainissement en milieu rural | | | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | | |
| 10. | IEC sur l'excision | | | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | | |
| 11. | IEC sur le VIH-SIDA | | | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | | |
| 12. | IEC sur le paludisme | | | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | | |
| 13. | IEC sur la malnutrition | | | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | | |
| 14. | IEC sur la promotion des droits de la femme | Produits attendus Semestre 2: Au moins 1 session par village sur 2 thèmes Semestre 3: Au moins 1 session par village sur 2 autres thèmes | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 15. | IEC sur les droits et devoirs de la femme au Burkina Faso | | | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | | Points focaux avec appui |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|-----|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|---|
| 16. | IEC sur la scolarisation des filles et des garçons | | | | | | | | | | | | | | | | | agents de santé Utilisation boîte à image Théâtre forum |
| 17. | IEC sur les violences faites aux femmes et aux hommes | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 18. | IEC sur le mariage précoce | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 19. | IEC sur l'équité en matière de genre au niveau politique, économique et social | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 20. | IEC sur la Citoyenneté | Produits attendus Semestre 2: Au moins 1 session par village sur 2 thèmes Semestre 3: Au moins 1 session par village sur 2 autres thèmes | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 21. | IEC sur les principes de la décentralisation et la communalisation | | | | | | | | | | | | | | | | | Opérateurs avec personnes ressources |
| 22. | IEC sur le rôle et le fonctionnement des CVD, des groupements socioprofessionnels, des autres structures | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 23. | IEC sur l'état civil | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 24. | IEC sur la mobilisation des ressources communales | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 25. | IEC sur le rôle et place des communautés dans le processus de développement local | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 26. | IEC sur la GRN | Produits attendus Semestre 2: Au moins 1 session par village sur 2 thèmes Semestre 3: Au moins 1 session par village sur 2 autres thèmes | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 27. | IEC sur la connaissance des pratiques néfastes aux ressources naturelles | | | | | | | | | | | | | | | | | Points focaux avec appui service forestier |
| 28. | IEC sur la gestion intégrée des ressources naturelles (eau, sols, végétation) | | | | | | | | | | | | | | | | | Points focaux avec appui service forestier |
| 29. | IEC sur la cohabitation élevage/agriculture | | | | | | | | | | | | | | | | | Points focaux avec appui personne ressource |
| 30. | IEC sur les techniques agricoles | | | | | | | | | | | | | | | | | Points focaux avec appui service agriculture |
| 31. | Suivi-évaluation | Produits attendus Semestre 2: Points focaux formés sur les fiches de collecte et début de collecte des données Semestre 3: Résultats du suivi | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 32. | Conception de fiches de collecte de données et formation des points focaux | | | | | | | | | | | | | | | | | CRA et opérateurs |
| 33. | Collecte et traitement des données | | | | | | | | | | | | | | | | | Opérateurs et points focaux |
| 34. | Partage des résultats et replanning | | | | | | | | | | | | | | | | | CRA et opérateurs |

APPENDICE 19: ÉLÉMENTS POUR LA PRÉPARATION DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AUX CRA

1. Cette convention constitue un cadre général (une «ombrelle») pour les accords qui seront passés entre le Projet et chaque CRA (et le BN/CRA). Elle doit rester la plus concise possible tout en mentionnant le nécessaire. Dans la mesure du possible il sera fait référence aux termes et dispositions de l'Accord de Financement entre le Gouvernement et le FIDA.
2. Les éléments ci-dessous constituent des guides mais peuvent être amendés et complétés.

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 287 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE**ENTRE****LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE (MAH),****LE MINISTÈRE DES RESSOURCES ANIMALES (MRA)****LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (MEDD)****ET****LE BUREAU NATIONAL****DES CHAMBRES RÉGIONALES D'AGRICULTURE (BN/CRA)****POUR LA MISE EN ŒUVRE PARTIELLE****DU PROJET**

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'HYDRAULIQUE

BUREAU NATIONAL DES
CHAMBRES RÉGIONALES
D'AGRICULTURE

MINISTÈRE DES RESSOURCES ANIMALES

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLEen représentation des CRA de
l'Est, du Centre-Nord et du Nord**PRÉAMBULE**

Le Projet «Neer Tamba» a été élaboré et sera mis en œuvre avec l'appui technique et financier du FIDA. L'objectif de développement du projet est:

Reprendre objectif général et objectif spécifique du Projet. Durée d'intervention et zone d'intervention.

Pour sa mise en œuvre, le Gouvernement a décidé de confier la maîtrise d'ouvrage déléguée aux Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) pour certaines parties du Projet XXX telles que définies dans l'Accord de Don XXXXX ou ses éventuels amendements à savoir les (i) activités d'appui-conseil, (ii) volets d'alphabétisation, d'IEC, d'appui aux organisations rurales et professionnelles agricoles, d'appui institutionnel aux Chambres d'Agriculture et au BN/CRA.

Les Chambres Régionales d'Agriculture sont des Institutions Consulaires, créées par décret 2001-770 bis/PRES/PM/AGRI modifié par décret 2011-427/PRES/PM/MAHRH. Dotés de statuts par le décret 2001-771/PRES/PM/AGRI modifié par le décret 2011-426/PRES/PM/MAHRH sont investies d'une mission de service public d'intérêt général dans le domaine agricole. Les CRA sont dotées de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion. A ce titre, elles peuvent acquérir, recevoir, posséder, emprunter, aliéner et ester en justice en leur nom et pour leur propre compte.

Les CRA ont pour missions de:

- **assurer la promotion et le développement du monde rural;**
- **contribuer à l'organisation des producteurs;**
- **assurer l'information et la formation au profit des producteurs;**
- **promouvoir et appuyer les projets de développement des producteurs et de leurs organisations.**

Les CRA disposent d'un Bureau National des Chambres Régionales d'Agriculture dont les attributions, organisation et fonctionnement sont définis par l'article 29 du Décret N° 2001-770 bis/PRES/PM/AGRI. Le Bureau National des Chambres Régionales d'Agriculture a pour missions de:

- **coordonner au niveau national l'activité des Chambres Régionales d'Agriculture; et**
- **représenter les Chambres Régionales d'Agriculture auprès des pouvoirs publics et auprès de toutes institutions publiques ou privées, nationales ou internationales.**

ARTICLE 1: DESCRIPTION DU PROJET

Les activités du projet Neer Tamba, qui dureront huit ans (2013-2020) sont articulées autour de trois (03) composantes qui sont:

Composante 1: Petits aménagements fonciers villageois. L'objectif de la composante est l'accroissement de la résilience des ménages, des exploitations et des villages face aux aléas climatiques. Pour cela le Projet misera sur la maîtrise et la valorisation des eaux de surface par des modèles (techniques, économiques et sociaux) d'aménagements dont l'adaptation et l'efficacité ont déjà pu être vérifiées et qui sont la base des trajectoires «d'intensification vertueuse» déjà observées.

Composante 2: Intensification des petites exploitations et valorisation de leurs productions. L'objectif de cette composante sera de promouvoir une intensification, une diversification des activités agricoles et de l'élevage et une valorisation des productions agro-sylvo-pastorales «vertueuses» en terme d'environnement et de reconstitution et gestion durables des ressources naturelles. Ce processus sera basé sur de petites exploitations familiales viables économiquement, diversifiées et capables de créer les fondations d'un tissu socio-économique rural équilibré et capable de fixer durablement les populations. Un certain nombre de thèmes d'intensification prioritaires viseront, en outre, en priorité les femmes (maraîchage, aviculture, embouche de petits ruminants et valorisation des PFNL, etc.) et les jeunes (tubercules, traction animale, lutte phytosanitaire, santé animale, gestion et valorisation des ressources fourragères, entretien d'équipements ou d'ouvrages ou prestation de services aux activités agricoles, de l'élevage ou liées à la valorisation durable des ressources naturelles).

Reprendre les parties de la composante.

Composante 3: Structuration des acteurs et mise en réseau. Cette composante comprendra trois sous-composantes:

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 289 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

(i) renforcement des capacités des populations cible, des organisations rurales et élus municipaux par a) des actions d’alphabétisation fonctionnelle; b) le déploiement d’une stratégie IEC et c) des appuis aux organisations rurales.

(ii) appuis institutionnels aux CA qui visera: a) le renforcement institutionnel des trois CRA de la zone du Projet; b) la création d’une capacité opérationnelle des CRA à l’échelle provinciale (12 provinces); c) le renforcement de la mise en réseau des CRA et d) le renforcement des capacités de gestion administrative et financière des trois CRA, mais aussi du BNCRA.

(iii) appuis institutionnel aux Directions Régionales (DR) du MARH, du MRA et du MEDD (3 pour chacune des trois régions) visera à renforcer leur capacité à assumer des fonctions «régaliennes» en relation avec les objectifs et les actions du Projet.

ARTICLE 2: CHAMP D’APPLICATION DE LA CONVENTION

Cette Convention entre le Ministère de l’Agriculture, de l’Hydraulique et des Ressources Halieutiques, le Ministère des Ressources Animales, le Ministère de l’Environnement et du Développement Durable et le Bureau National des Chambres Régionales d’Agriculture a pour but de déléguer partiellement la maîtrise d’ouvrage aux Chambres Régionales d’Agriculture (CRA) pour la mise en œuvre des activités du projet «Neer Tamba» tel que défini dans l’accord de don entre le Gouvernement et le FIDA et ses Annexes.

Initialement la présente Convention portera sur les parties suivantes du projet:

DECRIRE

ARTICLE 3: DESCRIPTION DU MANDAT DES CHAMBRES RÉGIONALES D’AGRICULTURE (CRA) ET DU BUREAU NATIONAL DES CRA

Les Chambres Régionales d’Agriculture (CRA) et le Bureau National des Chambres d’Agriculture sont chargées de la maîtrise d’ouvrage déléguée de la mise en œuvre des activités définies dans le champ d’application de la présente convention.

À ce titre elles géreront conformément aux dispositions prévues pour la gestion du Projet les fonds mis à leur disposition dans le cadre du Projet, procéderont à la passation de marchés, au recrutement de personnel et exécuteront directement certaines activités.

ARTICLE 4: OBLIGATIONS DES CHAMBRES RÉGIONALES D’AGRICULTURE ET DU BUREAU NATIONAL DES CHAMBRES RÉGIONALES D’AGRICULTURE

Le Bureau National des Chambres Régionales d’Agriculture (BN/CRA) et les Chambres Régionales d’Agriculture s’engagent à:

- a) Respecter les clauses de la présente Convention, à des conditions jugées satisfaisantes par la supervision du Projet Neer Tamba;
- b) mettre en œuvre les activités qui leurs sont déléguées conformément à la stratégie et aux modalités définies dans le cadre du Projet;
- c) respecter les dispositions définies par l’accord de Don lorsque celles-ci prennent le pas sur le cadre juridique et réglementaire national;
- d) respecter les modalités et les délais définis dans le cadre du Projet pour la préparation et la validation des Plans de Travail et Budget Annuels;
- e) solliciter au travers de la Coordination du Projet l’avis préalable du FIDA conformément aux dispositions accordées dans le cadre du Projet;

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 290 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

- f) respecter les modalités et les délais définis dans le cadre du Projet pour la préparation et la soumission des rapports d'exécution technique et financière et de suivi-évaluation;
- g) transmettre avec régularité et diligence les justificatifs comptables à la structure chargée de la gestion administrative et financière du Projet;
- h) tenir à jour une comptabilité générale, analytique et budgétaire permettant de produire des états financiers fiables de la situation globale de chaque CRA et du BN/CRA et une situation séparée de l'utilisation des fonds du Projet;
- i) procéder, sur financement du projet à un audit annuel global acceptable pour le FIDA de chaque CRA et du BN/CRA;
- j) se soumettre à tout audit, inspection, suivi-évaluation réguliers ou extraordinaires mandatés dans le cadre du Projet;
- k) contribuer ou collaborer à toute étude mandatée dans le cadre du Projet;
- l) porter à la connaissance de la Coordination Nationale du Projet, toute décision ou tout événement de nature à affecter sensiblement la réalisation des activités programmées;
- m) soumettre pour avis à la supervision du Projet le manuel de procédure des CRA et du BN/CRA ainsi que toute modification de celui-ci;
- n) respecter les Directives du FIDA relatives à la lutte contre la corruption.
- o) Compléter si utile ???

ARTICLE 5: OBLIGATIONS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'HYDRAULIQUE, DU MINISTÈRE DES RESSOURCES ANIMALES ET DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique, le Ministère des Ressources Animales, et le Ministère du Développement Durable, dans le cadre du Projet s'engagent à:

- a) Transférer au CRA et au BN/CRA les ressources financières correspondant aux parties du Projet couvertes par la présente convention;
- b) Affecter et mettre à la disposition des CRA et du BN/CRA les véhicules acquis dans le cadre du Projet pour la réalisation des actions couvertes par la présente convention;
- c) Exercer conjointement avec le FIDA l'orientation et la supervision des activités déléguées dans le cadre de la présente convention aux CRA et BN/CRA;
- d) **Exempter de taxes, conformément à l'Accord de Financement entre le Gouvernement et le FIDA, les actions couvertes par la présente Convention.**
- e) Compléter si utile ????

ARTICLE 6: MODALITÉS DE VERSEMENT DES FONDs

Les demandes de versement de fonds seront adressées par le Bureau National des Chambres Régionales d'Agriculture (BNCRA) et par les Chambres Régionales d'Agriculture au Coordonnateur National du Projet.

Chaque CRA et le BN/CRA ouvriront un compte bancaire spécifique aux fonds du Projet dans un établissement bancaire acceptables par le FIDA.

Préalablement à toute demande de fonds, les Présidents des CRA et du BN/CRA communiqueront, chacun en ce qui le concerne, au Coordonnateur National du Projet les noms, la qualité ainsi que les spécimens de la signature des deux personnes habilitées à cosigner les documents de gestion, les chèques et les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre du Projet.

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 291 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

Les fonds seront versés du compte désigné du Projet dans les comptes respectifs des CRA et du BN/CRA, par tranches, sur la base du PTBA validé par le Comité de Pilotage et le FIDA et des dossiers de justification des dépenses déjà effectuées.

Pour chaque PTBA le projet transférera aux CRA et au BN/CRA dès la validation du PTBA une avance initiale qui ne pourra être inférieure à xxx% (voir Documents de Projet) du montant prévu pour les activités annuelles couvertes par la présente convention et inscrites dans le PTBA.

ARTICLE 7: CONDITIONS DE RÉSILIATION

La supervision du Projet se réserve le droit de prononcer la suspension ou la résiliation totale ou partielle de la présente Convention dans le cas où les CRA ou le BN/CRA ne respecteraient pas les dispositions prévues dans le cadre de la présente Convention.

Dans ce cas, les Chambres Régionales (CRA) et le Bureau National des Chambres Régionales d'Agriculture (BN/CRA) prendront toutes dispositions utiles pour reverser les fonds transférés non encore engagés à la Coordination du Projet XXXXX dès réception de la lettre de résiliation de la Convention.

ARTICLE 9: TIMBRE ET ENREGISTREMENT

La présente Convention est exemptée de tous frais d'enregistrement et de timbre.

ARTICLE 10: RÈGLEMENT DE DIFFÉRENDS

La présente Convention de délégation partielle de Maîtrise d'Ouvrage est régie par le Droit burkinabé et les litiges nés de son interprétation ou de son exécution seront réglés à l'amiable ou, à défaut, portés devant les Tribunaux compétents du Burkina Faso.

ARTICLE 11: DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente Convention de délégation partielle de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée entre en vigueur à compter de sa date de signature.

En foi de quoi, les soussignés, dûment autorisés, ont signé la présente Convention pour servir et valoir ce que de droit.

Ouagadougou, le

Le Ministre

Le Ministre

Le Ministre

En son nom et par ordre pour les CRA de l'Est, du Centre-Nord et du Nord

Le Président du Bureau National des Chambres Régionales d'Agriculture

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 292 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

APPENDICE 20: TABLEAUX COSTAB DÉTAILLÉS**CPPINF (Inflation et taux de change)**

| | Up to Negotiation | Up to Project Start | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|--|----------------------|---------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Inflation (in %'s) /a | | | | | | | | | | |
| Zero | | | | | | | | | | |
| Annual rates | | | | | | | | | | |
| Local | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Foreign | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Compounded rates | | | | | | | | | | |
| Local | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Foreign | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| All | | | | | | | | | | |
| Annual rates | | | | | | | | | | |
| Local | 0.0 | 0.0 | 3.0 | 3.0 | 3.0 | 3.0 | 3.0 | 3.0 | 3.0 | 3.0 |
| Foreign | 0.0 | 0.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 |
| Compounded rates | | | | | | | | | | |
| Local | 0.0 | 0.0 | 1.5 | 4.5 | 7.7 | 10.9 | 14.2 | 17.7 | 21.2 | 24.8 |
| Foreign | 0.0 | 0.0 | 1.0 | 3.0 | 5.1 | 7.2 | 9.3 | 11.5 | 13.7 | 16.0 |
| Exchange rates (Local/Foreign) /b | | | | | | | | | | |
| Zero | | | | | | | | | | |
| Rates actually used | 480.0 | 525.0 | 525.0 | 500.0 | 500.0 | 500.0 | 500.0 | 480.0 | 480.0 | 480.0 |
| Constant purchasing parity rates | 480.0 | 480.0 | 480.0 | 480.0 | 480.0 | 480.0 | 480.0 | 480.0 | 480.0 | 480.0 |
| % deviation | 0.0 | 9.4 | 9.4 | 4.2 | 4.2 | 4.2 | 4.2 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| All | | | | | | | | | | |
| Rates actually used | 480.0 | 525.0 | 525.0 | 500.0 | 500.0 | 500.0 | 500.0 | 480.0 | 480.0 | 480.0 |
| Constant purchasing parity rates | 480.0 | 480.0 | 482.4 | 487.1 | 491.9 | 496.7 | 501.6 | 506.5 | 511.5 | 516.5 |
| % deviation | 0.0 | 9.4 | 8.8 | 2.6 | 1.7 | 0.7 | -0.3 | -5.2 | -6.2 | -7.1 |

\a Yearly values are within Each Project Year

\b Yearly values are at Project Year Midpoints

DISFIN (Catégories par source de financement)**Disbursement Accounts by Financiers**

(US\$ '000)

| | IFAD | | The Government | | Bénéficiaires | | Total | | For. Exch. | Local (Excl. Taxes) | Duties & Taxes |
|-----------------------------|-----------------|-------------|-----------------|-------------|----------------|------------|------------------|--------------|-----------------|---------------------------|-------------------|
| | Amount | % | Amount | % | Amount | % | Amount | % | | | |
| 1. Génie Civil | 30 017.7 | 72.2 | 6 972.8 | 16.8 | 4 603.9 | 11.1 | 41 594.3 | 36.3 | 4 060.5 | 31 370.5 | 6 163.4 |
| 2. Equipements et matériels | 3 134.6 | 70.4 | 1 318.1 | 29.6 | - | - | 4 452.7 | 3.9 | 3 048.1 | 104.1 | 1 300.5 |
| 3. Services | 38 437.9 | 75.0 | 12 812.6 | 25.0 | - | - | 51 250.5 | 44.7 | 6 661.4 | 38 147.8 | 6 441.3 |
| 4. Fonds d'Appui | 6 530.4 | 75.0 | 870.7 | 10.0 | 1 306.1 | 15.0 | 8 707.1 | 7.6 | - | 8 707.1 | - |
| 5. Salaires et indemnités | 3 791.3 | 75.0 | 1 263.8 | 25.0 | - | - | 5 055.1 | 4.4 | - | 5 055.1 | - |
| 6. Fonctionnement | 2 690.8 | 75.0 | 896.9 | 25.0 | - | - | 3 587.8 | 3.1 | 891.3 | 2 158.3 | 538.2 |
| Total PROJECT COSTS | 84 602.6 | 73.8 | 24 134.9 | 21.1 | 5 910.0 | 5.2 | 114 647.5 | 100.0 | 14 661.2 | 85 542.9 | 14 443.4 |

SEMFIN (Retraits de Fonds et Contribution du Gouvernement par semestre)**Disbursements by Semesters and Government Cash Flow**

| | (FCFA Million) | | | | | | (US\$ '000) | | | | | |
|--------------|---------------------|----------------|-----------------|----------------------|------------------|----------------------|---------------------|----------------|-----------------|----------------------|------------------|----------------------|
| | Financing Available | | | Costs to be Financed | | | Financing Available | | | Costs to be Financed | | |
| | IFAD | Bénéficiaires | Total | The Government | | Cumulative Cash Flow | IFAD | Bénéficiaires | Total | The Government | | Cumulative Cash Flow |
| | Amount | Amount | | Project Costs | Cash Flow | | Amount | Amount | | Project Costs | Cash Flow | |
| 1 | - | - | - | 1 900.3 | -1 900.3 | -1 900.3 | - | - | - | 3 619.5 | -3 619.5 | -3 619.5 |
| 2 | 1 399.1 | 7.5 | 1 406.6 | 1 900.3 | -493.6 | -2 393.9 | 2 665.0 | 14.3 | 2 679.3 | 3 619.5 | -940.3 | -4 559.8 |
| 3 | 1 399.1 | 7.5 | 1 406.6 | 3 432.7 | -2 026.1 | -4 420.0 | 2 665.0 | 14.3 | 2 679.3 | 6 865.4 | -4 186.2 | -8 746.0 |
| 4 | 2 538.0 | 214.4 | 2 752.4 | 3 432.7 | -680.4 | -5 100.4 | 5 075.9 | 428.8 | 5 504.7 | 6 865.4 | -1 360.7 | -10 106.7 |
| 5 | 2 538.0 | 214.4 | 2 752.4 | 3 918.1 | -1 165.8 | -6 266.1 | 5 075.9 | 428.8 | 5 504.7 | 7 836.2 | -2 331.5 | -12 438.2 |
| 6 | 2 887.8 | 241.2 | 3 129.0 | 3 918.1 | -789.2 | -7 055.3 | 5 775.5 | 482.4 | 6 257.9 | 7 836.2 | -1 578.3 | -14 016.5 |
| 7 | 2 887.8 | 241.2 | 3 129.0 | 4 046.4 | -917.4 | -7 972.7 | 5 775.5 | 482.4 | 6 257.9 | 8 092.7 | -1 834.8 | -15 851.3 |
| 8 | 2 982.4 | 246.6 | 3 229.0 | 4 046.4 | -817.3 | -8 790.0 | 5 964.8 | 493.3 | 6 458.0 | 8 092.7 | -1 634.7 | -17 486.0 |
| 9 | 2 982.4 | 246.6 | 3 229.0 | 4 759.1 | -1 530.1 | -10 320.1 | 5 964.8 | 493.3 | 6 458.0 | 9 518.2 | -3 060.2 | -20 546.2 |
| 10 | 3 489.3 | 252.2 | 3 741.6 | 4 759.1 | -1 017.5 | -11 337.6 | 6 978.7 | 504.4 | 7 483.1 | 9 518.2 | -2 035.0 | -22 581.2 |
| 11 | 3 489.3 | 252.2 | 3 741.6 | 4 257.3 | -515.7 | -11 853.3 | 6 978.7 | 504.4 | 7 483.1 | 8 869.3 | -1 386.1 | -23 967.3 |
| 12 | 3 137.9 | 257.0 | 3 394.9 | 4 257.3 | -862.4 | -12 715.7 | 6 537.2 | 535.5 | 7 072.7 | 8 869.3 | -1 796.6 | -25 763.9 |
| 13 | 3 137.9 | 257.0 | 3 394.9 | 4 137.8 | -742.9 | -13 458.5 | 6 537.2 | 535.5 | 7 072.7 | 8 620.4 | -1 547.7 | -27 311.6 |
| 14 | 3 061.3 | 238.2 | 3 299.5 | 4 137.8 | -838.3 | -14 296.8 | 6 377.7 | 496.4 | 6 874.0 | 8 620.4 | -1 746.4 | -29 058.0 |
| 15 | 3 061.3 | 238.2 | 3 299.5 | 1 872.9 | 1 426.6 | -12 870.2 | 6 377.7 | 496.4 | 6 874.0 | 3 902.0 | 2 972.0 | -26 085.9 |
| 16 | 1 404.7 | - | 1 404.7 | 1 872.9 | -468.2 | -13 338.5 | 2 926.5 | - | 2 926.5 | 3 902.0 | -975.5 | -27 061.4 |
| 17 | 1 404.7 | - | 1 404.7 | - | 1 404.7 | -11 933.7 | 2 926.5 | - | 2 926.5 | - | 2 926.5 | -24 134.9 |
| Total | 41 800.9 | 2 914.4 | 44 715.3 | 56 649.1 | -11 933.7 | -11 933.7 | 84 602.6 | 5 910.0 | 90 512.6 | 114 647.5 | -24 134.9 | -24 134.9 |

ALLOCF (Allocation des ressources par nature d'application)

NOTE: Concerne uniquement le financement FIDA.

Allocation of Loan Proceeds
IFAD
(US\$ '000)

| | Suggested Allocation of Loan Proceeds | | | Loan Amounts | | | | | | | | | | | | | |
|-----------------------------|--|-------------|--------------------|-----------------|-----------------|------------------------|----------|----------|-----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|--|--|
| | Disbursement | | Total Project Cost | | | Average Disbursement % | | | Unallocated | | | | | | Allocated | | |
| | Loan Amount | % | Total | Local | Foreign | Total | Local | Foreign | Total | Total | Local | Foreign | Total | Local | Foreign | | |
| 1. Génie Civil | 27 165.3 | 72.2 | 41 594.3 | 37 533.9 | 4 060.5 | 72.2 | 70.6 | 86.9 | 30 017.7 | 2 852.4 | 2 517.3 | 335.1 | 27 165.3 | 23 973.8 | 3 191.5 | | |
| 2. Equipements et matériels | 2 909.6 | 70.5 | 4 560.0 | 1 458.6 | 3 101.4 | 70.5 | 7.8 | 100.0 | 3 215.1 | 305.5 | 10.8 | 294.7 | 2 909.6 | 102.8 | 2 806.7 | | |
| 3. SERVICES | 34 668.9 | 75.0 | 51 143.2 | 44 535.1 | 6 608.0 | 75.0 | 71.3 | 100.0 | 38 357.4 | 3 688.5 | 3 059.8 | 628.6 | 34 668.9 | 28 689.5 | 5 979.4 | | |
| 4. Fonds d'Appui | 6 530.4 | 75.0 | 8 707.1 | 8 707.1 | - | 75.0 | 75.0 | - | 6 530.4 | - | - | - | 6 530.4 | 6 530.4 | - | | |
| 5. Salaires et indemnités | 3 431.0 | 75.0 | 5 055.1 | 5 055.1 | - | 75.0 | 75.0 | - | 3 791.3 | 360.3 | 360.3 | - | 3 431.0 | 3 431.0 | - | | |
| 6. Fonctionnement | 2 435.2 | 75.0 | 3 587.8 | 2 696.5 | 891.3 | 75.0 | 66.7 | 100.0 | 2 690.8 | 255.7 | 171.0 | 84.7 | 2 435.2 | 1 628.6 | 806.6 | | |
| Unallocated | 7 462.3 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | | |
| Total | 84 602.6 | 73.8 | 114 647.5 | 99 986.3 | 14 661.2 | - | - | - | 84 602.6 | 7 462.3 | 6 119.1 | 1 343.2 | 77 140.3 | 64 356.1 | 12 784.2 | | |

Loan amounts financed by IFAD

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 296 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

FINFL (Synthèse du Plan de Financement)**Financing Plan**

| | (US\$ '000) | | | | (FCFA Million) | | | |
|----------------|-------------|----------|-----------|---------|----------------|----------|----------|---------|
| | Foreign | Local | Total | Percent | Foreign | Local | Total | Percent |
| IFAD | 14 127.3 | 70 475.3 | 84 602.6 | 73.8 | 7 032.0 | 34 768.9 | 41 800.9 | 73.8 |
| The Government | 0.0 | 24 134.9 | 24 134.9 | 21.1 | 0.0 | 11 933.7 | 11 933.7 | 21.1 |
| Bénéficiaires | 533.9 | 5 376.1 | 5 910.0 | 5.2 | 263.3 | 2 651.1 | 2 914.4 | 5.1 |
| Total | 14 661.2 | 99 986.3 | 114 647.5 | 100.0 | 7 295.3 | 49 353.8 | 56 649.1 | 100.0 |

FINBYR (Contributions par sources de financement et par an)

Financing of Investment/Recurrent Costs and Financial Charges by Year

| | Financing (FCFA Million) | | | | | | | | | | Financing (US\$ '000) | | | | | | | | | | |
|---------------------------------|--------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|-----------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|----------------|------------------|----------|
| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | Total | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | Total | |
| I. Investment Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| IFAD | 1 289.5 | 3 715.8 | 5 199.1 | 5 637.1 | 6 232.1 | 6 381.6 | 5 947.4 | 4 207.0 | 1 273.4 | 39 883.0 | 2 456.3 | 7 308.7 | 10 398.2 | 11 274.2 | 12 464.2 | 13 014.3 | 12 390.3 | 8 764.7 | 2 653.0 | 80 723.8 | |
| The Government | 457.1 | 1 100.2 | 1 394.0 | 1 528.8 | 1 755.0 | 1 798.0 | 1 616.7 | 1 220.2 | 424.5 | 11 294.5 | 870.7 | 2 156.9 | 2 787.9 | 3 057.6 | 3 510.0 | 3 664.4 | 3 368.1 | 2 542.0 | 884.3 | 22 842.0 | |
| Bénéficiaires | 7.5 | 221.9 | 455.6 | 487.8 | 498.8 | 509.2 | 495.3 | 238.2 | - | 2 914.4 | 14.3 | 443.1 | 911.2 | 975.6 | 997.7 | 1 039.9 | 1 031.8 | 496.4 | - | 5 910.0 | |
| Total Investment Costs | 1 754.1 | 5 037.9 | 7 048.7 | 7 653.7 | 8 485.9 | 8 688.8 | 8 059.3 | 5 665.5 | 1 697.9 | 54 091.9 | 3 341.2 | 9 908.7 | 14 097.3 | 15 307.5 | 16 971.8 | 17 718.6 | 16 790.3 | 11 803.1 | 3 537.3 | 109 475.8 | |
| II. Recurrent Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| IFAD | 109.6 | 221.3 | 226.6 | 233.0 | 239.7 | 245.6 | 251.8 | 258.9 | 131.3 | 1 917.9 | 208.7 | 432.2 | 453.3 | 466.1 | 479.3 | 501.6 | 524.6 | 539.5 | 273.5 | 3 878.7 | |
| The Government | 36.5 | 73.8 | 75.5 | 77.7 | 79.9 | 81.9 | 83.9 | 86.3 | 43.8 | 639.3 | 69.6 | 144.1 | 151.1 | 155.4 | 159.8 | 167.2 | 174.9 | 179.8 | 91.2 | 1 292.9 | |
| Bénéficiaires | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total Recurrent Costs | 146.1 | 295.1 | 302.2 | 310.7 | 319.5 | 327.5 | 335.7 | 345.3 | 175.1 | 2 557.2 | 278.3 | 576.3 | 604.3 | 621.5 | 639.1 | 668.8 | 699.4 | 719.3 | 364.7 | 5 171.7 | |
| III. Financial Charges | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| IFAD | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| The Government | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Bénéficiaires | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total Financial Charges | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total Financing of Costs | 1 900.3 | 5 333.0 | 7 350.8 | 7 964.5 | 8 805.4 | 9 016.3 | 8 395.0 | 6 010.7 | 1 872.9 | 56 649.1 | 3 619.5 | 10 485.0 | 14 701.7 | 15 929.0 | 17 610.9 | 18 387.5 | 17 489.7 | 12 522.4 | 3 902.0 | 114 647.5 | |

COMYRB (Coûts de base par composante et par an)

Project Components by Year -- Base Costs

| | Base Cost (FCFA Million) | | | | | | | | | Base Cost (US\$ '000) | | | | | | | | |
|---|--------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|----------|-----------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|---------|-----------|
| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total |
| A. Aménagement et valorisation du potentiel productif | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Aménagements | - | 2 681.4 | 2 825.4 | 2 825.4 | 2 825.4 | 2 825.4 | 2 681.4 | - | 16 664.6 | - | 5 107.5 | 5 381.8 | 5 381.8 | 5 381.8 | 5 381.8 | 5 107.5 | - | 31 742.1 |
| Récupération terres dégradées | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| AMO et sécurisation foncière /a | 546.1 | 527.8 | 527.8 | 491.0 | 532.6 | 491.0 | 476.4 | 430.9 | 4 023.8 | 1 040.2 | 1 005.4 | 1 005.4 | 935.3 | 1 014.5 | 935.3 | 907.4 | 820.7 | 7 664.3 |
| Subtotal | 546.1 | 3 209.3 | 3 353.3 | 3 316.5 | 3 358.1 | 3 316.5 | 3 157.8 | 430.9 | 20 688.4 | 1 040.2 | 6 112.9 | 6 387.2 | 6 317.1 | 6 396.3 | 6 317.1 | 6 014.9 | 820.7 | 39 406.4 |
| B. Intensification et valorisation /b | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Renforcement de l'offre de services d'Appui-Conseil | 587.1 | 636.2 | 1 108.4 | 1 108.4 | 1 157.4 | 1 157.4 | 1 152.5 | 1 152.5 | 8 060.0 | 1 118.3 | 1 211.8 | 2 111.2 | 2 111.2 | 2 204.6 | 2 204.6 | 2 195.2 | 2 195.2 | 15 352.3 |
| Appui aux initiatives locales de développement de la production | 298.9 | 875.4 | 880.4 | 885.4 | 922.0 | 875.4 | 888.0 | 132.5 | 5 758.0 | 569.3 | 1 667.4 | 1 677.0 | 1 686.5 | 1 756.1 | 1 667.4 | 1 691.4 | 252.4 | 10 967.6 |
| Subtotal | 886.0 | 1 511.6 | 1 988.8 | 1 993.8 | 2 079.4 | 2 032.8 | 2 040.5 | 1 285.0 | 13 818.0 | 1 687.7 | 2 879.2 | 3 788.2 | 3 797.7 | 3 960.8 | 3 872.1 | 3 886.7 | 2 447.6 | 26 319.9 |
| C. Renforcement des capacités | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Populations cible | 98.4 | 516.8 | 587.8 | 595.6 | 618.4 | 597.8 | 385.4 | 191.8 | 3 592.0 | 187.4 | 984.3 | 1 119.6 | 1 134.5 | 1 177.8 | 1 138.7 | 734.1 | 365.3 | 6 841.8 |
| Chambres d'Agriculture | 845.8 | 437.8 | 437.8 | 490.8 | 843.2 | 490.8 | 490.8 | 490.8 | 4 527.5 | 1 611.0 | 833.8 | 833.8 | 934.8 | 1 606.0 | 934.8 | 934.8 | 934.8 | 8 623.8 |
| Directions Régionales | 517.2 | 48.3 | 48.3 | 48.3 | 507.6 | 48.3 | 48.3 | 48.3 | 1 314.6 | 985.1 | 92.0 | 92.0 | 92.0 | 966.9 | 92.0 | 92.0 | 92.0 | 2 504.1 |
| Subtotal | 1 461.3 | 1 002.9 | 1 073.9 | 1 134.7 | 1 969.1 | 1 136.9 | 924.4 | 730.8 | 9 434.1 | 2 783.4 | 1 910.2 | 2 045.5 | 2 161.3 | 3 750.7 | 2 165.5 | 1 760.8 | 1 392.1 | 17 969.6 |
| D. Gestion du projet | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Personnel | 112.8 | 112.8 | 112.8 | 112.8 | 112.8 | 112.8 | 112.8 | 112.8 | 902.4 | 214.9 | 214.9 | 214.9 | 214.9 | 214.9 | 214.9 | 214.9 | 214.9 | 1 718.9 |
| Equipements, études | 248.6 | 94.5 | 77.7 | 91.4 | 177.3 | 77.7 | 91.4 | 80.7 | 939.3 | 473.6 | 180.0 | 148.0 | 174.1 | 337.6 | 148.0 | 174.1 | 153.8 | 1 789.1 |
| Fonctionnement | 148.0 | 148.0 | 148.0 | 148.0 | 148.0 | 148.0 | 148.0 | 148.0 | 1 183.8 | 281.8 | 281.8 | 281.8 | 281.8 | 281.8 | 281.8 | 281.8 | 281.8 | 2 254.8 |
| Subtotal | 509.4 | 355.3 | 338.5 | 352.2 | 438.0 | 338.5 | 352.2 | 341.5 | 3 025.4 | 970.3 | 676.7 | 644.7 | 670.8 | 834.3 | 644.7 | 670.8 | 650.5 | 5 762.7 |
| Total BASELINE COSTS | 3 402.8 | 6 079.0 | 6 754.4 | 6 797.1 | 7 844.6 | 6 824.7 | 6 474.9 | 2 788.3 | 46 965.8 | 6 481.6 | 11 579.0 | 12 865.6 | 12 946.9 | 14 942.1 | 12 999.4 | 12 333.2 | 5 311.0 | 89 458.7 |
| Physical Contingencies | 350.6 | 568.4 | 639.5 | 644.2 | 754.0 | 646.7 | 610.6 | 295.7 | 4 509.6 | 667.9 | 1 082.6 | 1 218.1 | 1 227.1 | 1 436.1 | 1 231.7 | 1 163.1 | 563.1 | 8 589.6 |
| Price Contingencies | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Inflation | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Local | 35.5 | 237.1 | 448.8 | 641.8 | 878.8 | 1 041.0 | 1 171.7 | 641.5 | 5 096.1 | 67.6 | 451.6 | 854.8 | 1 222.6 | 1 673.9 | 1 982.8 | 2 231.7 | 1 221.9 | 9 706.9 |
| Foreign | 11.6 | 20.8 | 40.8 | 58.2 | 146.3 | 95.3 | 111.0 | 75.5 | 559.6 | 22.1 | 39.7 | 77.8 | 110.8 | 278.7 | 181.5 | 211.5 | 143.9 | 1 065.9 |
| Subtotal Inflation | 47.1 | 257.9 | 489.6 | 700.0 | 1 025.1 | 1 136.3 | 1 282.7 | 717.0 | 5 655.7 | 89.7 | 491.3 | 932.6 | 1 333.4 | 1 952.6 | 2 164.4 | 2 443.2 | 1 365.8 | 10 772.8 |
| Devaluation | - | -39.8 | -47.3 | -48.7 | -105.5 | -93.1 | -92.6 | -55.0 | -482.0 | - | 578.0 | 656.3 | 678.0 | 705.5 | 1 343.1 | 1 301.3 | 564.1 | 5 826.3 |
| Subtotal Price Contingencies | 47.1 | 218.1 | 442.3 | 651.4 | 919.6 | 1 043.2 | 1 190.0 | 662.0 | 5 173.7 | 89.7 | 1 069.3 | 1 588.8 | 2 011.4 | 2 658.1 | 3 507.5 | 3 744.5 | 1 929.8 | 16 599.2 |
| Total PROJECT COSTS | 3 800.5 | 6 865.4 | 7 836.2 | 8 092.7 | 9 518.2 | 8 514.5 | 8 275.6 | 3 745.9 | 56 649.1 | 7 239.1 | 13 730.9 | 15 672.5 | 16 185.4 | 19 036.3 | 17 738.6 | 17 240.8 | 7 803.9 | 114 647.5 |
| Taxes | 625.0 | 788.9 | 932.9 | 967.9 | 1 334.9 | 1 022.8 | 1 021.0 | 454.1 | 7 147.4 | 1 190.5 | 1 577.8 | 1 865.7 | 1 935.7 | 2 669.7 | 2 130.8 | 2 127.0 | 946.0 | 14 443.4 |
| Foreign Exchange | 1 169.7 | 676.4 | 804.2 | 827.1 | 1 633.5 | 844.0 | 840.2 | 500.3 | 7 295.3 | 2 228.1 | 1 352.8 | 1 608.3 | 1 654.2 | 3 267.0 | 1 758.3 | 1 750.3 | 1 042.2 | 14 661.2 |

/a Appui à la Maitrise d'Ouvrage

/b des petites exploitations de leurs production

COMYRT (Coûts totaux par composante et par an)

Project Components by Year -- Totals Including Contingencies

| | Totals Including Contingencies (FCFA Million) | | | | | | | | | Totals Including Contingencies (US\$ '000) | | | | | | | | |
|---|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|----------------|------------------|
| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total |
| A. Aménagement et valorisation du potentiel productif | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Aménagements | - | 3 073.7 | 3 332.1 | 3 428.1 | 3 527.0 | 3 612.0 | 3 526.9 | - | 20 499.7 | - | 6 147.3 | 6 664.2 | 6 856.2 | 7 053.9 | 7 525.0 | 7 347.6 | - | 41 594.3 |
| Récupération terres dégradées | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| AMO et sécurisation foncière /a | 611.6 | 603.3 | 620.4 | 593.8 | 658.5 | 624.2 | 622.9 | 579.6 | 4 914.3 | 1 165.0 | 1 206.5 | 1 240.8 | 1 187.6 | 1 317.0 | 1 300.4 | 1 297.8 | 1 207.6 | 9 922.6 |
| Subtotal | 611.6 | 3 676.9 | 3 952.5 | 4 021.9 | 4 185.5 | 4 236.2 | 4 149.8 | 579.6 | 25 414.0 | 1 165.0 | 7 353.9 | 7 904.9 | 8 043.8 | 8 370.9 | 8 825.4 | 8 645.4 | 1 207.6 | 51 517.0 |
| B. Intensification et valorisation /b | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Renforcement de l'offre de services d'Appui-Conseil | 657.9 | 726.5 | 1 298.9 | 1 335.2 | 1 433.1 | 1 461.5 | 1 493.5 | 1 535.3 | 9 942.0 | 1 253.2 | 1 453.0 | 2 597.7 | 2 670.4 | 2 866.2 | 3 044.8 | 3 111.6 | 3 198.6 | 20 195.5 |
| Appui aux initiatives locales de développement de la production | 326.6 | 905.7 | 917.9 | 930.8 | 978.8 | 930.6 | 955.1 | 186.1 | 6 131.7 | 622.2 | 1 811.4 | 1 835.9 | 1 861.5 | 1 957.6 | 1 938.8 | 1 989.8 | 387.7 | 12 404.9 |
| Subtotal | 984.6 | 1 632.2 | 2 216.8 | 2 265.9 | 2 411.9 | 2 392.1 | 2 448.7 | 1 721.4 | 16 073.6 | 1 875.4 | 3 264.4 | 4 433.6 | 4 531.9 | 4 823.9 | 4 983.5 | 5 101.4 | 3 586.3 | 32 600.4 |
| C. Renforcement des capacités | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Populations cible | 110.4 | 595.3 | 698.8 | 729.3 | 779.8 | 774.3 | 516.0 | 264.5 | 4 468.4 | 210.2 | 1 190.7 | 1 397.6 | 1 458.5 | 1 559.5 | 1 613.1 | 1 075.1 | 551.0 | 9 055.8 |
| Chambres d'Agriculture | 945.9 | 498.3 | 512.1 | 589.9 | 1 013.3 | 617.6 | 634.8 | 652.5 | 5 464.5 | 1 801.8 | 996.6 | 1 024.2 | 1 179.9 | 2 026.6 | 1 286.7 | 1 322.5 | 1 359.3 | 10 997.6 |
| Directions Régionales | 577.5 | 55.7 | 57.4 | 59.1 | 590.0 | 62.6 | 64.5 | 66.4 | 1 533.1 | 1 100.0 | 111.4 | 114.8 | 118.2 | 1 180.0 | 130.4 | 134.3 | 138.3 | 3 027.2 |
| Subtotal | 1 633.8 | 1 149.3 | 1 268.3 | 1 378.3 | 2 383.1 | 1 454.5 | 1 215.3 | 983.3 | 11 465.9 | 3 112.0 | 2 298.7 | 2 536.6 | 2 756.6 | 4 766.2 | 3 030.2 | 2 531.9 | 2 048.6 | 23 080.6 |
| D. Gestion du projet | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Personnel | 126.5 | 130.3 | 134.2 | 138.2 | 142.4 | 146.7 | 151.1 | 155.6 | 1 125.0 | 241.0 | 260.6 | 268.4 | 276.5 | 284.8 | 305.6 | 314.7 | 324.2 | 2 275.7 |
| Equipements, études | 278.3 | 109.0 | 92.3 | 111.5 | 213.7 | 100.7 | 121.4 | 111.4 | 1 138.3 | 530.1 | 218.1 | 184.6 | 223.0 | 427.4 | 209.8 | 252.9 | 232.0 | 2 277.9 |
| Fonctionnement | 165.7 | 167.6 | 172.2 | 176.8 | 181.6 | 184.4 | 189.4 | 194.5 | 1 432.2 | 315.6 | 335.3 | 344.3 | 353.7 | 363.2 | 384.1 | 394.5 | 405.2 | 2 895.9 |
| Subtotal | 570.5 | 407.0 | 398.7 | 426.6 | 537.7 | 431.7 | 461.8 | 461.5 | 3 695.5 | 1 086.7 | 814.0 | 797.4 | 853.1 | 1 075.4 | 899.4 | 962.1 | 961.4 | 7 449.5 |
| Total PROJECT COSTS | 3 800.5 | 6 865.4 | 7 836.2 | 8 092.7 | 9 518.2 | 8 514.5 | 8 275.6 | 3 745.9 | 56 649.1 | 7 239.1 | 13 730.9 | 15 672.5 | 16 185.4 | 19 036.3 | 17 738.6 | 17 240.8 | 7 803.9 | 114 647.5 |

/a Appui à la Maîtrise d'Ouvrage

/b des petites exploitations de leurs production

EXCMTF (Couts totaux par nature de charge et par an)**Expenditure Accounts by Components - Totals Including Contingencies**

(US\$ '000)

| | Intensification et valorisation | | | | | | | | | | | Total | | |
|---------------------------------------|--|------------------|-----------------------|---|-----------------|---|-----------------|----------------|----------------------------|----------------|----------------|------------------|-------------------|----------|
| | Aménagement et valorisation du potentiel productif | | | Renforcement de l'offre de services d'Appui-Conseil | | Appui aux initiatives locales de développement de la production | | | Renforcement des capacités | | | | Gestion du projet | |
| | Aménagements | Récupération | AMO et | d'Appui-Conseil | de la | Populations | Chambres | Directions | Personnel | Equipements, | Fonctionnement | | | |
| | | terres dégradées | sécurisation foncière | | | | | | | | | | | services |
| I. Investment Costs | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Génie Civil | 41 089.1 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 41 089.1 | | |
| B. Moyens de transport | - | - | 184.0 | - | 184.0 | - | 1 379.9 | 1 952.2 | - | 354.4 | - | 4 054.6 | | |
| C. Equipements et matériels | - | - | 100.8 | - | 56.7 | 212.5 | 232.7 | 102.8 | - | 137.8 | - | 843.3 | | |
| D. Informatique | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | | |
| E. Etudes et assistance technique | - | - | 738.4 | 1 614.0 | - | 2 885.1 | 983.6 | 871.6 | - | 1 351.1 | - | 8 443.7 | | |
| F. Formation et ateliers | - | - | 1 187.0 | 1 388.8 | 13.3 | 5 958.2 | 96.8 | - | - | 434.6 | - | 9 078.7 | | |
| G. Contrats de prestation de services | - | - | 5 976.9 | 17 192.6 | - | - | 8 304.5 | 100.6 | - | - | - | 31 574.6 | | |
| H. Main d'oeuvre non spécialisée | 505.3 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 505.3 | | |
| I. Fonds | - | - | - | - | 10 415.3 | - | - | - | - | - | - | 10 415.3 | | |
| J. Salaires et indemnités | - | - | 1 389.7 | - | 1 389.7 | - | - | - | - | - | - | 2 779.3 | | |
| K. Entretien et fonctionnement | - | - | 345.9 | - | 345.9 | - | - | - | - | - | - | 691.9 | | |
| Total Investment Costs | 41 594.3 | - | 9 922.6 | 20 195.5 | 12 404.9 | 9 055.8 | 10 997.6 | 3 027.2 | - | 2 277.9 | - | 109 475.8 | | |
| II. Recurrent Costs | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Salaires et indemnités | - | - | - | - | - | - | - | - | 2 275.7 | - | - | 2 275.7 | | |
| B. Entretien & fonctionnement | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 2 895.9 | 2 895.9 | | |
| Total Recurrent Costs | - | - | - | - | - | - | - | - | 2 275.7 | - | 2 895.9 | 5 171.7 | | |
| Total PROJECT COSTS | 41 594.3 | - | 9 922.6 | 20 195.5 | 12 404.9 | 9 055.8 | 10 997.6 | 3 027.2 | 2 275.7 | 2 277.9 | 2 895.9 | 114 647.5 | | |
| Taxes | 6 163.4 | - | 1 206.3 | 2 787.2 | 374.7 | 936.2 | 1 720.8 | 621.4 | - | 199.1 | 434.4 | 14 443.4 | | |
| Foreign Exchange | 4 060.5 | - | 1 462.7 | 3 382.0 | 264.5 | 113.5 | 2 903.1 | 1 438.8 | - | 317.7 | 718.4 | 14 661.2 | | |

EXPFIN (Coûts totaux par nature de charge et source de financement)

Expenditure Accounts by Financiers

| | (FCFA Million) | | | | | | | | | | (US\$ '000) | | | | | | | | | | | |
|---------------------------------------|-----------------|-------------|-----------------|-------------|----------------|------------|-----------------|--------------|---------------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------|---------------|----------------|------------|------------------|---------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | IFAD | | The Government | | Bénéficiaires | | Total | | Local (Excl. Taxes) | Duties & Taxes | IFAD | | The Government | | Bénéficiaires | | Total | | Local (Excl. Taxes) | Duties & Taxes | | |
| | Amount | % | Amount | % | Amount | % | Amount | % | | | For. Exch. | Amount | % | Amount | % | Amount | % | Amount | | | % | For. Exch. |
| I. Investment Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Génie Civil | 14 597.7 | 72.1 | 3 389.8 | 16.7 | 2 263.2 | 11.2 | 20 250.7 | 35.7 | 2 002.3 | 15 210.7 | 3 037.6 | 29 619.8 | 72.1 | 6 878.0 | 16.7 | 4 591.3 | 11.2 | 41 089.1 | 35.8 | 4 060.5 | 30 865.3 | 6 163.4 |
| B. Moyens de transport | 1 453.0 | 70.0 | 622.7 | 30.0 | - | - | 2 075.7 | 3.7 | 1 453.0 | -0.0 | 622.7 | 2 838.2 | 70.0 | 1 216.4 | 30.0 | - | - | 4 054.6 | 3.5 | 2 838.2 | -0.0 | 1 216.4 |
| C. Equipements et matériels | 319.7 | 74.7 | 108.1 | 25.3 | - | - | 427.9 | 0.8 | 220.6 | 119.3 | 88.0 | 630.3 | 74.7 | 213.0 | 25.3 | - | - | 843.3 | 0.7 | 434.3 | 235.8 | 173.2 |
| D. Informatique | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| E. Etudes et assistance technique | 3 137.1 | 75.0 | 1 045.7 | 25.0 | - | - | 4 182.7 | 7.4 | 91.4 | 4 091.4 | - | 6 332.8 | 75.0 | 2 110.9 | 25.0 | - | - | 8 443.7 | 7.4 | 182.0 | 8 261.7 | - |
| F. Formation et ateliers | 3 361.6 | 75.0 | 1 120.5 | 25.0 | - | - | 4 482.2 | 7.9 | - | 3 810.9 | 671.3 | 6 809.1 | 75.0 | 2 269.7 | 25.0 | - | - | 9 078.7 | 7.9 | - | 7 718.9 | 1 359.8 |
| G. Contrats de prestation de services | 11 673.5 | 75.0 | 3 891.2 | 25.0 | - | - | 15 564.7 | 27.5 | 3 076.1 | 10 153.9 | 2 334.7 | 23 681.0 | 75.0 | 7 893.7 | 25.0 | - | - | 31 574.6 | 27.5 | 6 234.2 | 20 604.3 | 4 736.2 |
| H. Main d'oeuvre non spécialisée | 196.1 | 78.7 | 46.7 | 18.8 | 6.2 | 2.5 | 249.1 | 0.4 | - | 249.1 | - | 397.9 | 78.7 | 94.8 | 18.8 | 12.6 | 2.5 | 505.3 | 0.4 | - | 505.3 | - |
| I. Fonds | 3 858.6 | 75.0 | 641.2 | 12.5 | 645.0 | 12.5 | 5 144.8 | 9.1 | 10.3 | 5 007.8 | 126.7 | 7 811.5 | 75.0 | 1 297.8 | 12.5 | 1 306.1 | 12.5 | 10 415.3 | 9.1 | 20.8 | 10 138.3 | 256.2 |
| J. Salaires et indemnités | 1 027.8 | 75.0 | 342.6 | 25.0 | - | - | 1 370.5 | 2.4 | - | 1 370.5 | - | 2 084.5 | 75.0 | 694.8 | 25.0 | - | - | 2 779.3 | 2.4 | - | 2 779.3 | - |
| K. Entretien et fonctionnement | 257.8 | 75.0 | 85.9 | 25.0 | - | - | 343.8 | 0.6 | 86.0 | 206.3 | 51.6 | 518.9 | 75.0 | 173.0 | 25.0 | - | - | 691.9 | 0.6 | 172.9 | 415.2 | 103.8 |
| Total Investment Costs | 39 883.0 | 73.7 | 11 294.5 | 20.9 | 2 914.4 | 5.4 | 54 091.9 | 95.5 | 6 939.6 | 40 219.7 | 6 932.5 | 80 723.8 | 73.7 | 22 842.0 | 20.9 | 5 910.0 | 5.4 | 109 475.8 | 95.5 | 13 942.8 | 81 524.1 | 14 009.0 |
| II. Recurrent Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Salaires et indemnités | 843.8 | 75.0 | 281.3 | 25.0 | - | - | 1 125.0 | 2.0 | - | 1 125.0 | - | 1 706.8 | 75.0 | 568.9 | 25.0 | - | - | 2 275.7 | 2.0 | - | 2 275.7 | - |
| B. Entretien & fonctionnement | 1 074.1 | 75.0 | 358.0 | 25.0 | - | - | 1 432.2 | 2.5 | 355.6 | 861.7 | 214.8 | 2 171.9 | 75.0 | 724.0 | 25.0 | - | - | 2 895.9 | 2.5 | 718.4 | 1 743.1 | 434.4 |
| Total Recurrent Costs | 1 917.9 | 75.0 | 639.3 | 25.0 | - | - | 2 557.2 | 4.5 | 355.6 | 1 986.7 | 214.8 | 3 878.7 | 75.0 | 1 292.9 | 25.0 | - | - | 5 171.7 | 4.5 | 718.4 | 4 018.8 | 434.4 |
| Total PROJECT COSTS | 41 800.9 | 73.8 | 11 933.7 | 21.1 | 2 914.4 | 5.1 | 56 649.1 | 100.0 | 7 295.3 | 42 206.4 | 7 147.4 | 84 602.6 | 73.8 | 24 134.9 | 21.1 | 5 910.0 | 5.2 | 114 647.5 | 100.0 | 14 661.2 | 85 542.9 | 14 443.4 |

PROMTH (Passation des marchés)

NOTE: Les montants entre parenthèse ne concernent que le financement du FIDA

Procurement Arrangements

| | Procurement Method (FCFA Million) | | | | | | | | Procurement Method (US\$ '000) | | | | | | | | | |
|---------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|-------------------|-----------------------|---|-----------------------|-----------|------------|--------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|-------------------|-----------------------|---|-----------------------|-----------|------------|------------|
| | National Competitive Bidding | Consulting Services: QCBS | Local Shopping | Direct Contracting | Community Participation in Procurement | From U.N. Agencies | Other | N.B.F. | Total | National Competitive Bidding | Consulting Services: QCBS | Local Shopping | Direct Contracting | Community Participation in Procurement | From U.N. Agencies | Other | N.B.F. | Total |
| A. Génie Civil /a | - | - | 186.5 | - | 20 064.1 | - | - | - | 20 250.7 | - | - | 377.9 | - | 40 711.2 | - | - | - | 41 089.1 |
| | | | (141.8) | | (14 455.8) | | | (14 597.7) | | | (287.4) | | (29 332.4) | | | | (29 619.8) | |
| B. Main d'oeuvre non spécialisée /b | - | - | - | - | - | - | 249.1 | - | 249.1 | - | - | - | - | - | 505.3 | - | 505.3 | |
| | | | | | | | (196.1) | (196.1) | | | | | | | (397.9) | | (397.9) | |
| C. Moyens de transport | 164.3 | - | - | - | - | 1 911.4 | - | - | 2 075.7 | 321.5 | - | - | - | - | 3 733.1 | - | 4 054.6 | |
| | (115.0) | | | | | (1 338.0) | | (1 453.0) | | (225.1) | | | | (2 613.2) | | | (2 838.2) | |
| D. Equipements et matériels | - | - | 404.7 | - | - | 23.2 | - | - | 427.9 | - | - | 799.1 | - | - | 44.2 | - | 843.3 | |
| | | | (303.5) | | | (16.2) | | (319.7) | | | (599.3) | | | (30.9) | | | (630.3) | |
| E. Etudes et assistance technique | - | 3 009.9 | 430.9 | 143.6 | - | - | - | - | 3 584.3 | - | 6 071.2 | 871.6 | 290.5 | - | - | - | 7 233.2 | |
| | | (2 257.4) | (323.1) | (107.7) | | | | (2 688.2) | | | (4 553.4) | (653.7) | (217.9) | | | | (5 424.9) | |
| F. Formation et ateliers | - | 3 413.1 | 1 032.7 | - | 29.4 | - | - | - | 4 475.2 | - | 6 923.6 | 2 083.6 | - | 58.2 | - | - | 9 065.4 | |
| | | (2 559.8) | (774.5) | | (22.0) | | | (3 356.4) | | | (5 192.7) | (1 562.7) | | (43.7) | | | (6 799.0) | |
| G. Contrats de prestation de services | - | 14 616.9 | 806.7 | - | 7.0 | - | - | - | 15 430.6 | - | 29 666.7 | 1 630.8 | - | 13.3 | - | - | 31 310.8 | |
| | | (10 962.7) | (605.0) | | (5.3) | | | (11 572.9) | | | (22 250.1) | (1 223.1) | | (10.0) | | | (23 483.1) | |
| H. Conventions/Protocoles /c | - | - | - | 213.4 | - | - | 598.4 | - | 811.8 | - | - | - | 422.8 | - | 1 210.5 | - | 1 633.3 | |
| | | | | (160.0) | | | (448.8) | (608.8) | | | | | (317.1) | | (907.9) | | (1 225.0) | |
| I. Fonds d'Appui | - | 142.0 | 630.4 | - | 4 300.0 | - | - | - | 5 072.5 | - | 286.5 | 1 276.1 | - | 8 707.1 | - | - | 10 269.7 | |
| | | (106.5) | (472.8) | | (3 225.0) | | | (3 804.4) | | | (214.9) | (957.0) | | (6 530.4) | | | (7 702.3) | |
| J. Salaires et indemnités | - | - | - | - | - | - | 2 495.5 | - | 2 495.5 | - | - | - | - | - | 5 055.1 | - | 5 055.1 | |
| | | | | | | | (1 871.6) | (1 871.6) | | | | | | | (3 791.3) | | (3 791.3) | |
| K. Entretien et fonctionnement | - | - | 1 776.0 | - | - | - | - | - | 1 776.0 | - | - | 3 587.8 | - | - | - | - | 3 587.8 | |
| | | | (1 332.0) | | | | | (1 332.0) | | | (2 690.8) | | | | | | (2 690.8) | |
| Total | 164.3 | 21 181.9 | 5 267.8 | 357.0 | 24 400.5 | 1 934.6 | 3 342.9 | - | 56 649.1 | 321.5 | 42 947.9 | 10 626.8 | 713.3 | 49 489.9 | 3 777.3 | 6 770.8 | - | 114 647.5 |
| | (115.0) | (15 886.5) | (3 952.8) | (267.7) | (17 708.1) | (1 354.2) | (2 516.5) | - | (41 800.9) | (225.1) | (32 211.0) | (7 974.1) | (535.0) | (35 916.4) | (2 644.1) | (5 097.0) | - | (84 602.6) |

Note: Figures in parenthesis are the respective amounts financed by IFAD

/a y compris participation des bénéficiaires (M.O. non spécialisée)

/b participation des bénéficiaires

/c avec des institutions publiques

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 303 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

APPENDICE 21: IMPUTATIONS PAR COMPOSANTE ET CATÉGORIES

(Quantités, Coûts unitaires et Coûts de base)

I. CORRESPONDANCES ENTRE INTITULÉS ET «ÉTIQUETTES COSTAB»

Tableau 25: Catégories

| Catégorie | Etiquette «Disb.Acct» |
|--------------------------|-----------------------|
| Génie civil | GENIE_CIVIL |
| Equipements et matériels | EQUIP_ET_MAT |
| Services | SERVICES |
| Fonds d'Appui | FONDS |
| Salaires et indemnités | SAL_INDEM |
| Fonctionnement | FONCT |

Tableau 26: Composantes

| Composantes | Sous Divisions | Etiquette Colonne «Summary Division Component» |
|---|---|---|
| C.1 Aménagements et valorisation du potentiel productif | | |
| | Aménagements | AMEN |
| | Récupération de terres dégradées | TERREDEGR |
| | AMO et sécurisation foncière | APSECFONC |
| C.2 Intensification et valorisation | | |
| | Renforcement de l'offre d'appui-conseil | APPCONS |
| | Appui aux initiatives locales de développement de la production | INLOC |
| C3. Renforcement des capacités | | |
| | Populations Cible | RENF_CAPAC |
| | Chambres d'Agriculture | APPUI_CDA |
| | Directions Régionales | APPUI_DRA |
| C4. Gestion du Projet | | |
| | Personnel UGP | UGP |
| | Équipement, études | EQUIP_ETUDES |
| | Fonctionnement | FON |

3. Les tableaux qui suivent tirés du COSTAB présentent également d'autres paramètres. La colonne «Proc. Method» donne des indications concernant la méthode de passation de marchés envisagée lors de la préparation du Projet. La colonne «Fin. Rule» n'est pas utilisable directement le logiciel COSTAB imputant les taxes incluses dans chaque item au Gouvernement.

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 305 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

II. TABLEAUX DETAILLÉS

Table 101. Aménagements /a
Detailed Costs

| Unit | Quantities | | | | | | | | | Unit Cost (FCFA Million) | Unit Cost (US\$ '000) | Totals Including Contingencies (FCFA Million) | | | | | | | | | Gross Tax Rate | Disb. Acct. | Fin. Rule | Proc. Method | |
|---------------------------------|------------|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------------------------|-----------------------|---|------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|-------|----------------|-------------|-------------|----------------------------|--------------------------|
| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total | | | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total | | | | | |
| I. Investment Costs /b | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Aménagement de bas-fonds | /ha | - | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | - | 6 000 | 1.7 | 3.542 | - | 1 970.0 | 2 026.7 | 2 085.1 | 2 145.2 | 2 196.8 | 2 260.2 | - | 12 684.0 | 15.0 | GENIE_CIVIL | IFAD (90%), BENE (10%) | CPP_PM (100%) |
| B. Périmètres maraichers | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Main d'oeuvre | /ha | - | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | - | 600 | 0.25 | 0.521 | - | 28.9 | 29.7 | 30.6 | 31.6 | 32.5 | 33.5 | - | 186.8 | 0.0 | GENIE_CIVIL | IFAD (75%) | OTHER_PM (100%) |
| 2. Puits maraichers | U | - | 400 | 400 | 400 | 400 | 400 | 400 | - | 2 400 | 1 | 2.083 | - | 463.5 | 476.9 | 490.6 | 504.8 | 516.9 | 531.8 | - | 2 984.5 | 15.0 | GENIE_CIVIL | IFAD (75%) | CPP_PM (100%) |
| 3. Petit matériel | /ha | - | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | - | 600 | 0.24 | 0.5 | - | 27.8 | 28.6 | 29.4 | 30.3 | 31.0 | 31.9 | - | 179.1 | 15.0 | GENIE_CIVIL | IFAD (75%) | CPP_PM (100%) |
| 4. Kits micro-irrigation | /ha | - | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | - | 600 | 0.48 | 1 | - | 55.6 | 57.2 | 58.9 | 60.6 | 62.0 | 63.8 | - | 358.1 | 15.0 | GENIE_CIVIL | IFAD (75%) | CPP_PM (100%) |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| C. Cordons pierreux | /ha | - | 750 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 750 | - | 5 500 | 0.17 | 0.354 | - | 147.7 | 202.7 | 208.5 | 214.5 | 219.7 | 169.5 | - | 1 162.6 | 15.0 | GENIE_CIVIL | IFAD (50%), BENE (50%) | CPP_PM (100%) |
| D. Digues filtrantes | /ha | - | 500 | 500 | 500 | 500 | 500 | 500 | - | 3 000 | 0.24 | 0.5 | - | 139.1 | 143.1 | 147.2 | 151.4 | 155.1 | 159.5 | - | 895.3 | 15.0 | GENIE_CIVIL | IFAD (80%), BENE (20%) | CPP_PM (100%) |
| E. Bouils | U | - | | | | | | | - | | | | - | 55.6 | 57.2 | 58.9 | 60.6 | 62.0 | 63.8 | - | 358.1 | 15.0 | GENIE_CIVIL | IFAD (80%), BENE (20%) | CPP_PM (100%) |
| F. Zai | /ha | - | 750 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 750 | - | 5 500 | 0.06 | 0.125 | - | 52.1 | 71.5 | 73.6 | 75.7 | 77.5 | 59.8 | - | 410.3 | 15.0 | GENIE_CIVIL | IFAD (50%), BENE (50%) | CPP_PM (100%) |
| G. Demi-lunes | /ha | - | 750 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 750 | - | 5 500 | 0.06 | 0.125 | - | 52.1 | 71.5 | 73.6 | 75.7 | 77.5 | 59.8 | - | 410.3 | 15.0 | GENIE_CIVIL | IFAD (50%), BENE (50%) | CPP_PM (100%) |
| H. Récup. mécanisée | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Travaux mécaniques | /ha | - | 500 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 500 | - | 5 000 | 0.1 | 0.208 | - | 57.9 | 119.2 | 122.7 | 126.2 | 129.2 | 66.5 | - | 621.7 | 15.0 | GENIE_CIVIL | IFAD (90%), BENE (10%) | CPP_PM (100%) |
| 2. Plants | /ha | - | 500 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 500 | - | 5 000 | 0.03 | 0.063 | - | 17.4 | 35.8 | 36.8 | 37.9 | 38.8 | 19.9 | - | 186.5 | 15.0 | GENIE_CIVIL | IFAD (90%), BENE (10%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) |
| 3. Main d'oeuvre | /ha | - | 500 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 500 | - | 5 000 | 0.01 | 0.021 | - | 5.8 | 11.9 | 12.3 | 12.6 | 13.0 | 6.7 | - | 62.3 | 0.0 | GENIE_CIVIL | IFAD (90%), BENE (10%) | OTHER_PM (100%) |
| Total | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Table 102. Sécurisation foncière

Detailed Costs

| Unit | Quantities | | | | | | | | Unit Cost (FCFA Million) | Unit Cost (US\$ '000) | Totals Including Contingencies (FCFA Million) | | | | | | | | Gross Tax Rate | Disb. Acct. | Fin. Rule | Proc. Method | | | |
|---|------------|------|------|------|------|------|------|------|--------------------------|-----------------------|---|-------|-------|-------|------|------|------|------|----------------|-------------|--------------|--------------|---------------------|--------------------------|------------------|
| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | | | Total | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | | | | | 2020 | Total | |
| I. Investment Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Convention DGFOMR | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Convention DGFOMR | Forfait | | | | | | | | | 19 | 39.583 | 55.0 | 55.8 | 57.3 | 14.7 | 15.1 | 15.4 | - | - | 213.4 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | DIR_CONTRACT_PM (100%) | |
| 2. Pick-Up 4X4 | U | 1 | - | - | - | - | - | - | 1 | | 23.2 | - | - | - | - | - | - | - | 23.2 | 30.0 | EQUIP_ET_MAT | IFAD (75%) | FROM_UN_PM (100%) | | |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| B. CFV /a | session | - | 25 | 25 | 25 | 25 | 25 | 25 | - | 150 | 0.8 | 1.667 | - | 23.1 | 23.8 | 24.5 | 25.2 | 26.0 | 26.8 | - | 149.4 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) |
| C. Appui formalités/concertations /b | Forfait | | | | | | | | | | | 32.3 | 33.3 | 34.3 | 35.3 | 36.4 | 37.4 | 38.6 | 39.7 | 287.2 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) | |
| D. Observatoire de l'évolution des pratiques sociales en matière de foncier | Forfait | | | | | | | | | | | 16.2 | 16.6 | 17.1 | 17.6 | 18.2 | 18.7 | 19.3 | 19.9 | 143.6 | 0.0 | SERVICES | IFAD (75%) | DIR_CONTRACT_PM (100%) | |
| Total | | | | | | | | | | | | 126.6 | 128.8 | 132.5 | 92.2 | 94.9 | 97.6 | 84.6 | 59.6 | 816.9 | | | | | |

^a Les Commissions Foncières Villageoises - par canal PAMOS aménagements
^b 25 personnes - 3 personnes par sites - par canal PAMOS aménagements

Table 103. Renforcement des capacités

Detailed Costs

| Unit | Quantities | | | | | | | | | | Unit Cost (FCFA Million) | Unit Cost (US\$ '000) | Totals Including Contingencies (FCFA Million) | | | | | | | | | | Gross Tax Rate | Disb. Acct. | Fin. Rule | Proc. Method |
|--------------------------------|------------|------|------|------|------|------|------|------|-------|------|--------------------------------|-----------------------------|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|------|-------------------|--------------|--------------------------|--------------|
| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total | 2013 | | | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total | | | | | | |
| I. Investment Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Contrats PAMO | Forfait | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 48 | 46 | 95.833 | 316.0 | 320.8 | 329.7 | 338.8 | 348.1 | 354.4 | 364.3 | 374.4 | 2 746.5 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) | |
| B. Cellule Aménagements | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Resp Cellule | h.mois | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 96 | 1 | 2.083 | 13.5 | 13.9 | 14.3 | 14.7 | 15.1 | 15.6 | 16.1 | 16.6 | 119.7 | 0.0 | SAL_INDEM | IFAD (75%) | OTHER_PM (100%) | |
| 2. Technicien GR | h.mois | 12 | 36 | 36 | 36 | 36 | 36 | 36 | 36 | 264 | 0.8 | 1.667 | 10.8 | 33.3 | 34.3 | 35.3 | 36.4 | 37.4 | 38.6 | 39.7 | 265.7 | 0.0 | SAL_INDEM | IFAD (75%) | OTHER_PM (100%) | |
| 3. Autre personnel /a | h.mois | 12 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 180 | 0.8 | 1.667 | 10.8 | 22.2 | 22.8 | 23.5 | 24.2 | 25.0 | 25.7 | 26.5 | 180.7 | 0.0 | SAL_INDEM | IFAD (75%) | OTHER_PM (100%) | |
| 4. Assist admin | h.mois | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 192 | 0.35 | 0.729 | 9.4 | 9.7 | 10.0 | 10.3 | 10.6 | 10.9 | 11.2 | 11.6 | 83.8 | 0.0 | SAL_INDEM | IFAD (75%) | OTHER_PM (100%) | |
| 5. Chauffeur | h.mois | 12 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 12 | - | 144 | 0.2 | 0.417 | 2.7 | 5.5 | 5.7 | 5.9 | 6.1 | 6.2 | 3.2 | - | 35.3 | 0.0 | SAL_INDEM | IFAD (75%) | OTHER_PM (100%) | |
| 6. Véhicules pickup 4x4 | U | 2 | - | - | - | 2 | - | - | - | 4 | 19 | 39.583 | 46.4 | - | - | - | 47.8 | - | - | - | 94.2 | 30.0 | EQUIP_ET_MAT | IFAD (75%) | FROM_UN_PM (100%) | |
| 7. Informatique | unité | 7 | - | - | - | - | - | - | - | 7 | 0.96 | 2 | 8.0 | - | - | - | - | - | - | - | 8.0 | 20.1 | EQUIP_ET_MAT | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) | |
| 8. Equipement et matériel | unité | | | | | | | | | | | | 2.8 | 2.8 | 2.9 | 3.0 | 3.0 | 3.0 | 3.1 | - | 20.6 | 20.1 | EQUIP_ET_MAT | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) | |
| 9. Logistique /b | Forfait | | | | | | | | | | | | 23.0 | 23.3 | 23.9 | 24.6 | 25.2 | 25.6 | 26.3 | - | 171.9 | 15.0 | FONCT | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) | |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | 127.3 | 110.7 | 113.9 | 117.2 | 168.5 | 123.8 | 124.2 | 94.4 | 979.9 | | | | | |
| C. Etudes et Capitalisation | etudes | | | | | | | | | | | | 16.8 | 17.3 | 17.8 | 18.4 | 18.9 | 19.5 | 20.1 | 20.7 | 149.6 | 0.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) | |
| D. Appui technique | etudes | | | | | | | | | | | | 8.1 | 8.3 | 8.6 | 8.8 | 9.1 | 9.4 | 9.6 | 9.9 | 71.8 | 0.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) | |
| E. Formation de topographes /c | Forfait | | | | | | | | | | | | 16.8 | 17.3 | 17.8 | 18.4 | 18.9 | 19.5 | 20.1 | 20.7 | 149.6 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) | |
| Total | | | | | | | | | | | | | 485.0 | 474.5 | 487.8 | 501.6 | 563.6 | 526.6 | 538.3 | 520.1 | 4 097.5 | | | | | |

^a personnel technique ou administratif (à mobiliser en fonction des besoins)

^b perdiems, carburants, fournitures, etc.

^c partenariat avec 2ie

Table 201. Renforcement de l'offre de services d'Appui-Conseil

| Unit | Quantities | | | | | | | | | | Unit Cost (FCFA Million) | Unit Cost (US\$ '000) | Totals Including Contingencies (FCFA Million) | | | | | | | | | | Gross | | | |
|---|------------|------|------|------|------|------|------|------|-------|------|--------------------------|-----------------------|---|-------|---------|---------|---------|---------|----------|-------------|-----------|--------------|----------|--------------|--------------------------|--|
| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total | Tax Rate | Disb. Acct. | Fin. Rule | Proc. Method | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| I. Investment Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Contrats Appels à propositions | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Appui conseil pour la diffusion des bonnes pratiques de gestion durable des terres /a | contrat | 3 | 3 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 42 | 46 | 95.833 | 158.0 | 160.4 | 329.7 | 338.8 | 348.1 | 354.4 | 364.3 | 374.4 | 2 428.1 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) | |
| Services d'appui conseil à la gestion technico-économique /b | contrat | 3 | 3 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 42 | 46 | 95.833 | 158.0 | 160.4 | 329.7 | 338.8 | 348.1 | 354.4 | 364.3 | 374.4 | 2 428.1 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) | |
| Soutien au développement des réseaux d'acteurs thématiques /c | contrat | - | 3 | 6 | 6 | 9 | 9 | 12 | 12 | 57 | 16 | 33.333 | - | 55.8 | 114.7 | 117.8 | 181.6 | 184.9 | 253.4 | 260.4 | 1 168.7 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) | |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | 316.0 | 376.6 | 774.0 | 795.4 | 877.9 | 893.8 | 982.0 | 1 009.2 | 6 025.0 | | | | | |
| B. Contrat PAMO-MP/d | contrat | 3 | 3 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 42 | 46 | 95.833 | 158.0 | 160.4 | 329.7 | 338.8 | 348.1 | 354.4 | 364.3 | 374.4 | 2 428.1 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) | |
| C. «Bourses/dotations d'intervention» /e | enveloppes | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 96 | 5 | 10.417 | 67.3 | 69.3 | 71.4 | 73.5 | 75.7 | 78.0 | 80.4 | 82.8 | 598.4 | 0.0 | SERVICES | IFAD (75%) | OTHER_PM (100%) | |
| D. Ateliers de concertation sur le choix des thématiques d'appel à propositions /f | Unité | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | - | - | 18 | 2 | 4.167 | 6.7 | 6.9 | 7.1 | 7.4 | 7.6 | 7.8 | - | - | 43.5 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) | |
| E. Ateliers d'information pour lancement des appels à propositions /g | unité | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | - | - | 90 | 2 | 4.167 | 33.6 | 34.7 | 35.7 | 36.8 | 37.9 | 39.0 | - | - | 217.6 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) | |
| F. Sessions des Commissions Techniques /h | unité | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | - | - | 54 | 2 | 4.167 | 20.2 | 20.8 | 21.4 | 22.1 | 22.7 | 23.4 | - | - | 130.6 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) | |
| G. Ateliers bilans /i | Unité | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 120 | 2 | 4.167 | 33.6 | 34.7 | 35.7 | 36.8 | 37.9 | 39.0 | 40.2 | 41.4 | 299.2 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) | |
| H. Appui Assistance Technique | h/mois | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 16 | 10 | 20.833 | 22.4 | 23.1 | 23.8 | 24.5 | 25.2 | 26.0 | 26.8 | 27.6 | 199.5 | 0.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) | |
| Total | | | | | | | | | | | | | 657.9 | 726.5 | 1 298.9 | 1 335.2 | 1 433.1 | 1 461.5 | 1 493.5 | 1 535.3 | 9 942.0 | | | | | |

- ^a Enveloppes budgétaires annuelles mises à disposition des opérateurs sélectionnés (fourniture motos, equipts informatiques, ...include)
- ^b Enveloppes budgétaires annuelles mises à disposition des opérateurs sélectionnés (fourniture motos, equipts informatiques, ...include)
- ^c Enveloppes budgétaires annuelles mises à disposition des réseaux d'acteurs à travers les CRA (fourniture motos, equipts informatiques, ...include)
- ^d Enveloppes budgétaires annuelles mises à disposition des opérateurs sélectionnés (fourniture motos, equipts informatiques, ...include)
- ^e Enveloppes budgétaires annuelles mises à disposition des Directions Regionales
- ^f Ateliers régionaux
- ^g Ateliers provinciaux + ateliers régionaux
- ^h pour examen et évaluation des propositions
- ^i Ateliers provinciaux + ateliers régionaux

Table 202. Appui aux initiatives locales /a

| Unit | Quantities | | | | | | | | | Unit Cost | Unit Cost | Totals Including Contingencies (FCFA Million) | | | | | | | | | Gross | Disb. Acct. | Fin. Rule | Proc. Method | | |
|--|------------|------|------|------|------|------|------|------|-------|----------------|-------------|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|----------|-------------|--------------|--------------|----------------------------|-----------------|
| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total | (FCFA Million) | (US\$ '000) | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total | Tax Rate | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| I. Investment Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Fonds d'appui aux initiatives paysannes | Forfait | | | | | | | | | | | | 100.0 | 700.0 | 700.0 | 700.0 | 700.0 | 700.0 | 700.0 | 700.0 | - | 4 300.0 | 0.0 | FONDS | IFAD (75%), BENE (15%) | CPP_PM (100%) |
| B. Appui à la mise en oeuvre du Fonds | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Information/Sensibilisation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Ateliers initiaux /b | session | 12 | - | - | - | - | - | - | - | 12 | 0.5 | 1,042 | 7.0 | - | - | - | - | - | - | - | - | 7.0 | 0.0 | SERVICES | IFAD (75%) | CPP_PM (100%) |
| Emissions radio | An | 36 | 36 | 36 | 36 | 36 | 36 | 36 | 36 | 288 | 0.125 | 0.26 | 5.3 | 5.4 | 5.6 | 5.7 | 5.9 | 6.1 | 6.3 | 6.5 | 46.7 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) | |
| Vidéos | An | 1 | - | 1 | - | 1 | - | 1 | - | 4 | 5 | 10,417 | 5.8 | - | 6.2 | - | 6.6 | - | 7.0 | - | 25.6 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) | |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | 18.1 | 5.4 | 11.8 | 5.7 | 12.5 | 6.1 | 13.2 | 6.5 | 79.3 | | | | | |
| 2. Formation des membres des Comités d'évaluation /c | session | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 120 | 1.5 | 3,125 | 26.3 | 27.1 | 27.9 | 28.7 | 29.6 | 30.4 | 31.4 | 32.3 | 233.5 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) | |
| 3. Réunions des Comités d'évaluation | session | 15 | 30 | 30 | 30 | 30 | 30 | 30 | 15 | 210 | 1 | 2,083 | 17.5 | 36.1 | 37.2 | 38.3 | 39.4 | 40.6 | 41.8 | 21.5 | 272.3 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) | |
| 4. Animation /d | session | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 32 | 2 | 4,167 | 9.3 | 9.6 | 9.9 | 10.2 | 10.5 | 10.8 | 11.2 | 11.5 | 83.0 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) | |
| 5. Visites d'échanges entre CPP et CAP/e | visite | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 16 | 2 | 4,167 | 4.7 | 4.8 | 5.0 | 5.1 | 5.3 | 5.4 | 5.6 | 5.7 | 41.5 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) | |
| 6. Bases de données CRA-microprojets /f | Forfait | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | 5 | 10,417 | 5.9 | 6.0 | 6.2 | 6.4 | 6.6 | 6.7 | 6.9 | 7.1 | 51.8 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) | |
| 7. Enquete d'évaluation externe | enquete | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | 5 | 10,417 | 5.9 | 6.0 | 6.2 | 6.4 | 6.6 | 6.7 | 6.9 | 7.1 | 51.8 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) | |
| 8. Missions d'appui technique /g | Unité | 1 | - | - | 1 | - | - | 1 | - | 3 | 10 | 20,833 | 11.7 | - | - | 12.8 | - | - | 13.9 | - | 38.4 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) | |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | 99.3 | 95.0 | 104.0 | 113.5 | 110.4 | 106.8 | 130.9 | 91.8 | 851.8 | | | | | |
| C. Cellule Economie Agricole | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Resp Cellule | h.mois | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 96 | 1 | 2,083 | 13.5 | 13.9 | 14.3 | 14.7 | 15.1 | 15.6 | 16.1 | 16.6 | 119.7 | 0.0 | SAL_INDEM | IFAD (75%) | OTHER_PM (100%) | |
| 2. Techniciens | h.mois | 12 | 36 | 36 | 36 | 36 | 36 | 36 | 36 | 264 | 0.8 | 1,667 | 10.8 | 33.3 | 34.3 | 35.3 | 36.4 | 37.4 | 38.6 | 39.7 | 265.7 | 0.0 | SAL_INDEM | IFAD (75%) | OTHER_PM (100%) | |
| 3. Autre personnel /h | h.mois | 12 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 180 | 0.8 | 1,667 | 10.8 | 22.2 | 22.8 | 23.5 | 24.2 | 25.0 | 25.7 | 26.5 | 180.7 | 0.0 | SAL_INDEM | IFAD (75%) | OTHER_PM (100%) | |
| 4. Assist admin | h.mois | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 192 | 0.35 | 0,729 | 9.4 | 9.7 | 10.0 | 10.3 | 10.6 | 10.9 | 11.2 | 11.6 | 83.8 | 0.0 | SAL_INDEM | IFAD (75%) | OTHER_PM (100%) | |
| 5. Chauffeur | h.mois | 12 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 12 | - | 144 | 0.2 | 0,417 | 2.7 | 5.5 | 5.7 | 5.9 | 6.1 | 6.2 | 3.2 | - | 35.3 | 0.0 | SAL_INDEM | IFAD (75%) | OTHER_PM (100%) | |
| 6. Véhicules pickup 4x4 | U | 2 | - | - | - | 2 | - | - | - | 4 | 19 | 39,583 | 46.4 | - | - | - | 47.8 | - | - | - | 94.2 | 30.0 | EQUIP_ET_MAT | IFAD (75%) | FROM_UN_PM (100%) | |
| 7. Informatique | unité | 7 | - | - | - | - | - | - | - | 7 | 0.96 | 2 | 8.0 | - | - | - | - | - | - | - | 8.0 | 20.1 | EQUIP_ET_MAT | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) | |
| 8. Equipement et matériel | unité | | | | | | | | | | | | 2.8 | 2.8 | 2.9 | 3.0 | 3.0 | 3.0 | 3.1 | - | 20.6 | 20.1 | EQUIP_ET_MAT | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) | |
| 9. Logistique /i | Forfait | | | | | | | | | | | | 23.0 | 23.3 | 23.9 | 24.6 | 25.2 | 25.6 | 26.3 | - | 171.9 | 15.0 | FONCT | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) | |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | 127.3 | 110.7 | 113.9 | 117.2 | 168.5 | 123.8 | 124.2 | 94.4 | 979.9 | | | | | |
| Total | | | | | | | | | | | | | 326.6 | 905.7 | 917.9 | 930.8 | 978.8 | 930.6 | 955.1 | 186.1 | 6 131.7 | | | | | |

/a de développement de la production agricole, de l'élevage et de valorisation des ressources naturelles

/b Ateliers provinciaux

/c Commissions provinciales et régionales chargées des décisions de financement

/d Atelier initial de concertation sur le choix des thématiques d'appui du Fonds, puis ateliers bilans participatifs (ateliers régionaux + atelier de synthèse/capitalisation)

/e au niveau national

/f prestations pour mise à jour et maintenance (sur base DB PADAB II Est)

/g formulation du Manuel de procédures du Fonds et mise à jour

/h réserve à mobiliser en fonction des besoins pour du personnel technique ou administratif

/i perdiems, carburants, fournitures, etc.

Table 301. Renforcement des capacités des populations cibles et organisations rurales

Detailed Costs

| Unit | Quantities | | | | | | | | | | Unit Cost | Unit Cost | Totals Including Contingencies (FCFA Million) | | | | | | | | | | Gross | Disb. Acct. | Fin. Rule | Proc. Method |
|---|------------|------|------|------|------|------|------|------|-------|----------------|-------------|-----------|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|----------|------|----------|--------------|--------------------------|--------------|
| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total | (FCFA Million) | (US\$ '000) | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total | Tax Rate | | | | | |
| I. Investment Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Alphabétisation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Sessions /a | Session | - | 327 | 327 | 327 | 327 | 327 | - | - | 1 635 | 0.5 | 1.042 | - | 188.9 | 194.5 | 200.4 | 206.4 | 212.6 | - | - | 1 002.8 | 0.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) | |
| 2. Personne ressource FTS | Session | - | 327 | 327 | 327 | 327 | 327 | - | - | 1 635 | 0.07 | 0.146 | - | 26.4 | 27.2 | 28.1 | 28.9 | 29.8 | - | - | 140.4 | 0.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) | |
| 3. Supports pédagogiques /b | Forfait | - | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | - | 6 | 9.6 | 20 | - | 11.1 | 11.4 | 11.8 | 12.1 | 12.5 | 12.9 | - | 71.7 | 0.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) | |
| 4. Bibliothèques ambulantes | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Equipment | Forfait | - | 12 | - | - | - | 12 | - | - | 24 | 1.8 | 3.75 | - | 25.4 | - | - | - | 27.2 | - | - | 52.5 | 20.1 | SERVICES | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) | |
| Fonctionnement /c | U | - | 12 | 12 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 144 | 1.4 | 2.917 | - | 19.4 | 20.0 | 41.2 | 42.4 | 43.7 | 45.0 | 46.3 | 258.0 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) | |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5. Ateliers/bilans annuels | session | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 24 | 1.5 | 3.125 | 5.0 | 5.2 | 5.4 | 5.5 | 5.7 | 5.9 | 6.0 | 6.2 | 44.9 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) | |
| 6. Evaluations | session | - | 1 | - | - | 1 | - | - | 1 | 3 | 8 | 16.667 | - | 9.2 | - | - | 10.1 | - | - | 11.0 | 30.4 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) | |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| B. IEC | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Elaboration stratégie | Forfait | 1 | - | - | - | 1 | - | - | - | 2 | 20 | 41.667 | 22.4 | - | - | - | 25.2 | - | - | - | 47.7 | 0.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) | |
| 2. Conception de modules | Forfait | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | 2.4 | 5 | 2.7 | 2.8 | 2.9 | 2.9 | 3.0 | 3.1 | 3.2 | 3.3 | 23.9 | 0.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) | |
| 3. Formation opérateurs | Forfait | - | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 21 | 4 | 8.333 | - | 13.9 | 14.3 | 14.7 | 15.1 | 15.6 | 16.1 | 16.6 | 106.2 | 0.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) | |
| 4. Formation suivi point focaux | Forfait | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 92.4 | 95.2 | 98.0 | 101.0 | 104.0 | 107.1 | 110.4 | 708.1 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) | |
| 5. Matériel pédagogique | Forfait | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 13.9 | 3.6 | 3.7 | 3.8 | 3.9 | 4.0 | 4.1 | 36.9 | 0.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) | |
| 6. Incitations Points Focaux /d | U | - | 200 | 200 | 200 | 200 | 60 | - | - | 860 | 0.05 | 0.104 | - | 11.7 | 12.0 | 12.3 | 12.6 | 3.8 | - | - | 52.4 | 20.1 | SERVICES | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) | |
| 7. Emissions radio | Forfait | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 28.9 | 29.7 | 30.6 | 31.6 | 32.5 | 33.5 | 34.5 | 221.3 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) | |
| 8. Ateliers/Bilan | U | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 24 | 3 | 6.25 | 10.1 | 10.4 | 10.7 | 11.0 | 11.4 | 11.7 | 12.1 | 12.4 | 89.8 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) | |
| 9. Evaluations | session | - | - | 1 | - | 1 | - | - | 1 | 3 | 8 | 16.667 | - | - | 9.5 | - | 10.1 | - | - | 11.0 | 30.7 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) | |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| C. Formation CVD | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Formation initiale | CVD | 50 | 70 | 70 | 60 | - | - | - | - | 250 | 0.15 | 0.313 | 8.4 | 12.1 | 12.5 | 11.0 | - | - | - | - | 44.1 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) | |
| 2. Kits bureau | kit | 50 | 70 | 70 | 60 | - | - | - | - | 250 | 0.1 | 0.208 | 5.6 | 8.1 | 8.3 | 7.4 | - | - | - | - | 29.4 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | CPP_PM (100%) | |
| 3. Recyclages | U | - | - | 120 | 180 | 250 | 250 | 250 | 250 | 1 300 | 0.025 | 0.052 | - | - | 3.6 | 5.5 | 7.9 | 8.1 | 8.4 | 8.6 | 42.1 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) | |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| D. Unions Socio-professionnelles | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Forfait | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 14.0 | 20.2 | 24.4 | 23.9 | 7.9 | 8.1 | 8.4 | 8.6 | 115.5 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) | |
| Total | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | 110.4 | 595.3 | 698.8 | 729.3 | 779.8 | 774.3 | 516.0 | 264.5 | 4 468.4 | | | | | | |

/a 25 pers/session

/b CRA en partenariat avec l'INA

/c Indemnité et carburant

/d sur la base d'un vélo pour les PF les plus performants (1/3)

Table 302. Appui institutionnel aux Chambres d'Agriculture
Detailed Costs

| Unit | Quantities | | | | | | | | | Unit Cost (FCFA Million) | Unit Cost (US\$ '000) | Totals Including Contingencies (FCFA Million) | | | | | | | | Gross Tax Rate | Disb. Acct. | Fin. Rule | Proc. Method | | |
|---|------------|------|------|------|------|------|------|------|-------|--------------------------------|-----------------------------|---|-------|-------|-------|-------|---------|-------|-------|-------------------|-------------|-----------|--------------|-----------------|-------------------------|
| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total | | | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | | | | | Total | |
| I. Investment Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Renforcement technique des CRA /a | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Véhicules pu4x4 double cabine | U | 3 | - | - | - | 3 | - | - | - | 6 | 19 | 39.583 | 69.6 | - | - | - | 71.7 | - | - | - | 141.3 | 30.0 | EQUIP_ET_MAT | IFAD (75%) | FROM_UN_PM (100%) |
| 2. Postes Informatique | unité | 8 | - | - | - | 8 | - | - | - | 16 | 0.96 | 2 | 9.1 | - | - | - | 9.7 | - | - | - | 18.8 | 20.1 | SERVICES | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) |
| 3. Matériel et mobilier (bureau, communication) | unité | 6 | - | - | - | - | - | - | - | 6 | 1 | 2.083 | 7.1 | - | - | - | - | - | - | - | 7.1 | 20.1 | SERVICES | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) |
| 4. Formation techniciens | contrat | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | 4.8 | 10 | 5.5 | 5.6 | 5.7 | 5.9 | 6.1 | 6.2 | 6.3 | 6.5 | 47.8 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) |
| 5. Fonctionnement techniciens (fournitures et véhicule) | contrat | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | 72 | 5 | 10.417 | 51.5 | 52.3 | 53.8 | 55.2 | 56.8 | 57.8 | 59.4 | 61.0 | 447.8 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) |
| 6. Cadres techniques | h.an | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | 72 | 8.64 | 18 | 89.0 | 90.4 | 92.9 | 95.4 | 98.1 | 99.9 | 102.6 | 105.5 | 773.8 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) |
| 7. Cadres techniques /b | h.an | - | - | - | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 30 | 8.64 | 18 | - | - | 63.6 | 65.4 | 66.6 | 68.4 | 70.3 | 334.3 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) | |
| 8. Chauffeurs | h.an | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 24 | 2.4 | 5 | 8.2 | 8.4 | 8.6 | 8.8 | 9.1 | 9.2 | 9.5 | 9.8 | 71.6 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | 240.1 | 156.6 | 161.0 | 229.0 | 316.8 | 239.6 | 246.3 | 253.1 | 1 842.6 | | | | |
| B. Animateurs provinciaux | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Véhicules pu4x4 double cabine | U | 12 | - | - | - | 12 | - | - | - | 24 | 19 | 39.583 | 278.3 | - | - | - | 286.9 | - | - | - | 565.2 | 30.0 | EQUIP_ET_MAT | IFAD (75%) | FROM_UN_PM (100%) |
| 2. Postes Informatique | unité | 24 | - | - | - | 24 | - | - | - | 48 | 0.96 | 2 | 27.3 | - | - | - | 29.0 | - | - | - | 56.3 | 20.1 | SERVICES | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) |
| 3. Matériel et mobilier (bureau, communication) | unité | 12 | - | - | - | - | - | - | - | 12 | 1 | 2.083 | 14.2 | - | - | - | - | - | - | - | 14.2 | 20.1 | SERVICES | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) |
| 4. Formation techniciens | contrat | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | 4.8 | 10 | 5.5 | 5.6 | 5.7 | 5.9 | 6.1 | 6.2 | 6.3 | 6.5 | 47.8 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) |
| 5. Fonctionnement techniciens (fournitures et véhicule) | contrat | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 96 | 2.4 | 5 | 33.0 | 33.5 | 34.4 | 35.4 | 36.3 | 37.0 | 38.0 | 39.1 | 286.6 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) |
| 6. Techniciens | h.an | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 192 | 5.76 | 12 | 158.3 | 160.7 | 165.1 | 169.7 | 174.4 | 177.5 | 182.5 | 187.5 | 1 375.7 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) |
| 7. Chauffeurs | h.an | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 96 | 2.4 | 5 | 33.0 | 33.5 | 34.4 | 35.4 | 36.3 | 37.0 | 38.0 | 39.1 | 286.6 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | 549.5 | 233.2 | 239.7 | 246.3 | 569.0 | 257.7 | 264.8 | 272.2 | 2 632.4 | | | | |
| C. Intercoopération entre CRA | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| C. Intercoopération entre CRA | session | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 24 | 4.8 | 10 | 16.2 | 16.6 | 17.1 | 17.6 | 18.2 | 18.7 | 19.3 | 19.9 | 143.6 | 0.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) |
| D. Renforcement Administration et Finances | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Gestionnaire | pers. | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 24 | 8.64 | 18 | 29.7 | 30.1 | 31.0 | 31.8 | 32.7 | 33.3 | 34.2 | 35.2 | 257.9 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) |
| 2. Contrôleur de Gestion /c | pers. | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | 8.64 | 18 | 9.9 | 10.0 | 10.3 | 10.6 | 10.9 | 11.1 | 11.4 | 11.7 | 86.0 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) |
| 3. Appui en Gestion/Marchés /d | pers. | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | 8.64 | 18 | 9.9 | 10.0 | 10.3 | 10.6 | 10.9 | 11.1 | 11.4 | 11.7 | 86.0 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) |
| 4. Licences TOMPRO | U | 4 | - | - | - | - | - | - | - | 4 | 7.68 | 16 | 36.3 | - | - | - | - | - | - | - | 36.3 | 0.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) |
| 5. Assistance et paramétrage /e | Forfait | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | 6 | 12.5 | 7.1 | 7.0 | 7.2 | 7.4 | 7.6 | 7.6 | 7.7 | 7.9 | 59.5 | 0.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) |
| 6. Formations/recyclage Comptables | Forfait | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | 2.4 | 5 | 2.7 | 2.8 | 2.9 | 2.9 | 3.0 | 3.1 | 3.2 | 3.3 | 23.9 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) |
| 7. Formations/recyclage Elus/Cadres | Forfait | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | 2.4 | 5 | 2.7 | 2.8 | 2.9 | 2.9 | 3.0 | 3.1 | 3.2 | 3.3 | 23.9 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) |
| 8. Etudes (manuels, procédures) | Forfait | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | 10 | 20.833 | 11.5 | 11.6 | 12.0 | 12.3 | 12.6 | 12.8 | 13.1 | 13.5 | 99.5 | 0.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) |
| 9. Equipements informatique | unité | 8 | - | - | - | 8 | - | - | - | 16 | 0.96 | 2 | 9.1 | - | - | - | 9.7 | - | - | - | 18.8 | 20.1 | SERVICES | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) |
| 10. Matériel et mobilier | unité | 4 | - | - | - | - | - | - | - | 4 | 0.96 | 2 | 4.5 | - | - | - | - | - | - | - | 4.5 | 20.1 | SERVICES | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) |
| 11. Audits | audit | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | 15 | 31.25 | 16.8 | 17.3 | 17.8 | 18.4 | 18.9 | 19.5 | 20.1 | 20.7 | 149.6 | 0.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | 140.2 | 91.8 | 94.3 | 97.0 | 109.3 | 101.6 | 104.4 | 107.3 | 845.9 | | | | |
| Total | | | | | | | | | | | | | 945.9 | 498.3 | 512.1 | 589.9 | 1 013.3 | 617.6 | 634.8 | 652.5 | 5 464.5 | | | | |

/a et BN/CRA

/b réserve à mobiliser selon besoins et performance de chaque CRA

/c au sein du BN/CRA

/d au sein du BN/CRA

/e logiciel TOMPRO

Table 303. Appui institutionnel aux Directions Régionales

Detailed Costs

| Unit | Quantities | | | | | | | | | Unit Cost | Unit Cost | Totals Including Contingencies (FCFA Million) | | | | | | | | | | Gross | | | |
|---|------------|------|------|------|------|------|------|------|-------|----------------|-------------|---|-------|------|------|------|-------|------|------|-------|----------|-------------|--------------|--------------|--------------------------|
| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total | (FCFA Million) | (US\$ '000) | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total | Tax Rate | Disb. Acct. | Fin. Rule | Proc. Method | |
| I. Investment Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Renforcement technique | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Véhicules pu4x4 double cabine | U | 18 | - | - | - | 18 | - | - | - | 36 | 19 | 39.583 | 417.5 | - | - | - | 430.4 | - | - | - | 847.8 | 30.0 | EQUIP_ET_MAT | IFAD (75%) | FROM_UN_PM (100%) |
| 2. Motos | U | 36 | - | - | - | 36 | - | - | - | 72 | 1.7 | 3.542 | 74.7 | - | - | - | 77.0 | - | - | - | 151.7 | 30.0 | EQUIP_ET_MAT | IFAD (75%) | NCB_PM (100%) |
| 3. Postes Informatique | unité | 18 | - | - | - | 18 | - | - | - | 36 | 0.96 | 2 | 20.5 | - | - | - | 21.8 | - | - | - | 42.2 | 20.1 | EQUIP_ET_MAT | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) |
| 4. Matériel et mobilier (bureau, communication) | unité | 18 | - | - | - | - | - | - | - | 18 | 0.5 | 1.042 | 10.7 | - | - | - | - | - | - | - | 10.7 | 20.1 | EQUIP_ET_MAT | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) |
| 5. Formation/recyclage techniciens | contrat | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | 5 | 10.417 | 5.7 | 5.8 | 6.0 | 6.1 | 6.3 | 6.4 | 6.6 | 6.8 | 49.8 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) |
| 6. Opérations | Forfait | 18 | 18 | 18 | 18 | 18 | 18 | 18 | 18 | 144 | 2.4 | 5 | 48.5 | 49.9 | 51.4 | 52.9 | 54.5 | 56.2 | 57.9 | 59.6 | 430.9 | 0.0 | SERVICES | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) |
| Total | | | | | | | | | | | | | 577.5 | 55.7 | 57.4 | 59.1 | 590.0 | 62.6 | 64.5 | 66.4 | 1 533.1 | | | | |

Table 401. Personnel UGP

Detailed Costs

| | Unit | Quantities | | | | | | | | | Unit Cost (FCFA Million) | Unit Cost (US\$ '000) | Totals Including Contingencies (FCFA Million) | | | | | | | | Total | Gross | | | |
|---|---------|------------|------|------|------|------|------|------|------|-------|--------------------------|-----------------------|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|-------|-----------|--------------|-------------------|
| | | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total | | | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | | Total | Tax Rate | Disb. Acct. | Fin. Rule |
| II. Recurrent Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Coordination et Administration /a | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Coordinateur | h/mois | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 96 | 1.4 | 2.917 | 18.8 | 19.4 | 20.0 | 20.6 | 21.2 | 21.8 | 22.5 | 23.2 | 167.6 | 0.0 | SAL_INDEM | IFAD (75%) | OTHER_PM (100%) |
| 2. RAF | h.mois | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 96 | 1 | 2.083 | 13.5 | 13.9 | 14.3 | 14.7 | 15.1 | 15.6 | 16.1 | 16.6 | 119.7 | 0.0 | SAL_INDEM | IFAD (75%) | OTHER_PM (100%) |
| 3. Comptables /b | h.mois | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 192 | 0.6 | 1.25 | 16.2 | 16.6 | 17.1 | 17.6 | 18.2 | 18.7 | 19.3 | 19.9 | 143.6 | 0.0 | SAL_INDEM | IFAD (75%) | OTHER_PM (100%) |
| 4. Assistants | h.mois | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 192 | 0.35 | 0.729 | 9.4 | 9.7 | 10.0 | 10.3 | 10.6 | 10.9 | 11.2 | 11.6 | 83.8 | 0.0 | SAL_INDEM | IFAD (75%) | OTHER_PM (100%) |
| 5. Chauffeurs | h.mois | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 192 | 0.2 | 0.417 | 5.4 | 5.5 | 5.7 | 5.9 | 6.1 | 6.2 | 6.4 | 6.6 | 47.9 | 0.0 | SAL_INDEM | IFAD (75%) | OTHER_PM (100%) |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | 63.3 | 65.2 | 67.1 | 69.1 | 71.2 | 73.3 | 75.5 | 77.8 | 562.5 | | | | |
| B. Suivi-évaluation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Responsable | h.mois | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 96 | 1 | 2.083 | 13.5 | 13.9 | 14.3 | 14.7 | 15.1 | 15.6 | 16.1 | 16.6 | 119.7 | 0.0 | SAL_INDEM | IFAD (75%) | OTHER_PM (100%) |
| 2. Informaticien | h.mois | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 96 | 1 | 2.083 | 13.5 | 13.9 | 14.3 | 14.7 | 15.1 | 15.6 | 16.1 | 16.6 | 119.7 | 0.0 | SAL_INDEM | IFAD (75%) | OTHER_PM (100%) |
| 3. Chauffeur | h.mois | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 96 | 0.2 | 0.417 | 2.7 | 2.8 | 2.9 | 2.9 | 3.0 | 3.1 | 3.2 | 3.3 | 23.9 | 0.0 | SAL_INDEM | IFAD (75%) | OTHER_PM (100%) |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | 29.6 | 30.5 | 31.4 | 32.4 | 33.3 | 34.3 | 35.4 | 36.4 | 263.3 | | | | |
| C. Indemnités de déplacement | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Forfait | | | | | | | | | | | | 33.6 | 34.7 | 35.7 | 36.8 | 37.9 | 39.0 | 40.2 | 41.4 | 299.2 | 0.0 | SAL_INDEM | IFAD (75%) | OTHER_PM (100%) |
| Total | | | | | | | | | | | | | 126.5 | 130.3 | 134.2 | 138.2 | 142.4 | 146.7 | 151.1 | 155.6 | 1 125.0 | | | | |

a Coût total (et non net à payer)

b (2)

Table 402. Equipements, études
Detailed Costs

| Unit | Quantities | | | | | | | | | Unit Cost | | Totals Including Contingencies (FCFA Million) | | | | | | | | | Gross | | | | |
|--------------------------------|------------|------|------|------|------|------|------|------|-------|----------------|-------------|---|-------|-------|------|-------|-------|-------|-------|-------|----------|-------------|--------------|--------------|--------------------------|
| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total | (FCFA Million) | (US\$ '000) | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total | Tax Rate | Disb. Acct. | Fin. Rule | Proc. Method | |
| I. Investment Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Equipements | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Station Wagon 4X4 | U | 1 | - | - | - | 1 | - | - | - | 2 | 30 | 62.5 | 36.6 | - | - | - | 37.8 | - | - | - | 74.4 | 30.0 | EQUIP_ET_MAT | IFAD (75%) | FROM_UN_PM (100%) |
| 2. Pick-Up 4X4 | U | 2 | - | - | - | 2 | - | - | - | 4 | 19 | 39.583 | 46.4 | - | - | - | 47.8 | - | - | - | 94.2 | 30.0 | EQUIP_ET_MAT | IFAD (75%) | FROM_UN_PM (100%) |
| 3. Motos | U | 2 | - | - | 2 | - | - | 2 | - | 6 | 1.7 | 3.542 | 4.2 | - | - | 4.2 | - | - | 4.3 | - | 12.6 | 30.0 | EQUIP_ET_MAT | IFAD (75%) | NCB_PM (100%) |
| 4. Postes Informatique /a | unité | 11 | - | - | - | 11 | - | - | - | 22 | 0.96 | 2 | 12.5 | - | - | - | 13.3 | - | - | - | 25.8 | 20.1 | EQUIP_ET_MAT | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) |
| 5. Equipements de bureau | Forfait | | | | | | | | | | | | 8.5 | - | - | - | 9.1 | - | - | - | 17.6 | 20.1 | EQUIP_ET_MAT | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) |
| 6. Audio visuel | unité | | | | | | | | | | | | 2.8 | - | - | - | 3.0 | - | - | - | 5.9 | 20.1 | EQUIP_ET_MAT | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) |
| 7. Divers | Forfait | | | | | | | | | | | | 2.8 | 2.8 | 2.9 | 3.0 | 3.0 | 3.0 | 3.1 | - | 20.6 | 20.1 | EQUIP_ET_MAT | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | 113.9 | 2.8 | 2.9 | 7.1 | 114.0 | 3.0 | 7.4 | - | 251.1 | | | | |
| B. Etudes et logiciels | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Suivi-évaluation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Formation | Forfait | | | | | | | | | | | | 4.3 | - | - | - | 4.8 | - | - | - | 9.2 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) |
| Enquête de base | Forfait | 1 | - | - | - | - | - | - | 1 | 2 | 20 | 41.667 | 22.4 | - | - | - | - | - | - | 27.6 | 50.0 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) |
| Enquêtes Sygri | Forfait | 1 | - | - | 1 | - | - | 1 | - | 3 | 10 | 20.833 | 11.2 | - | - | 12.3 | - | - | 13.4 | - | 36.9 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) |
| Enquêtes thématiques | Forfait | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 16 | 5 | 10.417 | 11.2 | 11.6 | 11.9 | 12.3 | 12.6 | 13.0 | 13.4 | 13.8 | 99.7 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) |
| Documentation et divers | Forfait | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 16 | | | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 0.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) |
| Développement base de données | Forfait | 1 | - | - | - | - | - | - | - | 1 | 5 | 10.417 | 5.6 | - | - | - | - | - | - | - | 5.6 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) |
| Maintenance base de données | Forfait | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | 1.5 | 3.125 | 1.7 | 1.7 | 1.8 | 1.8 | 1.9 | 2.0 | 2.0 | 2.1 | 15.0 | 15.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | 56.5 | 13.3 | 13.7 | 26.3 | 19.4 | 15.0 | 28.8 | 43.5 | 216.3 | | | | |
| 2. Logiciel comptable | unité | | | | | | | | | | | | 8.6 | 1.7 | 1.7 | 1.8 | 1.8 | 1.9 | 1.9 | 2.0 | 21.4 | 0.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) |
| 3. Audit | Forfait | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | 7 | 14.583 | 7.9 | 8.1 | 8.3 | 8.6 | 8.8 | 9.1 | 9.4 | 9.7 | 69.8 | 0.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) |
| 4. Autres études | Forfait | | | | | | | | | | | | 26.9 | 27.7 | 28.6 | 29.4 | 30.3 | 31.2 | 32.1 | 13.2 | 219.5 | 0.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | 99.8 | 50.8 | 52.3 | 66.1 | 60.3 | 57.1 | 72.2 | 68.3 | 527.0 | | | | |
| C. Assistance technique | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Suivi-évaluation | h.mois | 1 | - | - | - | - | - | - | - | 1 | 9.6 | 20 | 10.8 | - | - | - | - | - | - | - | 10.8 | 0.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) |
| 2. Autres | Forfait | | | | | | | | | | | | 53.8 | 55.5 | 37.1 | 38.2 | 39.4 | 40.6 | 41.8 | 43.0 | 349.4 | 0.0 | SERVICES | IFAD (75%) | QCBS_PM (100%) |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | 64.6 | 55.5 | 37.1 | 38.2 | 39.4 | 40.6 | 41.8 | 43.0 | 360.2 | | | | |
| Total | | | | | | | | | | | | | 278.3 | 109.0 | 92.3 | 111.5 | 213.7 | 100.7 | 121.4 | 111.4 | 1 138.3 | | | | |

la dont 3 pour PF DEP si nécessaire

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 315 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|

Table 403. Fonctionnement

Detailed Costs

| Unit | Quantities | | | | | | | | | Unit Cost (FCFA Million) | Unit Cost (US\$ '000) | Totals Including Contingencies (FCFA Million) | | | | | | | | Gross Tax Rate | Disb. Acct. | Fin. Rule | Proc. Method | |
|--------------------------------|------------|------|------|------|------|------|------|------|-------|-----------------------------|--------------------------|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------------------|----------------|-----------|--------------|--------------------------|
| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total | | | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | | | | | Total |
| II. Recurrent Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Bureaux | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Entretien matériel | Forfait | | | | | | | | | | | 6.9 | 7.0 | 7.2 | 7.4 | 7.6 | 7.7 | 7.9 | 8.1 | 59.7 | 15.0 | FONCT | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) |
| 2. Services extérieurs /a | Forfait | | | | | | | | | | | 23.0 | 23.3 | 23.9 | 24.6 | 25.2 | 25.6 | 26.3 | 27.0 | 198.9 | 15.0 | FONCT | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) |
| 3. Fournitures | Forfait | | | | | | | | | | | 32.2 | 32.6 | 33.5 | 34.4 | 35.3 | 35.8 | 36.8 | 37.8 | 278.5 | 15.0 | FONCT | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) |
| 4. Divers | Forfait | | | | | | | | | | | 11.5 | 11.6 | 12.0 | 12.3 | 12.6 | 12.8 | 13.1 | 13.5 | 99.5 | 15.0 | FONCT | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | 73.6 | 74.5 | 76.5 | 78.6 | 80.7 | 81.9 | 84.2 | 86.4 | 636.5 | | | | |
| B. Véhicules /b | Forfait | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | 50 | 104.167 | 57.5 | 58.2 | 59.8 | 61.4 | 63.1 | 64.0 | 65.7 | 67.5 | 497.3 | 15.0 | FONCT | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) |
| C. Réunions et supervisions /c | Forfait | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | 30 | 62.5 | 34.5 | 34.9 | 35.9 | 36.8 | 37.8 | 38.4 | 39.4 | 40.5 | 298.4 | 15.0 | FONCT | IFAD (75%) | LCL_SHOPPING_PM (100%) |
| Total | | | | | | | | | | | | 165.7 | 167.6 | 172.2 | 176.8 | 181.6 | 184.4 | 189.4 | 194.5 | 1 432.2 | | | | |

\a Eau, Electricité, internet, courrier, téléphone

\b 3 véhicules et 2 motos

\c Comité de Pilotage, Supervisions par DEPs, autres

| | | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|
| Version 0 | Date 1 ^{ère} version 07.12 | Date dernière révision 11.12 | Page 316 sur 359 |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------|